This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 067478493

Digitized by Google

5004
.922
1905, v. 3

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1905

Digitized by Google

IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18, LYON.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME L.

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1905

ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VIe arrond.).
A Londres, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A Madrid, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ISOLÉE

Le nouveau roman de M. Bazin est à la fois lyonnais et nimois. A ces deux titres, il m'intéresse de très particulière façon ; car si j'habite les environs immédiats de la Tour Magne, je suis assez souvent injurié comme Lyonnais. Ceci soit dit uniquement pour faire valoir un droit de cité que je voudrais bien conquérir. Quant à réfuter ceux qui m'insultent, croyant faire du pur atticisme, je n'y songe pas : je les remercierais plutôt. Au point de vue littéraire, comme au point de vue moral, les attaques même violentes, même injustes et discourtoises, constituent un excellent tonique dont il serait regrettable qu'on se privât. Ayons le courage d'aimer, quand même, les vigilants adversaires que Dieu a placés sur notre chemin.

Dans Lyon, ce que M. Bazin préfère ce n'est pas la symétrie officielle et versaillaise de Bellecour, ni la richesse et la vie de la rue de la République, ni la vue grandiose des quais du Rhône. Non, ses préférences vont d'abord aux logements ouvriers de la Croix-Rousse, mais surtout aux innombrables maisons religieuses qui s'étagent sur les flancs de la colline sainte, entre la nouvelle basilique et les quais de la Saône. Oh ! les jardins ombreux dans lesquels tant d'adolescents au cœur pur, et tant de vierges héroïques promènent leurs rêves d'apostolat ! Celui-là ne connaît pas l'âme lyonnaise qui n'a jamais prié en pleurant sur le coteau de Fourvière, au soir de quelque longue journée de labeur ou de souffrances. Il est un instant heureux entre tous que

485899

Digitized by Google

connaissent bien les étudiants laborieux pour en avoir goûté le charme sainement mélancolique. A onze heures, ils s'arrachent à leurs bureaux sur lesquels ils demeuraient penchés, depuis l'après-midi, depuis le matin ; ils ouvrent leurs fenêtres et ils écoutent l'île sonnante égrener ses milliers de notes douces et graves. Saint-Just, le Séminaire, les Minimes, Saint-Pothin, Saint-Barthélemy, Fourvière, forment un immense concert auquel viennent se joindre les clochers de Saint-Georges et de Saint-Jean, et même de Bellecour. Le tintement de toutes ces cloches se prolonge pendant un quart d'heure. Là-haut, dans les faibles clartés de la lune, le dôme de la vieille église et les quatre tours de la nouvelle basilique forment un immense château fort aérien contre lequel les légions du mal semblent livrer un assaut furieux. A ses pieds, le jeune étudiant aperçoit la ville immense où tant « de mortels malades » goûtent un peu de repos. La Croix-Rousse se perd le plus souvent dans la brume, mais la Guillotière dessine vivement le tracé lumineux de ses rues lointaines. Quelques rares voitures courent encore sur les quais de la Saône. Tout près, Perrache, île éblouissante de lumières, fait entendre les cris stridents de ses locomotives et le roulement incessant de ses trains. Où vont-ils tous ces voyageurs ? Vers quels plaisirs ou vers quelles déceptions ? dans quels pays d'exil ? vers quelles conquêtes ? vers quelles souffrances ? Et en refermant la fenêtre de sa mansarde, l'étudiant salue une dernière fois Notre-Dame de Fourvière. Il lui demande de bénir la France, et en particulier, de protéger toute cette vie catholique lyonnaise qui est si intense et si pure, si rayonnante.

M. Bazin comprend les charmes discrets et profonds du paysage lyonnais qu'il défend très spirituellement contre ses détracteurs : ses soirées de Fourvière sont égales sinon supérieures à ses nuits d'Alsace.

Avec raison, il préfère au paysage les manifestations de la vie catholique. Les grandes fêtes annuelles du 8 décembre, qui sont quelque chose d'unique au monde, n'avaient pas encore trouvé un poète digne d'elles. L'auteur de la

Digitized by Google

Terre qui meurt chante enfin, en une prose émue et forte, la grande affirmation religieuse de l'industrie lyonnaise qui veut vivre encore.

« ..... D'en bas, le bourdon de Saint-Jean avait annoncé : « Ils partent ». Et bientôt, la grosse cloche de la montagne de Fourvière, celle de la tour du sud-est, lancée à toute volée, lui répondit, et salua les premiers pèlerins apparus devant la basilique.

« Ils montaient tête nue, remplissant toute la largeur de la rue, presque tous récitant le chapelet. Le chemin les versait contre la nef de l'église ; ils tournaient à droite, et la colonne, avec son bruit de pas et de cantiques, lentement s'engageait dans le cloître de l'ancienne chapelle et entrait par là dans la basilique neuve, selon l'ordre prescrit. C'était tout Lyon qui montait : les hommes des usines, des magasins, des bureaux, des chantiers, les riches, les pauvres, inconnus les uns aux autres et confondus, roulant pêle-mêle, comme les mottes au versoir de la même charrue. Et le bourdon allongeait sa grande voix au-dessus des bruits de la cité, vague triomphale, roulant sur les fumées, perçant les brumes, déferlant à bien des milliers de mètres en avant, en arrière, sur le plateau des Dombes, sur la plaine du Rhône, sur les collines au-delà d'Ecully et de Sainte-Foy. En même temps, le carillon de la tour de droite, de la tour du sud-ouest, avec ses onze notes d'airain, se mettait à chanter les hymnes à la Vierge. Les hommes chantaient aussi. Ils chantaient à présent hors de la basilique et au dedans. Et tant que dura le défilé de cette armée pèlerine, toutes les pierres de la falaise, toutes celles de ses églises et de ses maisons, tous les os des vivants et des morts qu'elle portait, frémirent au passage de la prière récitée, chantée, sonnée..... »

Dans cette foule lyonnaise, M. Bazin discerne quelques types particulièrement intéressants, un patron de l'aristocratie soyeuse, un ouvrier, un vrai canut de la Croix-Rousse et deux prêtres. Seul, le portrait du canut est réellement achevé. Adolphe Mouvand se considère lui-même comme le dernier des artistes « soyeux ». De même

Digitized by Google

qu'il met la foi catholique de sa race bien au-dessus de ce qu'il est convenu d'appeler le progrès, de même il constate sans enthousiasme l'effroyable développement du machinisme. Saluons avec respect, et peut-être faudrait-il ajouter avec tristesse, ce dernier représentant d'une race à bien des points de vue, remarquable. L'ouvrier chrétien et artiste de la Croix-Rousse était supérieur à son œuvre qui excitait cependant l'admiration du monde entier. Verra-t-on sortir des nouvelles machines les merveilleuses robes de soie qui triomphèrent au sacre du roi d'Angleterre? Peut-être. Mais l'âme des artistes qui réalisèrent tant de chefs-d'œuvre a vécu. Prions Dieu, mes frères, que l'ouvrier américanisé, de demain, ne fasse point trop regretter le vieux canut de la Croix-Rousse!

Nimes n'a pas à se louer autant que Lyon, du talent de M. Bazin. L'Angevin, ami des *Oberlé*, a fait effort visiblement, pour ne pas s'irriter contre les cigales qu'Homère appelle harmonieuses et que Virgile célèbre avec amour.

Sole sub ardenti resonant arbusta cicadis.

Il supporte, non sans quelque impatience, la poussière, les murs en pierre sèche, la réverbération ardente d'un soleil implacable, et même, il essaie de sourire en disant les beautés de l'olivette et du maset. C'est méritoire. Tant de touristes dédaignent et méprisent notre midi, avant même de l'avoir vu! Cependant, je ne crois pas que M. René Bazin ait rendu pleine justice au ciel de Nimes. D'octobre à janvier nous avons des après-midi et des soirs d'une suavité et d'une splendeur inexprimables. Le ciel que les gens du Nord trouvent trop bleu en temps ordinaire a pâli légèrement. A travers une brume délicate qui estompe, dans la juste mesure, les arêtes trop vives des collines, un soleil rouge et or vient combattre le peu d'humidité qui se dégage du sol. Sur la verdure pâle des oliviers et des pins, les arbres à feuille caduque, jettent çà et là, une note plus éclatante. Des roses d'automne plus que d'autres exquises, apparaissent au-dessus des murailles tristes des masets. Pendant trois mois et plus, Nimes peut soutenir la compa-

Digitized by Google

raison avec les villes les plus vantées de la côte d'azur. Elle les surpasserait toutes en beauté, si seulement l'eau du Rhône arrivait d'elle-même dans les masets des pauvres. La garrigue fleurirait, les rochers desséchés par le soleil et le mistral se couvriraient de végétation, des hameaux et des bouquets d'arbres couronneraient les puechs (sommets) dénudés.

M. René Bazin n'a connu que la bise froide de janvier et l'effroyable soleil de messidor.

Le maset lui-même n'a pas obtenu toute l'attention qu'il mérite. Il a sa flore à lui, qui n'est point à dédaigner, le pauvre maset de Nimes. Roses et lilas, chrysanthèmes et iris multicolores, humbles violettes et lys majestueux, trifoliums, oliviers, amandiers, lauriers, cyprès, pins, ailantes et troënes prospèrent dans la garrigue.

Tant pis pour les romanciers de nos jours qui mettent tous leurs soins dans la peinture de la vie moderne. Nous avons mieux que leur prose ; nous pouvons, quand il nous plaît, nommer dans la langue divine de Virgile tous les arbustes et tous les arbres des pauvres petits masets démocratiques :

> Nunc virides etiam occultant spineta lacertos,
> Alba ligustra cadunt ; vaccinia nigra leguntur.
> O tantum libeat mecum tibi sordida rura,
> Atque humiles habitare casas...
> Et vos, o lauri, carpam, et te proxima myrte...
> Semiputata tibi frondosa vitis in ulmo est.

La réponse de M. Bazin est facile à prévoir ; il dira : Dans mon roman lyonnais, l'épisode de Montaury, ne peut avoir qu'une importance tout à fait secondaire. Mais justement, le très légitime amour-propre des Nimois, se plaindra — et non sans quelque apparence de raison — qu'on ait décrit de façon trop sommaire, le délicieux maset.

La population elle-même fait pauvre figure dans l'*Isolée*. N'étaient la veuve Rioul et le vieux Cosse, les honnêtes habitants de la garrigue ne seraient représentés, ici, que

Digitized by Google

par un ramassis de malfaiteurs. Qu'a donc fait cette malheureuse ville de Nimes aux romanciers contemporains ? Après Daudet et Barrès, voici Bazin qui se montre sévère pour les Nimois. Il est vrai que les Nimois savent se venger. Par leurs soins, l'ironique Daudet fut d'abord sculpté en poitrinaire somnolent, puis, condamné à prendre un bain de pieds à perpétuité, devant les touristes goguenards.

Mais trêve à la géographie et au paysage ; parlons psychologie. Racine se moque-t-il du monde, disaient à propos d'*Athalie*, les beaux esprits du XVII^e^ siècle ? Il a la prétention d'amuser le public pendant cinq actes, avec une vieille femme, un prêtre et un enfant. M. René Bazin consacre les trois cent quarante-trois pages de son roman à la vie très obscure de cinq pauvres religieuses. Nombre de lecteurs se plaindront qu'on leur impose un séjour au couvent trop prolongé. Au fait, en ces temps étranges, où l'anticléricalisme (1) sévit jusque dans les milieux catholiques, jusque dans les milieux ecclésiastiques, M. René Bazin a fait preuve d'une bien grande audace. Mais c'est à ce prix seulement, qu'on retrouve les conditions de la vraie psychologie. Les hommes de notre temps sont pour la plupart des spécialistes et uniquement des spécialistes, c'est-à-dire des êtres qui vivent assez souvent en dehors de l'humanité. Les femmes mondaines s'occupent avec une telle ardeur, de leur toilette, de leurs excursions en automobile et de la vie au grand air, qu'elles n'ont plus un seul instant à disposer en faveur de leur vie intérieure. Pour les chanter dignement, il suffit à leurs admirateurs de savoir parler chiffons, hélas ! ou physiologie.

Or il n'y a rien de « plus humain » sur notre planète, que la vie intérieure. Où la voit-on cette vie intérieure, sinon chez celles que le monde appelle des dévotes et chez les religieuses ! A force de courage intellectuel et de travail, M. René Bazin a retrouvé avec la véritable tradition raci-

(1) En quoi consiste le cléricalisme ? c'est ce qu'il sera intéressant d'examiner quelque jour.

Digitized by Google

nienne, l'art de parler convenablement des âmes. Il comprend que la beauté gît dans la prière, le dévouement, la lutte contre la tentation et les exercices les plus fréquents de la vie la plus humble. Cinq pauvres religieuses s'entretiennent de ce qu'elles ont vu ou souffert pendant une longue journée d'été.

..... « Nous causions, dit Sœur Justine, des réponses qu'elles nous font. Nos enfants qui viennent de la laïque ne savent pas un mot de catéchisme ni d'histoire sainte. Celles qui nous viennent directement de leur famille n'en savent souvent pas plus.

—Croiriez-vous, répondit en riant Sœur Léonide, qu'une nouvelle, qui est entrée chez les petites voilà quinze jours, m'a répondu ce matin : « Comment s'appelait le premier homme? — Adam. — Et la première femme? — Adèle. — Qu'avait-elle fait? Quelle faute ? — Oh ! je sais, ma Sœur: elle avait boulotté une pomme ! »

Il y eut quelques sourires, mais seule, la petite paysanne du Lyonnais qui contait l'histoire, eut un vrai rire sonnant, qui traversa la cour et sauta par-dessus les murs.

— Ce n'est pas si mal répondu fit Sœur Justine!... Si elle ne se trompait que sur le nom de la première femme, le mal serait léger.... Mais celles à qui l'on demande ce que c'est que Jésus-Christ et qui répondent : « Je ne sais pas », voilà les vraies pauvresses et la vraie faute.

— De qui ? demanda une grosse voix grave.

Deux ou trois voiles s'inclinèrent vers celle qui vint de parler. C'était Sœur Danielle ; il n'y eut pas de réponse; mais le nom de Jésus-Christ, semé dans ces terres vierges, levait en elles toutes silencieusement. »

Telle est l'idylle cléricale qui sert de prélude au beau roman de M. Bazin. Ses héroïnes parlent sans effort, un langage gracieux et élevé où transparaît toute la délicatesse de leurs âmes. Comment des Français ont-ils pu troubler d'abord, puis faire cesser radicalement ce pieux murmure de colombes laborieuses ? En les écoutant on se rappelle le regard que Victor Hugo jetait dans la mansarde habitée par une jeune fille innocente.

Digitized by Google

Oh ! tremble...
Ce démon, noir milan, fond sur les cœurs pieux ;
Il les brise, et souvent, sous ses griffes cruelles,
Plume à plume, j'ai vu tomber ces blanches ailes
Qui font qu'une âme vole et s'enfuit vers les cieux.

Ainsi se laisse deviner déjà, la pensée maîtresse de l'auteur. Il veut prouver aux jacobins que leurs lois infâmes ne tuent pas seulement la liberté et la foi et les aspirations du peuple vers l'idéal, mais qu'elles flétrissent ce qu'il y a de plus pur et de plus délicat dans notre race. Sans abuser des grands mots, il est permis de dire que ces religieuses sont des saintes des anges, de lumière. Par la faute de l'élégant Waldeck et du sinistre Combes, l'une d'elles au moins tombera dans la boue.

En attendant que sonne l'heure de la séparation, M. René Bazin décrit avec une sorte d'attendrissement, la vie des cinq religieuses enseignantes. Que de noblesse, que de distinction morale, que de pure beauté dans toutes ces existences ignorées du monde !

Du présent heureux malgré tout, l'auteur remonte au passé; il explique maintenant l'origine de ces cinq vocations. Naturellement, il insiste sur l'enfance et la jeunesse de Sœur Pascale, la principale héroïne du récit. Pourquoi cette fille de canut a-t-elle pris le voile ? Parce que, consciente de sa faiblesse, elle a demandé à la vie de communauté un appui, des satisfactions de cœur légitimes et une direction ferme.

« Je ne suis guère sainte, dit-elle, et j'ai besoin de vous toutes pour le devenir : et c'est mon ambition. »

Sœur Pascale les regarda l'une après l'autre, avec cette chaleur calme du regard qui ressemble à celle du premier matin. « Mais j'ai besoin d'autre chose encore, ajouta-t-elle : de nos petites. Je les aime inégalement, voilà le malheur. Vous le savez bien. Mais dès que j'en vois une, même de celles que j'aime le moins, mon cœur se fond. »

La jeune religieuse qui exprime des craintes si touchantes est chassée de son couvent par les mouchards de M. Combes. De Lyon elle se rend à Nimes où l'appelle le seul parent

Digitized by Google

qui lui reste, un certain Jules Prayou, politicien et contrebandier. Ce gredin a tôt fait d'éblouir, de corrompre et d'asservir la malheureuse Sœur Pascale. M. Bazin, à qui ses détracteurs reprochent je ne sais quelle féminilité littéraire ne se montre pas, cette fois, timide; il ne recule ni devant la peinture des bas-fonds, ni devant le sang. Terrorisée par Jules Prayou, celle qui était peu de temps auparavant Sœur Pascale, dresse maintenant sa silhouette de femme déshonorée sous les becs de gaz des boulevards nimois. Enfin, elle reçoit entre les deux épaules un coup de couteau. Comme dans les mélodrames bien noirs?? Non pas, mais comme dans les tragédies de Racine, comme dans les faits divers, comme dans la vie. « Pascale était couchée sur le dos, le sang de sa blessure coulait par dessous son corps, à gros bouillons, et suivait les rigoles creusées par les orages dans la terre assoiffée. En peu d'instants, le visage était devenu aussi pâle que celui d'une statue de marbre blanc. »

Toutes les horreurs dont M. Bazin a rempli les dernières pages de son livre ont soulevé dans certains milieux, de fort vives protestations. Ce meurtre, a-t-on dit, n'était pas nécessaire et il est invraisemblable. Les malheurs et les fautes honteuses de Sœur Pascale froissaient déjà suffisamment et humiliaient, plus que de raison, bien des sentiments délicats. L'auteur de l'*Isolée*, dépasse, ici, la mesure.

A la réflexion, il apparaît au contraire, que M. Bazin, une fois de plus, a trouvé, je ne dis pas rendu avec bonheur, la vérité profonde. Le développement logique des passions humaines est soumis à des lois connues et qui n'ont jamais varié, depuis le temps d'Euripide. Qu'il s'agisse d'un roi d'Orient, d'un simple citoyen d'Athènes, d'un More vénitien, ou d'un apache de Belleville, les choses se passent toujours de la même façon : l'homme animal, si bien défini par saint Paul, tue la femme qui veut lui échapper. Les quotidiens procès-verbaux et les annuelles statistiques de la préfecture de police ne prouvent pas que les meurtres qualifiés de passionnels soient devenus plus rares, en ces dernières années ! au contraire.

Digitized by Google

Soit, répondront certains lecteurs de l'*Isolée*, mais vous aurez quelque peine à prouver cependant, que depuis 1902, les Jules Prayou et autres ont assassiné un grand nombre de religieuses sécularisées.

La question est infiniment délicate, et elle exige au moins deux réponses.

Premièrement, sur le nombre des religieuses qui après leur expulsion ont pu commettre des fautes graves, il est difficile de se prononcer. Si je comprends bien la thèse de l'*Isolée*, M. René Bazin ne dit pas qu'il compte une Sœur Pascale par cinq religieuses expulsées, non, il ne dit pas cela. Obligé d'esquisser, au moins sommairement, le portrait des religieuses qu'il met en scène, il choisit comme sujet de ses études, une communauté peu nombreuse, et une communauté, où se trouve cependant, une Sœur Pascale. M. René Bazin affirme simplement ceci : des religieuses ou quelques religieuses ont succombé !

Je ne suis pas de ceux que scandalise une telle constatation. Elle est de nature à affliger tous les chrétiens ; elle n'altérera pas, elle fortifierait plutôt leur admiration pour la vie monastique, sauvegarde de tant de jeunes filles. Il n'y a ni danger ni honte à reconnaître la trop authentique réalité de certaines circonstances historiques. Et je demande la permission de passer à mon deuxièmement, car on n'est jamais sûr de ne pas provoquer les mauvais sourires ou le sourire infect de quelque commis voyageur égrillard.

Dans le meurtre de Sœur Pascale, il serait souverainement injuste de ne voir qu'un procédé trop dramatique de romancier aux abois. D'abord, pour une religieuse fidèle à sa vocation supérieure, il est quelque chose de pire que la mort, c'est d'assister à la dislocation de sa famille spirituelle, c'est de rentrer dans un monde qu'elle ne connaît plus, qui ne la comprend pas et qui lui prodigue les soupçons, les railleries et les reproches injustes. Fille de paysans corréziens, Sœur Danielle est revenue reprendre dans sa famille sa vie de servante. « Quand tu n'étais pas là, ton frère avait encore de l'attention pour moi. Il m'em-

Digitized by Google

menait dans les foires. J'allais boire avec lui. Il n'emmenait pas ma bru. Maintenant qu'il peut carrioler sa femme à la ville, il faut que je reste ! dis donc le contraire ? »

Elle se taisait.

« Quand tu n'étais pas là, la maison vivait mieux.

— Hélas ! je le veux bien !

— Il me donnait de l'argent pour mon tabac... Il me rapportait, des fois, un chapeau ou une veste... A présent, plus rien... Je ne sais quand il remplacera mes sabots qui sont usés... Il me dit : « Faut que je nourrisse Danielle. » Eh moi, je te dis : « Il ne fallait pas revenir ! »

— Où aller ?

— Fallait trouver une place !

— On ne m'a rien proposé.

— Fallait te marier !

— Grand-père !

— Fallait pas revenir pour nous priver tous.

— C'est vous qui m'avez rappelée.

— C'est le tort qu'on a eu ! On croyait que tu rapporterais de l'argent.

— Quel argent ?

— Les trois cents francs que je t'avais donnés quand tu es partie de chez nous... »

Elle se remit à marcher hâtivement.

« Adieu, grand-père ! Mes vaches sont déjà loin !... Adieu ! »

Oui, c'est bien le martyre, qui attend dans le monde ou dans l'exil, les malheureuses sécularisées. Et je supplie les hommes d'esprit de ne point insinuer que ce martyre a un caractère purement métaphorique. M. René Bazin est l'oncle de cette admirable Marie-Anne Hervé-Bazin en religion Sœur Marie de l'Agnus Dei, morte récemment à Liège, victime du climat. Une de ses filles religieuses est exilée en Angleterre. En sa qualité de clérical sans peur il connaît toutes ces souffrances, ainsi que le martyrologe déjà long des communautés françaises. Et il n'aurait pas le droit de faire couler le sang dans l'olivette de Montaury ! La Bruyère a formulé cette remarque singulière

Digitized by Google

que la plupart des hommes meurent de chagrin. Il exagérait, c'est entendu. Mais combien sont-elles à mourir de douleur ou de privations, parmi celles que la loi de 1902 a arrachées à leurs couvents et jetées sur tous les chemins de l'exil !

L'erreur de M. Bazin ne tient donc pas au fond même des choses, comme se l'imaginent la plupart de ses lecteurs; elle n'a rien de psychologique, elle est d'ordre esthétique. Ecrivain délicat, poète même et poète chrétien, l'auteur des *Mémoires d'une vieille Fille* ne sait pas peindre certaines laideurs de la vie morale, et c'est pourquoi il insiste avec tant de gaucherie, sur des scènes répugnantes. Il fallait glisser, et n'appuyer pas.

A côté de Sœur Pascale, la religieuse qui tombe, M. Bazin a placé la Sœur Justine type achevé de la supérieure ou plutôt de la Mère. Rarement, l'auteur de *De toute son âme* fut mieux inspiré. La littérature classique comptait un nombre respectable de mères héroïques ou faibles ou coupables dont le nom et les paroles chantent dans toutes les mémoires. Depuis Hécube et l'Andromaque homérique, en passant par Clytemnestre et Alceste jusqu'à l'Andromaque racinienne, jusqu'à Josabeth, comme elles expriment admirablement, tout ce qu'il y a de plus délicat et de plus pur et de plus beau dans l'humanité qui aime et se dévoue ! Toutes cependant, font entendre le cri de la chair et du sang. Or, il existe une autre forme de maternité, j'ose dire plus épurée et non moins humaine que les écrivains, d'ordinaire, dédaignent ou ignorent. Les supérieures de religieuses sont de vraies mères pour leurs compagnes, pour les novices, pour les orphelines, pour leurs élèves. Entrez dans une communauté, vous entendrez toujours retentir le même mot : La Mère, ma Mère, notre Mère. Et ce mot n'a rien qui ressemble à une formule officielle ou banale; il correspond à une très authentique, très douce et très belle réalité. La femme qui porte ce beau nom de Mère a le plus souvent le sens du sacrifice et l'habitude du commandement. Un capucin s'écriait, un jour, en parlant de sainte Thérèse qui était à la fois si douce et

Digitized by Google

si vaillante : « Avez-vous remarqué que cette femme a de la barbe? elle en remontrerait aux ambassadeurs et aux ministres. » Toutes les supérieures ne portent pas moustache, mais un grand nombre d'entre elles joignent à une exquise tendresse pour leurs enfants une énergie et une décision remarquables. Ainsi se manifeste et agit la maternité spirituelle des religieuses et tout spécialement de la Sœur Justine qui joue un si grand rôle dans l'*Isolée*.

Cette création littéraire de M. Bazin ira-t-elle prendre place à côté des portraits classiques des mères dont se glorifie la haute littérature? M. Brunetière, qui peut tout se permettra, se prononcera peut-être pour l'affirmative. Il a déjà comparé la psychologie de la *Terre qui meurt* à la psychologie de *Britannicus*, sans doute pour racheter les injures, les injustices et les niaises plaisanteries dont quelques critiques, d'ailleurs fort mal élevés, accablent M. Bazin. Notons seulement que dans l'*Isolée*, M. Bazin s'est approprié avec une délicatesse infinie, quelques procédés raciniens. Qui ne se souvient, par exemple, de l'incomparable prière d'Esther, religieuse elle aussi, institutrice et mère spirituelle d'un grand nombre d'enfants?

O mon souverain Roi!
Me voici donc tremblante et seule devant toi...

Battements d'ailes de colombe blessée, a-t-on dit avec raison. N'est-ce pas un cri de pélican frappé à mort que fait entendre Sœur Justine?

« ..... Elle se tint debout, devant le crucifix de plâtre bronzé pendu au mur, et s'interrogea, les yeux levés.

« Ai-je laissé s'affadir, chez nous, la règle de notre ordre? diminué la prière? augmenté le loisir? enfreint sans nécessité le silence du soir ou du matin?... Non, je ne crois pas l'avoir fait.....

« ..... Peut-être ai-je manqué, en quelque chose, à mon devoir d'institutrice? J'ai eu la vanité trop vive des examens; j'ai cherché, en y croyant trop, les certificats, les belles pages d'écriture, les analyses sans fautes, les lectures sans arrêt; mes petites ont pu croire, parfois, que c'était là le

Digitized by Google

principal. Et le principal c'était Vous. C'est Vous qui leur manquez, dans leur ménage, et dans leurs peines, et dans leur mort... Non, je ne l'ai pas assez fait voir, que j'étais, avant tout, maîtresse de divin, professeur de l'énergie et de la joie qui viennent de Vous..... »

Ne reconnaissez-vous pas dans cette page tous les caractères de la psychologie racinienne? examen de conscience, autobiographie, gémissements, supplications, profondeur du sentiment religieux. Pour que la prière de Sœur Justine ressemblât très exactement à la prière d'Esther, il ne faudrait que l'enrichir du rythme racinien. La différence est d'importance, je le reconnais. Mais M. Bazin, n'en a pas moins retrouvé la grande tradition française : il subordonne enfin à l'étude directe de l'âme, le paysage, les questions de toilette ou d'architecture et l'esthétique du mobilier.

De toutes les héroïnes que M. René Bazin a mises en scène dans l'*Isolée*, la plus racinienne, incontestablement, est Sœur Edwige. Assoifée de dévouement obscur, Sœur Edwige parle peu, mais chacun des mots qui tombe de ses lèvres remue profondément les âmes : « Porter son Jésus dans le monde; ne pas l'exposer à mourir en soi; l'élever comme un ostensoir, rarement; le laisser transparaître, à l'habitude, comme un amour..... »

Elle avait dit toute sa vie. Elle ajouta plus bas :

« Le reste ne dépend pas de nous, le reste n'existe pas. »

Comme la rude et bonne Sœur Justine remplit les fonctions de mère, la gracieuse Sœur Edwige représente l'amitié sainte auprès de la faible Sœur Pascale. Le monde ne soupçonne pas de quelle distinction morale, de quel sérieux et de quelles consolations, enfin, est faite l'amitié entre religieuses. Aussi, M. René Bazin, qui s'attarde volontiers autour du portrait de la Mère, se contente-t-il d'esquisser rapidement le profil de l'amie. Mais que ce profil est beau! Après la dispersion de la communauté, une maisonnette de garde-barrière représente pour elle la captivité de Babylone. Tout en déployant aux yeux des mécaniciens de l'Orléans le drapeau qui les arrête ou les laisse passer, elle songe à la chapelle lointaine, elle songe à Sœur Pascale,

Digitized by Google

exposée au mal là-bas, dans une ville lointaine du Midi. Lorsque traversent la voie de ces petits enfants aux cheveux blonds, à qui elle apprenait, jadis, le nom de Jésus-Christ, elle ne peut réprimer un sanglot. Mais où l'humble et angélique mission de Sœur Edwige devient un éclatant triomphe, c'est dans les derniers épisodes de l'*Isolée*. Malgré les objurgations de Sœur Justine, Sœur Pascale, coupable, ne veut pas rentrer dans la bonne voie. Aucun argument n'a de prise sur ce morne désespoir. A la fin, la Supérieure s'avise de prononcer le nom de Sœur Edwige, et Sœur Pascale se rend aussitôt.

« Ta Sœur Edwige endure le martyre pour toi; elle l'offre pour toi ; c'est elle qui m'a suppliée de venir; ne lui résiste pas, ma Sœur Pascale, mon enfant, laisse-toi sauver. » Et Pascale à demi cachée sous le manteau de la vieille Sœur, cessa de se débattre.

« Emmenez-moi, murmura-t-elle. »

Deux prêtres apparaissent un moment sur la voie douloureuse que parcourent les religieuses de l'*Isolée*. Faut-il dire que M. René Bazin s'est proposé d'établir un instructif parallèle entre le mauvais prêtre et le saint? Non, pas précisément. M. le chanoine Le Suet ne mérite pas le qualificatif de mauvais prêtre ; il est vertueux, sage, correct surtout. S'il trahit les siens, c'est pour le bon motif, c'est-à-dire par fatuité ou par inconsciente lâcheté. Les intellectuels se feront un devoir de comparer cet abbé Le Suet au trop fameux abbé Guitrel de M. Anatole France. Qu'ils prennent bien garde de ne pas pousser trop loin la comparaison ! Le chanoine Le Suet ne fréquente pas les francs-maçons, il a des mœurs et il n'envoie pas de cadeaux à M^me^ la préfète. Mais il faut prier Dieu que l'abbé Guitrel, — Mgr Guitrel, veux-je dire, — ne devienne jamais archevêque de Lyon. Parmi ses courtisans les plus vils on verrait aussitôt M. le chanoine Le Suet. En somme ces deux personnages se complètent, et moralement parlant, ils se valent. J'admets que Guitrel est plus corrompu que le triste héros ecclésiastique de l'*Isolée*, mais il n'est pas plus répugnant ; en tout cas, il ne ferait que peu de mal

Digitized by Google

dans le diocèse de Lyon ou ailleurs, s'il n'avait pas le droit de compter absolument sur la connivence décorative des Le Suet.

Le portrait du prêtre austère, ou si l'on veut du saint que l'auteur de l'*Isolée* oppose au triste abbé Le Suet, est à peine ébauché ; il ne mérite pas une étude approfondie.

Au point de vue proprement littéraire, il serait donc permis de regretter que M. René Bazin ait affronté même involontairement une comparaison redoutable avec M. Anatole France. Comme l'Antigone de Sophocle, l'auteur de *Toute son âme* est né pour aimer et non pour haïr ; il ne saurait pas analyser avec l'art perfide d'un Anatole France, le machiavélisme ecclésiastique d'un Guitrel. Mais il pourrait prendre sa revanche avec le vertueux abbé Lantaigne, Espérons qu'on retrouvera le saint abbé Monecal dans quelque prochain roman de M. Bazin. L'ébauche sera devenue portrait.

Au point de vue catholique, il convient de se féliciter que deux écrivains aussi éloignés de l'un de l'autre que MM. France et Bazin aient porté sur la vie sacerdotale de notre temps des jugements presque identiques. Qu'ils soient francs-maçons et corrupteurs systématiques des âmes, comme Anatole France, qu'ils soient catholiques pratiquants et apôtres littéraires comme M. René Bazin, les Français du xx^e^ siècle nous jugent donc, nous prêtres, d'après les mêmes principes. Ils nous méprisent, si nous leur apparaissons lâches ou complaisants, à plus forte raison si nous sommes traîtres à notre cause. Ils estiment, alors même qu'ils les raillent et les combattent, ceux d'entre nous qui savent prier, vivre et agir dans l'obscure et souvent douloureuse indépendance de leur ministère.

Qu'adviendra-t-il de l'*Isolée*?... Il serait trop facile de dire que certains chapitres vieilliront, mais au risque de m'attirer de très sottes railleries, j'ose affirmer que nombre de pages, dureront éternellement. M. René Bazin n'a jamais rien écrit de plus beau, ni de plus français, ni de plus émouvant que la scène des adieux dans la salle d'attente de Perrache. De grâce, que tous éditeurs catholiques les

Digitized by Google

insèrent dans leurs anthologies ces pages vengeresses si consolantes, si belles, et que les rédacteurs en chef de nos journaux les reproduisent, mêmes aux dépens de leurs feuilletons, même aux dépens des discours trop éloquents et souvent ennuyeux que font entendre à propos de chaque attentat commis contre l'Eglise, nos protecteurs parlementaires. Rien ne restera de toute cette littérature politique et oratoire. Aussi longtemps qu'il existera une France catholique, les petits enfants et leurs maîtres liront en pleurant, les adieux de Perrache.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

QUATRE SIÈCLES DE CONCORDAT [1]

« Depuis que j'ai l'âge d'homme, disait, il y a peu de mois, à la Société d'économie sociale, M. .E. Flourens, député de Paris et ancien ministre des affaires étrangères, depuis que je suis les débats parlementaires, il ne s'est pas passé d'année sans que, devant l'une et l'autre Chambre du Parlement, la question des rapports entre l'Eglise et l'Etat n'ait formé l'objet d'une ou de plusieurs discussions ardentes et passionnées, dans lesquelles souvent le sort même et l'existence du cabinet étaient mis en jeu. Jusqu'à ces toutes dernières années, jusqu'à la fin du proconsulat de M. Combes, les ministres qui se trouvaient ainsi mis en cause se sont toujours tirés de ce pas périlleux en prenant l'engagement formel de maintenir intact à tout jamais le pacte concordataire. Depuis un an environ, ils s'en sont tirés en prenant l'engagement d'abroger, de détruire et de supprimer ce même pacte concordataire qu'il nous avaient toujours représenté jusqu'alors comme étant le *palladium* de l'esprit civil contre les envahissements de la théocratie, le rempart de nos libertés, franchises et coutumes nationales contre les assauts de la Papauté. »

C'est une question bien grave pour la France catholique que celle qui a été tour à tour l'objet de déclarations si opposées, et, lorsque après maintes tentatives demeurées infructueuses le Parlement a été enfin saisi d'un projet de

(1) 1 vol. in-12. Veuve Ch. Poussielgue, Paris, et R. Girard, Lille.

Digitized by Google

loi tendant à la dénonciation du Concordat et à la suppression du budget des cultes, les catholiques français ont frémi à la pensée des épreuves dont l'Eglise était par là-même menacée dans notre pays et tous les hommes qui, en France ou hors de France, conservent le respect des droits de la conscience humaine, ont partagé leur inquiétude. Par contre, les affiliés aux loges, les fanatiques qui ont juré haine éternelle aux institutions chrétiennes, ont tressailli de joie à la pensée qu'un coup, peut-être décisif, allait frapper au cœur cette Eglise de France qui, jusqu'à ce jour, malgré tant d'efforts et tant d'assauts dirigés contre elle, s'obstine à ne vouloir pas mourir.

Parmi les écrits déjà nombreux auxquels la crise présente a donné lieu, il en est un que je viens plus particulièrement signaler aux lecteurs de l'*Université catholique*. Il a pour auteur M. l'abbé Alfred Baudrillart, docteur ès lettres, agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris, déjà connu par ses brillantes études sur le XVI^e^ siècle, fils de l'éminent professeur au Collège de France, Henri Baudrillart, auquel est dû le beau livre sur les *Rapports de l'économie politique et de la morale*. Sous le titre que j'ai inscrit en tête de ces modestes pages, M. l'abbé Baudrillart réunit, en les complétant sur quelques points, un certain nombre de conférences données par lui à l'Université catholique de Lille, conférences où il s'était proposé d'étudier historiquement l'application du régime concordataire et dans lesquelles il s'était efforcé de faire sortir du passé des enseignements utiles au présent. Son livre est une sorte d'histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France depuis 1516, date du premier des concordats intervenus entre le Saint-Siège et les représentants de notre pays, jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

* * *

LES CONCORDATS EN GÉNÉRAL

« Dieu a réparti le soin de pourvoir au bien du genre humain entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil, a dit le pape Léon XIII. Il a préposé le premier aux choses divines et le second aux choses humaines. Chacun d'eux est renfermé dans des limites parfaitement déterminées et tracées en conformité avec sa nature et son principe ; chacun d'eux est donc circonscrit dans une sphère où il peut se mouvoir et agir en vertu des lois qui lui sont propres (1). » Mais, ces deux pouvoirs s'exerçant sur les mêmes territoires et sur les mêmes sujets et les intérêts à régler présentant souvent un caractère mixte, ils ont été amenés, dans la suite du temps, à prévoir et à écarter par des accords préalables les difficultés qui pourraient s'élever entre eux. De là les concordats qui, dit encore Léon XIII, ont prévalu dans les temps modernes comme moyen d'assurer la concorde et de garantir la paix et la liberté réciproques des deux puissances.

En fait, les concordats supposent une concession ou un ensemble de concessions accordées par le Saint-Siège à la nation dont les représentants traitent avec lui ; ils supposent en faveur de cette nation une ou plusieurs dérogations au droit commun, à ce droit commun dont, bien à tort, les gouvernements ont si grande frayeur. Mais quelle est la portée réelle de ces concessions ? Quelle est la nature du lien établi entre les contractants et, plus spécialement, le pape signataire d'un concordat est-il dans la situation d'un contractant ordinaire, ou bien serait-il plutôt assimilable à un législateur qui reste libre de modifier et même de révoquer la loi qu'il a donnée à un pays ? Question délicate, peut-être, mais question d'un intérêt tout théorique, question dénuée d'intérêt pratique et presque oiseuse, car, si

(1) Encycl. *Immortale Dei*.

Digitized by Google

on a vu, si nous voyons des nations se refuser à maintenir les engagements régulièrement pris en leur nom dans un concordat, on n'a jamais vu les Souverains Pontifes retirer ou tenter de retirer les concessions par eux faites en de semblables traités.

On a dit du Concordat de 1801 qu'il était né sur le champ de bataille de Marengo et du Concordat de 1516 qu'il était né sur le champ de bataille de Marignan, ces deux brillantes victoires remportées par la France n'ayant pas été sans influence sur les négociations de l'un et de l'autre de ces pactes. Une autre analogie peut être remarquée entre eux. Le Concordat de 1801 mettait fin à une violente crise religieuse ; il consacrait l'abolition de la constitution civile du clergé qui avait fait tant de ravages dans l'Eglise de France. De même, celui de 1516 avait fermé une longue période de troubles fâcheux et d'incertitudes pénibles, celle qu'avait inaugurée, en 1438, l'acte à tendances schismatiques connu sous le nom de *Pragmatique-Sanction* de Bourges, acte dont il ne sera peut-être pas inutile de dire quelques mots.

* * *

LA PRAGMATIQUE-SANCTION DE BOURGES

A cette date de 1438 (1er mai) se réunissait, dans la capitale du Berry, une assemblée du clergé de France que Charles VII avait convoqué pour délibérer sur les affaires de l'Eglise. Le roi y présida en personne, entouré du Dauphin et des plus grands seigneurs du royaume. L'élément ecclésiastique y était composé de cinq archevêques, vingt-cinq évêques, et d'un grand nombre d'abbés et de députés des universités et des chapitres. Le concile de Bâle qui était alors en session, y avait envoyé des représentants et le pape Eugène IV des légats. L'objet principal de l'assemblée était d'examiner les principaux décrets du concile sur la discipline ecclésiastique, et de les adopter

Digitized by Google

autant qu'on les jugerait propres au gouvernement de l'Eglise gallicane. C'est de ce travail que sortit l'édit appelé Pragmatique-Sanction, édit qui contient le recueil des décrets des conciles de Constance et de Bâle (surtout de Bâle) jugés applicables à la France, mais avec des modifications plus ou moins profondes. Le roi reproduit ces décrets ainsi modifiés et enjoint à son parlement et à tous ses officiers de s'y conformer et d'en procurer l'observation. La Pragmatique fut enregistrée au parlement le 13 juillet 1439.

Elle disposait qu'il serait pourvu aux dignités des églises cathédrales, collégiales et monastiques par la voie des élections et, pour parler plus particulièrement des évêques, la désignation par le chapitre étant faite, restait pour l'élu à en obtenir la confirmation par le supérieur ecclésiastique, le pape ou l'archevêque ou évêque qu'il aurait délégué. C'était l'application du droit commun et très probablement ce n'est pas pour l'avoir réclamée qu'elle allait encourir la réprobation du Saint-Siège. Elle autorisait formellement le roi à *recommander* ses candidats aux chapitres des cathédrales ou des monastères et cette pratique de la recommandation ne tarda pas à équivaloir à la présentation directe et à y conduire. « On n'est en droit d'affirmer, dit, ici, M. l'abbé Baudrillart, qu'avant même l'avénement de François Ier, par persuasion, par menaces, par provisions apostoliques, le gouvernement royal avait mis la main sur les dignités ecclésiastiques » et en accordant purement et simplement au roi le droit direct de présentation, Léon X ne fera qu'accepter et régulariser un fait déjà accompli.

Dans un autre ordre d'idées la Pragmatique avait le tort de faire écho aux doctrines des Pères de Bâle révoltés contre le Saint-Siège qu'ils prétendaient subordonner au concile.

Cet acte était radicalement nul, dit le cardinal Gousset. Il était nul à raison de son vice d'origine (*defectu natalium*) et de l'incompétence de ceux qui l'avaient édictée. « Il n'appartenait pas plus aux rois de France qu'à tout autre prince de statuer, même de concert avec les évêques du

Digitized by Google

pays, sur les droits du pape et les rapports des églises du royaume. » Ce vice n'eût pu être purgé que par une ratification émanée du Saint-Siège, mais cette ratification ne fut jamais accordée. La Pragmatique était encore nulle comme attentatoire aux droits de l'Eglise de Rome. Aussi devait-elle être réprouvée par plusieurs papes et formellement condamnée par Léon X au cinquième concile de Latran, *sacro approbante concilio* (1516). Ce qui peut nous surprendre aujourd'hui, c'est qu'elle ait été populaire en France, même parmi le clergé et que son abolition ait inspiré des regrets.

Louis XI l'avait pourtant désavouée. Le 27 novembre 1461, il écrivait au pape Pie II : « Nous avons reconnu très Saint-Père, que la Pragmatique Sanction est attentatoire à votre autorité, à celle du Saint-Siège; que née dans un temps de schisme et de sédition, elle finirait par amener le renversement de l'ordre et des lois, puisqu'elle vous empêche d'exercer la souveraine puissance que Dieu vous a déférée. C'est par la Pragmatique que la subordination est détruite... Ainsi nous cassons dès à présent et nous détruisons la Pragmatique-Sanction dans tous les pays de notre domination... »

Rome fit éclater sa joie ; mais tout n'était pas fini. Encouragé par l'Université, le parlement résista à la volonté du roi ; de nouvelles mésintelligences s'élevèrent entre la France et Rome et la Pragmatique conserva un reste de vie jusqu'au concordat de 1516.

Il paraît démontré historiquement que le système des élections donnait des résultats peu satisfaisants. Je puis rapprocher sur ce point le témoignage de deux personnages qui ne se ressemblaient guère, celui de Machiavel et celui du pape Léon X. Dans ses *Ritratti delle cose di Francia*, le premier, qui avait fait un séjour dans notre pays, écrivait : « Les bénéfices de France, en vertu d'une certaine pragmatique obtenue, il y a longtemps, par les évêques, sont conférés par les collèges (les chapitres), de sorte que les chanoines, quant leur archevêque ou leur évêque meurt, réunis ensemble, confèrent le bénéfice à qui leur paraît

Digitized by Google

le mériter. Il s'élève souvent des discussions, parce qu'il se trouve toujours quelqu'un qui s'acquiert la faveur à prix d'argent, ou par sa vertu ou ses bonnes œuvres. Les moines font de même pour choisir les abbés. Et si quelquefois le roi veut déroger à cette pragmatique, faisant un évêque de sa façon, il faut qu'il y emploie la force, parce que les chanoines refusent de mettre cet évêque en possession. Même contraints et forcés, ils ne se privent pas dès que le roi est mort, d'ôter la possession au prélat nommé par le roi et de la transporter à l'évêque qu'ils ont élu (1). »

Cet état de confusion et d'anarchie est décrit avec des couleurs tout aussi sombres par Léon X dans la bulle qui forme le préambule du Concordat de 1516 : « Les élections qui se sont faictes depuis plusieurs ans en ça ès églises cathédrales, métropolitaines et monastères dudit royaume, à grand dangers des âmes provenaient, en tant que plusieurs se faisaient par abus de puissance séculière, et les autres par précédentes pactions symoniaques et illicites, les autres par particulière amour, affection de sang et non sans crime de parjuremens. Car, combien que les électeurs, avant l'élection qu'ils debvoient faire, eussent promis qu'ils debvoient élire le plus idoine et suffisant : non pas celui qui par prières, promesses ou dons les avait sollicitez et ainsi avant que procéder à l'élection, le jurassent. Néanmoins sans observer leur dict serment, au détriment, au préjudice de leurs âmes : ainsi que notoirement nous est apparu par plusieurs absolutions et réhabilitations obtenues de nous et de nos prédécesseurs, à leur dit serment auroient contrevenu... »

(1) Cité à la Chambre des députés. Séance du 27 avril 1905. Discours de M. Ch. Benoît.

Digitized by Google

* * *

LE CONCORDAT DE 1516

Si tel était l'état de l'Eglise de France, comment pourrait-on s'étonner que le pape et le roi se soient facilement trouvés d'accord sur la nécessité d'y porter remède. C'est à Bologne que furent posées par eux les bases de la convention qui abolirait la Pragmatique et donnerait une nouvelle et légitime réglementation aux intérêts religieux de la France. Ils s'y rencontrèrent le 11 décembre 1515. Revêtu de ses habits pontificaux, le pape attendait le roi dans la salle du consistoire. François monta les marches du trône, baisa la mule du pape qui lui prit la main, lui présenta la joue et répondit par quelques paroles aimables au compliment du roi. Puis, dans une harangue solennelle, le chancelier Duprat proclame les titres du Saint-Siège à l'amour et à la reconnaissance du peuple français. Par son organe, le roi se déclarait le fils soumis du Pontife : *Tuus e religione*, lui disait-il, *tuus jure*, *tuus more majorum*, *tuus consuetudine*, *tuus fide*, *tuus voluntate*. Léon X répondit en termes pleins de bienveillance. Le lendemain, après une messe célébrée par Sa Sainteté et entendue par le roi et toute sa suite, les deux augustes personnages s'entretinrent des grands intérêts politiques auxquels ils avaient à pourvoir et de la Pragmatique-Sanction, et après avoir échangé leurs vues générales ils se séparèrent, laissant à deux cardinaux représentant le pape et au chancelier Duprat, représentant le roi, le soin de dresser le concordat projeté. Les délibérations de ces mandataires ne se prolongèrent pas longtemps et le texte proposé fut accepté sauf quelques modifications par les deux parties. Le pape publia la bulle du concordat le 18 août 1516. Nous dirons bientôt quels obstacles retardèrent, en France, la publication de ce grand traité.

Dans la première partie de sa bulle, le pape rappelle que « les romains évesques, ses prédécesseurs, en leur temps

Digitized by Google

ont mis leur cure, estude et sollicitude à la sainte union de l'Eglise et que ainsi sans aucune macule fut conservée. Et toutes ronces, espines et herbes nuisantes, d'icelle fussent extirpées, parce que de sa propre nature icelle église est inclinée à priser les vertus et à arracher les vices.» La Pragmatique-Sanction est une de ces herbes *nuisantes* pour l'extirpation de laquelle les papes Pie II, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI et Jules II n'ont cessé de négocier avec les rois très chrétiens et Jules II a saisi de cette affaire le concile de Latran, présentement assemblé. Quant à lui, quand il a été « érigé au fastige du souverain apostolat » il a, « par paternelles monitions exhorté son très cher fils en Jésus-Christ François, roi de France très chrétien, que par son prompt courage et volontairement il renonçat à la pragmatique sanction et qu'il voulsist vivre selon les lois de la sainte Eglise romaine ». Le roi consent à renverser ce mur de division et à substituer les dispositions suivantes à celles de la Pragmatique.

En ce qui concerne les nominations aux évêchés le concordat accorde au roi de France, nous le savons déjà, la désignation des futurs évêques. J'appelle l'attention du lecteur sur les termes dans lesquels cette concession du Saint-Siège est formulée. (C'est une concession, puisque, suivant la juste remarque de M. E. Ollivier, il s'agit, ici, d'un droit de nature toute spirituelle, d'un droit ne rentrant nullement dans la compétence de l'Etat.) « Telle vacation occurrente, le roi de France sera tenu *nous* présenter et nommer un grave et scientifique maître ou licencié en théologie, ou docteur ou licencié en tous ou l'un des droits en université fameuse, avecque rigueur d'examen, et ayant vingt-sept ans pour le moins et autrement idoine, dedans six mois à compter du jour que les dictes églises vacqueront... » Le pape peut ne pas agréer le candidat présenté, et alors « sera tenu le dict roy, dedans les trois autres mois suivants à compter du jour de la récusation nommer un autre en la manière que dessus. » A défaut de cette seconde présentation, il sera « à célérité » pourvu directement par le Souverain Pontife à la nomination de

Digitized by Google

l'évêque, de façon à obvier « à la dommageable vacation des dites églises ». — Une hypothèse particulière est prévue ensuite, celle où un évêque viendrait à mourir à Rome, « en cour de Rome ». Dans ce cas, le pape pourvoirait lui-même à la vacance, sans présentatiou préalable par le roi.

De même que pour les évêchés, le roi obtient en vertu du concordat, un droit de présentation pour les abbés ou prieurs des monastères et prieurés conventuels.

L'abolition du système des élections n'est pourtant pas prononcée d'une manière absolue par le concordat. Le pape déclare, en effet, qu'il n'entend « aucunement préjudicier aux chapitres, églises, couvents, monastères et prieurés ayant sur ce spéciaux privilèges du siège apostolique d'élire leur prélat ». Mais les rois de France s'efforcèrent d'étendre leur prérogative au détriment de ces chapitres ou monastères exceptés et arrivèrent à se substituer partout aux électeurs. On prétend même que François Ier ayant ordonné que toutes les églises qui prétendaient avoir obtenu des papes et des rois le privilège d'élire leurs pasteurs les déposassent entre les mains du chancelier Duprat, celui-ci les aurait jetés au feu pour assurer au roi la nomination à tous les bénéfices. — Au dix-septième siècle, sur plus de mille abbayes, prieurés, monastères, quinze seulement, d'après M. E. Ollivier, avaient conservé la faculté d'élire leur chef.

* * *

OPPOSITION AU CONCORDAT EN FRANCE

On sait que dans notre ancienne monarchie les ordonnances des rois et tous les actes qui y étaient assimilés devaient être enregistrés au parlement. Dans l'origine, cet enregistrement était une simple formalité tendant à constater que cette cour de justice avait pris connaissance de l'ordonnance du roi et l'avait consignée dans ses registres pour y conformer ses arrêts. Mais au milieu de l'anarchie qui régnait en France pendant les premières années du

Digitized by Google

XV^e^ siècle, le parlement prétendit avoir le droit de refuser l'enregistrement d'une ordonnance royale et de la frapper ainsi de nullité. Il réussit, tout au moins, à faire considérer comme imparfait l'acte qu'il s'était refusé à enregistrer. Quand il déclarait ainsi ne pas consentir à l'enregistrement d'une ordonnance, le roi cédait quelquefois, mais souvent aussi il avait recours aux *lettres de jussion* ou à la tenue d'un *lit de justice*. Les lettres de jussion consistaient dans une injonction formelle adressée au parlement d'avoir à procéder à l'enregistrement. Quant au lit de justice, c'était une audience solennelle tenue en présence du roi. Le prince se rendait en grande pompe à la grande chambre du parlement, prenait place sur le trône qui lui avait été préparé et que surmontait un dais majestueux, et le chancelier, sur l'ordre du roi, prononçait que ce dernier séant en son lit de justice, avait ordonné et ordonnait que l'édit fût enregistré. Quelquefois, après que le roi s'était retiré, le parlement protestait contre cet enregistrement forcé. D'autrefois il se contentait de déclarer que l'enregistrement n'avait lieu que *du très exprès commandement du roi*.

L'enregistrement du concordat de 1516 souleva les plus vives difficultés. A une première lettre de jussion le Parlement répondit par l'organe du président Baillet « que la cour ferait ce que la justice et la raison lui commanderaient après un mûr examen ». Le roi envoie alors au parlement des lettres d'*initiative jussion*. Le parlement proteste et, malgré les menaces du roi, déclare l'enregistrement impossible, affirme qu'il continuera à appliquer la Pragmatique et réclame l'appel au futur concile général. Le roi consent à entendre ses remontrances (car le parlement s'attribuait ainsi le droit de présenter au souverain ses observations sur une mesure prise par lui). Le chancelier Duprat leur oppose une réponse écrite, admirable de force et de précision et le roi, perdant patience, dit aux délégués de la cour : « Mon parlement doit savoir qu'il n'est pas dans mes états ce qu'est à Venise, le sénat. Sa fonction est de rendre la justice, non de régler le gouvernement public : c'est moi que ce soin regarde... Enfin, je veux et j'ordonne que le

Digitized by Google

concordat soit enregistré. » Il le fut, mais avec la mention : *par l'ordonnance et du commandement du roy nostre sire : réitérée plusieurs fois en présence*, etc., et le parlement osa déclarer que les procès en matières bénéficiaire et ecclésiastique seraient toujours jugés d'après la Pragmatique, en appeler au pape mieux conseillé et au futur concile. Il manda au palais les représentants de l'Université de Paris, dont l'opposition était aussi ardente que la sienne, et leur déclara que, dans ses arrêts, il ne tiendrait pas compte du concordat. Au reste, ce que le parlement, l'université et même une partie du clergé réprouvaient dans cet acte, c'était moins l'abandon du principe des élections que le désaveu des doctrines, erronées pourtant, des Pères de Bâle sur l'autorité du Saint-Siège qu'ils prétendaient subordonner à celle du concile général.

Même sur le terrain des élections, l'opposition au concordat fut vive et tenace, et plus d'une fois on vit des conflits se produire entre les candidats élus par les chapitres et les candidats désignés par le roi. Sous des formes diverses et par des organes différents, cette opposition fit entendre sa voix jusqu'à la fin de l'ancien régime. C'est ainsi qu'aux Etats-Généraux d'Orléans (1560-1561), le clergé revendiqua formellement le droit d'élection et le retour à la Pragmatique. Aux états de Blois (1576) nouvelles réclamations dans le même sens. Sous la Ligue on demande les élections dans l'espérance qu'elles donneront des évêques plus ardents à soutenir les vœux du peuple catholique ; et vers l'année 1590, Génébrard, archevêque d'Aix, écrit un livre sur la nécessité des élections dans l'Eglise de France (*de sacrarum electionum jure et necessitate ad Ecclesiæ gallicanæ redintegrationem*.

Aux états de Blois, le roi avait promis de ne choisir aucun titulaire avant l'expiration d'un mois à partir de la vacance, et avant que les lettres de nomination fussent adressées au Souverain Pontife les noms des ecclésiastiques désignés devaient être signifiés à leur propre évêque, ainsi qu'aux chapitres des églises et monastères vacants « lesquels informeraient respectivement de la vie, mœurs, bonne renom-

Digitized by Google

mée et conversation catholique » du candidat. Cette disposition de l'ordonnance de Blois n'avait pas été très fidèlement exécutée. En 1606, Henri IV la remet en vigueur et il déclare « que son intention et vouloir a toujours esté et est encore, avenant vacation de prélatures, abbayes et autres bénéfices consistoriaux qui sont de sa nomination, de les pourvoir de personnes de mérite, qualité et suffisance requise pour se bien et dignement acquitter de leurs charges. » Les intentions du roi étaient droites et nous verrons qu'il tint parole.

Aux Etats-Généraux de 1614, les réclamations se produisent encore en faveur des élections, mais on n'entend plus qu'un écho affaibli des réclamations précédentes. Seul, du reste, le tiers-état persiste à demander que les évêques soient élus. Le clergé se borne à solliciter la création d'un conseil supérieur ecclésiastique qui éclairerait le roi dans l'exercice de « la plus périlleuse de ses prérogatives ». Ce vœu ne fut pas accueilli par le gouvernement royal. Richelieu et Mazarin exercèrent sans contrôle leur droit de présentation.

Louis XIV inaugura le système de la *feuille des bénéfices*, qui ne finira qu'avec l'ancienne monarchie. La *feuille* était la liste des bénéfices ecclésiastiques à la nomination du roi. Le personnage qui en avait la garde était un véritable ministre des affaires ecclésiastiques, et il devait pourvoir, au nom du roi, aux vacances, au fur et à mesure qu'elles se produisaient. Le ministère de la feuille fut exercé sous Louis XIV par le confesseur de Sa Majesté, et au XVIII^e^ siècle par divers prélats, souvent par le grand aumônier de France.

Cependant, l'apaisement s'était fait sur le principe du concordat, l'acte de 1516 était entré dans les mœurs, et dès 1641 le P. de Marca reconnaissait qu'il avait rétabli la paix dans l'Eglise de France.

Ce n'est pas, pourtant, que l'opposition fût absolument muette. L'ancien droit eut toujours quelques adhérents, et au XVIII^e^ siècle, sous l'influence du jansénisme, bon nombre de curés et de religieux se passionnèrent de nouveau pour le principe des élections et, malheureusement, cet état d'es-

Digitized by Google

prit ne fut pas sans en disposer plusieurs à l'acceptation de la constitution civile du clergé qui le consacrait à sa manière. Le Coz, futur évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, et Fauchet, futur évêque constitutionnel du Calvados, le préconisaient au moment où la Révolution éclata. La critique que le second de ces prélats fait du concordat est absolument violente. « Le concordat, dit-il, conception infernale d'un des princes les plus odieux qui aient porté le sceptre, de Louis XI, ouvrage consommé de la politique impie de Léon X et de François Ier, ou plutôt de son infâme ministre Duprat, n'a point le caractère d'une loi, quoiqu'il en ait eu trop longtemps la force..., etc. »

* * *

GRIEFS ALLÉGUÉS CONTRE LE CONCORDAT

Y avait-il quelque fondement, sinon dans les virulentes déclamations de l'abbé Fauchet, du moins dans les griefs maintes fois articulés par certains théologiens ou canonistes contre le concordat de 1516, telle est la question que se pose maintenant M. l'abbé Baudrillart, notre éminent auteur. Ces griefs, dit-il, peuvent se ramener à deux. Le premier est tiré des abus et particulièrement des choix indignes qu'il a rendus possibles; le second, de l'excessive dépendance des évêques qui en sont sortis, à l'égard de l'Etat, et de leur excessive indépendance vis-à-vis du Saint-Siège. Que devons-nous penser de l'un et de l'autre ?

Un instrument vaut souvent ce que vaut la main qui le met en exercice, et un bon instrument peut être employé à de mauvais usages. De même, une institution peut être faussée, pervertie, maniée de façon à ne produire que des résultats contraires à l'esprit dans lequel elle avait été conçue. L'institution ne mérite pas d'être condamnée pour cela. Il en a été ainsi pour le concordat de 1516. Il est certain que sous les Valois, princes trop souvent dépourvus de conscience, de nombreux abus se pro-

Digitized by Google

duisirent; que des choix fort regrettables, acceptés à Rome, soit dans la crainte d'irriter le roi de France, soit par suite de la difficulté qu'on devait éprouver, en ces temps pleins de troubles, à se renseigner exactemeut, portèrent quelquefois des sujets indignes sur les sièges épiscopaux. Il est certain aussi, qu'en violation des règles canoniques, les bénéfices furent quelquefois accumulés sur la même tête. Mais ces abus si regrettables, ces indignités, si l'on veut, n'étaient nullement la suite nécessaire du concordat; ils auraient pu se produire sous tout autre régime. Ils devinrent, d'ailleurs, beaucoup moins graves et beaucoup moins fréquents sous les princes de la maison de Bourbon, princes qui, dans leur ensemble, ne se montrèrent pas indignes de la confiance que l'Eglise leur témoignait. En 1598, Henri IV disait aux députés du clergé : « Je sçay que la religion et la justice sont les colonnes et les fondemens de ce royaume qui se conserve de justice et de piété; et quand elles n'y seroient, je les y voudrois establir, mais pied-à-pied, comme je feray en toutes choses. Je feray en sorte, Dieu aidant, que l'Eglise sera aussi bien qu'elle était il y a cent ans; j'espère en descharger ma conscience et vous donner contentement. » En effet, *il en deschargea sa conscience* et, quelques années plus tard, il pouvait se rendre ce témoignage que nul n'était tenté de contredire. « Quant aux élections, disait-il aux représentants du clergé, vous voyez comme j'y procedde. Je suis glorieux de voir ceux que j'ai établis bien différents de ceux du passé. Le récit que vous m'en avés faict me double encore le courage de mieux faire à l'advenir. »

Et Louis XIV, malgré les torts évidents qu'il s'est quelquefois donnés à l'égard du Saint-Siège, ne se fait-il pas une haute idée de son rôle et de ses responsabilités dans le recrutement de l'épiscopat. Ecoutez-le exprimer au Dauphin les motifs qui l'ont porté à faire monter sur le siège de Saint-Denis, son ancien précepteur, Hardouin de Péréfixe, alors évêque de Rodez : « Je ne fus pas fâché sans doute, mon fils, de reconnaître par cette marque de mon affection, le soin qu'il avait pris de mon enfance, et il n'y a personne

Digitized by Google

à qui nous devions davantage qu'à ceux qui ont eu l'honneur et la peine, tout ensemble, de former notre esprit et nos mœurs. Mais je ne me serais jamais déterminé à ce choix, si je n'eusse connu en lui, avec plus de certitude qu'en aucun autre, les qualités qui me semblèrent le plus nécessaires en un poste aussi considérable que celui-là. J'ai très souvent résisté à mon inclination, je puis le dire avec vérité, pour ne pas faire de cette nature de bien à des personnes à qui j'aurais fait avec plaisir du bien de tout autre sorte, ne remarquant pas en elles la capacité ou l'application d'un véritable ecclésiastique. Qui pourrait croire, mon fils, qu'il y eut quelque chose de plus important que notre service et que la tranquillité de nos sujets? Cependant, la distribution des bénéfices, par la suite nécessaire qu'elle entraîne après elle, l'est sans comparaison davantage, et autant que le ciel est élevé au-dessus de la terre... Peut-être n'y a-t-il rien de plus épineux en toute la royauté, s'il est vrai, comme on n'en peut douter, que notre conscience demeure engagée. pour peu que nous donnions trop, ou à notre propre penchant, ou au souvenir des services rendus, ou même à quelque utilité présente de l'Etat... Dieu n'entend point, très assurément, mon fils, que nous fassions le choix du plus digne comme il pourrait le faire lui-même, ce qui nous est impossible. C'est assez que nous le fassions en hommes et en hommes bien intentionnés, qui n'oublient rien pour ne se point tromper. Alors, j'ose le dire, nous pouvons nous assurer que c'est lui-même qui le fait par nous... » N'est-ce pas là un noble langage? Ces sentiments ne sont-ils pas vraiment dignes du roi très chrétien?

Louis XV eut, il est vrai, une faiblesse coupable le jour où il mit la feuille des bénéfices entre les mains de Jarente; mais du moins, dans tout le reste de son règne, il ne la confia qu'à des prélats dignes de la tenir. Et à la plupart des évêques qu'il élevait il pouvait dire comme à La Rochefoucauld, appelé par lui au siège de Bourges : « Je vous ai nommé pour vous donner l'exemple d'un bon choix. » C'est lui qui fit monter sur le siège de Paris Christophe de Beaumont, ce prélat des anciens jours.

Digitized by Google

On a dit de Louis XVI qu'il fut plus heureux dans le choix des ministres du sanctuaire que dans le choix de ses propres ministres. L'observation paraît exacte. Au débat de son règne, il vient d'appeler Mgr du Tillet à l'évêché d'Orange ; il lui écrit : « Vous êtes le premier évêque que je nomme depuis mon avènement au trône. Je m'applaudis de mon choix qui n'a pour motif que votre propre mérite. Je crois que ce commencement sera de bon augure pour les nominations suivantes, si Dieu en fait la grâce. » Quelques années plus tard, il donne pour successeur à Christophe de Beaumont, Mgr de Juigné, évêque de Châlons, et comme ce dernier s'effraie à la vue des responsabilités attachées à la haute position qui lui est offerte : « Mon intention, répliqua le roi, est que vous acceptiez ce siège sans observation. Vous ne m'en devez aucun remerciement, car si j'eusse trouvé quelqu'un plus digne que vous du siège de Paris, vous ne l'auriez pas. »

*
* *

RÉSULTATS PRODUITS PAR LE CONCORDAT DE 1516

Sans doute, l'épiscopat sorti du concordat de 1516 n'a jamais été sans tache. Mais où n'y en a-t-il pas des taches? Tant que les hommes ne seront pas des anges, il y aura des misères et même des scandales parmi eux. Sans doute, à la fin du XVIII^e^ siècle, l'épiscopat français, composé alors de cent trente-cinq évêques, avait à rougir d'une dizaine de ses membres, mais les apôtres n'avaient-ils pas eu à rougir de Judas ? N'a-t-on pas eu raison de dire que le siècle de Rousseau et de Voltaire avait été le moins chrétien et le moins français de tous les siècles ? N'est-il pas naturel que sous l'influence du philosophisme, de l'incroyance, de l'impiété, du matérialisme qui y étaient en si grande faveur, les âmes aient fléchi et que le niveau moral se soit abaissé au sein de la nation ? Au surplus, ne voyait-on pas le même spectacle, sinon un pire spectacle en Allemagne ?

Digitized by Google

« De fait, dit M. l'abbé Baudrillart, l'Eglise de France, si on la considère aux diverses époques de l'ancien régime, d'Henri IV à Louis XVI présente dans son ensemble bonne et grande figure avec les Camus à Belley, les Sourdis à Bordeaux, les Marquemont à Lyon, les Joyeuse à Rouen, les Fenoillet à Montpellier, les Solminhiac à Cahors, les Henri et François de Gondi à Paris, les Richelieu lui-même à Luçon, pour la prendre, cette Église, à l'aube de sa réforme; et si je me transporte à l'autre extrémité du siècle, aux dernières années du règne de Louis XIV, est-ce que je ne vois pas un cardinal Le Camus à Grenoble, continuant dans un âge avancé sa vie austère, laborieuse, et charitable ; un Bossuet à Meaux, un Fénelon à Cambrai, un Fléchier à Nimes, un Mascaron à Agen, un Huet à Avranches, qu'il n'est besoin que de nommer, puisque ces gloires de l'Eglise sont aussi des gloires de la France; un d'Urfé, poursuivant à Limoges l'œuvre de réforme entreprise par son prédécesseur; un Baudry de Riencourt qui, à Mende, multiplie les œuvres utiles et ramène un bon nombre de protestants, un Godet des Marais à Chartres, un Armand de Béthune au Puy, un Guillaume de la Brunetière à Saintes, un Hippolyte de Béthune à Verdun, un Michel de Peletier à Angers, un Alphonse de Valbelle à St-Omer, un Matignon à Lisieux, un Brûlart de Sillery à Soissons, un François de Nemond à Bayeux, un Poncet de la Rivière à Uzès, tous remarquables par leurs vertus privées, leur zèle épiscopal, l'importance et la générosité de leurs fondations. Quatre-vingts ans plus tard, à la veille de la Révolution, les nobles exemples ne sont pas moins nombreux. Au Mans, a succédé au fort peu édifiant Grimaldi, Mgr de Goussans, prélat aux mœurs irréprochables, au cœur évangélique; à Gap, Mgr Labroue de Vareille, pieux, austère, généreux, à Clermont, Mgr de Bonal, un apôtre; à Dijon, Mgr de Mérinville, bon et zélé; à Tulle, Mgr Rafalis de Saint-Sauveur, que toutes les bouches célèbrent à l'envi ; Mgr de Chanterac, intègre, mortifié, initiateur de tous les progrès, clôt dignement la succession épiscopale du siège d'Alet. Les neuf évêchés de Bretagne présentent de

Digitized by Google

dignes pontifes et parfois de vrais saints ; à Paris, Mgr Le Clerc de Juigné est vénéré de tous et populaire par sa charité ; à Besançon, Mgr Raymond de Durfort rappelle les évêques des premiers temps de l'Eglise. Non moins saint, non moins apostolique est, à Boulogne, Mgr de Sartz de Pressy, de qui le zèle, la charité, la science s'élèvent à la hauteur de tous les besoins. L'archevêque de Vienne, Mgr Lefranc de Pompignan, est l'objet de la vénération universelle. A Rouen, Mgr de la Rochefoucauld pratique les mêmes vertus, simple, modeste, affable, bon, plein de foi et de charité. Saint-Paul-Trois-Châteaux a un saint pour évêque, Mgr de Reboul de Lambert. Un ardent amour de Dieu et des hommes, sa science religieuse, son dévouement à son troupeau, sa foi profonde, préparent Mgr Du Lau, archevêque d'Arles à l'honneur du martyre ; et je pourrais citer bien d'autres noms encore (1). »

A ce clergé du dix-huitième siècle, Mgr de Tocqueville a rendu un hommage bien connu : « Je ne sais, a-t-il dit, si à tout prendre, il y eut jamais dans le monde un clergé plus remarquable que le clergé catholique de France, au moment où la Révolution le surprit, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées, mieux pourvu de vertus politiques et en même temps de plus de foi, la persécution l'a bien prouvé. J'ai commencé l'étude de l'ancienne société plein de prévention contre lui, je l'ai terminée plein de respect. » De ce témoignage, M. Baudrillart rapproche celui de Taine : « Mon jugement, fondé sur l'étude des textes, dit l'auteur des *Origines de la France contemporaine*, coïncide, comme ailleurs, avec celui de M. de Tocqueville. »

Mais, dit-on (et c'est le second grief articulé contre le régime des concordats), ces évêques devant lesquels vous

(1) On pourrait rappeler encore, entre autres, le vénérable Mgr de la Motte, évêque d'Amiens, mort vraiment en odeur de sainteté, et un prélat que j'ai déjà mentionné, Christophe de Beaumont, cette sentinelle vigilante aux portes de la sainte cité, cet archevêque qui gouverna pendant près de quarante ans l'église de Paris, ce pasteur bienfaisant à la charité duquel une femme du peuple, le contemplant étendu sur sa couche funèbre, rendit ce naïf et touchant hommage : « Ce pauvre Monseigneur ! Si on lui demandait un louis d'or, cela serait capable de le faire revenir. »

Digitized by Google

inclinez avec quelque raison, avaient un grave et commun défaut, lequel provenait de leur origine. Etant donné que, pratiquement, en fait, les évêchés étaient à la nomination du roi, que les évêques en fonctions lui devaient leur élévation, il était naturel, fatal, qu'ils eussent une pente à la servilité envers l'autorité royale et ils l'ont eue en effet. Quant au pape, il était loin ; les rapports avec lui étaient difficiles en eux-mêmes et, loin de les faciliter, le gouvernement du roi s'efforçait de les entraver. L'autorité de Rome devait être, était, presque illusoire. « Le roi, dans la pratique, disait Fénelon, est plus chef de l'Eglise que le pape, en France. Liberté vers le pape, servitude vers le roi. » Et encore : « Depuis le concordat de Léon X et de François Ier, presque tous les liens entre le pape et les évêques ont été brisés parce que leur sort ne dépend que du roi. » Nul doute que l'observation ne présente une grande part de vérité.

Au temps de la Ligue, par exemple, les prélats français se prononcèrent en grande majorité pour le Béarnais et ils prirent sur eux de le réconcilier avec l'Eglise catholique et de l'absoudre, alors que cette réconciliation et cette absolution ne pouvaient être régulièrement prononcées que par le Souverain Pontife. Sous Richelieu, sous Louis XIV, si si quelque velléité d'indépendance se manifeste dans les rangs du clergé ; si, à l'exemple de Hurault, quelques parlementaires incriminent les évêques de « regarder plus volontiers leur pontife que le souverain », la répression se montre aussitôt. Défense leur est faite d'aller à Rome et même d'écrire au pape sans l'autorisation du roi. Même lorsque le prince et le pape sont d'accord au fond, comme dans l'affaire du jansénisme, les prétentions gallicanes se manifestent à chaque instant. Louis XIV s'attribue, au moins en principe « la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers. » Il donne une telle extension à la commende qu'elle devient comme une sorte de confiscation partielle des biens ecclésiastiques, et dans toutes ces mesures contraires à l'indépendance et à la dignité de l'Eglise, il ne

Digitized by Google

rencontra, au sein du clergé de France que de bien faibles et de bien rares résistances. Une assemblée du clergé a été convoquée pour l'année 1641. Richelieu la prépare, et un de ses moyens de préparation consiste à pratiquer ouvertement la candidature officielle pour sa formation, et au cours de ses travaux il n'hésite à renvoyer « faire pénitence de leurs fautes » les députés qui se sont montrés hostiles à ses idées. Le gouvernement de Louis XIV ne fut que trop fidèle à ces traditions. Les évêques ou les prêtres appelés à composer l'assemblée de 1682 avaient été triés sur le volet. Le roi avait pris la peine de dire qui devait être nommé et qui devait être exclu, et il avait donné l'exclusion à l'archevêque de Lyon parce que son titre de primat des Gaules aurait pu lui donner quelque titre à la présidence et parce qu'on réservait cette présidence à d'autres ; à l'archevêque d'Aix, parce qu'il avait écrit au chancelier que la future assemblée ne serait pas canonique et ne ferait qu'aggraver les divisions dont on gémissait ; à l'archevêque de Besançon, enfin, parce qu'il se plaignait que depuis la conquête de la Franche-Comté, ses droits temporels ne fussent pas respectés.

L'assemblée eut deux présidents. Le premier fut Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, administrateur habile, mais prélat aux mœurs suspectes dont le chancelier d'Aguesseau a pu dire : « heureux s'il eût été capable d'édifier l'Eglise comme il était capable de la gouverner! » Le second était Le Tellier, archevêque de Reims, frère de Louvois, prélat que les lettres de M^me^ de Sévigné ne présentent pas sous un jour bien flatteur et qui ne donne ni de lui-même ni de l'assemblée une bien haute idée, lorsqu'il dit : « Des hommes plus courageux parleraient peut-être avec plus de courage ; de plus gens de bien pourraient dire de meilleures choses ; pour nous qui sommes médiocres en tout, nous exposons notre sentiment, non pour servir de règle en pareille occurrence, mais pour céder au temps et pour éviter de plus grands maux dont l'Eglise est menacée. »

L'assemblée était composée de trente-six archevêques ou évêques et de trente-huit ecclésiastiques du second ordre.

Digitized by Google

Bossuet en faisait partie. La grande autorité attachée à son nom avait paru nécessaire pour couvrir les décisions à intervenir. On sait que sincèrement attaché aux doctrines que l'assemblée voulait formuler et qui lui avaient été enseignées par des maîtres vénérés, il désapprouvait l'idée de les exprimer avec une sorte d'ostentation qu'il jugeait injurieuse envers le Saint-Siège. Pour ce motif et en ce sens, les propositions qui devaient former les quatre articles lui paraissaient *odieuses*. On sait qu'aussi à l'assemblée il se conduisit en modérateur, s'efforçant avant tout de prévenir le schisme vers lequel quelques esprits aigris semblaient marcher. L'immense majorité était dominée par le désir d'être agréable au roi. Il faut dire que telle était alors la disposition générale des esprits. La France était idolâtrée de son roi, elle était éblouie de sa majesté et de sa gloire, elle ne voyait que lui et le désir de lui plaire, de lui témoigner l'admiration et le dévouement dont ils le jugaient si digne, étouffait tout autre sentiment.

« L'assemblée de 1682 n'est pas la libre, sincère et complète représentation de l'Eglise de France, même telle que l'avait faite le despotisme de Louis XIV, » dit M. l'abbé Baudrillart. « Il n'en est pas moins vrai, poursuit-il, que l'on avait pu trouver dans cette église plus de trente évêques disposés à suivre le roi et Colbert dans leurs projets fort peu respectueux des droits du Saint-Siège. » C'est l'affaire de la *régale* qui avait été l'occasion première de la mésintelligence survenue entre Rome et la France. Colbert voulait amener l'assemblée à reconnaître au roi non seulement la régale temporelle, c'est-à-dire le droit de jouir des revenus des archevêchés et évêchés pendant leur vacance, mais encore la régale spirituelle, c'est-à-dire le droit de conférer tous les bénéfices vacants dans un diocèse, tant que le siège épiscopal était inoccupé. L'assemblée accorda au roi l'extension de la régale temporelle aux diocèses qui ne l'avaient pas encore subie, se contentant de réserver la régale spirituelle. Le pape Innocent XI blâma sévèrement cette faiblesse : « Les évêques de France et ce clergé qui était autrefois la couronne et la joie du siège apostolique, se conduisent

Digitized by Google

présentement envers lui d'une manière si différente que Nous sommes contraints d'employer avec larmes ce langage d'un prophète : *Les enfants de ma mère ont combattu contre moi...* Il est donc vrai que vous avez craint où il ne fallait rien craindre. La seule chose qui était à craindre pour vous était que l'on pût vous reprocher devant Dieu et devant les hommes, d'avoir manqué au devoir qu'imposent la qualité de pasteurs, le rang que vous occupez et la dignité dont vous êtes revêtus... » Mais avant que ces fortes paroles ne fussent arrivées aux oreilles de l'assemblée, ils avaient accompli leur œuvre principale, à savoir le vote des quatre articles formant la *Déclaration du clergé de France sur la puissance ecclésiastique.* Cette déclaration fut déclarée nulle par le bref *Paterna caritati* du 11 avril 1682. Le 6 mai l'assemblée vota une réponse fâcheuse et qui *sonne le schisme,* suivant l'impression de notre auteur : « L'Eglise gallicane se régit par ses propres lois ; elle garde inviolablement ses coutumes auxquelles les pontifes gallicans, nos prédécesseurs, n'ont jamais laissé déroger par nulle définition, nulle autorité. »

Mais le roi avait retenu l'avertissement que dans son discours d'ouverture, le fameux sermon sur *l'unité de l'Eglise,* Bossuet avait fait entendre au clergé et au gouvernement français : « Quelle erreur quand des rois ont cru se rendre plus indépendants en se rendant maîtres de la religion !... Dieu préserve nos rois très chrétiens de prétendre à l'empire des choses sacrées et qu'il ne leur vienne jamais une si détestable envie de régner ! » Effrayé de l'émotion et du trouble des esprits, il suspendit les séances de l'Assemblée, puis prononça sa dissolution, agissant en cela avec autant de sagesse et d'à-propos, dit spirituellement le comte de Maistre, qu'on lui pardonne presque de l'avoir convoquée.

Quant à la Déclaration elle-même, il devait la désavouer quelques années plus tard, et les prêtres qui avaient assisté à l'assemblée comme députés de second ordre et qui furent, dans la suite, proposés pour l'épiscopat, durent la désavouer aussi. Mais les magistrats qui nourrissaient,

Digitized by Google

je ne sais trop pourquoi, de si âpres projets contre le Saint-Siège, ces magistrats qui semblaient avoir pris pour maxime ces paroles que l'un d'eux, Achille de Harlay, adressait à Louis XIV lui-même : « Il faut baiser les pieds du pape et lui lier les mains », la conservèrent avec un soin jaloux. En cela ils furent bien mal inspirés, car, erronée comme doctrine, elle devait être funeste dans ses conséquences, elle ébranlait, dit Th. Lavallée, la hiérarchie catholique, rendait la discipline ecclésiastique dépendante du gouvernement, constituait la France dans une orthodoxie royale où les libertés de l'Eglise gallicane n'étaient plus que la soumission absolue du clergé à l'autorité du roi. »

Mais c'est trop s'étendre sur un incident fâcheux qui se présente comme un nuage dans l'histoire du clergé français, incident dont on peut, jusqu'à un certain point, je le veux bien, rendre le concordat responsable. Mais ce clergé n'a pas toujours vécu dans ce nuage et, comme le dit notre auteur, toute l'histoire de l'Eglise de France ne se résume pas dans les quatre articles de 1682. Même sous Louis XIV tout n'a pas été complaisance ou faiblesse dans ce clergé. Fénelon, a-t-il jamais passé pour un flatteur du grand roi ? Et Bossuet a-t-on oublié sa réponse au monarque qui lui disait : Qu'auriez-vous fait si j'avais soutenu M. de Cambrai ? — Sire, j'aurais crié vingt fois plus fort. A-t-on oublié son cri d'indignation sacerdotale lorsque le ministre Ponchartrain manifesta l'intention de soumettre à la censure les instructions pastorales des évêques. « Enfin, on le déclare; nos ordonnances seront sujettes à l'examen comme nos autres ouvrages... C'est le temps d'attendre le secours du ciel pour l'Eglise opprimée. » Je ne saurais admettre, ajoute-t-il, « que pour exercer nos fonctions il nous faille prendre l'attache de M. le chancelier et achever de mettre l'Eglise sous le joug. Pour moi, j'y mettrais la tête. » D'ailleurs, si les actes de faiblesse sont toujours chose déplorable, il me paraît juste d'observer qu'une réclamation, qu'une protestation formulée en termes modérés, trop modérés, si l'on veut, fait plus d'impression et produit

Digitized by Google

plus d'effet lorsqu'elle émane d'un ami qu'une protestation trop vive émanant d'un homme à qui on peut supposer des sentiments hostiles.

Au surplus, aux défaillances de 1682 on peut opposer, par exemple les affirmations et les revendications de 1765 : « Si les ministres de Jésus-Christ, disent les *Actes du clergé* de cette année, sont tenus d'obéir au prince dans l'ordre politique et temporel, l'Eglise universelle a toujours enseigné que les rois sont tenus d'obéir aux pontifes dans l'ordre de la religion ; c'est à eux seuls qu'appartient le gouvernement de l'Eglise..... A l'Eglise appartient la décision, au prince la protection, la défense, l'exécution des canons et des règles ecclésiastiques. Cette protection que les rois doivent à l'Eglise n'est point un droit qu'ils acquièrent sur ses décisions ; la défense des canons est un devoir que leur impose l'autorité dont ils sont revêtus. Mais les canons disent que c'est aux prêtres à juger les choses de Dieu et que le jugement de l'Eglise n'emprunte pas sa force de la puissance royale... Le prince est l'évêque du dehors, le vengeur des règles anciennes ; mais il ne peut en établir de nouvelles, ni contredire celles qui sont établies. » La même assemblée revendique pour l'Eglise de France la liberté de son enseignement : « L'enseignement, dit-elle, est le premier devoir des pontifes, il est aussi le premier objet de leur indépendance... S'il n'est pas permis à la puissance civile d'arrêter l'enseignement des pasteurs, il ne peut également lui être permis de contredire la doctrine reçue dans l'Eglise, de suspendre l'exécution de ses jugements ou d'en éluder les effets. « Signées par trente-deux évêques présents à l'assemblée, ces revendications reçurent l'adhésion de quatre-vingt-six autres prélats. Quatre seulement refusèrent la leur. Et il est juste d'ajouter que les actes répondaient aux paroles et que les sévérités dont le pouvoir s'armait contre ces prélats, ne les arrêtaient pas dans l'accomplissement de leur devoir. La vie de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, offre de nombreux exemples d'une fermeté vraiment épiscopale.

Digitized by Google

*
* *

CONCLUSION

Ainsi donc, si dans l'intervalle de temps qui s'étend du concordat de 1515 à la Révolution, l'Eglise de France n'a pas toujours échappé aux misères qui sont le triste apanage de notre nature, *si quid humanitus illi accidit*, les Français ont, malgré tout, le droit d'être fier d'elle. « Elle pouvait bien, cette vieille Eglise gallicane, dit M. Baudrillart, passer à l'Etat quelques libertés prises à son égard, quelques empiètements, quelques usurpations, car l'Etat était un ami, ami jaloux sans doute, mais un ami qui voulait comme elle et avec elle, le triomphe de Jésus-Christ dans les âmes et dans le monde. » « On pardonne beaucoup à ceux qu'on aime et dont on se sent aimé. Les rapports de l'Eglise et de l'Etat étaient des rapports de cœur, bien plus que des rapports de raison, a dit avec justesse et brillant l'auteur de *Richelieu et la monarchie absolue* (1). Le fils aîné de l'Eglise voulait la dominer, mais non l'amoindrir ; le maintien, l'honneur de la foi catholique étaient aussi chers au gouvernement qu'à la nation. Ce parlement si pointilleux dans ses relations avec l'épiscopat, avec les ordres monastiques, délibère que lorsqu'on portera aux malades le Saint Sacrement, un conseiller de la première chambre l'accompagnera. Le prêtre se sent en sûreté avec ce magistrat qu'il a vu ce matin à la messe, et à la dernière fête, au confessionnal. Le fonctionnaire sait avec quelle sincérité l'officiant entonne le *Te Deum* pour la victoire du roi, fait prier pour lui quand il est malade et s'afflige de ses revers. C'est dans ce double sentiment qu'il faut chercher le secret d'une intimité, parfois orageuse, mais toujours profonde, que l'esprit moderne a détruite sans retour. »

Le suprême honneur, la suprême gloire et la suprême

(1) M. d'Avenel.

Digitized by Google

récompense de notre ancien épiscopat, il les trouva au jour de la grande épreuve. Mis en demeure de renoncer à son union avec le Saint-Siège sous peine d'encourir la persécution, la proscription, la mort peut-être, il montra une vaillance héroïque dont, aux jours de Henri VIII, l'épiscopat anglais ne lui avait pas donné l'exemple. A quatre exceptions près (et quelles exceptions !) cet épiscopat déclare d'une voix unanime, que rien ne le séparera de Rome. Comme Mgr de Marbeuf, primat des Gaules, archevêque de Lyon, tous ces prélats répètent à l'envie les paroles de Fénelon : « Que ma langue s'attache à mon palais, si jamais je t'oublie..., ô Eglise romaine, ô cité sainte, ô chère et commune patrie de tous les vrais chrétiens ! Tout fait un seul peuple dans votre sein. Tous sont citoyens de Rome et tout catholique est romain. » Avec quelle magnanimité, avec quelle abnégation ne s'offrent-ils pas eux-mêmes en sacrifice pour le salut de la France catholique ! Ecoutez-les. Par l'organe de ceux d'entre eux qui sont membres de l'Assemblée constituante, ils ouvrent leur cœur au Souverain Pontife : « Elevez-vous, Très saint Père, dans toute la sagesse et la liberté de votre ministère. Sortez du milieu de ces considérations et de ces convenances privées qui meurent avec nous. Nous occupons un faible point dans le temps, comme dans l'espace, et notre sort ne peut pas entrer en balance avec les destins des empires et les promesses de l'Eglise... Est-il un moyen qui dépende de nous pour épargner à l'Eglise gallicane ces horribles divisions qui la déchirent ?... Nous savons quels sont les exemples que l'Eglise nous donne et nous avons appris comment on peut souffrir pour elle. Que les principes soient en sûreté, que les pouvoirs de l'Eglise soient respectés et maintenus, et qu'une mission canonique nous donne des successeurs légitimes. Nous mettons à vos pieds, Très Saint Père, nos démissions, non pas ces démissions forcées, et les interprétations arbitraires auxquelles nous n'avons point consenti, ou tous ces actes garants de notre attachement à nos devoirs qu'on traduit comme un renoncement à nos places ; mais nos libres et volontaires démissions, fondées

Digitized by Google

sur ces mêmes sentiments qui repoussent le joug d'une contrainte que les lois civiles ne peuvent pas nous imposer et qui n'admettent dans l'ordre de nos fonctions d'autre autorité que celle de l'Eglise. Nous remettons tous nos démissions dans vos mains, afin que rien ne puisse plus s'opposer à toutes les voies que Votre Sainteté pourrait prendre dans sa sagesse pour rétablir la paix au sein de l'Eglise gallicane. » Les évêques qui tenaient ce noble langage n'étaient-ils pas les légitimes héritiers de ces trois cents évêques d'Afrique qui, en la conférence de Carthage (411), offraient de céder leurs sièges aux évêques donatistes, si ceux-ci voulaient renoncer au schisme et qui disaient par la bouche de saint Augustin : « Pourrions-nous hésiter à faire à notre Rédempteur ce sacrifice?... C'est pour le peuple qu'on nous ordonne évêques. Usons donc de notre épiscopat selon qu'il est utile pour la paix du peuple. »

Le concordat de 1516 avait donc donné à la France et à l'Eglise un épiscopat qui fait honneur à l'une et à l'autre, ou tout au moins il n'avait point empêché cet épiscopat de germer sur la terre de France. Qui oserait affirmer qu'un autre système de nomination eût donné de plus beaux résultats? A l'époque où l'Eglise concordataire de France triomphait des plus terribles dangers, celle d'Allemagne où les élections capitulaires avaient été conservées, était soumise par Joseph II à une épreuve, semble-t-il, moins redoutable. Comment en est-elle sortie? On le sait assez.

« S'il fallait écouter certaines clameurs, écrit Frayssinous, on serait tenté de croire que sous l'empire de cette nouvelle discipline (celle qui a été introduite par le concordat de Léon X), que l'Eglise de France perdit son antique gloire et qu'elle était tombée dans la confusion et les ténèbres de l'ignorance et de tous les vices. Défions-nous de ces panégyristes éternels de l'antiquité; esprits chagrins et superbes, qui affectent de vanter l'ancienne Eglise pour se dispenser de se soumettre à l'Eglise actuelle; esprits téméraires, qui oublient que le Dieu de sagesse et de vérité lui a promis d'être avec elle dans tous les temps; esprits

Digitized by Google

irréfléchis et faibles, qui ne savent pas distinguer dans l'antiquité chrétienne ce qui est invariable et doit être rappelé sans cesse, de ce qui devait changé et pouvait être remplacé par des choses mieux assorties aux temps et aux lieux. S'agit-il de la foi, de la morale, de la piété, des vertus évangéliques, remontons aux premiers âges du christianisme, encore tout pénétrés de l'esprit du divin fondateur : c'est là que sont nos modèles. Mais s'agit-il de cette discipline variable par la force même des choses, n'écoutons pas un zèle moins éclairé qu'indiscret. Dans ces temps heureux où la foi était plus vive, les mœurs plus pures, le zèle plus désintéressé, où l'épiscopat offrait plus de périls et moins de ce qui tente la cupidité, on conçoit très bien comment les élections pouvaient avoir de grands avantages : mais aussi dans les siècles de relâchement, où les passions avaient plus d'empire, où les dignités ecclésiastiques offraient plus d'appât à l'ambition, on conçoit également comment les élections pouvaient avoir de très graves inconvénients. Le concordat a les siens, dira-t-on : oui, sans doute ; où sont les choses qui n'en aient pas? Mais ne dissimulons pas ceux des élections, leur histoire en est la censure ; et Thomassin, qui la connaissait dans tous ses détails, est convenu qu'elle suffisait pour nous consoler de l'abolition de cette discipline. »

Dans la seconde et dernière partie de cette étude, toujours guidés par M. l'abbé Baudrillart, nous chercherons à nous rendre compte des résultats produits, en France, au XIX^e^ siècle, par le régime concordataire.

Ch. DE LAJUDIE.

Digitized by Google

LA VIERGE MARIE

DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE ET PROVENÇALE DU MOYEN AGE

Pur remembrer des ancesurs
Les feiz et les diz e les murs,
Les felunies des feluns
E les barnages des baruns,
Deit l'um les livres et les gestes
Et les estoires lire a festes.
Si escripture ne fust feite
Et puis par clers litte e retraite
Mult fussent choses ubliées
Ki de viez tens sunt trespassées (1).

C'est ainsi que s'exprime Wace, au début de son *Roman de Rou*. J'ai toujours aimé le propos du vieux poète normand, et si j'ose faire appel à vos souvenirs, vous n'avez peut-être pas oublié les conférences où je vous ai entretenus

(1) « Pour remémorer des ancêtres les faits et les dits et les mœurs, les felonies des félons et les beaux faits des barons, on doit lire aux fêtes les livres, et les gestes et les histoires. Si des écritures n'avaient été faites par les clercs, beaucoup de choses auraient été oubliées, qui se sont accomplies dans les anciens temps. » Cette citation, empruntée au *Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français...*, publiés par P. Meyer, Membre de l'Institut, p. 291. Paris, F. Vieweg, 1878. Nous sommes heureux d'exprimer ici à l'éminent Académicien toute notre reconnaissance pour la bienveillante permission qu'il nous a donnée de reproduire ce passage, et plusieurs autres qui se trouvent dans le cours de cette étude.

Notre travail étant destiné au grand public, nous traduirons toujours les textes qui nous sembleront ne pouvoir être compris que des spécialistes.

Digitized by Google

de la France médiévale. Vous avez bien voulu me témoigner vos sympathies quand je vous parlais, par exemple, de la prédication française du XIIIe siècle. Le sujet que je veux vous exposer ce soir, sera sans aucun doute accueilli avec une faveur encore plus grande, attendu les sentiments dont je sais que vous êtes animés. Et quel autre aurai-je pu choisir, en cette fin d'année mariale, si ce n'est la dévotion que nos pères ont professée autrefois envers la Sainte Vierge? Mais Notre-Dame occupe une place si importante dans les pensées et les sympathies de nos ancêtres, que je n'ai pu songer à traiter ce sujet en une seule fois. Le champ est si vaste, que vouloir l'explorer tout entier aujourd'hui serait une tentative aussi vaine que présomptueuse. Obligé de me restreindre, j'ai d'abord écarté résolument, — et malgré l'attrait qu'il pouvait présenter —, le témoignage que les arts devaient rendre à la dévotion des Francs du moyen âge envers Marie. J'ai aussi négligé, comme quelque chose de déjà connu, ce que les auteurs scolastiques et ecclésiastiques nous ont enseigné à ce sujet. Leur doctrine est plus conforme aux enseignements de l'Eglise et moins mêlée d'éléments humains : mais d'ordinaire ce sont les prédicateurs qui se chargent de l'enseigner au public. Je me contenterai de vous dire ce soir comment, depuis les débuts du XIIe siècle jusqu'au commencement du XVIe, les poètes ont compris et honoré la Sainte Vierge dans notre pays. Et sous cette dénomination, j'entends, non seulement les pays de la langue d'oui, mais encore ceux de la langue d'oc : s'il y a eu un temps où le Nord bataillait contre le Sud, ces luttes n'ont pas longtemps duré, et presque toujours Français et Provençaux se sont unis dans la même pensée religieuse pour honorer Marie.

Avant de commencer, je dois encore ajouter un mot. L'Ecole romantique, vous le savez, s'est plu à nous donner du moyen âge une idée fausse et incomplète. Elle a voulu en faire un âge d'or où seuls les nobles sentiments se faisaient jour, une époque idéale que nous devons regretter comme un paradis perdu. Sans doute leurs peintures sont séduisantes, et nous avons admiré, sur la foi de ces poètes,

Digitized by Google

. . . . le temps où d'un siècle barbare
Sortit un siècle d'or, plus fertile et plus beau,
Où le vieil univers fendit avec Lazare
De son front rajeuni la pierre du tombeau.

Mais, en fin de compte, nous préférons à tout autre attrait celui de la vérité. Les hommes très vivants qu'ont été nos pères, nous sont plus sympathiques avec leurs défauts, que que les créations les plus admirées du rêve et de la fantaisie. Maintenant, il est temps de commencer.

I

Arrêtons-nous tout d'abord, si vous le voulez bien, à considérer la vie terrestre de Marie comme les vieux auteurs de notre pays l'ont racontée. Pour remplir ce dessein, ils avaient à leur disposition une source autorisée et d'une valeur indéniable, l'Evangile. Mais nous n'oublions pas que, dans le texte inspiré, la Sainte Vierge reste toujours dans une sorte de pénombre, et qu'elle s'efface presque complètement pendant la vie publique de son divin Fils. Au surplus, l'Evangile ne nous parle, ni de l'enfance de Marie, ni de sa vie après l'Ascension. La pieuse et légitime curiosité des fidèles pouvait désirer quelque chose de plus que les récits évangéliques, et elle trouva pour se satisfaire la littérature apocryphe du Nouveau Testament. Il nous faut préciser ici le caractère et la valeur de cette littérature (1). Elle comprend des œuvres bien diverses et d'une origine très différente. Toutefois, nous pouvons dire que les écrits apocryphes ont été, dans leur ensemble, composés à l'imitation des livres canoniques, mais sans être reconnus comme tels par l'Eglise. Parce qu'il était nécessaire de signaler cette différence aux foules, ils ont été condamnés à plusieurs reprises. Un décret du pape

(1) Cf. Freppel, *les Pères apostoliques*, ch. II et III. Paris, 1870. Nous attendons toujours une bonne édition des apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Digitized by Google

S. Gelase I, porté dans ce sens, se trouve encore dans notre droit canon (1). S. Innocent I l'avait devancé en condamnant tout ce qui, en dehors des Ecritures, avait paru sous le nom des Apôtres. En maint endroit, S. Jérôme s'élève contre les rêveries des apocryphes, et S. Augustin leur dénie toute espèce d'autorité. Certains critiques vont cependant trop loin, quand ils s'indignent que l'Eglise n'ait pas arrêté énergiquement le développement de cette littérature. Avant tout, nous devons dire que l'autorité ecclésiastique n'a pas coutume d'intervenir quand l'intégrité de la foi ou le salut des âmes n'est pas en danger. D'autre part, il est difficile de réprimer la curiosité des foules, quand elle s'attache à des légendes en elles-mêmes très vraisemblables, et qui n'ont rien de contraire à nos dogmes bien connus. Essayez, par exemple, d'enlever à certaines âmes les révélations parues sous le nom de Marie d'Agréda. Vous réussirez, sans aucun doute, à les troubler : mais vous constaterez que pour le reste vos efforts sont restés complètement inutiles. Au surplus, il y a dans les apocryphes des détails qui sont d'ailleurs attestés par des Pères de l'Eglise ou des écrivains ecclésiastiques autorisés. L'apparition d'un ange à saint Joachim pour lui annoncer la naissance de Marie, est racontée par saint Epiphane. Pour la présentation de la Vierge au temple et l'éducation qu'elle y reçut, nous pourrions invoquer le témoignage de saint Jean Damascène, Georges de Nicodémie, Nicéphore, André de Crète, l'empereur byzantin Léon, et enfin Cédrène : peut-être en nommerions-nous d'autres, en poussant plus loin nos recherches (2). Ajoutons que la critique n'était pas comprise au moyen âge comme de nos jours : les documents dont nos pères disposaient étaient trop rares pour qu'on songeât à en discuter la valeur.

(1) *Decretum Magistri Gratiani*, col. 38, § 27, Edit. Æ. L. Richter et Æ. E. Friedberg, Leipzig, 1879.

(2) Les récits relatifs à la naissance, à l'enfance et à la jeunesse de de Marie, sont empruntes surtout au livre appelé communément et très arbitrairement le *Protévangile de saint Jacques*, à *l'Evangile de la naissance de Marie* et à *l'Evangile du Pseudo-Mathieu*. Ceux qui concernent sa mort, aux differentes rédactions de *l'Assomption de Marie*, et particulièrement à celle qui porte le nom de Méliton.

Digitized by Google

Mais revenons à Marie, et à la manière dont sa biographie fut alors comprise. Quand la langue française eut pris conscience d'elle-même, et qu'elle put servir à la rédaction d'œuvres littéraires, si imparfaites qu'elles fussent, des poèmes furent consacrés à raconter la vie de la Vierge. Pour vous en donner une idée, je n'aurai pas recours à Hermann de Valenciennes, le plus prolixe, peut-être, mais non le plus parfait de ses biographes. Je m'arrêterai de préférence à Wace, plus court et plus réservé. Le livre qui a été publié sous son nom renferme trois parties : c'est la seconde surtout que je veux citer maintenant (1). Tout ce que le clerc anglo-normand nous raconte, tend à faire de Marie l'enfant du miracle. Il nous dit d'abord comment elle est née. Il donne à ses parents, Anna et Joachim, je ne sais quel caractère biblique et patriarcal qui gagne immédiatement nos sympathies. Ces deux époux divisaient leurs revenus en trois parts, dont deux étaient données aux pauvres et à l'Eglise; le dernier tiers était réservé à l'entretien de leur maison. Mais ils n'avaient pas d'enfants, ce qui leur causait une vive peine. Joachim vit même, pour ce motif, son offrande repoussée par « l'évêque », dit naïvement Maître Wace, qui entendait par là le grand prêtre Abiathar. Mais l'épreuve eut un terme, et Dieu consentit à écouter la prière de ce couple béni. Un ange apparut à chacun d'eux en particulier, et leur annonça qu'ils auraient une fille, qu'elle s'appellerait Marie, et qu'elle serait remplie de la grâce du Saint-Esprit; elle demeurerait vierge, et elle deviendrait la mère du Sauveur. En signe de la réalité de cette prophétie, les deux époux devaient se rencontrer à la porte appelée Dorée. Ils s'y trouvèrent en effet, et ne man-

(1) *La Vie de la Vierge Marie*, de Maître Wace, publiée d'après un manuscrit inconnu aux premiers éditeurs (par V. Luzarche). Tours, 1859. Cette œuvre se compose de trois parties différentes. Dans la première, l'auteur raconte comment l'abbé Helcim, délivré d'une tempête par Marie, lui témoigna sa reconnaissance en fondant la fête de la Conception. La seconde expose la vie de la Vierge jusqu'à son mariage inclusivement. La troisième, sa mort et sa sépulture. Les vers n'étant pas numérotés, nous citons les pages. Nous ayons toujours rapporté fidèlement les textes, même quand nous croyions l'éditeur en défaut.

Digitized by Google

quèrent pas d'utiliser cette occasion pour aller ensemble prier au Temple, puis ils revinrent chez eux réconfortés.

L'enfant qui leur avait été annoncée, vint en effet comme une joie et une bénédiction pour leur foyer. Au bout de trois ans, ils consentirent à s'en séparer, et ils la présentèrent au temple comme ils l'avaient promis à Dieu. Mais ici je m'en voudrais de ne pas citer textuellement Maître Wace, dont le récit est séduisant dans sa naïveté.

Marie icest nom li ont mis
Que l'angles lor ot apris.
Treis anz en réont la norrirent,
Après au temple si l'ofrirent.
Au temple avait xv degrez
En ordre en alquant compassez.
Bien auz, les, et l'om fait et granz.
La meschinete de III anz
Au premier de desoz s'est mise,
De l'un a l'autre amont s'est prise.
Endementres qu'il esgardeient
Et lor ofrende apareilleient,
Joachim et sa femme Anna,
Toz les xv degrez monta,
Sanz conduit et sanz compaignie,
Sanz meneor et sanz aïe:
Autresi est amont alee
Come se fust feme formee (1).

N'est-ce pas un trait charmant, que cet empressement de Marie à se donner à Dieu, en sorte que l'enfant gravit les degrés du sanctuaire avant même que ses parents y aient pris garde ? Après avoir fait leur offrande, ceux-ci repartirent, en laissant Marie avec les autres jeunes filles,

(1) « Ils lui donnèrent le nom de Marie, que l'ange leur avait enseigné. Ils l'élevèrent environ trois ans; puis ils l'offrirent au Temple. Dans le Temple il y avait quinze degrés, qui étaient disposés dans des proportions voulues. On les avait faits hauts, larges et grands. La fillette de trois ans s'est mise sur le plus bas, puis a monté les autres. Pendant que Joachim et sa femme Anna se concertaient et préparaient leur offrande, elle gravit les quinze degrés, sans qu'il y eût quelqu'un pour la conduire et l'accompagner, pour la mener et pour l'aider. Elle est montée comme si elle avait été femme formée ». Pp. 29-30.

Digitized by Google

Qui au temple erent por servir
Et por apprendre et por norrir (1).

Le poète ajoute que Marie était la plus sage et le modèle de toutes ses compagnes.

Ici cum Marie creisseit,
Plus amendeit et plus saveit.
L'enor de li et la bonté
O(t) tut son aage passé.
Quer ert mieldre et ert plus sage
Que nul(e) autre de son aage.
Angle sovent a li parleient
Qui por garder la veséeient
Cil que la Virge conisseient.
A merveilles de li teneient.
Tant ert jeuvene et tant vaillanz
Et tant saintisme et tant saichanz.
Sa vertu, sa bonté, son los
Ne puis escrire ne ne os.
Qui sereit ce qui tant direit
De sa bonté, qui plus ne seit,
Son bien, son senz, sa saintité,
Sa merveillose chasteé (2).

Marie a grandi, et voici qu'elle est arrivée à ses treize ans révolus. Joachim et son épouse n'apparaissent plus dans la tradition, et nous pouvons sagement en induire qu'ils sont morts. Selon la coutume en vigueur, l'adolescente doit maintenant quitter le temple et accepter un mari, puisque c'est une loi pour toutes les femmes de sa nation. « L'evesque », comme Wace persiste à l'appeler,

(1) « Qui étaient au Temple pour servir, pour apprendre et pour faire leur éducation. »

(2) « A mesure que Marie croissait, elle était plus parfaite et plus instruite. Elle surpassait, sous le rapport de la dignité et de la vertu, toutes les jeunes filles de son âge. Car elle était meilleure et plus sage qu'aucune de ses contemporaines. Les anges qui la visitaient pour la garder parlaient souvent avec elle. Ceux qui connaissaient la Vierge, racontaient d'elle des merveilles, tant elle était jeune et vaillante, tant elle était sainte et instruite. Je ne puis ni n'ose raconter sa vertu, sa bonté, ses mérites. Où trouver l'homme qui pourrait louer suffisamment sa bonté sans égale, ses qualités, son sens, sa sainteté, sa merveilleuse chasteté ? »

Digitized by Google

s'occupe de trouver un parti convenable à la jeune fille. Mais Marie oppose à tout projet de mariage une résistance invincible : elle a fait vœu de rester vierge, et elle tiendra sa promesse. Le grand prêtre est dans une vraie perplexité.

Ne l'oseit de son vo retraire:
Quer commandé aveit esté:
Voez et si rendez a Dé (1).

Il consulte « les senez (les hommes de sens) et des chastiaus et des citez. » Ne nous sentons-nous pas ici en plein moyen âge, où nobles et bourgeois étaient si volontiers appelés par les autorités à donner leur avis dans les cas difficiles? Après avoir pris l'avis des sages, Abiathar s'arrêta au projet suivant. Il est dit dans Isaïe (ch. xi, v. 1) qu'un rejeton s'élèvera de la racine de Jessé et qu'une fleur sortira de cette même racine. Interprétant ce texte d'une manière trop littérale, il ordonna que tous les hommes de la maison de David qui étaient non mariés ou veufs, se présenteraient avec une verge à la main. Joseph, — toujours d'après la même tradition, — était alors d'un âge avancé, et père de plusieurs enfants moins jeunes que Marie : il n'avait aucun désir de convoler à de nouvelles noces. C'est pourquoi, dit le vieux récit, il obéissait bien, mais il dissimulait sa baguette dans les plis de son vêtement. Quand il fut invité à la montrer, il se trouva qu'elle était couverte de bourgeons et de fleurs. Pour que la prophétie parût pleinement vérifiée, une colombe du ciel vint se reposer sur cette verge miraculeuse : Joseph dut se soumettre à la volonté de Dieu ainsi manifestée.

Nous sommes peut-être déçus de voir que le patriarche était un vieillard et un veuf, quand il épousa la sainte Vierge. Nous nous rappelons peut-être la parole d'un saint, qu'à une créature aussi pure que Marie, seul un homme vierge pouvait s'unir. Mais, d'autre part, n'est-il pas admirable de voir Marie et Joseph s'épouser par devoir et pour

(1) « Il n'osait la détourner de son vœu. Car il avait été commandé : Vouez et acquittez-vous de vos vœux envers Dieu. »

Digitized by Google

obéir aux desseins de la Providence ? Ces deux être privilégiés auront ensuite à remplir des devoirs surhumains, et ils seront toujours à la hauteur de leur sublime vocation. D'ailleurs, je ne fais que résumer ici le récit de Wace, qui lui-même était l'écho fidèle des apocryphes : mais rien ne prouve que ces détails soient vrais. Comme l'a dit fort bien Mgr Freppel, les écrits en question, même quand ils sont vraisemblables, n'ont aucune valeur probante, en quelque sens que ce soit.

Nous pouvons constater, par un détail, que nos écrivains médiévaux ne doivent pas être crus sur parole. L'Evangile de saint Luc dit expressément que Marie était à Nazareth, quand l'archange Gabriel vint lui annoncer sa divine maternité (1, 26). Or Wace et plusieurs autres affirment qu'elle se trouvait encore au Temple ; ils ont eu le tort de consulter le récit légendaire sans s'occuper de l'auteur inspiré.

Quant .XIII. ans out en son aage,
La pucele qui mout fu sage
El Temple esteit por Dieu proier.
Sor ses genous tint son sautier....
Le chiel parti et entrouvri.
Saint Gabriel en descendi.
Dedens le Temple en est entrés (1).

Nous omettons volontairement des détails en eux-mêmes dignes d'intérêt, mais qui ne vont pas directement à notre but, parce qu'ils ne nous apprennent rien sur le caractère de Marie. Les apocryphes, quand ils parlent de la Visitation et du mystère de Noël, ne font guère que paraphraser les Evangiles canoniques, et les incidents qu'ils rapportent ne seraient pas utiles à notre dessein. Nous n'avons rien à dire non plus du rôle de Marie pendant les prédications de son Fils. Quant aux sentiments que Wace et les poètes du

(1) Quand elle avait treize ans, la Vierge qui était très sage, était au Temple pour prier Dieu. Elle tenait son psautier sur ses genoux. Le ciel se partagea et s'entr'ouvrit. Saint Gabriel en descendit pour entrer dans le Temple. Cf. P. Meyer, *Notice du ms. 1137 de Grenoble* dans *Romania*, t. XVI, p. 219.)

Digitized by Google

moyen âge lui attribuent au moment de la Passion, nous renvoyons à un autre endroit le soin d'en parler.

Suivant fidèlement le récit du clerc anglo-normand, nous arrivons au temps que nous pourrions appeler l'âge mûr de la Vierge. Ici encore, nous allons recueillir les détails fournis par les apocryphes, et qui parfois sont assez étranges pour déconcerter notre pieuse curiosité. Donc, saint Jean l'Evangéliste avait accepté de grand cœur le legs qu'il avait reçu de son Maître. Alors, dit Wace,

Johans a sa dame ostel prist,
Delez Mont-en-Cyon la mist
O la gent de sa parenté
Qui mult l'orent en grant cherté.
Virges plusors o li aveit,
Qu'ele enseigneit et norisseit (1).

Mais Marie ne devait pas longtemps être séparée de celui qu'elle aimait plus que tout au monde. Un jour, — c'était, paraît-il, dans la seconde année après la Passion, — elle se prit à pleurer tendrement, sous l'impression de cet amour, et dans le désir ardent qu'elle avait d'aller retrouver son Fils. Un ange lui apparut et lui prédit qu'elle mourrait dans trois jours. Il lui remit en même temps un « raim de paumier » (branche de palmier) qui venait du Paradis. Sur sa demande, il lui promit que tous les apôtres seraient présents à ses obsèques. Marie ne songea plus dès lors qu'à se disposer pour le moment suprême.

La Dame a meillors dras vestuz :
Puis est de la chambre tornée,
En mont Olivet est montée ;
Le raim porta, oreison fist,
A Dé parla et si li dist (2).

(1) Jean disposa un hôtel pour sa Dame. Il la logea près du mont Sion avec les gens de sa parenté, qui avaient pour elle une grande affection. Il y avait avec elle plusieurs vierges qu'elle enseignait et élevait. » (Wace, p. 65.)

(2) « La Dame a revêtu ses meilleurs habits. Elle a quitté sa chambre, et a fait l'ascension du mont des Oliviers. Elle portait le rameau de palmier. Elle fit sa prière, parla à Dieu, et lui dit... » (Id., p. 67.)

Digitized by Google

Elle pria Dieu de la recevoir en sa compagnie, et de la défendre contre les puissances contraires. Puis elle convoqua ses voisins et ses amis, et leur fit part de sa mort prochaine. Saint Jean annonçait alors la parole de Dieu à Ephèse : une nuée vint l'y prendre pour le transporter vers Marie. Il en advint de même pour les autres Apôtres. Elle prévint son fils d'adoption du complot que les Juifs machinaient en ce moment pour enlever de force sa dépouille mortelle : non contents d'avoir exercé leur rage contre Jésus-Christ, ils voulaient encore l'assouvir en la dirigeant contre sa Mère. Elle montra aussi à Jean le vêtement dans lequel elle voulait être ensevelie, et le « raim »

Qui lumière mult donot (1),

en lui recommandant de le faire porter devant sa bière « à l'enterrer », c'est-à-dire pendant ses obsèques. Quand les Apôtres encore vivants furent arrivés à leur tour, en la saluant selon la formule suivante :

L'autisme Rei te beneïe ! (2).

elle parla ainsi à tous :

Deus, dist-ele, seit remerciés,
Qui ci vos a tos asemblés,
A faire mei confortement
Encontre mon trespassement.
Mais or, Seignors, veilier devons
Et estre tuit en oreisons,
Jusqu'à l'ore que Deus venra
Et l'arme del cors partira (3).

Les trois vierges qui habitaient avec Marie rendirent à son corps les derniers devoirs ; puis les funérailles commencèrent. Jean et Pierre eurent une discussion amicale, chacun voulant céder à l'autre l'honneur de marcher devant

(1) « Qui donnait beaucoup de lumière. » (Wace, p. 74).
(2) « Que le roi très haut te bénisse. » (Idem., m. page).
(3) « Dieu soit remercié, qui vous a tous ici réunis, pour me réconforter à l'égard de mon trépas. Mais maintenant, Seigneurs, nous devons veiller et être plongés dans l'oraison, jusqu'à l'heure où Dieu viendra et séparera mon âme de mon corps. » (Wace, p. 76).

Digitized by Google

le corps avec le « raim » dont nous avons parlé. Mais le second triompha des résistances du premier, et s'entremit à porter avec les autres Apôtres le corps de Marie. Les Juifs essayèrent une irruption ; mais ils furent frappés d'aveuglement, et ils n'obtinrent leur guérison que quand ils eurent touché le rameau sacré. Le psaume chanté à ses funérailles, dit Maître Wace, était l'*In exitu*, et il ajoute :

Quant la biere fu hors essue,
Devers le ciel vint une nue
Qui l'environna et covri
Et tot entor els espandi.
Li apostle comunement
Devant chantoïent docement :
O els esteit la grant clartez
Del raim qui ert devant portez,
Cil de Jerusalem oïrent
Le chant que li apostle firent.
Puis issirent hors de la vile
Que home que feme quinze mile,
Qui tuit aleient demandant
Qui ert qui faiseit si dols chant (1).

Suit l'histoire de la tentative que les Juifs firent pour brûler le corps de Marie. Ils sont arrêtés miraculeusement dans leur entreprise, et guéris après avoir touché le « raim ». Puis la Vierge fut enterrée dans la vallée de Josaphat. Mais, dit Wace, on n'y voit plus que son sépulcre : car son corps est au ciel. Puis il conclut de la manière suivante :

Si depréum la gloriose,
La Sainte Vierge preciose,
Si veirement com Dieus l'ot chiere,
Que elle oïe notre preiere
Et nos face la joie aver

(1) « Avec eux était la grande clarté du rameau que l'on portait devant la bière. Les habitants de Jérusalem entendirent le chant des Apôtres. Ils sortirent de la ville au nombre de quinze mille, tant hommes que femmes, et tous allaient, demandant de qui venait un si doux chant. » (Pp. 81 et 82.)

Digitized by Google

Que euils de chief ne peut veer,
Ne boche d'ome reconter
Ne oreille oïr ne cors pencer... (1).

Dans ce récit, il y a des détails bien propres à nous surprendre. Nous nous étonnons que Marie éprouve une crainte inconsciente à la pensée des périls qui l'attendent, et que les archanges Michel et Gabriel reçoivent son âme pour la porter en Paradis. Mais il n'y a dans ces détails rien d'invraisemblable ni de contraire au caractère de la Vierge. Si nous supprimons de ces légendes certains incidents qui ne la touchent pas directement (2), nous n'y rencontrons rien qui soit indigne d'elle. En résumé, Marie apparaît partout, soit comme une jeune fille pleine de grâce, soit comme une femme vénérable et digne de tous respects. Wace surtout devient éloquent, lorsqu'il s'interrompt au milieu de son récit pour faire l'éloge de cette créature incomparable. Les autres biographes, autant que nous avons pu en juger, lui sont inférieurs. Ils paraissent, d'ailleurs, avoir été assez nombreux, ce qui prouve qu'ils trouvaient facilement des lecteurs ou des auditeurs.

II

Nous allons aborder un autre genre d'écrits, destinés aussi à honorer Marie, mais qui provoquent bien souvent chez nous l'étonnement, et dont l'autorité est souvent très contestable. Il s'agit de récits, parfois racontés en prose, mais la plupart du temps en vers, qui portent d'ordinaire le nom de *Miracles de Nostre-Dame*. Pour trouver la genèse

(1) « Prions donc la Sainte Vierge, glorieuse et précieuse, que, aussi vrai qu'elle fut aimée de Dieu, elle écoute notre prière, et qu'elle nous fasse avoir la joie que l'œil de la tête ne peut voir, ni une bouche humaine raconter, ni l'oreille ouïr, ni le cœur penser. » (Pp. 90 et 91.)

(2) Nous avons ici en vue surtout l'étrange généalogie qui la fait remonter à Fanuel. Cf. sur ce point M. P. MEYER, *Notice du ms. 1137 de Grenoble*, dans *Romania*, t. XVI, p. 216, et M. Chabaneau, *Revue des langues romanes*, 3e série, XIV, 119-20.

Digitized by Google

de ce genre d'écrits, il faut remonter beaucoup plus haut qu'à l'époque dont nous occupons. Les écrivains ecclésiastiques ont, de bonne heure, pris soin de recueillir les prodiges attribués aux saints et à la Bienheureuse Vierge en particulier. Saint Grégoire en a relaté trois dans son livre *De Gloria martyrum* (1). S. Paschase Radbert nous a laissé une version de l'enfant juif, jeté par son père dans un four à verre et sauvé miraculeusement par Marie (2). Radbod II, évêque de Tournai, raconte qu'une jeune fille fut punie pour avoir filé le jour où les fidèles fêtaient l'Annonciation, et qu'elle fut ensuite délivrée par l'intercession de Marie. Après avoir relaté les miracles isolés, on s'avisa bientôt d'en faire des recueils. Au XII^e^ siècle, ces collections étaient fort en honneur, et plusieurs sont arrivées jusqu'à nous. Mais elles étaient écrites en latin (3). Pour les mettre à la portée des foules, on les rédigea, soit en français, soit en provençal, en leur donnant parfois les ornements propres à les faire mieux valoir. Elles furent bien vite

(1) Pour l'étude des rédactions latines de ces miracles opérés par Marie, nous nous permettons de renvoyer nos lecteurs aux savantes études de M. Adolf Mussafia, dans les *Sitzungsberichte der Kaiserl. Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosoph.-hist. Classe*, t. CXIII, p. 917-994 ; CXV, p. 5-19 ; CXIX, pars IX ; CXXIII, pars VIII ; CXXXIX, pars VIII. Wien, 1887, 88, 89, 91, 98. Nous recommandons aussi d'une manière toute particulière le consciencieux travail inséré dans le t. XXI des *Analecta Bollandiana*, p. 241-360, sous ce titre : *Miraculorum B. V. Mariæ quæ sæc. VI-XV latine conscripta sunt index postea perficiendus.*

(2) M. Hermann Suchier, dans sa *Bibliotheca Normannica*, fasc. II (Halle, 1879), a réuni les différentes versions, grecques, latines et romanes, où il est question d'un enfant jeté dans une fournaise, et sauvé par l'intervention miraculeuse d'une dame resplendissante de beauté. Ce livre est plein d'intérêt, parce qu'il montre les transformations d'une légende (à supposer qu'elle soit bien partout la même) dans son passage d'Orient en Occident.

(3) Dans cet ordre d'écrits, nous pouvons citer : *Miracula Ecclesiæ Constantiensis* (il s'agit de Coutances), par Jean, chanoine de cette église ; *De Reparatione Laudunensis Ecclesiæ*, par Hermann de Laon ; *Libri III de Miraculis S. Mariæ*, par Guibert de Nogent, dans la troisième partie de *De Vita sua*. Tous sont de la première moitié du XII^e^ siècle. Les miracles étaient presque toujours localisés : M. A. Mussafia en conclut que la localisation était un moyen littéraire pour les distinguer. Cf. aussi *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, V, 1, 120, art. de M. L. Delisle ; XVIII, 21 et 228, art. de M. G. Servois ; XLII, 505, art. de M. A. Thomas ; et *Romania*, t. XXIX, p. 501, l'article de M. E. Galtier, intitulé *Byzantina*.

Digitized by Google

populaires. Les foules aiment le miracle. Elle n'y trouvent pas seulement une confirmation de leur foi. Elles y cherchent aussi l'assurance qu'elles sont protégées par des puissances supérieures, que Dieu intervient, directement ou par le ministère des anges et des saints, dans les événements de ce monde, et qu'il ne refuse pas son aide à celui qui l'invoque. Nous avons tant de besoins spirituels et temporels ! Celui que nous appelons notre Père céleste, selon la recommandation de Jésus-Christ lui-même, pourrait-il rester sourd à nos prières ? Si parfois il semble ne pas nous écouter, nous sommes rassurés, quand nous pouvons constater sa sollicitude pour nous dans une intervention miraculeuse. Nous sommes heureux encore, quand nous voyons que nos prières à Marie sont exaucées, quand un miracle nous fait foi que sa bonté est aussi indéniable que sa puissance. Voilà pourquoi le peuple applaudissait toujours, quand il entendait raconter un miracle de la Vierge. Les conteurs de l'époque, il est vrai, entendaient leur mission d'une autre manière qu'ils ne le feraient aujourd'hui. Ils n'écartaient aucun récit : s'ils avaient fait un départ parmi ceux qu'ils avaient hérités de leurs devanciers, ils auraient choisi de préférence les plus invraisemblables, parce qu'ils y trouvaient une preuve plus frappante de leur thèse. Or, ce qu'il s'agissait de prouver, c'est qu'il fait toujours bon servir Marie. Le plus célèbre de ces auteurs, Gautier de Coinci, le dit au début de son long poème sur les *Miracles de Nostre-Dame :*

A la loenge et a la gloire,
En remembrance et en memoire
De la roïne et de la dame
Cui je comanc mon cors et m'ame
A jointes meins chascun matin,
Miracles que truis en latin
Translater voil, en rimes metre,
Que cil et celes qui la letre
N'entendent pas, puissent entendre
Qu'à son servise fet bon tendre... (1).

(1) « A la louange et à la gloire, en souvenir et en mémoire de la

Digitized by Google

Les auteurs dont nous parlons ne se demandaient pas si le prodige qu'ils avaient rencontré dans un texte était seulement vraisemblable ou conforme aux lois de la Providence : son étrangeté même était pour eux une recommandation. Pour trouver des exemples de ce fait, nous n'avons que l'embarras du choix : je m'arrêterai au suivant, d'après la version de Gautier de Coinci. Un prêtre était très dévot à Marie. D'autre part, il était au-dessous de sa position, ne sachant ni lire ni écrire. Il ne savait qu'une messe, celle des fêtes de la Sainte Vierge, qui commence par *Salve sancta Parens*, et qu'il avait « apprise d'enfance et d'usage ». Il répétait donc cette messe chaque jour, et en carême, et à la Pentecôte, et à Noël, aussi bien pour les morts que pour les vivants. Nous nous demandons tout d'abord par quels ingénieux moyens il avait pu se faire nommer curé d'une paroisse. Mais notre étonnement va grandir encore, quand nous arriverons à la conclusion. L'évêque fit son devoir en privant de son bénéfice le prêtre qui l'occupait si mal. Mais Gautier raconte que Marie ne le permit pas. Dès la nuit suivante, elle apparut toute courroucée au prélat. Elle lui enjoignit de rétablir le prêtre dans sa charge « sans delaier », et le menaça, dans le cas où il n'obéirait pas à ses injonctions, d'une mort prompte et déshonorante, puis des supplices de l'enfer. Notre surprise est d'ailleurs moins grande, si nous nous rappelons que nous sommes au moyen âge. A cette époque, il était entendu que le suzerain venait toujours au secours de son homme lige, même quand celui-ci avait tort contre son adversaire.

Ce qui nous fait craindre que nos prières ne soient pas exaucées, c'est que nous nous sentons pécheurs : redevables de ce fait à la justice divine, nous hésitons à implorer la miséricorde et la libéralité de celui que nous avons offensé. C'est pourquoi l'auteur avait bien soin de noter les

reine et de la dame à laquelle chaque matin je recommande à mains jointes mon corps et mon âme, je veux traduire et versifier des miracles que je trouve en latin, afin que ceux qui ne comprennent pas le texte littéraire, puissent entendre qu'il fait bon s'attacher à son service... » (*Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XXXIV, 1ere partie, p. 159, citation de M. P. Meyer.)

Digitized by Google

fautes commises par les serviteurs de Marie, et d'en inventer au besoin quand il n'en trouvait pas dans les sources latines, pour prouver que l'intervention de la Vierge se produisait infailliblement quand son secours était invoqué. Gautier de Coinci et le moine anglo-normand Adgar nous parlent d'un clerc dont la vie était dissolue et dont l'orgueil lui avait créé des ennemis. Une seule qualité lui restait : c'était sa dévotion envers Marie.

Queus fous qu'il fust, mout doucement
Amoit la mere au roi celestre (1).

Il ne passait jamais devant son image sans se mettre à genoux :

A genoillons, face moilliée
La saluoit mainte foiée
Batant son pis mout humblement... (2)

Mais il mourut de mort violente, sans avoir eu l'assistance d'un prêtre. Le clergé ne voulut pas lui accorder la sépulture dans « l'aitre » réservé aux gens d'église, et il fut enterré en dehors de la ville, comme les pécheurs impénitents. Mais Marie ne l'entendait pas ainsi. Trente jours après, elle apparut à un clerc, pour se plaindre de l'injure faite à son serviteur, en insistant surtout sur la manière dont il l'avait servie pendant sa vie. Sur son ordre, on exhuma le corps de ce clerc. Or, on trouva sa langue vermeille

Com en mai est rose novele (3).

Chacun pensait qu'elle était sur le point de parler comme autrefois, pour saluer Jésus-Christ et « sa douce mère ». Dans sa bouche était une fleur

Si fremiant et si florie (4)
Com se lues droit fust espanie.

(1) « Quelque fou qu'il fût, il aimait tendrement la mère du Roi céleste... »

(2) « A genoux, la face baignée de larmes, il la saluait plusieurs fois, en frappant très humblement sa poitrine... »

(3) « Comme est en mai la rose nouvelle... »

(4) « Aussi frémissante et aussi fleurie que si elle venait de s'épanouir. » Le texte de ces deux récits se trouve dans BARTSCH-HORNING, *La langue et la littérature françaises*, col. 363-372. Paris, 1887, Maisonneuve.

Digitized by Google

La conclusion vient alors, comme à la fin de tous ces miracles. Chacun disait : « O Dame honorée, qui portas Dieu en tes saints flancs, comme celui-là emploie bien son son temps, qui te sert et prie de tout son cœur! Douce Dame, sainte Marie, combien sont heureux ceux et celles qui tous les jours t'invoquent pieusement! »

Enfin, ce qui nous paraît étrange dans quelques-uns de ces récits, c'est le rôle que l'auteur prête à la Sainte Vierge. Nous croyons fermement à l'efficacité de son intercession, mais dans l'ordre établi par Dieu. Nous nous représentons Marie parlant à son divin Fils, et obtenant de lui ce qu'elle demande, parce que sa prière est toujours motivée et conforme à la raison. Nous admettons plus difficilement qu'elle intervienne en faveur de criminels justement condamnés, ou qu'elle se comporte comme le pourrait faire un mortel. Une femme est condamnée pour avoir assassiné son gendre; mais elle invoque la protection de la Vierge : c'en est assez pour que celle-ci la préserve de la mort, et qu'elle pousse la précaution jusqu'à mettre les mains sous ses pieds pendant trois jours durant, pour la prémunir contre la strangulation. Un chevalier se rend à un tournoi. Il désire arriver le premier; mais, sur son chemin, il trouve une chapelle, et il s'arrête pour assister à une messe en l'honneur de Marie. Les messes se succèdent et il demeure toujours, bien que son écuyer le presse, en lui rappelant qu'il ne sera pas à temps pour prendre part au tournoi. De fait, ils arrivent quand tout est terminé. Mais il se trouve que le chevalier est salué de tous comme leur unique vainqueur : pendant qu'il entendait très dévotement la messe, Notre-Dame avait pris son aspect extérieur et avait remporté sur tous la victoire. Tout est bien qui finit bien : le chevalier, après une intervention si condescendante de la Vierge, estima qu'il ne devait plus rester dans le monde, et se fit moine. Malgré le résultat final, il nous reste une arrière-pensée, et nous nous figurons difficilement Marie allant lutter dans un tournoi (1).

(1) Cf. *Chrestomathie de l'ancien français*, par BARTSCH et HORNING, huitième édition, col. 311-316. Leipzig, 1904.

Digitized by Google

La thèse était donc soutenue d'une manière malhabile dans ces récits merveilleux. Les objections auraient pu surgir très nombreuses. Mais les foules écoutaient ravies. Au lieu de discuter plus longtemps cette littérature, sur laquelle on nous donnera peut-être quelque jour un livre définitif, je préfère m'arrêter avec vous à deux légendes qui ont un charme particulier. Chacune d'elles a pour héros un jongleur, et nous n'avons pas à nous étonner qu'elles soient bien racontées, puisque c'étaient les jongleurs qui chantaient et le plus souvent élaboraient ces compositions. La première est rattachée par Gautier de Coinci à Notre-Dame de Rocamadour. Elle raconte que Pierre de Sygelar se plaisait à chanter des lais en l'honneur de Marie. Pour satisfaire sa dévotion, il alla à « Rochemadour », où se rendaient des pèlerins « de lointains païs ». Après avoir fait sa prière, il tira sa vielle du fourreau, et « l'arçon a cordes fit sentir ». Il jouait si bien, raconte le naïf narrateur, qu'on eût dit que sa vielle voulait parler. Quand il eut fini, il fit à la « Dame de toute courtoisie » une prière qui ne laisse pas de nous surprendre : « Si mon hommage a pu te plaire, lui dit-il, donne-moi pour récompense un des cierges qui sont là-haut près de toi, et dont le nombre est si grand que je n'en ai jamais vu une telle quantité. »

Pour faire feste a mon souper,
Un de tes biaus cierges m'envoie,
Plus ne te quier, se Dieus me voie (1).

Notre-Dame voulut exaucer cette naïve prière. A la vue de tous, un très beau cierge descendit sur la vielle du jongleur. Mais il y avait là un moine, nommé Girard, qui ne l'entendait pas ainsi. Il accusa Pierre de sorcellerie, lui prit le cierge et le remit en place. Le pauvre musicien ne perdit pas courage : Marie venait de l'exaucer une première fois; pourquoi ne le ferait-elle pas de nouveau? Il reprit son archet, et le cierge redescendit vers lui. Girard se précipita encore une fois, reprocha au jongleur ses enchantements,

(1) « Pour égayer mon souper, envoie-moi un de tes beaux cierges : je ne te demande pas plus, Dieu m'en est témoin... »

Digitized by Google

et remonta le cierge, en ayant soin de bien l'assujettir. Pierre pensa que Notre-Dame aurait le dernier mot,

Se la chançon li daigne plaire.
En vielant soupire et pleure,
La bouche chante et li cuers eure (1).

Il jouait et chantait si bien, que les assistants ne pouvaient retenir leurs larmes. Une troisième fois le cierge vint à lui. Alors tout le monde cria au miracle; chacun remercia Marie, et les cloches sonnèrent à toute volée. Le jongleur offrit à Notre-Dame le cierge miraculeux, et tous les ans il lui en apportait un nouveau. Il n'entrait jamais dans une église sans exécuter un « son » ou un lai en son honneur. Quand il dut quitter ce monde, son âme fut sauvée grâce à la prière de la Sainte Vierge, « dont il chantoit si volentiers » (2).

Nous croyons devoir citer aussi la légende suivante, œuvre d'un auteur inconnu, et devenue très populaire aujourd'hui, grâce à l'œuvre de MM. Massenet et M. Léna, *le Jongleur de Notre-Dame*. La légende du XIII^e^ siècle était plus naïve encore que celle d'aujourd'hui, et son titre était *del Tombeor Nostre Dame* (3). Les pauvres jongleurs de cette époque gagnaient leur vie comme ils le pouvaient : quand ils ne récitaient pas des chansons, en s'accompagnant du rebec ou de la vielle, ils se contentaient de faire des tours, de « tumer, d'espringier ou de baler, de treper et de saillir ». L'un d'eux résolut de quitter le monde, et se présenta à l'abbaye de Clairvaux. Il se dépouilla de tout ce qu'il avait :

Chevals et robes et monoie
Et quan qu'il ot, trestot i mist (4).

Puis il se prit à observer les moines, pour les imiter de

(1) « ..... Si la chanson parvient à lui plaire. En viellant, il soupire et pleure : la bouche chante, et le cœur prie... »
(2) « ..... Dont il célébrait si volontiers la mémoire... » Cf. *Bibl. de l'Ecole d. Chartes*, t. XVIII, p. 241 et sqq.
(3) Cette légende est résumée ici d'après le texte donné par M. W. FORSTER, dans la *Romania*, t. II, p. 317-325.
(4) « Cheval et robes et argent, et tout ce qu'il avait; il le mit là entièrement. »

Digitized by Google

son mieux. Il remarqua que chacun s'acquittait avec zèle de l'office qui lui était confié. Les prêtres disaient la messe, les diacres chantaient l'Evangile, et les acolytes (?) l'Epître ; les « clerçons » s'étudiaient au « sautier », et les convers récitaient le *Miserere ;* les plus « nices » savaient au moins leurs « patenôtres ». Le tombeur avait été jusqu'ici étranger à ces pratiques religieuses, et il estimait qu'étant ignorant et inutile, il n'avait pas droit à la frugale nourriture des Cisterciens. Il eut à la fin une inspiration : puisque chacun servait Marie au moutier, il l'honorerait en faisant des tours devant elle. Il la pria humblement de ne pas dédaigner ce service, et il commença à répéter en sa présence ses exercices les plus appréciés. Ici, le poète paraît tellement convaincu de la légende qu'il raconte, qu'il semble en être témoin en ce moment. Il prend soin de nous rappeler les détails de ce spectacle offert à la Vierge : il y a le tour de Metz, celui des Champenois, celui de France et celui d'Espagne, ceux de Bretagne et de Lorraine, enfin, « le tour romain ». Un religieux avait remarqué ses absences et prévenu l'abbé : tous deux se cachèrent dans un coin pour voir ce qui pouvait bien occuper le jongleur. Celui-ci revint pour rendre à Notre-Dame les honneurs accoutumés. Il s'évertua de telle manière que la sueur courait sur ses membres et allait mouiller le sol. Mais voici qu'une femme belle entre toutes et ornée de vêtements précieux vint du ciel avec une troupe céleste. Les anges consolaient et soutenaient le pauvre tombeur affaissé. Marie, — vous avez deviné bien vite que c'était elle, — tenait dans ses mains une toile blanche dont elle éventait doucement son serviteur. Celui-ci n'y prenait garde; car il ne voyait et n'entendait rien. L'abbé, témoin de tout, interrogea le moine pour l'éprouver, et lui permit de continuer ce service d'un nouveau genre. Mais l'émotion et la joie ébranlèrent la santé du serviteur de Marie : peu de temps après il mourut; la Vierge vint l'assister à son lit de mort, et les anges emportèrent son âme en Paradis (1).

(1) Nous n'avons pas cité de miracles de la Vierge rédigés en pro-

Digitized by Google

Permettez-moi de signaler ce dernier trait. C'est que les miracles de Notre-Dame étaient bien présentés comme ayant pour résultat un bien temporel, la victoire dans un tournoi, la conservation de l'honneur mondain, ou même moins que cela, le soulagement d'une fatigue ou la possession d'un cierge; mais le poète visait souvent plus haut. Son but était de montrer la bonté et la puissance de Marie, afin que l'auditeur songeât à s'en servir pour son salut éternel. Gautier de Coinci le dit éloquemment, quand il oublie de faire ses jeux de mots; Adgar l'enseigne aussi dans ce dialecte encore très pauvre qu'il avait à sa disposition; d'autres auteurs inconnus montrent la même préoccupation. Nous pouvons nous étonner de l'inhabileté avec laquelle ils défendent leur thèse : nous ne pouvons qu'être édifiés de l'exhortation qui la termine.

III

Nous arrivons à un nouveau genre de compositions, qui n'a pas toujours un grand mérite littéraire, mais qui du moins ne pèche pas par la recherche excessive du merveilleux. Il s'agit des œuvres où l'auteur fait acte de piété envers la Sainte Vierge, en pratiquant une dévotion ou bien en la recommandant à ses auditeurs. La plus aimable et la plus fréquente des prières à Marie est l'*Ave Maria*. Il paraît que, au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, il consistait simplement dans la salutation de l'Ange suivie de la félicitation adressée à la Vierge par Elisabeth (1). Quoi qu'il en soit de

vençal : ils paraissent avoir été beaucoup moins nombreux qu'en français. Toutefois, M. J. Ulrich a publié dans la *Romania*, t. VIII, pp. 12-28, treize miracles en prose provençale. Ils valent surtout par les rapprochements qu'ils permettent d'établir avec des textes français, notamment avec ceux de Gautier de Coinci.

(1) Au XV^e^ siècle, et sous l'impulsion donnée par S. Bernardin de Sienne pour la dévotion au nom de Jésus, on ajouta ce nom à la prière usitée jusque-là. La formule dont nous nous servons aujourd'hui était déjà employée, sinon à Rome, du moins en France, à la fin de ce même siècle, au au commencement du XVI^e^. Cf. ESSER, *Geschichte des Englischen Grusses*, surtout p. 112. Munich, 1884.

Digitized by Google

ce détail, il y a eu beaucoup de paraphrases de cette prière telle qu'elle était alors récitée. L'exemple avait été donné par des auteurs qui se servirent du latin (1). Puis les poètes français et provençaux s'étaient ingéniés à les imiter. Avouons-le sans détour : ces paraphrases en langue populaire présentent bien peu d'intérêt quand le compositeur veut suivre de près le texte latin. C'est seulement quand il s'étudie à être personnel, que son œuvre prend un certain charme et surprend agréablement le lecteur.

Une dévotion qui semble avoir été populaire, c'est celle qui consistait à célébrer les *Joies de Notre-Dame*. Le nombre de ces joies a varié : on en comptait d'abord cinq, puis sept, puis neuf, et l'on finit par arriver au chiffre de quinze. On félicita d'abord Marie du bonheur qu'elle avait ressenti à l'Annonciation, à la Nativité de Notre-Seigneur, à la Résurrection, à l'Ascension, et enfin à sa propre Assomption. Puis on s'avisa de l'allégresse qu'elle avait dû éprouver à la venue des Mages, et de celle qu'elle avait connue à la Pentecôte. La dévotion aux cinq joies avait été, paraît-il, propagée par Maurice de Sully, évêque de Paris. On avait raconté des miracles pour prouver combien Marie agréait cette pratique de piété. Adgar parle d'un moine qui avait coutume de dire la prière *Gaude Dei Genitrix*. Quand il fut sur le point de mourir, il eut une grande frayeur en songeant au terrible passage de la vie à l'éternité. Marie vint alors à lui pour le rassurer : « Je suis votre amie, lui dit-elle. Pourquoi craindre ainsi, vous qui tant de fois m'avez fait dire la prière *Gaude*, et m'avez annoncé la joie en répétant cette antienne. N'ayez crainte : vous n'encourrez aucun mal, et vous partagerez la joie que vous m'avez tant de fois annoncée en me saluant (2). »

Mais, à côté de cette dévotion aux allégresses de Marie, nous en remarquons une autre, qui paraît avoir été encore

(1) Cf. P. Meyer. *Les manuscrits français de Cambridge*, dans *Romania*, t. XV, p. 307 et p. 321. Cf. même revue, t. XXXII, p. 118, et aussi *Bull. de la Société des anciens textes*, t. I, p. 70-71.

(2) Cf. *J.-A. Herbert, Adgar's Mary-Legends*, dans *Romania*, t. XXXII, p. 405.

Digitized by Google

plus populaire : c'est celle qui se rattachait aux douleurs de la Vierge. La fête destinée à les célébrer n'a été instituée qu'en 1423, et encore seulement pour l'Allemagne : elle n'est venue que plus tard dans notre pays, à une époque que nous ne saurions déterminer (1). Mais les foules n'avaient pas attendu, pour pratiquer cette dévotion, que l'Eglise lui eût assigné un office particulier. Dès les origines de notre drame liturgique, quand il se jouait en latin dans nos églises, on exécutait le vendredi saint ce que l'on appelait le *Planctus Mariæ*. Ce n'était pas, il est vrai, un monologue, mais un dialogue entre sainte Marie majeure, comme l'appelait la didascalie, saint Jean, et celles que l'on nommait simplement les trois Maries. Mais il est à croire que c'est ce drame primitif qui a initié les fidèles à la dévotion envers la compassion de Notre-Dame. Ajoutons que souvent, pour exprimer ces douleurs en français et en provençal, on a utilisé un texte latin attribué parfois à saint Augustin ou à saint Anselme, mais le plus souvent à saint Bernard. La traduction s'est faite d'abord en prose : mais bientôt on s'avisa de la versifier, et nous en trouvons de nombreuses rédactions en vers dans nos dialectes du Nord et du Midi (2). La plus célèbre de toutes les poésies consacrées à ce sujet est sans nul doute celle qu'Arnoul Gréban a insérée dans sa *Passion*. Bien que son drame entier ne comprenne pas moins de trente mille vers, il a donné un soin particulier à la plainte de Notre-Dame, qui nous touche par la sincérité de son accent, malgré les jeux de mots auxquels l'auteur n'a pas toujours su résister.

Filz, passez moi le desir de mon veil ;
Vivre sans vous ne me sera que deuil.
Mourir o vous ja mes ne plains ne dueil,
Ce m'est aqueste.
Il ne me chaut de la mort dehonneste :
Il me suffit, je ne veil mort que ceste ;
Mon cher enffant, passez ceste requeste,
Je vous suppli.

(1) D. Suitbert Baeumer, *Geschichte des Breviers*, p. 355. Freiburg i. B. 1895.
(2) Cf. *Bulletin de la Société des Anciens textes*, même tome, p. 61-69.

Digitized by Google

Ung corps, ung sang et une mesme vie
Par une mort requiert estre ravye;
Tout ung sommes, vous ne l'ignorez mie,
Je le sçay bien.
Ung corps sommes, car le vostre est du mien ;
Vostre pur sang de moy engendré tien ;
Or se respand tant qu'il n'y a mès rien :
O quel destresse.... (1)

Mais nous n'avons pas le temps suffisant pour prolonger cette citation. D'ailleurs nous voulons parler d'une autre manière de traiter ce sujet, que nous avons constatée dans un texte provençal. C'est un débat entre Marie et la Croix, qui ne compte pas moins de 226 vers, bien qu'il ne nous soit parvenu en entier (2). Il a pour auteur « un paubre filh de sans Franses ». C'est dire que l'auteur saura bien trouver des raisons pour expliquer le drame douloureux du Calvaire, et en faire ressortir les salutaires conséquences. Marie adresse des reproches à la Croix : aurait-elle dû garder Jésus-Christ si longtemps, qu'il y mourût? Il lui fallait ne pas le laisser suspendu pendant de mortelles heures, et le quitter, avant que la mort vînt le frapper. La Croix répond en suggérant les raisons pour lesquelles Jésus est mort. Ces motifs étaient si puissants, qu'elle devait contribuer à cette œuvre merveilleuse. Jésus a reposé dans les bras de Marie comme un fils dans ceux de

(1) « Mon fils, accordez-moi ce que ma volonté désire : vivre sans vous ne me serait que douleur. Mourir avec vous ne serait pour moi désormais un sujet de plainte ou de deuil, mais un bienfait.
Je ne redoute pas une mort déshonorante; elle me suffit et je ne veux pas d'autre trépas : mon cher enfant, accueillez cette requête, je vous en supplie.
Un même corps, un même sang et une même vie demandent à être ravis par la même mort : nous sommes une même chose, et, j'en suis persuadée, vous ne l'ignorez pas.
Nous sommes un même corps, car le vôtre est du mien ; j'ai engendré votre pur sang. Maintenant, il se répand de telle sorte qu'il n'y a plus rien. Oh ! quelle détresse ! » Cf. *le Mystère de la Passion d'Arnoul Gréban*, publié d'après les mss. de Paris avec une introduction et un glossaire, par Gaston Paris et Gaston Raynaud, vv. 25374 et sqq. Paris, 1878.

(2) Cf. P. Meyer, *Daurel et Beton*, dans la *Description du ms. Didot*, pp. lxxiij et suivantes : le texte est donné dans toute sa teneur. Paris, Firmin-Didot, 1880.

Digitized by Google

sa mère : mais c'est comme sauveur qu'il est resté aux bras de la Croix, à laquelle nul ne peut faire un reproche. Marie continue : Jésus aurait pu mourir, mais d'une mort moins cruelle et moins honteuse. Son côté a été percé et ses pieds cloués. La Croix aussi aurait pu manifester quelque douleur à son trépas : la lune ne s'était-elle pas obscurcie, le soleil ne s'était-il pas caché, et le voile du Temple ne s'était-il pas déchiré ? La Croix répond en montrant que toutes les particularités de la mort du Sauveur ont leur raison d'être : il a été humilié pour expier notre orgueil, privé de ses vêtements pour indiquer combien il aime la pauvreté. Ses pieds ont été attachés avec le même clou, pour montrer qu'un seul chemin conduit à la vie ; ses bras ont été étendus, pour signifier qu'il embrassait le monde en entier dans son immense charité ; son cœur a été ouvert, pour laisser paraître son amour invincible à l'égard des hommes. Nous n'achèverons pas d'ailleurs d'analyser cette *tenso*, estimant que nous en avons suffisamment indiqué le caractère et la valeur.

Pour célébrer Marie, les écrivains ont eu recours à d'autres industries. Ils ont imaginé de passer en revue les noms dont on peut l'appeler : mais ce programme était trop ambitieux pour qu'ils pussent le remplir. Nous avons sous les yeux un essai fait dans ce sens : il est suivi d'une liste qui comprend soixante-six noms attribués à Marie. Nous pouvons y constater que l'auteur n'a pas de suite dans les idées, et qu'elles ne se succèdent nullement dans un ordre logique. Il avait bien un certain sens poétique : mais il était dépourvu des qualités nécessaires pour composer un livre ou même un poème d'une médioere étendue (1).

(1) *C. Daurel et Beton*, préface de M. P. MEYER, pp. c-cviii. La littérature provençale possède aussi un poème allégorique, *Lo Gardacors de Nostra Dona*, dont l'équivalent n'existe pas en français. Cf. *Romania*, XIV, 493.

Digitized by Google

IV

Les auteurs dont nous nous occupons ont bien mieux réussi quand ils ont eu des visées moins hautes, et quand ils ont employé le genre lyrique pour honorer Notre-Dame. Ils ont écouté leur cœur battre d'affection pour Marie, et ils ont trouvé alors des accents dignes d'elle. Les dialectes populaires n'étaient pas assez formés pour exprimer de hautes conceptions ou des idées abstraites, toutes choses pour lesquelles on ne s'était encore servi que du latin. Mais ils possédaient un vocabulaire assez riche pour dire les sentiments dont s'inspiraient les trouvères et les troubadours : l'éloge des dames, le service qu'on était convenu de leur rendre, les vertus de celles dont on invoquait la protection. Avec un peu d'entregent, il n'était pas difficile d'appliquer des idées de ce genre à celle qui était considérée par tous comme une reine. On s'ingénia à chanter Marie dans les genres les plus divers, et ils en est peu qui ne se soient pas prêtés à cette espèce d'accommodation. Les médiévistes les plus distingués ont recueilli volontiers ces compositions, qu'ils appellent « poèmes dévots », en les signalant comme des adaptations de poésies plus profanes. Il suffit d'avoir pratiqué la littérature du moyen âge pour que l'imitation paraisse visible (1). Voici, par exemple, le début d'une chanson de ce genre, copiée par le savant que nous avons déjà cité plusieurs fois, M. P. Meyer.

L'autrier m'estoie leveis
Un matin à l'enjournant,
De la Mere Dieu chanter
M'estoit pris volenteis grans.
Tout en souspirant
Li deproie
Qu'elle, toute voie,

(1) M. Paul Meyer signale l'une de ces adaptations dans le *Bulletin de la Soc. d. Anc. Textes*, 1886, p. 68.

Digitized by Google

Debonairement,
Bonement,
Saintement,
M'apresist
A conoistre Jhesu Crist (1).

Le même érudit a publié une autre chanson dont nous donnerons seulement les deux couplets suivants :

C'est Marie qui sor tout a haut pris
C'est cele a qui toute valours apent.
Diex, ce je l'aing, n'en doi estre reprins,
Car j'ai choisi dou ciel la plus vaillant.
Belle et simple et coie
C'onques ne s'esfroie,
Belle et avenant;
A li me conmans
Que il part que je soie.

Haus mons et biaus, tu es, et la millour
Que nuns hons puet ne dire ne panser;
Hélas! mon cuer dolant et pecheour!
Je ne sui pas digne de lui ameir.
Mais a ce m'afie :
Nuns ne puet Marie
De cuer reclamer
Sens merci trover
Tantost com li prie (2).

Mais je tiens à vous citer surtout, comme modèle du genre, la pièce suivante, composée par Gautier de Coinci, dont je vous ai parlé à propos des *Miracles de Nostre-Dame* Nous pouvons l'appeler « pastourelle », puisqu'elle rappelle

(1) « L'autre jour je m'étais levé de grand matin : un grand désir m'avait pris de chanter la Mère de Dieu. Tout en soupirant, je la prie de m'apprendre, par quelque moyen que ce soit, débonnairement, etc... ».

(2) « C'est Marie qui l'emporte sur tout. C'est celle à qui se rattachent toutes les vertus. O mon Dieu ! si je l'aime, je n'en dois être repris: car j'ai choisi la plus excellente du ciel. Belle, simple et tranquille, elle ne s'effraie de rien, elle est belle et avenante; je me recommande à elle, en quelque endroit que je sois. »

« Vous êtes un monde élevé et beau, la plus excellente qu'on puisse célébrer ou rêver! Hélas! mon cœur triste et pécheur! Je ne suis pas digne de l'aimer. Voici ce qui me donne confiance : nul ne peut invoquer Marie, sans trouver merci aussitôt qu'il la prie.» Nous reproduisons ces deux fragments d'après M. P. MEYER, *Bulletin de la Soc. d. Anciens Textes*, 1886, p. 68 et p. 64.

Digitized by Google

les chansons habituelles aux bergers. Je préférerais toutefois la nommer « reverdie », comme ces compositions que l'on chantait volontiers au temps « pascor », sous l'inspiration de la joie que causait le renouveau. Voici comment Gautier a composé son petit poème en l'honneur de Marie.

Hui matin a l'ains jornee
Toute m'anbleüre
Chevauchai par une pree
Par bonne aventure.
Une florete ai trovee
Gente de faiture.
En la flor qui tant m'agree
Tornai lors ma cure,
Adont fis vers dusqu'a sis
De la fleur de paradis.
Chacuns lo qu'il aint et lot
O ! o ! n'i a tel dorenlot.
Pour voir, tout a un mot :
Sache qui m'ot, mar voit Marot,
Qui lait Marie pour Marot.

Qui que chant de Mariete,
Je chant de Marie ;
Chascun an lui doit de dete
Une reverdie.
C'est la fleur, la violete,
La rose espanie,
Qui tele oudeur done et jete,
Touz nos rasazie.
Haute oudeur sur toute fleur
A la mère au haut seigneur.
Chascun lo, etc... (1)

(1) « Ce matin, avant le jour, en allant à l'amble, je chevauchai heureusement à travers un pré. J'ai trouvé une fleurette aimable d'aspect. Alors je dirigeai mes pensées vers la fleur qui m'est si agréable. Alors je fis jusqu'à six vers sur la fleur du Paradis. Chacun conseille de l'aimer et de la louer. O ! o ! il n'y a pareil refrain, vraiment, dans un seul mot. Qu'il sache celui qui m'écoute, il voit Marot pour son malheur, celui qui laisse Marie pour Marot. »

« Chante Mariete qui voudra, je chante Marie. Chaque année je lui suis redevable d'une reverdie. Elle est la fleur, la violette, la rose épanouie, qui produit et exhale une odeur propre à nous rendre tous heureux. La mère du souverain Seigneur surpasse les fleurs par son odeur. Chacun conseille... »

Digitized by Google

Chant Robin des robardeles,
Chant le sot des sotes !
Mès tu, clerc, qui chante d'eles,
Certes, tu rasotes.
Lessons ces viez pastoureles
Et ces vieilles notes :
Si chantons chançons noveles,
Biaus diz, beles notes,
De la fleur dont sanz sejor
Chantent angles nuit et jor.
Chascun lo...

Laissons tuit le fol usage
D'amors qui foloie ;
Souvent i paie le musage
Qui trop i coloie.
Amons la bele, la sage,
La douce, la coie,
Qui tant est de franc corage
Nului ne faunoie.
En apert se damne et pert
Qui ne l'aime, heneure et sert.
Chascun lo...

Amons tuit la fresche rose,
La fleur espanie,
En qui sainz Espirs repose,
N'i a tele amie :
Celui qui l'aime et alose
N'entroublie mie,
Ainz li done a la parclose
Pardurable vie.
Le pourpris del ciel a pris
Qui de s'amor est espris.
Chascun lo...

A la fin pri la roïne,
La dame del monde,
Qui est la doiz, la pecine
Qui tout cure et monde,
Qu'ele lest m'ame orpheline,
M'ame orde et inmonde,
Si qu'a la fin soit bien fine,
Bien pure et bien monde,
Et nos toz de ça desoz
Daint mener el païs douz.
Chascun lo... (1)

Nous n'avons pas non plus à parcourir bien longtemps les monuments de la lyrique provençale, pour y trouver

(1) « Que Robin chante des robardelles, et le sot des sottes. Mais toi, clerc, si tu les chantes, certes, tu es fou ! Laissons ces vieilles pastoureles, et ces vieilles notes. Ainsi chantons chansons nouvelles, beaux dits, beaux airs, au sujet de la fleur que sans cesse les anges chantent nuit et jour. »

« Laissons tous le fol usage d'amour, qui est insensé. Souvent celui qui s'arrête à ces jeux paie ses amusements. Aimons celle qui est belle, sage, douce, paisible, et dont le cœur est si franc, qu'elle ne trompe personne. Evidemment il se damne et se perd, celui qui ne l'aime, ne l'honore et ne la sert. »

« Aimons tous la fraîche rose, la fleur épanouie, en qui le Saint-Esprit repose : il n'y a pareille amie. Elle n'oublie pas celui qui l'aime et la loue, mais elle lui donne à la fin la vie perdurable. Celui qui s'est épris d'elle a gagné le parvis du ciel. »

« En terminant, je prie la reine, la dame du monde, qui est l'aqueduc et la piscine qui guérit et lave tout, de faire que mon âme orpheline, mon âme souillée et impure, à la fin, soit bien parfaite, bien pure et bien nette, et de daigner mener au pays doux nous tous qui habitons ici-bas. »

Ce morceau est emprunté à M. P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, etc... Paris, F. Vieweg, 1878.

Digitized by Google

des compositions de toute nature et de tout mètre rédigées en l'honneur de la Vierge. Ce qui nous embarrasse en cette occasion, ce n'est pas de recueillir des exemples, c'est de choisir ceux qui sont les plus dignes d'être cités. Nous avons à regretter que ces petits petits poèmes perdent beaucoup à être traduits en français, et qu'ils n'aient plus alors le rythme et la grâce qui les distinguent dans le texte original. Quant aux idées qu'ils expriment, elles sont bien sensiblement les mêmes, autant qu'il nous a été donné d'en juger par les morceaux que nous avons glanés un peu partout : c'est une grande admiration pour Marie, le respect et pour sa royauté, l'éloge de ses titres et de ses vertus, le recours à sa protection, et une insistance particulière pour obtenir une bonne mort. Nous citerons ici un fragment anonyme qui nous a plu surtout par le mouvement et la vie ; il est facile d'y reconnaître une imitation de la strophe saphique des anciens, avec le souci de faire rimer les deux hémistiches dans les trois premiers vers.

Santa Maria, vergen gloriosa,
de Deus amia, sor tot degnitosa,
de l'arma mia, seiaç piatosa !
Merce, Raïna !

Genedris santa, per honor vos plaia,
del mal, de l'anta qu'ai faiç perdos aia !
Ai, fruic et planta de tot ben c'on aia !
Merce, raina !

Vergen honrada, de corona degna,
encoronada de jois...
Domna preçada, de mi vos sovegna !
Merce, raina ! (1)

(1) Sainte Marie, Vierge glorieuse, — de Dieu amie, élevée au-dessus tout, — De mon âme ayez pitié. — O Reine, merci !
Sainte Mère, mettez votre honneur, — A m'obtenir le pardon du mal, de la chose honteuse que j'ai faite. — Hai ! fruit et plante d'où nous vient tout le bien que nous puissions avoir ! — O Reine, merci !
Vierge honorée, digne d'une couronne, et dont le front est auréolé de joie (?), — Dame prisée, de moi qu'il vous souvienne ! — O Reine, merci !

Digitized by Google

Sor mi dexenda la vostra pietança,
mon mal estenha em don alegrança,
Et mi defenda d'infer, de pesança!
Merce, raina!

Vergen graçida en cel, de Deu maire,
seiaç mi gida en tot mon afaire,
hai! benedida da Deu nostre paire!
Merce, raina! (1)

Voici comment se termine ce fragment :

Valen pulcela de gracia plena,
Marina stela, gardaç nos de pena!
Hai, rems et vela quel mund guida e mena :
Merce, raina! (2)

Malgré l'attrait que présentent d'autres textes provençaux que nous avons sous la main, nous résistons à la tentation de les citer. Nous aurons bientôt une nouvelle occasion de signaler le zèle des poètes toulousains à chanter la sainte Vierge.

V

Nous nous reprocherions de ne pas signaler, au moins brièvement, des associations littéraires établies en l'honneur de Marie, et qui ont exercé une influence appréciable sur

(1) Que votre miséricorde s'abaisse vers moi. Eteignez ma souffrance, et donnez-moi la joie! — Défendez-moi d'enfer et de tourment. — O Reine, merci!

Vierge en faveur au ciel, de Dieu la mère, — Soyez mon guide dans toute ma conduite, — hai! vous qui êtes bénie de Dieu notre Père! — O Reine, merci!

(2) Vaillante pucelle, pleine de grâce, — Etoile de la mer, gardez-nous de peine! — Hai! rame et voile qui guides et mènes le monde! — O Reine, merci! » (Nous avons préféré ne pas traduire l'interjection « hai », qui n'a pas d'équivalent en français, et qui exprime à la fois la détresse et la prière.) Le texte cité est emprunté à *Bekker, Provenzalische geistliche Lieder des 13 Jahrhund.*, dans *Abhandl. d. Berlin. Akad. der Wissensch.*, 1842, p. 397.

Digitized by Google

le culte que les auteurs de notre pays s'efforçaient de lui rendre (1).

Ce que nous devons remarquer dans l'histoire du XII^e siècle et des suivants, c'est la tendance que nos pères avaient à s'associer pour des fins très diverses. Les bourgeois s'unissaient contre la féodalité, et ils devenaient alors assez puissants pour obtenir l'affranchissement des communes. Les artisans se groupaient en corporations, et, par leur forte organisation, ils venaient à bout de faire prévaloir leurs droits et leurs intérêts. Des fidèles pieux et désireux de servir l'Eglise formaient des tiers-ordres et des confréries. Partout se manifestait le sentiment qui nous porte à fuir l'isolement et à nous solidariser avec nos semblables. C'est la même tendance qui aboutit à la création des sociétés qui furent appelées « puys » et parfois « caritès ».

Le nom de *puy* vient, paraît-il, de la capitale du Velay, où des concours littéraires en l'honneur de Marie avaient été tout d'abord institués. Il était toujours complété par un qualificatif : on disait le puy Notre-Dame, le puy d'amour, le puy de l'Assomption. Quant à celui de *carité*, il rappelle que le but primitif des confrères de ce genre était de s'entr'aider mutuellement. Dans tous les cas, nous en sommes presque toujours réduits aux conjectures, quand il s'agit de caractériser ces associations à leurs débuts. Si nous voulions en esquisser l'histoire générale, la tâche deviendrait impossible, parce que chacune d'elles a eu ses destinées particulières. Il semble toutefois que c'est surtout au XIV^e et au XV^e siècle qu'elles ont pris le caractère littéraire qui les signale à notre attention.

Dans tous les cas, et sans vouloir établir ici des distinctions qui n'entrent pas dans le cadre de cette étude, voici comment les puys et les confréries similaires influèrent sur

(1) Cl. MAGNIN, *le Théâtre français au moyen âge*, *Journal des Savants*, 1847-7, *passim*; Henri GUY, *Essai sur la vie et les œuvres littéraires du trouvère Adam de le Hale*, Paris, 1898; *les Palinods et les poètes dieppois*, par Georges LEBAS, Dieppe, 1904; PETIT DE JULLEVILLE, *les Mystères*, t. I, pp. 115-186; Onésime LEROY, *Etudes sur les Mystères*, Paris, 1837.

Digitized by Google

la littérature mariale. Tous les ans, ils célébraient une fête, celle du mystère en l'honneur duquel ils avaient été fondés. Ce jour-là, outre le festin obligatoire, ils faisaient jouer une œuvre dramatique composée pour la circonstance. Parfois, faute d'auteurs capables de créer un drame proprement dit, il fallait se contenter d'une représentation mimée qui reproduisait les péripéties d'un mystère, ou d'un dialogue qui en résumait brièvement l'histoire. Mais souvent la confrérie pouvait faire mieux. Elle chargeait alors un poète de composer « un miracle par personnages ». Je vous ai parlé de Gautier de Coinci, dont *les Miracles de Nostre-Dame* sont simplement des récits versifiés. Ceux dont nous avons maintenant à nous occuper sont de vrais drames, où la légende était rendue plus vivante aux yeux des spectateurs. Ils étaient d'ailleurs empruntés, ou peu s'en faut, aux mêmes sources que les récits, et, comme ceux-ci, révélaient chez leurs auteurs un souci médiocre de la vérité historique.

C'est sans doute pour un puy que Rutebeuf composa le *Miracle de Théophile*, « œuvre assez ordinaire, dit G. Paris, qui présente cependant quelques traits hardis, et, dans l'expression du repentir de Théophile, une certaine émotion. » Mais pour nous renseigner sur ce genre de compositions, nous avons un document inappréciable dans le célèbre ms. de Cangé, qui est du commencement du XV^e^ siècle, et qui renferme quarante miracles de Notre-Dame. Dans ces pièces dramatiques, le fond est le même que dans les récits de Gautier de Coinci et de ses émules. Mais l'auteur a développé le thème qu'il avait trouvé dans la tradition, en y ajoutant force détails empruntés à la vie populaire. Marie intervient directement et descend du ciel sur la scène : elle est précédée d'anges et de saints, assez souvent des archanges Michel et Gabriel. Son escorte chante d'ordinaire un rondel, dans la forme que revêtait alors cette composition.

Nous devons d'ailleurs porter sur les miracles *par personnages*, le jugement que nous avons émis sur les miracles simplement racontés. Le dramaturge s'efforçait de prouver

Digitized by Google

que Marie n'est jamais invoquée en vain. A l'appui de sa thèse, il mettait souvent en scène les récits les plus invraisemblables, où l'intervention de la Vierge n'était nullement conforme aux lois de la Providence, et où la prière ne remplissait pas les conditions dans lesquelles Dieu a coutume de nous exaucer. Mais l'auteur était trop naïf et, disons-le, trop peu instruit, pour s'arrêter à de pareilles considérations : de son côté, le puy était toujours satisfait quand le miracle faisait bien ressortir la puissance de Notre-Dame. M. Petit de Julleville fait à ce propos les réflexions suivantes : « Une certaine grossièreté se mêlait à ce culte, et rabaissait même la dignité de Notre-Dame, en la mêlant à des aventures au moins fort terrestres, en lui prêtant un rôle trop faible, trop complaisant, et, pour le criminel dévot à son nom, une condescendance qui nous scandalise un peu. La foi du temps était sincère et profonde, mais un peu dure, comme celle des Juifs. Elle voulait, pour être touchée, des coups qui frappassent très fort : le poète les prodiguait, multipliant les miracles comme, à une autre époque, dans nos sombres mélodrames, on a multiplié les crimes (1). »

Les puys, nous l'avons dit, n'avaient pas toujours un miracle par personnages à faire représenter en l'honneur de leur patron, et de Marie en particulier. Le puy des Palinods de Rouen, par exemple, ne paraît pas s'être mêlé jamais de théâtre. En revanche, la fête de ces confréries semble avoir toujours comporté un concours littéraire, où des pièces à forme fixe étaient présentées, pour qu'un prix fût accordé à la meilleure. A Dieppe, une couronne d'or était attribuée au premier chant royal, un chapeau d'or au second, une affique à la ballade la plus goûtée; enfin un anneau récompensait le rondeau le mieux réussi. Plus tard, les malheurs publics firent changer la matière de ces prix, et ils ne furent plus qu'en argent (2). Dans les statuts du

(1) Petit de Julleville, *op. cit.* t. I, pp. 127-8.

(2) Georges Lebas, *op. cit.*, p. 22. Toutefois, la bague pour le rondeau fut toujours en or, avec un chaton où brillait un faux diamant. Nos pères avaient décidément pour ce genre de composition une estime que nous comprenons plus aujourd'hui.

Digitized by Google

Puy Notre-Dame, à Valenciennes, nous lisons ce qui suit relativement à la fête de la confrérie, qui était l'Assomption : « Le disner des confrères achevé, chacun d'iceulx, ou ceulx qui voudront, réciteront les vers qu'ils auront dreschez à l'honneur de la Vierge, et sera distribué au mieux faisant une couronne de fin argent, pesant une once et demie, et au second un cappiel (chapeau) aussi d'argent, pesant quinze estrelins, et à tous aultres ayant fait pareil acte de rhétorique, deux lots de vin, pour eux récréer (1). »

Parmi les compositions présentées à ces concours, et qui nous ont été conservées, il n'en est pas qui remontent bien haut : la raison en est, ce semble, qu'elles n'ont apparu qu'assez tard dans l'histoire des puys. Souvent elles sont au-dessous du médiocre. C'est souvent le cas pour le rondeau : la forme fixe de ce petit poème appelait toute l'attention de l'auteur, et ne lui permettait pas de donner à l'idée l'importance qu'elle doit avoir. Mais parfois aussi le chant royal et la ballade ont grand air, et leur allure nous cause un moment de plaisir. Je n'oserais vous citer un poème de la première catégorie, parce qu'elle implique naturellement de plus vastes proportions. Le même scrupule ne m'arrêtera pas relativement à la « Ballade pour l'affique », de Pierre Crignon. Elle n'est déjà plus dans le cadre que je me suis tracé, puisqu'elle est vraisemblablement de la première moitié du XVI^e siécle, et que j'ai promis de ne pas sortir du moyen âge. Mais je n'ai pu trouver un exemple plus ancien : malgré sa date un peu tardive, j'estime qu'elle donnera une idée assez ressemblante de ce que pouvait être une ballade couronnée dans les puys du moyen âge à son déclin.

Au verger humain spécieux,
Construit par la puissance immense,
Le filz du roi tout gracieux
A visité fleurs et semence :

(1) Cité par Onésime LEROY, *Etude sur les Mystères*, p. 43.

Digitized by Google

Mais le beau lis par sa clémence
A eslu en principauté
Pour ce que produire commence
La fleur d'honneur et de beaulté.

Il voit que buisson espineux
Ne lui faict quelque violence.
Il congnoist que l'air bruineux
Ne la touche de pestilence.
Il sent sa soueif redolence
Qui s'augmente en sa nouveaulté.
Il sçait qu'elle est par excellence
La fleur d'honneur et de beaulté.

Les pieux de grâce vertueuse
A fichés entour pour défense,
Sy que le serpent tortueux
De son froid venin ne l'offense,
Et le lis tout blanc d'innocence
Aveugle sa desloyaulté,
Desmonstrant en magnificence
La fleur d'honneur et de beaulté.

Prince, divine Sapience,
Par filiale loyauté
Monstre Marie en Audiense
La fleur d'honneur et de beaulté (1).

Le Midi de la France ne paraît pas avoir connu les associations moitié religieuses, moitié littéraires, que je viens de caractériser du mieux que je pouvais. En revanche, il

(1) Ce morceau, nous semble-t-il, demande moins à être traduit qu'à être interprété. Sauf quelques mots que notre vocabulaire a perdus, comme *soueif redolence* (= suave odeur), ou dont il a modifié le sens, comme *spécieux* (= beau, agréable), la langue de l'auteur est sensiblement la même que celle d'à présent. Le mot *verger* n'indique pas nécessairement un lieu planté d'arbres : conformément à son sens primitif, il marque ici un champ verdoyant. Le prince y trouve des fleurs de tout genre : mais il choisit avant toute autre un lis, c'est-à-dire la Vierge Marie, pour qu'il produise la fleur glorieuse et belle par excellence. Les épines ne peuvent l'étouffer, ni la bruine la flétrir, ni le serpent la souiller de son venin ; le lis blanc d'innocence trompe les ruses du démon, et montre, magnifiquement épanouie, « la fleur d'honneur et de beauté ». L'envoi est assez faible : il exprime la prière qui terminait tant de compositions médiévales, quand le poète demandait à être admis en la présence de Marie dans l'éternité.

Digitized by Google

peut se glorifier d'une institution similaire, qui a eu ses moments de gloire, et qui, de nos jours, n'a rien perdu de sa splendeur. Il s'agit, — vous l'avez deviné sans aucun doute, — de la société de *la Gaya Scienza*, appelée ensuite l'*Académie des Jeux Floraux*. Elle remonte à l'an 1324 : alors, le moyen âge n'était pas à son déclin; mais il n'était déjà plus à son apogée. Le Consistoire de la Gaie Science fut fondé par d'honnêtes bourgeois, qui voulaient faire refleurir la poésie du temps passé. Pour atteindre leur fin, ils offrirent des prix annuels pour les poésies qui seraient jugées les plus dignes. C'était d'abord une violette d'or : elle garda toujours le premier rang (1). A partir de 1356, on lui adjoignit le souci, destiné à la meilleure ballade, et l'églantine, qui récompensait des poésies de genres variés, telles que les sirventes et les pastourelles. Les concurrents étaient toujours tenus d'adapter leurs pensées à la louange de la Vierge Marie, reine de ces concours, à laquelle on donnait le nom d'*Amors* ou de *Clemenza*. Un peu plus d'un siècle après cette fondation, en 1450, on ne savait déjà plus quelle était cette *Clemenza :* on crut qu'il s'agissait de la créatrice du Consistoire de la Gaie Science, ou de la rénovatrice de cette institution avec l'appellation qui lui était donnée désormais. — On la nommait dès lors « Jeux Floraux ». — Le mythe était créé : on le compléta en ajoutant au nom de Clémence celui d'Isaure, pour rattacher l'hypothétique fondatrice à une famille historique. L'imagination populaire a ensuite créé des légendes fantastiques, ou même absurdes, pour satisfaire la curiosité de ceux qui voulaient connaître plus complètement la poétique héroïne.

Je pourrais citer bien des poésies composées en l'honneur de la Vierge et présentées aux Jeux Floraux. Je n'aurais, pour cela, qu'à puiser dans *las Joyas del Gay Saber* (2). Je préfère vous donner une de ces compositions,

(1) Toutefois, il y eut des temps mauvais où l'académie toulousaine dut se contenter de décerner des fleurs en argent.

(2) *Las Joyas del Gay Saber*, p. p. GATIEN-ARNOULT (*Monuments de la littérature romane depuis le XIV^e^ siècle, deuxième publication*). Toulouse, 1849.

Digitized by Google

qui a valu à la Dame de Villeneuve la violette d'or en l'an 1496, et qui vous laissera sans doute une heureuse idée des poètes toulousains (1).

Quan lo printens acampat a las nivas,
e que tenen lo florit mes de may,
vos uffrizetz a manh dictator gay
del gay saber las flors molt agradivas.

Reyna d'amors, poderosa Clemensa,
a vos me clam per trobar lo repaus,
que si de vos mos dictatz an un laus,
auray la flor que de vos pren naysensa.

Jotz lo mantel d'una verges sagrada,
la flor nasquet per nostre salvamen;
dosseta flor, don lo governamen
nos portara la patz que molt agrada.

Baysar la flor, fons de tota noblessa,
sera tostems mon sabira desir.
e se del cel podi me far auzir,
mitigara del peccat la rudessa.

Maires del Christ, que sus totas etz pura,
Donatz, sius platz, poder d'estre fizel;
gitatz nos len del grand serpen cruzel,
e mostras nos lo cami de deitrura (2).

(1) Nous donnons le texte d'après la *Chrestomathie provençale* de Bartsch-Horning, col. 445-6. Sixième édition, Marburg, 1903.

(2) « Quand le printemps chasse les neiges, — et que nous avons le fleuri mois de mai, — vous offrez à maint poète joyeux, — du gai savoir les fleurs très agréables.

Reine d'amour, puissante Clémence, à vous je m'adresse pour trouver le repos. — Que si de vous mes dits obtiennent une louange, — j'aurai la fleur qui de vous prend naissance.

Sous le manteau d'une Vierge sacrée, — la fleur naquit pour notre salut — : douce fleur, dont le gouvernement — nous donnera la paix qui nous agrée beaucoup.

Baiser la fleur, source de toute noblesse, — sera toujours mon souverain désir, — et si de celui-ci je puis me faire exaucer, — il adoucira du péché la rudesse.

Mère du Christ, qui sur toutes êtes pure, — donnez, s'il vous plaît, le pouvoir d'être fidèle; — éloignez-nous du grand serpent cruel, — et montrez-nous le chemin de droiture. »

Digitized by Google

*
* *

Nous sommes arrivés à la conclusion. Peut-être cette conférence n'a-t-elle pas répondu complètement à votre attente : quand il s'agit de Marie, les auditeurs espèrent naturellement qu'ils seront transportés dans le domaine de la poésie et de l'idéal. J'ai cru mieux faire en restant dans celui de l'histoire, et je n'ai épargné aucune recherche pour vous donner une idée aussi juste que possible du sujet que je m'étais proposé. Sans doute l'intérêt qu'il présente par lui-même aurait été plus grand encore, si j'avais pu éclairer la littérature mariale populaire par des rapprochements avec les œuvres latines des Pères et des écrivains ecclésiastiques, et avec les monuments de l'art médiéval. Telle que je l'ai conçue, cette étude vous a montré, j'en ai la confiance, l'influence bienfaisante que la dévotion à Marie a dû exercer sur nos pères. Ils ont trouvé dans lès légendes qui retraçaient sa vie, une règle de conduite pour toutes les conditions : combien de jeunes filles, de femmes mariées et de veuves, en imitant la Vierge, sont devenues la gloire de l'Eglise, de la France en particulier!

Ces miracles, qui choquent parfois nos idées d'aujourd'hui, comme je vous en ai fait la remarque, étaient d'autre part un réconfort pour ceux qu'opprimait la force brutale, et qui étaient heureux d'avoir une puissante protectrice au milieu de l'insécurité de chaque jour. La manière toute naïve et souverainement efficace dont Marie intervenait dans ces récits, leur prouvait que la Reine du ciel veillait sur eux, toujours prête à secourir leur détresse. Ce qui les rassurait encore, c'est que, pour obtenir sa protection, il n'était pas nécessaire de l'avoir servie par des actions d'éclat ou une dure pénitence. Il suffisait d'avoir pensé à elle avec une piété filiale, et de l'avoir honorée dans la mesure de ses moyens. L'histoire du jongleur de Roc-Amadour et celle du pauvre « tombeor » de Clairvaux étaient là pour le prouver. J'aurais pu en citer d'autres non moins touchantes : celle, par exemple, du moine qui copiait des mss., et qui, par dévotion pour Marie, n'écrivait jamais son nom avec

Digitized by Google

une matière aussi vulgaire que l'encre noire (1). Parmi ceux que la Vierge protégeait d'une manière merveilleuse, nous en rencontrons qui avaient une vie coupable à déplorer. La miséricorde qu'elle montrait à leur égard, prouvait qu'il fallait ne jamais désespérer, mais recourir toujours à sa protection. Voilà comment ces récits, si nous les examinons à la lumière de l'histoire, pouvaient exercer une influence bienfaisante, apporter aux âmes la force et la consolation, donner à tous enfin des idées plus élevées, des sentiments meilleurs, des espérances invincibles. Au moine qui faisait pénitence dans la grande ruche monastique, au serf courbé sur la glèbe, à tous ceux enfin pour qui la vie était dure, elle faisait entrevoir dans l'au-delà des joies sans fin, que la dévotion à Marie devait leur procurer certainement.

Cette action bienfaisante, nous pouvons la constater encore dans la poésie lyrique composée en l'honneur de la Vierge. Pour nous en rendre compte, nous n'avons qu'à comparer les chansons profanes de ce temps avec les créations inspirées par le souvenir de Marie. Les premières ont souvent de la grâce, nous le reconnaissons volontiers : mais, en général, combien elles paraissent vaines et frivoles, quand nous les rapprochons des dernières ! Celles-ci ont une inspiration plus haute et plus exquise. Quand, au XVI^e^ siècle, on se fut mis à l'école des poètes païens, on ne retrouva plus cette veine poétique qui puisait sa source dans la dévotion à Notre-Dame. Les poètes du XIX^e^ siècle l'ont bien compris, quand ils ont essayé de chanter Marie à leur tour. J'essaierai peut-être un jour de vous raconter l'histoire de ce renouveau. En attendant, je vous suis reconnaissant de l'attention que vous avez bien voulu me prêter, quand j'essayais de vous raconter un des chapitres les plus attrayants de notre histoire nationale.

A. LEPITRE.

(1) E d'or e d'azur e de blanc
De vermeillon et de safran
Le nun Nostre-Dame peignit
Ja noire color n'i meïst.

Le texte est donné en entier par M. Adolf Mussafia dans les *Sitzungsbericht. d. Kaiserl. Akademie d. Wissensch. in Wien. Philos.-hist. Classe*, t. CXXXIX, pars VIII, pp. 36-38.

Digitized by Google

L'ŒUVRE POÉTIQUE DE DANTE [1]

V

L'ŒUVRE ARTISTIQUE

Colui, che mai non vide cosa nuova,
Produsse esto visibile parlare,
Novello a noi perchè qui non si truova.

« Celui qui ne vit jamais chose qui lui fût nouvelle, créa ce langage visible de nous inconnu, parce qu'on ne le découvre point ici-bas. »

(Purg., x, 94.)

L'influence des écrits de Dante sur les intelligences est manifeste. Dès l'origine elle fut puissante et s'exerça non seulement sur les écrivains et les penseurs, mais aussi sur les artistes ; car le philosophe, le théologien, le politique et le poète éminent que les écrits de Dante révèlent, était en outre un artiste instruit et dans la doctrine et dans la pratique ; et, si l'on tient compte, en fait d'art, surtout de la conception, il faut avouer qu'il a, en maint passage de son poème, peint, ou sculpté, ou chanté, avec des mots, ce que les plus habiles praticiens n'ont pas mieux peint, ou sculpté, ou chanté avec des couleurs, de la pierre ou des sons. On devine aisément ce qu'eût été, en ces diverses branches de l'art, s'il les avait spécialement cultivées, un homme doué d'un esprit d'observation aussi parfait, d'une

(1) Extrait d'une étude générale sur Dante Alighieri.

Digitized by Google

compréhension et d'une imagination aussi fortes, d'une sensibilité aussi vive ; on pressent quelle puissance, quelle grandeur eût distingué ses créations, qui eussent été égales, et peut-être supérieures à celles de Michel-Ange lui-même. S'il n'a pu donner à celles dont brille son poème une forme perceptible au sens de la vue, leur image ne s'en imprime pas moins en caractères ineffaçables dans la mémoire de ceux qui en prennent connaissance, et elles sont si belles qu'elles serviront de modèles éternels aux vrais artistes. « Ce mystique, écrit M. Gebhart (1) qui semblait perdu dans l'éblouissement des choses divines, eut le sentiment très pur de la beauté, de la couleur et de la vie; il fut le plus grand peintre de l'Italie... Il a contemplé toute forme visible, les spectacles les plus confus, les passages les plus formidables, les attitudes les plus frappantes, les merveilles de la lumière, les horreurs de la nuit, à la façon des artistes ; les choses qu'il a vues, les scènes qu'il imagine apparaissent dans son œuvre avec leur aspect le plus saisissant, leur accent le plus intime, leur couleur la plus éclatante et la plus générale. En quelques mots, d'un relief très vif, il peint... Il peint une figure en un seul vers, par un seul trait... Sur ce point Dante a dépassé non seulement les peintres de toutes les écoles italiennes, mais l'imagination italienne elle-même... La peinture italienne dès son origine... s'est portée vers l'expression sereine de la vie et de la beauté. Mais là encore, Dante l'avait précédée et était son maître. Le premier, il exprima la noblesse, légèrement dédaigneuse, des visages et la majesté tranquille des yeux que vous retrouverez dans les portraits des maîtres, dans ceux de Francia, de Raphaël et du Bronzino, et auxquelles Léonard de Vinci ajoutera comme une étincelle d'ironie... à cette lenteur du regard, joignez la gravité de la démarche, l'autorité du geste et cette grande paix de la pensée, qui fait qu'un groupe de personnes, réunies pour converser parlent très peu, ne disputent jamais et semblent suivre plutôt un monologue méditatif qui passe de l'un à l'autre :

(1) *Origines de la Renaissance en Italie*, p. 294-305.

Digitized by Google

Genti v'eran con occhi tardi e gravi,
Di grand autorità ne lor sembianti ;
Parlavan rado, con voci soavi (1). »

Nous avons fait allusion à la pratique de l'art par Dante. Lui-même nous apprend qu'il s'était exercé dans l'art du dessin et qu'il aimait surtout à représenter des anges. La *Vie Nouvelle* contient à ce sujet une anecdote charmante où nous trouvons la raison secrète de ce goût. « Le jour où s'accomplissait l'année au début de laquelle Béatrice avait pris rang parmi les citoyens de la vie éternelle, j'étais assis en un lieu où, l'âme pleine de son ressouvenir, je dessinais un ange sur une tablette. Au milieu de cette occupation je tournai les yeux et vis auprès de moi des personnages à qui il était séant que je rendisse honneur. Ils regardaient ce que je faisais et, comme je l'ai su dans la suite, ils étaient là depuis quelque temps sans que je m'en fusse aperçu. A leur vue, je me levai et, en les saluant, je leur dis : « Quelqu'un était avec moi, c'est pourquoi j'étais « plongé dans mes pensées. » Ces seigneurs partis, je retournai à mon œuvre, c'est-à-dire je me remis à dessiner des figures d'anges (2). » Il n'est pas besoin de dire quel était le modèle du dessinateur. Cette prédilection de Dante explique pourquoi il a rempli son poème, particulièrement le Purgatoire, de ces créatures célestes et les a revêtues d'une forme si belle. Giotto, son ami, s'est emparé de son type et, comme l'a déclaré Ozanam, « il a fixé ses anges par le crayon et la couleur pour qu'ils ne s'envolassent plus. »

Nous avons admiré celui qui, le premier, se présente à lui à l'entrée du Purgatoire, le nocher des eaux de purification. Le poète le compare à une lumière et à un oiseau, et nous voyons, comme si l'image était réelle, cette blanche forme, dont les ailes servent de voiles à la barque légère, glisser avec l'éclat et la vitesse d'un rayon lumineux à la surface de la mer. Conformément à la doctrine des

(1) Enf. IV, 112.
(2) *Vita Nuova*, p. 35.

Digitized by Google

peintres primitifs, les couleurs et les attributs dont le poète pare ses anges sont emblématiques : « Et je vis descendre des hauteurs célestes et venir jusqu'à nous des anges armés d'épées flamboyantes... Vertes comme les jeunes feuilles qui viennent de naître étaient leurs robes qui, frappées par les plumes vertes de leurs ailes, flottaient et ondoyaient derrière eux (1). » « A nous venait la belle créature vêtue de blanc et la face semblable par son scintillement à l'étoile du matin (2). » On sait quelles vertus, partage des âmes régénérées, sont signifiées par les couleurs blanche et verte. « Je sentis qu'une splendeur bien plus vive qu'auparavant frappait mon front.., et j'en portai mes mains au-dessus de mes sourcils pour m'en faire un abri contre l'excès de la lumière. Quel est donc, ô doux Père, m'écriai-je, cet objet contre lequel je ne peux d'une manière assez efficace protéger ma vue et qui semble venir à nous ? — Ne t'étonne pas si la famille céleste continue à t'éblouir; c'est un messager qui invite l'homme à monter (3). »

Ces exemples montrent suffisamment qu'à mesure que les degrés de la sainte montagne s'élèvent, les Séraphins qui les gardent prennent un aspect de plus en plus beau. Au Paradis, leur apparence devient si merveilleuse que le poète renonce à la décrire, et il se borne à désigner ces célestes créatures par les expressions suivantes : substances immatérielles, intelligences et surtout amours. Ou, s'il veut en donner une idée plus précise, plus particulière, il emploie des images qui s'adressent au sens de la vue, il les compare à des étincelles jaillissant d'une fournaise, à des rubis, à des topazes : « ils avaient le visage de flamme vive et les ailes d'or, et tout le reste d'nn blanc si pur qu'aucune neige ne l'égale (4). »

Tous les sculpteurs et peintres religieux du XIVe et du XVe siècle se sont emparés du beau type créé par Dante. Il

(1) Purg., VIII, 25.
(2) *Ib.*, XII, 88.
(3) *Ib.*, XV, 10.
(4) Parad., XXXI, 13.

Digitized by Google

est permis de croire que Fra Angelico s'est inspiré de ses scènes paradisiaques quand, dans son jugement dernier, il a peint les anges, les uns couronnés de roses, les autres avec une flamme sur la tête, formant des rondes avec les élus et entrant fraternellement avec eux dans la Jérusalem céleste. Il lui a emprunté les firmaments d'or, quand il a voulu représenter la demeure du Très-Haut, pleine de séraphins à la robe virginale tombante, sonnant de la longue trompette ou jouant de la viole, réminiscence des divines mélodies qui servent d'accompagnement aux paroles, et que l'on croit entendre quand on lit la dernière partie de la Divine Comédie. Il a traduit avec son pinceau le chant où la Rose mystique est célébrée : on voit, à la voûte d'une chapelle de la cathédrale d'Orvieto, les Saints qui la composent étagés les uns au-dessus des autres, la face sereine, fixés à jamais dans leur béatitude éternelle. Ailleurs, il nous donne, à l'exemple du poète, le spectacle du triomphe de la Reine des Cieux et de sa couronne.

Où l'imitation est évidente, c'est chez les trécentistes et leur maître Giotto. Selon la tradition, Dante aida de ses conseils son ami chargé de décorer la chapelle de l'Arena à Padoue. On retrouve dans les figures allégoriques peintes à la partie inférieure des murs de cette chapelle, le concept de l'opposition de chaque vice à chaque vertu, tel que Dante l'a développé quand il a traité, au Purgatoire, des sept péchés capitaux. La beauté de ces figures est tout à fait remarquable et André de Pise, n'a rien imaginé de mieux que de les copier ; elles ornent sa porte du Baptistère de Florence.

L'influence de Dante paraît encore dans l'histoire de la Vierge et du Christ qui se déroule sous les murs du même oratoire padouan, et dans la légende de saint François que l'on admire à l'église supérieure d'Assise. Une des grandes découvertes de Giotto, ce que les critiques appellent l'*éloquence du geste*, c'est-à-dire le petit trait simple, mais énergique qui caractérise une figure, soit par l'expression de la physionomie, soit par l'attitude du corps, soit par l'acte que le personnage accomplit. Cette importante inven-

Digitized by Google

tion, si remarquable dans les fresques que l'on vient de signaler, peut être attribuée en réalité à Dante, car on en découvre l'application dans toutes les parties de son œuvre. Rappelons-nous Caron aux yeux de braise, la troupe des luxurieux semblable à une longue file d'oiseaux au chant doux et plaintif, que le vent d'automne emporte à travers les airs ; les avares et les prodigues comparés aux vagues de la mer irritée se brisant sur l'écueil de Scylla, etc.

L'inspiration dantesque est immédiate à la voûte de l'église inférieure d'Assise où sont peintes, sous forme d'allégorie, les trois vertus dont tout religieux doit faire profession : l'obéissance, la chasteté et la pauvreté. Nous avons vu que le poète florentin a chanté cette dernière. Giotto s'est emparé de son idée, lui a donné une apparence sensible et nous montre, dans une ravissante composition, ce qui s'est raconté au chant xi[e] du Paradis. Notre-Seigneur Jésus-Christ en personne unissant François à Madame Pauvreté en présence de la cour céleste. N'a-t-il pas, d'ailleurs, avoué la collaboration de son illustre ami en le représentant en habit du tiers-ordre, dans le tableau où il glorifie la pénitence et la purification de l'âme.

L'intérêt que Dante portait aux beaux-arts l'a poussé à parler des origines de la peinture renaissante. Au chant xi[e] du Purgatoire (vers 79), il rencontre Oderisi « l'honneur de Gubbio et de cet art que l'on nomme à Paris enluminure ». Oderisi ne peut lui cacher l'amertume de son âme quand il songe à sa réputation éclipsée et à l'instabilité de la renommée. « Frère, lui dit-il, les parchemins que peint Franco de Bologne plaisent plus que les miens ; l'honneur maintenant est tout à lui, il ne m'en reste qu'une bien petite part... ô vaine gloire du génie humain ! Combien peu de temps persiste la verdure dont elle est couronnée, si elle n'est pas fortifiée par un grand nombre d'années ! En peinture Cimabué se crut maître du terrain, et aujourd'hui c'est Giotto qu'on acclame, si bien que le renom de l'autre en est obscurci... »

La *Divine Comédie* fut une mine féconde ouverte aux artistes religieux du Moyen Age et de la Renaissance.

Digitized by Google

Orcagna, disciple de Giotto, a peint deux fresques sur un des murs du Santo Campo de Pise : l'une représente le Jugement dernier et l'autre l'Enfer. Il est permis de découvrir déjà, dans la première quelque réminiscence dantesque : le peintre, imitant le vindicatif et satirique poète, y a mis, parmi les réprouvés, des tonsurés, des clercs, de hauts dignitaires ecclésiastiques, personnages qui, par leur caractère et leurs fonctions, paraissaient appelés à prendre place dans une autre assemblée. Quant à l'Enfer, l'imitation est évidente. Orcagna a répété ce sujet, en l'améliorant, dans une chapelle de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence; il y reproduit avec exactitude la topographie de l'abîme, les supplices variés et les types imaginés par le poète, et jusqu'à la figure effroyable de Satan. Son tableau pourrait servir d'illustration au fameux Cantique.

En cette même chapelle le peintre, complétant son œuvre, a opposé la gloire du Paradis à l'horreur de l'Enfer. Comme l'observe M. Ampère (1) la conception des sphères célestes ne pouvait pas, aussi bien que celle des cercles infernaux inspirer l'artiste. Toutefois, on reconnaît dans son tableau certaines idées du poète, son modèle : le triomphe de la Vierge, par exemple, est comme dans le poème, traité avec une ferveur toute religieuse.

Taddeo Gaddi, Simone di Martino, ou les décorateurs quels qu'ils soient de la chapelle capitulaire de la même église, peuvent être regardés, eux aussi, comme des disciples du grand maître en symbolisme et en mysticisme. J.-J. Ampère nous semble l'avoir suffisamment prouvé ! Dans la fresque de l'Eglise militante, ils mettent sous les yeux du spectateur, à l'exemple de l'auteur de la *Divine Comédie*, la société civile et la société ecclésiastique de leur temps avec l'empereur et le pape à leur tête. Comme lui, ils mettent en mouvement des personnages contemporains mêlés à des personnages allégoriques. Ainsi, au-dessous des quatorze figures idéales de femmes qui représentent les sciences et les arts, ils ont peint les figures historiques des

(1) *Voyage dantesque.*

Digitized by Google

grands hommes dont la personne peut servir de type à chaque science ou à chaque art. Un tel ordre, ajoute M. Ampère, est bien conforme à la doctrine de Dante. Cette doctrine, beaucoup la réprouvent ; c'est-à-dire de nombreux lecteurs de la *Divine Comédie* blâment l'emploi presque continuel, par l'auteur, de l'allégorie. Ils se plaignent, non sans raison, en apparence, de l'obscurité qui en résulte et de l'effort intellectuel qui leur est imposé. Nous modernes, et surtout nous Français, nous aimons les pensées claires clairement exprimées et redoutons les énigmes. Mais, on le sait, le Moyen Age recherchait le symbolisme, et le docte Ozanam accepte le symbolisme chrétien, dans lequel, grâce à une sage alliance, « l'idée et la réalité ne se séparent point... L'idée existe en Dieu... L'idée, par conséquent passe dans la créature. Ainsi tous les ouvrages de la création ont une substance propre, mais en même temps ils sont des signes visibles des pensées divines... Ce qui paraissait une fiction n'est que l'expression d'une réalité (1). »

« Le symbolisme est à la fois une loi de la nature et une loi de l'esprit humain. C'est une loi de la nature : après tout, qu'est-ce que la création, si ce n'est un langage magnifique qui nous entretient nuit et jour ? Les cieux racontent leur auteur, les êtres créés ne parlent pas seulement de celui qui les a faits, mais, ils nous entretiennent les uns des autres, et les plus petits, les plus obscurs, nous font l'histoire des plus lumineux et des plus éclatants. Cet oiseau de passage qui revient, qu'est-ce, sinon le signe du printemps qu'il ramène...? Et ce chétif roseau qui jette son ombre sur le sable ne sert-il pas à marquer l'élévation du soleil sur l'horizon...? Ce sont ces continuels rapprochements, ces innombrables symboles, ces harmonies, qui font la poésie du monde que nous habitons. — Ainsi Dieu parle par des signes, et l'homme, à son tour, quand il parle à Dieu, épuise toute la série des signes dont son intelligence dispose (2). » Dante est donc excusable du défaut qu'on lui reproche, défaut qui est aussi celui de l'art gothique. Et

(1) Ozanam, Purg. 677.
(2) Id., *Civil. au V^e siècle*, II, p. 260.

Digitized by Google

pourtant qui n'admet les cathédrales que cet art a élevées? Le poème de Dante, lui aussi, est un de ces magnifiques monuments.

Les quattrocentistes ne sont pas moins redevables que les trécentistes au chef d'école dont nous signalons l'excellence. Nous avons fait connaître déjà le parti que l'Angelico a tiré de l'étude de son œuvre. Ne serait-ce pas dans cette même œuvre que Masaccio, un précurseur des grands maîtres du XVI^e^ siècle a trouvé, sinon les principes qui ont fondé sa renommée, du moins leur éclatante confirmation : habile groupement des personnages, noblesse de l'attitude, fierté de l'allure? Luca Signorelli, continuateur de Fra Angelico à la cathédrale d'Orvieto, ne procède-t-il pas du grand créateur d'images dans ses tableaux du drame terrible qui clôt l'histoire terrestre des hommes ? Celui de la Résurrection de la chair, n'est-il pas la traduction par le pinceau de ces vers du chant XIV^e^ du Paradis (1) : « L'un et l'autre chœur me parurent si prompts à dire *Amen* et si joyeux qu'ils montrèrent bien leur désir de reprendre leur enveloppe mortelle, *non pas tant pour eux-mêmes, peut-être, que pour leurs mères, leurs pères et pour tous ceux qui leur avaient été chers avant qu'ils devinssent des flammes éternelles.* »? Dans la fresque de Signorelli, en effet, domine ce sentiment touchant, le bonheur de parents, d'amis, qui se reconnaissent et s'embrassent. Où l'imitation est évidente encore, c'est dans un groupe du Jugement dernier, groupe qu'à son tour Michel Ange imita, et qui se compose d'un démon emportant sur son dos, à travers l'espace, une jeune femme au visage bouleversé par l'épouvante. « Et je vis venir un diable noir courant derrière nous sur le rocher. Ah ! que son aspect était effrayant ! Et combien il me semblait cruel dans son attitude, avec ses ailes ouvertes et son pied léger ! Un pécheur chargeait son épaule relevée et pointue, et la serrait entre ses cuisses, et lui tenait entre ses griffes les nerfs du pied du pécheur (2). »

Un des grands bienfaits de Dante envers l'art renaissant,

(1) Vers 61.
(2) Enf. XXI, 29.

Digitized by Google

c'est la beauté, la perfection que, maître en esthétique, il a données au type de la Vierge. Que l'on se représente en esprit les madones les plus renommées de son temps, celles du vieux Cimabué et de Giotto. Assurément, par leur candeur, leur douceur, leur piété et déjà leur animation, elles accusent un réel progrès sur les madones byzantines, progrès beaucoup plus accentué chez le second peintre que chez le premier. Mais quelle distance les sépare de la Vierge créée par le génie du poète, leur concitoyen et leur contemporain! En ce nouveau modèle sont réunis tous les attributs propres à la jeune Galiléenne, mère du Sauveur, reine des Anges, protectrice des hommes: la grâce, l'innocence, la pureté, l'humilité, la grandeur, la puissance, la mansuétude, la bonté et l'amour, l'amour tendre, infini. Une seule des vertus dont Dante a paré sa Vierge suffira aux artistes futurs pour illustrer les leurs. Ils n'auront qu'à lire, au début du dernier chant du Paradis, la prière de saint Bernard que nous avons citée; ils y apprendront comment on s'élève de la contemplation du visible à celle de l'invisible; comment, à l'exemple du poète florentin, on transforme l'amour terrestre, l'amour envers Béatrice, en amour divin, l'amour envers Marie; comment, grâce à la foi et à une inspiration céleste, on idéalise; comment une image périssable devient une image immortelle douée de la beauté suprême.

Michel Ange, enthousiaste admirateur de Dante, lui a pris surtout ses images terribles ou hardies: il a transporté dans son Jugement dernier, Caron et sa barque, Minos, les péchés capitaux dont il a habilement synthétisé la représentation, la méchanceté des démons et la terreur des damnés.

Nous croyons retrouver, dans le supplice d'Aman, peint également à la Sixtine par le même maître, des éléments tirés d'un petit tableau composé par le même poète: « Dans ma sublime rêverie surgit l'image d'un crucifié à l'air dédaigneux et fier, et il mourait ainsi. Autour de lui étaient le grand Assuérus, son épouse Esther et Mardochée (1). »

(1) Purg., XVII, 25.

Digitized by Google

Dante a encore légué à Michel Ange et à d'autres artistes de la Renaissance sa belle conception de Lia et de Rachel. On ne peut en dire autant, avec certitude, de ces deux belles scènes du chant xv^e^ du Purgatoire : Jésus au milieu des docteurs et le martyre de saint Etienne ; mais, à notre avis, nul praticien, pas même l'Angelico, ne les a mieux traitées. La première est d'une délicatesse charmante : « Il me sembla que j'étais plongé tout à coup dans une vision extatique : je voyais plusieurs personnes réunies dans un temple et, se tenant à l'entrée, une femme dans l'attitude d'une tendre mère, qui prononçait ses paroles : « Mon fils, « pourquoi as-tu agi de la sorte avec nous ? Voici que, tout « affligés, ton père et moi te cherchions. » Elle se tut et tout s'effaça. »

Une autre lui succède « Puis je vis des gens embrasés du feu de la colère tuer un jeune homme à coups de pierres, se criant les uns aux autres : martyrise, martyrise ! Et je le voyais, lui, appesanti par la mort, s'incliner vers la terre, mais lever au ciel ses yeux grands ouverts. Au milieu d'un si cruel supplice il priait Dieu de pardonner à ses bourreaux, et son visage avait cet aspect qui force la pitié. » Contraste parfaitement rendu de la rage des bourreaux avec la douceur de la victime.

Raphaël, de son côté, a apporté à l'œuvre de l'éminent poète le témoignage de son admiration en y puisant des idées. La Théologie de la Chambre de la Signature est la Béatrice du chant xxx^e^ (vers 28), du Purgatoire. Nous ne croyons pas que le Sanzio ait pris ailleurs que dans le texte sacré les éléments qui lui ont servi pour sa Transfiguration. Nous remarquerons seulement que Dante, déjà, avait habilement esquissé ce sujet (1). Le sommeil dans lequel le visionnaire se trouve plongé est la figure de l'éblouissement des trois apôtres décrit par lui. Nous n'oserions affirmer que le même illustre peintre, non plus que Léonard de Vinci, qui a traité le même sujet, lui doive la belle conception de sainte Anne contemplant avec une

(1) Purg., xxxii, 76.

Digitized by Google

sainte joie la Vierge mère, sa fille (1). Mais il lui doit certainement : d'abord la décoration de la chapelle Chigi, à Sainte-Marie-du-Peuple (Rome), l'image des Planètes, chacune avec son ange moteur; puis le Parnasse du Vatican, avec son site délicieux, ses frais ombrages, son air pur et son assemblée de poètes ; et enfin l'Ecole d'Athènes, ornement du même lieu.

La scène que nous allons décrire se passe au premier cercle infernal. Le hardi voyageur arrive, en compagnie de son guide, au pied d'un noble château dont les sept enceintes protectrices, percées de sept portes qu'il faut successivement franchir, symbolisent les sept arts libéraux compris dans le Trivium et le Quadrivium, arts auxquels doit s'initier quiconque aspire à la science complète. Introduit à l'intérieur de la forteresse, il aperçoit, au milieu d'une riante prairie, les plus fameux sages de l'antiquité formant une assemblée auguste. Objet de leur admiration et de leurs hommages, le maître de ceux qui savent, Aristote, les domine tous. Auprès de lui se tiennent Socrate et Platon, qui l'ont instruit mais ne l'ont pas égalé, selon l'opinion des scolastiques. Un peu plus loin Démocrite médite solitairement sur le Hasard, créateur du monde, à côté de lui Anaxagore et Thalès dissertent également sur le premier principe. Ils composent un groupe avec Diogène que le poète leur a associé dans le but, sans doute, d'établir un contraste entre les impudentes négations du cynique et leur dogmatisme. Un autre groupe comprend Empédocle, Héraclite et Zénon. Puis apparaît un nouveau rêveur solitaire, Dioscoride, à la recherche des vertus des plantes. Ailleurs. Tullius confère avec le moraliste Sénèque en compagnie d'autres sages. Enfin, au premier plan du tableau sont réunis les plus fameux représentants des sciences exactes aux temps passés : on y voit, s'entretenant de l'objet de leurs communes études, les géomètres Euclide et Ptolémée, les médecins Hippocrate, Avicenne et Galien, auxquels s'est joint Averroès, l'auteur du Grand Commentaire.

(1) Paradis, xxxii, 133.

Digitized by Google

Si nous comparons la fresque de Raphaël à ce tableau idéal, nous reconnaîtrons aisément que le vieux poète du XIVe siècle à son aurore a fourni à l'artiste du XVIe siècle l'idée principale, et, en grande partie, les idées secondaires de son chef-d'œuvre. Le fait est si évident que nous sommes étonnés que nul interprète jusqu'ici, à notre connaissance du moins, ne l'ait observé. Comment des savants, qui assurément ont lu le passage de la *Divine Comédie* que nous venons de citer, ne l'ont-ils pas signalé, comme la source où le Sanzio a puisé son concept, au lieu de donner à entendre qu'il le doit à Diogène Laerce ou aux humanistes, ses amis ? Comment n'ont-ils pas fait remarquer que le plan général, la composition et la disposition des groupes, le choix des figurants, l'ordre hiérarchique sont pour ainsi dire les mêmes dans l'un et l'autre tableau synoptique ? En tous deux Socrate, Platon, Aristote, dominent tous les autres philosophes ; seulement, partageant l'opinion des hommes de son temps, Dante accorde la préséance à Aristote, tandis que Raphaël, n'osant trancher la question de supériorité, le place au même niveau que Platon, son émule, en grande faveur chez les hommes de la Renaissance. L'artiste reconnaissant a mis son inspirateur parmi les poètes du Parnasse et les théologiens de la Dispute du Saint Sacrement ; il aurait pu également l'introduire, en lui réservant toutefois une place modeste, dans l'assemblée de ses philosophes.

L'Alighieri possédait donc soit en acte, soit en puissance, pour parler son docte langage, toutes les qualités d'un peintre parfait. Plus d'un praticien des siècles postérieurs au sien eût dû profiter de la leçon qu'il donne quand il représente Béatrice ayant pris le visage désolé de Marie au pied de la croix. L'excellent esthéticien s'est bien gardé d'imaginer la Sainte Mère sous l'apparence déplaisante d'une femme évanouie ; il a respecté sa douleur en la peignant vraie, profonde, mais noble (1).

Non seulement l'Alighieri a su se servir magistralement

(1) Purg., XXXIII, 4.

Digitized by Google

du pinceau et des couleurs; il a connu l'art du mosaïste. Sa procession de l'Eden n'est-elle pas une imitation, presque une reproduction des superbes mosaïques romaines de Sainte-Praxède, de Saint-Paul, des Saints-Côme-et-Damien, etc.? Mais, comme tous les artistes de génie, quand il reproduit ou quand il imite, il ne copie pas servilement; il s'assimile ce qu'il trouve de bon chez son modèle et le transforme.

Le sculpteur Nicolas Pisan, né en 1225, quarante ans par conséquent avant lui, l'avait précédé dans cette voie. Renouveler les formes dégénérées de l'art byzantin et de l'art gothique, tel fut le but que cet initiateur et son fils Jean se proposèrent. Ils l'atteignirent dans une certaine mesure, et leurs essais, qui firent l'admiration de leurs contemporains, à l'heure présente n'ont rien perdu de leur renommée. Certainement Dante les connaissait. Il avait dû apprécier leur valeur, mais s'apercevoir en même temps de ce qui leur manquait. Ce qui leur manquait, c'était surtout, avec une pureté de lignes plus grande, plus d'animation, de vie et d'expression. On s'assurera que notre observation, au sujet de ce discernement de Dante, n'est pas sans fondement en étudiant avec quelque soin les images en bas-relief créées par sa puissante imagination. Car c'est ce bas-relief que, à l'exemple de Pisan, il a voulu particulièrement traiter, et il se montre, dans cette entreprise, le digne émule des Donatello, des Ghiberti et des sculpteurs de l'école mystique qui brillèrent au siècle suivant.

Au chant x^e^ du Purgatoire, lui et son guide s'engagent dans la fente d'un rocher et gravissent un chemin taillé dans une de ses parois. Ils arrivent à une esplanade solitaire entourée d'un mur vertical. Ce mur, de marbre blanc, est orné de sculptures telles qu'elles eussent fait honte, non seulement à Polyclète, mais à la nature elle-même. — S'offre d'abord à leurs regards la scène de l'Annonciation. Elle est retracée avec un accent de vérité que nul maître n'a surpassé. « L'ange venu pour apporter à la terre le décret de paix qui, levant le long devieto (allusion à la procédure de

Digitized by Google

l'acte de banissement à Florence), ouvrait les portes du ciel, cet ange se tenait devant nous dans une attitude si suave et avec une telle apparence de vie, qu'il ne ressemblait nullement à une image muette ; on eût juré qu'il disait *Ave* ; car là aussi était représentée celle qui tourna la clef pour ouvrir la porte du Divin Amour. Par son air elle exprimait cette parole : *Ecce ancilla Domini*, aussi fidèlement que la cire rend la figure qu'on y empreint. »

Un second bas-relief retrace une histoire de l'Ancien Testament. Elle est traitée avec l'art qui distingue les célèbres compositions de la porte du Baptistère de Florence, dite la Porte du Paradis. On voyait l'arche sainte traînée par des bœufs. Une foule nombreuse, divisée en sept chœurs, l'accompagnait, « ces gens chantent-ils ? Un de mes sens (l'ouïe) dit non, l'autre (la vue) dit oui. Semblablement, à propos de la fumée de l'encens qui y était figurée, la vue et l'odorat étaient en désaccord sur le oui et le non. L'humble psalmiste précédait, en dansant, l'arche bénie... A la fenêtre d'un grand palais Michol s'émerveillait comme une femme que le mépris et l'indignation animent à la fois. »

Enfin un troisième tableau montrait Trajan, au milieu d'un brillant cortège, arrêté par une pauvre femme qui lui demandait justice. Au point de vue de l'ordonnance, nous avons, en cette dernière composition, un véritable bas-relief antique avec son défilé de César triomphant, de cavaliers, de soldats, d'aigles d'or, et, au point de vue de la conception, une création plus parfaite encore que les deux précédentes. Nous croyons entendre le colloque touchant qui a lieu entre les deux principaux personnages : l'insistance de la veuve réclamant le châtiment du meurtrier de son fils ; la réponse de l'empereur l'ajournant à son retour — « Mais, mon seigneur, si tu ne reviens pas ? — Celui qui me remplacera te fera justice. — Alors elle : Que te servira qu'un autre ait fait le bien à ta place ? — Sur quoi Trajan : Console-toi ; il faut en effet que j'accomplisse mon devoir avant de sortir d'ici. »

Etonné à la vue de ces merveilles comme à la vue d'un prodige, et ne pouvant comprendre qu'elles pussent être

Digitized by Google

un ouvrage humain, le poète les attribue à Dieu : « Celui qui ne vit jamais de chose nouvelle produisit ce langage visible, nouveau pour nous, car on ne découvre rien de pareil ici-bas. » Venant d'une si haute intelligence, ce jugement est le plus grand éloge que l'on puisse faire de l'art : l'art est divin. Et, en même temps, ce passage est un document pour l'histoire de l'art à cette époque. L'incomparable penseur avait le sentiment de la véritable mission de l'artiste et de la grandeur de son idéal. Il n'avait pas vu pourtant les productions achevées de l'art antique et, de l'art moderne, il ne connaissait que les essais timides, en sculpture, des initiateurs nommés plus haut, en peinture, des premiers Siennois et de Cimabué! Il assista, il est vrai, à la révolution si heureusement entreprise par Giotto, mais on sait qu'en fait d'idées, il ne dut rien à cet artiste qui, au contraire, fut son débiteur sous ce rapport. Nous avons donc le droit de conclure que Dante, comme nous l'avons avancé, était doué de facultés esthétiques transcendantes, et que, s'il eut manié le pinceau ou le ciseau au lieu de la plume, il eût dépassé Giotto et les Pisans.

Nous rencontrons un peu plus loin, toujours dans le même cercle, celui des Orgueilleux (1), d'autres sculptures également remarquables. Ce sont, comme les précédentes, des exemples d'humilité. Sur l'invitation de son guide, Dante baisse les yeux et, tout en cheminant, regarde le sol. Il ressemble au pavé des vieilles cathédrales, qui se compose de pierres tombales sur lesquelles sont taillées les images des morts qu'elles recouvrent. Ici la voie est sculptée de même, et « selon toutes les règles de l'art ». Le marcheur voit, d'un côté, l'image de celui qui fut créé plus noble que toute autre créature : précipité du ciel, il tombe d'en haut comme la foudre. De l'autre côté, Briarée, frappé du carreau céleste, gît, chargeant la terre du lourd poids de son corps glacé. Le dieu de Thymbrée (Apollon), Pallas et Mars en armes, entourent leur père (Jupiter) et contemplent les membres épars des géants. Puis, apparaissent

(1) Purg., XII, 13.

Digitized by Google

successivement : Nemrod au pied de sa tour gigantesque, regardant les hommes qui, dans la plaine de Sennaar, donnèrent avec lui cours à leur orgueil; Niobé et sa terrible aventure : « O Niobé ! de quel triste regard je te voyais représentée sur le pavé de la route au milieu de tes enfants expirés, sept d'un côté et sept de l'autre » ; la mort de Saül : « O Saül ! comme tu m'apparus percé de ta propre épée et mort sur le Gelboé qui depuis ne sentit plus jamais ni la pluie, ni la rosée. » D'autres images succèdent aux précédentes : « O folle Arachné ! je te voyais déjà à demi araignée, tristement penchée sur les débris de la toile ourdie pour ton malheur. — O Roboam ! ton visage ici ne semble plus menaçant, mais plein d'épouvante, alors que ton char t'emporte avant que ton peuple te chasse ! » Le dur pavé montre encore Alcméon punissant sa mère en lui ôtant la vie, Sennachérib immolé par ses fils, Tamyris se vengeant de Cyrus, les Assyriens fuyant après la mort d'Holopherne, Troie incendiée et humiliée. « Quel maître habile à manier le crayon et le pinceau, traça ces figures et ces attitudes dignes de l'admiration de tout esprit doué de tout esprit de discernement ? Les morts paraissent vraiment morts, et les vivants vraiment vivants », proclame, sous forme de conclusion, l'éminent esthéticien en joignant le précepte à l'exemple. Tous les artistes italiens de la Renaissance ont médité son œuvre. Ils en ont tiré, non seulement, comme nous l'avons établi, des modèles de composition et des types, mais aussi les véritables règles de l'art et le goût des pensées sublimes.

Digitized by Google

CONCLUSION

Nous venons de terminer notre longue étude en cherchant à montrer quel fut le mérite éminent de Dante esthéticien. Désireux, avant de clore tout à fait ce travail, de prononcer un jugement général sur cet homme extraordinaire, restons dans le domaine de l'esthétique, au sommet élevé où nous nous sommes placé. C'est, croyons-nous, le point de vue qui convient pour traiter un pareil sujet.

Assurément, ce qui fait la grandeur et la supériorité de l'homme, c'est la beauté de son âme, et l'âme tout à fait belle selon les philosophes, est celle qui développe toute sa force conformément à tout l'ordre de sa nature. Quoique simple et une, l'âme est douée de plusieurs puissances ou facultés : la faculté de connaître, la faculté de sentir, c'est-à-dire d'aimer, de haïr, de jouir, de souffrir, etc., et la faculté de vouloir librement ses propres actions. C'est à l'harmonie qui règne entre elles que l'âme humaine doit sa beauté (1). Or, telle nous apparaît l'âme de Dante. Dante est, à nos yeux, l'homme idéal jouissant pleinement de la triple puissance de connaître, de sentir et de vouloir et, par suite, possédant dans leur entière splendeur la beauté de l'intelligence, la beauté de la sensibilité et la beauté de la volonté libre.

La première a pour caractère d'aimer et de rechercher avec ardeur et désintéressement la vérité scientifique et le beau moral. — Dante l'a fait.

La seconde consiste à réaliser spontanément tout l'ordre qui lui est propre, à agir vivement, mais avec réflexion, librement et par devoir. — Dante l'a fait également.

La troisième beauté, celle de la volonté, est particulière à l'âme employant toute son énergie à accomplir sa fin ; sans reculer devant les plus grands sacrifices. — Dante a

(1) Ch. Lévêque, *Science du beau*, tome I, p. 239.

Digitized by Google

tout perdu, sa fortune, sa patrie, ses amis, son repos pour avoir obéi à la voix de sa conscience lui imposant le culte de la justice et de la vérité !

Providentiellement préparée, on a le droit de le penser, l'âme de Dante, comme l'âme prédestinée de tout homme de génie, fut marquée de l'empreinte divine. Aussi vient-elle à son heure et dans les conditions les plus favorables à son expansion et à son activité ! L'histoire résumée de son temps et de sa vie nous l'a prouvé.

Nous y avons appris comment son idéal politique lui a été fourni par son instinct de patriote, par ses études historiques et par l'observation des faits contemporains. Italien zélé, enivré du souvenir de la Rome antique, professant pour la cité éternelle une admiration et un amour extrêmes, il revendiquait en faveur de l'Italie unifiée et pacifiée toute la gloire et toute la puissance qu'elle avait eues dans le passé ! De là son projet de restauration impériale, bienfait dont profiterait non seulement sa patrie, mais le monde entier. C'était un rêve, mais un rêve généreux. Le réformateur ne s'apercevait pas que l'établissement des communes était un progrès de la civilisation, un acheminement vers la liberté, et que recourir au césarisme, c'était risquer de revenir au passé.

Erreur aussi, mais également excusable, dans le partage à l'amiable de la direction suprême des peuples entre les deux grands luminaires, dualisme dangereux qui nécessairement eût ramené les causes qui avaient suscité la longue querelle du Sacerdoce et de l'Empire. La docte théorie de Dante ne fut donc, en réalité, qu'une belle chimère. Hélas ! trop de passions diverses et trop d'intérêts divers ont divisé et divisent encore la pauvre humanité pour que l'on espère voir s'établir jamais le règne de l'équité absolue et de la paix perpétuelle.

Si le politique s'est laissé séduire par d'attrayantes et nobles illusions, il n'en est pas de même du croyant. On a diversement apprécié les doctrines religieuses de l'Alighieri. Selon la règle ordinaire en matière de controverses, chacun a prétendu trouver dans la pensée du hardi théologien

Digitized by Google

l'écho de sa propre pensée. Les uns en ont fait un précurseur des hérétiques des XV^e^ et XVI^e^ siècles, un ennemi de l'Eglise romaine et du pouvoir temporel des papes ; d'autres ont vu en lui un penseur indépendant ; d'autres, au contraire, ont proclamé son orthodoxie. C'est à l'opinion de ces derniers que, généralement, on se range, en faisant quelques réserves.

Les doctrines d'Arnauld de Brescia, celles de Joachim de Flore, de saint François d'Assise, de Jean de Parme, celles de Frédéric II et de ses adhérents exercèrent une action puissante sur l'âme italienne ; bien que différentes les unes des autres, elles lui donnèrent un même caractère particulier et persistant. Ce caractère, c'est « la liberté de la religion individuelle, où la foi et l'amour primait l'obéissance et la pénitence, la liberté de la raison individuelle par rapport au dogme et à ses ministres (1) ». Mais ce n'est pas la révolte, le retranchement volontaire de la communion des fidèles, le refus de l'obéissance au chef de l'Eglise, le schisme ou l'hérésie. Or Dante, le plus grand témoin de sa race et de son siècle, a reçu tous ces souffles de liberté religieuse (2). » De là certaines idées personnelles, et qui paraissent étranges sur le dogme catholique, telles que : celle des anges neutres entre Dieu et Satan ; celle d'un séjour de paix, sinon de bonheur parfait, réservé aux païens qui furent plus illustres que vertueux, et dont même quelques-uns sembleraient mériter plutôt d'habiter le lieu des châtiments : « leur honorable renommée, qui retentit là-haut dans votre monde trouve grâce au ciel ; et le ciel leur accorde une telle faveur (3) » ; telles encore que la réhabilitation, la béatification, en quelque sorte, de Caton d'Utique, l'admission de Trajan, persécuteur des chrétiens, du troyen Riphée, à la gloire du Paradis, l'inexorable et cruel arrêt prononcé contre les caractères faibles et les volontés défaillantes, etc. Certes, Dante a introduit d'injustifiables innovations dans le dogme et modifié arbitrairement la doctrine

(1-2) GEBHART, *Italie mystique*, p. 293.
(3) Enf. IV, 76.

Digitized by Google

théologique du salut; mais on en doit pas moins l'admettre parmi les apologistes de la religion chrétienne : plus que la parole d'un docteur autorisé, ses accents poétiques pénètrent au fond des intelligences et y laissent empreintes les vérités du christianisme.

Sa poésie est vraiment inspirée; elle est l'expression du mysticisme le plus pur, le plus sincère, le plus ardent. Ce sont les circonstances qui l'ont rendue telle. Toutes les chères affections du poète avaient été trompées et toutes ses espérances détruites. « Parmi tant de ruines, une chose lui était restée, qui fut tout son génie, la foi. Dieu, rédempteur et esprit de vie, la justice de Dieu, maîtresse suprême de l'histoire inique que font les hommes, consolatrice de ceux à qui le monde refuse le bonheur terrestre; puis, les nobles certitudes dont Dieu a déposé le rayon dans la raison humaine, et les amours immortelles dont il enchante le cœur humain. Dante embrasse toutes ces vérités avec l'élan d'adoration du prêtre incliné sur l'hostie sainte et la conviction tranquille du géomètre qui prouve un théorème. Non seulement il croit, mais il voit; il se meut dans la région du surnaturel sans plus d'étonnement que les thaumaturges de la Légende dorée, et les enfants qui fuyaient à la vue de son capuchon rouge ne se trompaient point en criant : « Voilà l'homme qui revient de l'enfer (1). »

Comment le mysticisme, transmis par contact à cette âme, y germa-t-il et l'envahit-il à ce point ? Rappelons-nous ce que nous a appris le rapide coup d'œil jeté sur la vie de celui qu'elle animait. Cette vie est des plus poétiques. Or, le mysticisme et la poésie ont la même origine et les mêmes destinées. Ils se révélèrent tous deux en même temps quand, dans l'âme de Dante, la sensibilité, unie à l'intelligence et à la volonté, commença à manifester sa puissance; tous deux se développèrent simultanément et suivirent la même voie toujours ascendante.

Nous avons signalé l'énergie extraordinaire de la faculté sensible chez notre héros. Elle apparaît dès l'âge le plus

(1) GEBHART, *Italie mystique*, p. 295.

Digitized by Google

tendre, à une époque où, enfant, on ne s'occupe de nulle autre chose que de ses jouets. Celui-ci est foudroyé, le mot n'est pas trop fort, par la vue de la petite folle de Folco Portinari, et l'impression qu'elle fait sur son cerveau et sur son cœur sera ineffaçable. A dix-sept années de là, il se rappellera les moindres détails de cette première entrevue, les diverses sensations et les multiples sentiments qu'il y a éprouvés. Nous connaissons le touchant récit qu'il en a laissé. Ce que l'on découvre déjà, dans ce récit, outre la réalité d'une affection précoce, très vive et très sincère, c'est « le don extraordinaire qui a visité l'âme des plus grands saints et aussi celle des philosophes possédés par la pensée perpétuelle du divin, à savoir la faculté du mysticisme. Mais ceux-ci avaient souffert, en leur âge viril, de quelque ébranlement profond de la conscience, de quelque incurable ennui pour les choses d'ici-bas; ils avaient éprouvé soit le vide du bonheur sensible, soit l'infirmité de la raison, soit la terreur de l'invisible, et la secousse qui les détacha soit de la passion, soit de la science, les jeta au sein de Dieu... Tous ces mystiques, par la contemplation et l'ascétisme, avaient anéanti en eux-mêmes toute affection terrestre et dépouillé, tel qu'un vêtement souillé de fange, leur enveloppe charnelle. Leur union avec Dieu était si intime, qu'ils s'abandonnaient éperdument et se sentaient tomber en lui comme en un abîme... (1) » Il n'en est pas de même de notre héros. Lui ne connaît de la vie que ses joies innocentes et ses douces espérances ; élevé dans le bien-être, il n'a pas encore souffert, il ignore la douleur et le mal, et voilà que, « à peine a-t-il entrevu sur le visage de Béatrice le reflet d'une beauté supérieure à toute beauté de la terre, qu'il découvre en soi-même et embrasse avec une ardeur extraordinaire la vocation au surnaturel. Dès lors il reçoit de Béatrice vivante et de Béatrice morte une révélation permanente, et par la jeune fille, il entretient avec Dieu et ses anges une conversation miraculeuse (2). »

(1) GEBHART, *Ital. mys.*, p. 297.
(2) ID. *ib.*

Digitized by Google

Désormais, sa voie est trouvée et il ne s'en écartera pas. Béatrice, pendant sa vie mortelle, offrira le modèle de la femme chrétienne, parée de toutes les vertus, admirée des anges et des saints. Nous savons ce que, au delà du tombeau, elle est devenue. L'ère des visions extatiques provoquée par elle durant son passage sur la terre, ne cessera pas quand elle habitera le ciel. Les visions, au contraire, seront plus nombreuses, plus grandioses et plus fortes. L'existence de Dante s'écoulera entièrement comme au sein d'une région idéale. Tout pour lui prendra le caractère du symbole, sera une image un reflet. Ainsi que certains rêveurs de nos jours, il ne verra, dirait-on, dans les phénomènes du monde sensible que de simples apparences voilant la réalité. Il transfigurera, tout ce qui tombe sous les sens, comme il a déjà transfiguré le cher objet de sa constante affection.

Etre réel, être abstrait, le personnage de Béatrice est une conception unique dans l'histoire religieuse et littéraire de tous les temps et de tous les lieux. Non seulement le bon génie que Dante s'est donné a fait de lui un mystique et un poète; il lui a inspiré aussi l'amour de la science. Voici que l'enthousiaste des choses invisibles, le songeur que nous connaissons, pour se consoler de la mort de son amie, se plonge dans la méditation des graves écrits d'Aristote, de Cicéron, de Boèce, de Sénèque, de saint Thomas et d'autres docteurs scolastiques. Un nouveau changement s'opère en cette homme impressionnable : son « âme de poète, digne des jours les plus beaux de la révélation d'Assise », se tempère « par la sagesse de la pensée antique et le sens juste des réalités » (1). Nous avons caractérisé sa philosophie; elle a pour fondement la raison et la foi, auxquelles il faut ajouter le sentiment. Elle nous montre la raison et le cœur se pénétrant et se complétant l'un par l'autre, dans une intimité excellente, et on peut l'appeler justement, empruntant à son auteur ses propres expressions, la science qui enseigne

(1) *Ital. mys.*, p. 313.

Digitized by Google

comment l'homme s'éternise (paroles de Dante à son maître Brunetto Latini. Enf., xv, 85) (1).

A ce mérite éminent de la philosophie dantesque, ajoutons-en un autre : la diffusion, la propagation des doctrines les plus abstruses rendues, non seulement compréhensibles, mais attrayantes aux intelligences ordinaires.

Les trois sciences supérieures dans lesquelles excella l'Alighieri : la politique, la philosophie et la théologie, peuvent être regardées comme les trois degrés que franchit successivement une intelligence cherchant à grandir et à s'élever sans cesse. La *Divine Comédie* renferme la partie la plus substantielle de toutes trois. On les retrouve mêlées, en d'inégales proportions, dans les trois cantiques dont elle se compose ; comme nous avons pu le remarquer, la politique domine dans l'Enfer, la philosophie dans le Purgatoire, la théologie dans le Paradis.

Mais ce par quoi brille surtout le poème, nous l'avons complètement exposé, c'est par la poésie; la poésie en apparaît dans toute sa splendeur et avec tous ses enchantements. Il faut dire que jamais il n'y eut de circonstances plus favorables à son entier épanouissement. Alors on la découvre partout.

Poésie du milieu physique. — A l'avènement de Dante à la vie, Florence était déjà la ville au doux site, à la ceinture de vertes collines, au ciel d'azur, au royal fleuve arrosant une vallée féconde. Mais si à l'extérieur de la cité l'aspect des choses était riant, à l'intérieur il était grave et imposant : les beaux édifices qu'on y admire commençaient seulement à surgir de terre ; ils n'avaient donc pas encore leur revêtement éclatant ; les maisons avec leurs tours crénelées ressemblaient à de redoutables forteresses, et dans les rues étroites, ne descendaient guère pour les égayer, les clairs rayons du soleil. Ce contraste entre la grâce et l'austère majesté dut frapper l'imagination du jeune Alighieri, et faire naître en son esprit le sentiment du beau dans la nature et dans l'art.

(1) *Ital. mys.* p. 303.

Digitized by Google

Poésie du milieu politique et morale. — Le sentiment du beau moral ne tarda pas à y prendre place à son tour. Les faits contemporains, par leur caractère grandiose, étaient propres à le susciter.

Grandeur de la querelle des deux luminaires de qui dépendent l'ordre et l'harmonie du monde.

Grandeur du principe de liberté qui provoque l'établissement des communes, malgré les désordres qu'il engendre. Le trouble, c'est le mouvement, c'est la vie, c'est l'exercice de la libre volonté, bien préférable au calme de la résignation et de l'abandon de soi, à la paix déprimante de la servitude.

Grandeur des expéditions d'outre-mer. Les croisades sont finies, il est vrai; mais les nobles et généreuses idées qui leur ont donné naissance et qu'elles ont, à leur tour, répandues, règnent encore et vivifient les âmes.

Grandeur de la mission des ordres monastiques, chevalerie d'une autre nature que la chevalerie militaire, mais travaillant plus efficacement encore au bien de l'humanité.

Grandeur du mouvement qui pousse les esprits à s'occuper des hautes spéculations de la science et de l'art. A nulle autre époque ne fut plus ardent le désir de s'instruire, ne s'est montrée plus vive l'activité intellectuelle. Aussi la poésie proprement dite, la peinture et la sculpture se réveillent-elles de leur profond et trop long sommeil, et l'architecture atteint-elle le dernier terme de sa floraison.

Si du général nous descendons au particulier, les événements auxquels Dante se trouva mêlé, les révolutions de Florence, les luttes pour l'indépendance de cette ville et pour celle de l'Italie, ont une importance qui équivaut à de la grandeur. La vie privée, comme la vie publique, est alors un drame continuel et des plus émouvants. Toutes les passions sont en jeu. A côté de la vertu persécutée le vice triomphe. La force supprime le droit. Occasion pour les âmes éprises de la justice de se révéler dans toute leur beauté.

Digitized by Google

Poésie de la vie intime de Dante. — Poésie de ses années d'adolescence. Elle éclate dans le livre de la *Vita Nuova.*

Poésie de ses années d'études. Elle se manifeste dans les écrits scientifiques, surtout dans le *Convito.*

Poésie des courtes années qu'il consacra aux affaires publiques, et du rôle pathétique qu'il joua dans la tragédie des Blancs et des Noirs.

Poésie de ses longues années d'exil.

Et poésie de sa mort à Ravenne, sur le tombeau de cet empire romain dont il avait rêvé la résurrection.

Rien d'étonnant donc que la poésie surabonde dans toutes ses conceptions, comme nous avons essayé de le montrer, et principalement dans son poème sacré, « poème patriotique et théologique, écrit pour un pays dont il remue toutes les passions, et pour la chrétienté dont il glorifie les croyances; pour le moyen âge dont il représente les crimes, les vertus et le savoir; pour les temps modernes qu'il devance par la grandeur de ses pressentiments; poème, enfin, tout retentissant des frémissements de la terre et des chants du ciel (1) ».

Poésie enfin de la poésie elle-même, s'il s'est permis de parler ainsi, c'est-à-dire manifestation, exaltation de ce qu'il y a de vraiment divin dans le cœur de l'homme, lyrisme sublime, qui ne pourrait être dépassé, de ce langage à l'aide duquel ces hommes d'élite, qu'on appelle les poètes, rendent les impressions que leur font éprouver le spectacle aimé des beautés du monde invisible.

Ces qualités transcendantes se trouvent toutes dans l'œuvre dantesque; mais elles n'apparaissent pas soudain et spontanément. Quand l'illustre banni se promenait solitaire et silencieux dans les rues de Ravenne, on raconte que les femmes et les enfants, frappés de son air étrange, se le montraient les uns aux autres avec terreur. L'auteur de la *Divine Comédie* est resté pour le vulgaire de nos jours ce qu'il était pour celui de son temps : un être mystérieux que l'on ne regarde pas sans crainte et que l'on ne comprend

(1) Ozanam. *La civilisation au Ve siècle*, I, p. 117.

Digitized by Google

pas, qui inspire le respect mais écarte la familiarité. La tradition ajoute que les propos qu'il entendait sur lui le faisaient sourire. Eh bien ! aujourd'hui aussi il sourit à ceux qui osent l'approcher et qui cherchent à communiquer avec lui. Nous en avons fait personnellement l'expérience, et le but de l'étude que nous achevons ici est d'inviter les amateurs du bon et du beau à suivre notre exemple. Ils en recueilleront, sans nul doute, les mêmes fruits que nous, de meilleurs encore, peut-être.

P. FONTAINE (1).

(1) M. Fontaine vient de mourir à Dôle, où il se consacrait tout entier, depuis 1882, à la culture des lettres et des arts. Les articles de lui que nous avons publiés sur Dante révèlent un écrivain probe, sincère, lumineux et épris de précision; ils décèlent encore un artiste, un poète et un philosophe. Nous savons, d'autre part, que la dignité de sa vie était à la hauteur de son talent. Nous nous inclinons avec respect et gratitude devant sa mémoire.

N. D. L. R.

Digitized by Google

UN MOT DE PLUS

SUR LA

QUESTION DU FÉMINISME

Parler du féminisme, c'est oublier le mot de La Bruyère : « Tout est dit, et l'on vient trop tard... ». Mais qu'importe ! Si tout est dit sur cette question-là, c'est une raison pour la traiter encore, car les hommes... et les femmes sont précisément comme les enfants, qui n'aiment que les histoires qu'on leur a déjà racontées cent fois.

Ne craignons donc pas de remonter non seulement au déluge, mais au paradis terrestre. Il y a dans la Genèse un mot charmant de vérité, de naïveté et de profondeur ; on peut le qualifier ainsi sans manquer au respect dû aux saints Livres : c'est la réponse d'Adam à Dieu, qui lui demande pourquoi il a mangé du fruit de l'arbre de la science. Le premier en date de tous les maris s'exprime en ces termes : « *La femme que vous m'avez donnée pour compagne* m'a présenté de ce fruit, et j'en ai mangé ». Le chevaleresque langage ! et qu'il a eu d'imitateurs depuis sept mille ans ! Comme l'on comprend dès lors qu'à de certains moments de lassitude ou de révolte la femme se plaigne ...ou se vante d'être l'éternelle victime de l'autre moitié du genre humain ! Et notez bien qu'Adam, s'il eut le tort d'inventer, à l'usage trop fidèle de sa postérité masculine, la si vaillante excuse que nous venons de citer, garde du moins

Digitized by Google

le rare mérite de n'avoir pas fait à Eve un grief de sa propre faiblesse. Ils s'attribuèrent chacun la juste part de la faute qu'ils avaient commise, et pleurèrent ensemble le paradis perdu, sans aggraver leurs maux par des reproches mutuels et passionnés. Le premier couple est resté le modèle des ménages; Adam et Eve eurent à subir de cruelles épreuves, mais ils furent du moins heureux l'un par l'autre.

L'histoire de la femme est loin, hélas! d'offrir, dans la suite de ses annales, l'image d'un semblable bonheur domestique. Dès les premiers âges, plus le cœur de l'homme se corrompit, et plus la femme devint malheureuse, et il en devait être de même à travers le cours des siècles; il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un regard sur les peuplades sauvages de l'Afrique centrale ou de l'Océanie : la dégradation de la femme se mesure à la dégradation de la race. Quand les mœurs de l'ancienne Rome étaient pures, la femme était honorée comme la pierre angulaire de la famille et, dès lors, de l'Etat: on en a fait la remarque cent fois, et pourtant il est assez de mode aujourd'hui de dire que l'idée de la faiblesse intellectuelle et, par conséquent, la nécessité de l'incapacité civile de la femme sont des conceptions latines; l'Eglise romaine, ajoute-t-on, se les est appropriées d'autant plus volontiers qu'elle les avait trouvées déjà dans le judaïsme.

S'exprimer ainsi, c'est confondre bien des choses qui doivent, au contraire, demeurer absolument distinctes. Tout d'abord, l'idée de l'infériorité intellectuelle de la femme n'est pas une idée latine ou une idée juive, elle est une idée universelle, parce qu'elle est une vérité. Les femmes qui font preuve d'un véritable génie intellectuel ont été et seront à jamais l'exception, mais presque toujours par le cœur, très souvent par le bon sens et le jugement, la femme l'emporte sur l'homme.

Quant à l'incapacité civile des femmes à Rome, incapacité qui, d'ailleurs, demeura toujours incomplète, elle fut moins l'application d'une doctrine philosophique que le résultat des institutions fondamentales du peuple romain.

Digitized by Google

Progressivement augmentée, puis restreinte, elle devait, en dernière analyse, aboutir à la création du régime matrimonial qui protége le plus efficacement la fortune de la femme. Elle était antérieure au christianisme, et l'influence de l'Eglise, loin d'avoir été cause de son établissement, contribua, au contraire à l'atténuer.

Quant à nous, Français du xx^e siècle, si notre législation actuelle est empreinte, si notre code civil porte les traces évidentes d'un esprit de défiance à l'égard des femmes, il serait tout simplement ridicule d'en faire peser sur l'Eglise la responsabilité. Un fait digne de remarque, c'est que l'on doit précisément au plus religieux des auteurs du Code Napoléon l'introduction dans ce code du régime matrimonial dont nous parlions il y a un instant, qui, de tous les régimes matrimoniaux, accorde au mari le moins de confiance.

Les législateurs de 1804 n'ont pas d'ailleurs, il faut le reconnaître, poussé jusqu'aux dernières limites les appréhensions excessives dont ils étaient animés à l'égard de ce que l'on se plaisait de leur temps, car tout est contraste ici-bas, à appeler la plus belle moitié du genre humain (1). Ils n'ont pas, à l'exemple des anciens Romains, placé la femme en tutelle perpétuelle ; ils ont laissé l'exercice de la capacité civile à la femme célibataire ou veuve. Mais estimant sans doute, comme le bonhomme Chrysale, que seuls les soins du ménage conviennent aux femmes, ils leur ont interdit, sauf quelques exceptions, la tutelle, la curatelle, et généralement toutes les fonctions de la vie civile concernant d'autres personnes qu'elles-mêmes et d'autres intérêts que les leurs propres; ils étaient allés jusqu'à leur défendre de servir de témoins dans les actes

(1) Tout est contraste, disons-nous, mais le contraste n'est le plus souvent qu'à la surface des choses. C'est toujours aux époques où l'on a le plus célébré « le mérite des femmes », qu'on leur a témoigné le moins d'estime et de confiance véritables : cela pourrait étonner, si l'on ne songeait que le fait même de célébrer les femmes avec tant d'ardeur montre bien qu'on voit surtout en elles l'objet des désirs et la satisfaction des passions; or, le cœur humain est ainsi fait, qu'il méprise et redoute à la fois les victimes de ses égarements.

Digitized by Google

publics. Enfin, ils ont placé l'épouse sous la puissance du mari, et c'est là, croyons-nous, le principal reproche qu'adressaient naguère à leur mémoire plusieurs dames, dont les protestations quelque peu bruyantes se sont fait entendre lors de la célébration du centenaire du Code civil, quoique rien d'ailleurs ne les oblige ou ne les obligeât elles-mêmes à se placer « sous la loi du plus fort ».

Ainsi conçu, l'objet de ces protestations était mal choisi. S'il faut en ménage des époux assortis, il faut aussi un chef, et ce chef ne peut être que le mari, parce que seul il porte, aux yeux mêmes des adversaires de l'idée de famille, la responsabilité des actes et de la conduite de sa femme et de ses enfants. Et il n'y a pas à répondre que, s'il porte cette responsabilité, c'est tout simplement parce qu'il est chef, et que, s'il cessait de l'être, il ne la porterait plus : jusque dans l'union libre, c'est à l'homme que l'opinion s'en prend de la mauvaise tenue de la ménagère et de la fâcheuse attitude des rejetons. Ce chef, d'ailleurs, n'est investi de son autorité que pour faire respecter la loi divine et la loi humaine, auxquelles il est soumis tout le premier. C'est affaire à la femme, lorsqu'elle contracte mariage, de choisir un époux qu'elle sache incapable de transgresser ces lois et de les faire transgresser, soit par elle, soit par les enfants qui naîtront de leur union. Rendons en conséquence, sur ce point, hommage aux auteurs du Code qui nous régit; aucun législateur digne de ce nom ne pouvait statuer dans un sens différent.

Ils avaient, au contraire, toute liberté pour résoudre la question de savoir quel était le meilleur régime qu'il convenait d'imposer, quant aux biens, aux époux qui se marient sans contrat. Beaucoup regrettent aujourd'hui qu'ils aient choisi la communauté légale, et souhaiteraient qu'elle fût remplacée par la séparation de biens. Nous partageons cette manière de voir : dans les milieux populaires, la communauté légale n'est, le plus souvent, qu'un régime de dupe pour la femme, dont le mari peut librement et impunément confisquer et dissiper les salaires ; dans les milieux un peu aisés, elle n'est presque jamais adoptée, parce qu'elle risque

Digitized by Google

d'enrichir un des époux ou ses héritiers au détriment de l'autre ou de ses ayants-droit. Encore serait-il injuste de faire un grief au législateur de 1804 d'avoir adopté ce régime : il l'a trouvé en vigueur, du moins sur une grande partie du territoire français, et il l'a regardé comme le régime correspondant le mieux aux idées et aux usages de notre pays : rien de plus naturel. Mais les temps et les mœurs ont changé ; autrefois, le mari seul travaillait, et la femme vaquait aux soins domestiques, ou bien le mari et la femme travaillaient ensemble à la maison ; aujourd'hui les deux époux travaillent chacun de leur côté, et la femme gagne parfois autant que le mari : il est juste, dès lors, qu'elle puisse garder pour elle, si bon lui semble, le montant de ses gains, en subvenant, dans la proportion de ses ressources, aux besoins du ménage.

Si nous poursuivons l'examen critique du Code, nous ne trouvons pas, nous l'avouons, de raison décisive qui puisse justifier le refus qu'il prononce d'admettre les femmes à la tutelle et aux autres fonctions analogues. Il est certain qu'en prenant cette détermination ses auteurs se sont inspirés de l'idée romaine, selon laquelle ces sortes de fonctions sont exclusivement, pour user du terme consacré, des offices virils. Du reste, il ont craint en outre le manque d'aptitude chez la femme ; néanmoins, ils ont pensé que l'affection maternelle était de nature à éclairer le jugement de la mère et de l'aïeule, car ils ne les ont pas comprises dans la prohibition qu'ils édictaient. A tout prendre, est-il vrai que la tutelle et la curatelle constituent, de leur nature, des fonctions masculines? Qu'elles soient interdites à la femme mariée, du moins sans le consentement de son mari, on le conçoit aisément ; mais pourquoi une femme veuve ou célibataire ne serait-elle pas tutrice? parce qu'il serait choquant qu'elle eût pour pupille un grand garçon de vingt ans? mais la loi lui permet bien d'adopter un jeune homme, et un célibataire peut être le tuteur d'une jeune fille : personne ne s'avise pourtant de crier au scandale. C'est aux pères et mères qui se sentent près de leur fin, c'est, à défaut d'indication de leur part, aux conseils de

Digitized by Google

famille, à choisir une personne d'âge, de mœurs et de jugement assez graves pour que l'enfant reçoive toujours d'elle ce respect souverain qui lui est dû, selon le mot du poète latin, le plus beau mot peut-être que nous ait légué l'antiquité ; mais, en vérité, l'on ne voit pas pourquoi l'enfant, fille ou garçon, serait moins en sûreté entre les mains d'une recommandable parente qu'entre celles d'un parent. Vous vous défiez de la gestion féminine ? mais alors, comment se fait-il que vous permettiez à la femme d'être « marchande publique », de contracter, d'être propriétaire ? Est-ce que ses facultés baisseront subitement, dès l'instant qu'elle s'occupera des intérêts d'autrui ? est-ce qu'elle est plus accessible que l'homme à la cupidité ? cela serait difficile. Il y a une certaine loi de 1880, dont l'existence seule en dit long sur les méfaits de plus d'un tuteur.

En résumé, il y aurait lieu d'effacer du Code civil diverses marques de suspicion envers les femmes, qui, notez-le bien, ne se rencontraient pas, du moins par toute la France, dans notre ancien droit, diverses inégalités entre les deux sexes, que rien, à notre humble avis, ne justifie. La question du féminisme est une question juridique : voilà ce que l'on devrait se dire. Les esprits timorés nient que cette question se pose, les esprits exaltés en prennent prétexte pour battre en brèche la société, pour prêcher le divorce et l'union libre, pour déclamer contre l'autorité paternelle et maritale, contre la famille et contre Dieu même. Les uns et les autres ont tort. Admirable par certains côtés, notre Code civil, comme toutes les œuvres humaines, est une œuvre imparfaite, qu'il y aurait lieu de revoir et d'améliorer. Mais cette révision ne peut légitimement amener que l'extension des droits civils de la femme, qu'une protection plus grande de ses intérêts matériels, dans la mesure que nous avons pris la liberté d'indiquer ; et ses auteurs seraient grandement coupables, s'ils lui donnaient pour objet le rétablissement du divorce par consentement mutuel, ou d'autres « réformes » aussi antisociales.

Ainsi réduite à ses justes proportions, la question du

Digitized by Google

féminisme demeure assez grave, assez pressante même et assez complexe, pour solliciter l'attention des intelligences que préoccupe la recherche de l'intérêt public. Aujourd'hui encore, aux yeux d'une foule de gens, cette question consiste tout bonnement à savoir quelle dose d'instruction il convient d'administrer aux jeunes filles; on cite là-dessus Molière, Fénelon, Joseph de Maistre et Mgr Dupanloup, et l'on disserte à perte de vue, sans réussir à se mettre d'accord. Il suffirait cependant de jeter un regard autour de soi, pour s'apercevoir qu'une femme instruite, à la condition de posséder en outre les qualités de son état, occupe non seulement dans la société, mais dans la famille, une situation bien supérieure à celle qu'y tient une femme dont l'éducation a été négligée; à vertu égale, à pareil esprit de dévouement, une femme instruite se rendra nécessairement plus utile qu'une femme ignorante. Le devoir est dès lors tout tracé : il faut, autant que les circonstances le permettent, donner aux jeunes filles une instruction solide, éclairer leur esprit, former leur jugement et leur goût, leur inspirer le mépris des occupations frivoles, et, sans éteindre en elles l'enthousiasme, sans leur enlever des illusions heureuses, qu'elles perdront toujours trop tôt, leur inculquer une notion exacte des difficultés de la vie et du sérieux qu'elle exige. Préparées de la sorte aux réalités et aux vicissitudes de l'existence, elles ne seront ni inertes ni révoltées; elle sauront ce qui leur est dû et se le feront rendre, sans exiger rien de contraire au bon droit et à la saine raison; elle sauront de même ce qu'elles doivent et s'en acquitteront généreusement.

J. Laurentie.

Digitized by Google

LA PRINCESSE

WILHELMINE DE PRUSSE

D'APRÈS SES MÉMOIRES

Suite (1)

IV

LE DUC DE WEISSENFIELD, LE PRINCE DE GALLES OU LE PRINCE HÉRÉDITAIRE DE BAREITH ?

Epouser un Weissenfield ! s'écriait la reine, quand on a failli régner, épouser un misérable cadet qui ne vit que des grâces du roi de Pologne (2) !

A la première ouverture de Frédéric-Guillaume, elle avait jeté les hauts cris, et il y avait eu entre eux une scène terrible.

Encore, disait-elle à sa fille, s'il était bien ! mais il avait quarante-trois ans ; il était gros et petit, il passait pour brutal et débauché ! La reine n'en parlait que pour le tourner en ridicule et ne l'appelait que « le gros Jean-Adolphe ».

La scène avec le roi se renouvela plusieurs fois. La reine chaque fois pleura et fut malade. C'était sa spécialité de tomber malade quand elle avait une grâce à arracher à son mari : le reste du temps, elle avait une santé de fer. Le roi, habitué à ces simagrées, ne s'y laissait plus prendre. Cette

(1) Voir le numéro d'août.
(2) Le duc était lieutenant général au service de la Saxe.

Digitized by Google

fois-là, du moins, il tint bon. Et sans laisser à la reine le temps de se remettre, très peu de jours après, il présentait à la cour le duc de Weissenfield.

Mais la reine tint bon, elle aussi. Quand le roi lui présenta le duc, elle tourna le dos, sans lui répondre un seul mot. La Princesse Royale à qui elle avait fait la leçon — elle ne l'avait menacée de rien moins, si elle ne renonçait à ce mariage, que « de lui donner sa malédiction et de l'étrangler de ses propres mains (1) » — ne lui fit guère meilleure figure. Elle n'avait rien mangé de tout le jour et « sa contenance donnait assez à connaître ce qui se passait dans son cœur » (2).

Si peu subtil que fût le gros Jean-Adolphe, il pouvait comprendre. Au surplus, pour le cas où il n'eût pas compris, on lui fit donner en dessous le conseil de se retirer de lui-même, vu que jamais la reine ne prêterait la main à son mariage avec sa fille (3).

Chacun savait combien la reine était vindicative. L'appui du roi n'était rien contre ses colères. Pas un moment le duc de Weissenfield n'eut la pensée de les affronter. C'était un homme de mérite sinon d'esprit. Il se retira poliment, ne demandant qu'une chose, car, disait-il, il était fort épris des charmes de la Princesse, c'est qu'on lui donnât la préférence, si jamais il était question pour elle d'un mariage autre que royal.

Il semblait envisager le cas comme improbable. C'était dire indirectement à Frédéric-Guillaume, et de la manière la plus désintéressée, qu'il avait le droit et presque le devoir d'être ambitieux pour sa fille.

Le roi réfléchit et finit par permettre une démarche vis-à-vis de l'Angleterre. Mais comme il prétendait ne point se mettre aux genoux de son beau-frère, ni être plus longtemps son jouet, ce fut à deux conditions : la première c'est qu'il n'écrirait pas lui-même ; la seconde c'est qu'on demanderait une réponse prompte et catégorique.

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*

Digitized by Google

La reine qui avait des tendances à penser que l'intervention du roi, peu sympathique à sa famille, n'avait fait jusqu'ici que gâter les affaires, fut ravie de savoir qu'il ne voulait pas s'en mêler. On peut croire qu'elle accepta sans se faire prier, une initiative qu'elle convoitait depuis bien longtemps.

Cependant, elle n'écrivit pas elle-même, et ce ne fut pas à son frère, mais à sa belle-sœur qu'elle adressa la lettre. Elle était au nom du Prince Royal et il la copia. Peut-être Sophie-Dorothée avait-elle cette illusion des mères qui s'imaginent qu'on ne peut résister à leurs enfants? Peut-être pensait-elle qu'une reine ambitieuse comme était sa belle-sœur, hésiterait davantage à repousser la requête d'un futur roi? Il faut croire au surplus que la lettre n'était pas conçue de telle manière qu'elle eût beaucoup plu à Frédéric-Guillaume, car elle ne lui en montra qu'une copie qui n'était pas conforme au texte. Le roi n'y vit que du bleu et elle croyait avoir fait merveille.

Pleine de confiance dans le succès de sa négociation, elle ne cessait de peindre à sa fille le Prince de Galles, et la vie qu'elle mènerait à Londres. La peinture était pour le moins étrange.

« C'est un prince, lui disait-elle, qui a bon cœur, mais un fort petit génie : il est plutôt laid que beau, et même un peu contrefait. Pourvu que vous ayez la complaisance de souffrir ses débauches, vous le gouvernerez entièrement et vous pourrez devenir plus roi que lui, lorsque son père sera mort. Voyez un peu quel rôle vous jouerez! Ce sera vous qui déciderez du bien ou du mal de l'Europe et qui donnerez la loi à la nation (1)! »

« Un époux tel qu'elle me dépeignait le prince eût été de sa convenance » (2), remarque mélancoliquement la Princesse. Quant à elle, pleine de la sentimentalité du XVIII^e^ siècle, que rehaussaient encore ses origines allemandes et la culture reçue de la tendre Sonsfeld, elle sou-

(1) *Mém.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

haitait plutôt « un ami qui pût faire sa félicité, et dont elle pût faire le bonheur..., un vrai ami à qui elle pût donner sa confiance et son cœur » (1).

Elle attendait donc, avec beaucoup moins d'impatience que sa mère, la réponse de la reine d'Angleterre, et fut beaucoup moins déçue lorsque, au bout de quatre longues semaines, elle arriva enfin.

Cette réponse était conforme à celles qu'on avait si longtemps reçues de Georges Ier.

« Le roi mon époux, disait la reine, est très disposé à resserrer l'alliance que le feu roi mon père a contractée avec celui de Prusse, et à donner les mains au double mariage de ses enfants, mais il ne peut rien dire de positif avant d'avoir proposé cette affaire au Parlement (2). »

La reine, qui avait insisté pour avoir une réponse claire et précise, ne s'attendait guère à celle-ci : « Jamais la tête de Méduse n'a causé autant d'effroi que cette lettre » (3). Mais elle ne voulut pas avoir l'air attrapé.

« Le roi arriva quelques jours après. Dès qu'il entra dans sa chambre, il lui demanda si la réponse était venue.

« Oui, dit-elle en payant d'effronterie, elle est telle que vous la désirez !

« En même temps, elle lui donna la lettre. Le roi la prit, la lut, et la lui rendit d'un air fâché.

— « Je vois bien, dit-il, qu'on prétend encore me tromper, mais je n'en serai pas la dupe (4) ! »

Il repartit aussitôt pour Postdam (5), sans même s'être mis en colère, ce qui, par parenthèse, était très mauvais signe.

Les princesses, demeurées seules, se livraient à leurs justes craintes et cherchaient, sans la trouver, la véritable cause de ces ajournements indéfinis de l'Angleterre qui,

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*
(4) *Id.*
(5) Le Versailles de la Prusse, à 30 kilomètres de Berlin.

Digitized by Google

elles s'en doutaient bien, équivalaient à un refus, quand, tout à coup, Mme de Sonsfeld survient bouleversée, apportant les plus incroyables nouvelles. Elle a reçu la visite d'un certain La Motte, qui arrive de Hanovre. Il lui a annoncé que le Prince de Galles arrive derrière lui, qu'il sera ici incessamment, et qu'il arrive avec l'intention d'épouser la Princesse Royale.

Grand émoi : personne n'y comprend rien.

— Il vient à l'insu de son père !

On comprend encore moins.

— Et c'est en grand secret que le mariage doit avoir lieu !

En vérité ?....

A combien de conjectures ne durent pas se livrer la reine et les personnes qui l'entouraient ? A la fin et à force d'exercer sur ce mystère, la fine pointe de leurs esprits, elles finirent par le percer. La Princesse ne fait aucune difficulté de tout nous dévoiler.

Le Prince de Galles avait grandi à Hanovre, et, de par la volonté de son père, il continuait d'y résider. Or « la nation anglaise souhaitait passionnément sa présence dans son royaume futur » (1), et ces souhaits passionnés choquaient, paraît-il, le roi Georges II. « Les Anglais avaient plusieurs fois pressé très fortement le roi à ce sujet sans en obtenir de résolutions favorables. Ce prince ne voulait point faire venir son fils en Angleterre, prévoyant que son arrivée y causerait des partis qui ne pourraient manquer de devenir préjudiciables à son autorité. « Cependant il jugea bien qu'il ne serait pas en état de différer encore longtemps de satisfaire au vœu de la nation. Il écrivit donc secrètement à son fils de se rendre à Berlin et de m'épouser, lui défendant néanmoins de le compromettre dans cette démarche. C'était trouver un honnête prétexte de se brouiller avec le Prince de Galles et de le laisser à Hanovre sans que la nation pût s'en plaindre (2). »

Il y avait, dans le plan de Georges II, de quoi choquer

(1) *Mém.*
(2) *Ib.*

Digitized by Google

en Sophie-Dorothée et la reine et la mère. Cependant, on ne voit pas qu'elle l'ait été. Comme elle avait le goût des lignes courbes, elle fut charmée de celle-ci. Elle pensa peut-être, en admirant la profondeur de la diplomatie de son frère, que sa fille ne serait pas incapable de lutter contre lui. Nulle inquiétude ne lui vint au sujet du futur bonheur de cette Princesse de Galles qu'on voulait reléguer à Hanovre, et elle ne répugna pas le moins du monde à un mariage secret.

Au contraire, elle fut dans une joie exultante, à tel point qu'elle ne put la contenir ni la cacher. Elle raconta ce qu'elle savait à M. du Bourguai. Celui-ci le communiqua aux membres du Parlement anglais, par qui le roi fut enjoint d'avoir à rappeler immédiatement le Prince de Galles en Angleterre.

Inutile de chercher à décrire le désespoir de la reine ni la colère du roi. Frédéric-Guillaume fut moins furieux encore du procédé de l'Angleterre que du bavardage de sa femme.

Il l'emmena sur-le-champ, avec ses enfants, à Postdam, séjour peu agréable, car il n'y avait là qu'une vilaine maison (1), et il y eut une crise de goutte aux deux pieds, qui, jointe au dépit d'avoir vu ses projets si bêtement ruinés, ne contribua pas à le rendre de bonne humeur. Il était insupportable. « Les peines du purgatoire ne peuvent, dit la princesse, *égaler* celles que nous endurions. Nous étions obligés de nous trouver à neuf heures du matin dans sa chambre : nous y dînions et n'osions en sortir pour quelque raison que ce fût. Chaque jour ne se passait qu'en invectives contre mon frère et moi. « Le roi ne m'appelait plus que : *la canaille anglaise*, et mon frère : *le coquin de Fritz*. Il nous forçait de manger des choses pour lesquelles nous avions de l'aversion, ou qui étaient contraires à notre tempérament, ce qui nous obligeait quelquefois à vomir en sa présence tout ce que nous avions dans le corps. « Souvent son impatience ne lui permettait pas de rester au

(1) VOLTAIRE : *Mém.*

Digitized by Google

lit; il se faisait mettre alors dans une chaise à roulettes et traîner dans tout le château; ses deux bras étaient appuyés sur des béquilles qui le soutenaient (1) ». Il fallait que toute la famille marchât à la suite de « ce char de triomphe (2) ». On imagine leur mine à tous, tandis qu'ils satisfaisaient ces fantaisies d'un malade, duquel ils ne parvenaient à calmer ni les douleurs, ni la colère. Cette colère, loin de s'user, semblait augmenter chaque jour. Quelquefois le roi la tournait contre lui-même (un jour, il fit retirer tout le monde, et chercha à se tuer : on arriva juste à temps pour l'en empêcher); mais le plus souvent elle tombait sur ses enfants. Une fois qu'il était plus exaspéré que d'habitude, il leur lança, pendant le dîner, des assiettes à la tête; et comme ils se levaient pour sortir de table, il déchargea sur la Princesse Royale un tel coup de béquille que, si elle ne l'eût esquivé, elle en eût été assommée. « Il me poursuivit un moment dans son char, dit-elle, mais ceux qui le traînaient me donnèrent le temps de m'enfuir (3). »

A la suite de cette scène, la Princesse, qui avait été bouleversée, prit la petite vérole. Cela même n'adoucit pas le roi. Il défendit à la reine de la voir. Seules sa nourrice, la brave Mermann, et Mme de Sonsfeld pouvaient entrer dans la chambre. Le prince royal y entrait bien aussi, mais en cachette. Pendant neuf jours, elle fut en grand danger, sans que le roi s'en émût. Il ne demandait pas même de ses nouvelles. Au plus fort de la fièvre, il l'envoya morigéner par son médecin... Le bouillon qu'on lui donnait « n'était qu'eau et sel : quand elle en faisait demander d'autre, on répondait que le roi avait dit qu'il était assez bon pour elle (4) ». S'endormait-elle sur le matin, elle était réveillée par le bruit des tambours que pour rien au monde le roi n'eût fait cesser.

Une fois encore elle prouva qu'on peut guérir, sans beau-

(1) VOLTAIRE : *Mém.*
(2) *Mém.*
(3) *Id.*
(4) *Id.*

Digitized by Google

coup de soins, des maladies les plus graves. Cette vérole qui avait reparu jusqu'à trois fois, ne lui laissa pas même de marques.

Pendant sa convalescence, on célébra le mariage de sa sœur Frédérique-Louise avec le margrave d'Anspach, union sur laquelle le roi et la reine étaient tombés d'accord sans difficulté. Anspach était une de ces nombreuses petites principautés, jadis la gloire du saint-empire allemand, maintenant bien déchues, et destinées par leur faiblesse à être tôt ou tard absorbées par la Prusse. Le margrave n'était donc qu'un fort petit prince, mais Frédérique-Louise n'était qu'une cadette, et pouvait on raisonnablement demander à la reine de prendre pour l'établissement de tous ses enfants autant de peine qu'elle en prenait pour celui des deux aînés?

La noce se fit avec peu de cérémonie. Le roi était guéri de sa goutte. La Princesse Royale le trouva de bien meilleure humeur qu'avant sa maladie, mais pas avec elle.

Elle se consola pendant quelque temps avec son frère, dont le dévouement l'avait touchée. Ils écrivaient, lisaient ensemble, se cultivaient l'esprit et « brocardaient (1) » sur les défauts du prochain, spécialement de ceux qu'ils appelaient : « la clique impériale (2) ». Le roi n'était pas oublié : après avoir lu le roman comique de Scarron, ils l'avaient surnommé : « Ragotin ». J'imagine que ces plaisanteries n'étaient pas toutes aussi caustiques que la Princesse les supposait, ni du goût le plus fin. Elles n'étaient pas faites en tout cas pour amener un rapprochement entre le roi et ses enfants.

Il continuait à leur tenir rigueur. Désespérant de réduire à l'obéissance *la canaille anglaise* et *le coquin de Fritz*, Ragotin avait pris le parti de les affamer. On ne saurait faire injure plus sensible à des Allemands. La Princesse qui avait supporté les coups, n'endurait pas les jeûnes. C'est le roi qui découpait à table : « il servait tout le monde, dit-

(1) *Mém.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

elle, sauf mon frère et moi, et quand par hasard, il restait quelque chose dans le plat, il crachait dedans pour nous empêcher d'en manger. » « Nous ne mangions que du café au lait et des cerises sèches, ce qui me gâta totalement l'estomac. En revanche je me nourrissais d'invectives, car j'étais apostrophée toute la journée et devant tout le monde (1). »

Le roi finit par défendre à Frédéric et à Wilhelmine de paraître devant lui, hors aux heures des repas. Plût à Dieu qu'il n'eût pas excepté ces dernières, et qu'ils eussent pu manger en paix dans leur chambre quelque choucroûte apportée par la Mermann ! »

Saturée de café au lait et de cerises sèches, et à bout de forces, la Princesse songea plus d'une fois à capituler. Mais il n'y avait de réconciliation que si elle promettait d'épouser *le gros Jean-Adolphe*, chose qui eût conduit la reine au tombeau, qui l'eût du moins brouillée pour toujours avec elle, et qui, au surplus, ne l'enchantait guère.

Elle put croire, à un certain moment, qu'on se passerait de son consentement, la rumeur publique lui ayant appris que le roi venait de l'engager à ce soupirant. Elle en fut fort troublée. Mais la reine la remonta. Quel que pût être le danger, la reine exhortait ses enfants à ne pas céder.

« Elle nous faisait venir secrètement chez le roi (et malgré sa défense), pendant qu'il était à la chasse. Des espions, postés de tous côtés, étaient chargés de l'avertir dès qu'ils le voyaient venir de loin, afin qu'elle pût avoir le temps de nous renvoyer. La négligence de ces espions fut cause que le roi manqua un jour nous surprendre. Il n'y avait qu'une issue pour sortir de la chambre et il arriva si subitement qu'il ne nous fut pas possible de l'éviter. La peur nous donna de la résolution. Mon frère se cacha dans une niche où se trouvait certaine commodité, et je me fourrai sous le lit de la reine qui était si bas que je n'avais pu y pénétrer qu'avec effort et que j'étais dans une posture fort incommode. Nous étions à peine installés dans ces beaux gîtes que le roi entra. Comme il était fatigué de la chasse, il se

(1) *Mém.*

Digitized by Google

jeta sur le lit, se mit à dormir, et son sommeil dura deux heures. J'étouffais sous le lit et je ne pouvais m'empêcher de sortir la tête pour respirer. Si quelqu'un eût pu être spectateur de cette scène, il aurait eu de quoi bien rire. Elle finit enfin. Le roi s'en alla et nous sortîmes au plus vite de nos tanières, en suppliant la reine de ne plus nous exposer à de pareilles aventures (1). »

La reine cependant supportait cet état de choses avec un courage digne d'une cause plus noble. Elle finissait de temps en temps par lasser le roi, et, à certains moments, elle regagnait du terrain.

Voici la lettre qu'il lui fit porter un matin à son petit lever. Elle était adressée au comte de Pink.

« Dès que Borck et Grumkow se seront rendus chez vous, vous irez tous trois chez ma femme. Vous lui direz de ma part que je n'ignore aucune de ses intrigues, qu'elles me déplaisent et que j'en suis las ; que je ne prétends plus être le jouet de sa famille qui m'a traité indignement ; qu'une fois pour toutes, je veux marier ma fille Wilhelmine, mais que, pour dernière grâce, je lui permets d'écrire en Angleterre, et de demander au roi une déclaration formelle sur le mariage de ma fille.

« Dites-lui qu'en cas que la réponse qu'elle recevra ne soit pas selon mes désirs, je prétends absolument l'unir avec le duc de Weissenfield ou le margrave de Schwed; que je lui laisserai le choix entre ces deux partis; qu'elle doit m'engager sa parole d'honneur de ne plus s'opposer à mes volontés, et que si elle continue à me chagriner par ses refus, je romprai pour jamais avec elle, et la reléguerai, elle et son indigne fille (que je renierai être la mienne), à Orangenbourg, où elle pourra pleurer son obstination.

« Faites votre devoir en fidèles serviteurs, et tâchez de la déterminer à suivre mes volontés, je vous en tiendrai compte. Au cas contraire, vous et vos familles vous en ressentirez. Je suis votre affectionné roi.

GUILLAUME (2).

(1) *Mém.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

Quand on annonça ces Messieurs à la reine, elle se trouvait avec la Princesse Royale qui pressentit ce dont il s'agissait et se mit à trembler. Mais la reine haussa les épaules.

« N'importe! dit-elle : il faut de la fermeté, ce n'est pas ce qui m'embarrasse (1). »

Effectivement, elle les reçut ce jour-là avec une fermeté qui n'était pas sans une certaine grandeur. Les messagers du roi lui ayant affirmé qu'en cas où les parents ne se trouvaient pas d'accord au sujet de leurs enfants, ceux-ci devaient obéir préférablement au père, elle riposta, en protestante instruite de sa Bible, par l'exemple de Bathuel qui répondit à la proposition de mariage que les serviteurs d'Abraham lui faisaient de sa part : Faites chercher la fille et demandez-lui son sentiment. Elle accorda que la femme devait obéissance à son mari, mais à condition qu'il demandât des choses raisonnables.

— « Et quel bien le mariage de ma fille avec un misérable cadet peut-il procurer à l'Etat? Aucun. Tout au contraire, le roi se verra obligé d'entretenir éternellement ce gendre. J'écrirai en Angleterre, selon les ordres du roi, mais quand même la réponse ne serait pas favorable, je ne donnerai jamais mon consentement au mariage que vous me proposez, et j'aimerais mille fois mieux voir ma fille au tombeau que malheureuse (2). »

Sur quoi, feignant tout à coup de se trouver mal, elle ajouta que, dans l'état où elle était, on eût dû avoir plus de ménagements pour elle. Cette fin mélodromatique gâta un peu l'énergie du discours, et dut sembler quelque peu risible chez une personne douée d'une santé si robuste qu'« elle ne pouvait comprendre qu'on fût malade » (3) et qui passa d'ailleurs sa vie dans l'état auquel elle faisait allusion.

Voyant sans doute que ces Messieurs s'alarmaient peu

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*

Digitized by Google

de sa faiblesse, elle reprit sa fierté pour lancer à Grumkow ce compliment indirect.

— « Du reste, je n'accuse pas le roi, je sais à qui je suis redevable de ces mauvais traitements (1) ! »

Et elle sortit en dirigeant sur le favori un regard expressif.

Au fond, elle était ravie d'avoir amené le roi à capituler. Elle s'occupa aussitôt de la lettre.

C'était la seconde fois qu'elle écrivait à Georges II, au sujet de ce mariage, sans préjudice des nombreuses démarches faites jadis auprès de Georges Ier. Elle connaissait assez son frère pour n'avoir aucune espérance de réussir. Il était environné de femmes sans qui il ne faisait rien et qui n'avaient toutes qu'un désir qui était de donner au Prince de Galles une femme stupide et sans ambition, dont l'influence ne pût contrarier la leur. Ces femmes ne voulaient point de la Princesse Royale : cela était plus que suffisant pour qu'il ne l'acceptât jamais... Mais, ajoutait la reine, faire cette démarche « c'était gagner du temps » (2).

Ce fut Wilhelmine qui composa le brouillon de la lettre, et le Prince Royal, toujours réduit dans ces occasions à un rôle passif, la copia et la signa. Elle était conçue dans un style plutôt larmoyant.

« Madame ma sœur et tante,

« Quoique j'aie déjà eu l'occasion d'écrire à Votre Majesté et de lui exposer la triste situation où je me trouve, aussi bien que ma sœur, la réponse peu favorable qu'elle m'a donnée ne m'a point découragé.

« Je ne saurais m'imaginer qu'une princesse dont les vertus et le mérite font l'admiration universelle, puisse laisser sans secours une sœur qui lui est tendrement attachée, en refusant de souscrire au mariage de ma sœur et du Prince de Galles, qui cependant a été si solennellement arrêté par le traité de Hanovre.

« J'ai déjà donné ma parole d'honneur à Votre Majesté de n'épouser jamais que la Princesse Amélie, sa fille; je

(1) *Mém.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

lui réitère encore cette promesse en cas qu'elle veuille donner son consentement au mariage de ma sœur. Nous sommes tous réduits dans l'état du monde le plus fâcheux, et tout sera perdu si elle balance encore à nous donner une réponse favorable. Je me trouverai alors libre de toutes les promesses que je viens de lui faire et obligé de suivre les volontés du roi mon père, en prenant tel parti qu'il me proposera. Mais je suis convaincu que je n'ai rien à craindre de ce côté-là, et que Votre Majesté fera de mûres réflexions sur ce que je viens de lui mander, étant etc. (1). »

Il faut savoir que le roi avait bien permis une démarche au sujet du mariage de sa fille, mais il avait stipulé expressément que le Prince Royal ne devait s'engager à rien, lui paraissant plus que suffisant de donner un de ses enfants à cette famille qu'il abhorrait.

La reine le savait si bien qu'elle se garda, cette fois encore, de montrer au roi le texte que nous venons de donner. Elle en fabriqua un d'où elle avait banni tout ce qui risquait de lui déplaire. En outre, à la lettre du Prince Royal, elle en joignit une de sa main, où elle donnait à sa belle-sœur un détail de tout ce qui venait de se passer. Comment pouvait-elle s'imaginer attendrir Agrippine ? Chercher la pitié, n'est-ce pas toujours, avec de semblables personnes, s'attirer le mépris ?

Le roi avait calculé que, même en cas de vents contraires, le courrier qui avait porté les lettres devait rapporter les réponses au bout de trois semaines.

Comme d'habitude, il y eut du retard. La reine eut beau feindre une maladie, elle ne put détourner la colère de son mari qui lui fit dire plusieurs fois que la réponse de l'Angleterre lui était maintenant indifférente, quelle qu'elle pût être, et qui la menaça d'une séparation — ni plus ni moins — si elle ne le laissait pas immédiatement marier sa sa fille à son gré.

— « Tant que j'aurai un souffle de vie, répondit la Prin-

(1) *Mém.*

Digitized by Google

cesse, je ne souffrirai point que ma fille prenne ni l'un ni l'autre des partis proposés (1). »

Sur quoi la réponse arriva et elle était toujours la même. (Les Anglais ne ressemblent-ils pas dans cette affaire à des automates qui ne sont capables que de faire toujours les mêmes mouvements ?) « La reine, ma tante, mandait, dit la Princesse Royale, que le roi son époux était très disposé à m'unir avec son fils, pourvu que le mariage de mon frère se fît en même temps. La lettre, qui était adressée à mon frère, ne contenait que de simples compliments (2). »

La reine, en envoyant cette lettre au roi y joignit une lettre de sa main « qui était conçue dans les termes les plus touchants » (3), mais qui n'eut aucun effet. Il fut pendant plusieurs jours dans une rage épouvantable et jura que plutôt que de voir ses enfants lui résister plus longtemps, il se porterait à toutes les extrémités. Le Prince Royal s'étant trouvé un jour à sa portée, « il le mit en sang à force de coups, et le traîna par les cheveux dans toute la chambre » (4). Une autre fois, il s'attrapa à Wilhelmine. La reine, qui avait toujours des idées ingénieuses, avait établi dans sa chambre un labyrinthe qui ne consistait qu'en paravents disposés de telle manière que les jeunes gens pouvaient éviter le roi, en cas qu'il fût entré inopinément. La Ramen (5) ayant exprès dérangé un jour le labyrinthe, ce qu'on avait voulu empêcher arriva. Elle s'embarrasa dans les paravents. « Le roi m'ayant vue se mit à mes trousses et tâchait de m'atteindre pour me battre. Ne pouvant plus l'éviter, je me jetai derrière ma gouvernante. Le roi la poussa tant et tant qu'elle fut obligée de reculer. Acculée à la cheminée, elle dut pourtant s'arrêter. J'étais toujours derrière elle, entre le feu et les coups. Le roi appuya sa tête sur l'épaule de Mme de Sonsfeld, m'accablant d'injures et s'efforçant de m'attra-

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*
(4) *Id.*
(5) Femme de chambre et favorite de la reine. Le Prince Royal et la Princesse Royale la détestaient.

Digitized by Google

per par ma coiffure. J'étais à demi brûlée. Cette scène aurait eu une fin tragique, si le roi, fatigué de crier ne se fût retiré (1). »

Il est difficile en lisant ces scènes de ne pas se rappeler la belle page où Saint-Simon raconte comment fut décidé le mariage du duc de Chartres avec Mlle de Blois. La situation était la même, c'est-à-dire que Louis XIV se trouvait amené, lui aussi, à imposer un mariage qui déplaisait aux intéressés. Qu'on se souvienne des raisons données au duc d'Orléans d'un air de majesté écrasante et du roi tirant du jeune prince un oui tremblant, et de ce dîner où il avait offert de tous les plats à Madame qui les avait tous refusés d'un air de brusquerie, enfin de cette révérence très marquée et basse qu'il lui avait faite au sortir de table à laquelle elle avait répondu par une pirouette si juste que le roi, en se relevant, n'avait plus trouvé que son dos. Louis XIV avait souvent été au tyran. Mais du moins il y mettait les formes. Frédéric-Guillaume était un sauvage.

Cependant, des conciliabules se tenaient tous les jours chez la reine au cours desquels Mme de Kamken ouvrit un jour un avis. Cette grosse femme, qui manquait d'élégance et avait pour la Bible un goût trop exclusif, paraît n'avoir pas été dépourvue de bon sens.

— N'y a-t-il donc au monde, s'écria-t-elle, que le duc de Weissenfield, à qui l'on puisse marier la Princesse Royale ?

Sentant que ni le roi ni la reine, qui étaient aussi butés l'un que l'autre, ne s'entendraient jamais sur ce nom-là, elle demanda pourquoi l'on n'en proposerait pas un autre, et engagea la reine à consulter là-dessus le maréchal Borck qui avait de l'influence sur son souverain et qui était un homme d'une « d'une probité et d'une droiture infinies » (2).

Le maréchal fut mandé. Il conseilla, comme on pouvait s'y attendre, de ne pas aigrir le roi qui « lorsqu'il s'était animé, ne se possédait plus » (3), et de parer ses premières

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*

Digitized by Google

violences, en lui proposant un nouveau candidat. Il mit en avant le margrave de Bareith « qui était d'un âge proportionné à celui de la Princesse et serait possesseur, après la mort de son père, d'un fort beau pays » (1).

Le roi vint à Berlin deux jours après.

— « Voyons, dit la reine, soyons raisonnables tous les deux. Je consens que vous rompiez le mariage de ma fille avec le Prince de Galles, puisque vous dites que votre tranquillité en dépend, mais cherchez-lui un établissement convenable (2). »

Et comme il prétendait ne pas connaître de meilleurs partis que ceux dont il parlait depuis si longtemps, elle nomma le prince héréditaire de Bareith.

Le roi, bien qu'il n'eût pas pensé de lui-même à ce gendre, ne trouva rien à objecter. Etant donné qu'il faudrait en passer par les fantaisies de sa femme, il se félicita peut-être de ce que celle-ci ne lui paraissait pas impossible comme les autres. Il crut devoir répondre qu'il ne donnerait ni dot ni trousseau, puisque sa fille avait préféré les volontés de sa mère aux siennes et il ajouta même qu'il n'assisterait pas à la noce. Au fond, il était content.

Il écrivit le lendemain au margrave de Bareith une lettre très obligeante qu'il montra à la reine, après quoi il sembla adouci, ne fit plus mention de rien et partit pour Dresde, où il avait à faire avec le roi de Pologne (3).

Il était à peine parti que la reine tomba malade. Jamais maladie n'arriva plus à point. On le prévint, mais il était si édifié sur les façons de sa femme, qu'il n'en voulut rien croire. Il ne l'avait jamais vue malade que lorsqu'elle avait une grâce à lui arracher, et les favoris, qui n'avaient pas manqué de faire la même remarque, s'ingéniaient à le rassurer « l'assurant qu'elle se portait comme un poisson dans l'eau ».

Cependant sur un message plus pressant, où on lui disait qu'elle était en danger, il se décida à revenir. Il amenait

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*

Digitized by Google

avec lui un médecin qui devait lui certifier si la maladie était véridique; mais il n'eut pas besoin de cet homme de l'art. Le visage de la reine avait été, en quelques jours, complètement altéré. « Dès qu'il eut jeté les yeux sur elle, ses soupçons se dissipèrent et firent place à la plus amère douleur. Son désespoir augmenta par le rapport du médecin : il fondait en larmes et disait à l'entourage qu'il ne survivrait pas à la reine si elle lui était enlevée... Il lui demanda mille fois pardon, en présence de toutes ses dames, des chagrins qu'il lui avait causés et lui fit voir que son cœur y avait moins de part que ces indignes gens qui l'avaient constamment animé contre elle (1). »

Si malade qu'elle fût, la reine ne perdait pas la carte et s'efforçait de tirer parti de la situation. Elle prit une voix mourante pour le supplier d'en agir mieux avec Frédéric et Wilhelmine.

— « Raccommodez-vous avec ces deux enfants et laissez-moi, en mourant, la consolation de voir la paix rétablie dans toute la famille (2). »

Le roi fit appeler la Princesse Royale. Un moment après elle était à ses pieds, lui disant à travers mille sanglots, des choses si attendrissantes, nous dit-elle, que tous ceux qui étaient présents pleuraient à chaudes larmes. Il la releva et l'embrassa. Il se réconcilia aussi avec le Prince Royal, mais beaucoup plus froidement.

Cette paix dura à peu près trois jours, au bout desquels, la reine s'étant trouvée mieux, le roi se calma et se rendit compte que ses sentiments l'avaient entraîné un peu loin. Ni sa femme ni ses enfants ne songeaient à se rendre à ses volontés : voilà ce qui lui apparaissait maintenant clairement ; il restait mécontent d'eux, presque fâché d'un attendrissement qui avait été une surprise. Il avait même recommencé à menacer de sa canne le Prince Royal, quand l'incident le plus imprévu vint changer de nouveau le cours de ses sentiments.

(1) *Mém.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

On se tromperait si l'on s'imaginait que, depuis sa conversation avec le maréchal Borck, la reine eût le moins du monde renoncé au mariage de ses rêves.

Dans le même temps que le roi écrivait au prince héréditaire de Bareith, pour lui proposer sa fille, elle avait dépêché à Londres son chapelain anglais, M. Hotham, avec mission de faire comprendre à Georges II que s'il tenait tant soit peu à la Princesse Royale de Prusse, il était temps de se décider à le dire, vu qu'elle était sur le point d'être mariée. Cela s'appelle se jeter et se rejeter à la tête des gens.

L'inquiétude de la reine devait être grande, car plus elle multipliait les démarches, c'est-à-dire les bassesses, plus grand était l'affront, si elle se voyait refusée. Peut-être cette inquiétude avait-elle contribué à la maladie si opportune qui lui avait rendu pour quelques jours le cœur de son mari et permis, comme elle le disait, de gagner du temps.

En tout cas, les Anglais, fidèles à leurs habitudes, ne se pressèrent pas de l'en tirer. Ce fut seulement le 2 mai que M. Hotham reparut. Il était parti en février.

Il demanda à parler au roi qui était alors à Charlottenbourg. La reine fut piquée qu'il ne se fût pas adressé directement à elle, mais elle en conclut qu'il était porteur d'une nouvelle importante.

Elle dépêcha aussitôt à Charlottenbourg quelques-uns de ses domestiques qui assistèrent travestis au dîner que le roi donna au chapelain, devenu ambassadeur. Ils revinrent en toute hâte. Le roi Georges II demandait positivement la Princesse Royale en mariage pour le Prince de Galles, et laissait à Frédéric-Guillaume à décider quand se ferait le mariage du Prince Royal avec la Princesse Amélie, émettant toutefois le vœu que ce fût bientôt.

Le roi avait paru oublier instantanément ses rancunes et ses colères. A la fin du festin, qui avait été des plus gais, il avait, « dans l'excès de sa joie, pris un grand verre, et porté tout haut à M. Hotham la santé de son gendre, le Prince de Galles et celle de sa fille (1). »

(1) *Mém.*

Digitized by Google

Après avoir vu la reine, les domestiques entrèrent chez la Princesse Royale, et, mettant un genou à terre, lui dirent qu'ils saluaient la Princesse de Galles. Ses sœurs vinrent la féliciter. La reine à la soirée, l'appela sa chère Princesse de Galles, et traita Mme de Sonsfeld de Milady.

Pendant quelque temps, Hotham reçut à chaque poste des lettres du Prince de Galles où il lui disait : « Je vous en conjure, mon cher Hotham, faites bientôt une fin de mon mariage. Je suis amoureux comme un fou, et mon impatience est sans égale. » Toutes étaient remplies de semblables transports qui ne laissaient pas d'étonner la Princesse qui les inspirait quand elle réfléchissait que celui qui les exprimait ne l'avait jamais vue. Elle le trouvait bien « romanesque » et ne pouvait s'empêcher d'en rire.

Malheureusement l'Angleterre avait mis à la conclusion du mariage une condition dont on n'avait pas parlé tout de suite et qui maintenant paraissait dure à Frédéric-Guillaume : il fallait qu'il sacrifiât Grumkow. Il en était si chagrin qu'il ne dit rien à la reine de l'arrivée de M. Hotham.

De brûlants combats se livrèrent autour de cette affaire. D'un côté, une fois le premier coup porté à la fortune du favori, tous ceux qui avaient quelque chose contre lui s'unirent pour l'accabler, et la reine sans doute, quoique en dessous, ne fut pas la dernière. On ne l'accusa de rien moins que d'avoir trahi des secrets d'Etat : ceux qui l'affirmaient se faisaient forts de le prouver. On le rendit responsable des discordes qui avaient si cruellement agité la famille royale, et l'on prétendait qu'il n'avait aucune amitié pour le roi.

Grumkow, d'autre part, on le pense bien, se défendait comme un diable et se faisait défendre par ses créatures.

Cependant on produisit devant le roi des lettres où il l'appelait familièrement « le Gros » et semblait faire aussi peu de cas de sa dignité royale que de ses capacités intellectuelles (1). Et ces lettres le blessèrent dans ses sentiments les plus intimes.

(1) « Le cœur du Gros est dans mes mains, j'en fais ce que je veux. »

Digitized by Google

L'Angleterre insistait, ne voulant rien conclure au sujet des mariages, avant que le favori fût écarté. Frédéric-Guillaume se sentit ébranlé : puisqu'il n'y avait entre lui et le bonheur de ses enfants que cet infidèle ami, il pensa à le sacrifier. Il y eut alors chez la reine un appartement où Grumkow fit triste figure « retiré dans un coin de la salle, pâle comme la mort, semblant excommunié, n'osant lever les yeux de terre (1). » Dans cet état d'humiliation, il inspira une telle pitié à la Princesse Royale qu'elle s'approcha de lui, et lui fit les mêmes politesses que d'habitude, procédé qu'elle fut seule à avoir pour lui et dont on doit la louer.

Cependant le roi ne pouvait se résoudre à briser une amitié de plus de vingt ans. Les amis de Grumkow profitaient de ses hésitations, l'assiégeant de requêtes, lui rappelant combien de fois la jalousie s'était déjà attaquée à son favori, et qu'il avait toujours fini par constater son innocence et sa fidélité.

Sekendorf l'assura alors que les avances de l'Angleterre n'étaient qu'un jeu pour éloigner de lui ceux qui lui étaient fidèles. Il prétendait que cette cour voulait mettre le Prince Royal à sa place sur le trône et s'emparer du gouvernement par le moyen de la Princesse Amélie. Et, bien que le poisson fût un peu gros, comme rien de ce qui venait de l'Angleterre, ne l'étonnait, il l'avala. Il lui prouva que la reine ne lui avait pas montré la vraie lettre qu'elle avait envoyée à l'Angleterre, et qu'avant qu'il eût accepté de donner au Prince Royal la Princesse Amélie, celui-ci s'était engagé à la prendre.

« Vous aurez là, Sire, lui dit-il, une belle-fille vaine et glorieuse, qui remplira votre cour d'intrigues. Les revenus de votre royaume ne suffiront pas à ses dépenses (il le prenait par son faible!), et qui sait si enfin, elle ne parviendra pas à vous dépouiller de votre autorité ?

« L'Angleterre agit avec vous comme elle le ferait avec un enfant ; elle vous leurre avec un morceau de sucre, et sem-

(1) *Mém.*

Digitized by Google

ble dire : je vous le donnerai si vous m'obéissez et si vous chassez Grumkow (1) ! »

Le roi, sur le moment, ne répondit pas. Il resta rêveur et inquiet, le cœur enflé d'une fureur croissante à la pensée qu'un beau-frère qu'il détestait le traitait comme un enfant. Grumkow avait été le confident de toutes ses peines. Il lui semblait, à mesure qu'il était plus malheureux, qu'il ne pouvait s'en passer. Le ministre était au courant de toutes ses affaires, et plus calme que lui, il lui avait toujours donné de bons conseils. A supposer qu'il eût quelques torts... Mais en vérité, en avait-il ? Les lettres qu'on lui avait montrées étaient-elles authentiques ? n'avaient-elles pas été écrites par ses ennemis ? Tout à coup il prit en horreur ceux qui lui en avaient dit du mal.

Il avait été, tout le jour, d'une humeur insupportable. Le lendemain Hotham se présenta chez lui avec une lettre de Grumkow qui pouvait se lire, quoique écrite en chiffres, et dont il espérait grand effet. La vue de cette tête anglaise avait déjà émoustillé le roi ; l'idée de s'entendre lire encore une de ces lettres avec lesquelles on se faisait un plaisir de le blesser et de l'humilier, l'exaspéra tellement qu'au lieu de prendre celle-ci, il la jeta à la figure de l'ambassadeur, et, faisant le geste de lui donner un coup de pied, il partit en jetant la porte après lui.

Le mouvement ne lui était pas échappé qu'il en eut un cuisant remords, augmenté encore par la perspective des reproches qu'il aurait à essuyer de sa femme, et de la honte que cette affaire lui ferait dans le monde entier. Il eut recours aux ministres de Danemark et de Hollande qu'il supplia de tenter l'impossible pour apaiser leur collègue anglais. Lui-même lui envoya des excuses, l'assurant que s'il voulait rester et oublier sa faute, il ne lui donnerait que des sujets de satisfaction.

Mais l'honneur d'un Anglais ne se raccommode pas si facilement. Le caractère d'ambassadeur de M. Hotham avait été violé. Il informa immédiatement son gouverne-

(1) *Mem.*

Digitized by Google

ment de l'insulte qu'il venait de recevoir, et annonça son départ pour le lendemain.

« Bah ! s'écria le roi, j'ai résolu de faire Wilhelmine coadjutrice d'Herford. »

Cette indifférence n'était que feinte. Il était intérieurement dans une telle agitation, il avait tant de regrets qu'il laissa le Prince Royal écrire au ministre offensé cette lettre qui paraît bien un peu humble :

« Monsieur,

« Ayant appris par M. de Leuvines les dernières intentions du roi, mon père (1), je ne doute pas que vous ne vous rendiez à ses désirs.

« Songez, Monsieur, que mon bonheur et celui de ma sœur dépendent de la résolution que vous prendrez et que votre réponse fera l'union ou la désunion éternelles de deux maisons.

« Je me flatte qu'elle sera favorable et que vous vous rendrez à mes instances.

« Je n'oublierai jamais un tel service que je reconnaîtrai toute ma vie par l'estime la plus parfaite, etc. (2) »

Voici la réponse de M. Hotham :

« Monseigneur,

« M. de Katt vient de me rendre la lettre de Votre Altesse Royale. Je suis pénétré de reconnaissance de la confiance qu'elle m'y témoigne.

« S'il ne s'agissait que de ma propre cause, je tenterais jusqu'à l'impossible pour lui prouver mon respect par ma déférence à ses ordres, mais l'affront que je viens de recevoir regardant le roi, mon maître, je ne puis me rendre aux désirs de Votre Altesse Royale.

« Je tâcherai de donner la meilleure tournure possible à cette affaire, et, quoiqu'elle interrompe les négociations, j'espère pourtant qu'elle ne les rompra pas tout à fait.

« Je suis, etc. (3) »

(1) Frédéric-Guillaume avait fait offrir à l'ambassadeur par les ministres des autres pays une réparation en leur présence.
(2) *Mém.*
(3) *Id.*

Digitized by Google

On verra plus tard qu'elle ne les rompit, en effet, pas complètement, mais elle les compromit beaucoup. Et l'on peut dire de ce projet, qui faisait parler depuis vingt ans et au sujet duquel il y avait eu, à six reprises, des pourparlers suivis de promesses, qu'il fut renversé par ce funeste coup de pied...

Combien de fois la reine ne dut-elle pas le reprocher à son mari! Il paraît avoir été, après cet accident, un peu moins porté à céder à ses premiers mouvements. La situation n'en demeura pas moins extrêmement tendue, et elle allait l'être davantage encore après un événement qui se passa le même été.

(*A suivre*) M. M.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Piété confiante, lettres de l'abbé DE TOURVILLE, in-12 de VIII-330 pp. Paris, Lecoffre, 1905. Prix : **3 fr. 50.**

M. l'abbé de Tourville, le plus éminent des disciples de Le Play, d'aucuns disent avec raison : son *émule*, a passé les dernières années de sa vie en dehors du ministère paroissial, en dehors du professorat, dans une demi-obscurité. Heureusement son âme vraiment maîtresse du corps épuisé qu'elle animait a pu exercer une influence directrice sur l'âme des contemporains. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer comment M. de Tourville a tiré parti de sa retraite prématurée pour des travaux scientifiques de premier ordre (1). Créateur et inspirateur de la revue *La Science sociale*, il lui consacra, de sa chambre et de son lit de malade, le meilleur de ses forces intellectuelles. Il fit mieux, il forma pour continuer son œuvre des élèves et des adeptes convaincus qui ont gardé, depuis la mort du maître, autant de ferveur pour sa méthode qu'ils en montraient de son vivant : qu'il suffise de nommer MM. Demolins, Bureau, Paul de Rousiers, R. Pinot, etc... Que de fois ils sont allés chercher la lumière auprès de celui qui ne pouvait venir à eux ! A Calmont ou à Tourville, ils reçurent toujours le meilleur accueil, rencontrant d'autres visiteurs, laïques et ecclésiastiques, accourus pour interroger l'oracle sur les matières les plus diverses. « J'ai été très déprimé ce mois-ci, écrit un jour M. de Tourville (et

(1) Nous parlons ici des œuvres qu'il a inspirées, car il a peu écrit. Son seul ouvrage de longue haleine, l'*Histoire de la fondation particulariste*, paru d'abord dans la *Science sociale*, est de nouveau publié en volume au moment où j'écris cet article.

Digitized by Google

l'on pourrait citer vingt autres lettres du même genre); j'ai eu à recevoir des hôtes qui m'ont employé, dans toute la mesure de mes forces, à toutes les études, à toutes les questions religieuses et sociales qui les intéressent ou qui remuent le monde. Quand j'ai affaire à des esprits aussi sérieux et aussi capables, c'est un travail où se dépense nécessairement pas mal d'énergie mentale et physique, et qui dure une grande partie de la journée... » — Ainsi, autour de ce Lamennais normand, aussi obstiné dans sa fidélité que l'autre dans sa révolte, il s'était formé à la longue une nouvelle Chesnaie où s'agitaient les plus hauts problèmes concernant Dieu, l'Eglise, la société, la marche de la vérité et le développement du bonheur dans le monde.

Il fallait peut-être cette explication sur le rôle de M. de Tourville avant d'aborder ses lettres de direction. Elles ne sont qu'une faible partie de son œuvre, et toutefois on ne peut les en séparer sans courir le risque de donner une idée incomplète de son action doctrinale et de son ministère spirituel. Jamais il ne lui était venu à la pensée qu'on pût distinguer chez lui sa science de son sacerdoce, et c'est pourquoi il lui sembla toujours qu'un des résultats les moins contestables de ses études sur la Science sociale serait de fournir aux âmes, et surtout à ceux qui doivent prendre contact avec elles, un merveilleux instrument d'observation et d'analyse, une méthode sûre d'orientation religieuse ou morale.

Aussi comme il la recommande, sa chère Science!

Il y fait appel à tout propos, et même, semble-t-il, hors de propos, lorsqu'on n'est pas initié à l'usage qu'il en fait et au profit qu'il en tire. Nous n'avons encore, dans la présente publication, que des lettres adressées à deux religieuses, dont l'une pousse jusqu'au scrupule la délicatesse de conscience, et il ne semble pas, à première vue, que M. de Tourville ait dû souvent avoir recours avec elles aux procédés et aux principes qui lui sont familiers. A plusieurs reprises cependant, et quelquefois au milieu de conseils pratiques sur les moyens d'obtenir la paix intérieure, il s'interrompt pour demander si l'on s'est assimilé tel article, telle doctrine de sa revue. « Je ne puis me consoler de voir, confesse-t-il à l'une de ses correspondantes, que vous n'avez pas à votre aide la connaissance de ce temps-ci que donne la Science sociale, comme les rayons X donnent la photographie de l'invisible. Si vous saviez le bien merveilleux que

Digitized by Google

cette connaissance opère dans les esprits! Quelle sérénité! Quelle jubilation !... Comme on comprend bien les conditions dans lesquelles on agit; ce qu'on peut s'en promettre; ce qui ne peut réussir à aucun titre; ce à quoi cela se relie dans le monde; ce qui vient inévitablement à notre suite; de quel côté il faut diriger les jeunes qui sont destinés non à notre temps, mais à des temps tout nouveaux; ce qu'il ressort de bien du mal; ce qu'il y a de mal inaperçu dans les choses encore tenues pour bonnes. Enfin, c'est la lumière. Elle en a le charme et l'utilité (1). »

Une des premières observations que M. de Tourville a faite ainsi, en appliquant sa propre méthode aux consciences de ses contemporains, c'est qu'il est arrivé à l'immense majorité des âmes, en France du moins, d'avoir été « alambiquées, compliquées, tourmentées, par les plus déplorables expressions de la mystique, qui nous aient été léguées par un temps tout différent du nôtre... » On nous a donné un faux idéal de vertu, que personne n'atteint. « On a oublié la double recommandation de saint Paul: 1° *Sapere ad sobrietatem;* ce qui veut dire être sage avec modération, et non pas à outrance, au-delà de sa nature, de sa grâce, de ses forces, de ses moyens.,.. 2° Dieu a distribué ses dons : les uns sont prophètes, les autres docteurs, les autres interprètes, etc... A la place de ces grands et évidents enseignements, on nous a créé un type extrême, quintessencié, de perfection, extrait de tout ce qu'il y a eu de plus spécial dans les natures les plus à part, et on a dit qu'il s'appliquait à tout le monde et qu'il n'y a pas de perfection en dehors de là; que la perfection est la même pour tout le monde et qu'il n'y en a qu'une. On imagine alors combien d'âmes se débattent, cherchent à entrer dans une forme d'âme avec laquelle elles sont aussi incapables de manœuvrer que David avec la superbe armure de Saül (2). »

(1) C'est la même note, p. 149 : « Tandis que le mal ou la fatigue me tiennent étendu comme un passager dans son étroite cabine, je sens sous la machine qui me porte et qui est le monde, les puissantes pulsations du moteur qui l'anime et qui est Dieu, et qui lui fait faire un chemin prodigieux. Je jouis alors, simplement, de faire partie, même à titre passif, à titre de spectateur, de ce majestueux transatlantique où beaucoup ne savent voir que la fumée, l'abîme sans horizon, l'écœurement de mille oscillations, mais où je vois une marche en avant, telle que n'en ont pas vue nos pères, et dont un œil exercé peut marquer le point tous les jours avec enthousiasme... Vous saurez ces choses d'autant mieux que vous pénétrerez un peu plus les vérifications positives de la Science sociale. »

(2) M. de Tourville dit ailleurs : « Nous sommes les frères des saints, ils ont été saints à leur manière : nous devons l'être à la nôtre, et non à la

Digitized by Google

Après ce préambule théorique, M. de Tourville entre dans les détails pratiques d'une éthique spirituelle, très originale en ce qu'elle emprunte souvent les formes d'un réalisme souriant, quand ce ne sont pas celles du paradoxe, pour rappeler plus fortement les conseils du simple bon sens. Ainsi faisait parfois Mgr de Ségur dont M. de Tourville a été sur ce point l'élève, comme il le fut aussi, après une longue assimilation, de saint François de Sales. Par exemple, une fois avertie et instruite par les réflexions générales que nous venons de rappeler, la religieuse « scrupuleuse » recevra l'*ordre* suivant : « Occupez-vous de tout ce que vous voudrez, excepté de votre âme. Vivez comme n'ayant pas d'âme... »

De tels passages demandent évidemment pour être compris qu'on sache à qui ils s'adressent et quelles tendances ils sont appelés à combattre.

M. de Tourville envoie ses conseils d'autorité, et il exige qu'on lui obéisse « férocement ». Mais on devine sans peine quelle doctrine sûre accompagne et appuie ces exhortations d'étrange apparence, on sent de quelle douceur, de quelle tendresse secrète s'enveloppe cette sérénité d'un maître qui ne commande que pour guérir et sauver. Du reste il sait à fond l'art de consoler. Voici quelques-unes de ses maximes, prises au hasard: « Quand vous sentez que vous êtes boiteux ou même paralytique, et pis encore, dites : A la bonne heure ! Au moins, ce sera à la gloire de Dieu, puisqu'il aime une pareille infirme ! *Et réjouissez-vous.* » — « Ne cherchez pas à lutter sérieusement d'amour avec Notre-Seigneur, il importe que vous soyez battue dans ce combat. » — « Quelle peur avez-vous du Jugement ? Voudriez-vous être jugée par moi à la porte du ciel ? Auriez-vous confiance que je vous serais favorable ? Infiniment. Eh bien, Dieu le sera plus encore, parce qu'il vaut mieux que moi et vous aime, à bon droit, plus paternellement encore. » — « Vous voulez aimer le bon Dieu la première ; et lui veut commencer. Pour l'amour de Lui, résignez-vous à ce qu'il vous aime *comme vous*

leur. Autrement la sainteté serait une affreuse routine de notre part... Pourquoi donc la vie religieuse n'est-elle plus aux manières de faire des solitaires, de sainte Madeleine à la Sainte-Baume et de sainte Marie l'Egyptienne au désert ? Proposez donc à vos sœurs et à vos supérieurs d'aller vivre ainsi au fond du jardin de la communauté. Allons, réveillons-nous et tâchons d'être ce qu'il est raisonnable que nous soyons, non ce qu'ont été les autres. On n'est pas saint par copie mais par bon usage de ce qui est bonnement en soi. »

Digitized by Google

êtes. » — « Mieux vaut cent fois, quand Dieu nous tient dans la souffrance, y être, même avec des faiblesses et des accrocs spirituels, que de n'y être pas passés et d'être demeurés intacts, faute d'avoir souffert. » — « Vous n'avez pas à penser à la mort : cela se fera de soi-même... Sainte Thérèse dit que rien ne peut mieux donner l'idée de la mort pour une âme chrétienne que l'extase ; cela n'est pas effrayant. Bossuet, plutôt sévère, recommande aux prêtres qui assistent les mourants de ne leur parler que de leur bonheur prochain et de leur faire commencer cet état de paix, de confiance et de joie, qui va bientôt s'épanouir pour eux. C'est ainsi qu'en retour d'une absence, quand on aperçoit les premières approches de la patrie et du foyer paternel, on se livre déjà aux joies et aux fêtes de l'arrivée. »

C'est ainsi que M. de Tourville excelle à conseiller les consciences troublées ou hésitantes qu'il rencontre sur son chemin. Plus loin que le péché arraché à notre misère, plus loin que la souffrance dont on ne saurait assez dire la splendeur aux yeux de Dieu infiniment bon et tendre, plus loin que la maladie, épreuve qu'il a subie quinze ans et dont il a triomphé, se trouvant parfois plus utile que bien des vivants, plus loin même que la mort qui nous cache le développement vrai de la vie, plus loin et plus haut que tout cela, il montre à l'âme qui cherche auprès de lui de la lumière et du réconfort, l'action infiniment délicate, et tendre, et minutieuse, et bienfaisante, d'un Dieu qui veut d'abord notre bonheur et n'exige de nous en retour qu'un peu d'amour. Appliquons-lui donc, s'écrie-t-il alors, d'emblée et sans plus de recherches, la façon vraie dont nous savons aimer d'autres que lui, et bientôt nous l'aimerons plus que d'autres !

C'est là toute la mystique de M. de Tourville, et l'on voit tout de suite qu'elle est extrêmement féconde en applications, qu'elle repousse la contention et les minuties, ce qu'il appelle les petits comptes avec Dieu : je lui ai fait *telle* misère, il me doit *telle* rancune... Non ! cette mystique est large, comme l'amour divin qui lui sert de base ; et son optimisme, très réel, ne se fonde que sur la bonté et la miséricorde de Dieu. Je l'appellerais volontiers la mystique du bonheur. A qui entend servir Dieu suivant ses moyens, « à la bonne française », pour reprendre une expression de saint François de Sales rappelée quelquefois par M. de Tourville, il arrivera cette habitude fortifiante de « voir heureux ». Voir heureux ! C'est peut-être le mot qui résume le mieux l'impression dernière que laissent les

Digitized by Google

deux séries de lettres qu'on vient de publier. C'est, en effet, un grand et lumineux principe de vie pour M. de Tourville que ce qui nous décolore l'existence, nous la rend triste et lamentable, est une erreur pratique dont il faut se défaire (1). On peut se sauver et sauver les autres avec de la joie au cœur et une philosophie rassurante sur la marche du monde : M. de Tourville ne se lasse pas de le répéter. C'est qu'il croit instinctivement, franchement, presque naïvement au progrès : les événements même qui marquent un recul de la moralité ou de la vérité ne sont pas pour l'effrayer : « Je crois, dit-il, que Dieu remue le monde pour nous faire sortir d'un vieux moule et nous remettre à une allure bien plus naturelle ; c'est ce qui s'est fait périodiquement dans l'histoire. » Il ajoute ailleurs, et je crois bien qu'ici il se rencontre avec Joseph de Maistre : « Les choses vont de travers pour manifester la volonté que Dieu a qu'on les change : voilà le vrai. » Peu importe donc ce qui « craque » et ce qui tombe en ruines : il ne faut pas gémir sur l'état du monde comme s'il était perdu ; l'issue de la bataille — c'est une conclusion de la Science sociale à quoi il ramène tout — est en faveur de ce qui vient contre ce qui a été. « Ne croyez-vous pas, demande-t-il un jour à l'une de ses correspondantes, que notre cher saint Augustin ait beaucoup joui devant Dieu de se savoir d'accord en beaucoup de choses avec les âmes de l'avenir, plus qu'il ne l'était avec celles de son temps ? Faites de même. Nous appartenons à l'Eglise universelle, universelle selon le temps ; et n'est-il pas intéressant que Dieu envoie au XIX^e^ et au XX^e^ siècles, des âmes qui appartiennent déjà au XXI^e^ siècle ?... Il est bon d'être du nombre des essais très anticipés du bon Dieu ; mais il faut qu'on se rende compte qu'on est *anticipé...* »

Et il faut se rendre compte aussi, pour ne pas tomber dans le découragement et pour ne pas aller hors de l'ordre providentiel, que cette confiance robuste dans l'avenir, que ce travail désintéressé en vue de l'avenir, n'exige pas nécessairement le succès immédiat. Chaque génération travaille pour d'autres plus que

(1) Sous ce conseil, ne se dissimule, au surplus, aucune espèce de *concessionnisme* moral. Rien de plus viril que la « direction » qui se résume en ces lignes : « Mon enfant, ne vous faites pas de peine de n'être pas *remontée*, *entourée*, *comprise*... Notre éducation française, sous ce rapport, est fâcheuse. On ne nous a pas appris à être *tout surpris*, que les autres s'occupent obligeamment de nous... Que toute aide soit pour vous un surcroît *inattendu* et bon ! »

Digitized by Google

pour elle-même; c'est une loi dure et glorieuse à laquelle Notre-Seigneur lui-même et les apôtres ont voulu se soumettre. Ils ont paru *avoir le dessous;* ils ont mal fini. « Ce qui n'empêche pas, conclut fortement M. de Tourville, que leur œuvre est debout, et qu'à part ce qui s'y est accidentellement ajouté d'humain, elle est encore ce qu'il y a au monde de supérieur à tout et ce qui est le plus *en avant* sur l'état réel du genre humain. »

Claude Bouvier.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Un petit séminaire du diocèse de Lyon. L'Argentière, par André Leistenschneider,, chanoine honoraire de la Primatiale, supérieur de l'Argentière. Lyon, imprimerie Emmanuel Vitte, 1906, grand in-8, xx-464 pages. Prix : 8 fr.

Ce beau volume, imprimé avec grand soin, presque avec luxe, et abondamment illustré de gravures, peut et doit, il nous semble, retenir trois classes de lecteurs : les archéologues, curieux du passé de la province lyonnaise ; ceux qui s'intéressent à l'histoire de la renaissance des institutions religieuses en France, au début du XIXe siècle ; enfin les anciens élèves du petit séminaire de l'Argentière qui chercheront surtout, dans ce livre de famille, le plaisir de revivre quelques années de leur enfance ou de leur jeunesse. Cette division, j'ai à peine besoin de le dire, est fort peu rigoureuse; telle quelle cependant, elle répond assez bien à la marche générale du récit, et la suivre sera peut-être le moyen le plus simple et le plus sûr de marquer les principaux caractères de l'ouvrage.

I. Le premier chapitre (p. 1 à 56) est écrit surtout pour les archéologues. Après une page exquise où il met sous nos yeux le paysage de l'Argentière, en homme qui l'aime et y a mis une partie de son cœur, M. Leistenschneider raconte l'histoire de ce qui fut le prieuré de Notre-Dame-de-Coise, puis une abbaye noble de chanoinesses. Il l'esquisse plutôt, à vrai dire ; car ce chapitre n'étant qu'une introduction au véritable sujet du livre, l'auteur ne pouvait trop s'y attarder, et il nous avertit qu'il abandonne à d'autres les détails qu'il a dû négliger. Il en dit assez cependant pour nous faire connaître avec précision les vieilles annales de l'Argentière. Les gens du métier remarqueront

Digitized by Google

avec quelle sûreté de critique, à propos d'un acte de l'an 1100 ou environ, M. Leistenschneider a identifié l'église Saint-Etienne de Souzy, par la comparaison de divers documents.

L'acte fondamental est celui du mois de mai 1273, par lequel noble Aymon de Coise fonde, dans sa terre de l'Argentière, un couvent de religieuses bénédictines, sous l'autorité de l'abbaye de Savigny et de l'archevêché de Lyon. L'histoire de ce petit prieuré fut modeste, autant qu'on en peut juger : des querelles de voisinage, des procès (pain quotidien de nos *heureux* ancêtres !), c'est à peu près tout ce que nous savons de la chronique du monastère. M. Leistenschneider ne s'est pas interdit une courte digression. Je ne voudrais pas affirmer que Jacques Cœur a « plus d'une fois prié dans la chapelle de Notre-Dame-de-Coise », qu'il pourrait bien n'avoir jamais vue; mais il est certain que l'argentier de Charles VII créa dans la région de l'Argentière, pour l'exploitation des mines de ce pays, une très remarquable organisation ouvrière qui pourvoyait à tout, aux besoins de l'âme comme à ceux du corps.

Après des siècles sans événements, on constate, tout à coup, la décadence de la maison, réduite à cinq religieuses vivant à peine de chétifs revenus ; point d'aumonier, une médiocre ferveur. En 1762, Louis XV, par une lettre de cachet, défend de recevoir de nouvelles novices : c'était la mort, avec sursis. Mais il arriva qu'une femme d'intelligence et de caractère, Marie-Madeleine de Gayardon de Fenoyl, prit le gouvernement du pauvre monastère, le 21 mai 1776. Un an plus tard, le prieuré était érigé en chapitre noble de dames chanoinesses, et immédiatement l'architecte lyonnais Désarnod dressait le plan splendide d'un nouvel édifice, qui était fort avancé en 1787. Il semblait donc qu'un long et brillant avenir s'ouvrait à la maison ; qui pensait alors à la Révolution ? Quatre ans après, les chanoinesses étaient dispersées, et l'antique prieuré presque entièrement démoli. L'abbaye presque neuve fut mise en location ; elle resta en face de la vallée de la Brévenne, comme pour attendre et préparer de nouvelles destinées.

II. Sur les temps de la renaissance religieuse en France, au commencement du siècle passé, on trouve deux erreurs encore assez accréditées : la première que, avant le concordat, il ne restait presque plus aucune trace d'organisation ecclésiastique ; la seconde que le concordat, par un merveilleux et subit change-

Digitized by Google

ment, aurait remis toutes choses en place, Pour ne parler ici que du diocèse de Lyon et de l'enseignement, dès la fin du XVIIIe siècle, des hommes héroïques, au milieu des périls et des angoisses, avaient établi, à Saint-Jodard, à Saint-Martin-en-Haut, à Roche, des maisons d'éducation cléricale. Oh ! d'une existence combien précaire ! mais enfin il y avait quelque chose. D'autre part le concordat ne pouvait, du jour au lendemain, refaire l'église de France; l'enseignement en particulier, qui demande des ressources, une tradition pédagogique et un personnel compétent, eut assez longtemps une existence en quelque sorte provisoire. Au mois de novembre 1804, les élèves des petits séminaires de Roche et de Saint-Galmier avaient été transférés à l'Argentière; mais, là comme ailleurs, on se tirait au mieux des difficultés de l'heure présente. Qu'on y ajoute les incroyables tracasseries de l'administration impériale, et on commencera à se faire une idée de ces années laborieuses.

Un incident bien suggestif, et qui parfois confine au comique à force d'absurdité, est l'arrestation de l'abbé Recorbet, supérieur de l'Argentière, le 13 janvier 1811 ; il était prévenu, paraît-il de « manœuvres séditieuses » ! M. le capitaine de gendarmerie Auguste-Juste Ravier, chargé de cette importante mission, a bien voulu nous faire savoir ce qu'il pensait de son prisonnier : « C'est un dévot des plus confits, une âme fanatisée et qui n'a pas craint de m'avouer qu'il désirait la délivrance du Souverain Pontife. Dans la route de l'Argentière ici (à Lyon), je lui ai tenu des propos raisonnables, et à tous mes raisonnements il se bornait à répondre qu'il se soumettait à la Providence !... Le collège de l'Argentière ressemble à un collège jésuitique au physique, etc. ».

Tout cela finit par le décret brutal du 15 novembre 1811, qui fermait les séminaires de France; et de nouveau la vaste maison de l'Argentière, mise sous scellés, rentra dans le silence. Les deux chapitres où M. Leistenschneider nous raconte les événements, jusque-là si peu connus, de cette période déjà lointaine sont, à mon avis, les plus intéressants du livre.

III. Le séminaire de l'Argentière rouvrit ses portes quelques mois après la chute de Napoléon, en novembre 1814, mais avec une modification considérable: il ne conservait que les classes de philosophie et de mathématiques, auxquelles on ajouta un cours de théologie dogmatique. Vers 1818, on lui rendit les classes

Digitized by Google

de grammaire et de lettres, et depuis l'Argentière a vécu près d'un siècle d'existence tranquille.

Par la force des choses, l'ouvrage tourne de plus en plus au mémorial de famille. L'achèvement et la restauration des bâtiments, les améliorations matérielles du régime, les visites illustres, la revue des maîtres et des élèves qui ont marqué leur trace, soit par la supériorité de leur mérite, soit par la singularité pittoresque de leur caractère, les études, les programmes, les exercices littéraires, les concours, les jeux, les grandes promenades, les congés, le « repas du chat », le « goûter des mate-faims » ces mille petits usages qui donnent à chaque maison d'éducation sa physionomie à part ; telle est à peu près la matière de la seconde moitié du livre. Moins curieuse pour l'historien, elle aura sans doute plus d'attrait pour la plupart des anciens élèves, qui y retrouveront l'image vivante, quelquefois amusante, de leur vie d'écoliers.

A la fin ont été réunis des documents et pièces justificatives, et un index très complet permet de retrouver les noms propres cités dans le volume.

En somme, livre consciencieux, bien fait, agréable, et qui, nous l'espérons, donnera l'idée d'écrire d'autres monographies du même genre.

O. C. Reure.

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES

Flaubert, son hérédité, son milieu, sa méthode, par René Dumesnil. — Un vol. in-12, de XIV. 362 pp. — Paris, Société française d'imprimerie et de librairie. 1905. — Prix : **3 fr. 50.**

L'ouvrage que vient de publier M. René Dumesnil est assurément parmi les plus importants et les plus originaux que l'on ait écrits jusqu'à ce jour sur Gustave Flaubert.

Ce qui en fait le particulier intérêt, c'est le point de vue très spécial d'où s'est placé l'auteur. M. René Dumesnil a voulu faire autre chose qu'une simple étude littéraire sur l'œuvre et la nature du talent de Flaubert. S'inspirant de Sainte-Beuve, de Bourget, de Taine, et de Flaubert lui-même, il estime que la critique doit avoir le souci de l'analyse exacte, tenir un compte précis des moindres influences et partir des effets pour monter

Digitized by Google

logiquement vers les causes, employer en un mot la méthode scientifique transportée du domaine expérimental dans le domaine littéraire. Il s'est donc attaché principalement à rechercher les causes, — hérédité, milieu, influences pathologiques, etc., — qui ont pu contribuer à façonner la personnalité de Flaubert ; il a tâché de trouver, grâce à l'étude approfondie de ses ouvrages et de sa méthode, la preuve évidente que son œuvre tout entière est la conséquence naturelle de son tempérament.

La tentative, on le voit, est intéressante, mais peut-être est-il permis de penser que ce livre laisse en fin de compte l'impression d'une œuvre un peu systématique. M. Dumesnil insiste trop longuement sur les influences médicales qu'a pu ressentir l'auteur de *Madame Bovary*. Il veut en voir des traces, non seulement dans les idées de Flaubert — la conception que celui-ci se fait de la médecine et des médecins décèlerait sa mentalité de médecin, — mais encore dans sa méthode de composition dont tous les procédés seraient tout à fait analogues à ceux des sciences biologiques. Certains exemples, il faut le reconnaître, sont fort bien choisis, et la plupart des remarques absolument justifiées ; mais lorsque M. Dumesnil nous montre Flaubert écrivant à tel de ses amis pour le prier de le documenter sur quelque question pathologique, devons-nous trouver là une preuve évidente de l'empreinte laissée sur lui par les influences médicales qu'il subit dans sa jeunesse ? Tout écrivain consciencieux se renseigne avec le même soin lorsqu'il aborde un sujet dont le développement peut nécessiter des connaissances scientifiques.

« Il serait fort exagéré, déclare aussi M. Dumesnil, de prétendre que l'esprit de Flaubert subit dans sa jeunesse une aussi forte discipline scientifique sans qu'il en résultât la moindre influence sur son style. » Sur ce dernier point surtout, nous ne pouvons nous empêcher d'estimer que M. Dumesnil va parfois un peu loin, tant est grand son désir de prouver à fond ce qu'il avance ; en particulier nous ne croyons pas que les comparaisons et les images de Flaubert soient à un tel degré révélatrices des influences ressenties par son esprit ; certes il en emprunte un grand nombre à la médecine ou aux sciences biologiques ; mais combien d'autres agissent de même, on pourrait faire la même remarque à propos de bien des écrivains qui ne se sont jamais livrés à des études médicales et n'ont jamais vécu dans un

Digitized by Google

milieu de savants. Flaubert peut bien comparer le lent soulèvement des vagues d'une mer calme au « doux mouvement de respiration d'une poitrine endormie », et M. Dumesnil peut bien citer une certaine quantité d'exemples analogues ; cela ne justifie pas, selon nous, les conclusions que ce dernier croit devoir en tirer.

En somme, sans contester l'ingéniosité et la vraisemblance de chacune des observations de M. Dumesnil, on peut, semble-t-il, trouver parfois ses généralisations un peu trop osées, disons même un peu tendancieuses. Mais il ne faut pas lui en faire un trop sérieux grief ; il est médecin comme M. Josse est orfèvre.

D'ailleurs, malgré ces réserves, l'ouvrage dont nous parlons mérite d'être lu. Il ne serait peut-être pas à propos — pour bien des motifs — de le mettre entre les mains d'un élève de rhétorique, mais tous ceux à qui leur âge permet de connaître et d'apprécier pleinement l'œuvre entière de Flaubert, prendront intérêt à cette étude originale et consciencieuse.

N'oublions pas de dire qu'un appendice assez considérable renferme plusieurs documents utiles à connaître, tels que l'acte de naissance de Gustave Flaubert, une chronologie très complète de sa vie et de copieux détails sur ses études médicales.

Enfin, une bibliographie très sérieusement établie termine cet ouvrage qui, malgré les critiques qui lui peuvent être adressées, mérite d'attirer l'attention et de la retenir.

D. C.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

UN POÈTE ECCLÉSIASTIQUE [1]

Nous voudrions présenter aux lecteurs de *l'Université catholique* notre cher compatriote, confrère et ami M. l'abbé Jean Barthès, mort l'année dernière, car

> Il était, de ce monde où les plus belles choses
> Ont le pire destin,

poète ecclésiastique du plus rare mérite. Lemerre l'a imprimé; les lecteurs ont enlevé en quelques jours les trois petits volumes. C'est bien le mérite de l'œuvre qui en a fait le succès, car notre ami pouvait redire après Corneille :

> J'ai peu de voix pour moi, mais je les ai sans brigue
> Et mes vers en tous lieux sont mes seuls partisans.

Il s'est contenté de faire des chefs-d'œuvre, et ces chefs-d'œuvre ont fait leur chemin tout seuls.

Nous espérons démontrer à nos lecteurs que nous n'exagérons point, et que Jean Barthès fut (nous nous garderons bien de lui appliquer la mauvaise définition que Platon donne du poète, qu'il appelle « chose ailée et légère »), que Jean Barthès fut cette chose sublime, douce, charmante et rare, très rare, de plus en plus rare, que nos ancêtres désignaient du nom de troubadour, et que nous appelons : un poète!

(1) *Autour du clocher*, *Reflets d'Evangile*, *Derniers poèmes*, par l'abbé Jean BARTHÈS, maître ès jeux floraux. Paris, Alphonse Lemerre éditeur, passage Choiseul, 23-31.

Digitized by Google

I

Mais, avant de commencer, vous nous permettrez bien, cher lecteur, de vous dire que la poésie n'est ni laïque, ni ecclésiastique : que les laïques qui prétendraient l'interdire aux ecclésiastiques seraient des sots, et que les ecclésiastiques qui prétendraient l'interdire à leurs confrères seraient des pharisiens, et peut-être des ignorants, car saint Grégoire de Nazianze, Prosper d'Aquitaine, saint Orens, Sedulius, saint Paulin de Nole, Prudence, Fortunat... ont écrit en vers; car dans les temps modernes Fénelon, Fléchier les ont imités. On avait même, jusqu'à nos jours, attribué des poèmes à Bossuet (qui, paraît-il, sont apocryphes), sans que la réputation du grand homme ait souffert de cette attribution. Que dis-je? l'Eglise a introduit les vers dans sa liturgie, elle les a *canonisés;* tous nos offices retentissent d'hymnes, de proses et de cantiques. Un pape a même demandé à saint Thomas de mettre en vers la doctrine de l'Eucharistie. Voilà, pensons-nous, une bonne réponse à ceux que le cher poète vise, parfois dans ses poèmes, et qui lui ont inspiré les quelques vers un peu vifs? non, plutôt amers que renferme son œuvre suave, pieuse, harmonieuse et surtout ecclésiastique. Car ce qu'on ne comprendrait pas c'est qu'un ecclésiastique poète ne fût pas un poète ecclésiastique. Or, l'abbé Barthès fut ecclésiastique dans toute son œuvre, de la première page à la dernière, oui, dès la première page. Sur la couverture, en première ligne, au haut de la page, se détache, en caractères bien affirmatifs, cette suscription : *L'abbé Jean Barthès*, et au dessous, en caractères moins sonores : *Maître ès jeux floraux*. Le poète est un *abbé* qui est maître *ès jeux floraux*, et qui est plus fier de son sacerdoce que de sa maîtrise. Nous lui ferons un mérite de ce qu'une certaine sagesse considère peut-être comme une témérité. Il ne pouvait renier à sa première page ce sacerdoce que remplit son œuvre entière.

Digitized by Google

Nous remarquerons aussi qu'il donne un nom bien chrétien à ses deux volumes : *Autour du clocher*, *Reflets d'Evangile*.

Il est vrai qu'il était difficile de leur imposer un nom profane, car dans ces poèmes tout est chrétien, tout est sacerdotal, pastoral. Il s'adresse à ses paroissiens, il les engage à porter la croix; il fait parler Dieu lui-même :

. . . . . .
Et puisque sur la voie où ma grâce t'entraîne
J'ai permis que Simon m'assistât, à mon tour
Je serai, si tu chois, le passant de Cyrène.
(*Reflets d'Evangile*, p. 64-65.)

Il interprète leurs sentiments. Le fidèle voudrait bien associer dans son cœur les deux amours, celui de la créature et celui du Créateur, c'est impossible. Ecoutez en quels termes le curé-moraliste formule la condamnation de l'amour qui oublie Dieu pour la créature : nous assistons au dialogue de l'âme humaine, trop humaine, avec son Dieu :

« J'ai cru calmer ma soif aux sources de la terre,
Elle s'est avivée au cristal de leurs eaux.
Neige des pics, mousses des bois, lits des roseaux,
Ne connaissez-vous pas l'onde qui désaltère?
— Je suis la goutte d'eau que tu cherches! Je suis
L'apaisement des soifs. Mais pour qu'à ma fontaine
Je te conduise ainsi que la Samaritaine,
Il te faut renoncer à boire à d'autres puits.
— Oui, je fuirai loin du breuvage qui me leurre,
Mais l'urne est pleine : attends que ma lèvre l'effleure
Et que je goûte la fraîcheur de son baiser.
— Non! la Samaritaine, en courant — fais comme elle —
Vint à mon réservoir d'amour, ayant laissé
Sa cruche toute pleine au bord de la margelle. »
(*Ibid.*, p. 15, 16.)

Mais la nature est perfide, il faut la suivre d'un regard toujours inquiet, et faire l'examen de conscience chaque soir :

Digitized by Google

Car la chute du jour est dévote. C'est l'heure
Où l'âme rentre en sa chapelle intérieure.

(*Ibid.*, p. 52.)

Hélas! le zélé pasteur, comme le Cassandre de Lafontaine,

... Ouvrait la bouche seulement.

Tous ses paroissiens ne venaient pas à l'église, même le jour de Noël :

Les pâtres...
. . . . . .
Sont venus, guidés par un vol de blanches ailes,
Vers l'étable où l'enfant dort. Puis les brebis ont,
Le col tendu, marché comme eux vers la maison,
Et les agneaux de lait ont suivi les agnelles.
Quant aux moutons, ayant détourné leurs prunelles,
Ils sont restés couchés, toison contre toison.
. . . . . .
Or je suis le pasteur des troupeaux qui sommeillent,
Et voici que la mère et l'agnelet s'éveillent,
Mais les moutons, hélas! dorment comme autrefois.

(*Ibid.*, p. 3, 4.)

Il essaie de ramener ces moutons au bercail, ces chrétiens à l'Eglise ; écoutons-le :

« Paysan, qu'as-tu fait aujourd'hui dans ton champ?
— J'ai labouré le sol pour le rendre plus tendre,
Et dès l'aube demain, sur cette fine cendre,
Je sèmerai le blé jusqu'au soleil couchant.
— Mais ton âme est en friche, et nul labour d'automne
Ne fend sa rude écorce au tranchant de l'outil.
Toute sève tarit au champ qu'on abandonne,
Où rien ne fut semé, quel fruit germera-t-il?

(*Autour du clocher*, p. 45.)

Sa tristesse apostolique interroge, avec une sorte d'amertume, Dieu lui-même :

Le vent a-t-il séché la fleur des hautes herbes,
Ou faut-il croire, ô Christ, que les célestes gerbes
Mûrissent au soleil sur un autre versant?

Digitized by Google

Les feuilles du figuier jauni tombent des branches,
Et mon regard troublé, dans l'été finissant,
Ne voit pas se lever au jour les moissons blanches!
(*Reflets d'Evangile*, 38, 59.)

La belle pièce, intitulée *La Pêche*, exprime les mêmes inquiétudes avec une tristesse qui devient de l'*amertume :*

Le filet, qu'avec amertume
Je lance au fond de mon vivier
Ne ramène que du gravier,
De l'eau qui fuit et de l'écume.

Mais le poisson, surtout le gros,
Quoique l'engin soit sans accrocs,
Ne se prend jamais dans mes mailles.
(*Ibid.*, p. 45, 46.)

Il y revient encore dans *Le Semeur :*

Mon bras se lasse, et je trouve mon sort amer
D'ensemencer un champ où rien ne veut éclore.
Quand donc sur mes sillons un Avril que j'ignore
Fondra-t-il pleur à pleur les neiges de l'hiver?
Autant vaudrait lancer mes blés d'or sur la mer
Que dans un sol ingrat où le ver les dévore.
C'est fini... Qu'à ma place un autre, dès l'aurore,
Vienne faire mon geste inutile dans l'air.

Mais comme il se répond bien à lui-même :

Ne désespère point. Le grand Semeur d'étoiles,
Qui d'en haut suit tes pas, te sourit sous ses voiles
Et féconde le fruit que tu crois avorté.
Ce n'est pas la moisson, c'est l'effort qu'il réclame.
Travaille, car le grain, que ta main a jeté,
Pour les granges du ciel a fleuri dans ton âme.
(*Ibid.*, p. 47, 48.)

Ce troupeau est bien léger ou bien ingrat de ne pas suivre un pasteur qui le ramène au bercail en jouant (avec quelle suavité et quelle puissance !) de sa musette apostolique. Oui, bien léger ou bien ingrat, car ce pasteur, ce curé aime ses paroissiens vivants, et morts, ne les oublie pas :

Digitized by Google

... A l'aube, dit-il, sous ma fenêtre
J'ai regardé, l'œil attendri,
Le petit coin aimé du prêtre
Où tous *nos* morts ont un abri !

(*Autour du clocher*, p. 30.)

Sa paroisse, d'ailleurs, l'occupe, le préoccupe, sans toutefois l'absorber tout entier ; son zèle déborde bien loin de la Hize, jusque sur la rive de la Seine, de la Seine orgueilleuse, libre penseuse...

Le curé Barthès avait lu Coppée, il l'avait goûté, compris ; de l'admiration pour le poème, il était arrivé à l'amour pour le poète, pour cette belle âme sincère et inquiète qui marchait vers la lumière et n'était pas encore arrivée ; et il écrivait après une visite à l'auteur des *Sublimités* qui l'avait introduit jusque dans le religieux mystère de son alcôve ornée d'un crucifix :

Conservez-le toujours. Si vous ne priez pas,
Vous dont la foi s'éteint au vent du siècle, un prêtre
Priera de loin ce Christ brodé par un vieux maître
Et lui demandera tout bas
Qu'il vous rende chrétien, Lui, qui vous fit poète
Et que dans un colloque intime, à deux genoux,
Vous l'adoriez, comme l'adore auprès de vous.
Votre pieuse sœur Annette.

(*Reflets d'Evangile*, p. 81.)

Coppée est une belle âme, une de celles dont Corneille aurait pu dire :

Elle a trop de vertus pour n'être pas chétienne !

Aussi sa droiture naturelle, tout le christianisme qu'il observait même avant d'être chrétien l'a conduit au christianisme intégral, à la foi qui croit et pratique. Le cher curé, le sympathique Ananie de Venerque ne se tient pas pour satisfait. Coppée a trop de talent pour n'être qu'un chrétien, il faut qu'il devienne apôtre :

... Comme d'autres cœurs souffrent tes anciens maux,
Cher poète, apprends-leur, pour en guérir, les mots
Dont tu composes tes prières.

(*Ibid.*, p. 83.)

Digitized by Google

Le poète, auquel le pasteur adressait de si touchants appels, me pardonnera de l'avoir mis en cause et en scène, il y va de la gloire de son ami! Mais dans la paroisse du curé-poète, les choses n'allaient pas comme sur la corde de la scène, les âmes rurales restaient *enlisées* (c'est le mot du cher pasteur désolé) dans la glèbe des préoccupations terrestres.

L'apôtre se réfugiait au milieu des enfants. Ils le consolaient. A force de les aimer, il savait s'en faire comprendre même quand il leur parlait en vers :

Chères petites têtes blondes
Voici Noël, l'étoile luit;
Pour un moment quittez vos rondes,
Votre frère est né cette nuit.

. . . . . .

Les Anges volent dans l'espace,
Mais on ne les aperçoit pas ;
C'est à vous de prendre leur place
O petits Anges d'ici-bas.

Jésus vous attend et vous aime;
Venez tous, enfants, l'adorer;
Puis restez tous comme lui-même,
Sinon vous le feriez pleurer.

(*Autour du clocher*, p. 94.)

Je serais tenté de faire un reproche au pasteur-poète, ou tout au moins de lui demander si le désir de se faire comprendre qui incline vers les enfants, vers leur intelligence candide, le verbe du poète, n'abaisse pas un peu trop, n'*anthropoformise* pas (qu'on me passe le mot) plus que de raison le Christ lui-même, ce Christ qui pleure comme le bon Dieu de la romance de Clapisson :

Enfants, n'effeuillez pas les roses,
Vous feriez pleurer le bon Dieu.

Nous ferions peut-être la même réserve sur une autre pièce. Voici en effet comment il invite les enfants à venir saluer le divin triomphateur du jour des Rameaux :

Digitized by Google

Oui, venez tous ! même aujourd'hui,
Votre ami serait triste encore
S'il n'entendait autour de Lui
Rire votre groupe sonore.

De son rude chemin d'exil
Vous fûtes la joie et la grâce,
Vous fûtes le rayon d'Avril
Qui ranimait son âme lasse.

(*Reflets d'Evangile*, p. 60.)

Mais tant de rigueur pourrait bien être du pharisaïsme, et nous n'insistons pas. Nous aimons mieux tirer la conclusion de ce qui précède et saluer dans l'auteur ses belles strophes que nous avons complaisamment et abondamment citées du vrai pasteur, un poète ecclésiastique. Cette conclusion sera fortifiée encore si nous essayons de surprendre ce prêtre dans sa vie intime. L'abbé Barthès n'a pas de secrets pour son lecteur, il apparaît dans ses vers avec une candeur de subjectivité qui attache, son *moi* n'a rien de haïssable, nous dirons même qu'il est édifiant, car son moi est très ecclésiastique.

Il va prêcher la Passion, il prépare son sermon devant le crucifix; il contemple, il prie avant de monter en chaire :

Je viens pour mieux parler ce soir de ton supplice,
Pâle crucifié me pencher sur ton cœur;

. . . . . .

Oh ! qu'il me verse à flots, la grâce par les trous
De ses mains, de ses pieds, de son côté qui saigne,
Et qu'il prenne toute mon âme, et qu'il la baigne
Au ruisseau qui jaillit sous la lance et les clous.

(*Reflets d'Evangile*, p. 67, 68.)

Ah ! que nous aurions voulu l'entendre cette Passion si pieusement préparée !

L'âme si ecclésiastique du prêtre ne s'exprime pas avec moins de bonheur quand il célèbre une *Pierre sacrée*, conservée dans sa paroisse. Il paraît qu'aux jours mauvais de 93, les chrétiens restés fidèles allaient autour de cette *pierre* assister au saint Sacrifice. Elle était l'objet d'un

Digitized by Google

véritable culte. On venait la vénérer en pèlerinage, et le curé y conduisait ses paroissiens: Ecoutons-le :

Quelle âme profondément sacerdotale!!!

Et je m'avance alors sur cette terre sainte,
Vers la pierre où le sang du Christ fut adoré,
Où peut-être une goutte a laissé son empreinte,
Et mes lèvres en feu baisent le bloc sacré.
(Autour du clocher, p. 35.)

L'abbé Barthès n'est pas, à proprement parler, un mystique, il n'a pas décrit le « château de l'âme » ; sa psychologie poétique ne s'est pas exercée sur les *états extraordinaires ;* il n'avait des mystiques que leur sensibilité ; il parle de Dieu dans leur style ; il l'aime à leur façon ; comme eux, il exprime parfois, en un langage qu'on serait tenté de trouver trop humain, les sentiments de l'âme pour son Dieu. Vous souriez, vous pensez peut-être au Christ humanisé de Renan ou de Massenet! Il n'y a rien de commun entre ce profanateur et notre ami, pensez si vous le voulez au P. Herman, que l'on accusait d'être trop humain dans ses délicieuses mélodies, ou à notre immortel Gounod. Ou pour le dire encore une fois, songez aux mystiques les plus autorisés ; si vous connaissez leur accent, n'ayez pas le prosaïsme de vous scandaliser. Et maintenant, recueillons-nous pour savourer le sonnet suivant ; cette merveille est intitulée *Béthanie :*

Aux pentes des coteaux glisse l'ombre du soir,
Et voici qu'à ton seuil, maison de Béthanie,
Seule halte d'amour, avant son agonie
Le pâle voyageur divin revient s'asseoir !

Fais-lui plus accueillant l'humble toit qu'il préfère,
Et qu'auprès de Marie et de Marthe, sa sœur,
L'air tiède du printemps s'imprègne de douceur.
Demain, il s'en ira du côté du Calvaire.

Mais cette nuit, il veut qu'on l'aime encore. Viens
Madeleine, comme jadis, tu t'en souviens,
Poser sur ses pieds nus ton front brûlant de fièvre.

Digitized by Google

Verses-y tout ton cœur tel qu'un vase embaumé,
Et laisse, en un dernier adieu, le Bien-Aimé,
Cueillir l'aveu discret qui tremble sur tes lèvres !
(*Reflets d'Evangile*, p. 62,63.)

C'est l'amour de Madeleine pour son Dieu qu'il exprime ainsi. Lui, le poète, aime aussi le divin Maître et avec quelle délicatesse ! Lisez le prologue des *Reflets d'Evangile*.

Sur ton livre, Seigneur, j'ai prolongé ma veille,

dit-il ; il veut maintenant fixer dans ses vers les souvenirs que lui laisse cette intimité avec le texte divin :

Et pour revivre encor ces jours vécus ensemble,
Dans ces vers que j'écris d'une plume qui tremble
J'ai versé les parfums dont tu m'as enivré.

Mais l'arome d'amour qu'à travers l'Evangile,
J'avais sur le vieux texte, en secret, respiré,
A perdu sa fraîcheur dans mon urne d'argile.
(*Reflets d'Evangile.*)

Et toutefois dans ses relations avec Dieu, il n'apporte pas d'ordinaire cet accent respectueux, mais tendre. Il a connu; comme tant d'autres, les aridités de la vie spirituelle et il se plaint; il traduit dans son style le *quare faciem tuam avertis!*

Oh ! la douceur de son regard ! Combien de fois,
Je l'ai cherchée en mon rêve et dans ma prière,
Aux yeux extasiés des saints de la verrière,
Sur les toiles, sur les vélins et sur les croix.

Ce long regard d'amour, plus troublant que sa voix,
Calme, profond, fait de pardon et de lumière,
Regard d'homme et de Dieu sous la même paupière,
Je le cherche partout, jamais je ne le vois.

S'il s'abaissait en moi, — moi pauvre être de boue
Des larmes creuseraient un sillon sur ma joue,
Et j'irais comme la femme de Magdala,

Aux pieds du Christ baisés par mes lèvres en flamme
Briser l'urne d'albâtre. — Oh ! voir ce regard-là
Luire ineffablement sur la nuit de mon âme.
(*Reflets d'Evangile*, 32, 33.)

Digitized by Google

L'auteur de l'*Imitation* disait : *Esse sine Jesu gravis est infernus ; esse cum Jesu dulcis paradisus !*

Il a craint de ne point mériter les faveurs du maître ; il s'accuse avec une candeur d'humilité touchante. Il décrit la cloche couverte de neige et soudain il se replie sur lui-même.

Mon âme est cette cloche éteinte où vibre à peine
Le timbre de ta voix assoupie et lointaine,
Si faible que mon cœur distrait ne l'entend pas.

Seigneur, fonds cette neige aux chaleurs de ta flamme
Afin que ton amour qui me parle tout bas
Ait des sonorités troublantes dans mon âme.

(*Ibidem*, p. 22.)

Il essaie de fléchir ce Dieu. Nous assistons au dialogue de son âme avec le céleste ami qui se dérobe. L'âme affligée interroge :

Tu me cherches depuis l'aube, et sur quelle route !
Or voici qu'apaisant sa dernière rumeur
Aux pentes des coteaux assoupis le jour meurt ;
Repose-toi, tes pieds saignent, ton corps se voûte.

Je laverai le sang de tes pieds goutte à goutte,
Mais t'oserai-je offrir, ô céleste Dormeur,
— Qui sommeillas pourtant sur un banc de rameur, —
Un oreiller que tu refuseras sans doute !

C'est mon cœur obstiné, Seigneur, où tant de fois
A passé la caresse exquise de ta voix,
Je sais qu'il est plus dur que cette roche nue,

Et qu'un juste dégoût te détourne de lui...
Mais vous êtes si las, et la nuit est venue,
Tel qu'il est, permettez que je vous l'offre ! — Oui !

(*Ibid.*, p. 30, 31.)

L'âme aborde son Dieu avec une sorte de familiarité : « *Tu* me cherches depuis l'aube... C'est le tutoiement de l'intimité le plus affectueux, puis l'âme s'épouvante de sa misère et de son audace. Ce *Vous* apparaît dans l'offre que le poète fait de son cœur.

Tel qu'il est, permettez que je *Vous* l'offre !

Digitized by Google

Mais le poète ne garde pas toujours cette attitude tremblante; il sait bien que si Dieu éprouve, il aime et qu'il n'éprouve que parce qu'il aime. Aussi le chantre du repentir est aussi celui de l'espérance. Il a décrit *la Cité antique* et *la Cité du Rêve*. Ni *la Cité antique* avec ses chefs-d'œuvre mutilés, n'a pu le satisfaire, ni *la Cité du Rêve* n'a pu le retenir, il chante (et avec quel éclat, quelle éloquence!) *la Cité de l'Ame*, le ciel. C'était peut-être le soir de la Toussaint ou de l'Ascension, ou de la Dédicace; il avait célébré la

Cœlestis urbs Jerusalem
Beata pacis visio...

ou il avait relu dans sa lecture spirituelle l'admirable chapitre de l'*Imitation* sur « *Le jour de l'Eternité* » et puis il aura laissé son âme déborder :

La cité de mon âme est plus haute et plus belle,
J'en ignore le plan, la structure et le lieu,
Mais je sais qu'elle existe, et qu'au signe de Dieu
Le voile tombera qui me sépare d'elle.

Elle n'est pas en moi, mais je lui suis uni;
J'admire, sans la voir, sa splendeur surhumaine,
Et me sens attiré par l'invisible chaîne
Qui nous relie ensemble et part de l'infini.

O poètes! laissez vos pinceaux et vos phrases,
Ne peignez pas le ciel dont mon cœur est hanté;
Quand vous avez voulu préciser sa beauté,
Je n'ai pas reconnu le ciel de mes extases.

Vos cités d'or, de chrysoprase et de béril,
Ne m'ont pas révélé le pays que l'adore :
Vos tableaux sont parfaits, votre vers est sonore,
Mais vous n'avez créé que des cités d'exil.

Ma patrie ! Elle est hors du temps et de l'espace.
Lorsque j'en franchirai le seuil mystérieux,
L'idéal dont j'ai vu les reflets sous les cieux,
Et dont notre soleil n'est qu'une ombre qui passe,

Digitized by Google

L'idéal, tel qu'il est, Dieu, beauté, joie, amour,
Et tel que tout mon être éperdu le réclame,
Sans peur de me lasser ou de le perdre un jour,
Je le posséderai dans le pays de l'Ame !

(Reflets d'Evangile, p. 29.)

Presque toutes les citations qui précèdent sont extraites des *Reflets d'Evangile.* Ce petit volume presque tout entier composé de sonnets représente la partie plus élevée, la plus ecclésiastique de l'œuvre de Jean Barthès. Il aurait pu l'intituler : *Elévations poétiques sur l'Evangile ;* l'ouvrage méritait de porter un pareil titre et pouvait supporter le voisinage d'une pareille gloire.

Mais dans les deux autres volumes on trouve des pièces écrites sur ce sujet et de ce ton. C'est dans les *Derniers poèmes* que figure *la Croix :*

On a dans la forêt prochaine
Choisi l'arbre le plus rugueux,
Et taillé dans le cœur d'un chêne
Une croix solide en pleins nœuds.

Puis l'ouvrier, d'un bras robuste,
A lié les ais fortement ;
Car le bois où pendra le juste
Doit durer éternellement.

Il faut que rien n'use sa force
Et que transplanté dans le roc,
Si le vent heurte son écorce,
Il ne tombe pas sous le choc.

Il faut qu'en sa marche superbe,
Le temps qui renverse à son gré
L'orme géant et le brin d'herbe
Passe sans l'avoir effleuré.

Et que si la main d'un sophiste,
Tente un jour de le secouer,
Il faut que le bois dur résiste
Et que le Christ reste cloué.

Où donc irait l'âme blessée
Poser son vol, guérir ses maux,
S'il n'offrait à l'aile brisée
L'appui divin de ses rameaux ?

Digitized by Google

. . . . . .

Il faut que cette croix demeure
Inébranlable et toujours là
Rappelant à celui qui pleure,
Les espérances d'au delà.

Et que le cadavre céleste,
Les bras tendus, les yeux voilés
Fasse éternellement le geste
Que cherchent les inconsolés.

(*Derniers poèmes*, p. 23, 24, 25.)

L'abbé Barthès est ecclésiastique, non seulement dans ses sonnets, ses odes, ses pièces d'un genre sévère, mais même quand il change de ton il ne change pas de sujet; il est toujours ecclésiastique. Sa Muse ne sort jamais de l'église ou du presbytère; son rire même est ecclésiastique. Il s'égaie non pas aux dépens mais en compagnie de Frère Stapin, du bénéficier de sainte Cécile, du théologal, des mariés un peu gauches dans leurs vêtements de fête; il traite même d'une façon ecclésiastique des sujets qui semblent profanes par nature; il introduit dans l'église les grévistes de Marseille et la roulotte des forains. Pour ne rien exagérer, nous reconnaissons que sa pièce *la Découverte* est parfaitement laïque, et que laïques aussi sont *les Mouettes*, *la Moule*, et surtout *le Pivert* et *la Vipère*...

Mais ajoutons — et nous finissons par là cette première partie de notre étude, — qu'il est ecclésiastique aussi dans ses exclusions :

Plus d'amour, partant plus de joie.

Eh bien! non! L'abbé Barthès nous cause une « joie » exquise sans recourir à l'éternelle Muse qui a inspiré tant de poètes et tant de sottises, comme aussi — car nous ne voudrions pas être injuste — bien des chefs-d'œuvre.

Le dirons-nous? Le cher abbé est ecclésiastique jusque dans son rythme, mais on ne manquerait pas de sourire, de crier au paradoxe, au parti-pris; on ne voudrait pas comprendre que l'âme ecclésiastique communique au talent quelque chose de cet esprit de tradition qui est éminem-

Digitized by Google

ment ecclésiastique, et qu'un abbé n'est pas facilement révolutionnaire ou trop audacieusement novateur même en poétique. Nous reprendrons plus bas cette question de la valeur technique des poésies de l'abbé Barthès. Nous nous contentons ici de cette réflexion générale qui nous servira de transition pour arriver à parler de l'artiste que fut l'auteur que nous étudions.

II

L'abbé Barthès fut artiste par le sentiment du réel. Tous les hommes voient la nature, regardent la nature, mais combien la vision diffère de l'un à l'autre! Que de détails échappent à celui-ci qui n'échappent point à celui-là! La littérature a ses voyants. L'abbé est un de ces voyants. Comme il voit bien les choses!

Il a parfois suivi le pêcheur sur les bords de la Hize et il s'est souvenu des coups de filet malheureux, dans cette belle et mélancolique comparaison :

Le filet, qu'avec amertume
Je lance au fond de mon vivier,
Ne ramène que du gravier,
De l'eau qui fuit et de l'écume.
(*Reflets dEvangile*, p. 45.)

Vous la voyez, n'est-ce pas, la scène décrite dans les deux vers suivants, empruntés à la description des « derniers vœux » d'une religieuse :

Et sur le lit de sangle, orné d'une dentelle,
Pleurent quatre grands lis au calice penché.
(*Autour du clocher*, p. 25.)

Le poète sait comment tombent les feuilles aux souffles d'automne :

Et les feuilles de cuivre et d'or jonchent le sol.
Elles tombent d'une chute lourde ou légère;
Parfois même elles ont, avant de toucher terre,
Une grâce d'oiseau qui repose son vol.
(*Derniers poèmes*, p. 15.)

Digitized by Google

Il sait comment le vieux bac glisse sur la rivière :

Durant les jours clairs et les nuits sans voiles,
D'un glissement sourd, sur le flot berceur
Moiré de soleil ou semé d'étoiles,
Sa masse voguait au gré du passeur.

(*Autour du clocher*, p. 11.)

Comme les deux alexandrins suivants nous donnent la vision de l'Immensité :

Et le vaisseau, loin du fanal au feu changeant,
Cinglait, hors des récifs, vers l'immensité noire.

(*Autour du clocher*, p. 85.)

Il peint les animaux de cette même façon sobre et pittoresque. En vrai classique, il est sobre, il ne donne que le détail représentatif et laisse l'imagination du lecteur achever le tableau...

Voilà bien le lézard ! On aime à

... Voir après l'hiver
Luire son fin corselet vert
Parmi les mousses.

D'un seul trait il décrit le pivert :

Dans le vieux parc, à la saison dernière,
Les oiseaux que l'été grisait
Volaient de branche en branche et leur vol se croisait
Dans la lumière.
Seul un pivert se tenait loin
De la troupe folâtre,
Et songeait dans un coin
Le bec plongé dans son jabot verdâtre.

(*Derniers poèmes*, p. 136.)

Ce pivert n'est pas plus vrai que le perroquet nouvellement débarqué de l'île Formose, lequel

Sur un barreau de sa prison
Lissait du bec sa plume fine,
Et, sur pattes se balançant,
La huppe droite et l'œil luisant,
Sifflait un refrain de la Chine.

(*Ibid.*, p. 143.)

Digitized by Google

Voyez passer le troupeau de Bethléem ; les pâtres ouvrent la marche,

Puis les brebis ont,
Le *col tendu*, marché comme eux vers la maison,
Et les agneaux de lait ont suivi les agnelles.
Quant aux moutons, ayant détourné leurs prunelles,
Ils sont restés couchés, *toison contre toison.*
(*Reflets évangéliques*, p. 3.)

Vous le reconnaissez, n'est-ce pas, le cheval du saltimbanque :

Un vieux cheval étique et velu.
(*Autour du clocher*, p. 26.)

Il ne décrit pas avec moins d'exactitude les personnes. Qui ne reconnaîtrait le Frère Stapin :

En ce moment, pour la desserte,
Les deux mains sous le tablier,
Face ronde et la bouche ouverte,
Entrait Stapin, le cuisinier.
(*Autour du clocher*, p. 51.)

Il n'est pas moins heureux quand il décrit l'âme de ce bonhomme de Frère :

C'était une de ces natures,
Simples, sans malice et sans fiel,
Qui poussent au fond des clôtures,
Et s'en vont du couvent au ciel.
Sa mine était drôle, une mine
D'homme resté toujours enfant,
Portant partout, à la cuisine,
A l'autel, un air innocent.
(*Ibid.*, p. 52.)

Voici une description, d'un autre caractère, mais non moins exacte :

Barbu, la corde aux reins, les mains gourdes, nu-tête,
Et la sandale ouverte aux morsures du gel,
Marche comme dans un rêve, les yeux au ciel,
Un jeune franciscain à figure d'ascète.

Digitized by Google

Avec son froc de bure aux plis lourds, en arête,
Dans ce décor de neige, il se détache tel
Que ces moines, roidis en des fresques d'autel,
Dont Zurbaran peignit le profil de squelette.

(*Reflets d'Evangile*, p. 17.)

L'auteur de l'*Isolée*, qui excelle à peindre les personnes religieuses, envierait à l'abbé Barthès cette hypotypose, comme disaient les anciens rhéteurs. Le poète vient d'assister à la mort d'une de ses paroissiennes, Madeleine, qui « n'a pas vu la première hirondelle », et il écrit ce vers si pathétique, si mélancoliquement pittoresque :

Nous viendrons la coucher tristement sous les herbes.

(*Ibid.*, p. 9.)

Toutefois, la vérité de la description ne suffit pas à faire un poète. L'abbé Barthès fait servir la description à l'expression de ses idées. On pourrait faire dans ses œuvres un recueil d'images à la fois très expressives et très originales. Voyez, par exemple, comment il fait parler l'âme qui revient de l'erreur :

Le brouillard des péchés enveloppant ma voile
Me dérobait l'éclat divin de ton étoile,
Dans un de ses rayons dans l'ombre m'a cherché !

Sur l'invisible mer qui me fouettait d'écumes,
Et tel qu'un câble d'or à ma proue attaché,
M'a ramené vers Toi, hors du cercle des rames.

(*Reflets d'Evangile*, p. 50.)

Ailleurs, il vient de décrire la *Cité du Rêve*, et il nous montre les artistes contemplant découragés l'idéal car ils sont impuissants à le reproduire.

Et près des flots où se croise un vol de mouettes
Voici le groupe des voyants extasiés,
Qui, dans un geste las, laissent choir à leurs pieds,
Les pinceaux impuissants et les lyres muettes.

(*Reflets d'Evangile*, p. 27.)

Il nous souvient d'avoir vu à Bologne le fameux tableau représentant sainte Cécile. Raphaël nous montre la sainte ayant laissé tomber à ses pieds tous les instruments de

Digitized by Google

musique humaine en écoutant la musique céleste que lui font entendre les anges qui planent au-dessus d'elle. Ce tableau, c'est la strophe de l'abbé Barthès, et la strophe est presque aussi pittoresque que la célèbre toile bolonaise. C'est ainsi que l'artiste se révèle moins parce qu'il emprunte à la nature que parce qu'il lui prête. Du temps de Platon, on enseignait qu'il fallait voir les êtres moins dans leur réalité apparente que dans leur *idée*. L'abbé Barthès est un idéaliste. C'est merveille de voir comme tout ce qu'il a touché se convertit en or. Rien n'est plus piquant que d'assister à ces métamorphoses bien autrement gracieuses que celles d'Ovide. Or donc, un jour au cours d'une de ses promenades qu'il a si bien décrites :

Lorsque seul et distrait je vais
Disant les vers que j'ai rêvés
Sur la grand'route,
(*Derniers poèmes*, p. 29.)

il rencontre au bord de l'eau un vieux bac, une carcasse misérable rejetée par la rivière ; ni les flots ni les hommes n'en voulaient plus ; les animaux immondes en avaient fait leur repaire, toute la flore des bas lieux y poussait. Racine avait fait Bérénice d'une phrase de Tacite : *dimisit invitus invitam*. Mais c'est quelque chose qu'une phrase de Tacite ! Un vieux bac, quelques planches vermoulues, ce n'est rien ! Nos modernes naturalistes recherchent l'insignifiance du sujet qui mettra au plus grand relief leur talent créateur. L'abbé Barthès, sans être naturaliste, en étant même tout le contraire, fera comme eux cette fois. Ce bac... il a une histoire, et le poète va la raconter; il avait un passeur, le poète va nous le montrer. Et l'on s'intéresse au bac et au passeur, à ce bac qui, au printemps, paré par la nature,

Emerge des flots comme une île en fleurs,

à ce passeur idéal qui mourut de la mort de son pauvre vieux bac,

Quant au vieux passeur, il a rendu l'âme,
Ne pouvant survivre au deuil du bateau :

Digitized by Google

On le trouva mort, la main sur la rame;
Sa tombe est tout près, au flanc du coteau.
(*Autour du clocher*, p. 11.)

Remarquez que la puissance idéalisatrice du poète s'exerce surtout au profit des humbles. Les chambres, le gouvernement, les ministres, les savants, ou sont étrangers à son œuvre ou sont représentés tels qu'ils sont. Les petits y sont idéalisés. Son imagination et son cœur y trouvent leur compte. L'artiste veut dédommager ces méconnus de ce qu'ils appellent les injustices du sort. Obscurs dans la société, il les fait rayonner dans son œuvre, eux ces miséreux, ces misérables, lui, ce passeur, lui, ce saltimbanque, elle, la femme de cet impresario forain qui a pour théâtre une roulotte. Il y a là une imitation discrète de l'auteur des *Misérables*. Est-il intéressant, ce jongleur *cabriolant* pour l'empêcher de pleurer devant son bébé lequel encourage les prouesses paternelles par ce délicieux refrain : *encore, encore !*

Un poète de ce tempérament devait comprendre notre Coppée. Je ne m'étonne pas de l'amitié qui finit par les rapprocher. Tous deux idéalisent les petits parce que tous deux aiment les petits.

L'abbé Barthès est artiste aussi par son exquise sensibilité. Relisez la *Grève;* quel tableau !

L'ouvrier
... dépave les quais, dresse des barricades,

mais le pain manque à la maison, à la mère, à la nourrice, et le lait au nourrisson :

Le fils de l'ouvrier meurt tué par la grève,
Sa mère auprès de lui le regarde mourir !

La grève continue. Les grévistes sont massés devant les soldats qui s'apprêtent à marcher. Soudain, les rangs s'entr'ouvent pour laisser passer

Un tout petit cercueil, enguirlandé de buis
Que suivent une mère en deuil et d'autres femmes...
(*Derniers poèmes*, pp. 104, 105.)

Digitized by Google

Lisez la *Mort de Madeleine*, lisez tout entier le volume *Reflets d'Evangile*, et laissez-nous vous citer *la Quenouille :*

Sur un banc, devant la maison
Où grimpe une treille,
Je la vis après la moisson
La petite vieille.

Elle filait, le corps penché,
D'une main peu ferme,
Le chanvre écru qu'avaient fauché
Les gens de la ferme.

A peine pouvait-elle encor
(Tant elle était frêle !)
Etirer le long cheveu d'or
De l'écorce grêle.

Je songeais : sa place est là-bas
Au vieux cimetière ;
Son fuseau ne filera pas
La quenouille entière.

Ainsi que je l'avais pensé,
L'aïeule agonise :
Un frisson d'automne a glacé
Son cœur sous la bise.

Je suis venu, suivi d'un clerc,
L'oindre d'huile sainte,
Et, pour essuyer sur sa chair
L'onctueuse empreinte,

J'ai pris la quenouille au chevet
De la moribonde
Et de ses derniers fils j'ai fait
Une touffe blonde.

Il restera nu le roseau,
Et devant la porte
Plus ne tournera le fuseau :
La fileuse est morte !

(*Derniers poèmes*, p. 97.)

Or, cet élégiaque si pathétique était un homme d'esprit. Racine a bien fait *Andromaque* et les *Plaideurs*. Et toute-

Digitized by Google

fois la nature qui relève spirituellement les travers des hommes, s'allie rarement à la sympathie qui plaint leurs malheurs, mais les natures riches nous réservent des surprises. L'abbé Barthès avait de l'esprit, de l'esprit très français. Ses amis en publiant le dernier volume, ouvrage posthume, hélas!! ont intitulé une de ses pièces *Vert-Vert II.* Ce titre n'est pas une flatterie.

Ce portrait du poète serait incomplet si je n'ajoutais point qu'il savait mettre sa riche nature au joug d'une impitoyable logique. Ne pourrait-on pas rapporter à son éducation philosophique et théologique, à sa formation ecclésiastique l'art sévère, l'ordre qui préside à toutes ses œuvres. Il possède à un degré supérieur l'art de *composer*, de subordonner l'accessoire au principal, les faits à l'idée : l'art de développer une pensée ou de conduire un récit.

III

Nous voudrions, après cette étude générale du poète, passer à l'examen détaillé de son œuvre. Nous ne saurions l'étudier volume par volume puisque chaque ouvrage renferme (sauf les *Reflets d'Evangile*, toutefois, et encore ??) des pièces de différents genres. La division par genres s'impose.

Les pièces de l'abbé Barthès relèvent de trois genres : l'ode, le conte, l'élégie.

Nous avons suivi à dessein cette disposition qui est en raison inverse du mérite des pièces.

L'abbé Barthès a écrit quelques pièces lyriques : l'*Ode au cardinal de Lavigerie*, la *Revanche de la Terre*. Les *Trois cités* pourraient peut-être entrer dans ce groupe. Pour dire toute notre pensée, nous croyons que la partie lyrique de cette œuvre est la moins remarquable. L'ode au célèbre cardinal est intéressante, savante, bien rimée, bien rythmée. L'artiste est très habile, mais il nous semble que l'élan lyrique ne se soutient pas, que la langue fléchit par-

Digitized by Google

fois. Bref, nous discutons, donc nous ne sommes pas saisis. La *Revanche de la Terre* n'est peut-être qu'un paradoxe admirablement écrit. Nous serions tentés de nous emporter contre l'auteur qui dit en si beaux vers des choses que nous ne pouvons admettre, à savoir que la terre se plaint d'être cultivée, qu'elle se venge par les mouvements sismiques, par les avalanches, par les explosions du grisou des mutilations que l'homme lui impose :

Du matin au soir, sans relâche,
Faisant son métier de bourreau,
Il prend sa charrue et m'arrache
Cette chair vive par lambeau.
A la saison des hautes herbes,
Il coupe sans pitié les gerbes
Que j'enfante dans les douleurs,
Car c'est le sang de mes blessures
Qui monte dans les moissons mûres,
Dans les épis et dans les fleurs.

(*Autour du clocher*, p. 90.)

Cette terre paradoxale, ingrate, devrait nous remercier de ce qu'elle nous reproche. Aimerait-elle mieux n'être qu'une vaste brousse, arrosée par des marais pestilentiels, peuplée d'animaux immondes ? Non, la terre a tort, et l'abbé Barthès aussi. Et cependant, même dans cette pièce, on trouve des pensées justes ; alors l'élévation de la pensée s'unissant à celle du langage nous pouvons admirer sans réserve. La *Revanche de la terre* sera suivie de la *Revanche de l'homme*. Pour punir l'homme coupable de l'avoir cultivée, la terre le tue et l'ensevelit; elle croit garder son prisonnier, mais ce prisonnier lui échappera; c'est lui-même qui le lui signifie :

Tu n'es point l'étape dernière :
Ces corps refleuriront un jour,
Ces yeux rouvriront leur paupière,
Ces cœurs tressailleront d'amour !
Tu n'es qu'un creuset où s'épure
Notre misérable nature,
Le lit suprême du sommeil.

Digitized by Google

Viennent leurs âmes immortelles,
Et tous les morts que tu recèles
Entendront sonner le réveil.

(*Autour du clocher.*)

Très bien, poète !!

Les *Trois cités* expriment des idées justes, élevées dans un langage digne d'elles. Cette trilogie grandiose oppose la *Cité de l'âme*, le ciel, à la *Cité antique*, à la civilisation antique représentée par Athènes, et à la *Cité du rêve*. C'est le commentaire éloquent de la parole de saint Paul : L'œil ne saurait voir, l'oreille ne saurait entendre rien qui approche de ce que Dieu réserve à ses élus. La troisième pièce est vraiment inspirée.

Les amis de l'abbé Barthès me permettront-ils de formuler ici un regret? Les pièces comme les *Trois cités* sont trop rares dans son œuvre. C'est leur faute. Un poète compose pour ceux auxquels il lit ses vers. L'abbé Barthès composa pour ses confrères; il fut le poète aimé, attendu, des agapes sacerdotales. Après les graves discussions de la conférence on veut se reposer. Le poète sent bien ce que l'on désire... M. Rébelliau, dans sa vie de Bossuet, parle de ces questions qui flottent entre l'auditoire et l'orateur et auxquelles tout orateur, fût-il Bossuet, doit répondre; des questions de ce genre flottent dans l'atmosphère de ces agapes... « Parlez-nous du Frère Stapin, du bénéficier d'Albi, du perroquet arrivé de l'île Formose... » Et le poète parle du Frère Stapin une fois, deux fois...; il parle du bénéficier de Sainte-Cécile et du perroquet de l'île Formose... Il travaille ensuite pour les Académies, où la poésie philosophique est moins en honneur que l'autre, celle qui aime, rit, pleure, reprend le thème éternel qui sera exploité jusqu'à la fin du monde. Là le cher poète ne traitait pas sans doute le thème éternel; c'était difficile, mais il chantait le *Bac*, le *Monument historique;* c'était exquis, mais ce n'était guère philosophique. Et voilà comment, quand on vient de relire Sully-Prudhomme, on goûte moins l'abbé Barthès, et on regrette que les circonstances ne lui aient point permis de faire parler plus sou-

Digitized by Google

vent le poète philosophique, théologique, qui était en lui, l'auteur des *Trois cités*.

De ces hauteurs où nous l'aurions suivi si volontiers nous serions descendus avec lui, toujours avec lui, dans le cellier où le Frater se débat contre le Malin et succombe à la tentation, en récitant le *ne nos inducas in tentationem*. Les contes, au lieu de représenter une partie importante de l'œuvre, ne seraient qu'un délicieux épisode, une distraction exquise.

Il s'en faut eependant que tous les récits de l'abbé soient des contes. Il sait, lui aussi, emboucher la trompette épique, composer des narrations dans le grand style. Il ose aborder des sujets qui semblent désormais interdits après Milton et Victor Hugo et il fait lire son *Paradis perdu :*

Fuyant le flamboiement du glaive, sans parole,
Ils (Adam et Eve) erraient depuis l'aube, en des lieux inconnus ;
La ronce et les cailloux meurtrissaient leurs pieds nus,
Et, devant eux, les fleurs refermaient leur corolle.

Ils marchèrent ainsi jusqu'au soir dans les bois,
L'azur pâle du ciel se cuivrait de tons fauves ;
Et dans la profondeur des taillis, les grands fauves
Terribles rugissaient pour la première fois.

(*Derniers poèmes*, p. 116.)

Lisez aussi *la Grève*. C'est un récit qui a bien parfois l'accent et l'allure épique (*Ibid.*, p. 103), mais le poète se maintient difficilement à la hauteur épique, il redescend peu à peu vers l'élégie qui est son domaine. La trompette épique échappe à ses lèvres, la flûte mélancolique la remplace... C'est délicieux, mais ce n'est plus l'épopée. Où il triomphe, c'est dans le récit familier, spirituel. Qui dirait que ce prêtre qui n'a peut-être jamais lu les contes de Voltaire a tant d'esprit ? Il avait du moins lu Gresset, Alphonse Daudet, et il leur avait emprunté la plus fine fleur de leur talent. Le conteur dans l'abbé Barthès est l'égal des des meilleurs. La postérité fera ce qu'elle voudra, elle le mettra à côté d'eux, ou elle le laissera sombrer dans cet oubli où il ira rejoindre peut-être tant d'écrivains qui méri-

Digitized by Google

taient de survivre... je l'ignore, mais mais nos meilleurs juges, en le plaçant à côté des maîtres dans ce genre, ont bien jugé, tant pis pour nos descendants s'ils ne pensent pas ainsi.

Dans la région languedocienne tout le monde connaît ou connaîtra bientôt le *Bénéficier de Sainte-Cécile*, la *Visite épiscopale*, *Décoré*, la *Découverte*, le *Théologal* et surtout *le Péché de Stapin*, et au-dessus de tout *la Bourriche*. On m'a parlé d'un lycée où les professeurs la lisaient, la relisaient ensemble. Le mérite de la pièce avait triomphé de la discipline et des *casseroles ;* on voulait savourer, coûte que coûte, ce chef-d'œuvre clérical.

Dût-on par une fiche expier ce plaisir.

Qu'on nous pardonne ce mauvais alexandrin !

Le mérite de ce conte tient à l'art sévère avec lequel le récit est conduit. *Semper ad eventum festinat ;* au naturel avec lequel chaque personnage dit ce qu'il doit dire, à des trouvailles de style délicieux, à l'ironie discrète et continue qui anime la narration tout entière, à la bonhomie avec laquelle les héros de ces scènes minuscules expriment leurs déconvenues, leurs illusions, où Gresset ne ferait pas mieux et Daudet non plus... L'abbé a autant d'esprit qu'eux, mais parce qu'il est ecclésiastique (croyez, cher lecteur, aux grâces d'état) et aussi parce qu'il est l'abbé Barthès, il est malin sans être méchant, il effleure sans égratigner. Ce n'est pas lui qui aurait terminé l'histoire, si jolie pourtant, de *la Mule du pape* par cette conclusion d'une ironie amère : « touchant exemple de rancune ecclésiastique ! » Lui se contente de faire dire au vicaire que tente la vertu fragile du bénéficier Lardy :

Mais j'ai dans ma bibliothèque
Un vieux flacon que nous lirons.

On voudrait citer tout ce conte, c'est trop long. Et cependant, est-elle amusante l'histoire de Stapin, un récidif de l'intempérance, qui avait reçu du Révérend Père prieur la consigne de chanter le *libera* pendant tout le temps qu'il serait au cellier. Il chante en effet.

Digitized by Google

Il chante ! Et le vieux vin de paille
De ses glouglous au timbre d'or,
Monte une gamme qui le raille
Du fond des pintons jusqu'au bord.

Il chante ! Et sa gorge s'attise
Au feu de la blonde liqueur
Dont l'arome fin qui le grise
Lui tourne la tête et le cœur.

Le prieur raide sur son siège
Ecoute d'un air enjoué,
Riant dans sa barbe de neige,
Du joli tour qu'il a joué.

« Le serpent, dit-il, qui le tente
Sera berné par le frater. »
Soudain la voix plus éclatante
Lance ces mots : *Pater noster*

Et s'arrête. — C'est la rubrique,
Elle prescrit qu'en pareil cas,
Cette prière liturgique
Soit dite à genoux et tout bas.

Donc, Stapin ne chante plus ! Et alors ?

« Il ne chante plus !... C'est pour cause,
Dit le prieur ; le sommelier
Peut-être a vu, durant la pause,
Surgir son démon familier.

Courons sans perdre une minute,
Le sauver pour l'amour du froc,
Avant que sa vertu qui lutte
N'ait fait naufrage au fond d'un broc. »

Il courut, trop tard, dit l'histoire,
Pour achever le *Requiem*...
Stapin s'étant remis à boire
Au *ne nos inducas in tentationem.*

(*Derniers poèmes*, p. 56, 58, 59.)

Nous avions entendu conter une histoire analogue aux Cabannes, dans l'Ariège. Seulement il s'agissait d'une femme qui ne sachant comment guérir son mari, lequel ne

Digitized by Google

pouvait jamais aller chercher du vin sans en... prendre, lui avait fait promettre de siffler pendant tout le temps qu'il serait à la cave... C'est de cette bagatelle exploitée, cléricalisée, travaillée, ciselée, par l'abbé Barthès, qu'est sortie l'histoire du *Piège de Stapin*. Mais le conte des contes, c'est la *Bourriche*. Une bonne âme avait envoyé

Une bourriche
D'huîtres

(remarquez le rejet), au prieur des Carmes. Celui-ci commande au frère Stapin de les préparer. Stapin se met à l'œuvre. En attendant le prieur fait un speech à la communauté pour l'avertir de la libéralité faite au couvent. Les carmes vont manger des huîtres, et même ils les arroseront avec la permission et même la complicité du R. P. prieur.

Moi, je monterai de la cave,
Conclut finement le prieur,
Une bouteille de vieux *Grave*
Que je gardais pour Monseigneur.

Les pois chiches, menu ordinaire du couvent, passent dédaignés devant chaque convive. Enfin, la bourriche... par Stapin arrive. Il n'a pu amollir par la cuisson cet aliment inconnu, mais il ne se décourage pas :

... J'en aurai raison, j'espère,
Avec feu dessus et dessous !!

Le R. P. abbé a compris, par la main du frère cuisinier, la Providence châtie le péché de la communauté. Voici comment le supérieur administre cette leçon à ses frères, si spirituellement punis par où ils avaient péché :

La règle est un bloc sans fissure,
Si jamais on touche à ce bloc,
Tout y passera : la chaussure
Et même la coupe du froc.

Gardons notre règle sévère
Avec nos modestes menus :
On monte mieux sur le calvaire
En robe de bure et pieds nus.

Digitized by Google

Laissons au monde ses bourriches...
Mais quant à nous, fils du Carmel,
Mortifions-nous pour le ciel !...
Stapin repassez les pois chiches.

(Autour du clocher, p. 55, 56.)

Peut-on trouver une conclusion plus piquante, plus naturelle et plus inattendue que ce dernier vers tant applaudi :

Stapin, repassez les pois chiches !!

Et cependant, nous osons le dire, même à la *Bourriche*, nous préférons, l'*Oraison*, le *Vase d'albâtre*, le *Regard de Jésus*, *Béthanie*, *Madeleine*, le *Cimetière couvert de neige*... L'élégiaque est supérieur au conteur.

Il a su bien comprendre cette parole sainte : *Omnis creatura ingemiscit !* Oui, toute créature gémit, mais toute créature chante aussi. Seulement il y a des natures qui n'entendent que la joie des choses, la fanfare des oiseaux qui gazouillent, de la brise printanière, du flot qui coule en babillant, du soleil qui se lève et se couche, des étoiles qui se pressent étincelantes, trouvent de la gaîté partout, même dans un cimetière, surtout un cimetière de campagne. About n'appelle-t-il pas le cimetière « *le jardin du repos définitif* » ? L'abbé Barthès n'appartient pas à cette heureuse famille, sans lui être complètement étranger, car s'il ne rit jamais aux éclats, il sourit de temps à autre, nous venons de sourire avec lui des malheurs de Stapin. Et toutefois le sympathique et pathétique abbé appartient à la famille des élégiaques. Il voit tout à travers une certaine tristesse intime, et sa tristesse voit surtout ce qu'il y a de triste dans les choses :

Sunt lacrymæ rerum et mentem mortalia tangunt !

Pour lui, toute la création lui apparaît dans cette attitude penchée ; elle pleure, il la regarde pleurer. Il assiste à a « pluie de feuilles ».

Digitized by Google

Le frisson de l'hiver a passé dans les branches,
Et les arbres que ce premier souffle a jaunis,
Ne bercent plus aux soirs de pourpre, aux aubes blanches,
Des tressaillements d'ailes et la chanson des nids.

Tout se fane à leurs pieds. Si le matin apporte
Aux brins d'herbe flétrie une rosée en pleur
Sur les mousses de l'hiver ces gouttes de lueur
Semblent des diamants jetés sur une morte !

(*Derniers poèmes*, p. 14.)

La nature est triste, la nature inanimée ! Mais à travers cette tristesse la cloche fait circuler un peu de joie. Non... Il voit la cloche et il l'entend quand elle est triste, quand elle est couverte de neige, et que sous cette chape blanche elle a perdu sa vibration ; quand sa voix n'est plus qu'un chétif et mélancolique murmure. Le cimetière a ses coins moins tristes. Quelques fleurs vivent et sourient sur tous ces morts couchés dans la tristesse et la misère de la décomposition. Lui regarde le cimetière quand il est plus triste encore, quand la neige a couvert d'un vaste suaire blanc tout ce suaire, égalisant, uniformisant toutes les tombes. Ce monde si triste est habité par la tristesse. Tristes, nous circulons à travers la tristesse universelle. On peut bien trouver quelques heureux, l'abbé ne les a pas rencontrés. A force de chercher les malheureux, de vivre avec les malheureux, il a fini par croire que le monde était peuplé de malheureux. Il cause avec le paysan (Oh ! lisez sa pièce *Aux champs*), il s'entretient donc avec le paysan, il essaie, lui triste, de dissiper la tristesse du cultivateur. Mais à chaque motif d'espérer, l'homme de la glèbe répond : J'ai peur...! il a peur de l'hiver, il a peur de la gelée, il a peur de la grêle, il a peur du percepteur. Pauvre paysan !! Mais la jeunesse arrachera-t-elle au poète un sourire ? Non, car il voit surtout la jeunesse de Madeleine mourante.

... Nuit et jour un cierge
Moins pâle qu'elle, brûle à l'autel de la Vierge.

Et bientôt

Digitized by Google

Nous irons la coucher tristement sous le gerbier !

(Autour du clocher, p. 10.)

Les grands sujets prennent chez lui un caractère élégiaque. *Le Paradis perdu*, *la Grève*, je l'ai déjà fait observer. A certains moments on se prépare à entendre une sorte de Déroulède ecclésiastique, on sourit, ce sera intéressant de voir ce curé de jouer de la trompette... mais le curé est peu familiarisé avec cet instrument trop sonore, jugez-en : il

... Songe aux vieux drapeaux de nos vieux régiments
Qui, tout rouges de sang, pris par les Allemands
Des deux côtés du Rhin, *pleurent* pendant aux voûtes.

(Ibid. p. 116.)

La tristesse accompagne le poète jusque dans sa vie sacerdotale. Il jouit moins du bien qu'il fait qu'il ne souffre de celui qu'il ne fait pas. Dans ses fêtes, il compte plutôt les absences que les présences..., il souffre. Les citations que j'ai multipliées me dispensent de citer de nouveau. Et cependant ?? Il compare l'âme chrétienne à la *Veilleuse*.

Pourra-t-elle (la veilleuse)
Si pâle, vivre au moins jusqu'à l'aube nouvelle ?
Ou quelque papillon voltigeant à l'entour
Ne l'éteindra-t-il pas en l'effleurant de l'aile ?
O pauvre âme inquiète et faite pour le jour,
Ne laisse pas mourir ta dernière étincelle.

(Reflets d'Evangile, p. 54.)

Songeant à la grande misère de la foi qui baisse, il s'écrie :

De notre peu de foi, Seigneur, sauvez le reste,
Et debout sur le pont où tu t'es endormi
Comme à Génésareth, refais ton divin geste.

(Reflets d'Evangile, p. 17.)

L'angélus n'inspire d'ordinaire que des idées gaies...

L'âme du vieux clocher, cloche à cloche s'éveille ;
Et sur les champs où le matin, pâle et frileux,
Dans un frisson d'automne accourt des lointains bleus
La voix du bronze expire un murmure d'abeille...

(Derniers poèmes, p. 3.)

Digitized by Google

C'est charmant, n'est-ce pas, et pourtant n'est-ce pas un peu triste ? Cette tristesse va s'accuser encore :

Mais il décroît, hélas, le nombre des croyants
Qui gardent le trésor des anciennes coutumes,
Se recueillent encore, et dans l'encens des brunes
Répondent à l'appel des vieux clochers priants.
. . . . . .
Tandis qu'autour de nous tant de croyances meurent
Et qu'en ces jours livrés au triomphe du mal,
Se ferment à nos soifs les sources d'idéal,

Parfois à l'angélus, les clochers en deuil pleurent.

(*Derniers poèmes*, p. 4.)

Et les madones lui inspireront-elles un sourire, les vieilles madones ?

J'aime à voir le long du chemin
Les vieilles madones rustiques.

Non ! Elles l'attristent, car

Aujourd'hui, les vents du soir
Ont semé la graine du doute.
Beaucoup d'entre eux (ses paysans) passent sans voir
Leur douce image sur la route.

(*Derniers poèmes*, p. 8.)

Lui-même, il souffre de cette nostalgie de l'au-delà ? Quel aveu pénétrant dans les strophes suivantes. On croit reconnaître sainte Thérèse s'écriant : « ô mon âme comment peux-tu vivre loin de Dieu qui est ta vie ! » Ecoutez :

Sur le Thabor fleuri de lys et d'asphodèles,
Où rayonne le Christ comme un soleil vivant,
Où sa robe de lin fait, dans le jour levant,
Pâlir le blanc tissu des neiges éternelles,
O mon âme, tu veux clore à jamais tes ailes ;
Mais le réveil après l'extase est décevant,
Et te sentant plus seule et plus triste qu'avant,
Tu chercheras ailleurs des visions nouvelles.
Tous nos bonheurs sont courts même du ciel venus.
Il existe pourtant hors des sentiers connus
Le paradis rêvé de la halte dernière.

(*Reflets d'Evangile*, p. 14.)

Digitized by Google

Le caractère commun à toutes ces pièces c'est la profondeur et la sincérité du sentiment se traduisant par une admirable sincérité du style.

Ajoutons que soit qu'il chante (pièces lyriques), soit qu'il conte, soit qu'il pleure (poésies élégiaques), il est original, surtout quand il conte ou pleure. Il a vraiment des idées poétiques. Je n'en citerai qu'un exemple que je tire de la prière l'*Echange :*

Entre le paysan et moi, l'humble rêveur,
Il se fait à toute heure un échange que j'aime.

. . . . . .

Je lui dois des moments d'une exquise douceur,
Car pour mon idéal il travaille lui-même,
Et sa calleuse main collabore au poème
Des prés fleuris, des moissons d'or, du nid jaseur.

Lui, dont le lourd sabot dans la glèbe s'enlise,
Il me doit, dans la pose du dimanche, à l'église
D'entrevoir à travers le vitrail transparent
Un petit coin de ciel bleu, vers qui sa pensée
Monte et d'ouïr encor, comme un écho mourant,
Cette « vieille chanson » dont toute âme est bercée.

(*Reflets d'Evangile*, p. 43, 44.)

Nous voudrions bien faire une réserve cependant, ne serait-ce que pour donner plus de prix à nos éloges. C'est donc, dans l'intérêt de l'auteur, que nous lui reprocherons non de baisser la tête, mais de ne pas la relever assez tôt et assez vivement. Il nous semble que sa mélancolie s'abandonne un peu. Nous le soupçonnons d'avoir lu plus souvent Racine que Corneille.

Nous voudrions voir toutes ces mélancolies triompher d'elles-mêmes et l'énergie du poète s'affirmer plus souvent par quelque alexandrin martial et cuivré. Nous lui ferons une autre chicane : Pourquoi ne lit-il pas les journaux? Ou s'il les lit, pourquoi ne veut-il pas qu'on le sache. Tant d'ataraxie, tant d'épicurisme nous afflige; il a beau nous dire :

Oui, les journaux de mon confrère,
Sur le banc sont restés là-bas...

Digitized by Google

Si le vent du soir les lacère
Et que je ne les lise pas,
J'en suis tout consolé d'avance,
Car les éclats des orateurs
Ne valent pas une cadence
De mes petits oiseaux chanteurs;
Et dans l'arène politique,
Ouverte aux souffles desséchants,
Aucune fleur de rhétorique
Ne vaut pour moi la fleur des champs.

Or, voilà justement que cette pièce est un exercice de rhétorique et que cet épicurien était un homme actif qui a vivement défendu son école, qui certainement lisait son journal ou ses journaux. C'est donc par coquetterie d'artiste, qu'il feint d'ignorer la politique, ou par manie, afin de pouvoir écrire, parlant des ministres :

Or (c'est *l'habitude je crois*)
Le cabinet aux premiers froids
Fut emporté comme les feuilles.
(*Autour du clocher*, p. 78.)

IV

Le lecteur qui voit bien maintenant que nous sommes sincère, puisque nous blâmons, nous permettra de dire tout ce que nous pensons de l'artiste, du style, du rimeur, nous voudrions pouvoir ajouter du rythmeur. Mais comment louer avec un vocabulaire incorrect, un poète qui avait si bien retenu l'axiome de nos maîtres d'antan : *Barbarismi ac solecismi fœditas absit.* Sa langue est d'une pureté classique. L'abbé n'appartient pas à la catégorie trop nombreuse de ces poètes qui s'arrogent la mission d'enrichir notre idiome ; il se contente du vocabulaire qui suffisait à Lamartine, Musset, Hugo, Leconte de Lisle... Il use de son vocabulaire et de la syntaxe. Il n'abuse pas de cette

Digitized by Google

malheureuse préposition *en*, substituée à la préposition *dans*. Sans doute il écrit :

En la nuit tiède.
(*Reflets d'Evangile*, p. 71.)

Le blond Galiléen que le monde a bercé
En une clarté d'aube éternelle se lève.
(*Ibid.*, p. 11.)

En l'éblouissement du primitif décor.
(*Ibid.*, p. 22.)

Mais c'est une exception, une concession faite au goût du temps. Ce tribut payé aux faiblesses de son époque, il revient à la syntaxe et écrit *dans* et non *en*. Il évite les mots extraordinaires. Ce n'est pas lui qu'il faut lire, un dictionnaire à la main ; il laisse l'obscurité aux oiseaux de nuit, à ceux qui l'érigent en qualité, en système, à ceux qui envient aux philosophes l'honneur de n'être pas compris.

Ici, encore une ou deux concessions :

Sans doute, je ne lui reprocherai pas d'avoir dit au Maître adorable qu'il chante :

Tandis que des versets où ton souvenir reste
Montaient autour de moi les senteurs de galil,
(*Reflets d'Evangile*, p. 1.)

bien que cette rime, *galil*, si neuve, me paraisse enlever quelque chose de son naturel à ce prologue si vrai, si ému ; mais il nous a fallu recourir à un lexique quand j'ai lu dans la pièce *Dimanche des Rameaux* (*Reflets d'Evangile*, p. 57), cette strophe :

Voici qu'un peuple entier
Saluant l'Ha-Schaab prédit par le psautier
Sous ses pas jette des feuilles de sycomore.

Nous n'avons garde, toutefois, de condamner l'emploi des vieux mots, surtout dans la description de l'*Enluminure* d'un vieux livre d'heures :

Le Christ montre son cœur *féru* d'un coup de lance
Et la colombe étend sur eux son vol divin.
La princesse Marie en *corselet* de soie

Digitized by Google

Vers le Prince son Fils lève un fruit lilial,
Et dans les plis d'azur de son manteau royal
Une bande d'*anges* l'aile ouverte tournoie.
(*Reflets d'Evangile*, p. 34, 35.)

Ce vocabulaire convient au sujet, il est en quelque façon, contemporain du sujet, et c'est un charme de savourer ce délicieux accord.

Mais l'abbé Barthès est victime de sa perfection même. Dans une poésie si *pure*, les moindres taches paraissent, et voilà comment nous hésitons sur l'exemple qui est fait du mot *nourrissage* dans la *Grève* (*Derniers poèmes*, p. 105); voilà comment nous regrettons qu'il abuse du mot rêve et de ses dérivés :

Entre le paysan et moi, l'humble rêveur...
(*Reflets d'Evangile*, p. 43.)

O mer de Galilée où s'égare mon rêve.
(*Ibid.*, p. 11.)

Sur ta lèvre, Seigneur, j'ai prolongé ma veille
Et pendant que mon rêve évoquait le passé.
(*Reflets d'Evangile*, p. 1.)

Il fait même rêver notre Seigneur :
Mais Lui, pâle et rêveur...
(*Ibid.*, p. 58.)

Nous aimons d'autant moins cette expression que ni lui, ni assurément le divin triomphateur des Rameaux qu'il chante, ne rêvent. Rien ne ressemble moins à un rêve que cette poésie si précise, si élevée. Mon cher confrère, vous pensez, vous méditez, vous priez, vous ne rêvez pas. Il abuse aussi de ce malheureux substantif : *geste ;* mais ce mot est tellement à la mode ! Et puis l'abbé Barthès est méridional, de Toulouse. Il ne dira donc point : *peccaïré* ou *pechaire* mais *pauvres. Pauvre ouvrière ; pauvre Madeleine ; pauvres morts ; pauvre passeur ; pauvres agneaux !*

Mais c'est un facile et odieux métier que de relever ces vétilles :

Digitized by Google

Verum ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar paucis.

La propriété des termes égale la pureté du vocabulaire. Ajoutez la clarté à la pureté et à la propriété : l'auteur sait toujours ce qu'il dit et comment il le faut dire. D'ailleurs, il ne dit pas tout; il est sobre, concis; il insinue; il laisse quelque chose à deviner, à suppléer, au lecteur. Rappelez-vous ce vieillard célébrant en temps de révolution, sur une pierre sacrée, en plein air,

Dans le mystère
D'une nuit sans lueur, la messe au coin d'un bois,

comme un brigand, ajoute le lecteur, qui remercie le poète de lui permettre de le compléter ainsi.

Sa métrique n'est pas moins correcte que son lexique et sa syntaxe. Sans scrupule toutefois. Il sait choisir dans les innovations modernes celles qui sont acceptables, mais il conserve plus qu'il ne détruit. C'est un conservateur sagement progressiste. Il n'est ni réactionnaire ni révolutionnaire. En pleine crise de licence poétique, il s'est contenté d'une sage liberté.

Tout d'abord il choisit le vers qui convient au sujet. Il raconte la grève en vers alexandrins. Pour *le Vieux Bac*, il a préféré le beau vers de dix pieds avec césure après le cinquième pied.

Puis il rime richement et sans banalité : chaque pièce nous fournirait des exemples de ce mérite; qu'on relise les citations que nous avons faites : *le Franciscain* par exemple, ou, si l'on ne veut pas se donner ce plaisir, qu'on examine les deux strophes suivantes. C'est de *Vert-Vert II* qu'il s'agit tout d'abord :

Et depuis lors le messager
Fut soigné, caressé, gorgé,
Avec une amitié jalouse,
Si bien que le cacatoès,
Au bleu pays des aloès,
Préférait l'exil de Toulouse.
(*Derniers poèmes*, p. 144.).

Digitized by Google

Vous ne goûterez pas moins la suivante tirée de *l'Enluminure :*

Et les blonds séraphins, sur des lyres antiques,
De leurs doigts effilés pincent les cordes d'or,
Ou chantent, aux accords du sistre et du kinnor,
L'alleluia noté sur des missels gothiques.
(*Reflets d'Evangile*, p. 35.)

Quel admirable choix de rimes riches et neuves dans ce mélancolique quatrain où il décrit la mort de la religieuse :

Puis, remettant au doigt l'anneau des fiançailles,
Elle pencha sous les grands lis son front glacé,
Et, telle qu'un oiseau dégagé des broussailles,
Son âme prit son vol droit vers son fiancé.
(*Autour du clocher*, p. 25.)

Et comme il est permis d'être de son temps, quand ce temps a raison, nous ne blâmerons pas l'auteur de faire de faire rimer un singulier avec un pluriel, un participe passé avec un infinitif : la rime étant faite non pour les yeux mais pour l'oreille; mais nous ne lui permettrons pas de faire rimer *aube* avec *robe*, qui ne riment bien que sur les bords de la Garonne.

Les coupes ne sont pas moins soignées que les rimes. C'est ici que nos modernes se livrent à une véritable débauche. Les malheureux! Ils se préoccupent de trouver la rime riche, et puis, quand ils l'ont trouvée, ils la font disparaître pour l'oreille : l'enjambement la supprime. Mais alors pourquoi la chercher? En reviendront-ils au principe que la rime est pour l'œil? L'abbé Barthès choisit ses coupes, ses rejets. Nous lui appliquerions volontiers une phrase célèbre : il ne laisse rien au hasard de ce qu'il peut lui enlever par conseil ou par prévoyance. Si la césure n'est pas au sixième pied, on voit tout de suite pourquoi. Examinez la place de la césure dans les deux vers suivants:

Car la chute du jour est dévote /, vers l'heure
Où l'âme rentre / en sa chapelle intérieure.
(*Reflets d'Evangile*, p. 52.)

Voyez l'effet de la césure dans le premier vers de la pièce

Digitized by Google

le Semeur. Comme la coupe rend bien l'impression de lassitude de l'apôtre découragé !

> Mon bras se lasse / et je trouve mon sort amer
> D'ensemencer un champ où rien ne veut éclore!
> (*Reflets d'Evangile*, p. 47.)

Il a une facture préférée : celle qui coupe le vers en trois colons :

> Et le vaisseau, / loin du fanal / au feu changeant.
> (*Autour du clocher*, p. 85.)

La cloche était la « douce conseillère »

> Des fiers élans, / des bons retours, / des saints émois.
> (*Reflets d'Evangile*, p. 21.)

Voyez mourir la religieuse :

> Elle pencha / sous les grands lis / son front glacé.

Le bébé du pitre pleure,

> Car il a faim, / il veut sa mère, / il veut s'asseoir.
> (*Autour du clocher*, p. 27.)

Le poète aime à finir par ce rythme ternaire (Voir le *Vase d'albâtre : Reflets d'Evangile*, p. 20, ou la *Grève* : *Derniers poèmes*, p. 111). Il se sert aussi très habilement des rejets. Tantôt il en use pour prolonger la phrase et lui donner plus de grandeur :

> Il ne reste plus rien de ce *moutier superbe*
> *Que des débris épars ;* mais, en un coin bourbeux,
> Adossé contre un puits, presque enfoui sous l'herbe,
> Le sépulcre sculpté sert d'abreuvoir à bœufs.
> (*Autour du clocher*, p. 8.)

Dans la belle pièce *Dimanche des Rameaux* le Christ souffre pendant qu'on l'acclame :

> Il voit la croix dressée, et, sous un ciel livide,
> Surgir à l'horizon le roc du Golgotha.
> (*Reflets d'Evangile*, p. 58.)

Le plus souvent une intention ironique rejette au com-

Digitized by Google

mencement du vers le mot pittoresque, ou celui qui exprime l'idée qu'il faut mettre en relief.

Ecoutez ce bénéficiaire des largesses ministérielles, il comptait sur un ruban rouge, il doit se contenter du violet.

> J'aurais, dit l'ami, préféré
> Le ruban rouge au liséré
> *Violet* dont on me galonne.
>
> (*Autour du clocher*, p. 81.)

Les virtuoses d'une roulotte se sont arrêtés devant la porte du presbytère :

> Quel orchestre infernal ! Les chiens aboient, les vitres
> Grincent !
>
> (*Autour du clocher*, p. 27.)

Ecoutons surtout le R. P. Grégoire annonçant à la communauté qu'il a reçu la célèbre bourriche :

> Pourtant vous me voyez perplexe,
> Car, en rentrant de mon Avent,
> J'ai d'une personne du sexe,
> Bienfaitrice de ce couvent,
>
> Reçu tantôt une bourriche
> *D'huîtres !!*
>
> (*Autour du clocher*, p. 50.)
>
> Frère Stapin, lui dit Grégoire,
> Vous servirez demain matin
> *La bourriche !!*
>
> (*Ibid.*, p. 52.)

Que d'esprit dans ce rejet. L'œil et l'oreille sont frappés à la fois !

Ne laissons point passer l'occasion de faire quelques réserves (on l'a si rarement avec ce poète impeccable) et signalons quelques mots de quantité douteuse : Ariégeois, Ariège, ont-ils le premier et le second trois syllabes? L'abbé Barthès leur en donne trois et deux... l'oreille hésite :

> Qu'aux sommets *ariégeois* tarissent les trésors,
> Au chercheur d'idéal, laissez l'or de l'*Ariège*.
>
> (*Autour du clocher*, p. 70, 71.)

Digitized by Google

C'était un endroit charmant. L'Ariège.

(*Ibid.*, p. 69.)

La quantité est pareillement douteuse dans les exemples suivants :

Est un petit coin *attiédi*.

(*Ibid.*, p. 69.)

Quand partout le *bénéficier*.

(*Ibid.*, p. 74.)

Revienne un Platon *justicier*.

(*Ibid.*, p. 66.)

Donc il fait du groupe *cé* une syllabe et en fait deux du groupe *ion*.

Et des luttes de la tribune
Passionnez-vous comme moi.

(*Autour du clocher*, p. 69.)

Les passionnés du fragment.

(*Derniers Poèmes*, p. 36.)

Enfin un dernier scrupule :

La pièce *Colloque* (dans les *Reflets d'Evangile*) se termine par ce vers :

Tel qu'il est (mon cœur), permettez que je vous l'offre.
Oui.

L'e muet devrait s'élider ! Assurément. Mais comme il y a une césure après le mot pénultième, la voyelle élidée sonne pour l'oreille. Pourquoi donc alors supprimer une voyelle que l'oreille entend ? Le poète a raison contre la poétique.

Mais nous croyons que la poétique a raison contre le poète quand il se permet les hiatus suivants. Il nous représente la neige tombant sur la cloche, et il dit :

Or, la neige qui tombe, endormeuse de voix,
A ouaté de flocons cette urne de prière.

(*Reflets d'Evangile*, p. 21.)

De même nous qualifions de révolutionnaire le quatrième vers de la strophe suivante :

Digitized by Google

Peut-être, pauvre bestiole (le grillon),
Qu'un petit clerc, à l'œil sournois,
Pour rire un peu, sous la coupole
T'a *déposé* en tapinois.

(*Derniers poèmes*, p. 129.)

Nous avons épuisé ou à peu près tous les droits que la critique peut exerçer contre ces vers, et nous n'avons certes point prouvé que l'abbé Barthès n'était pas un admirable constructeur de vers. Le poète n'excelle pas moins à construire la strophe que le vers, accommodant toujours le rythme à la pensée. S'il s'adresse à Victor Hugo,

..... le grand semeur d'ombres et de rayons ;

s'il décrit l'exode de nos premiers parents chassés du paradis, il adopte la strophe de quatre vers alexandrins, deux rimes masculines encadrant deux rimes féminines et puis deux rimes féminines encadrant deux rimes masculines; s'il veut chanter la *Revanche de la terre*, il construit une belle strophe de dix vers de huit pieds qui commence par un quatrain de rimes croisées suivi de deux vers de rimes féminines précédant un quatrain où deux rimes masculines encadrent deux rimes féminines. Or, il faut voir comme il sait remplir d'abord et ensuite faire chanter cette strophe savante !

Les *Reflets d'Evangile* sont composés de sonnets, les uns réguliers, les autres libres. En général, ses rythmes sont simples ; il célèbre les madones (*Derniers poèmes*, p. 6) en petites strophes de quatre vers de huit pieds croisant leurs rimes. Le même rythme lui sert à conter la *Bourriche* et le *Péché de Stapin*. Seulement cette dernière pièce se termine par les douze pieds d'un alexandrin ironique qui se prolonge comme la vocalise d'un éclat de rire. Il chante ou chansonne le *Cantonnier* en des strophes de six vers, composées de deux tercets renfermant deux vers de huit pieds, rimes masculines, terminés par un vers de quatre pieds, rimes féminines :

Digitized by Google

Dans un coin d'ombre, sous le bois,
Il déjeune une ou plusieurs fois,
Dort, mange encore,
Et puis le soir, sans se presser,
Il rentre pour se reposer
Jusqu'à l'aurore.

(*Derniers poèmes*, p. 31.)

Substituez au petit vers de la strophe précédente un vers de huit pieds et vous aurez la strophe qui lui sert à raconter l'histoire de la *Découverte* ou du *Théologal*. Il convenait d'allonger un peu le rythme pour célébrer les déconvenues de la science ou les malices d'un cardinal de joyeuse mémoire.

Les amis des constructions rythmiques savantes goûteront la belle chanson galiléenne :

La pluie est passée et l'hiver a fui.
Au figuier mûrit la figue nouvelle ;
Nos prés sont en fleurs ; j'ai même aujourd'hui
Ouï roucouler une tourterelle.
La pluie est passée et l'hiver a fui.

(*Reflets d'Evangile*, p. 72.)

La chanson a trois couplets dans ce rythme et sur ce deux rimes.

Enfin, le goût du poète ne s'affirme jamais peut-être plus nettement que dans les pièces en vers libres, dans la fable du *Pivert*. Le rythme change avec l'idée. Suivre l'idée dans ses transformations continuelles, s'élever, descendre avec elle : tantôt développer un majestueux alexandrin, tantôt condenser une malice en quelques mots rapides, appeler l'attention sur un objet par un brusque changement de mesure, est l'art des vrais poètes. Or, lisons ensemble le *Pivert* :

Dans le vieux parc, à la saison dernière,
Les oiseaux que l'été grisait
Volaient de branche en branche, et leur vol se croisait
Dans la lumière.
Seul, un pivert se tenait loin
De la troupe folâtre
Et songeait dans un coin,
Le bec plongé dans son jabot verdâtre.

Digitized by Google

Voyons maintenant le pivert à l'œuvre ; le rythme change et se précipite :

Mais soudain, le bec en avant,
Il fondit plus prompt que le vent
Sur le tronc vigoureux d'un chêne,
Et l'ayant piqué fortement
Il s'imagina sottement
Qu'il avait transpercé le géant du domaine.
(*Derniers poèmes*, p. 136, 137.)

Nous croyons que l'exemple montre bien la souplesse rythmique du poète.

Et remarquez que toutes ces qualités il les possède, sans préjudice de la grande qualité poétique, l'harmonie, car

Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée
Ne peut plaire à l'esprit si l'oreille est blessée.

L'oreille des modernes (tous plus ou moins névrosés) est si délicate qu'ils reprocheraient presque à ces vers de violer la règle qu'ils formulent.

L'abbé Barthès était quelque peu musicien ; il chantait les louanges de Dieu d'une belle voix de baryton ; en vers il était musicien consommé. Il avait ses procédés à lui pour produire l'harmonie. Il répétait volontiers les mots sonores, les syllabes musicales :

L'enfant boit au sein maternel
Et *s'endort* en *rêvant* du ciel,
Sous un soyeux tissu d'écharpes
Qu'un ange a sur son front posé ;
Il *dort* dans son *rêve* bercé
Par un bruissement de harpes.
(*Reflets d'Evangile*, p. 7.)

Il aimé l'accent des vieilles chansons :

Sain comme la fraise des bois
Et frais comme elle.
(*Derniers poèmes*, p. 12.)

Dans la pièce où il compare si délicatement l'âme à la veilleuse, il dit :

Digitized by Google

Mais comme sa lueur est pâle ! Pourra-t-elle
Si pâle, vivre au moins jusqu'à l'aube nouvelle?
(*Reflets d'Evangile*, p. 59.)

Et dans le cimetière sous la neige :

Il a neigé toute la nuit,
Les toits sont blancs, la route blanche
Et blanc le ciel où rien ne luit
Qu'un pâle reflet d'avalanche.
(*Autour du clocher*, p. 29.)

Il répétait volontiers le vers qui exprimait le mieux le sentiment du poème. Avec quelle émotion on voit revenir dans l'élégie *Madeleine* cet alexandrin si pathétique qui commence et finit la pièce :

Elle ne verra pas la première hirondelle
. . . . . .
Et tu ne verras pas la première hirondelle.

Dans la pièce dédiée à Coppée, « en route », il décrit avec un rare bonheur le « Christ de l'alcôve » du poète :

Un vieux maître parmi des fils d'or a tissé
Un Christ de forme byzantine.

Et, plus loin, il promet au poète ses prières sacerdotales :

. . . . . Un prêtre
Priera de loin ce Christ brodé par un vieux maître.
(*Reflets d'Evangile*, p. 79, 81.)

Il dédie deux pièces à Coppée ; la première, à Coppée *en route*, la seconde, à Coppée *arrivé, converti*. La première commence ainsi :

Votre lit est drapé d'une riche courtine.
(*Ibid.*, p. 79.)

La seconde commence par un vers qui rappelle le premier vers de la pièce précédente :

Quand tu (1) choisis pour ta *courtine* ce tissu.....

(1) Me permettra-t-on de signaler une nuance bien délicate? Le poète adresse un grand « vous » respectueux au poète qui ne croit pas.....; mais il traite en frère le poète revenu à la foi : *Votre* lit est drapé... Quand *Tu* choisis...

Digitized by Google

C'est le procédé du *Leit-Motiv* transposé en poésie.

Parfois l'enthousiasme religieux lui inspire des strophes, disons mieux, des accords vraiment dignes du ciel. Ecoutez : est-il possible de mieux chanter ?

C'est la Pâque-Fleurie. A la pointe des herbes
Glissent comme un baiser des souffles de printemps,
Et dans l'air tiède, où se croisent des vols chantants,
Le clair soleil d'avril lance l'or de ses gerbes.

Epandez sur l'église un ruissellement d'or,
L'or du ciboire et des chasubles et des chappes,
Et, semant des fleurs d'or sur la blancheur des nappes,
Faites étinceler l'autel comme un Thabor.

(*Reflets d'Evangile*, p. 69.)

*
* *

Voilà quel lyrique, quel conteur, quel élégiaque, voilà quel artiste fut l'abbé Barthès. A-t-il donné toute sa mesure ? Non, nous avons dit par suite de quelles circonstances. Et cependant, tel qu'il est, en reconnaissant que si le penseur, chez lui, n'égale pas le conteur, l'élégiaque, l'artiste, il fut un délicieux poète. Ses amis, les jeunes que Clémence Isaure couronne chaque année ou qu'elle appelle dans ses conseils, le proclament *leur maître;* ils ont bien raison, car avec l'inspiration qui fait le poète il possédait le goût qui fait le maître.

Il serait intéressant de rechercher, avant de terminer, les influences qu'il a subies, quels maîtres ont formé celui qui devait devenir maître à son tour. On relève dans ses poèmes quelques imitations. Le « pâle voyageur », le « cadavre céleste », viennent de Musset. Il est difficile de ne pas songer au sonnet des *Charmes* du Sully-Prudhomme quand on entend l'abbé Barthès parler ainsi de son métayer :

Sans qu'il en connaisse les causes,
Mille liens mystérieux
Ont enchaîné son âme aux choses
Et le retiennent jeune ou vieux.

(*Autour du clocher*, p. 38.)

Digitized by Google

Nous estimons que la principale influence qui s'est exercée sur lui c'est la poésie, c'est l'âme de François Coppée. Comme lui, il aime les humbles ; comme lui, il écrit des vers plutôt élégiaques que lyriques ; comme lui, il triomphe dans ce genre modéré. Il l'a évidemment imité dans sa pièce *la Grève*, mais avec une entière indépendance, car l'abbé Barthès s'est surtout inspiré de lui-même. Ce n'est pas lui qui se pose la question qu'un héros de Coppée s'adresse à lui-même :

> Cherchons un dénoûment qui ne soit pas banal,
> Qui pourrais-je imiter, pour être original?

L'abbé Barthès, ou ne s'est jamais posé la question, ou s'il a cru devoir se la poser, j'entends la réponse : J'imiterai la nature que j'étudierai en prêtre et en poète. Cette réponse est une définition qui nous servira de conclusion.

Or, celui qui a fait tant et de si beaux vers, était et n'a jamais été qu'un curé de campagne. L'écrivain qui parle en si admirable français vivait avec des Français qui parlaient patois. Et cependant, même à la campagne, à Venerque, sur les bords de la Hize, il était compris. Ses paroissiens étaient bien de lui. Quand il obtint ses premières fleurs aux jeux floraux, les intellectuels de Venerque voulurent lui faire un présent. Divers avis furent proposés : le pharmacien du lieu fit prévaloir le sien. « Donnons-lui, dit-il, une plume d'or ». Ainsi fut fait.

Ce pharmacien honore la corporation si compromise par M. Homais ; il avait vu juste et avait su comprendre son curé. L'abbé Barthès avait une plume d'or ; nous ajouterons que cette plume obéissait à une âme vraiment sacerdotale. Aussi, prions pour lui (il faut toujours prier pour les morts), mais espérons. Le Dieu qu'il a chanté, le Dieu qu'il a béni, même dans les épreuves d'une longue et douloureuse maladie, le Dieu des *Reflets d'Evangile*, de *Nazareth*, de *Tibériade*, du *Thabor*, des *Rameaux*, de *Béthanie*, du *Calvaire*, de *Pâques*, lui a donné sa récompense.

Il contemple celui qu'il a chanté, celui qu'il a servi en chantant.

L'abbé VALENTIN,
Chanoine honoraire.

Digitized by Google

ENCORE LAMENNAIS

Dans son genre, le *Lamennais* de M. l'abbé Charles Boutard est un petit chef-d'œuvre, ou peu s'en faut. L'auteur raconte la vie de son héros et expose la genèse de ses idées avec une aisance remarquable qui ressemble parfois à une véritable maîtrise. Ses jugements sur les grands faits historiques ou les écrits durables témoignent d'un goût assez vif pour une certaine indépendance intellectuelle et d'un bon sens avisé, très répandu, jadis, dans notre beau pays de France. Il dira du Concordat : « On ne peut douter que Napoléon Ier, en signant le Concordat, n'ait obéi presque exclusivement à des préoccupations politiques. Il voulut étouffer le schisme et rendre à l'Eglise de France une situation assez forte pour qu'elle pût servir ses desseins, trop faible pour donner de l'ombrage à son inquiet despotisme. »

Pareillement, M. l'abbé Boutard parle de Chateaubriand apologiste, sans ingratitude comme sans superstition ; il apprécie à sa véritable valeur, le *Génie du Christianisme*, dont on a si souvent exagéré l'influence religieuse.

Le style, dans le *Lamennais* de M. Boutard n'est pas inférieur à l'érudition. Rapide, élégant, imperceptiblement ironique, il ajouterait au charme du sujet, si le sujet n'était pas lui-même trop intéressant. Car, en vérité, je ne sais si pour les catholiques de 1905 il existe une matière à discussion plus intéressante que la vie et les œuvres de Lamennais.

Digitized by Google

Que s'est d'abord proposé M. l'abbé Boutard ? Le choix de son sous-titre indique nettement qu'il a voulu raconter l'histoire de la renaissance ultramontaine, pendant la première partie du XIX^e^ siècle. De ce qu'il a dédié son livre à M. Emile Ollivier, il ne faudrait pas conclure qu'il nourrit quelques arrière-pensées gallicanes. Ses sympathies romaines sont aussi ardentes que délicatement exprimées. Mais l'étrange idée de dédier un livre si ultramontain au dernier représentant du gallicanisme ! Il n'entre pas dans ma pensée de manquer d'égards envers un vieillard illustre et malheureux. Toutefois, il est difficile d'oublier que M. Emile Ollivier porte — à tort il est vrai — la responsabilité officielle de nos désastres nationaux. Quand au milieu de nos défaites religieuses, on le voit prendre dans la direction intellectuelle des catholiques une place importante, on ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse. La parole de ce mélodieux orateur ressemble à des vibrations de tocsin.

J'ai dit que le *Lamennais* de M. Boutard est une manière de petit chef-d'œuvre, dans son genre, c'est-à-dire qu'il réalise un certain idéal littéraire fort en honneur parmi les historiens et les lettrés, en l'an de grâce 1905. Mais justement, un prêtre esquissant la carrière intellectuelle d'un prêtre, est-il tenu d'observer à la lettre toutes les conventions littéraires d'un temps qui n'est pas infaillible? Soucieux de tout dire, M. l'abbé Boutard raconte en vingt-deux chapitres des faits très intéressants dont quelques-uns sont connus. La persistance de sa sereine impartialité n'exclut nullement une sympathie très visible pour le héros de son livre, et ainsi se trouve mise en pratique la grande maxime que reproduisent les manuels de littérarature ! L'impartialité n'est pas l'impassibilité.

En lisant cette étude intéressante et un peu froide on se surprend à souhaiter mieux encore. D'une part, il ne semble pas que M. l'abbé Boutard partage les atroces souffrances de Lamennais, toutes les fois que ces souffrances sont motivées par l'amour du bien. A quels obstacles, à quelles ignorances, à quelles injustices se heurta tout

Digitized by Google

d'abord le malheureux grand homme ? Volontiers nous lui appliquerions le mot de Jocaste : « Infortuné, hélas, hélas, voilà tout ce que je puis te dire. » Pourquoi les âmes saintes ne furent-elle pas mobilisées en sa faveur ? pourquoi des croisades de prières ne furent-elles pas ordonnées ? Les Feuillantines elles-mêmes qu'on devine si dévouées, si distinguées, si profondément chrétiennes, ne savent pas se départir, dans leur correspondance, du ton d'un aimable badinage.

D'autre part, on voit l'irritation vaine, l'orgueil et l'esprit révolutionnaire prendre possession de l'âme du malheureux Féli. Aucun cri de douleur ne jaillit de l'âme de M. l'abbé Boutard. Les élégances de sa narration couvrent d'un voile uniforme tous les épisodes de la vie de Lamennais, les plus édifiants comme les plus tristes.

J'ai à signaler une lacune plus grave dans le beau travail de M. Boutard. De ses récits agréables, mais morcelés, ni les idées générales, ni les applications du passé au présent, ne se dégagent avec netteté.

Est-il possible de déchiffrer aujourd'hui la sombre énigme que fut la vie de Lamennais ?

Peut-être.

En un récit emphatique et naïf qui est presque devenu classique, Berryer appela un jour Lamennais, un chef de secte. C'était se tromper assez lourdement. Pour mériter le nom de chef de secte, il faut créer un système, vrai ou faux, mais homogène, ou tout au moins jeter dans la circulation quelques idées neuves.

Quelle est l'idée dont on puisse dire qu'elle a pour père Lamennais ? Le courant ultramontain, dont il a singulièrement augmenté la force, existait avant lui, et le mérite d'avoir formulé dans une œuvre immortelle, la doctrine ultramontaine appartient au seul de Maistre.

La théorie du sens commun, telle qu'il la comprend, témoigne de plus de bonne volonté que d'originalité ou de compétence métaphysique. Jamais, dans l'histoire des grands systèmes philosophiques, les spécialistes ne la prendront en sérieuse considération, et s'il faut, à tout

Digitized by Google

prix, mettre un nom propre à côté du mot traditionalisme, ils écriront : de Bonald.

La liberté eut pour champion tenace Lamennais, mais on la chantait dans tous les cafés-concerts depuis 1789. Dira-t-on que Lamennais eut la vision claire de tous les avantages politiques et sociaux que l'Eglise pouvait tirer du mot liberté? Il est certain, en effet, que la liberté est le seul terrain sur lequel, à l'heure présente, les catholiques puissent se défendre. En un sens, Lamennais s'est montré grand prophète; mais il convient d'ajouter aussi que ce terrain si vanté s'effondre lamentablement sous nos pieds. La génération de M. Ferdinand Buisson a déshonoré pour longtemps, le mot liberté. Au surplus, Lamennais n'a pas su faire le départ de ce qui se cache sous ce mot trop célèbre, de vérité théologique et d'erreur révolutionnaire. Enfin, si malgré tant de déceptions et de désastres, les historiens de l'avenir se décident à décerner au plus méritant un premier prix de liberté catholique, Lamennais trouvera un concurrent dans la personne de son disciple, Montalembert.

Je ne suppose pas qu'on veuille attribuer à Lamennais l'honneur d'avoir découvert la démocratie. Elle coulait à pleins bords, avant même qu'il n'eût écrit une seule ligne. Mais surtout la démocratie qui gronde et menace dans les *Paroles d'un croyant* et dans presque toutes les œuvres du Lamennais, deuxième manière, a un caractère nettement révolutionnaire.

Non, Lamennais ne fut pas un chef de secte, mais il eut une âme prodigieusement vibrante à tous les contacts de l'opinion. Voulez-vous un terme de comparaison qui projette sur son cas une lumière, au moins suffisante? Observez tout ce qu'il y a de parallélisme logique et même synchronique entre l'évolution religieuse de Victor Hugo et celle de Lamennais. Ils diffèrent sur certains points essentiels, notamment sur la question paysage, mais que de ressemblances entre leurs deux carrières! Et comme elles dessinent bien — tels deux appareils enregistreurs — le graphique de l'opinion religieuse et littéraire, au XIX^e^ siècle.

Digitized by Google

Pendant leur adolescence, Lamennais, et Victor Hugo dominés par les idées du siècle précédent sont en proie à un scepticisme total ou partiel. Bien que n'ayant pas la foi, ils réussissent cependant à la conquérir par un effort de volonté, pensent-ils, mais en réalité, parce qu'ils sont emportés par un courant religieux et romantique, ils entrent dans la contre-révolution; ils s'affirment tous deux défenseurs du trône et de l'autel. Leur intransigeance dure aussi longtemps que la réaction religieuse semble triompher. Un peu avant 1830, se tournant vers la liberté et la démocratie, ils commencent une évolution qui s'acheva en 1832. Dès lors, Lamennais et Victor Hugo se disputèrent le premier rang dans la grande armée anticatholique, ils vaticinèrent contre Rome sans relâche et avec une égale emphase.

Mais ils ne s'interrompirent pas, pour cela, de sacrifier au romantisme. En ce qui concerne Victor Hugo, le fait est bien trop connu pour qu'il soit besoin de le démontrer. On sait moins que Lamennais subit toujours l'influence du romantisme, lequel fut chrétien à ses débuts, au moins si on le juge aux apparences, puis protestant et anticatholique. « En se rappelant ce qu'il y a toujours eu d'un peu déclamatoire dans le talent de Lamennais, en se souvenant de sa prédilection pour Dante et Milton, prédilection que sa vocation explique assez, mais qui, quoi qu'il en soit, le rapproche encore des romantiques, on reconnaîtra que le sujet même et la forme des *Paroles d'un croyant* devaient favoriser les tendances de son génie. La tension est surtout sensible dans les pages qui maudissent ou qui prétendent inspirer l'effroi; il est, dans les *Paroles*, telle scène dont on a dit qu'elle rappelait l'*Enfer* de Dante, et dont j'ai peur qu'elle ne produise aujourd'hui, à beaucoup près, tout son effet (1). » Comme celle de Victor Hugo, l'âme de Lamennais fut donc tout simplement « un écho sonore » placé, pendant un demi-siècle, au centre de la vie française. Qu'on ne parle donc pas ici de création intellectuelle, ni d'orien-

(1) *Lamennais*, par Albert Cahen.

Digitized by Google

tation nouvelle donnée à la pensée française. Si Lamennais eut du génie — ce qui est peut-être vrai en un certain sens — ce génie, comme celui de Victor Hugo — Lui, toujours Lui, — fut purement verbal. Il exprima dans une langue savoureuse, fort poétique, trop poétique et trop oratoire, les idées et surtout les impressions successives des hommes de sa génération. Le XIX^e siècle fut tour à tour chrétien à la façon de Chateaubriand, royaliste, puis libéral, démocrate, socialiste, mais il demeura toujours fidèle à l'état d'esprit anglo-allemand et romantique. Lamennais ne fit-il pas de même ?

C'est particulièrement dans la passion absorbante de la politique immédiate que se révèle la très caractéristique passivité de Lamennais. Toute la vie morale, religieuse, intellectuelle, esthétique et scientifique du XIX^e siècle fut infectée de politique, hélas ! et depuis cinq ans, le mal semble s'être plutôt aggravé. Louer Pasteur ou Berthelot, c'est faire de la politique ; critiquer Zola, c'est faire de la politique ; étudier les statuts d'une Société coopérative, c'est faire de la politique ; enseigner à des enfants une page d'histoire, c'est faire de la politique. Comment s'en étonner, quand on se rappelle qu'un Hugo, un Lamartine délaissèrent les plus belles et les plus hautes entreprises littéraires pour se jeter dans l'horrible mêlée des partis. En fait, les Français, fils de Voltaire et de Rousseau, ne s'intéressent qu'à la politique ou à la pornographie. Lamennais dut sa réputation à la politique, car il est bien prouvé que ses libraires ne firent pas leurs frais avec ses œuvres philosophiques ou théologiques. Plus tard, il donna presque tous ses soins à la question sociale, mais la question sociale, telle que la comprennent la plupart de nos compatriotes, se résout finalement en un certain nombre de questions politiques. Si donc on voulait résumer brièvement la carrière de Lamennais, on pourrait se contenter de juxtaposer quelques substantifs : tentatives philosophiques et théologiques, politique, état d'âme romantique, sujétion presque absolue à l'opinion dominante.

Il me paraît inutile, pour l'instant, de déterminer la part

Digitized by Google

de l'orgueil personnel dans cette lamentable évolution dont nous subissons encore les conséquences. Toutefois, il est indispensable de noter, en passant, qu'elle fut très grande. A qui l'étudie un peu attentivement, Lamennais apparaît comme le plus effroyable individualiste d'un siècle orgueilleux et ingouvernable; il parut se soumettre quelquefois à deux ou trois abbés naïfs qui rivalisaient autour de lui, d'affection importune ou de maladresse : en réalité, il ne se soumit jamais à personne. Pour mieux combattre l'autorité des évêques de France et la force du pouvoir civil, il avait défendu, glorifié, chanté cette haute magistrature religieuse qui avait son temple là-bas, bien loin, de l'autre côté des monts, dans la ville éternelle. Dès qu'il fut en présence du pape, il se révolta.

Entre la pratique constante de ces principes anarchiques et l'extraordinaire docilité dont fit preuve Lamennais vis-à-vis de l'opinion, aucune incompatibilité n'existe. Alors qu'il reproduisait, sous des formes nouvelles et d'ailleurs étincelantes, la pensée d'autrui, Lamennais croyait n'obéir qu'à ses propres inspirations. C'est ainsi qu'il ne fit jamais violence à son orgueil.

L'étrange cas psychologique de Lamennais intéresse au plus haut point, non seulement les historiens du XIX^e^ siècle, mais encore tous les prêtres de nos jours qui étudient de près ou même de loin, les phénomènes de la vie intellectuelle. Quelle attitude convient-il que nous observions vis-à-vis des idées dominantes ou des modes intellectuelles? L'histoire de Lamennais et de quelques-uns d'entre ses adversaires nous fournit deux catégories d'exemples qu'il faut surtout ne pas imiter. Frayssinous, Clausel de Coussergues et d'autres ne voulaient rien changer aux bonnes vieilles routines gallicanes qui sévissaient depuis cent ans déjà, dans le clergé. C'était tout simplement exagérer la prudence ou pratiquer la paresse intellectuelle. Lamennais, au contraire, voulait faire table rase de tout ce qui existait, sans ménager ni les personnes, ni les situations acquises, ni même les légitimes résistances de l'autorité. Et je demande timidement qu'on ne se méprenne pas sur l'objet de cette

Digitized by Google

remarque. Il ne s'agit pas, *pour l'instant*, de faire le départ de ce qui est objectivement vrai et de ce qui est objectivement faux dans les opinions de Lamennais. Je voudrais qu'on eût en vue son seul état d'esprit, ses dispositions habituelles vis-à-vis des idées du jour. Théoriquement, Lamennais exagérait l'importance de la Tradition; en fait, il était absorbé, dominé, hypnotisé par les affaires du présent ou le souci de préparer l'avenir. Rien n'est plus dangereux qu'un tel état d'esprit. Sans doute, prêtres et catholiques doivent rechercher l'information, l'information sûre, abondante, avisée; mais comme un élément secondaire de leur vie intellectuelle. Dans un siècle qui est hostile à l'Eglise, le croyant a la stricte obligation de se conduire comme un soldat campé en pays ennemi. Sa mission essentielle est de garder un dépôt de doctrines à lui confié et de le transmettre aux générations suivantes. Les documents qu'il trouve dans les études de ses contemporains, il doit les subordonner et les adapter à la doctrine traditionnelle du catholicisme. Ignorer son temps, c'est renoncer à toute influence, c'est se condamner à la stérilité. Admirer exclusivement la science d'un temps comme le nôtre, c'est vouloir tomber dans l'erreur partielle ou totale, dans l'hérésie ou dans l'incrédulité !

Lamennais ne sut pas éviter ce dernier malheur, et il n'est pas prouvé que son état d'esprit ait disparu de nos jours. Car si l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* n'a jeté dans la circulation aucune idée vraiment nouvelle, il a du moins créé cet étonnant laboratoire de la Chesnaie où toutes les idées catholiques et modernes s'amalgamèrent tant bien que mal, et plutôt mal que bien. Disciples plus ou moins conscients de Lamennais, nombre de publicistes et d'érudits catholiques se laissent dominer comme à plaisir par toutes les modes intellectuelles qui se succèdent à intervalles rapprochés. Eux, les représentants de l'esprit, ils s'inclinent devant tous les triomphes de la matière et de l'argent.

Poussés par je ne sais quel vague respect humain, ils s'éloignent trop aisément de ces points d'appui inébran-

Digitized by Google

lables qui s'appellent le Dogme et la Tradition, pour s'abriter sous l'autorité de M. Untel de Leipsig ou de Halle ou du Collège de France. Ils croient à la science, en quoi ils feraient preuve de circonspection, si seulement il était facile de contrôler les lettres de crédit par lesquelles s'annoncent les ambassadeurs de la Déesse. Par contre, ils prennent un air maussade ou ironique aussitôt qu'est mis en cause le magistère doctrinal de l'Eglise.

Tout cela c'est l'état d'esprit de Lamennais qui se prolonge sous nos yeux et fait des ravages. Il serait pourtant si simple de mettre au service de la théologie traditionnelle, une information active et prudente.

Pour un autre motif, Lamennais demeure vivant parmi nous. Les principales prophéties qu'il a développées non sans quelque fracas se réalisent ou semblent se réaliser, en ce moment, avec une déconcertante exactitude. Il avait indiqué la liberté comme le seul terrain sur lequel l'Eglise puisse désormais se défendre ; il avait prédit le triomphe de la démocratie et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Peut-être ces trois choses n'en font-elles qu'une en réalité, peut-être pourrait-on les désigner par une seule expression, celle-ci : le développement normal de la Révolution.

Il semble tout d'abord qu'en insistant avec tant de force sur les avantages de la liberté, Lamennais ait acquis des droits très sérieux à la reconnaissance des catholiques. Minorité vouée pour longtemps à une désastreuse défensive, disposons-nous d'un autre terrain de défense ? Cependant, à observer même superficiellement les choses, il est évident que ce terrain s'effondre sous nos pieds ; qu'on me pardonne cette répétition nécessaire. La liberté que réclament les catholiques leur est refusée ou si parcimonieusement et hypocritement mesurée qu'ils perdent de plus en plus confiance dans le mot jadis si populaire. De même que la République était belle sous l'Empire, de même la liberté fut séduisante aussi longtemps que ses prétendus avocats ne possédèrent pas le pouvoir. La jeune déesse est devenue sous le règne de M. Ferdinand Buisson, une horrible mégère.

Digitized by Google

D'autre part, la liberté s'est présentée, en France, dans des conditions historiques très désavantageuses qu'ont soulignées les condamnations du *Syllabus*. Obtenir d'un gouvernement hostile ou dédaigneux quelques concessions administratives, c'est fort bien, mais peut-être serait-il plus important de mettre en pleine lumière la notion de liberté telle que l'ont faite l'Evangile, la théologie, le *Syllabus* et l'histoire du XIX^e^ siècle. En d'autres termes, les conceptions libérales de Lamennais eurent un caractère trop politique et empirique ; elles n'étaient ni assez théologiques, ni assez historiques.

M. Boutard ne pourrait-il pas élucider cette question ? Elle intéresserait peut-être davantage et elle instruirait mieux sans doute ses lecteurs, que la série d'études biographiques qui semble amorcée par son premier volume.

Comme ses exhortations à la liberté, les prédictions de Lamennais sur les triomphes futurs de la démocratie, manquent de précision à la fois, et de profondeur. Rien ne prouve que nous disions quelque chose, lorsque nous nous écrions sur le mode lyrique que la démocratie coule à pleins bords. C'est la phraséologie plutôt qui nous submerge. Quelque prodigieuse que soit sa candeur, le peuple français ne peut pas croire, oh non ! qu'il dispose librement des forces politiques, administratives et autres qui ont ou paraissent avoir leur centre à Paris. Ses affaires justement appelées étrangères dépendent tantôt de la Russie, tantôt de l'Angleterre, tantôt de l'Allemagne ; ses finances sont à la merci d'un groupe de boursiers cosmopolites ; ses idées lui viennent d'Allemagne ou de Suisse, par l'intermédiaire de l'école. Il n'est donc pas vrai que la démocratie, c'est-à-dire, le gouvernement du peuple par le peuple, soit une réalité, en France. Ailleurs on voit des aristocraties très fermées et très autoritaires préparer ou faire de grandes choses. Il y a mieux : l'idée aristocratique progresse à ce point, qu'elle s'impose même aux groupes dits démocratiques. A tout propos et hors de propos, on se targue dans ces groupes de constituer une élite. Les prédictions de Lamennais ne se sont réalisées qu'en apparence ; les réalités

Digitized by Google

historiques leur infligent chaque jour quelque nouveau démenti. Ici encore, il conviendrait de modifier radicalement, ou mieux encore, de supprimer cette malheureuse phraséologie philosophico-politico-sociale, qui a jeté tant de noir dans les claires intelligences françaises.

Lamennais enfin a prédit, appelé de ses vœux et préparé dans la mesure de ses forces, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette attitude était-elle sage? Autrement dit, l'Eglise de France en 1830, avait-elle assez de vitalité, assez de ressources en institutions et en hommes pour provoquer elle-même la séparation? La question est trop complexe et surtout trop délicate pour qu'on essaie de la trancher en quelques instants. Ce qu'on peut dire, c'est que l'idéal de Lamennais est médiocrement orthodoxe. Dans certaines circonstances historiques déterminées, il est peut-être sage de s'accommoder de la séparation, même de la mettre à profit. En principe, l'Eglise doit vivre d'une vie autonome, mais unie à celle de l'Etat. En fait, la redoutable initiative préconisée par Lamennais était prématurée. Lamennais avait seulement raison en ce sens que la plupart des ecclésiastiques de son temps, hommes pieux, sages et timides, faisaient preuve, dans leurs rapports avec les fonctionnaires civils, d'une docilité vraiment excessive. Que ne se contentait-il de stimuler leur courage!

Encore une fois, les trois prédictions de Lamennais se ramènent à cette proposition unique : Dans le duel gigantesque qui est engagé entre l'Eglise et l'Etat, c'est l'Eglise qui est momentanément vaincue. Elle le serait pour toujours, si elle ne se hâtait de remanier ses méthodes de travail, de transformer ses cadres et de s'adapter à des circonstances nouvelles. L'erreur de Lamennais fut de ne pas comprendre quelles difficultés énormes presque insurmontables, entraînait une aussi vaste transformation. Il offrait un système d'une simplicité presque enfantine. Il suffisait, selon lui, d'emprunter à la Révolution victorieuse ses armes, c'est-à-dire ses formules et ses méthodes de combat. Certain mauvais chrétien qui était aussi un mauvais plaisant disait un jour en plongeant un gigot dans

Digitized by Google

une eau qu'il affectait de croire liturgique : Je te baptise carpe. Ainsi Lamennais baptisait sommairement l'individualisme, la république, la démocratie, l'exégèse moderne. On a bien vu, un demi-siècle plus tard, les difficultés de l'entreprise, lorsque les catholiques se sont jetés en même temps dans le mouvement démocratique et dans le mouvement scientifique. Le premier n'a pas produit de résultat tangible, et il ne laisse pas d'être, à certains points de vue, inquiétant; le second a donné naissance au loisysme et à la théologie de M. Le Roy.

Par bonheur, comme l'a dit un évêque éminent, l'Eglise est une éternelle recommenceuse. Il se trouvera sans doute quelque écrivain catholique pour établir aussi exactement que possible, toutes les différences importantes qui existent entre les prêches semi-révolutionnaires ou révolutionnaires de Lamennais, et la magnifique doctrine qui fait le fond de l'Encyclique *Rerum novarum*.

Une prophétie de Lamennais qui ne se rapporte particulièrement à aucun des trois sujets que nous venons d'indiquer, mais qui les suppose et les embrasse tous, mériterait une étude détaillée. Je me reprocherais de ne pas citer après M. l'abbé Boutard, une page magnifique de *la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.*

. . . . . .

« Ce en quoi elle se trompe stupidement (la Révolution), écrivait-il, c'est de penser qu'elle établira d'autres gouvernements à la place de ceux qu'elle aura renversés; et qu'avec des doctrines toutes destructives, elle créera quelque chose de stable, un ordre social nouveau. Son unique création sera l'anarchie, et le fruit de ses œuvres, des pleurs et du sang. »

Et en face de l'avenir incertain, la pensée de Lamennais s'exalte, sa voix monte à des accents de prophète; il prononce en finissant : « Si les gouvernements aveuglés sans retour persistent à se perdre, l'Eglise gémira sans doute, mais elle n'hésitera pas sur le parti qu'elle doit prendre : se retirer du mouvement de la société humaine, resserrer

Digitized by Google

les liens de son unité, maintenir dans son sein, par un libre et courageux exercice de son autorité divine, et l'ordre et la vie; ne rien craindre des hommes, n'en rien espérer; attendre en patience et en paix ce que Dieu décidera du monde.

« Sil est dans ses desseins qu'il renaisse, alors voici ce qui arrivera. Après d'affreux désordres, des bouleversements prodigieux, des maux tels que la terre n'en a point connu encore, les peuples épuisés de souffrances regaderont le ciel. Ils lui demanderont de les sauver, et avec les débris épars de la vieille société, l'Eglise en formera une nouvelle semblable à la première en tout ce qui est de l'ordre fondamental, mais différente par ce qui varie selon les temps, et telle qu'elle résultera des éléments qui seront entrés dans sa composition.

« Si, au contraire, ceci est la fin, et que le monde soit condamné, au lieu de rassembler ces débris, ces ossements des peuples et de les ranimer, l'Eglise passera dessus et s'élèvera au séjour qui lui est promis, en chantant l'hymme de l'Eternité ! »

Quelle page admirable, à la fois lyrique et sage, profonde et simple, digne de Bossuet ! Et elle n'est nullement isolée dans ce merveilleux ouvrage qui a nom : *De la religion dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*. Ecclésiastiques et lettrés glorifient volontiers l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* (je me demande s'ils sont nombreux à le lire) ; ils citent les emphatiques *Paroles d'un Croyant*. Il est fort regrettable qu'on n'étudie pas plus sérieusement le livre *De la religion dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*. Je ne prétends pas que la doctrine de ce livre soit irréprochable et vraiment originale. Oh ! non, mais il renferme ce qu'il y eut de meilleur dans l'âme de Lamennais. Son magnifique réquisitoire contre la démocratie révolutionnaire, qu'il appelle simplement la démocratie, ses considérations sur l'athéisme pratique de l'Etat, son argumentation en faveur de l'infaillibilité, la conclusion presque tout entière sont des morceaux de tout premier ordre qui honorent la littérature contemporaine. Jamais

Digitized by Google

écrivain ne s'est élevé plus haut, pendant le XIXe siècle. Quand on compare cette haute polémique des de Maistre, des de Bonald et des Lamennais à notre pauvre petite littérature empirique de congrès, de mémoires et de biographies, il est difficile de ne pas éprouver un très vif sentiment d'humiliation.

Il ne s'ensuit nullement de là que Lamennais soit, comme l'affirmait Renan, le premier prosateur du XIXe siècle. La raideur, l'emphase, l'impropriété des termes, une certaine tristesse déparent ce grand style qui a tant d'originalité et de force. Mais c'est encore là un sujet qu'il faudrait traiter séparément et à loisir.

Il est à souhaiter que M. l'abbé Boutard modifie un peu sa méthode de travail et fixe à ses légitimes ambitions d'écrivain, un but à la fois plus élevé et plus précis. Va-t-il nous donner dans un second volume vingt-deux chapitres — agréables d'ailleurs — où s'entremêleront des éléments de biographie et une thèse nettement déterminée. De grâce qu'il choisisse une thèse ! Deux grandes préoccupations, l'une d'ordre littéraire, l'autre d'ordre religieux, devraient, ce me semble, dominer l'écrivain ecclésiastique qui a choisi Lamennais pour sujet de ses études.

Quelles sont les œuvres ou tout au moins les pages de Lamennais qui ont quelque chance de devenir classiques ? C'est ce qu'il serait intéressant de savoir. L'ingrate postérité ne s'inquiète pas autant que paraît le supposer M. Boutard, de tous les détails bibliographiques et biographiques qu'on accumule à son intention. Par contre, elle serait ravie que quelqu'un d'autorisé vînt lui dire : Ne vous croyez pas tenu de lire tous les volumes dont se composent les œuvres complètes de Lamennais (1); voici ce qui est déjà caduc dans les écrits du grand homme, et voici ce qui sera peut-être — oh ! n'oublions pas le peut-être — immortel.

Dans les milieux ecclésiastiques, on s'intéresse surtout à la valeur des principes stratégiques et tactiques, qui furent

(1) En écrivant ces lignes, je n'ai sous la main que l'édition Paul Daubrée et Cailleux ; elle me paraît être, et à plusieurs points de vue, très défectueuse.

Digitized by Google

pratiqués ou du moins préconisés par Lamennais. Or, de toutes les campagnes qu'il compte à son actif ou à son passif, M. l'abbé Boutard a choisi la seule peut-être qui soit définitivement close. Sauf M. Emile Ollivier, gallican avéré, et un petit nombre d'ecclésiastiques, gallicans honteux, personne, j'imagine, ne songe à faire revivre la doctrine des quatre articles. Par contre, la notion de liberté, le sens historique du mot révolution et du mot démocratie, surtout le grand problème de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sollicitent la curiosité inquiète des croyants et des patriotes. Entre ces divers sujets, M. l'abbé Boutard a le choix, un choix, si j'ose dire, somptueux. Il peut rendre à la cause catholique un service appréciable, à une condition, cependant, qu'il n'attache pas plus d'importance, qu'il ne convient, à certaines conventions littéraires ou scientifiques.

Abbé Deefour.

Digitized by Google

LA PRINCESSE

WILHELMINE DE PRUSSE

D'APRÈS SES MÉMOIRES

Suite (1)

V

ÉVASION DU PRINCE ROYAL

Depuis qu'il a été question de son mariage et de celui de sa sœur, nous avons vu le Prince Royal constamment opposé à son père. Les rapports entre lui et Frédéric-Guillaume étaient donc très mauvais.

Mais ce n'est pas uniquement à cette malheureuse affaire qu'il faut l'attribuer. Bien avant qu'il n'en fût question, ils étaient déjà mal ensemble, et il faut remonter, pour en trouver la véritable source, jusqu'à la différence naturelle de leurs caractères et de leurs tempéraments.

« Ce Vandale, comme Voltaire appelle Frédéric-Guillaume, était étonné et fâché d'avoir un fils plein d'esprit, de grâces, de politesse et d'envie de plaire, qui cherchait à s'instruire, et qui faisait de la musique et des vers. »

Je ne sais si Frédéric avait autant de charmes que Voltaire le prétend. Peut-être ne le prétendit-il que pour

(1) Voir le numéro de septembre.

Digitized by Google

excuser qu'il s'y fût laissé prendre? La vérité est que le Prince avait été malade pendant toute son enfance. Il était petit, laid, taciturne et aussi peu représentatif que possible. Il aimait l'étude, mais il était lent à apprendre : rien pendant longtemps ne fit prévoir le développement que son intelligence devait prendre plus tard, et il apparaît, même dans les mémoires de sa sœur qui est portée à le flatter, comme un triste et peu intéressant jeune homme.

Je ne crois pas d'ailleurs qu'aucune jalousie entrât dans les sentiments que Frédéric-Guillaume nourrissait pour son fils. *Le gros roi de Prusse*, comme on l'appelait, n'était pas un Georges Ier. C'était un homme simple et rude, qui n'avait qu'un idéal — il n'aimait que le militaire — qui voyait grandir à ses côtés un héritier qui était juste le contraire de cet idéal, et qui s'imaginait (psychologue peu profond, et plus habitué à faire manœuvrer des soldats qu'à former des hommes), qu'on peut modifier au commandement les facultés et les goûts d'un jeune homme. Depuis que le Prince était enfant, il avait essayé, par une éducation sévère, de le rendre tel qu'il le rêvait. Il n'avait réussi qu'à l'épouvanter. Tout petit, le Prince Royal tremblait devant son père et n'osait proférer un mot s'il s'en sentait regardé. Avec cela, aussi têtu que timide, il se gardait bien de lui obéir, et il avait toujours montré, à mesure qu'il avait grandi, les goûts les plus opposés à ceux du roi, soit qu'il les eût naturellement, soit qu'il les affectât. « Le roi ne pouvait le souffrir, dit la Princesse, il ne cessait de le gronder. » Plusieurs fois, quand les choses allaient trop mal, le jeune Prince avait écrit à son père des lettres de soumission, dont elle avait fait le brouillon, mais qui n'avaient amené que des rapprochements passagers. Le Prince restait au fond, et le roi le savait, aussi peu soumis que possible.

Les favoris avaient tiré parti de la situation. Par leurs « rapports sinistres » (1), — le mot n'est pas trop fort, — ils avaient entretenu entre le père et le fils une froideur qui assurait la durée de leur influence.

(1) *Mémoires.*

Digitized by Google

Le Prince Royal n'avait pas quinze ans qu'ils l'avaient accusé de nourrir dans le secret des rêves ambitieux. Il souhaitait, prétendaient-ils, la mort du roi pour changer toutes choses. Il avait dit qu'il renverrait aussitôt les troupes, et se chargeait de dépenser bien vite cet argent économisé si jalousement par Frédéric-Guillaume.

Le jeune homme avait-il tenu ces propos ? Cela n'est pas prouvé. Avait-il même eu ces pensées ? Le roi l'avait-il cru ? Il est permis d'en douter. J'imagine que le roi eût pris des mesures contre un fils qu'il eût soupçonné de souhaiter sa mort. Il n'en avait pris aucune. Mais je ne sais quelle inquiétude s'était ajoutée au mécontentement que lui inspirait le caractère ténébreux de l'héritier du trône, et il avait resserré encore cet étau dans lequel depuis son enfance, il le tenait fermé.

On l'avait vu, pendant toute sa jeunesse, le comprimer et l'humilier à plaisir. Allait-on à Postdam ? tout le monde était du voyage, excepté lui. Le roi Auguste les invitait-il tous deux à Dresde ? Le roi s'empressait de refuser pour son fils, qui en mourait d'envie... Le Prince Royal témoignait-il du goût pour une étude ? on la lui défendait... « Avait-il un livre entre les mains ? le roi le jetait au feu... Jouait-il de la flûte ? le roi brisait la flûte en deux... (1). »

Que le jeune prince fît, en toutes choses, opposition à son père, cela se conçoit. Mais l'on conçoit aussi à quel point cette opposition continuelle et systématique devait achever d'irriter un homme aussi bouillant que Frédéric-Guillaume. Elles l'irritaient sans doute d'autant plus qu'elle était silencieuse. Jamais le jeune prince n'essaya de raisonner son père, jamais une seule fois, il n'osa lui tenir tête ; il ne lui opposait que la force d'inertie.

On sait que le roi, quand il était en colère, n'était pas maître de ses mouvements. Voltaire insinue qu'il traitait son fils à coups de canne et à coups de pieds, glissant toutefois rapidement sur ces situations propres à diminuer par trop le prestige de son ancien héros. Celui-ci, dans ses

(1) VOLTAIRE : *Mémoires.*

Digitized by Google

écrits postérieurs, ne s'en est jamais vanté : c'est seulement beaucoup plus tard qu'il fait commencer sa vie. Quant à la Princesse Wilhelmine, elle est moins réservée. Elle nous fait à plusieurs reprises, et sans l'ombre de fausse honte, le tableau du Prince Royal, fouetté à dix-huit ans, traîné par les cheveux, roué de coups, et obligé — car il semble qu'il ne sut pas se défendre — d'appeler à son secours un valet de chambre. En vérité, un tempérament extrêmement maladif, et une âme encore informe et obscure peuvent seuls expliquer le rôle joué, pendant toute sa première jeunesse, par ce futur grand homme.

Cependant, « le Prince se lassa, dit Voltaire, de toutes les attentions que son père avait pour lui » (1). Il s'en lassa même un peu tard, et après avoir supporté plus de coups que sa dignité ne le lui permettait. A force de s'entendre dire par ses favoris « qu'il était honteux de se laisser battre (2) », il se lassa enfin, Dieu merci ! — et il pensa, non à se révolter, cela eût été beaucoup trop lui demander ! — mais à s'enfuir. Ce dernier parti s'accordait mieux avec la timidité qui faisait alors le fond de son caractère. Encore, avant de le prendre, hésita-t-il longtemps... Intéressé au fond et soucieux de ménager l'avenir, il sentait le danger de rompre complètement avec son père, et, incapable d'avoir pour lui les sentiments d'un fils, il ne voulait pas du tout se priver des avantages que lui donnait ce titre.

Il avait pour amis deux aimables jeunes gens Katt (3) et Keith, qui se faisaient forts de le conduire à l'étranger, si rapidement que le roi n'aurait pu en être prévenu, et qui l'y eussent suivi.

Plusieurs fois ils avaient concerté ensemble le plan de cette expédition. Le déguisement y jouait le plus grand rôle. Frédéric semble avoir pris un plaisir puéril à l'idée d'échanger l'uniforme de colonel prussien contre l'habit à la française. Mais au moment de se mettre en route, la frayeur le prenait, car il n'était pas encore brave.

(1) VOLTAIRE : *Mémoires.*
(2) *Mémoires.*
(3) Katt était le fils d'un brave officier général.

Digitized by Google

Un soir, pendant les négociations de M. Hotham, il avait apparu tout déguisé à sa sœur et à Mme de Sonsfeld qui avaient réussi à faire passer en lui quelque chose de la frayeur qui les avait bouleversées. L'habit à la française le rendait méconnaissable, mais seulement au premier abord. Il n'était que trop probable qu'avant la frontière il serait signalé. Ne connaissait-il pas le roi? Ne sentait-il pas que s'il se laissait rattraper, il était perdu? Après lui avoir montré combien son projet était chimérique, les deux femmes lui avaient fait jurer de ne rien tenter, et il s'était assez facilement, semble-t-il, prêté à ce serment. Puis, sans doute, il l'avait regretté. La Princesse Royale, quelques jours plus tard, recevait la lettre suivante :

« Je suis au désespoir, la tyrannie du roi ne va qu'en augmentant. Ma constance est à bout...

« ... Vous vous flattez, mais vainement, que l'arrivée du chevalier Hotham mettra fin à nos maux. La reine gâte toutes nos affaires par son aveugle confiance en la Ramen. Je voudrais que cette car... fût pendue. »

Là-dessus étaient survenus les incidents que j'ai racontés au dernier chapitre, l'arrivée de M. Hotham, offrant, en échange de la disgrâce de Grumkow, les deux mariages tant désirés, l'hésitation du roi, le triomphe du favori et enfin ce que la Princesse appelle « la fâcheuse aventure » du coup de pied.

Rien n'avait pu apaiser celui qui l'avait reçu, ni les excuses formelles du roi, ni la lettre du Prince Royal. Il est à remarquer d'ailleurs que les lettres du Prince Royal produisaient peu d'effet : la reine, sa tante, ne lui répondait même pas. M. Hotham était parti au jour dit, sans avoir sacrifié un pouce de sa dignité blessée.

La colère du roi avait été grande. Il avait quitté Berlin bientôt après et, pour la plus grande consolation des princesses, il visitait ses Etats. Mais il avait emmené le Prince Royal et c'est sur lui que cette colère retombait tout entière.

— « Bah ! dit-il à sa sœur, un jour qu'il traversait Berlin, faites-vous abbesse et vous aurez un établissement ! Je ne

Digitized by Google

comprends pas pourquoi la reine se chagrine. Le malheur n'est pas bien grand. »

Il éprouvait cette résignation qu'on éprouve si facilement, même sans être philosophe, pour les malheurs des autres.

— « Pour moi, ajouta-t-il, je suis las de toutes ces *manigances*. Tirez-vous d'affaire comme vous pourrez. Il est temps que je pense à moi ! »

(Avait-il jamais pensé à autre chose ?)

A ces paroles et à son air pincé, la Princesse avait deviné qu'il avait un projet. Il l'assura que non. Comment l'eût-elle cru ? Tout le monde en parlait ; tout le monde, Grumkow lui-même, citait ses compagnons et dévoilait son plan.

Katt passa à Berlin. Elle le vit. Elle lui fit jurer de ne pas entraîner son frère dans une aventure qui pouvait lui être fatale et qui même, à supposer qu'elle réussît, achèverait de jeter la division dans leur famille. Katt joua son rôle de conspirateur... Il n'avait jamais parlé division au Prince Royal... il n'en avait jamais eu même la pensée... il en répondait sur sa tête !...

— « Votre tête ? répondit la Princesse, je la vois déjà trembler sur vos épaules ; et, si vous ne changez de conduite, je pourrais bientôt la voir à vos pieds... »

Elle disait cela, sachant combien Katt était imprudent. En réalité elle ne pensait pas être si bon prophète.

Le 15 août, en l'honneur de l'anniversaire de la naissance du roi, la reine donna un bal à Monbijou, où la Princesse Royale dansa beaucoup. Au fond elle aimait les fêtes. Elle était en train d'oublier tous ses chagrins dans la gaieté de celle-ci lorsque, ayant jeté les yeux sur la reine, elle la vit qui causait dans un coin avec sa grande maîtresse et Mme de Sonsfeld. Toutes trois paraissaient atterrées et la reine était plus pâle que la mort.

Un moment plus tard, la souveraine donnait le bonsoir et montait en carrosse. La Princesse Royale y monta avec elle. Pas un mot ne fut échangé pendant le trajet, mais on pense si, une fois dans sa chambre, la Princesse se jeta avec avidité sur Mme de Sonsfeld. Il y avait un malheur, elle le voyait. « Comme son frère l'intéressait plus que

Digitized by Google

toute chose au monde (1) », elle voulait au moins savoir s'il y était impliqué, Mme de Sonsfeld finit par lui avouer qu'il avait été arrêté le matin comme il tentait de s'évader.

La nouvelle n'était que trop vraie, et toutes les circonstances ne tardèrent pas à en être publiques.

Le roi et son fils avaient passé quelques jours ensemble à Anspach (où était mariée Frédérique-Louise), pendant lesquels leurs rapports avaient été aussi mauvais que d'habitude. La veille du départ, après lui avoir fait mille affronts devant des étrangers, le roi avait dit au jeune prince :

« Si mon père m'avait traité comme je vous traite, je me serais enfui cent fois pour une, mais vous n'avez point de cœur : vous n'êtes qu'un poltron ! »

Rien ne fâche un nègre comme de s'entendre dire qu'il est noir. Pour la même raison peut-être, l'épithète de « poltron » était allée au cœur du Prince Royal. Dans la parole de son père, il y avait une espèce de provocation qu'il s'était tout à coup senti porté à relever.

Il avait demandé des chevaux à son beau-frère. Celui-ci le voyant exaspéré, avait feint de ne pouvoir lui en prêter, et avait prudemment prévenu le roi de cette demande.

Le lendemain, comme le Prince sortait d'Anspach, il avait rencontré une estaffette qui lui apportait des nouvelles de Katt, avec probablement l'assurance de son dévoûment, pour le cas où il en aurait besoin. Sans prendre le temps de la réflexion, sans combiner comment il arriverait à exécuter un projet duquel dépendaient la vie ou la mort de ceux qu'il y engageait avec lui, il avait renvoyé cet homme porteur d'une lettre à Katt où il lui donnait rendez-vous à La Haye. Il s'arrêterait à Leipzig où il se ferait appeler le marquis d'Ambreville; Keith, un autre de leurs amis, les attendrait en Angleterre, où il passerait facilement une fois à La Haye. Son coup lui paraissait « remarquable » en ce que, s'il était pris, il trouverait asile dans un des nombreux couvents qu'on rencontrait sur la route

(1) *Mém.*

Digitized by Google

qu'il avait à traverser. Il était remarquable en effet, mais par sa naïveté.

L'estafette n'avait pas pu retourner directement vers Katt. La lettre avait été remise à un autre, et comme elle était imparfaitement adressée, elle était allée tomber non chez l'ami du prince, mais chez un de ses cousins.

Le Prince Royal avait décidé de partir le lendemain de très bonne heure. Il avait donné à un page commission de l'éveiller. Celui-ci avait éveillé d'abord son valet de chambre, un vieux bonhomme que le roi avait placé à sa porte parce qu'il était sûr de sa fidélité. Le valet de chambre avait été intrigué de voir son jeune maître, qui s'était éveillé tout seul, déjà debout et habillé à la française. Celui-ci lui avait expliqué qu'il s'en allait à la ville voisine, en quête d'une aventure galante. Le vieux, qui ne connaissait que la consigne, avait cru devoir informer du fait M. de Rocha, qui avait prévenu les généraux de la suite du roi. Voilà nos gens aux trousses du Prince Royal. Ils l'avaient trouvé dans la ville où il avait prétendu aller chercher aventure; le page lui amenait dans le moment les chevaux avec lesquels il comptait s'enfuir.

Ainsi avait échoué, sans avoir eu même un commencement d'exécution, ce projet conçu par deux enfants et exécuté en dehors de tout bon sens et de toute prudence. Je ne sais si le roi ne demeura pas plus confondu du peu de génie dont son fils avait fait preuve que d'une révolte à laquelle les paroles, sur lesquelles ils s'étaient quittés, l'avaient pour ainsi dire autorisé.

Appréhendé par les généraux, le Prince avait essayé plusieurs fois de leur échapper : la frayeur qu'il avait de son père le rendait comme un fou. Mais il n'avait fait en se débattant que s'attirer un traitement plus sévère. Ce fut dans la situation d'un criminel d'Etat qu'il avait paru devant le roi; la colère de celui-ci était telle que, si les favoris ne fussent intervenus, il l'aurait tué. Après un premier interrogatoire, le Prince avait été conduit dans la prison de Monwalde à six milles de Berlin.

Il venait d'y arriver quand la reine avait reçu par l'inter-

Digitized by Google

médiaire de Mme de Kamken, le billet du roi qui l'avait si vivement bouleversée au milieu de la fête. Il était ainsi conçu : « J'ai fait arrêter le coquin de Fritz; je le traiterai comme son forfait et sa lâcheté le méritent; je ne le reconnais plus pour mon fils; il m'a déshonoré avec toute ma maison : un tel misérable n'est plus digne de vivre (1). »

La reine communiqua ce billet à la Princesse Royale le lendemain, dès la première heure. Elle était dans un désespoir aigu que la Princesse partagea bientôt; d'abord parce que toutes deux aimaient le Prince Royal, et ensuite pour des raisons plus personnelles. Depuis huit ans qu'elles étaient en lutte avec le roi, au sujet du mariage anglais, elles avaient écrit au jeune prince des quantités de lettres, dans lesquelles, ne les croyant pas destinées à la publicité, elles s'étaient, paraît-il, épanchées un peu librement. La Princesse Royale qui avait des prétentions à la causticité, exerçait la sienne non seulement sur le dos des favoris, mais sur celui du roi lui même, très peu retenue, paraît-il, par la majesté paternelle. Aux lettres de son frère qui ne péchaient pas par excès de respect, elle en avait répondu qui ne leur cédaient rien. Ce jeu avait longtemps amusé la reine qui renchérissait.

Qu'on songe à la stupeur des deux princesses, se demandant maintenant en tête à tête ce qu'étaient devenues leurs lettres.

— « Où pensez-vous qu'elles soient ? disait la reine.

— J'en ai parlé souvent à mon frère, répondait la Princesse Royale, il m'a toujours assuré qu'il les avait brûlées.

— Je connais trop votre frère, je parie que ces lettres sont parmi les effets de Katt! »

Or, Katt, sur les présomptions qu'on avait contre lui et sur sa lettre échouée si malheureusement chez son cousin, avait été arrêté en même temps que le Prince Royal et les scellés avaient été apposés chez lui.

Il faut reconnaître que Katt, bien qu'abondamment

(1) *Mém.*

Digitized by Google

pourvu des défauts de la jeunesse, ne manquait ni de présence d'esprit, ni d'un sentiment d'honneur, ni de fidélité. Il avait été un fou dans la fortune ; dans l'épreuve il fut un héros.

Le lendemain du jour où il avait été arrêté, une certaine comtesse de Pink, femme respectable et bien vue à la cour, trouva chez elle, sans savoir qui l'y l'avait apportée, une cassette avec le billet suivant : « Ayez la bonté, Madame, de remettre cette cassette à la reine : elle renferme les lettres du Prince Royal » (1).

Qui fut embarrassée ? Ce fut la comtesse de Pink. En remettant la cassette à la reine, elle s'exposait aux fureurs du roi, en la remettant au roi, à celles de la reine. Ces dernières lui parurent peut-être plus redoutables, ou peut-être pensa-t-elle, qu'en remplissant son mandat, tel qu'elle l'avait reçu, elle pourrait toujours se couvrir de l'excuse de son ignorance. Elle fit donc prévenir la reine qu'elle avait la cassette. Quel soupir de satisfaction durent pousser les princesses ! Mais le problème maintenant, c'était de transporter la cassette en question, car elle était volumineuse. Si on le faisait avec mystère, ce mystère même, dans les circonstances où l'on se trouvait, éveillerait l'attention des espions dont le palais était rempli. Si on le faisait au grand jour, on s'enlevait la seule chance que la chose pût passer inaperçue; le roi entendrait dire qu'une cassette avait été apportée chez la reine, et il voudrait en voir le contenu. Le cas était délicat.

Après avoir pesé le pour et le contre, les princesses crurent qu'il fallait faire venir la cassette au grand jour, mais avant que le roi rentrât à Berlin. Quand elle fut là, on trouva le moyen de lever les scellés et de les remettre sans que personne pût s'en apercevoir. Les scellés levés et la cassette ouverte, on reconnut qu'elle renfermait effectivement ces lettres plutôt scabreuses dont nous avons parlé. Il y en avait plus de mille cinq cents. Qu'en faire ? Les brûler? Mais alors, que dirait le roi quand il ouvrirait cette

(1) *Mém.*

Digitized by Google

cassette vide ? que n'aurait-il pas le droit d'en conclure ? Il avait déjà dit que la reine et la Princesse Royale avaient encouragé le coquin de Fritz à s'évader ? Mais peut-être en doutait-il ? S'il était prouvé qu'elles avaient brûlé des lettres écrites par elles au Prince Royal, son doute deviendrait une certitude. Les laisser ? c'était impossible.

Ces insidieuses femmes eurent alors l'idée de remplacer les anciennes lettres par de nouvelles qu'elles composeraient sur-le-champ. Je crois que le mérite de l'idée revient à Wilhelmine. La reine accepta, riant à la fois du bon tour qu'elles jouaient au roi, et tremblant qu'il n'arrivât trop tôt et les surprît avant leur besogne finie. Pendant trois jours et trois nuits, elles ne firent pas autre chose toutes les deux que composer des lettres au Prince Royal. « Elles ne contenaient, dit la Princesse, que des choses indifférentes. » J'imagine que le ton en était correct et que si l'on y parlait du roi, c'était pour vanter ses vertus et se confondre en assurances de sentiments respectueux. Elles en produisirent de six à sept cents et bouchèrent ce qui restait de vide dans la cassette avec quelques nippes.

Il n'était que temps. Le roi arrivait. Du plus loin qu'il aperçut la reine, il lui cria :

— « Votre fils n'est plus ! »

Il ajouta :

— « Mais je veux la cassette.

— Mon Dieu, s'écria la reine, mon fils ! Mon Dieu, mon Dieu, mon fils ! »

La Princesse qui entrait s'évanouit.

Elle revint toutefois à elle pour entendre la Ramen assurer sa mère que le Prince Royal était en vie.

De voir qu'on lui remettait la cassette sans difficulté n'apaisa pas plus le roi que les gémissements de sa femme et les pâmoisons de sa fille ne l'avaient ému. Cette dernière s'étant trouvée devant lui un moment après, il la reçut à coups de poing et l'envoya rouler à l'autre bout de l'appartement où elle faillit se fendre la tête ; il l'eût piétinée, il l'eût assommée si ses femmes ne se fussent interposées entre elle et lui ; il l'eût fait passer par la fenêtre. « Il la

Digitized by Google

jeta à coups de pied par une fenêtre qui s'ouvrait jusqu'au plancher. La reine la retint à peine par ses jupes (1). »

Elle s'évanouit ou du moins feignit de nouveau de s'évanouir. Ses frères et sœurs, les princes Auguste-Guillaume et Henri, les princesses Frédérique-Charlotte et Dorothée — parmi eux il y en avait de quatre ans — la relevèrent et l'assirent dans l'embrasure d'une fenêtre où ils lui apportèrent des cordiaux, cherchant à la ranimer, tandis que le roi continuait ses imprécations.

La colère de Frédéric-Guillaume s'explique, si l'on réfléchit que, depuis l'événement, il avait eu continuellement l'esprit monté par ses favoris. Ç'avait été de tout temps leur système de brouiller le roi avec ses enfants : on pense si l'escapade du Prince Royal avait fait leur jeu. Dans ce qui n'était qu'une étourderie de jeune homme, ils avaient vu tout un complot, où la vie même du roi avait été en péril. Le Prince Royal, à les entendre, était de connivence avec l'Angleterre, c'est-à-dire avec sa pire ennemie, et la Princesse Royale était parmi ceux qui avaient encouragé le complot. On l'avait vu un jour parler bas à Katt. Ce jeune homme était son messager quand elle avait des secrets à faire passer à son frère. Il était son confident. Quelques-uns croyaient savoir qu'elle lui avait donné son portrait ; d'autres avançaient qu'il avait été son amant et qu'elle en avait eu plusieurs enfants.

Le roi, comme tous les hommes violents, ne demandait qu'à croire aux choses qui l'irritaient le plus. Son indignation était telle qu' « il faisait peur à voir » (2). Jamais ses enfants ne l'avaient vu dans cet état. « Il était tout noir, ses yeux jetaient des étincelles et l'écume lui sortait de la bouche (3). »

« La reine poussait des cris aigus ; toute sa fermeté l'avait abandonnée ; elle se tordait les bras et courait par la chambre, éperdue. » Les enfants à genoux aux pieds de leur père, qui ne parlait de rien moins que de tuer Frédéric et Wilhelmine, cherchaient à l'adoucir.

(1) VOLTAIRE, *Mémoires*.
(2) *Mémoires*.
(3) *Id*.

Digitized by Google

Affolée, la Princesse Royale s'écria qu'elle consentait à épouser le duc de Weissenfield si le roi lui accordait la grâce de son frère. Le grand bruit qui se faisait dans la chambre empêcha qu'on l'entendît. Elle allait répéter cette parole qui l'offrait en holocauste, quand l'officieuse Sonsfeld, très blasée apparemment sur l'importance de ces petites scènes de famille, lui ferma la bouche avec son mouchoir.

S'étant retournée, la Princesse vit à ce moment Katt qui traversait la place, escorté de quatre gendarmes. Il ôta son chapeau pour la saluer. Il était pâle et défait.

Le roi l'avait aperçu lui aussi. Cela fit diversion. Il partit pour l'interroger, se vantant de lui arracher plus d'aveux qu'il n'en fallait pour que le Prince Royal et sa sœur eussent la tête coupée. Dans l'état de fureur où il était, il était capable de le faire, comme il le disait, « considérant qu'il avait trois autres garçons dont aucun ne faisait des vers, et que c'était assez pour la grandeur de la Prusse » (1).

La Ramen, qui se prenait pour un personnage, et Mme de Kamken sortirent avec lui. Il repoussa la Ramen qui voulait intercéder pour la reine, mais Mme de Kamken étant tout à coup montée sur ses grands chevaux, il en fut comme hypnotisé, et il avala tout entier le sermon suivant auquel sans doute il ne s'attendait guère :

« Vous vous êtes vanté jusqu'à ce jour d'être un prince juste, équitable et craignant Dieu. Cet Etre bienfaisant vous en a récompensé en vous comblant de ses bénédictions, mais tremblez de vous départir de ses saints commandements et craignez les effets de la justice divine. Elle a su punir deux souverains qui ont répandu, comme vous prétendez le faire, le sang de leur propre fils. Philippe II et Pierre le Grand sont morts sans ligne masculine ; leurs Etats ont été livrés en proie aux guerres étrangères et intestines, et ces deux monarques, de grands hommes qu'ils étaient, sont devenus l'horreur du genre humain. Rentrez en vous-même, Sire; le premier mouvement de votre colère

(1) VOLTAIRE, *Mémoires*.

Digitized by Google

est encore pardonnable, mais elle deviendra criminelle si vous ne tâchez de la vaincre (1). »

Le roi ne l'interrompit point. Il la regarde quelque temps. Lorsqu'elle eut fini de parler, il lui dit :

— « Vous êtes bien hardie, de me tenir un pareil langage, cependant je n'en suis point fâché; vos intentions sont bonnes. Vous me parlez avec franchise; cela augmente mon estime pour vous. Allez, tranquillisez ma femme (2). »

On se demande, en lisant de tels traits, s'il n'y avait pas dans le cœur de ce roi si brutal quelque chose dont une femme qui eût cherché à le prendre autrement que par des scènes et des mensonges, eût pu tirer parti.

Cependant Katt fut interrogé par lui, et répondit admirablement, car il ne dit pas un mot qui eût pu compromettre les Princesses, et quant à l'évasion du Prince Royal, il en fit chez ce Prince un simple dessein de passer en Angleterre pour se soustraire aux mauvais traitements du roi et à sa colère.

Le roi fut-il convaincu?...

Il avait pendant ce temps chargé Grumkow d'ouvrir la cassette. Celui-ci dont les lettres les plus intimes, divulguées dernièrement, avaient fait le bonheur des Princesses, n'était pas fâché de voir, à son tour, comment ces dames écrivaient dans l'intimité. Il avait été accusé d'avoir appelé la Princesse Royale « une vilaine magotte ». Comment les princesses appelaient-elles le roi? en quels termes parlaient-elles de lui-même?

Sa curiosité ne fut pas satisfaite et il paraît l'avoir vivement regretté.

— « Sire ! dit-il au roi qui venait s'informer du résultat de l'enquête, ces maudites femmes nous ont dupé... »

Cette expression suffirait à montrer à quel point il était rentré dans les bonnes grâces et la familiarité de son souverain.

— « Je ne trouve rien dans ces lettres qui puissent leur

(1) *Mémoires.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

faire tort, et celles qui pourraient nous donner des lumières n'existent sûrement plus. »

Grumkow jugeait la reine en homme qui la connaît bien.

L'idée d'avoir été dupé par « ces maudites femmes » réveilla la colère du roi que le sermon de Mme de Kamken n'avait qu'assoupie. Il conclut, de la disparition des lettres compromettantes, que la Princesse Royale était du complot, prétendit d'ailleurs le savoir pertinemment par Katt, et lui annonça le même soir qu'il lui donnait sa chambre pour prison.

La reine quitta sa fille, en versant des torrents de larmes, et après lui avoir fait promettre, sur ce qui regardait la cassette, un secret éternel.

La Princesse Royale fut portée dans sa chambre, en chaise, au milieu d'une foule de peuple accourue pour jouir du coup d'œil. Elle y fut enfermée avec Mme de Sonsfeld, et l'on plaça devant sa porte une double garde.

VI

LA PRINCESSE SE REND

Dans sa chambre, devenue sa prison, la Princesse apprit bientôt que son frère avait été transféré à Custrin (1), et logé dans un cachot qui ne recevait le jour que par une lucarne. Tous ceux qui étaient supposés avoir eu part à son évasion, allaient être exilés soit à Spandau, soit à Memel, soit en Lithuanie. On parlait de quelque chose de plus dur encore pour Mme de Sonsfeld. Quant à elle, elle serait envoyée dans le cloître du Saint-Sépulcre. Si on cherchait à l'impressionner, le nom était bien choisi !

Ces décisions dépendaient encore de ce qu'on apprendrait dans les interrogatoires, et Katt et le Prince Royal en subissaient chaque jour.

(1) La citadelle de Custrin était située à 36 kil. N.-O. de Francfort, au milieu d'un marais.

Digitized by Google

La fermeté de Katt ne se démentit jamais. C'était décidément un noble caractère.

Il trouva le moyen de faire parvenir à la Princesse Royale, sans que personne en ait jamais rien su, son portrait qu'il possédait en effet et au sujet duquel on avait si cruellement et si légèrement incriminé leurs rapports. Jamais un mot ne lui échappa qui pût nuire à personne.

Le Prince Royal était moins heureux. Dans ces interrogatoires où, par parenthèse, on ne l'appelle jamais que le colonel Fritz, et sa sœur que M^lle^ Wilhelmine, il apparaît aussi sot que partout ailleurs. Tantôt il prend pour le bourreau le magistrat qui vient l'interroger; si on lui parle de la question, tout son sang se glace; tantôt il se coupe dans ses réponses, de la manière la plus maladroite. Quand on lui montra la cassette, en lui demandant s'il la reconnaissait, n'eut-il pas l'esprit de répondre qu'il en reconnaissait bien toutes les lettres, mais qu'il y voyait des bijoux que certainement il n'y avait jamais mis ! De sorte que le roi, s'il en doutait encore, était bien certain maintenant que les scellés avaient été levés, la cassette ouverte, et les lettres détruites. En vérité, on n'est pas plus fin.

Au bout de quelques jours d'emprisonnement, il trouva le moyen de faire parvenir à sa sœur la lettre suivante :

« Ma chère Sœur,

« On va m'hérétiser après le conseil de guerre qui se tiendra incessamment, car il n'en faut pas davantage pour passer hérésiarque que de n'être pas, en toutes choses, conforme aux volontés du maître. Vous pourrez juger sans peine de la jolie façon dont on m'arrangera. Je ne m'embarrasse guère des anathèmes qui seront prononcés contre moi, pourvu que je sache que mon aimable sœur s'inscrit en faux contre eux. Quel plaisir pour moi que ni grilles, ni verrous ne puissent m'empêcher de vous témoigner ma parfaite amitié ! Oui, ma chère sœur, il se trouve encore d'honnêtes gens en ce siècle quasi entièrement corrompu, qui me procurent le moyen de vous témoigner mes soumissions. Oui, ma chère sœur, pourvu que je sache que vous êtes heureuse, la prison deviendra

Digitized by Google

pour moi un séjour de bonheur et de félicité. Je souhaiterais du fond du cœur n'avoir plus besoin d'interprète pour vous parler, et que nous revissions ces jours heureux où j'avais le plaisir de vous entretenir moi-même et de vous assurer que rien au monde ne saurait diminuer mon amitié pour vous.

« Adieu.

« Le Prisonnier (1). »

Là encore, on se demande si cette creuse phraséologie valait la peine d'exposer à de graves dangers celui qui la porta, la brave Mermann chez qui elle fut déposée, celle à qui elle était adressée et celui même qui l'écrivit?... Y a-t-il autre chose que des mots dans les protestations d'amitié du jeune prince à sa sœur ? Il est vrai que le style était celui de l'époque. La Princesse en eut le cœur percé et elle aurait voulu répondre, mais Mme de Sonsfeld, avec raison, ne le lui permit pas.

Le roi, elle le savait, ne s'était pas calmé, et l'affaire du Prince prenait une tournure assez sinistre pour qu'on ne s'exposât pas à l'aggraver encore.

Celui-ci avait dit vrai : ce n'est pas à un jugement ordinaire qu'on s'apprêtait à la soumettre. Dans un jugement ordinaire, son cas n'eût rien eu d'effrayant. « Il ne paraît pas bien décidé par les lois divines et humaines qu'un jeune homme doive avoir le cou coupé pour avoir voulu voyager (2). » Mais on avait fait de son escapade un délit militaire. C'était de désertion, ni plus ni moins, que le colonel Fritz ainsi que Katt étaient accusés, et c'était bien en conseil de guerre qu'ils allaient passer. Si les conseils de guerre sont redoutables en tout temps et en tous pays, ils l'étaient surtout alors et en Prusse, où régnait une discipline militaire dont la sévérité passait toutes les bornes.

Le jugement fut rendu le 1er novembre, à Postdam. Le jury se composait de deux colonels, de deux lieutenants-colonels, de deux majors, de deux capitaines et de deux lieu-

(1) *Mém.*
(2) VOLTAIRE : *Mém.*

Digitized by Google

tenants. Tous avaient été tirés au sort et obligés d'accepter. Ils se fussent tous excusés si l'on en les eût laissés libres... Ils donnèrent chacun leur voix par un passage de l'Ecriture Sainte. Et, soit qu'ils eussent cru devoir appliquer la loi militaire dans toute sa rigueur, soit qu'ils eussent été influencés par ce qu'ils imaginaient être le secret désir du roi, ils votèrent tous, excepté deux, pour la peine de mort. Les deux qui votèrent pour le pardon alléguèrent le cri de David quand on vint lui apprendre la mort de son fils : Ah ! mon fils Absalon ! mon fils Absalon !

Ce jugement rappelle le premier jugement des fils d'Hérode, à la différence près qu'Hérode s'y était montré plus humain. Hérode avait reconnu qu'on avait tiré parti de son caractère violent, et qu'on l'avait animé plus qu'il ne convenait contre des conspirateurs qui étaient surtout des enfants, et la scène s'était terminée par un pardon trempé de larmes. Il n'y eut rien de pareil au jugement du Prince Royal. S'il échappa à la mort, ce n'est pas que les entrailles paternelles se fussent émues pour lui. Du moins Frédéric Guillaume n'en convint pas. C'est à l'intervention des puissances étrangères qu'il accorda sa grâce; encore se réserva-t-il de le laisser en prison tout le temps qu'il le jugerait bon. Quant à Katt, il subit la peine à laquelle il avait été condamné.

Son arrêt lui fut signifié le lendemain. Il le reçut sans changer de couleur, avec un courage sans emphase qu'il serait difficile de ne pas admirer. Il avoua à un ecclésiastique qui venait le voir, que « son ambition et sa confiance en sa fortune et dans les bonnes grâces du Prince Royal l'avaient bien aveuglé, qu'il reconnaissait maintenant que tout était vanité, qu'il se repentait de tous ses péchés, et désirait la mort, comme le chemin qui conduisait au bonheur éternel » (1). A un ami qui lui disait d'espérer, se flattant que sa grâce pouvait encore venir :

— « Je suis content de mon sort, répondit-il, je meurs pour un maître que j'aime !... »

(1) *Mém.*

Digitized by Google

On le transporta à Custrin où l'exécution devait avoir lieu sous les yeux du Prince Royal.

Celui-ci aperçut, un matin, en face de sa fenêtre, un échafaud tendu de noir. Un vieil officier, suivi de ses grenadiers, entra dans sa chambre, fondant en larmes. Frédéric ne douta pas qu'on ne vînt lui couper le cou. Mais l'officier, toujours pleurant, le fit prendre par ses grenadiers qui le placèrent à la fenêtre où ils lui maintinrent la tête (1). Ce fut dans cette position qu'il assista à l'exécution de Katt.

Il eut à ce moment un des seuls bons mouvements que les Mémoires de sa sœur aient enregistrés.

« — Au nom du ciel, s'écria-t-il, en s'adressant à ceux qui étaient là, je vous conjure de retarder l'exécution : je veux écrire au roi que je suis prêt à renoncer à tous mes droits à la couronne, s'il veut pardonner à Katt. »

Comme ceux-ci restaient inflexibles, il s'adressa à son ami :

« — Que je suis malheureux, mon cher Katt, je suis cause de votre mort. Plût à Dieu que je fusse à votre place !

— Monseigneur, répondit le condamné, si j'avais mille vies, je les sacrifierais pour vous ! »

En même temps il se mit à genoux. Un de ses domestiques voulut lui bander les yeux. Il refusa. Alors, élevant son âme à Dieu, ce brave garçon s'écria : « Mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains ! » Presque dans le même moment, sa tête, tranchée d'un seul coup, roulait à ses pieds.

On remarqua qu'en mourant, il avait étendu les bras du côté de la fenêtre où il avait vu le Prince Royal, mais celui-ci, pris d'une faiblesse, ou épargné par les grenadiers, ne s'y trouvait plus.

On trouva dans la prison occupée par Katt quelques sentences griffonnées au crayon, et au-dessous ces mots :

« Celui que la curiosité portera à déchiffrer ces lignes apprendra que l'écrivain a été mis aux arrêts, par ordre de S. M., le 16 août de l'année 1730, non sans l'espérance

(1) VOLTAIRE, *Mémoires*.

Digitized by Google

de revoir la liberté, quoique la façon dont il est gardé lui fasse augurer quelque chose de funeste (1). »

Ainsi, dans la pensée même du prétendu déserteur, sa faute n'avait pas été tellement grande qu'il n'eût espéré son pardon. Il ne se jugeait pas criminel et l'était-il? Sa mort restera certainement, comme une tache, sur la mémoire de Frédéric-Guillaume.

Elle avait trouvé place le 4 novembre (2). Le 5, la Princesse Royale, qui était toujours gardée dans sa chambre, et qui ignorait l'événement, reçut la visite d'Eversman.

« — Le roi, lui dit-il, n'a pas voulu vous faire interroger, de crainte de vous trouver coupable, mais il prétend qu'en reconnaissance, vous vous décidiez pour un des deux partis qu'il vous a si souvent proposés... Prenez garde, Madame, à votre réponse. La vie du Prince Royal, et peut-être la vôtre, en dépendent...

— Le roi est mon maître, repartit-elle avec assez de dignité : il peut disposer de ma vie, mais il ne peut me rendre coupable si je ne le suis pas. »

Puis, tombant bientôt dans son emphase accoutumée.

« — Je ne désire rien tant qu'être examinée. Mon innocence paraîtrait dans tout son lustre. Pour ce qui regarde les deux partis en question (Schwed et Weissenfield), ils me sont l'un et l'autre si odieux que le choix en serait trop difficile : cependant, j'obéirai aux ordres du roi, dès qu'il sera d'accord avec la reine (3). »

En mettant à son obéissance une condition aussi impossible, elle ne se compromettait guère !

« — La reine ! s'écria Eversman, le roi lui a déclaré net qu'il ne veut plus qu'elle se mêle de quoi que ce soit.

— Il ne peut pourtant, dit-elle, empêcher qu'elle ne reste ma mère, ni lui ôter l'autorité que cette qualité lui donne sur moi (4). »

Elle eut ainsi, ce jour-là, plusieurs bonnes répliques.

(1) *Mém.*
(2) Keith, qui avait trouvé le moyen de passer à temps en Angleterre, fut pendu en effigie.
(3) *Mém.*
(4) *Id.*

Digitized by Google

Eversman eut beau lui faire peur, il la quitta sans avoir rien obtenu, et après lui avoir expressément défendu de faire part à la reine de ce qu'il venait de lui dire.

C'était lui en donner envie... Après s'être concertée avec Mme de Sonsfeld, elle coupa en deux un fromage, dans lequel elle glissa le récit de la visite d'Eversman, et elle l'envoya à la reine.

La réponse lui fut apportée par Mme de Rokoule, ancienne gouvernante du Prince Royal. Elle ne contenait que ces mots éloquents dans leur simplicité :

« — Vous êtes une poule mouillée qui s'épouvante de tout ! Rappelez-vous bien que je vous donne ma malédiction si vous consentez à ce qu'on exige de vous ! Faites la malade pour gagner du temps (1). »

Eversman revint à la charge le même soir, cherchant maintenant à ébranler Mme de Sonsfeld. Il la menaçait des peines les plus terribles si elle n'usait de son ascendant sur la Princesse Royale pour l'amener à obéir au roi.

« Je ne puis me mêler, repartit la douce et têtue Sonsfeld, de choses qui passent mon hémisphère. La Princesse est d'un âge assez mûr pour comprendre son devoir ! (elle avait vingt et un ans). Je souhaite qu'elle prenne des résolutions conformes aux volontés du roi et de la reine ; pour moi, je resterai neutre et ne m'ingérerai pas à lui donner un conseil pour ou contre.

— Vous n'êtes pas informée de ce qui s'est passé ce matin ? « repartit Eversman, et il lui raconta la mort tragique de Katt.

Mme de Sonsfeld fut épouvantée, mais elle dit :

« J'attends avec tranquillité et résignation ce qu'il plaira à la Providence d'ordonner à mon sujet. »

C'est tout ce que le négociateur put tirer de cette noble femme.

Cependant la Princesse qui voyait que les choses prenaient une tournure sombre, pensa qu'il fallait suivre le conseil de sa mère, et feindre d'être malade.

(1) *Mém.*

Digitized by Google

Le cabinet, où elle prenait ses repas avec la Grande Maîtresse, donnait sur un corridor où passait toujours beaucoup de monde. Un jour, sous prétexte de la grande chaleur, elles ouvrirent la porte ; puis quand la Princesse vit qu'on la regardait, elle prit une mine lamentable et l'attitude de quelqu'un à qui le cœur va manquer. Enfin, elle se laissa tomber de sa chaise en criant : je me meurs! Et, devant ses frères et sœurs accourus au bruit et qui cherchaient à la faire revenir, elle contrefit la morte pendant près d'une heure.

Elle a soin d'ajouter que ces simagrées lui déplaisaient, qu'elles étaient contraires à son caractère. Plût à Dieu qu'elle les eût détestées assez pour ne pas s'y livrer : elles sont loin d'augmenter l'intérêt que sa situation nous inspire.

Pendant une semaine, elle garda le lit. Sous ses couvertures étaient cachées des pierres de térébenthine auxquelles elle se chauffait les mains avant de les donner à tâter au médecin. Mais celui-ci ayant terminé un jour sa visite par ces mots : « Si j'informais le roi de tout ceci, il vous ferait à toutes deux un mauvais parti » (1), la peur les prit... Décidément il n'y avait rien à faire ni avec les scènes ni avec les maladies : c'étaient deux mines trop exploitées. Les mains de la Princesse retrouvèrent la température normale et elle put se lever.

Rien de particulier ne se passa pendant l'hiver 1730-1731. Sa captivité était tantôt plus dure, tantôt moins; tantôt elle ne voyait personne, tantôt on laissait ses sœurs entrer chez elle. Quelquefois on l'abandonnait plusieurs semaines à ses réflexions, puis soudain elle était accablée des visites d'Eversman. Ce concierge, que le roi honorait de sa faveur, se croyait très fort ; il était un peu comme la Ramen ; il s'était vraiment imaginé amener la Princesse à résipiscence. Quand elle regimbait par trop, il la menaçait, de la part du roi, de l'envoyer en Lithuanie; et il prétendit un jour qu'on avait parlé de fouetter publiquement Mme de Sonsfeld dans les carrefours de Berlin.

(1) *Mém.*

Digitized by Google

« — Ce sera un beau spectacle! » ajouta-t-il en s'adressant à la Grande Maîtresse (1).

Ces grossièretés, qui lui en faisaient craindre d'autres, finirent par ébranler la Princesse Royale. On était au mois de mai ; elle avait été enfermée au mois de novembre; sa captivité durait donc depuis plus de huit mois.

« — Voyons, lui demandèrent un jour quelques dames qui avaient obtenu de venir la voir, quel parti allez-vous prendre ?

— Celui d'obéir, répondit-elle, à condition qu'on m'envoie un autre ambassadeur qu'Eversman (2).

Le roi semble avoir été à l'affût de ce bon mouvement.

Ce même jour, on vint la prévenir que quatre Messieurs demandaient à lui parler : c'étaient MM. de Borck, Grumkow, Pondevel (3) et de Tulmin (4).

« Ils firent retirer ma gouvernante, dit-elle, et fermèrent fort soigneusement la porte.

« Grumkow prit le premier la parole :

« — Nous venons ici, Madame, me dit-il, par ordre du roi.

« Ce prince s'est laissé fléchir jusqu'à présent par l'espérance de pouvoir encore effectuer votre mariage avec le Prince de Galles. J'ai été chargé moi-même de cette négociation, et j'ai fait tout mon possible pour déterminer cette cour à y consentir.

« Mais au lieu de répondre comme elle le devait aux propositions avantageuses du roi, mon maître, celui-ci n'en a reçu qu'un refus méprisant, le roi d'Angleterre lui ayant déclaré qu'il marierait son fils avant la fin de l'année. Sa Majesté, très piquée de ce procédé, y a répondu en assurant le roi son beau-frère que votre hymen se ferait avant trois mois. Vous jugez bien, Madame, qu'il ne veut point en avoir le démenti, et quoiqu'en qualité de père et de souverain, il puisse se dispenser avec vous de pareilles dis-

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) Gendre de Grumkow.
(4) Ministre d'Etat.

Digitized by Google

cussions, il veut pourtant bien s'abaisser jusqu'à ce point, et vous exposer le déshonneur qu'il y aurait, pour vous et pour lui, à être plus longtemps le jouet de l'Angleterre.

« Vous n'ignorez pas, Madame, que l'obstination de cette cour a causé tout le malheur de votre maison. Les intrigues de la reine et sa persistance à s'opposer aux volontés du roi l'ont aigri contre elle à un tel point qu'une rupture entre eux est imminente. Songez, Madame, aux malheurs du Prince Royal... Ce pauvre prince traîne à Custrin une vie misérable. Le roi est encore si animé contre lui qu'il regrette d'avoir fait mourir Katt, parce que, dit-il, il aurait pu en tirer d'autres éclaircissements. Il soupçonne toujours le Prince Royal du crime de lèse-majesté et sera charmé de tirer prétexte de vos refus pour recommencer son procès. Pour aplanir toutes les difficultés, nous avons ordre de ne vous proposer que le Prince Héréditaire de Bareith. Vous ne pouvez rien alléguer contre ce parti. Ce prince devient le médiateur entre le roi et la reine : c'est celle-ci qui l'a proposé au roi, elle ne pourra donc qu'applaudir à ce choix. Il est de la maison de Brandebourg et sera possesseur d'un très beau pays après la mort de son père. Comme vous ne le connaissez point, Madame, vous ne pouvez avoir d'aversion contre lui. Au reste, tout le monde en dit un bien infini.

« Il est vrai qu'ayant été élevée dans des idées de grandeur, et vous étant flattée de porter une couronne, sa perte ne peut que vous être sensible ; mais les grandes princesses sont nées pour être sacrifiées au bien de l'Etat. Dans le fond, les grandeurs ne font pas vraiment le bonheur. Aussi, soumettez-vous, Madame, aux décrets de la Providence, et donnez-nous une réponse capable de rétablir le calme dans votre famille. Le roi vous promet, si vous lui obéissez, de vous avantager au double de ses autres enfants, et il vous accorde, aussitôt après vos noces, l'entière liberté du Prince Royal. En votre considération, il oubliera certainement le passé et en agira mieux désormais avec la reine. Mais si, contre son attente et contre toutes ces raisons que je regarde comme invincibles, vous vous opiniâ-

Digitized by Google

trez dans votre refus, nous avons l'ordre du roi (que voici) de vous conduire sur le champ à Ménul (1), et de traiter Mme de Sonsfeld et les autres personnes de votre maison avec la dernière rigueur.

« J'avais eu le temps, continue la princesse, de réfléchir pendant ce discours et de me remettre de ma première frayeur.

« — Ce que vous venez de me dire, Monsieur, lui répliquai-je, est si sensé et si raisonnable qu'il serait très difficile de le réfuter. Si le roi m'avait mieux connue, il me rendrait peut-être plus de justice. L'ambition n'est pas mon défaut, et je renonce sans peine aux grandeurs dont vous avez parlé. La reine a cru faire mon bonheur en m'établissant en Angleterre, mais elle n'a jamais osé lui dire mes véritables sentiments.

« Je ne sais par où j'ai mérité la disgrâce du roi : il s'est toujours adressé à la reine lorsqu'il s'agissait de me marier; il ne m'a jamais fait dire ses volontés là-dessus ! » (l'hypocrite !) « Il est vrai qu'Eversman s'est mêlé souvent de me porter des ordres de sa part : j'y ai ajouté si peu de foi que je n'ai pas daigné y répondre, ne jugeant pas à propos de me compromettre avec un vil domestique et d'entrer en discussion avec lui sur des sujets d'une si grande conséquence. Vous me promettez, de la part du roi, qu'il en agira mieux désormais avec la reine : il m'accorde l'entière liberté de mon frère et me flatte d'une paix stable dans la famille. Ces trois raisons sont plus que suffisantes pour me déterminer à me soumettre aux volontés du roi, il tirerait de moi un plus grand sacrifice si son ordre l'exigeait. Après cela, je ne lui demande qu'une grâce qui est de me permettre d'obtenir le consentement de la reine (2). »

Elle avait tenu là un langage plein de raison, mais cette dernière parole donne à penser sur sa sincérité, et, effectivement, elle n'était pas parfaite !

« J'étais dans une agitation terrible, continue-t-elle. Je

(1) Forteresse en Lithuanie.
(2) *Mém.*

Digitized by Google

courais çà et là par la chambre, ruminant dans ma tête comment je trouverais un expédient pour satisfaire le roi, sans me brouiller avec la reine.

« Ces messieurs voulurent me laisser le temps de la réflexion.

« Grumkow, Borck et Pondevel, s'approchant de la fenêtre, se parlaient bas à l'oreille. Tulmin prit ce temps pour s'approcher de moi, et s'apercevant que je ne le connaissais pas, il me dit son nom.

« — Il n'est plus temps de vous défendre, ajouta-t-il tout bas. Souscrivez à tout ce qu'on exige de vous. Votre mariage ne se fera point, je vous en réponds sur ma tête ! Il faut apaiser le roi quoiqu'il en coûte, et je me charge de faire comprendre à la reine que c'est le seul moyen de tirer une déclaration favorable du roi d'Angleterre.

« Ces mots me déterminèrent.

« — Soit, lui dis-je, mon parti est pris, je consens à toutes vos propositions, je me sacrifie à ma famille. Je m'attends à de cruels chagrins, mais la pureté de mes intentions me les fera souffrir avec constance ! »

M. de Tulmin dut avoir envie de rire, en entendant parler de cette pureté d'intention.

« — Pour vous, Messieurs, je vous cite devant le tribunal de Dieu si vous ne faites en sorte que le roi ne tienne ses promesses en faveur de la reine et de mon frère. »

« Ils me firent alors les plus terribles serments de les faire exécuter en tous points, après quoi ils me prièrent d'écrire ma résolution au roi.

« Grumkow, remarquant que j'étais fort émue, me dicta la lettre : il se chargea aussi de celle que j'écrivis à la reine.

« Tulmin me dit encore qu'il n'y avait rien de perdu.

« — Je ne me soucie point de l'Angleterre, lui repartis-je, c'est la reine seule qui m'inquiète ».

— Nous l'apaiserons ! répondit-il (1). »

Il n'était pas aussi facile d'apaiser la reine, que M. Tul-

(1) *Mém.*

Digitized by Google

min, nouveau dans les affaires, se l'imaginait peut-être. Quand Mme de Sonsfeld sut que la Princesse avait capitulé, elle lui fit les plus cruels reproches. Plus de huit mois de captivité dans une chambre ne l'avaient pas lassée, paraît-il, et la perspective d'être fouettée dans les carrefours de Berlin lui paraissait peu de chose auprès des colères de la reine. Peut-être aussi, croyait-elle que la Princesse ayant résisté si longtemps devait aller jusqu'au bout. Et il est possible enfin qu'étant au fond plutôt romanesque, elle trouvât un certain charme au rôle de martyre. Quoi qu'il en soit, elle était consternée.

La réponse du roi arriva le même jour.

« Je suis bien aise, ma chère Wilhelmine, que vous vous soumettiez aux volontés de votre père : le bon Dieu vous bénira et je ne vous abandonnerai jamais. J'aurai soin de vous toute ma vie, et je vous prouverai en toute occasion que je suis

« Votre fidèle père (1). »

Le roi ne s'était jamais senti pour Wilhelmine la même antipathie que pour le Prince Royal. Dès l'instant qu'elle ne s'opposait plus à ses volontés, il n'avait aucune raison de la haïr, et retrouvait ses sentiments paternels, qui n'étaient qu'endormis dans un coin de son cœur.

La Princesse Royale ne pouvait penser sans joie à sa captivité finie et à ses rapports avec son père redevenus aussi bons que jamais, et elle éprouvait une certaine satisfaction à se dire qu'elle avait délivré son frère. Mais si ces sentiments avaient quelque douceur, la réponse de la reine se chargea de l'empoisonner.

Après la lettre que Grumkow lui avait dictée, elle lui en avait écrit une autre, dans laquelle elle lui exposait les raisons qui l'avaient forcée à accepter, et elle cherchait à l'apaiser par l'expression de ses regrets et de sa tendresse.

Frais inutiles ! Si la reine essayait quelquefois de prendre les autres par les sentiments, elle ne s'y laissait jamais prendre. Voici quelques expressions de sa réponse :

(1) *Mém.*

Digitized by Google

« Vous me percez le cœur en me causant le plus violent chagrin que j'aie enduré de ma vie... Vous avez eu l'adresse de me cacher la méchanceté de votre âme et la bassesse de vos sentiments... Je me repens mille fois des bontés que j'ai eues pour vous, des soins que j'ai pris pour votre éducation... Je ne vous reconnais plus pour ma fille et je ne vous regarderai maintenant que comme ma plus cruelle ennemie, puisque c'est vous qui me sacrifiez à mes persécuteurs, qui triomphent de moi... Ne comptez plus sur moi..., je vous jure une haine éternelle et ne vous pardonnerai jamais (1). »

Cette dernière parole fit sur la Princesse qui connaissait l'humeur vindicative de sa mère, une telle impression qu'on crut qu'elle en perdait l'esprit.

Tous les jours, pendant une semaine, elle reçut des lettres dans le ton de celle-ci et qu'elle qualifie « d'assommantes ». Cependant son entourage la suppliait d'avoir égard à ce que la reine les écrivait dans un moment d'emportement. On lui représentait que des sentiments aussi violents ne pouvaient durer, et qu'il n'était pas vraisemblable que la reine, si elle continuait à lui faire ses soumissions, ne rentrât pas à la fin en elle-même.

La première entrevue fut terrible; la reine répéta à la Princesse tout ce qu'elle lui avait écrit, la regardant d'un œil sévère et méprisant et sans que le visage bouffi et écorché à force d'avoir pleuré de la jeune fille parvînt à lui inspirer la moindre pitié. Mais la Ramen mit fin à la scène en disant à la Reine que si le roi en était informé, il pourrait bien s'en venger cruellement. Comme au fond « la la Reine craignait le roi comme le diable » elle finit par relever sa fille avec un semblant de pardon accordé d'un ton sec. C'est plus que celle-ci n'avait espéré.

Quelques jours après, la reine avait retrouvé toute sa bonne humeur. On put croire qu'elle s'était résignée à ce qui était désormais inévitable. Point du tout : c'est parce qu'elle avait causé avec M. de Tulmin qui lui avait assuré

(1) *Mém.*

Digitized by Google

que le mariage Bareith n'était qu'une feinte du roi pour déterminer l'Angleterre à se décider enfin et parce qu'elle avait fait écrire en secret à cette cour.

Quant au roi, dès qu'il se fut assuré que sa fille lui obéirait, il l'embrassa, dit à ses sœurs de la féliciter et lui remit les premiers présents à l'occasion de ses noces.

Le 28 mai, il devait y avoir une grande revue. Le roi y invita sa femme et ses deux filles aînées, la Princesse Royale et la margrave d'Anspach. Comme il devait se lever le lendemain de bonne heure, il se coucha vers sept heures. Les princesses, en attendant le souper, jouèrent au pharaon. Au moment où elles traversaient la chambre pour se rendre à la salle à manger, elles virent arriver une chaise traînée par des chevaux de poste qui s'arrêta dans la cour du château. Elles demandèrent qui elle amenait. On leur dit que c'était le Prince héréditaire de Bareith.

La Princesse Royale devait le voir le lendemain pour la première fois à la grande revue présidée par le roi.

VII

SON MARIAGE

Le margraviat de Bareith était situé au sud-ouest et très loin de Berlin, entre la Bohême, la Franconie, la Thuringe et le territoire de Francfort.

Fondé au XIII^e^ siècle, il avait été un de ces nombreux petits Etats comme Anspach, Wurtemberg, Brunswick, Nuremberg, Bevern, qui s'étaient, pendant le moyen âge et la renaissance, partagé l'Allemagne. On en avait compté à un certain moment plus de trois cent cinquante.

Ces petits Etats, sans doute, avaient eu leurs beaux jours. Comme ils n'ont pas eu d'historiens, on n'en peut dire grand'chose, car les Etats sont comme les hommes : « celui qui n'a pas eu d'historien est tout entier dans son tom-

Digitized by Google

beau (1) ». On sait du moins qu'ils avaient, pendant de longs siècles, joui de l'indépendance.

Bareith était particulièrement bien placé, dans un pays accidenté et fertile, bien plus beau que la Prusse. Il comptait une dizaine de villes de peu d'importance. Bareith était la principale.

Par deux fois, des mariages avaient ramené le margraviat de Bareith dans le lot des Hohenzollern, par deux fois il en avait été détaché pour former la dot de quelque cadet. Au début du siècle, il avait failli de nouveau être englouti par la Prusse ; évidemment, ce serait son sort tôt ou tard, mais il avait encore une fois réussi à le retarder.

Georges Guillaume, alors margrave de Bareith (2) avait perdu son seul fils, et avait pour successeur éventuel son cousin, un certain Christian (3). Celui-ci était à la fois si dépourvu de ressources et si chargé de progéniture (4) que la vie même était un problème pour lui. Le roi de Prusse, Frédéric Ier, profitant de ses embarras, lui avait fait proposer d'abandonner ses droits au margraviat, moyennant une forte pension et un régiment pour son fils cadet. Après bien des allées et venues, le contrat avait été signé, et le pauvre Christian était tombé dans les griffes du loup.

Mais ses fils aînés, une fois élevés, s'étaient empressés d'en sortir. Ils avaient attaqué la renonciation de leur père, et avaient renoncé à leur tour à une pension, que d'ailleurs on ne leur servait pas intégralement, pour retrouver leurs droits. Le roi Frédéric-Guillaume avait signé, sans trop se faire tirer l'oreille, le contrat qui annulait celui signé par le roi Frédéric, et à la mort de Georges Guillaume, 1726, Georges-Frédéric-Charles, second fils de Christian (5), était devenu et était encore margrave de Bareith.

Il avait trouvé les affaires de son petit Etat dans le plus grand désordre et l'on prétendait qu'il ne les avait guère

(1) Lacordaire.
(2) Au début du XVIIIe siècle.
(3) D'autres l'appellent Christian.
(4) Ils avaient quatorze enfants.
(5) L'aîné, Henri, était mort.

Digitized by Google

arrangées. Le margraviat vivotait péniblement, n'ayant pas même le quelque lustre qu'eût donné à sa capitale la présence d'une femme. Epoux d'une princesse extravagante (1), et qui avait fait les cent dix-neuf coups, Georges-Frédéric-Charles ne l'avait pas supportée aussi patiemment que son prédécesseur avait supporté la sienne. Il l'avait reléguée dans une forteresse de la principauté voisine d'Anspach. Il vivait solitaire depuis lors, au milieu d'une cour où l'on ne se réunissait guère que pour causer du prix du bétail et fêter la dive bouteille. Certaines personnes lui reprochaient d'avoir élevé le Prince héréditaire trop simplement. D'abord il ne pouvait prévoir qu'il fût destiné à épouser la fille de Frédéric-Guillaume, et puis, en vérité, comment eût-il fait pour l'élever autrement? Il s'était saigné pour lui donner un précepteur. Il est vrai qu'il n'était pas de qualité, ce qui était très fâcheux, car, comme dit Molière, « les hommes de qualité savent tout sans avoir jamais rien appris », mais c'était du moins un honnête homme. Ne pouvant lui offrir le tour du monde, il venait, à la fin de ses études, de l'envoyer à Paris. On ne voit guère ce qu'il aurait pu faire de plus.

A Paris, le Prince héréditaire avait trouvé le moyen de tomber malade, aventure fâcheuse quand on n'a pas d'argent!

Enfin, il allait mieux! La proposition inattendue du roi avait dû aider à sa convalescence, et il s'était mis en route pour Berlin avec un empressement facile à imaginer. S'il n'apportait à la Princesse ni fortune ni situation, il était riche du moins de sa jeunesse, d'une belle mine et d'une agréable figure, et il était prêt à l'aimer... Au surplus, il ne venait pas de lui-même : on l'avait demandé.

C'est égal, on peut croire qu'il ne descendit pas ce soir-là sans émotion de sa chaise de poste! et, dans la chambre que Frédéric-Guillaume lui avait sans doute fait préparer dans son palais, il dormit, cela est probable, d'un sommeil agité.

La Princesse nous raconte qu'elle ne ferma pas l'œil. Elle

(1) Dorothée de Holstein.

Digitized by Google

se leva le lendemain à quatre heures, et, pour cacher son trouble, se fourra trois coiffes sur le visage. Ce triple voile ne l'empêcha pas d'apercevoir le margrave de Schwed à la tête de son régiment, ni de remarquer qu'il était « bouffi de colère» (1) et qu'il les saluait, la reine et elle, en détournant la tête, et elle vit aussi, quand on lui présenta le Prince héréditaire de Bareith, qu'il était « grand et bien fait et qu'il avait l'air noble » (2).

Sentit-elle que sa destinée allait cette fois se fixer? fut-elle épouvantée du regard fier et du ton sec de la reine? fut-ce un effet de l'émotion ou de la chaleur? elle s'évanouit au milieu de la revue, et l'on dut la porter dans son carrosse. Je crois plutôt qu'elle s'imaginait qu'il était convenable de s'évanouir dans les grandes occasions. Elle y manquait rarement et il est à remarquer que ces malaises n'avaient jamais de suites.

Le lendemain, elle se trouvait comme d'habitude chez la reine, lorsqu'on y annonça le Prince héritier de Bareith. Sa seconde impression fut aussi bonne que la première. « Les traits du Prince, nous dit-elle, n'étaient ni beaux ni réguliers, mais sa physionomie ouverte, prévenante et remplie d'agrément lui tenait lieu de beauté. Il paraissait fort vif, avait la réplique prompte et n'était pas embarrassé... Il parlait agréablement quoique grasseyant beaucoup (3). » En somme, depuis bientôt dix ans qu'on parlait de mariage à la Princesse, et qu'elle y pensait, elle avait pu peut-être espérer mieux, mais elle avait pu aussi craindre pis. A tant faire que de *ne pas manger de la choucroûte avec un roi*, il semble qu'*un rôti mangé avec le Prince héréditaire* (4) ne lui ait pas paru, dès lors, chose si déplaisante...

Le 30 mai, c'est-à-dire deux jours après la première entrevue des jeunes gens, le roi annonça à la reine que les fiançailles se feraient le lendemain, et comme celle-ci soulevait quelques difficultés :

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*
(4) Expression de sa grand'mère.

Digitized by Google

« — Le diable m'emporte ! s'écria-t-il, je mettrai fin à vos tracasseries (1). »

Effrayée du ton qu'il avait eu, la reine n'insista pas et promit tout ce qu'il voulut. Sur quoi, il la mangea de caresses. La mobilité comme la vivacité des impressions du roi étaient étonnantes.

Cependant ces caresses n'empêchaient pas que la reine ne fût ce jour-là et les jours suivants dans une rage terrible. Le Prince héréditaire, qui s'en aperçut, et qui était d'ailleurs informé par le public des sentiments que Sa Majesté nourrissait pour lui, la supplia un jour de lui déclarer franchement si c'était à contre-cœur que la Princesse Royale le prenait pour époux; car en ce cas il eût préféré se retirer, quitte à se rendre, comme disent tous les amoureux, éternellement malheureux. La reine n'osa pas accepter sa proposition, comme elle l'avait fait jadis pour celle du gros Jean-Adolphe, car elle craignait que le roi ne reconnût là un de ses coups. Elle répondit sèchement au Prince héréditaire qu'elle n'avait rien à redire au choix du roi, et que sa fille et elle acceptaient ses ordres. Et elle raconta ensuite à M^me^ de Kamken que le Prince lui avait joué là un tour bien adroit.

Les fiançailles eurent donc lieu. Le roi donna publiquement à sa fille la bague des promesses, et un service en or qui ne faisait, lui dit-il, qu'annoncer des cadeaux plus importants. Il était tellement troublé par la joie et par l'émotion, qu'il fit la cérémonie tout de travers. Comme la Princesse Royale voulait lui baiser la main, il la releva et la tint longtemps serrée entre ses bras. Ce n'était pas l'expression d'une feinte tendresse, « les larmes lui coulaient le long des joues (2) ». Le soir, il y eut bal. Il pleura tout le temps, embrassa M^me^ de Sonsfeld, en lui disant les choses les plus obligeantes, et se montra enfin — quoique cela puisse prêter à rire — le père le plus tendre et le plus sensible.

(1) *Mém.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

Les sentiments de Frédéric-Guillaume paraissent avoir été absolument subordonnés à l'obéissance qu'on lui montrait. Volontaire jusqu'à l'excès, il était en même temps impressionnable jusqu'à l'invraisemblance. Dans la même proportion où les refus de sa fille de se marier à son gré l'avaient irrité, sa soumission le touchait maintenant. Plus droit, au fond, que tous ceux qui l'entouraient, il ne se doutait pas que la Princesse Royale n'était soumise qu'à moitié et, qu'entraînée comme dans un rêve dans cette aventure, elle ne donnait à ses fiançailles qu'un consentement conditionnel...

Voilà donc le Prince héréditaire — en attendant que le trousseau fût prêt — installé à la cour sur le pied de fiancé. Bientôt un autre couple vint faire pendant à celui-ci, car on fiança alors, mais avec moins de cérémonies et moins d'attendrissements, la princessse Charlotte au prince de Brunswick-Bevern.

Les quatre tourtereaux s'en allèrent à Charlottenbourg, où la plus triste affaire faillit arriver au Prince héréditaire. On chassait. Il tenait une arquebuse qui se débanda, et la balle alla friser la tempe du roi Le prince d'Anhalt fit grand bruit autour de cette aventure (il était l'oncle du margrave de Schwed, évincé par le Prince héréditaire de Bareith), mais le roi eut le bon goût de ne pas s'en formaliser.

De Charlottenbourg, on alla à Vonsterhausen, de Vonsterhausen à Maqueno et de Maqueno à Berlin. Partout il y eut, en l'honneur des fiancés, des fêtes et des chasses. Le Prince héréditaire n'avait jamais rien vu de pareil à Bareith. Mais s'il s'était cru en paradis, il s'aperçut bientôt qu'il n'était qu'en purgatoire.

Tous les plaisirs qu'on lui offrait, laReine parses procédés se chargeait de les lui gâter. Elle ne lui parlait jamais — à moins que le roi ne fût présent — que d'un ton sec et d'un air de mépris, et ne perdait point d'occasion de le rabaisser. Pendant un certain temps, elle affecta de ne l'entretenir que de ce que savait la Princesse Royale, ajoutant pour lui faire sentir son infériorité :

Digitized by Google

« — Savez-vous l'histoire? la géographie? l'italien? l'anglais? la peinture? la musique? »

Le Prince répondait oui ou non, suivant le cas. Une fois, il finit par lui dire :

« — Je sais aussi mon catéchisme et le credo (1)! »

Cette parole, dont elle sentit l'ironie, mit fin à ses examens, mais non à ses tracasseries. Elle en imaginait chaque jour de nouvelles.

La Princesse Royale qui savait que dans l'esprit de sa mère, son mariage avec le Prince héréditaire n'était rien moins que probable, et qui était informée que de nouveaux pourparlers avaient été engagés avec l'Angleterre, faisait à son fiancé une mine pour le moins étrange. Elle avait soin de ne se trouver jamais seule avec lui, ne lui adressait jamais la parole, semblait à peine le remarquer, n'osait faire aucun frais pour lui, pas même mettre une robe propre, de crainte d'avoir l'air de chercher à lui plaire, et à table, où elle l'avait à son côté, elle lui tournait presque le dos.

Le roi lui-même avait de temps en temps des lubies. Le Prince héréditaire ne lui plaisait plus comme au premier moment. Il le trouvait trop réservé. Il était « petit-maître, disait-il à Grumkow, et sans esprit (2) ». Le Roi avait rêvé un gendre « qui n'aimât que le militaire, le vin et les économies (3) ». Peut-être aussi les négociations avec l'Angleterre qui furent alors plusieurs fois sur le point de réussir, influençaient-elles ses sentiments...

Comme il ne savait pas les cacher, le Prince héréditaire en pouvait suivre la ligne décroissante. Il n'était pas sans inquiétude. Enfin, l'idée lui vint — et elle était excellente — de demander au roi un régiment. Celui-ci le lui accorda avec empressement, et tout de suite se reprit à le voir d'un autre œil. Quant à la Princesse Royale, elle fut très mécontente. « Il suffisait en Prusse d'être au service pour être traité en esclave (4) », telle était son opinion, elle eût préféré que le Prince héréditaire eût conservé sa liberté.

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*
(4) *Id.*

Digitized by Google

Il semble qu'un commencement d'amour perce dans ce regret. Elle avait beau lui tourner le dos à table, elle s'intéressait à lui. Malgré elle, « la manière dont il se conduisait lui donnait de l'estime (1) », et cette estime quelque peu exagérée trahit le sentiment dont elle procédait. Le Prince héréditaire n'était qu'un bon garçon, assez ignorant et qui ne montra jamais, ni alors ni plus tard, aucune faculté remarquable. Or, suivant elle, « il possédait toutes les vertus, sans mélange d'aucun vice (2) ». Il était vif et même bouillant de tempérament, et en même temps d'un caractère gai et égal. Pour qu'on ne l'accuse pas de prévention, elle avoue pourtant qu'il avait quelque légèreté, mais si peu... Et elle nous raconte, avec une fatuité qui prête plutôt à rire, que sa sœur Charlotte le trouvait beaucoup mieux que son fiancé à elle, qui était petit, timide et dont « le flegme ne s'accordait pas à son tempérament (3) ».

Ce n'est donc que par crainte de sa mère que la Princesse Royale faisait si grise mine au Prince héréditaire de Bareith. Un jour, il l'aborda dans le jardin où elle se promenait avec Mme de Sonsfeld, et en lui parlant du désespoir où ses procédés le jetaient et de la crainte qu'il avait de lui déplaire, il fut presque éloquent.

« Il avait les larmes aux yeux et paraissait fort touché. Pour moi, dit-elle, j'étais dans un embarras extrême ; je n'étais point faite à pareil langage et je rougis jusqu'au bout des doigts. Comme je ne répondais pas, il redoubla ses instances, et me dit, d'un air fort triste, que mon silence ne lui présageait rien de bon et qu'il se déciderait à prendre des mesures (4). »

Elle ne l'entendait pas ainsi, et s'il se fût retiré, le plus attrapé des deux, c'eût peut-être été elle. La reine qui survint l'empêcha de s'expliquer. Elle n'eut que le temps de dire au Prince :

— « Ma parole est inviolable. Je vous l'ai donnée par

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*
(4) *Id.*

Digitized by Google

ordre du roi, mais vous pouvez compter que je vous la tiendrai exactement. »

C'était nourrir de sentiments un peu secs la tendresse de cet amoureux. Mais il en lut peut-être dans ses regards plus que ses lèvres n'en disaient. Il crut peut-être que si la reine n'était pas arrivée, elle eût parlé davantage. En tout cas, il ne prit aucune mesure.

La fin de l'été fut orageuse. Le mariage était irrévocablement fixé au 20 novembre, les invitations étaient lancées, le trousseau, bien que la reine, comme on peut le croire, ne le pressât pas, allait être achevé... et la réponse de l'Angleterre n'arrivait toujours pas... Les diplomates en concluaient qu'elle ne serait peut-être pas négative. La reine était dans l'huile bouillante. Le roi était tantôt furieux contre Georges II, tantôt prêt à se réconcilier avec lui et à rompre — quoiqu'il lui en eût coûté — avec le Prince de Bareith pour donner sa fille au Prince de Galles. Quelle fascination ne fallait-il pas que l'Angleterre exerçât alors sur la Prusse ?... Entre son désir d'être reine, auquel je suis bien assurée qu'elle eût fini par céder, et la douceur qu'elle trouvait dans l'amour du Prince héréditaire, la Princesse Royale avait le cœur déchiré. Incapable de choisir, elle aspirait du moins à une conclusion, et en l'attendant, elle « séchait sur pied ». Le Prince héréditaire que les hésitations de sa fiancée épouvantaient après l'avoir enflammé, fut plusieurs fois sur le point de reprendre le chemin de Bareith, mais son précepteur, M. de Voit, le retint.

Enfin, comme tout passe, ces derniers jours finirent par passer. On vit de tous les coins du pays arriver les invités. La Princesse Royale n'était pas tellement séchée sur pied, qu'il ne lui restât une bonne dose de sa verve, soi-disant caustique. Mais les jugements qu'elle porte sur ces personnages épisodiques, en particulier sur la figure rubiconde et monstrueuse de la duchesse de Meiningen (1) et sur sa

(1) Elle avait été mariée trois fois, la seconde fois avec le Christian qui avait quatorze enfants, et qui était le grand-père du Prince héréditaire.

Digitized by Google

gorge flasque qu'elle elle avait la manie de frapper avec ses mains, n'intéresseraient que médiocrement le lecteur.

Celui des invités que la Princesse Royale devait attendre avec le plus d'impatience, c'était le margrave, son futur beau-père. Il arriva seul, étant comme je l'ai dit, séparé de sa femme, et n'ayant pas jugé à propos, pour des raisons où l'économie jouait le plus grand rôle, d'amener ses deux filles, ni son fils puîné.

C'était un homme de quarante-trois ans, extrêmement maigre et un peu cagneux. « Sa figure était plutôt belle qu'agréable (1) », juste tout le contraire de celle de son fils. Il avait des prétentions à la politesse et il ne méprisait pas — tant s'en faut! — l'honneur que le roi faisait à sa maison. Il fit à la Princesse Royale des protestations sans fin, qu'elle paraît même avoir trouvées un peu longues. Du moins, il ne lui parla pas alors des deux livres qu'il avait lus, réservant ce sujet pour les loisirs de Bareith et il paraît lui avoir semblé un beau-père supportable.

Le palais était plein de mouvement. Les Anspach faisaient sans doute à leur sœur la description de son futur pays, car Anspach et Bareith étaient voisins. On achevait les derniers préparatifs et M. de Tulmin, qui avait répondu sur sa tête que le mariage Bareith ne se ferait pas, devait se sentir mal à l'aise. La reine, après s'être cramponnée si longtemps à l'espérance d'une réponse favorable de la part du roi Georges, ne voyait rien venir... On se trouva à la veille du jour où sa fille, comme elle disait, allait être sacrifiée... Elle eût voulu pouvoir le retarder, mais son esprit, pourtant si inventif, ne lui avait fourni aucun expédient.

Le soir, elle tira la Princesse Royale à part dans son cabinet ; et celle-ci crut d'abord qu'elle allait y recevoir cette fois les malédictions maternelles, mais la figure de la reine était, contrairement à son attente, tendre et gracieuse. Il était aisé d'en conclure qu'elle avait quelque chose à lui demander. En effet... et c'était de se conduire avec le Prince

(1) *Mém.*

Digitized by Google

héréditaire de telle manière que son mariage pût être un jour considéré comme nul et dissous. On voit que la Reine ne renonçait pas facilement à ses idées. Le roi survint à point qui coupa la confidence, et la Princesse n'eut pas à donner cette réponse embarassante. Du reste, le temps approchait où elle allait quitter sa mère et elle en était un peu moins fascinée.

Le lendemain, il y eut quelques cérémonies suivies d'un déjeuner de famille. Le mariage devait être célébré à sept heures du soir. On commença à quatre heures à parer la mariée.

« La reine, dit-elle, voulut me coiffer. Comme elle n'était pas habile au métier de femme de chambre, elle n'en venait pas à bout; ses dames y suppléèrent, mais aussitôt que mes cheveux étaient rangés d'un côté, elle les gâtait et tout cela n'était que feinte pour gagner du temps, dans l'espérance que le courrier arriverait d'Angleterre (1). »

La reine aurait mieux fait de s'assurer que le courrier tant attendu ne passerait pas par Grumkow. Le favori du roi avait les lettres depuis le matin, et justement — telle fut l'ironie du sort ! — elles apportaient une réponse affirmative. S'il les eût données, tout eût été rompu. Mais il les garda prudemment dans sa poche, et ne les remit au roi qu'après que la bénédiction nuptiale eût été bien et dûment octroyée.

Tout se passa avec la solennité accoutumée en pareille circonstance. Le soir, il y eut à table trente principautés. Le lendemain, les jeunes mariés reçurent la visite du roi et des généraux. Le 13, il y eut un grand bal.

La Princesse héréditaire était tout à fait consolée du Prince de Galles, et deux choses seulement gâtaient un peu sa joie : la froideur de sa mère et l'absence de son frère. Elle avait bien réclamé à Grumkow comme une des conditions posées à son mariage le retour de celui ci. Grumkow n'avait pas répondu grand'chose.

(1) *Mém.*

Digitized by Google

Pendant le grand bal du 13, le ministre s'approcha d'elle au milieu d'un menuet :

« — Eh mon Dieu ! Madame, lui dit-il, ne voyez-vous pas ces étrangers qui viennent d'arriver (1)? »

Elle se retourna et elle vit un jeune homme habillé de gris qui lui parut d'abord inconnu.

« — Allez donc embrasser le Prince Royal ! (2) », reprit-il.

C'était lui ! Elle fut bouleversée de joie. Aussitôt, le prenant par la main, elle le conduisit au roi et le supplia de lui rendre son amitié. « Cette scène fut si touchante qu'elle tira des larmes à toute l'assistance (3). » Seul le Prince Royal gardait un air digne et glacial, regardant tout le monde du haut en bas, même sa sœur et ne semblant pas s'apercevoir qu'il lui était redevable de sa liberté. Il passa le même soir dans une pièce où se trouvait le Prince héréditaire et après l'avoir, lui aussi, toisé de la tête aux pieds avec un tel sans-gêne que la douce Sonsfeld en haussa les épaules, il lui fit quelques politesses glacées. Elles étaient habituées, la Princesse héréditaire et elle, au caractère du roi qui oubliait facilement. Mais le Prince Royal n'était pas comme son père. Il n'oubliait que ses torts à lui : ceux des autres lui restaient sur le cœur.

Cet accueil de son frère, la froideur de la reine et ses reproches, diverses disputes qui s'élevèrent entre les Anspach, les Bevern et les Bareith, certaines calomnies qu'on fit au roi de son mari, certaines incommodités liées à la position où elle se trouva bientôt, empoisonnèrent les quelques semaines que la Princesse héréditaire demeura en Prusse après son mariage. Elle éprouva aussi la froideur de personnes qui l'avaient longtemps courtisée, espérant qu'elle deviendrait reine... Maintenant qu'elles n'avaient rien à en attendre, elles lui tournaient le dos. « Bah ! disait-elle philosophiquement, je serais bien sotte de me chagriner pour

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*

Digitized by Google

la perte de pareils amis (1)! » Au fond elle était blessée. Berlin lui devint odieux. Quelques personnes lui disaient que la cour de Bareith était plus belle que celle de Berlin. Elle commença à en rêver.

Elle serait partie tout de suite si elle n'eût attendu d'être un peu mieux pourvue. La reine ne lui avait fait aucun cadeau et jusque-là « tous les grands avantages que le roi lui avait tant promis s'en étaient allés en fumée (2) ». « Pout tout potage (3) », il avait prêté au Prince héréditaire une somme de 260.000 écus qu'il devait lui rendre à partir de l'année suivante à raison de 25.000 écus par an. Sa dot restait fixée comme d'habitude à 40.000 écus. Du côté du margrave, il n'y avait pas grand'chose à attendre. Il donnait à son fils 14.000 écus par an, dont 2.000 pour la Princesse. Quand elle avait prélevé là-dessus de quoi pourvoir à certains frais indispensables, il lui restait 800 écus pour son entretien. Tout le monde en avait pitié et le résident anglais avait dit qu'une femme de chambre de la Princesse de Galles avait de plus gros gages qu'elle n'avait de revenus. La remarque était amère.

La Princesse s'adressa à la reine et à Grumkow pour qu'ils fissent part au roi de son embarras.

Tous deux (ne le sentait-elle pas?) en étaient enchantés et ne demandaient qu'à l'y voir enfoncée jusqu'au cou. Ils en parlèrent au roi, mais ils s'y prirent de telle sorte que celui-ci, piqué de ce que sa fille ne s'était pas adressée directement à lui et s'imaginant « qu'elle faisait des intrigues », réduisit encore sa pension de 4.000 écus.

Il ne restait qu'à partir.

C'est à Postdam que s'échangèrent les adieux. La Princesse tenta, la veille du départ, un dernier assaut auprès de son père. Elle lui fit de ses sentiments une telle peinture qu'il fondit en larmes.

« — Je suis au désespoir de ne vous avoir pas connue!

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*

Digitized by Google

lui dit-il. On m'a trompé, on m'a dupé de tous côtés... Vous m'êtes la plus chère de toute la famille... »

Il ne pouvait parler à force de sanglots. Profitant de son émotion, la Princesse lui demanda deux grâces : la première était d'emmener à Bareith une jeune fille de quatorze ans, M^lle^ de Marwitz, nièce de M^me^ de Sonsfeld (1), la seconde était de ne pas oublier ce qu'il lui avait promis tant de fois de l'avantager au-dessus de ses autres enfants. Le roi lui accorda sans hésiter la première, et au sujet de la seconde, il lui donna de bonnes paroles. Il devait s'en tenir là : sa bourse ne s'ouvrait pas aussi facilement que son cœur, lequel, au surplus, paraît s'être fermé aussi rapidement qu'il s'ouvrait... Son premier mouvement était généreux, mais il se reprenait vite.

Quant à la Reine, elle n'avait pas même de ces bons mouvements qui font oublier les mauvais. « Elle n'avait jamais aimé ses enfants que lorsqu'ils servaient ses vues ambitieuses (2). » Elle se fût évanouie cent fois en quittant la Princesse de Galles; en disant adieu à la Princesse héréditaire de Bareith, elle demeura « froide comme glace (3) ».

(1) Cela était contraire à un édit du roi qui défendait aux filles riches de sortir de son royaume.
(2) *Mém.*
(3) *Id.*

(A suivre). M. M.

Digitized by Google

VIE ET OFFICE

DE

SAINTE MARINE [1]

M. Léon Clugnet est, dans toute la force du terme, un véritable bénédictin... laïque.

Tout en poursuivant son importante *Bibliographie du culte local de la Vierge Marie*, dont nous avons eu le plaisir de donner un compte rendu détaillé des trois premiers fascicules (2), il offre aujourd'hui au public lettré le huitième volume de sa *Bibliothèque hagiographique orientale*, volume dont nous transcrivons plus bas le titre complet.

L'auteur a bien voulu nous adresser les bonnes feuilles de cet important travail, et nous croyons que nos lecteurs seront heureux d'en connaître tout au moins les grandes lignes.

Cet ouvrage s'ouvre par une magistrale introduction (pp. I-XL), dans laquelle M. Clugnet résume, en quelques mots, la vie de sainte Marine.

(1) *Vie et office de sainte Marine* (textes latins, grecs, coptes-arabes, syriaques, éthiopiens, haut-allemand, bas-allemands et français) publiés par Léon CLUGNET, avec la collaboration de MM. E. BLOCHET, L. GUIDI, H. HYVERNAT, F. NAU et F.-M.-E. PEREIRA. Paris, A. Picard et fils (1905), in-8° de XL-298 pages et neuf gravures. Prix : 10 fr.

(2) *Semaine religieuse du diocèse de Valence*, t. XV (1904), pp. 671-2. Article reproduit par diverses revues, entre autres, par le *Pouvoir de Marie* (37e année), n° 12, décembre 1904.

Digitized by Google

Un homme, devenu veuf, se retire dans un monastère et y fait également accueillir sa fille, une jeune enfant qu'il ne voulait pas abandonner et dont il avait dissimulé le sexe sous des habits masculins. Après la mort du père, l'enfant reste dans le monastère et y grandit, tout en faisant l'édification des religieux par sa conduite exemplaire.

Mais, un jour, la fille d'un habitant du voisinage ayant eu des rapports coupables avec un étranger, prétendit, lorsqu'il lui fut impossible de dissimuler sa faute, que c'était le jeune moine qui lui avait fait violence. Plutôt que de révéler son sexe, Marine préféra ne pas repousser l'accusation et fut, en conséquence, soumise à une pénitence des plus rigoureuses, au cours de laquelle elle fut un modèle de patience et d'humilité.

Lorsqu'elle mourut, les moines chargés de l'ensevelir reconnurent son sexe. Aussitôt, le mépris qu'on lui avait témoigné se changea en admiration et, dès lors, elle devint l'objet d'une grande vénération, non seulement pour les religieux du monastère, mais encore pour toute la population de la contrée.

Le côté forcément assez romanesque d'une pareille existence, rendue plus étrange encore pour ce qui concerne Marine, par la nécessité où elle fut d'élever un enfant dont on l'accusait d'être le père, devait plaire à l'imagination des anciens hagiographes, toujours en quête d'extraordinaire pour l'intercaler dans les vies de telles ou telles héroïnes, qui se prêtaient à la chose, par exemple dans celle de sainte Théodora. L'auteur, tout en faisant admirablement ressortir la fausseté de certaines additions qui dénaturent des textes primitivement plus simples, en arrive, de déductions en déductions, à faire admettre, par ses lecteurs, l'authenticité de ces traits qui constituent la véritable histoire de notre sainte.

Cette histoire de sainte Marine se trouve dans des manuscrits latins, grecs, syriaques, coptes, arabes, éthiopiens, etc., etc. Tout autant de monuments qui corroborent son authenticité.

M. Clugnet cherche ensuite à établir le véritable nom de

Digitized by Google

notre héroïne, si souvent confondue avec d'autres, l'époque où elle vivait, la région qui la vit naître, la date de sa fête et enfin à déterminer les saintes qui portent le même nom.

D'après ses conclusions, sainte Marine aurait vécu probablement au v^e^ siècle ; elle serait syrienne et c'est le monastère de Kanoubine qui aurait été le théâtre de ses austérités ; enfin la date exacte de sa fête serait le 17 juillet (pp. v-ix).

Dans un chapitre suivant (pp. ix-xxviii), M. Clugnet étudie le culte de sainte Marine chez les Maronites, chez les Arméniens, chez les Grecs, à Venise et à Paris.

L'historique des reliques de la sainte est surtout à signaler, ainsi que l'étude de son iconographie (pp. xxviii-xxxii).

La bibliographie de sainte Marine, comprenant la nomenclature tant des manuscrits que des imprimés latins, grecs, français, catalans, provençaux, bas-allemands, hauts-allemands, syriaques, coptes, arabes, éthiopiens, arméniens, italiens, n'embrasse pas moins de huit pages fort compactes (pp. xxxiii-xl).

Bien que la version latine de l'histoire de sainte Marine se trouve déjà dans les recueils de Rosweyd, des Bollandistes et de Migne, il a paru tout naturel à M. Léon Clugnet de la donner de nouveau dans la collection des textes relatifs à cette sainte, collection qu'on a tenu à rendre aussi complète que possible. Du reste, l'auteur ne s'est pas contenté de reproduire le récit en question, tel qu'il est publié dans les ouvrages mentionnés, mais il l'a tiré des onze manuscrits de la Bibliothèque Nationale dans lesquels il existe, manuscrits qu'il divise en trois séries.

Chaque série est représentée par la publication intégrale du texte (pp. 4-14). Des huit autres manuscrits, on ne donne que les variantes (pp. 15-22).

Enfin, l'auteur termine cette partie latine par la reproduction du texte de la leçon tirée d'anciens bréviaires de Paris (1736, 1822, 1847), à la date du 18 juin, jour où sainte Marine était fêtée dans ce diocèse (p. 32).

Les manuscrits grecs connus qui contiennent la vie de notre sainte sont fort nombreux. La Bibliothèque Royale de

Digitized by Google

Berlin en compte un; celle du monastère du Saint-Sépulcre à Jérusalem, deux; celle des monastères du Mont-Athos (excepté celui de Lavra), dix-neuf; la Bibliothèque Synodale de Moscou, un; la Bibliothèque Nationale de Paris, cinq; la Bibliothèque Vaticane, cinq; la Bibliothèque Impériale de Vienne, deux.

Dans l'ouvrage de M. Clugnet, la version grecque de la vie de notre sainte se présente sous trois formes sensiblement différentes l'une de l'autre. La première, provenant du manuscrit 1 de Jérusalem, semble bien être la plus ancienne actuellement connue (pp. 36-8). La deuxième, tirée du manuscrit 2474 de Paris, se distingue par des particularités qui lui sont propres et qui paraissent être le résultat d'une amplification de date postérieure (pp. 39-41). Enfin, la troisième, donnée par les manuscrits 1632 de Paris, Quart. 16 de Berlin, 329 de Jérusalem et 101, 150, 1601, 2160, 2163, 2231, 2423, 3173, 3223, 3825, 3833, 4503, 4589, 4808, 4872 du Mont-Athos, n'est autre que le remaniement attribué à Siméon le Métaphraste et qui nous était connu par une traduction latine insérée dans le *Recueil de Surius*, réédité par Lipomani (pp. 41-6).

M. Léon Clugnet reproduit en entier le texte du manuscrit de Paris, parce qu'il est le plus ancien (XVI^e siècle). Celui de Jérusalem étant du XVII^e siècle, il se contente d'en signaler les variantes (pp. 59-60). Quant au texte de Berlin, bien qu'il soit presque identique à celui de Paris, l'auteur croit devoir le donner intégralement (pp. 46-51), à cause de la façon abominable dont il est orthographié, afin qu'on puisse se rendre compte de ce que peut devenir un texte sous la plume de certains copistes.

Ensuite viennent le texte du XI^e siècle conservé à la Bibliothèque Nationale dans le manuscrit du fonds Coislin 283 avec les variantes du n° 257 (pp. 52-4) et le texte du XV^e siècle contenu dans le manuscrit grec 410 de la Bibliothèque Synodale de Moscou (pp. 54-8).

Enfin, M. Clugnet ajoute (pp. 60-1) à ces différents textes tirés des manuscrits, le texte du Synaxaire concernant sainte Marine, tel qu'il a été imprimé, tant en grec scolas-

Digitized by Google

tique qu'en grec usuel, de sorte que le lecteur a sous les yeux la collection complète des diverses formes qu'a revêtues la version grecque de l'histoire de notre sainte.

Le texte copte a été publié (pp. 65-73) et traduit (pp. 74-8) par M. H. Hyvernat, d'après deux manuscrits sahidiques : Clarendon Press, fragment 59, à la Bibliothèque Bodléienne, à Oxford, et Fonds Copte 129[13], fol. 38-41 à la Bibliothèque Nationale de Paris.

Dans un avant-propos de quelques pages (62-4) l'auteur nous donne la description des deux fragments de manuscrits utilisés par lui, description qui ne manque pas d'intérêt.

Les textes arabes, publiés (pp. 81-91 ; 100-6) et traduits (pp. 92-8 ; 107-10) par MM. Ignazio Guidi et E. Blochet, sont tirés des manuscrits du Vatican et de la Bibliothèque Nationale de Paris.

Le premier se trouve dans le Codex Vat. Syriacus 196, écrit en 1551, en caractères syriaques, mais en langue arabe; le deuxième est pris dans le Codex Vat. Syriacus 199, qui est également en *Karsuni*. Il existe encore un texte incomplet de la légende arabe de sainte Marine dans le Codex Vatic. 171 f° 114 v°, mais ce texte incomplet et assez mal écrit par quelque copiste ignorant, n'étant qu'un abrégé du second, a été négligé par les auteurs.

Les manuscrits de la Bibliothèque Nationale portent les n[os] 256, 4779, 4780, 4869, 4870 du fonds arabe.

Ils sont décrits par M. E. Blochet (pp. 99-100).

M. l'abbé F. Nau, le savant professeur de l'Institut catholique de Paris, donne le texte syriaque (pp. 114-9) et sa traduction (pp. 120-4).

La version syriaque de l'histoire de notre sainte a été faite d'après un original grec. Elle nous est parvenue sous deux formes différentes, l'une paraphrastique dans un manuscrit du Sinaï daté de 778, l'autre traduite plus fidèlement dans les trois manuscrits du British Museum, 14649, 12172, 14722 ; les deux de Paris, 317, 234 et celui d'Ourmiah.

Le manuscrit du Sinaï est le fameux palimpseste où

Digitized by Google

Mme Smith Lewis et son illustre sœur Mme Dunlop Gibson ont découvert une si ancienne version syriaque des Evangiles. En l'an 778, Jean, stylite de Saint-Conon, gratta un peu le texte des Evangiles et écrivit par-dessus un recueil d'histoires de saintes femmes. L'histoire de sainte Marine faisant partie de ce recueil (fol. 70 à fol. 76), recouvre les passages suivants des Evangiles : Mathieu VIII, 30 à IX, 23; XII, 32 à 46; XVII, 12 à XVIII, 8; XXV, 13 à 37. Luc IV, 1 à 26. Jean X, 1 à 23; XI, 48 à XIII, 7.

Les versions reproduites par M. l'abbé F. Nau sont celle du manuscrit du Sinaï et celle du manuscrit de Paris 234.

L'histoire de sainte Marine a été écrite en prose et en vers dans le haut-allemand. M. Clugnet donne (pp. 126-8; 128-34) l'une et l'autre des deux traductions, qu'il fait suivre de deux textes en bas-allemand, également l'un en prose (pp. 137-9), l'autre en vers (pp. 139-47).

La vie de notre héroïne existe, en français, sous trois formes, deux en prose et une en vers. Des deux premières, l'une est la traduction du texte latin reproduit dans le livre de M. Léon Clugnet, tandis que l'autre est la traduction du récit abrégé, également latin, que nous a laissé Jacques de Voragine.

La première de ces traductions se trouve dans six manuscrits du fonds français de la Bibliothèque Nationale; la deuxième dans quatorze.

Quant à la vie de sainte Marine en vers français, elle est contenue dans un manuscrit du fonds de la reine Christine, à la Bibliothèque Vaticane et dans un autre de la Bibliothèque Royale de Bruxelles.

Le livre de M. Léon Clugnet donne la reproduction de neuf de ces manuscrits (pp. 150-91).

La version éthiopienne, dont M. Esteve Pereira nous donne le texte (pp. 193-6) et la traduction (pp. 197-200), est tirée du Synaxaire de l'Eglise d'Ethiopie, le quinzième jour du mois de Nahasé. Elle provient du manuscrit éthiopien 128 de la Bibliothèque Nationale de Paris, et dérive du texte arabe même contenu dans le Synaxaire de l'Eglise copte, le quinzième jour du mois de Masori.

Digitized by Google

Vient ensuite (pp. 205-53) l'office en langue syriaque de sainte Marine. M. Léon Clugnet fait précéder cet office (plein de longueurs et de redites et ayant tous les caractères d'un grand nombre de ces offices de date récente dans lesquels l'incorrection du style n'a d'égal que la fausseté historique) pp. 201-2, de judicieuses réflexions sur son auteur, sa valeur littéraire et historique.

On remarque, à la fin de cet office, le trisagion jacobite qui, sans doute, ne devrait pas figurer dans les prières d'une église catholique. Il ne faudrait pas cependant attacher à ce fait une importance exagérée. A l'époque où l'office a été composé, les Maronites étaient, sans aucun doute, étroitement unis à l'Eglise latine, et, d'un autre côté, son auteur, de science très restreinte, ne pouvait se rendre compte, comme le ferait un théologien occidental, de la portée que ce trisagion a pu avoir autrefois. De cette invocation, on ne peut pas plus conclure à l'hétérodoxie des Maronites, qu'on ne doit taxer d'hérésie le clergé du diocèse de Valence, par exemple, qui a introduit dans son Propre des prières d'origine janséniste, telles que la Préface des Saints :

Verè dignum..... æterne Deus ; qui glorificaris in concilio Sanctorum, et eorum coronando merita, coronas dona tua : qui nobis præbes in eorum conversione exemplum, communione subsidium : ut per patientiam curramus ad propositum nobis certamen, et cum eis percipiamus immarcescibilem gloriæ coronam. Per Jesum Christum...

Remarquons en passant que le texte primitif porte : ..... qui nobis in eorum præbes et conversatione exemplum, et communione consortium, et intercessione subsidium : ut tantam habentes impositam nubem testium, per patientiam.....

Evidemment, on peut interpréter dans un sens catholique les mots : *eorum coronando merita, coronas dona tua;* mais il est historiquement certain que l'auteur de cette préface — qui était janséniste — leur donnait un sens erroné, voulant dire que les mérites des Saints n'existaient pour ainsi dire pas, toutes les bonnes actions de ceux-ci

Digitized by Google

étant l'œuvre de Dieu seul, de Dieu qui, n'étant pas venu en ce monde pour sauver tous les hommes, sauve les uns et perd les autres, suivant son bon plaisir, etc.

Il était inutile de traduire en entier un office aussi long et ayant aussi peu de mérite. Cependant il a paru bon à l'auteur de résumer en français et de grouper ensemble les passages qui ont trait à la vie de sainte Marine, afin qu'on pût facilement les comparer avec les différentes versions de cette vie données plus haut. C'est ce qu'a fait M. l'abbé Nau (pp. 203-4).

Citons, en supplément, la reproduction du manuscrit de Cambridge (pp. 257-65); l'histoire abrégée de sainte Marine, telle qu'elle est donnée dans le recueil de Jacques de Voragine (pp. 265-6); dans celui de Pierre des Noëls (Petro de Natali) pp. 266-7; dans la leçon du bréviaire de Venise (p. 268). Ces récits en prose sont suivis (pp. 267-71) d'une vie en vers déjà publiée par les Bollandistes, d'après un manuscrit de Milan; (pp. 272-3) du Ménologe de l'empereur Basile avec un fac-similé du texte et de la miniature qui l'accompagne; (pp. 274-6) d'une poésie arabe inédite sur sainte Marine. Enfin un appendice (pp. 287-96) nous donne la description d'un précieux manuscrit conservé dans les archives de l'église S. Maria Formosa, à Venise, ainsi que de fort curieux détails sur l'ancienne paroisse et église de Sainte-Marine, à Paris.

Il appartient à une plume plus autorisée que la nôtre de faire l'éloge d'un pareil travail. Ce que nous venons de dire suffira pour en donner une idée générale et montrer combien les érudits dont nous avons cité les noms ont bien mérité de la science hagiographique.

Nous savons qu'un texte arménien est arrivé trop tard pour être inséré dans cet ouvrage sur sainte Marine; mais, M. Léon Clugnet n'aurait-il pu ajouter à son importante publication le texte des deux manuscrits provençaux conservés à la Bibliothèque Nationale de Paris?

Louis CHAVANET.

Digitized by Google

REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I, C'est au Dr G. Buchanan Gray, professeur d'hébreu et d'exégèse de l'Ancien Testament au collège de Mansfield, à Oxford, qu'est échue la tâche d'expliquer le livre des *Nombres* dans l'*International critical Commentary* (1); il s'en est acquitté aussi bien qu'il était possible de le faire dans l'état actuel des études, desquelles dépend l'explication de ce livre de la Bible. Les questions qu'il soulève sont nombreuses et présentent des difficultés qui n'ont pas encore reçu de solutions. L'auteur traite à part quelques-unes d'entre elles: le nombre des Israélites dans le désert — les nombres indiqués, ch. I et XXVI, sont impossibles à moins de supposer que l'existence des tribus israélites dans le désert a été un miracle perpétuel — les lévites, les épreuves judiciaires, les Nazaréens, l'abstinence, la sainteté, la souillure par le mort, le culte des serpents, la poésie populaire hébraïque, l'histoire de Balaam, etc.

Dans l'introduction sont étudiées les questions ordinaires : le titre du livre, le milieu historique, le but, les sources, le texte, la valeur historique du livre, *les Nombres* et la religion d'Israël. Soit dans ces chapitres, soit dans le commentaire qui suit, l'auteur se montre très réservé. Il n'accepte pas les théories subversives des critiques avancés, mais ne se range pas non plus du côté des conser-

(1) *Critical and exegetical Commentary on Numbers* by G. Buchanan Gray; in-8°; LII, 489 pp. Edinburgh, Clark, 1903, 15 fr.

Digitized by Google

vateurs. Il pratique le juste milieu, en inclinant toutefois à gauche. Ainsi, il déclarera nettement que le livre des *Nombres* n'est pas l'œuvre de Moïse, ou même d'un contemporain des événements; il a été formé par la compilation de deux sources : la première, J E, consistait principalement en extraits d'une collection judéenne d'histoires, remontant au IX^e^ siècle, J, et d'une autre collection, faite dans le royaume d'Israël, au VIII^e^ siècle, E; la seconde était une histoire des institutions sacrées d'origine sacerdotale, P, écrite vers l'an 500 avant J.-C. Cependant, des éléments poétiques plus anciens, x, 35; XXI, 14, 17, 27-30; XXIII, 7-10, 18-24, etc., ont été incorporés à ces collections. Au point de vue historique, le livre des *Nombres* serait de faible valeur; il représente l'idée que se faisaient les Israélites de la vie de leurs ancêtres dans le désert, en particulier du serpent d'airain. L'histoire aurait été inventée vers le temps d'Ezéchias. Comment, en effet, les Israélites auraient-ils pu fabriquer dans le désert, avec la rapidité qu'exigeaient les circonstances, un aussi important ouvrage de métal. Nous ne pouvons dire quelle était l'habileté des ouvriers israélites, mais nous remarquerons que la matière première ne leur manquait pas, puisque les tribus étaient campés à ce moment-là non loin des mines de cuivre de Phanoum.

Sur la critique textuelle, M. Gray est plus conservateur; il respecte d'ordinaire le texte massorétique et se contente d'indiquer dans un petit texte intercalé les principales conjectures. Il n'a d'ailleurs aucune propension à admettre les restitutions historiques de Winckler, de Steuernagel ou de Cheyne et, plutôt que de présenter des conjectures, il préfère s'abstenir. Ainsi a-t-il fait pour l'itinéraire des Israélites dans le désert. Malgré ces quelques réserves, nous recommandons aux étudiants la lecture de ce commentaire; ils y trouveront beaucoup à glaner.

II, M. H. Freiherr von Soden nous a donné, en 1902, le premier volume d'un travail qui sera de haute importance pour la critique textuelle du Nouveau Testa-

Digitized by Google

ment (1); nous nous réservons d'en parler dès que les prolégomènes auront paru en entier. Signalons aujourd'hui la brève introduction aux écrits du Nouveau Testament (2) qu'il vient de publier; en 237 pages, il nous dit quelles sont ses conclusions sur les auteurs, la date, le but de ces livres. Aucune discussion, aucune citation, aucune référence; c'est de la critique impériale.

Les écrits du Nouveau Testament sont rangés sous quatre chefs : Paul, la littérature évangélique, la littérature post-paulinienne, la littérature johannique. Les épîtres de Jacques, de Jude, et la deuxième de Pierre sont traitées dans un appendice. Les épîtres authentiques de Paul sont la 1re aux Thessaloniciens, les épîtres aux Corinthiens, aux Galates, aux Romains, une épître probable aux Ephésiens, dont on a un débris dans *Romains* XVI, 1-20; les épîtres aux Colossiens, à Philémon et aux Philippiens. La seconde épître aux Corinthiens a été formée à l'aide de trois lettres de Paul.

A la base de la littérature évangélique, M. von Soden place les Logia de Jésus, rassemblés par Matthieu et les Mémoires de Pierre, rédigés par Marc vers l'an 64. Le premier Evangile, écrit à Rome, est un composé de Marc, des Logia et de traditions particulières; il se distingue par certaines additions, relatives à Pierre, au récit de la Passion : la femme de Pilate, le lavement des mains de celui-ci, la résurrection des morts, la garde mise au tombeau, la mort de Judas. Le deuxième Evangile a pour but de démontrer la filiation divine de Jésus. Le troisième Evangile est basé sur Marc, mais ses parties, analogues à celles de Matthieu, ne sont pas dépendantes de ces dernières; c'est par conjecture seulement que Luc est désigné comme l'auteur de cet Evangile.

(1) *Die Schriften des Neuen Testaments in ihrer ältesten erreichbaren Textgestalt*, hergestellt auf Grund ihrer Textgeschichte von Dr H. Freiherr von Soden, Band 1, 1 Abtheilung; in-8 XVI, 704 pp. Berlin, Duncker, 1902.

(2) *Urchristliche Literaturgeschichte (die Schriften des Neuen Testaments)* von Dr H. Fr. von Soden; in-12, 237 pp. Berlin, Duncker, 1905.

Digitized by Google

Dans la littérature postérieure, M. von Soden range les Actes des Apôtres, apologie politique du christianisme ; la 1re épître de Pierre, les épîtres aux Hébreux et aux Ephésiens, de provenance judéo-alexandrine ; les épîtres pastorales, dont quelques fragments seulement proviennent de l'apôtre Paul ; la seconde aux Thessaloniciens, est calquée sur la première ; l'épître de Jacques est un recueil de sentences juives et, dans la seconde partie, est influencée par la littérature gréco-romaine. L'épître de Jude est originaire de l'Asie mineure. La deuxième épître de Pierre est un remaniement de celle-ci ; elle insiste davantage sur chacune des idées et les renforce ; elle dépend aussi des écrits pauliniens, mais n'a aucun rapport avec la première épître de Pierre.

Les trois épîtres de Jean et l'Apocalypse ont été écrits par le presbytre Jean, un alexandrin, qui a été disciple du Seigneur ; dans l'Apocalypse a été insérée une Apocalypse juive, VIII,1-XXII, 5, écrite pendant le siège de Jérusalem. Le quatrième Evangile est un écrit théologique, composé par un disciple de Jean le presbytre, bien au courant de la philosophie gréco-alexandrine.

Nous n'avons pas à discuter ces propositions ; cela nous entraînerait trop loin. Nous ne les avons signalées que pour indiquer au lecteur les positions que tend à prendre l'école allemande libérale.

III, Ce n'est pas à raison de leur nouveauté que nous présentons à nos lecteurs les travaux du chanoine van Steenkiste sur le Nouveau Testament (1), mais à cause de leur

(1) I, *Sanctum Jesu Christi Evangelium secundum Matthæum*, additis ubique locis parallelis aliorum Evangelistarum, amplo Commentario, tum morali et homilitico ex SS. Patribus, quum litterali et exegetico ex auctoribus nostræ ætatis illustravit J.-A van Steenkiste ; 3a editio sedulo recognita et in duplum adaucta ; 4 vol. in-8, XVII, 1719 pages. Bruges, Desclée, 1880-1882. 20 fr.

II, *Commentarius in omnes S. Pauli Epistolas* ad usum Seminariorum et Cleri, auctore J.-A van Steenkiste ; 6a editio, in-8°, 2 vol. 596, 648 pp. Bruges, Beyaert, 1899, 15 fr. Index rerum et sententiarum ordine alphabetico digestus in hanc præsertim finem elaboratus

Digitized by Google

valeur, et des services qu'ils peuvent rendre aux étudiants ecclésiastiques et aux prédicateurs. Ces ouvrages sont le fruit d'un long enseignement au Grand-Séminaire de Bruges. La partie philologique est très bien traitée ; elle n'est pas trop abondante, mais elle est complète, précise et claire.

En tête de chacun des écrits sus-mentionnés, M. van Steenkiste étudie les questions d'introduction : auteur, intégrité, véracité du livre, date et lieu de composition, but de l'auteur, analyse de l'écrit. Pour les épîtres de saint Paul, cette analyse a été remarquablement bien faite. Afin de mieux faire saisir la pensée de l'écrivain sacré, l'auteur place en face du texte de chaque épître le même texte complété par quelques mots qui l'expliquent. Ce procédé sera très utile pour suivre la suite du raisonnement de l'apôtre.

Pour l'Evangile de saint Matthieu, l'auteur, après avoir étudié avec soin le sens littéral, approfondit la doctrine à la manière des saints Pères ; de plus, il ajoute un grand nombre d'instructions morales ou plans de sermons, ainsi qu'une foule de dissertations sur les sujets les plus intéressants et les plus actuels de l'Evangile. Par exemple, sur les trois Marie, sur l'heure du crucifiement, sur le supplice de la croix, sur l'authenticité du saint Sépulcre, sur les reliques de la Passion, sur les frères et sœurs de Notre-Seigneur, sur saint Pierre et son rôle dans l'Evangile, sur le portrait véritable de N. S., sur les nombreuses erreurs commises par les peintres dans les scènes de l'Evangile, et surtout dans les chemins de Croix. Un des mérites de ce Commentaire, c'est qu'il traite au grand complet l'histoire de la Passion d'après la concorde des quatre évan-

ut S. Pauli doctrina tum doctrina quum moralis, synthetice componatur ; in-8°, 98 pp. 1 fr. 25.

III, *Actus Apostolorum*, breviter explicati, auctore J.-A. VAN STEENKISTE ; accedente tabula geographica et appendix cum octo dissertatiunculis scripturisticis ; 5ª ed. 308 pp. Bruges, Beyaert, 1897. 4 fr.

IV, *Epistolæ catholicæ* breviter explicatæ, auct. J.-A. VAN STEENKISTE ; 3ª editio in-8°, 182 pp. Bruges, Beyaert, 1893, 2 fr.

Digitized by Google

gélistes, en y ajoutant tous les détails et développements que les prêtres peuvent désirer pour préparer les Méditations sur la Passion.

Pour les épîtres pauliniennes, l'auteur a établi un index alphabétique des termes théologiques que l'on trouve dans celles-ci, de sorte que nous avons là très succinctement exposée toute la doctrine de saint Paul, à l'aide des termes mêmes des épîtres. Cet index sera excessivement précieux et cela d'autant plus que nous possédons très peu de travaux catholiques sur la théologie paulinienne.

A la suite du commentaire sur le livre des Actes, nous avons huit dissertations : des diacres et des diaconesses, des théophanies dans l'Ancien Testament, du supplice de la lapidation chez les Juifs, question scripturaire sur la magie, des hébraïsmes, des rapports des Juifs avec les païens, des évêques et des prêtres, analyse du discours de saint Paul à Milet.

Nous n'avons rien de spécial à remarquer sur les épîtres catholiques sinon que M. van Steenkiste croirait plutôt que saint Pierre dans sa seconde épître a copié l'épître de saint Jude, que celui-ci ne se soit servi de celle de saint Pierre. *Adhuc sub judice lis est.* Il y aurait peut-être moyen d'expliquer autrement les rapports entre la II[a] Petri et l'épître de Jude.

IV, Nous avons déjà parlé plusieurs fois à nos lecteurs de la nouvelle édition de la Vulgate que publie Mgr Wordsworth, évêque de Salisbury, avec l'aide de M. H.-J. White ; le premier volume qui contient les Evangiles et l'introduction, a été terminé en 1898. Le premier fascicule du tome II, renfermant les Actes des Apôtres, vient de paraître (1). C'est un beau travail, qu'on ne saurait trop admirer. Nous ne pouvons dire tout ce qu'il con-

(1) *Nouum Testamentum Domini nostri Iesu Christi latine* secundum editionem sancti Hieronymi ad codicum manuscriptorum fidem recensuit I. Wordsworth, in operis societatem adsumto H.-I. White ; Partis II[æ] fasciculus I[us], *Actus Apostolorum* in-4°, XVI, 228 pp. Oxford, Presse de Clarendon, 1905, 16 fr. 60.

Digitized by Google

tient, combien il sera précieux à l'exégète d'abord, mais surtout à l'historien du texte latin du Nouveau Testament depuis le second siècle jusqu'à l'édition de Clément VIII. Tous les manuscrits latins ont été examinés et classés, qu'ils soient préhiéronymiens ou posthiéronymiens; les variantes en ont été relevées, ainsi que celles des codex grecs et des écrivains ecclésiastiques, des *correctoria* du moyen âge et des premières éditions imprimées. Une attention particulière est donnée aux leçons dites occidentales.

Dans la préface de son travail, l'auteur décrit les manuscrits, dont il s'est servi pour établir le texte; en tête viennent les codex Amiatinus et Fuldensis, les plus anciens de la Vulgate. Il croit que saint Jérôme s'est servi pour corriger ses textes de la recension alexandrine, ℵ B A C, mais en acceptant d'ordinaire la leçon la mieux représentée ; ainsi, lors même qu'une leçon sera adoptée par B, il ne l'acceptera pas, mais suivra celle que représentent les autres manuscrits de cette famille.

L'ouvrage a été imprimé par la presse de Clarendon; c'est dire combien le texte, malgré les nombreux détails qu'il comporte, est exact, et surtout avec quelle netteté ressortent tous les détails explicatifs. Nous devons remercier le savant auteur du service qu'il rend en nous mettant en main un aussi excellent instrument de travail.

V, Il n'est pas dans les Evangiles de pages plus fécondes en inextricables difficultés que celles où sont racontées la passion, la mort et la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; à chaque pas, pour ainsi dire, se présentent des problèmes, suscités pour la plupart par les points de vue divers auxquels se sont placés les évangélistes et par les traditions différentes qu'ils ont reproduites. En réalité, entre les divers récits, il n'y a pas concordance absolue, mais il n'y a pas contradiction. C'est à élucider ces dernières pages des Evangiles que le Dr Belser a consacré un fort volume (1). L'auteur est bien connu pour sa compé-

(1) *Die Geschichte des Leidens und Sterbens, der Auferstehung und*

Digitized by Google

tence en tout ce qui touche les écrits du Nouveau Testament. Il a écrit une *Introduction au Nouveau Testament*, très appréciée des étudiants et des spécialistes ; il vient de publier un *Commentaire de l'Evangile de saint Jean* et un autre sur *les Actes des Apôtres*, dont nous parlerons bientôt.

L'ouvrage est divisé en trois parties, précédées d'une courte introduction où sont caractérisés les points de vue qu'a développés chaque évangéliste. *1re partie* : Préliminaires sur la Passion, depuis le premier jugement du Sanhédrin sur Jésus, *Jean*, XI, 45-57, jusqu'aux enseignements de Notre-Seigneur sur le dernier jugement, *Matth.*, XXV, 31-46. *2e partie :* Histoire de la Passion ; décisions du Sanhédrin contre Jésus et repas pascal ; au jardin des Oliviers ; le procès devant le Sanhédrin ; le procès devant l'autorité romaine ; le chemin de la croix ; mort et ensevelissement de Jésus. *3e partie :* Résurrection, apparitions de Jésus ressuscité, ascension.

Ce travail est, à proprement parler, une sorte de commentaire sur les quatre Evangiles harmonisés. Sur chaque question l'auteur expose en termes généraux ce qui résulte de l'examen attentif du récit de chaque évangéliste ; puis, dans des notes, il discute toutes les difficultés afférentes au récit ou donne les observations supplémentaires destinées à éclaircir le texte. Ce système d'exposé offre de nombreux avantages, mais a le grave inconvénient de ne pas enchaîner suffisamment les questions. L'attention du lecteur est trop dispersée.

Nous ne pouvons entrer dans une étude détaillée de ce commentaire et nous n'avons aucune raison pour choisir, afin de l'exposer, telle question plutôt que telle autre ; constatons seulement l'excellence de ce travail, sa bonne tenue critique et la parfaite loyauté qui y règne. Le Dr Belser, ainsi qu'il nous le dit dans sa préface, n'a passé aucune difficulté sous silence, et il a donné une réponse pré-

Himmelfahrt des Herrn, nach den vier Evangelien ausgelegt von Dr J. Belser ; in-8°, VIII, 524 pp. Freiburg im Br. Herder, 1903 ; 10 fr.

Digitized by Google

cise aux questions discutées. Ce n'est pas à dire que tous les spécialistes accepteront ses décisions; ils ont leurs opinions et ils les garderont. Ce n'est pas pour eux qu'écrit le Dr Belser, mais pour l'étudiant sans jugement arrêté, qui étudiera les arguments de l'auteur et se convaincra ou non en connaissance de cause. L'exposé est d'ailleurs très objectif, et ne se perd pas en discussions ou en longs exposés de systèmes. Les allusions aux théories anciennes ou contemporaines sont assez rares; la bibliographie n'existe à peu près pas. En définitive, ce travail est à recommander aux étudiants, et même aux prédicateurs, qui y trouveront une base solide pour leur exposé.

VI, L'ouvrage du Dr Clemen sur saint Paul (1) a été bien accueilli par les spécialistes, et il méritait de l'être. L'exposé que nous allons faire des principales positions qu'a prises l'auteur prouvera que si, sur quelques points, l'auteur se rapproche de nous, sur d'autres il en est encore bien éloigné. Et d'abord, dans le chapitre préliminaire du premier volume, il déclare qu'il faut écarter des récits tout miracle comme opposé au principe de causalité. Ce parti-pris faussera l'exposé et les conclusions dans bon nombre de cas.

M. Clemen étudie dans la première partie de son travail les sources et la chronologie de la vie de saint Paul; cette partie s'adresse surtout aux spécialistes. La première source est d'abord les épîtres de l'apôtre. Leur authenticité et leur valeur historique sont défendues avec beaucoup d'habileté contre l'école critique hollandaise, représentée surtout par Van Manen et Loman. On ne peut comprendre comment ces épîtres auraient pu naître au IIe siècle, ni à quel état des esprits et des faits elles correspondraient. Que signifieraient ces longues discussions sur la Loi et sa déchéance, à une époque où il n'était plus question de la Loi? D'ailleurs l'existence des épîtres pauliniennes est

(1) *Paulus, sein Leben und Wirken*, von Dr Carl Clemen. *Untersuchung;* in-8°, VII, 416 pp. *Darstellung*, VII, 339 pp. Giessen, Ricker-Töpelmann, 1904. 16 fr. 25.

Digitized by Google

attestée par les citations qu'en ont faites les écrivains du commencement du IIe siècle.

M. Clemen accepte comme authentiques : l'épître aux Galates, adressée aux Galates du sud, les deux épîtres aux Thessaloniciens, la Ire aux Corinthiens, la IIe aux Corinthiens, formée de trois lettres écrites à des intervalles assez rapprochés : II *Cor.*, VI, 14-VII, 1, qui aurait même précédé la première; X, 1-XIII, 10, l'épître dont il est parlé dans les premiers chapitres, et enfin, I-VI, 13; VII, 2-IX, 15; XIII, 11-13 une dernière lettre aux Corinthiens; l'épître aux Romains, excepté XVI, 25-27, les épîtres aux Colossiens, à Philémon, aux Philippiens. Des Pastorales, il retient les fragments suivants comme pauliniens : II *Tim.*, I, 15-18; IV, 9-18; 19-22a; *Tite*, III, 12-14. L'épître aux Ephésiens ne serait pas de Paul. Cette affirmation nous étonne de la part de quelqu'un qui reçoit l'épître aux Colossiens, laquelle présuppose l'épître aux Ephésiens et l'authentique. Les deux lettres sont évidemment dues au même écrivain; il y a trop de rapports entre elles pour qu'on puisse les séparer.

Comme seconde source de la vie de saint Paul, M. Clemen étudie les Actes des Apôtres. Il admet deux parties distinctes dans ce livre; les onze premiers chapitres, dus à un auteur inconnu; les dix-sept derniers, dont l'auteur serait Luc. A l'aide de ces deux documents et de traditions orales, un compilateur inconnu aurait formé notre livre actuel des Actes. Il est plus simple et plus conforme aux faits de croire que saint Luc s'est servi de documents écrits, qu'il a rédigé lui-même une partie des Actes, et qu'il a imprégné le tout de sa façon d'envisager les événements. Saint Luc est bien l'auteur responsable de tout le livre. Quant à la valeur historique du récit, M. Clemen l'accepte toutes les fois qu'il n'y a pas d'intervention surnaturelle. Quant aux actes apocryphes, les *Acta Pauli*, par exemple, que vient de publier M. Schmidt, on y peut trouver quelques détails historiques; le difficile, c'est de les déterminer.

Sur la chronologie de la vie de saint Paul, M. Clemen relève deux points : la conversion de Paul eut lieu presque

Digitized by Google

immédiatement après la mort de Jésus, en l'an 31 probablement. Paul est mort au bout des deux ans de captivité à Rome, donc en l'an 64. Toutes les autres dates dépendent de ces deux faits. En réalité, la chronologie paulinienne, suffisamment fixée dans ses dates relatives, reste flottante pour ses dates absolues ; les événements doivent seulement être placés entre les années 31 et 64 ou 67 après Jésus-Christ.

La seconde partie de l'ouvrage, dédiée au grand public, est consacrée à un exposé de la vie de l'apôtre. Tout d'abord, M. Clemen étudie les milieux dans lesquels Paul est né et où s'est exercée son activité, le milieu romain, le milieu juif et le milieu chrétien ; ensuite, il raconte ce qu'il appelle le devenir de l'apôtre : Paul dans le judaïsme, sa conscience, ses vues nouvelles ; puis, il divise la vie de Paul en quatre périodes : la première, activité missionnaire; la seconde, voyage de mission ; la troisième, captivité et mort. Comme conclusion, sont étudiés la personnalité de saint Paul, le résultat de ses prédications et l'influence de la théologie paulinienne sur le christianisme subséquent. Déjà après le récit de la conversion on avait trouvé un exposé rapide de la théologie de saint Paul. M. Clemen ne croit pas qu'il y ait eu progrès dans les pensées de l'apôtre et pense que, dès sa conversion, celui-ci a possédé l'ensemble de son système théologique. Ne pourrait-on pas croire cependant que, par suite de ses réflexions et de ses expériences missionnaires, Paul a vu plus clairement ou plus amplement certains points de sa doctrine qui n'étaient qu'implicitement contenus dans ses vues primitives? La façon dont l'auteur explique la conversion de Paul ne nous paraît pas heureuse. D'ailleurs, tout essai d'explication, en dehors d'une intervention surnaturelle, sera toujours infructueux ; saint Paul est trop précis à cet égard.

Etant données ces réserves et plusieurs autres, que nous aurions pu formuler, nous n'avons qu'à louer le travail de M. Clemen. Nous reconnaissons volontiers l'abondance, la précision et la sûreté de ses renseignements, sa perspicacité critique et son exactitude, sauf pour quelques détails

Digitized by Google

destinés à combler les lacunes des documents. L'exposé pourrait aussi être plus alerte, moins surchargé.

VII, M. Alf. Seeberg croit, et avec raison, que, dès l'origine, les communautés chrétiennes ont possédé des dogmes nettement formulés, ou, en d'autres termes, qu'elles ont eu des formules de foi, des espèces de catéchisme. C'est ce qu'il a démontré en deux ouvrages. Dans le premier (1), *le Catéchisme du christianisme primitif*, il établit que, bientôt après la mort du Christ, est né un catéchisme formé des paroles du Seigneur, lequel fut enseigné par les missionnaires chrétiens aux nouveaux convertis. Nous trouvons plusieurs fois dans le Nouveau Testament des allusions à une doctrine des Apôtres, à un type de doctrine, τύπος τῆς διδαχῆς; en plusieurs passages de ce même écrit nous en avons les principales parties, le contenu. L'épître aux Hébreux, VI, 1-3, en parle assez clairement : « C'est pourquoi laissant la parole du commencement du Christ, (les premiers éléments de la doctrine du Christ) portons-nous vers les choses plus parfaites, (ou à l'enseignement parfait) sans poser de nouveau le fondement de la repentance des œuvres mortes, (c'est-à-dire l'enseignement moral) et de la foi en Dieu, (la formule de foi), de la doctrine des baptêmes, de l'imposition des mains, (l'enseignement liturgique), de la résurrection des morts et du jugement éternel ». Cette formule de foi se retrouve à diverses reprises dans saint Paul, dans la première épître de saint Pierre, dans les épîtres pastorales, dans les Actes des Apôtres, dans l'épître aux Hébreux. La voici telle que l'auteur la dégage des écrits de saint Paul : « Le Dieu vivant, qui a créé toutes choses, a envoyé son fils Jésus-Christ, né de la semence de David, qui est mort pour nos péchés, conformément aux Ecritures, et a été enseveli, est ressuscité le troisième jour conformément aux Ecritures, qui a apparu à Céphas et aux douze, qui est assis à la droite de Dieu

(1) *Der Katechismus der Urchristenheit* von Dr Alf. Seeberg; in-8°, v, 281 pp. Leipzig, Deichert-Böhme, 1903. 7 fr. 50.

Digitized by Google

dans les cieux, tous les chefs, les puissances et les dominations étant placées sous lui, et qui vient sur les nuées du ciel avec puissance et une grand gloire ». Cette formule de foi qui remontait aux apôtres servait de base d'enseignement et de moyen de reconnaissance pour les chrétiens.

Dans le second travail « *l'Evangile du Christ* (1) », M. Seeberg se demande quel a été au commencement du christianisme la signification du mot « Evangile », et il déclare que le résultat de ses recherches sera que « l'Evangile du Christ est le dogme de l'Eglise dans sa forme primitive. » Il recherche alors ce qu'a été cette formule primitive de la foi, telle que nous l'ont transmise les premiers écrits chrétiens, quel a été pour ceux-ci le sens du mot Evangile, ce qu'il désignait; enfin, comment, si tôt après la mort du Seigneur, le contenu de l'Evangile a pu se fixer à l'état de formulaire. L'auteur pense qu'il faut attribuer à Notre-Seigneur la première origine de la règle de foi.

Il nous semble que M. Seeberg a bien démontré que dès l'origine les chrétiens croyaient à des dogmes; mais ceux-ci étaient-ils formulés dans un symbole, c'est ce que nous ne voyons pas? Il ne nous paraît pas démontré non plus que le mot « Evangile » ait désigné pour les premiers chrétiens la formule de foi. Reconnaissons cependant que le travail de M. Seeberg, pour n'être pas convaincant de tout point, n'en est pas moins fort instructif. L'auteur connaît bien les textes, mais il les ramène trop à son point de vue.

VIII, Nous avons parlé à nos lecteurs du recueil des Antilegomena, qu'a publié en 1901, le Dr Preuschen; il a eu un tel succès que l'auteur a dû en donner une seconde édition (2), qui est beaucoup plus complète que la précédente, 216 pages au lieu de 175. Les additions principales

(1) *Das Evanglium Christi* von Dr Al. SEEBERG; in-8°, IV, 139 pp. Leipzig, Deichert-Böhme, 1905. 3 fr. 75.

(2) *Antilegomena.* Die Reste der ausserkanonischen Evangelien und urchristlichen Ueberlieferungen herausgegeben und übersetzt von Erwin PREUSCHEN; 2e Aufl. In-8°, VI, 216 pp. Gieszen, Töpelmann, 1905. 5 fr. 50.

Digitized by Google

ont été les nouveaux Logia, publiés en 1904, par Grenfell et Hunt, les citations évangéliques de la Didascalie Syrienne, le récit de la résurrection d'après le document copte de Schmidt, le fragment évangélique, publié par Jacoby, un autre par Deissmann. Au lieu de vingt-quatre paroles attribuées au Seigneur on en a relevé quarante-quatre. Nous possédons ainsi tout ce qui nous reste des Evangiles extracanoniques et des traditions chrétiennes primitives. En outre, dans cette nouvelle édition, M. Preuschen a corrigé ses textes d'après les plus récentes publications critiques de textes; il a revu et travaillé à nouveau ses traductions, car il donne tout à la fois les textes et leur traduction.

Nous n'insisterons pas sur la valeur de ce recueil, sur les services qu'il peut rendre à celui qui étudie les origines chrétiennes; signalons seulement le soin avec lequel il a été compilé et la connaissance du sujet que possède l'auteur; une abondante bibliographie indique au lecteur tous les travaux déjà faits sur chaque document. M. Preuschen cite avec impartialité tous les travaux, y compris ceux qui ont été écrits par des catholiques français. Nous avons été heureux d'y trouver mentionnée deux fois l'*Université catholique*.

IX, L'ouvrage du Dr E. Hennecke, « *Les Apocryphes du Nouveau Testament* », ne fera pas double emploi, sinon en quelques parties, avec le précédent; il est à divers points de vue beaucoup plus complet. Il l'est moins aussi en ce qu'il ne donne pas les textes originaux, mais seulement les traductions. Il est divisé en deux volumes; l'un qui donne les textes traduits avec quelques pages d'introduction (1), l'autre, qui présente sur ces mêmes textes tous les renseignements critiques, historiques et fournit des notes expliquant la traduction (2). L'auteur a donné au terme « apocryphe »

(1) *Neutestamentliche Apokryphen* in deutschen Uebersetzung und mit Einleitungen herausgegeben von Dr Edgar HENNECKE; in-8°, XII, 28*, 558 pp. Leipzig, Mohr-Siebeck, 1904. 7 fr. 50.

(2) *Handbuch zu den neutestamentlichen Apokryphen* herausgegeben von Dr E. HENNECKE; in-8°, XVI, 604 pp. Leipzig, Mohr-Siebeck, 1905. 15 fr.

Digitized by Google

une extension qu'il ne comporte pas d'ordinaire, extension qui a l'inconvénient de ranger ensemble des écrits d'importance très dissemblable. Ceci va ressortir par l'exposé que nous allons faire du contenu de cet ouvrage. Il est divisé en six parties. Nous mettons entre parenthèses les noms des auteurs qui ont fait le travail.

I, *Evangiles.* 1 (Hennecke), Paroles dispersées du Seigneur, extraites pour la plupart des *Agrapha* de Resch ; une parole, d'origine arabe, a été communiquée par C. G. Moule: « Jésus, sur qui soit la paix, a dit : Ce monde n'est qu'un pont; passe dessus, mais n'y bâtis pas ta demeure. » Les autres sont les Logia de Behnesa. 2 (A. Meyer), *Evangile des Hébreux.* 3 (Hennecke), *Evangile des Egyptiens.* 4 (A. Meyer), *Evangile des Ebionites, Evangile des douze Apôtres.* 5 (Stülcken), *Evangile de Pierre.* 6 (Hennecke), Fragments d'Evangiles gnostiques et d'Evangiles apocalyptiques, *Evangiles de Thomas, de Matthias, de Basilide*, etc., dont nous n'avons que quelques passages. 7 (Hennecke), Evangiles de l'enfance, *le Protévangile de Jacques, l'Histoire de l'enfance de Jésus par Thomas*, et des légendes diverses. 8 (Stülcken), *La lettre de Pilate à Tibère.* 9 (Stülcken), *La légende d'Abgar.* Dans le second volume ont été ajoutés à cette partie les renseignements sur Jésus, ses disciples et sur l'Evangile, qu'on trouve dans le Talmud, les écrits juifs et le Coran. Nous ne trouvons là rien de nouveau sur Jésus, mais nous apprenons ce que les rabbins pensaient de lui. Il était pour eux « un faiseur de prodiges, qui dépréciait et ridiculisait publiquement l'enseignement rabbinique. » Quant au pamphlet du moyen âge intitulé : *Toledoth Jesu*, c'est « le produit d'un bas fanatisme et d'une vulgaire imagination ».

II, *Epîtres.* 1 (Knopf), *Première épître aux Corinthiens de Clément Romain.* 2 (Krüger), *Epîtres d'Ignace et de Polycarpe.* Nous ne comprenons pas pourquoi ces écrits des Pères apostoliques et d'autres, que nous signalerons, se trouvent rangés parmi les apocryphes du Nouveau Testament. Le titre de l'ouvrage est trop vague ; il aurait dû être : la Littérature chrétienne avant l'an 150 après J.-C., et encore ne serait-ce pas exact, car on y trouve des récits plus

Digitized by Google

récents. A notre avis, les écrits des Pères apostoliques sont d'une tout autre inspiration que les apocryphes. Ceux-ci représentent plutôt les idées populaires des premières communautés chrétiennes, tandis que ceux-là sont des représentants de la théologie commençante. 3 (Knopf), *l'Epître aux Laodicéens*.

III, *Ecrits d'enseignement et de prédication :* 1 (Veil), *l'Epître dite de Barnabé*. 2 (Hennecke), Trois fragments des *Traditions de Matthias*. 3 (Hennecke), les passages que les écrivains ecclésiastiques ont cités de la *Prédication de Pierre*, Κήρυγμα Πέτρου, et des *Enseignements de Pierre*, Διδασκαλία Πέτρου. 4 (von Schubert), *La seconde Epître aux Corinthiens*, dite de Clément Romain ; c'est une homélie adressée à une communauté chrétienne (de Corinthe probablement).

IV, *Rituels*. 1 (Drews), *Doctrine des douze Apôtres*. 2 (Hennecke), Indications sur la *Didascalie syrienne* et titres des chapitres.

V, *Apocalypses*. 1 (Weinel), *Apocalypse de Pierre*. 2 (Weinel), *Pasteur d'Hermas*. 3, Les pseudépigraphes de l'Ancien Testament de formation chrétienne. (Flemming), *L'Ascension d'Isaïe*. (Weinel), *le cinquième livre d'Esdras*, ou les chapitres I et II du *IV^e Esdras; le sixième livre d'Esdras*, ou les chapitres XV et XVI du *IV^e d'Esdras*. 4 (Geffcken), les parties chrétiennes des *Livres sibyllins*.

VI, *Actes des Apôtres*. 1 (Rolffs), *Actes de Paul*. 2 (Ficker), *Actes de Pierre*. Les auteurs ont utilisé les travaux de Schmidt sur ces Actes, dont nous parlerons bientôt plus en détail. 3 (Schimmelpfeng, Hennecke), *Les Actes de Jean*. 4 (*Id.*), *Les Actes d'André*. 5 (Raabe, Hennecke), *Les Actes de Thomas*.

Dans le deuxième volume ont été ajoutés quelques fragments découverts après la publication du premier volume ; en particulier des fragments coptes des *Actes de Paul*, le cantique de l'apôtre Thomas, traduit du syriaque.

Nous n'avons pas à faire ressortir les services que peut rendre une semblable publication à quiconque étudie les origines chrétiennes. Il sera indispensable tant que nous n'aurons pas les mêmes textes qu'on nous promet en ori-

Digitized by Google

ginal et en traduction française. Et encore on ne remplacera pas l'énorme documentation critique. A remarquer, cependant, que les auteurs ne connaissent pas tous les travaux, surtout les français, publiés sur les écrits dont ils parlent.

X, Dans la *Patrologia orientalis*, M. Revillout a publié des fragments coptes et une traduction de ce qu'il croit être les Evangiles des douze Apôtres et de saint Barthélemy (1). Il avait précédemment étudié à part cet Evangile des douze Apôtres (2), qu'il qualifie de cinquième Evangile!! Nous jugeons inutile de dire quoi que ce soit de cette dissertation; on jugera de sa valeur critique et exégétique par la note 1 de la page 3, où il est dit que la διδαχὴ (Doctrine des douze Apôtres) est d'une doctrine très douteuse, parce qu'elle fait du Christ un enfant (παῖς) de Dieu, au même titre que David. Au jugement de M. Revillout, les Actes des Apôtres doivent aussi être « de doctrine très douteuse » car ils mettent la même expression dans la bouche de saint Pierre : « Le Dieu de nos Pères a glorifié son serviteur, παῖδα αὐτοῦ, Jésus. » *Act.*, III, 13; *id.*, 26. Et au chapitre IV, l'Apôtre appelle aussi David : παῖς θεοῦ, et, V, 27 et 30, il donne le même qualificatif à Jésus : « Hérode et Ponce Pilate se sont ligués contre ton saint serviteur, παῖδα, Jésus. » N'insistons pas.

XI, Il est de toute nécessité pour celui qui étudie le christianisme à son origine de connaître exactement le milieu religieux dans lequel celui-ci est né, c'est-à-dire la religion juive au temps de Notre-Seigneur Jésus-Christ; c'est l'étude que nous fournit le Dr Bousset dans son livre : *la Religion du Judaïsme au temps du Nouveau Testament* (3). Comme de raison, il examine d'abord les sources

(1) *Les Apocryphes coptes* publiés et traduits par le Dr E. Revillout, 1re partie : *Les Evangiles des douze Apôtres et de saint Barthélemy;* in-4°, VI, pages 123 à 198. Paris, Firmin-Didot, s. d. 5 fr.

(2) *L'Evangile des douze Apôtres;* in-8°, 56 pp. Typ. Firmin-Didot. 5 fr.

(3) *Die Religion des Jüdentums im neutestamentlichen Zeitalter* von Dr W. Bousset; in-8°, XIV, 512 pp. Berlin, Reuther et Reichard, 1903, 12 fr. 50.

Digitized by Google

de cette histoire afin d'en déterminer la valeur et la date. Quoi qu'on en ait dit, elles sont nombreuses, si l'on remonte jusqu'au IIe siècle avant J.-C., où l'on rencontre dans leur ordre de production, d'après M. Bousset, au IIe siècle, avant les Macchabées, les Proverbes, l'Ecclésiastique, Tobie, une partie des psaumes ; au temps des Macchabées, Esther, Zacharie, IX-XIV, la dernière rédaction d'Esdras, de Néhémie, des chroniques, l'Ecclésiaste, Daniel et quelques psaumes ; après les Macchabées, Hénoch, les Jubilés, les Testaments des XII patriarches, les Psaumes de Salomon, Judith, etc. Au temps d'Hérode et de ses successeurs, l'Assomption de Moïse, l'Hénoch slave, Esther, la Sagesse, Philon. Après la destruction de Jérusalem, en 70, le IVe Esdras, l'Apocalypse de Baruch, les écrits de Josèphe, les évangiles synoptiques, les épîtres de saint Paul, l'épître de saint Jacques, l'Apocalypse de saint Jean, la Didachè, etc. ; enfin, plus tardivement, les traités des Talmuds et les Targums. Il y aurait plus d'une réserve à présenter au sujet de ces dates, que l'auteur se contente d'ailleurs d'affirmer. Les savants juifs, entre autres M. Perles, ont reproché à M. Bousset d'avoir préféré aux œuvres doctrinales, dues à des rabbins célèbres, des écrits d'importance secondaire, sans autorité. Cette critique est, à notre avis, un éloge. Les œuvres des rabbins sont des écrits systématiques qui reflètent surtout les idées religieuses du temps où ils furent écrits, c'est-à-dire du IIe-Ve siècle après J.-C. Avant d'ailleurs qu'ils puissent être utilisés, ils devront être authentiqués et datés.

La question qu'a eu à examiner M. Bousset est celle-ci : le judaïsme sous ses diverses formes : judaïsme des docteurs palestiniens, judaïsme apocalyptique ou populaire, judaïsme alexandrin, présente-t-il une unité réelle ? M. Bousset retrouve cette unité dans la croyance à un Dieu unique et la foi en lui. Mais comment s'opéra la transformation d'une religion d'abord nationale en une Eglise, de la foi au salut collectif à la foi au salut individuel ? Voilà le processus à suivre depuis le temps des Macchabées jusqu'à la ruine de Jérusalem. Les Chassidim, les hommes pieux,

Digitized by Google

en furent les facteurs principaux ; ils dégagèrent la religion de la nationalité. Le culte traditionnel subsista, mais à côté s'éleva la synagogue, naquirent les écoles rabbiniques. La Loi devint le centre de la nation, et c'est grâce à ce lien que le judaïsme a pu subsister après la destruction du temple.

M. Bousset étudie ensuite ce qui spécifiait le judaïsme en tant que religion, à savoir les espérances messianiques et les croyances eschatologiques, puis au point de vue individuel, les idées sur Dieu, sa transcendance, l'angélologie, le dualisme, la démonologie, les spéculations sur les hypostases, la sagesse, la parole, le nom de Dieu, les rapports de l'homme pieux à Dieu, l'anthropologie et la morale. Les pages suivantes sont consacrées à Philon et aux Esséniens. Enfin, est abordé le difficile problème de l'influence que les religions étrangères ont exercée sur la religion juive et la mesure dans laquelle elles ont contribué à sa transformation. Les influences grecques sur le judaïsme alexandrin sont indéniables, mais plutôt accessoires; il n'en aurait pas été de même, d'après M. Bousset, des influences mazdéennes qui se retrouvent dans les croyances aux anges, aux démons, dans la prédominance accordée aux observances légales. Cette dernière thèse est très discutable et appellerait les plus expresses réserves. En tout cas, et M. Bousset le reconnaît, cette influence s'est exercée seulement sur des parties accessoires de la religion juive. Ce qu'on doit maintenir toujours fermement, c'est que, quelles que soient les variations de forme, la religion juive a toujours été dans son essence celle de l'Ancien Testament.

XII, Commencée en 1891 la collection intitulée « *Texts and Studies* » et publiée par l'Université du Cambridge, en est aujourd'hui à son VII[e] volume. Nous avons déjà parlé des travaux de cette excellente collection ; signalons les plus récemment parus en insistant davantage sur ceux qui traitent des questions bibliques.

Vol. V. Nous avons déjà mentionné le n° 1 : *Apocrypha anecdota* par R. James ; le n° 2 : Clement of Alexandria,

Digitized by Google

quis dives salvetur, par J. Barnard et le n° 3, *The Hymn of the soul*, par A. Bevan. Le n° 4 est consacré par S. Cronin à une étude du Codex purpureus Petropolitanus (1). Ce manuscrit, découvert en 1883 à Sarumsahly (ancienne Cappadoce) a été acheté par le tsar et se trouve actuellement à Saint-Pétersbourg ; c'est un fragment de 182 feuilles du manuscrit N des Evangiles, dont on avait 45 feuilles. Avec le codex Rossanensis il représente le texte des Evangiles, tel qu'on le possédait à Constantinople au temps de Justinien. M. Cronin fait dans l'introduction l'histoire, la reconstruction et la description du manuscrit, puis examine le caractère du texte. Il donne ensuite ce texte avec les variantes du codex Rossanensis.

Dans le n° 5 est étudié par M. Barnard le texte biblique de Clément d'Alexandrie (2). Les conclusions de ce travail sont très importantes et surtout inattendues. On croyait jusqu'à présent que le texte biblique que citait Clément d'Alexandrie était un texte apparenté à celui du Vaticanus, et cela semblait naturel, puisque ce manuscrit, probablement écrit à Césarée de Palestine, représentait la recension égyptienne du Nouveau Testament au IVe siècle. Or, du relevé des variantes des Evangiles qu'a fait M. Barnard dans les manuscrits de Clément d'Alexandrie, il ressort que celui-ci citait un texte analogue au texte occidental, tel que nous le connaissons par le codex de Bèze et par les écrits des Pères latins. L'élément occidental est cependant moins marqué dans les Actes que dans les Evangiles.

Le volume V contient l'Histoire Lausiaque de Palladius (3) par dom Cuthbert Butler, bénédictin anglais. Dans

(1) *Codex purpureus petropolitanus.* The text of Codex N of the Gospels, edited with an introduction and an appendix by H. S. Cronin ; in-8°, LXIV, 108 pp. Cambridge, at the University Press, 1899. 6 fr. 25.

(2) *The biblical Text of Clement of Alexandria in the four Gospels and the Acts of the Apostels* collected and edited by P. Mordaunt Barnard, with an introduction by C. Burkitt ; in-8, XIX, 64 pp. Cambridge, University Press, 1899, 5 fr.

(3) *The Lausiac History of Palladius.* A critical discussion together with notes on early egyptian Monachism by Dom Cuthbert Butler, in-8° ; XIV, 297 pp. et CIV, 278 pp. Cambridge, at the University Press, 1898, 1904. 22 fr. 50.

Digitized by Google

la première partie sont étudiées les questions critiques et historiques que soulève l'*Historia Lausiaca*. Il est démontré que la recension courte est l'œuvre originale de Palladius, laquelle aurait été écrite en grec, que sa valeur historique, longtemps attaquée, est aujourd'hui au-dessus de toute contestation. Il s'ensuit que les origines du monachisme ressortent dans le plein jour de l'histoire. Dans la deuxième partie nous est donné le texte grec avec de nombreuses variantes et des notes qui éclaircissent ce texte tant au point de vue critique qu'historique. Ce travail est d'une importance capitale pour l'étude du monachisme égyptien.

Vol. VII. Le n° 1 est consacré à une étude sur la signification du mot Homoousios dans le symbole de Constantinople (1). Excellente monographie, où l'on trouvera l'histoire du terme homoousios, ainsi que celle des mots *substantia*, *persona*, ὑπόστασις.

Dans le n° 2 (2), M. Crawford Burkitt prouve par l'étude des citations des Evangiles par saint Ephrem que la version syriaque Peshitto n'a pas été utilisée par celui-ci et qu'elle a pour auteur Rabbula, évêque d'Edesse; deux conclusions excessivement importantes au point de vue de la critique textuelle du Nouveau Testament.

Le n° 3 traite aussi d'une question de critique textuelle; M. Kirsopp Lake étudie et publie le codex 1 des Evangiles et ses congénères, 118, 131, 209. Tous ces manuscrits minuscules offrent un nombre considérable de variantes qui peuvent être anciennes. Le fait se présente surtout pour l'Evangile de saint Marc, lequel aurait échappé au procédé d'assimilation qu'ont subi les Evangiles de saint Matthieu et de saint Luc. Ainsi s'expliquerait ce fait qui a tant tourmenté les critiques : l'accord entre Matthieu et Luc contre Marc. Ce dernier aurait été rarement copié et presque

(1) *The Meaning of Homoousios in the « Constantinopolitan » Creed* by Bethune-Baker; in-8°, VII, 83 pp. Cambridge, at the University Press, 1901. 3 fr. 75.

(2) *S. Ephraim's Quotations from the Gospels* collected and arranged by F. Crawford-Burkitt; in-8°, IX, 91 pp. Cambridge, at the University Press, 1901, 3 fr. 75.

Digitized by Google

ignoré, tandis que Matthieu et Luc, plus connus et souvent copiés, auraient par l'inadvertance des copistes, été en certains passages conformés l'un à l'autre, tandis que Marc restait intact.

Le n° 4 contient une étude de l'Ambrosiaster par A. Souter (1). On appelle de ce nom un commentaire latin sur les treize épîtres de saint Paul, lequel a été faussement attribué à saint Ambroise. Il y est démontré que l'Ambrosiaster et les questions, attribuées à saint Augustin sont du même auteur, lequel serait Decimius Hilarianus Hilarius, né dans la province romaine d'Afrique, dans la seconde moitié du IVe siècle. Cet Hilarius fut proconsul d'Afrique et préfet de Rome. Cette identification, qui est due à Dom Germain Morin, paraît probable. Quel que soit d'ailleurs l'auteur, le commentaire est très important tant au point de vue exégétique que critique. On y trouve des variantes de valeur, car il cite un texte latin antérieur à la vulgate hiéronymienne.

(1) *A Study of Ambrosiaster* by A. Souter; in-8°, x, 267 pp. Cambridge, at the University Press, 1905. 9 fr. 35.

E. Jacquier.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Etudes d'histoire et de théologie positive. Deuxième série : *L'Eucharistie, la présence réelle et la transsubstantiation*, par P. Batiffol, recteur de l'Institut catholique de Toulouse. Un vol. in-12 de 388 pp. Paris, Lecoffre, 1905. Prix : 3 fr. 50.

La première série des *Etudes d'histoire et de théologie positive* de Mgr Batiffol ne comprenait que des dissertations sans lien entre elles et sur des sujets détachés. La seconde est toute employée à traiter de l'Eucharistie, et le volume, moyennant quelques compléments, pourrait très bien se présenter comme une histoire du dogme eucharistique pendant les neuf premiers siècles.

L'intérêt d'un pareil travail n'est pas à démontrer. J'aime mieux en donner ici une analyse succincte et en faire ressortir les principales conclusions.

La première étude — on pourrait dire le premier chapitre — a pour objet l'Eucharistie dans le Nouveau Testament. L'auteur y parcourt successivement, en en établissant le texte et en en interprétant les formules, les données de saint Paul, de saint Luc, des deux autres synoptiques et de saint Jean. Deux idées se dégagent, qu'il défend contre la critique négative : premièrement le sens nettement réaliste des paroles de Jésus-Christ à la Cène; deuxièmement le caractère d'institution permanente donné par lui au repas eucharistique et à la fraction du pain. D'autre part, deux conceptions non pas opposées, mais diverses, de l'Eucharistie apparaissent dans saint Paul et dans saint Jean. D'après saint Paul, l'Eucharistie se rapporte à la

Digitized by Google

passion du Sauveur dont elle est un mémorial, et nous fait communier au fruit de sa mort. D'après saint Jean, elle est un pain vivant dont la manducation nous fait communier à la vie divine et éternelle faite chair. L'idée de sacrifice commémoratif est fondée dans saint Paul : elle est absente de saint Jean.

Le réalisme constaté au premier siècle se continue au second dans saint Ignace, saint Justin, saint Irénée, Abercius et Pectorius, et même chez certaines sectes gnostiques comme les marcosiens. On peut même se demander si ces derniers n'ont pas eu l'idée de la conversion des éléments, pain et vin, au corps et au sang de Jésus-Christ. Quoi qu'il en soit, aucune spéculation proprement dite n'est faite sur les données évangéliques. La doctrine du sacrifice est seulement explicitement énoncée par saint Justin et saint Irénée. Mgr Batiffol ne pense pas que cette notion d'eucharistie-sacrifice soit « dans la perspective de la *Didachè* » (p. 121), malgré le nom de θυσία que celle-ci donne par deux fois au service liturgique du dimanche (XIV, 1-2).

La spéculation commence avec Clément d'Alexandrie et Origène. Le langage eucharistique de ces deux auteurs a beaucoup embarrassé les critiques, et il faut avouer qu'il manque en effet de netteté. Mgr Batiffol n'hésite pas cependant à conclure à leur réalisme de fond, je veux dire à leur foi en l'objectivité du don divin qui nous est conféré par l'Eucharistie : Clément voyant dans le pain sanctifié un mélange du pain et du Verbe ; Origène y voyant un principe de sanctification, principe où la foi reconnaît le corps et le sang de Jésus-Christ, mais dont il ne sait, quant à lui, déterminer le mode d'être intime.

Un mot cependant a été prononcé par Origène qui va devenir courant chez les écrivains alexandrins et orientaux du IVe siècle : c'est celui de *type* et de *symbole*. Le pain et le vin sont le type, l'antitype, le symbole, la figure, l'image, la ressemblance du corps et du sang de Jésus-Christ. Ainsi s'expriment Eusèbe de Césarée, Macaire l'Egyptien, Sérapion de Thmuis, la Didascalie des apôtres, les Constitutions apostoliques, Eustathe d'Antioche, saint Cyrille de Jérusalem. Qu'est-ce à dire ? Que ces auteurs n'ont vu dans l'Eucharistie que symbole et figure du corps de Jésus-Christ ? Qu'ils sont des symbolistes ? Nullement. Les noms de symbole et de figure donnés au *pain* et au *vin* n'impliquent pas que ceux-ci sont vides de toute autre

Digitized by Google

réalité, qu'il n'y a dans l'Eucharistie que des figures et des symboles. Les auteurs, en s'en servant, veulent uniquement marquer que, par le choix de Jésus-Christ, le pain et le vin sont devenus les signes sensibles et comme la figure extérieure du corps et du sang de Jésus-Christ, corps et sang dont le mode d'être reste toujours mystérieux et sensiblement nous échappe. Et voilà pourquoi des réalistes avérés comme Athanase et Cyrille de Jérusalem, emploieront ces expressions, ou même parleront d'une manducation spirituelle, d'un corps spirituel de Jésus-Christ.

Dans l'Eglise latine, la même apparente contradiction de réalisme et de symbolisme se montre chez Tertullien et saint Cyprien et s'explique de même. Les affirmations réalistes visent, si l'on peut ainsi parler, l'intérieur du sacrement : les spéculations symbolistes s'exercent sur les éléments sensibles. Ceci est vrai encore de saint Augustin ; mais chez ce dernier, l'insistance qu'il met à répéter que le corps eucharistique de Jésus-Christ, bien que réel, est un corps spirituel, montre que dans sa pensée s'est fait jour une nouvelle préoccupation : le corps eucharistique de Jésus-Christ est-il identique à son corps historique, celui qui a souffert, est mort et est remonté au ciel ? Saint Augustin ne peut concevoir cette identité : ce n'est pas que les miracles que cette notion entraîne effraient sa foi ; mais il ne suppose même pas qu'on y puisse songer ; et aussi le corps sacramentel du Christ, bien que corps réel, et corps réel du Christ, reste-t-il pour lui quelque chose d'absolument mystérieux, une entité substantielle et spirituelle dont il n'ose préciser le mode d'être et l'état.

Ainsi, la présence réelle unanimement reçue, deux questions se posent, à la fin du IVe siècle, sur l'Eucharistie. Premièrement, que deviennent, en vertu des paroles consécratoires, les éléments matériels, le pain et le vin, et dans quel rapport se trouvent-ils avec le corps et le sang de Jésus-Christ ? Deuxièmement, le corps eucharistique de Jésus-Christ est-il identique, à son corps historique ? Saint Cyrille de Jérusalem avait déjà donné — sans se l'expliquer peut-être complètement à lui-même — la réponse définitive à la première question, en parlant, dans sa IVe catéchèse mystagogique, d'une μεταβολή qui transformait au sang de Jésus-Christ le vin eucharistique, comme l'eau avait été changée en vin aux noces de Cana. Saint Grégoire de Nysse reprend cette idée, l'analyse et l'établit ; mais

Digitized by Google

il ne s'aperçoit pas que la maladroite comparaison dont il use, le conduit à nier l'identité du corps sacramentel ainsi produit avec le corps historique de Jésus-Christ. Néanmoins un grand progrès est réalisé qu'assureront et Théodore de Mopsueste, et saint Jean Chrysostome et saint Cyrille d'Alexandrie. Seule, la controverse monophysite retient Théodoret dans le dyophysisme eucharistique. Les eutychiens arguaient de la transformation du pain en la chair dans l'Eucharistie, pour conclure à la transformation de l'humanité en la divinité dans l'incarnation. Théodoret pour arracher cette arme — combien mauvaise — des mains de ses adversaires, n'hésite pas à enseigner que les paroles consécratoires *ajoutent* le corps du Christ aux éléments, mais que ceux-ci d'ailleurs conservent leur être substantiel : c'est la *consubstantiation*. Elle sera soutenue encore en Orient par l'auteur de la *Lettre à Césaire*, mais définitivement éliminée par Léonce de Byzance et saint Jean Damascène.

En même temps que l'Orient s'établissait ainsi solidement dans la doctrine de la conversion, l'Occident accomplissait le même progrès, mais sans les tâtonnements qui s'étaient produits chez les Grecs. Saint Ambroise, dans le *De mysteriis*, et l'auteur du *De sacramentis* enseignaient aussi clairement que possible et la transformation des éléments eucharistiques au corps et au sang de Jésus-Christ, et l'identité du corps sacramentel avec le corps historique du Sauveur. Après eux, et si l'on excepte le pape Gélase dans son opuscule *De duabus naturis*, on peut dire que le premier point est désormais acquis. Tout le débat va se concentrer sur le second, entre les partisans de saint Ambroise et ceux de saint Augustin, entre les théologiens qui voient dans le corps eucharistique de Jésus-Christ un corps spirituel spirituellement présent, et ceux qui voient en lui le corps matériel et historique du Sauveur, mais dépouillé de ses accidents extérieurs et existant d'une façon suprasensible et miraculeuse. Les deux conceptions se maintiennent parallèlement, sans se heurter, dans les divers auteurs du VI^e^ au IX^e^ siècle. Puis au IX^e^ siècle, deux opinions extrêmes se font jour, la première d'un ultra-spiritualisme qui touche au pur symbolisme avec Scot Erigène ; la seconde d'un ultra-réalisme qui va au stercoranisme. On les écarte. La discussion s'engage précise entre Paschase Radbert plaidant pour saint Ambroise, et Ratramne plaidant pour saint Augustin. Paschase l'emporte. Tout en établissant l'identité du corps historique et du corps

Digitized by Google

eucharistique de Jésus-Christ, il développe et explique encore la doctrine de la conversion des éléments sacramentels. Les prémisses du dogme de la transsubstantiation sont désormais posées. Trois siècles plus tard Hildebert de Lavardin († 1133) prononcera, comme un mot connu et qui n'a pas besoin d'être éclairci, le mot de *transsubstantiation*.

Cette courte analyse ne donnera qu'une faible idée des richesses d'érudition contenues dans le volume de Mgr Batiffol, volume destiné évidemment à devenir chez nous classique en la matière. Plusieurs de ses interprétations seront certainement discutées, quelques-unes comme minimistes (celles de la Didachè et de saint Ignace par exemple), d'autres comme maximistes ; et il ne faut pas s'en plaindre, puisque, en définitive, on peut espérer de ces discussions plus de lumière sur le sujet. Souhaitons seulement que les contradicteurs apportent dans leurs observations le même et unique souci de la vérité objective qui a inspiré le travail de l'éminent recteur de l'Institut catholique de Toulouse.

J. TIXERONT.

L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge (VIIIe-XVe siècle). *Etude sur l'élément biblique dans l'histoire de la langue des origines à la fin du XVe siècle*, par J. TRÉNEL; gd in-8°, VII-670 pp. Paris, Cerf, 1904. Prix : **10** fr.

Cet ouvrage est la première partie d'une « Etude sur l'élément biblique de la langue française » : elle est limitée à l'action de l'Ancien Testament sur la langue française du moyen âge. Ce travail devait être fait, car soit par la voie des traductions, soit par les libres emprunts et les imitations des écrivains, tous également nourris de la lecture des Livres Saints, la Bible a contribué pour une part importante à la formation et à l'enrichissement de notre langue. Afin de limiter son sujet l'auteur se borne à rechercher les termes et les expressions qui de la Bible hébraïque ont passé dans la langue française par l'intermédiaire de la Bible latine; puis, il collige ce qui, dans notre langue, peut proprement être qualifié d'hébraïsme.

Pour les mots hébreux il en est qui sont entrés tels quels dans le français : sabbat, pâque, lévite, Eden, séraphin, chérubin, aloès, saphir, Satan, etc. D'autres ont reçu des sens spéciaux, qui proviennent d'acceptions dérivées de l'hébreu. Tel

Digitized by Google

mot de cette langue a, par exemple, des sens divers; le mot latin, qui le traduit, reçoit ces sens et les transmet au français. Ainsi sanguis, sang, signifiera âme, vie. D'autres mots ont un sens spécial à l'Ancien Testament: achoppement, alliance, brebis, calice, coupe, cendre, chair, fléau, verge, joug, jour, loi, maison, nation, pain, saint, terre, vanité, voie, etc.

Pour les expressions empruntées à la Bible, elles sont excessivement nombreuses; la plupart sont entrées textuellement dans le français. Les unes sont tirées des croyances religieuses des Juifs : le Seigneur des Seigneurs, Dieu de majesté, de gloire, de vengeance, Dieu a béni l'œuvre de nos mains, la maison de Dieu, tenter Dieu, marcher dans les voies de Dieu, tomber dans les mains de Dieu, l'arche d'alliance, le saint des saints l'huile d'onction, manger la Pâque, le sacrifice de jalousie, se laver de ses péchés; des institutions politiques : les anciens du peuple, les princes de la synagogue; de la vie pastorale : le troupeau sans pasteur, le jardin de délices, la graisse de la terre, celui qui sème dans la douleur moissonnera dans la joie. D'autres viennent de l'emploi du terme concret à la place du terme abstrait : l'arbre de vie, les portes, l'ombre de la mort, dormir dans la poussière, la bonne, la mauvaise voie, gouverner avec une verge de fer, coupe de douleur, cœur de pierre, l'ombre des ailes, sonder les cœurs, briser les portes d'airain; quelques-unes sont des phrases sentencieuses, des proverbes : c'est la chair de ma chair, grand chasseur devant l'éternel, l'abîme appelle l'abîme, celui qui sème le vent moissonnera la tempête; des comparaisons : aussi nombreux que les étoiles du ciel, comme l'agneau qu'on mène à la boucherie; des expressions poétiques : lumière d'Israël, les sentiers de la mer, vallée de larmes. Un grand nombre d'expressions sont des hébraïsmes : Dieu de vérité, Dieu de vengeance, parole de vérité, fontaine de vie, verge de la colère, terre des vivants, le roi des rois, un homme selon son cœur, trouver grâce aux yeux de quelqu'un.

M. Trénel passe en revue ces mots et ces expressions, recherche l'usage qui en a été fait dans les écrits que nous possédons du VI^e^ au IX^e^ siècle. Son travail est une importante contribution à l'étude de la langue française du moyen âge, mais elle sera aussi un apport très riche à l'histoire des idées religieuses à la même époque.

E. C.

Digitized by Google

Commentarius in Epistolam ad Hebræos auctore P. C. HUYGHE, S. J., in-8°, VIII-283 pp. Gand, Huysbauwer, 1901.

Dans l'introduction l'auteur recherche quel est l'auteur de l'épître aux Hébreux, quels en sont les destinataires, à quelle date et en quelle ville elle fut écrite; puis, il en donne une rapide analyse. L'auteur est saint Paul, mais c'est Luc qui de Rome a écrit cette lettre adressée aux Judéo-Chrétiens de Palestine vers l'an 60. Les opinions divergentes sont exposées et discutées avec impartialité.

Le commentaire est excellent ; il est bref, et ne se perd pas en considérations inutiles; il s'attache à expliquer ce qui a besoin de l'être, et ne recule pas devant les difficultés. Qu'on lise, par exemple, la discussion du passage, VI, 4-6, sur l'impossibilité du renouvellement par la pénitence pour ceux qui sont tombés. Nous pouvons donc recommander l'étude de ce travail aux étudiants écclésiastiques. E. J.

L'Evolution de la Foi catholique, par Marcel HÉBERT. Un vol. in-8° de 257 pp. Paris, Alcan, 1905. Prix : 5 fr.

Le volume est de l'ex-abbé Hébert, sorti de l'Eglise il y a deux ans, et qui publia à cette occasion un article sur la *Dernière idole*, jugé plutôt faible. On voit dès lors quel est l'esprit du livre : c'est au fond une justification indirecte de l'auteur. Disons d'abord que le titre en indique mal le contenu : ce que M. Hébert y étudie, c'est non pas l'évolution de la foi catholique en général, mais bien l'évolution du concept de foi dans le christianisme : ce qui est fort différent. Voilà pourquoi, après quelques chapitres préliminaires sur le sentiment religieux et la façon dont il crée la Théologie, l'auteur expose successivement la théorie de la foi dans les Pères, les scolastiques, les réformateurs, le concile du Vatican, et les diverses écoles fidéistes en Allemagne et en France. Les conclusions sont que la foi *surnaturelle* étant incapable d'une démonstration scientifique ne saurait se soutenir; que la foi *naturelle* seule peut exister, parce qu'elle est un sentiment primordial qui se suffit ; que cette foi se confond avec l'aspiration générale au bien et au vrai, et qu'il n'y a en définitive d'autre religion que l'amour du Bien, de l'Art et de la Science.

Tout cela n'est pas bien nouveau, et, si l'on excepte le brin de cour que M. Hébert, naturellement, fait au socialisme pour

Digitized by Google

terminer (p. 209), il y a bien quelque cinquante ans que l'on veut nous faire avaler ce sophisme d'une religion qui nie l'existence d'un Dieu personnel, et qui se confond avec une vague aspiration au vrai et au beau et avec une moralité plus vague encore. Resterait cependant à déterminer ce qui est bien moralement, et ce qui est vrai, en dehors des constatations brutales de l'expérience. C'est à quoi on ne songe guère. — Quant aux principes et aux faits mis en avant pour justifier ces conclusions, en dehors des postulats toujours présentés comme évidents par eux-mêmes, ils sont généralement assez pauvres, si j'excepte les données théologiques que M. Hébert a emportées de l'Eglise en en sortant. La critique scripturaire est représentée presque exclusivement par MM. Loisy et Réville; la psychologie par quelques ouvrages de la collection Alcan; la philosophie religieuse par A. Sabatier. L'auteur montre surtout une dextérité merveilleuse pour expliquer le clair par l'obscur, et écarter par des théories psychiques les conclusions de faits qui le gênent. Je recommande à ce point de vue l'explication de la naissance de l'idée d'autorité doctrinale dans l'Eglise (p. 47 et suivantes); je recommande également aux patrologistes la façon dont on se débarrasse du texte de saint Matthieu sur la Trinité (XXVIII, 19), et dont on interprète le *donc* de la *Didachè* (XV, 1); ce dernier passage est une perle. Quant à l'assurance tranchante de l'auteur, elle est aussi injustifiée qu'elle est triste, et il faut vraiment s'être mis les deux poings dans les yeux pour croire et affirmer que la disparition du christianisme entraîne avec soi un relèvement effectif des mœurs, de l'art, et j'ajoute encore de la science au sens propre de ce mot. J. T.

Marie d'après l'Evangile, par M. le chanoine CARON, supérieur du Petit Séminaire de Versailles, in-18, 372 pp. Paris, Haton. Prix : 2 fr.

Ce petit livre renferme trente et une méditations qui ont pour objet d'expliquer les grandeurs et les vertus de la Sainte Vierge. Sauf les trois premières et les trois dernières, toutes sont tirées de l'Evangile et nous offrent un commentaire simple et lucide du texte sacré. L'auteur a embrassé dans ce cadre modeste tout ce que l'Ecriture et la Tradition nous apprennent sur la Mère de Dieu. Il remonte par delà les temps, et nous montre l'image radieuse de Marie dans la pensée éternelle de Dieu. « La vierge Marie, comme dit saint Bernard, ne s'est pas rencontrée comme

Digitized by Google

par hasard ; elle a été choisie de tout temps par le Très Haut qui se l'est préparée, afin que, un jour, elle fût sa mère. » Il nous transporte ensuite dans le paradis terrestre, et à nos oreilles retentit la promesse du Rédempteur et de celle qui écrasera la tête du serpent. Plus loin, c'est l'attente des nations qui soupirent après leur libératrice. Cette promesse d'une libératrice se retrouve chez tous les peuples de l'antiquité, comme une suprême espérance que les générations se transmettent d'âge en âge. C'est surtout dans les scènes empruntées à l'Evangile, que ces méditations offrent un intérêt très vif et peuvent contribuer à l'édification des fidèles. Marie nous y apparaît dans les situations les plus variées. Nous la voyons, dans l'humble maison de Nazareth, saluée par l'ange comme la Mère de Dieu, près de sa cousine Elisabeth à qui elle rend les devoirs de la charité la plus affectueuse. A Bethléem, c'est l'exemple de la pauvreté, de l'humilité et de la foi au mystère de l'Incarnation. Tantôt elle cherche un refuge sur la terre étrangère, pour dérober son fils à la colère d'un roi impie. Tantôt nous l'admirons dans la compagnie de Jésus adolescent et de saint Joseph, tout occupée de la mission sublime qui lui est confiée. Enfin nous pouvons la contempler sur le Calvaire au pied de la croix, donnant l'exemple des vertus les plus héroïques et coopérant à la rédemption du monde. Ces méditations peuvent servir de thème pour les instructions du mois de Marie. Elles sont pratiques, écrites dans un style élégant et et pleines d'une suave onction. Qu'il nous soit permis d'en détacher une petite page : « Le voici (Jésus) qui sort de la petite chambre où il a coutume de se retirer, chaque soir, moins pour le repos que pour la prière. Oh ! la belle vision ! Le fils de la Vierge n'a encore que douze ans, mais déjà il est bien le plus beau des enfants des hommes. Son vêtement est celui des petits Nazaréens de son âge ; une tunique de blanc lin tombant sur ses pieds nus. Une cordelette en ramène gracieusement les plis autour de ses reins. Sa taille est svelte et élancée. Une chevelure abondante, dont les flots ondoyants retombent sur ses épaules, encadre délicieusement son visage et semble nimber d'or son large front. Mais toute cette beauté extérieure n'est rien encore. Quelles pensées donc irradient ainsi son front ? Quel charme tombe de son regard ? Quelle puissance enveloppe tout son être ? (1) »

Ph. GONNET.

(1) P. 196.

Digitized by Google

La Religion nouvelle, par Eugène TAVERNIER. In-12 p. 356. Prix : 3 fr. 50.

Des rites, une doctrine, une religion, « la religion de l'humanité » une Eglise laïque, souveraine des consciences... ces Messieurs de la libre-pensée s'imposent décidément un tel programme (1). Cette phrase qui termine le chapitre VIII nous explique le but et le plan de cet ouvrage. C'est bien une religion que la libre-pensée prétend établir en France. Elle travaille à la destruction du catholicisme, mais c'est pour mettre à la place d'autres croyances, d'autres manifestations religieuses, une sorte de contrefaçon du culte catholique. Ce plan est dès longtemps préparé et se poursuit avec persévérance. Gambetta a donné le signal dans son discours de Romans. Le cléricalisme c'est l'ennemi, tel est le cri de guerre qui a commencé la lutte et déchaîné les passions antireligieuses. Depuis cette époque, les attaques contre l'Eglise n'ont pas cessé. Nos législateurs, dociles instruments des loges se font les exécuteurs de cette machination impie. D'abord la loi sur le service militaire a entravé les vocations ecclésiastiques. Puis les écoles neutres sont devenues des foyers d'irréligion. La liberté d'enseignement a été mutilée et bientôt va disparaître. Les moines chassés de leurs couvents et les religieuses jetées à la rue font prévoir des attentats plus graves contre le clergé séculier. Enfin la séparation des Eglises d'avec l'Etat est le coup de mort donné au catholicisme dans la pensée des sectaires.

Dans un premier chapitre intitulé vingt-cinq ans de destruction et de conquêtes, l'auteur fait l'histoire de cette guerre qui a accumulé les ruines sur notre sol. Gambetta, Jules Ferry, Waldeck-Rousseau sont les protagonistes de cette tragédie lugubre. Dès le principe, ils ont un but bien arrêté, c'est le laïcisme intégral, et ensuite la religion de l'humanité, le programme est d'abord un peu voilé, mais aujourd'hui, ils ne dissimulent plus leurs desseins. Ils veulent extirper le christianisme et le remplacer par la religion de l'avenir qui sera dégagée de tout dogme et qui sera, selon l'expression de M. Buisson, *plus riche en croyances, plus riche en beautés* que ne fut aucune des religions partielles d'autrefois. Cette religion qui prétend s'affranchir des dogmes est obligée d'en reconnaître et d'en imposer un certain nombre. Il y a d'abord le droit et le

(1) P. 342.

Digitized by Google

devoir exclusif pour la société de s'enseigner elle-même, droit que proclame Jaurès. Il y a ensuite les droits de l'homme. Par des citations très précises tirées des ouvrages de Buisson, de Payot, recteur d'Académie, de Clémenceau, on voit que la plupart des propositions du Syllabus sont appliquées par les apôtres de cette religion. Il y a là une contradiction piquante. C'est un Syllabus à rebours.

Cette religion a ses docteurs, ses pontifes et ses prophètes. Dans le chapitre v sont tracés quelques portraits de personnages qui se chargent de préparer les esprits et qui soit dans les journaux, soit dans les conférences publiques, se font les apôtres des doctrines nouvelles. Le tableau, quoique peut-être un peu chargé, est au fond saisi sur le vif et parfaitement exact. Jaurès y figure en première ligne. C'est le rhéteur à l'éloquence sonore, tempétueuse et souvent vide d'idées. « Pour dépeindre l'éloquence de M. Jaurès, il faudrait assembler des images qui n'ont pas l'habitude de voisiner dans aucune rhétorique : Le gong, le trapèze, le feu de Bengale (1). » Ensuite vient Buisson, le plus dangereux de la secte. Insinuant, tortueux, il distille le poison d'une voix mielleuse et pleine d'onction. Clémenceau, homme d'action de premier ordre, ne craint pas d'aborder les problèmes de la haute métaphysique. La contradiction ne le gêne pas. Il se dit libéral, et il chasse les religieux. Il affirme que le droit d'exprimer sa pensée et de l'enseigner est fondé sur la nature. Et il refuse ce droit aux prêtres et aux religieux. Cette religion aura un culte. C'est le dernier chapitre et un des plus intéressants. L'auteur en explique les rites. Il y a des canonisations et des prières. Ce livre est destiné à faire beaucoup de bien. Il peut éclairer l'opinion publique sur les desseins de nos ennemis. Le style se ressent un peu de la profession de l'auteur qui est journaliste. Ce n'est pas notre idéal. Mais par le temps qui court, il sera goûté du public.

Ph. GONNET.

Le Prêtre dans la littérature du XIX^e^ siècle, par l'abbé Th. DELMONT, professeur aux Facultés catholiques. Lyon, E. Vitte, grand in-18, 186 pp., 1905.

C'est un nouveau livre qui sort de la plume infatigable de M. le chanoine Delmont. L'auteur étudie la figure du prêtre

(1) P. 143.

Digitized by Google

telle que nous la représentent les divers ouvrages : romans, drames, feuilletons qui ont vu le jour pendant le XIXe siècle. Le plan est très simple ; l'auteur analyse et juge les œuvres. L'analyse, émaillée d'abondantes citations, est toujours suffisante et donne une idée nette de l'ouvrage en question. La critique est d'une sévérité qui n'est que trop justifiée. Pour parer à l'objection qui pourrait lui être faite : « Vous êtes prêtre et vous jugez des écrivains qui parlent des prêtres, comment pouvez-vous être impartial ? » l'auteur fait suivre ou précéder ses jugements de ceux des maîtres de la critique, à quelque parti qu'ils appartiennent. On voit de suite par ce rapprochement combien est grande l'impartialité de l'auteur et quelquefois son indulgence. Par exemple, n'est-on pas unanime à blâmer dans la critique sérieuse l'irréligion du *Lourdes* de Zola et l'immoralité de *La faute de l'abbé Mouret ?*

Le but de ce livre est de faire connaître la valeur morale des ouvrages, d'en empêcher la lecture et si on a eu la curiosité de les lire, de redresser les idées fausses qu'ils ont pu faire germer. On ne saurait dire combien un ouvrage de ce genre est précieux. Le livre est le véhicule des idées fausses, empêcher la lecture du livre c'est détruire les idées fausses. Cet ouvrage est donc le manuel obligé de tout ceux qui ont le devoir de diriger quelqu'un dans le choix de ses lectures. Il montre le danger qu'il y a à lire un livre pour le style indépendamment des idées. L'auteur n'a pas voulu faire seulement œuvre de critique littéraire, son rôle est plus élevé : il fait la critique des idées.

Une page de ce livre nous a paru réconfortante, elle est une protestation éloquente contre toutes les calomnies que les écrivains sectaires ont jetées sur les prêtres, comme une bave immonde. C'est celle où l'auteur met en présence le prêtre tel qu'il est chez ces écrivains et le prêtre tel que nous le voyons dans la vie, et il évoque les grandes figures de notre épiscopat actuel. Encore une fois, nous ne saurions trop engager les directeurs et les éducateurs à lire ce livre et féliciter l'auteur de l'avoir composé.

E. GONNET.

Digitized by Google

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

H. POINCARÉ : **La Valeur de la Science**. Un vol. in-12. Paris, Flammarion. 1905. Prix : 3 fr. 50.

Dans son rapport du jury international sur l'état des sciences pures en 1900, M. E. Picard, parlant « des immenses constructions que bâtit l'esprit humain sous le nom de théories, constructions qui constituent véritablement la science », s'en expliquait de telle sorte qu'il croyait avoir à se défendre et non sans raison (1) contre l'accusation de scepticisme. Et la vicomtesse R. d'Adhémar, qui le citait dans *La Quinzaine* du 15 novembre 1902, ajoutait : « L'homme de science doit être plus et mieux qu'un intellectualiste ». M. Poincaré se défend, lui aussi, et peut-être plutôt mollement d'être sceptique ; mais il se déclare dans tous les cas absolument intellectualiste. L'introduction de son dernier livre : *La Valeur de la Science*, commence en effet ainsi : « La recherche de la vérité doit être le but de notre activité ; c'est la *seule* fin qui soit digne d'elle. » Et tout à fait à la fin du livre : « Nous devons souffrir, nous devons travailler, nous devons payer notre place au spectacle, mais c'est pour voir, ou tout au moins pour que d'autres voient un jour. Tout ce qui n'est pas pensée est le pur néant... La pensée n'est qu'un éclair au milieu d'une longue nuit. Mais c'est cet éclair qui est tout. » (P. 275-276.) On peut et l'on doit trouver que c'est là une vue incomplète de la nature de l'homme et de la vie humaine. Sous le nom de vérité, M. Poincaré entend du reste la vérité morale aussi bien que la vérité scientifique et il reconnaît que nous devons d'abord nous efforcer de soulager les souffrances humaines ; mais c'est pour que l'homme, affranchi des soucis matériels, puisse employer sa liberté reconquise à l'étude et à la contemplation de la vérité. On n'est donc pas plus intellectualiste.

Sciences mathématiques, sciences physiques, valeur objective de la science : telles sont les trois parties de l'ouvrage, dont la dernière, bien que la plus courte, est la plus importante, comme son titre même l'indique. Les deux premières, et notamment le

(1) L'esprit scientifique ne doit jamais prendre des allures dogmatiques

Digitized by Google

chapitre VIII : « La crise actuelle de la physique mathématique », motiveraient, ce semble, des conclusions sceptiques. Aussi M. Poincaré commence-t-il la troisième par cette déclaration : « Voilà bien des raisons d'être sceptiques ». Et prenant à partie M. Le Roy, l'auteur de l'article sensationnel : « Qu'est-ce que le dogme-» ? paru dans *La Quinzaine* du 15 avril 1905, il se demande s'il faut pousser le scepticisme jusqu'au bout ou nous arrêter en chemin. Dans le chapitre intitulé : la science est-elle artificielle ? il n'a vraiment pas grand'peine à réfuter ce qu'il appelle la doctrine nominaliste et anti-intellectuelle de M. Le Roy, pour qui la science n'est faite que de conventions, les faits scientifiques (qu'il distingue des faits bruts) et *a fortiori* les lois étant l'œuvre artificielle du savant ; pour qui par conséquent la science, qui ne peut rien nous apprendre de la vérité, ne peut nous servir que de règle d'action. L'ensemble des règles qu'on appelle la science, M. Le Roy les compare aux règles de jeux, comme celles du tric-trac. A quoi M. Poincaré répond « que les règles du jeu sont des conventions arbitraires et qu'on aurait pu adopter la convention contraire, qui n'aurait pas été moins bonne. Au contraire, la science est une règle d'action qui réussit au moins généralement, tandis que la règle contraire n'aurait pas réussi ». (P. 218.) En d'autres termes, la science prévoit, et c'est parce qu'elle prévoit qu'elle peut être utile et servir de règle d'action.

Mais quelle est la valeur objective de la science, étant admis que ce qui est objectif doit être commun à plusieurs esprits et, par conséquent, susceptible de se transmettre de l'un à l'autre. La science est un système de relations : or, demander quelle est sa valeur objective, cela ne veut pas dire : nous fait-elle connaître la véritable nature des choses ? « personne n'hésiterait à répondre non » ; mais cela veut dire : la science peut-elle nous faire connaître les véritables rapports des choses ? Ces rapports sont-ils les mêmes pour tous et seront-ils encore les mêmes pour ceux qui viendront après nous ? M. Poincaré répond finalement que oui, tout en reconnaissant ce qui peut devenir suranné ou caduc dans les théories scientifiques et conclut : « En résumé, la seule réalité objective, ce sont les rapports des choses d'où résulte l'harmonie universelle.

En voyant des savants d'une compétence indiscutable se quereller sur la valeur de la science et parler de la crise, l'un des sciences mathématiques, l'autre des sciences physiques, on

Digitized by Google

pourrait être tenté de faire ressortir à l'excès leurs contradictions ou incertitudes et répondre ainsi aux agressions antireligieuses auxquelles la science sert si souvent de prétexte; mais ce ne serait pas là un bon moyen de ramener les esprits. Il faut, au contraire, ainsi que le disait cette année même M. de Lapparent dans une de ses six conférences à l'Institut catholique de Paris, voir dans la science une auxiliaire et non pas une ennemie, car elle n'aboutit en réalité qu'à un seul résultat, celui de manifester de plus en plus l'ordre admirable de la création.

L. T.

La Philosophie religieuse de Pascal et la Pensée contemporaine, par Victor GIRAUD. — In-12 (Collection : *Science et Religion*). Paris, 1904. **0 fr. 60.**

« De tous les grands écrivains du XVII^e^ siècle, c'est assurément l'auteur des *Pensées* qui nous émeut et nous attire le plus, nous, hommes des premières années du XX^e^ siècle; il nous est, en un mot, redevenu plus présent et plus *actuel* que jamais. Le *fait* a paru si remarquable, qu'on a voulu l'étudier d'un peu près, en lui-même et pour lui-même. On n'a point ici prétendu autre chose. Et ce sont les preuves et les raisons profondes de cette actualité que les pages qui suivent ont pour objet de mettre en lumière. »

C'est en ces termes que M. Victor Giraud définit lui-même son dessein. Uniquement préoccupé, comme il le dit encore, de « ramasser des faits et de laisser parler des textes », il montre, par les témoignages les plus curieux et les plus divers, « l'espèce d'obsession et d'impérieux ascendant que Pascal exerce sur la plupart de nos contemporains ». Il en recherche les motifs. Et il ressort de son enquête que les *raisons de croire* de Pascal sont précisément celles que, de divers côtés, on nous présente comme particulièrement *actuelles*.

Digitized by Google

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Histoire de l'Eglise, par M. MARION, 3 vol. in-12. Paris, Roger, Chernoviz, 1905. **12** francs.

Nos bibliothèques ecclésiastiques se sont enrichies cette année d'un nouveau manuel d'*Histoire de l'Eglise*. M. Marion, prêtre de Saint-Sulpice, professeur au grand séminaire du Puy, mérite à ce sujet les plus sincères félicitations de tous ceux qui s'intéressent au progrès des études historiques. Peut-être cette branche des sciences sacrées, l'Histoire de l'Eglise, n'a pas eu en France, dans l'œuvre de la formation du clergé, la place de choix qui lui aurait convenu. Il l'avoue lui-même. Le temps, les programmes de théologie déjà surchargés, le corps professoral trop restreint, mais surtout les manuels qui ne donnaient pas toujours satisfaction n'ont pas permis de réaliser sous ce rapport un idéal longtemps rêvé. L'œuvre de M. Marion, sans avoir atteint encore le degré de perfection qu'on ambitionne, comble suffisamment les lacunes que beaucoup regrettaient. Les trois volumes de l'*Histoire de l'Eglise* du savant professeur du Puy, publiés chez Roger et Chernoviz sont surtout recommandables par la richesse des références qui s'y trouvent, par les allusions nombreuses, que l'on y rencontre, aux problèmes historiques si étudiés de nos jours. La documentation y est très abondante et généralement très bien choisie. La méthode suivie par M. Marion est celle des manuels récemment traduits de l'allemand, ou plutôt, comme il le dit lui-même, celle de son vénéré maître à Saint-Sulpice, M. Brugère. Il divise l'histoire en trois âges, chaque âge se subdivise en périodes, et chaque période forme un tout dont il fait l'analyse au point de vue des événements extérieurs, et de la vie intérieure. Les faits du dehors comprennent l'œuvre de la Papauté dans le gouvernement de la chrétienté, et l'Eglise de chaque nation dans ses rapports avec l'Etat. Dans l'activité intérieure de l'Eglise, l'auteur étudie l'évolution de la vie intellectuelle, de la vie sociale et morale du catholicisme. Peut-être pourrait-on reprocher à M. Marion de ne pas assez donner de développement aux faits et de morceler un peu trop la marche générale du récit, mais il lui était difficile de faire autrement, d'autant plus que son plan

Digitized by Google

à la fois historique et philosophique lui a permis d'étudier plus à fond, la littérature chrétienne et les pratiques religieuses à travers les siècles.

Tel qu'il est, cet ouvrage en trois volumes est bien le meilleur texte que nous ayons sur la matière.

L'auteur nous permettra de lui suggérer l'idée de compléter son travail en publiant bientôt, *quelque nouveau volume sur les problèmes historiques les plus importants*, dans le genre de l'ouvrage de Wouters, de l'université de Louvain. Ce serait un digne couronnement de ses études au point de vue doctrinal, historique et apologétique et un service de très grande valeur à nous rendre.

Le Christianisme dans l'empire perse sous la dynastie sassanide (224-632), par J. LABOURT. Un vol. in-12 de XIX-372 pp. Paris, Lecoffre, 1904. Prix : 3 fr. 50.

Cet ouvrage est une thèse qui, après avoir valu à son auteur le titre de docteur ès lettres devant la Sorbonne, est entrée dans la « Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique ». Toute une province de cette histoire nous y est révélée qui, si elle n'était pas absolument inconnue jusqu'ici, n'avait jamais fait l'objet d'une exploration régulière et d'un travail synthétique. Grâce à M. Labourt nous saurons désormais dans le détail ce que sont devenues, surtout depuis leur séparation de l'Eglise orthodoxe au Ve siècle et jusqu'à l'invasion arabe, ces chrétientés nestoriennes dont le chef hiérarchique et indépendant, le *catholicos* « fait au moins, par l'étendue de sa juridiction, la même figure que les plus grands patriarches byzantins. » (Duchesne).

L'ouvrage se divise en deux parties. La première (ch. I-VIII), historique, raconte les vicissitudes par lesquelles a passé le Christianisme dans l'empire perse, depuis son organisation régulière au milieu du IIIe siècle jusqu'à la chute des Sassanides en 632. La seconde (ch. IX-XII) nous présente le tableau de ce que furent pendant le même laps de temps la doctrine, les institutions scolaires et monastiques, le droit canonique des Eglises perses.

Quel que soit le moment précis où le Christianisme a d'abord été prêché en Babylonie et dans la Chaldée (cf. *Actes*, II, 9), il ne s'est constitué hiérarchiquement dans l'empire des Sassa-

Digitized by Google

nides qu'à l'époque ou à peu près où ces princes se sont eux-mêmes substitués aux Arsacides, c'est-à-dire vers 224. Le premier évêque bien authentique de Séleucie-Ctésiphon est un araméen, Papa-bar-Aggaï (dernier quart du IIIe siècle), et de suite nous le trouvons appliqué à ce qui fera la préoccupation de tous ses successeurs, grouper autour de lui les évêques de l'empire dispersés jusque-là et indépendants, et établir sur ses collègues la primauté de son siège. Il y réussit, du moins pour un temps, car cette primauté ne fut jamais tellement affermie qu'elle ne rencontrât des oppositions et ne subît des attaques. Ces divisions intestines furent pour l'Eglise perse une première source de faiblesse. Elle en trouva une seconde dans les persécutions qu'elle subit de la part de plusieurs des princes sassanides, Sapor II, Iazdgerd I, Bahrâm V, Iazdgerd II, Chosrau I et Chosrau II, et plus encore dans l'oppression administrative que tous firent peser sur elle. Détachée de la grande Eglise catholique byzantine, devenue par excellence une Eglise nationale et se glorifiant jalousement de ce titre pour affirmer mieux son loyalisme, l'Eglise autocéphale et nestorienne perse se trouvait forcément à la merci du roi sur le territoire duquel elle vivait. De là ces concessions disciplinaires — relatives par exemple au mariage des clercs et même des évêques — que le concile de Séleucie de 486 dut consentir aux préjugés ou aux vices du magisme. Enfin n'oublions pas que le monophysisme, qui avait refoulé en Perse le nestorianisme, ne l'y laissa pas en paix, et entreprit de le déloger même de cette forteresse, ou au moins de la partager avec lui. On connaît les luttes que Barsauma de Nisibe soutint à cette occasion, luttes qui n'empêchèrent pas qu'une Eglise jacobite ne fût organisée en Perse au début du VIIe siècle.

Malgré ces causes de faiblesse, l'Eglise perse vécut, orthodoxe jusqu'au Ve siècle, hérétique et schismatique ensuite; et l'on ne peut qu'admirer le courage de ses martyrs et l'énergie avec laquelle quelques-uns de ses patriarches et de ses évêques surent remonter certains courants, et lutter pour la discipline et la foi. Elle n'a même pas manqué de théologiens comme Aphraat, ni d'orateurs comme Narsès. L'exposé de sa doctrine christologique, telle qu'elle la comprenait au commencement du VIIe siècle, est curieux, et nous laisse le regret que M. Labourt ne l'ait pas traité plus complètement. Il semble aussi que parfois certaines nuances — elles sont difficiles à saisir —

Digitized by Google

entre la doctrine simplement dyophysite et la doctrine nestorienne ne sont pas suffisamment observées. Après cela, il n'est que juste de remercier l'auteur de nous avoir donné, en une langue claire et un exposé bien suivi, ce chapitre d'histoire ecclésiastique, trop peu connu je le répète, mais fort intéressant, et dont l'intérêt n'a peut-être d'égal que la difficulté qui se rencontrait à le composer, vu les sources incomplètes et tardives dont nous disposons.

J. TIXERONT.

Ul. CHEVALIER, **Répertoire des sources historiques du moyen âge.** Bio-bibliographie, 3e fascicule, Crispin (de Rome).— Frédéric (de Ferrette), col. 1073- 1600; 4e fascicule, Frédéric (de Ferrette), Izarn, col. 1601-2294; Paris, Picard.

Avec le 4e fascicule s'achève le premier volume de la *Bio-bibliographie* du *Répertoire*. M. Ul. Chevalier a tenu sa double promesse de mener rapidement cette nouvelle édition et de la rendre plus complète. En moins d'un an nous avons eu, coup sur coup, quatre fascicules énormes, et dont le dernier est d'un tiers plus gros que les autres sans que le prix ait été majoré. La partie correspondante aux 1221 colonnes des fascicules III et IV de la 2e édition ne comprenait que 736 colonnes dans la première. Il suffit de comparer quelques articles dans les deux éditions pour toucher du doigt, en quelque sorte, les progrès de la seconde et, en même temps, pour voir l'orientation des études historiques durant ces dernières années. C'est ainsi que l'article DANTE, qui occupait quinze colonnes dans l'édition primitive, en remplit maintenant trente-six. La proportion n'est pas très différente dans des articles de moindre importance : après avoir eu deux colonnes, l'article saint CYPRIEN de Carthage en a trois et demi, et l'article IVES de Chartres, d'abord resserré dans un tiers de colonne, s'étend dans une colonne entière. Ces quelques chiffres disent clairement, et sans qu'il soit besoin de commentaire, l'utilité de la nouvelle édition du *Répertoire*. Quant au soin avec lequel elle a été préparée, il n'y a rien à en dire à « ceux qui savent », à tous ceux qui sont familiarisés avec les travaux du maître bibliographe qu'est M. Ul. Chevalier.

F. V.

Digitized by Google

Un couvent persécuté au temps de Luther. — Mémoires de Charité PIRKHEIMER, traduits de l'allemand et précédés d'une Introduction par Jules-Philippe HEUZEY. In-16, 252 pp. Paris, Perrin, 1905. Prix **3** fr. **50**.

Les jours de persécution et d'intolérance religieuse que nous traversons donnent un intérêt particulièrement vif à ces mémoires de Charité Pirkheimer, abbesse du couvent de Sainte-Claire, à Nuremberg, qui de 1524 à 1532 lutta sans relâche pour défendre sa foi contre les violences de la Réforme naissante. Abandonnée de tous ses amis, soutenue seulement par les modestes religieuses qui l'entourent, l'admirable femme refuse de courber la tête devant l'esprit nouveau ; la ville de Nuremberg presque tout entière vient d'embrasser le protestantisme et prise d'un accès de fanatisme voudrait contraindre les Clarisses à renier leur foi. Energiquement, et sans consentir à la moindre concession, elles résistent et endurent les vexations les plus dures. Privées de leurs confesseurs, privées de la joie de recevoir les sacrements, elles redoublent de ferveur et de courage, confiantes en la sainteté de leur cause. A toutes les tentatives de persuasion qu'essaient vis-à-vis d'elle les magistrats de Nuremberg, Charité Pirkheimer répond par des arguments irréfutables qui montrent sur quelles bases inébranlables reposent son attachement au catholicisme et son horreur pour la Réforme. Elle meurt enfin en pleine lutte, attristée par le sombre avenir qui pèse sur ses sœurs, mais heureuse d'être restée fidèle à ce qu'elle sait être la vérité.

D. C.

H. Taine, *sa vie et sa correspondance*, tome III. Un vol. de 364 pp. Paris, Hachette, 1905. Prix : **3** fr. **50**.

La librairie Hachette vient de publier le troisième volume de la correspondance de Taine. Ce volume embrasse la période de la guerre et de la Commune et s'arrête à la fin de l'année 1895 ; contrairement à ce que l'on avait annoncé, il sera suivi d'un quatrième qui comprendra les dix-huit dernières années de la vie du grand écrivain. Est-il nécessaire de dire que les lettres écrites à l'époque de nos désastres et pendant les insurrections de 1871 ne le cèdent en rien, comme intérêt, à toutes celles qui les ont précédées. On ne sait ce qu'il faut admirer davantage, la noblesse de cœur de Taine et l'angoisse avec laquelle il attend

Digitized by Google

alors les nouvelles qui décideront du sort de cette France qu'il aime tant, ou la profonde perspicacité dont il fait preuve, conséquence évidente de sa grande connaissance des choses de l'histoire. Les lettres écrites pendant les années qui ont suivi la guerre, à l'époque où l'historien commençait ses *Origines de la France contemporaine* et s'occupait principalement de l'Ancien Régime, sont pleines de renseignements précieux sur la méthode de travail de Taine, sur les lectures qu'il faisait alors, sur les sentiments qui l'agitaient, sur les alternatives d'espoir et de découragement par lesquelles il passait tour à tour.

Un long appendice, d'une valeur inestimable, termine le volume. On y a réuni les plus intéressantes des notes préparatoires rédigées par Taine en vue de son grand ouvrage.

D. C.

Le Secret de la Franc-Maçonnerie. — Un vol. in-16 de II-388 pages. Paris, Perrin, 1905. Prix : **3** fr. **50**.

La librairie Perrin a fait paraître pendant ces dernières années de précieuses publications sur la question maçonnique dont bien des Français s'obstinent encore à méconnaître l'importance. Tout le monde a lu les vigoureuses brochures de MM. Goyau, Maurice Talmeyr et Copin-Albancelli, ainsi que les ouvrages si documentés de M. Paul Nourrisson. Et voici que la liste de ces « bons livres » vient de s'enrichir d'un intéressant volume présenté sous un titre un peu mystérieux : *Le Secret de la Franc-Maçonnerie*.

Tous ceux qu'épouvante le péril maçonnique savent bien que la secte est par excellence une société secrète. Mais trop généralement l'on se figure que seules les cérémonies plus ou moins ridicules qui se célèbrent dans l'ombre des loges, contribuent à donner à la franc-maçonnerie son caractère mystérieux ; trop de gens croient encore que son unique but est de permettre à ses adhérents d'escalader les marches du pouvoir et de s'installer dans les meilleures sinécures.

En réalité, derrière toutes ces apparences simplement destinées à tromper les profanes, il est une fin plus lointaine vers laquelle tendent, depuis qu'elle existe, tous les efforts de cette association malfaisante.

L'auteur de ce livre examine successivement toutes les explications que l'on a proposées sur l'origine et le véritable carac-

Digitized by Google

tère de la franc-maçonnerie. Il les écarte, les unes après les autres, et conclut ainsi : « La franc-maconnerie n'est qu'un instrument de gouvernement établi sous un voile hypocrite par un peuple chez tous les autres peuples, pour les subjuguer et s'en rendre maître, en y excitant le désordre et la démoralisation, en y répandant la corruption, en y suscitant la trahison. Quel est ce peuple ? » Une série de chapitres, fortement documentés, montrent alors que les ravages causés par l'action maçonnique n'ont jamais cessé de coïncider d'une façon frappante avec les intérêts de la politique anglaise. Le dernier chapitre, intitulé : « L'action maçonnique en France et la politique de l'Angleterre pendant la troisième république » est, à ce sujet, particulièrement instructif.

Nous recommandons très vivement la lecture de cet ouvrage dont la thèse est originale et sans doute trop exacte, et dont les diverses parties sont pleines d'aperçus ingénieux et nouveaux.

D. C.

The World-Wide Atlas of modern Geography political and physical, with an introduction, by J. Scott KELTIE; 6e éd. in-4°, XIX, 128, 97 pp. Edinburgh, Johnston, 1904, Prix : **9 francs 35.**

Cet atlas de géographie physique et politique fait honneur à la maison Johnston qui l'a publié ; il est très complet pour les Anglais, puisqu'il contient 17 cartes pour l'empire britannique en Europe et 24 cartes pour les colonies anglaises. Il sera aussi de la plus grande utilité pour les Français, car outre les cartes précédentes qui nous intéressent aussi, nous y trouverons 87 autres cartes pour le reste du monde, sans compter les plans de toutes les villes importantes de la terre. Dans l'introduction l'auteur indique la suite des découvertes géographiques et les changements territoriaux qu'ont subis les Etats. Un index complet de tous les noms cités dans les cartes permet au moyen de chiffres et de lettres de les retrouver rapidement.

Nous ne saurions trop louer la beauté des cartes ; elles sont, malgré l'abondance des noms et des signes géographiques, très claires et d'une lecture facile. Nous recommanderons à l'attention de nos lecteurs ce superbe atlas, dont la modicité du prix est un mérite de plus.

E. J.

Digitized by Google

Henri Russier : **Le partage de l'Océanie.** Un vol. in-8° de XI-370 pp. Paris, Vuibert et Nony. Prix : **10** fr.

On a beaucoup écrit sur l'Océanie ; nous n'en voulons pour preuve que l'énorme quantité de livres et d'articles qu'a dû consulter M. Russier lorsqu'il préparait l'important travail qu'il vient de publier. Les documents ne lui faisaient donc pas défaut ; son mérite est d'avoir su les utiliser pour composer un ouvrage capital, qui permettra, nous n'en doutons pas, de laisser désormais de côté la plupart des livres précédemment parus sur cette question.

L'étude que fait M. Russier de cette cinquième partie du monde, encore si peu connue, comprend trois parties bien distinctes.

La première est un exposé clair et suffisamment complet des conditions géographiques de la vie humaine en Océanie. Quelques notions sur la structure et la topographie de ces contrées, sur leur climat et leur végétation, nous montrent quelles peuvent être les formes de l'activité économique des Océaniens.

Puis une seconde partie, intitulée : « le partage politique », renferme l'histoire de la pénétration européenne en Océanie : voyages, découvertes tout d'abord ; puis l'établissement des missions ; enfin l'apparition des premiers conflits qui devaient forcément naître entre les nations européennes acharnées à ce « partage politique » de ces régions neuves.

Et comme, finalement, la prépondérance doit appartenir à ceux dont les colonies sont le mieux situées et les plus activement exploitées, M. Russier consacre la deuxième partie de son livre à l'étude des résultats obtenus par la France, l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Allemagne dans la mise en valeur de leurs colonies océaniennes.

Nous le répétons, le plus grand éloge que l'on puisse faire de l'ouvrage de M. Russier, c'est de déclarer qu'il rend désormais inutile la lecture de bien des travaux qui peuvent être intéressants à leur heure, mais dont il a pris toute la « substantifique moelle ». Ajoutons, ce qui n'est pas à dédaigner, que ce superbe volume, admirablement édité, est orné de nombreuses photographies et contient une certaine quantité d'excellentes cartes. Pour tous ces motifs nous en conseillons donc la lecture à tous ceux qu'intéresse le problème océanien.

Digitized by Google

Lettres du Japon, par Rudyard Kipling, traduit de l'anglais par Louis Fabulet et Arthur Austin-Jackson. — Un vol. in-12, 245 pp. — Paris, Société du Mercure de France. 1904. — Prix : **3 fr. 50.**

Ce volume, comme nous l'annonce un court avant-propos, est un recueil de lettres que M. Rudyard Kipling écrivit du Japon pour le grand journal d'Allababad, *The Pioneer*, en 1889. Il ne faudrait pas y chercher un ensemble de documents sérieux pouvant donner une image exacte du Japon d'il y a quinze ans, si différent encore de celui d'aujourd'hui. Il semble que l'auteur se soit embarqué muni de quelques idées conçues d'avance sur ce pays et sur les mœurs des habitants, idées d'ailleurs assez fausses, et qui lui ont fait voir le Japon comme un peuple d'enfants et d'artistes, sans plus. Plein d'esprit et d'humour, M. Rudyard Kipling plaisante sur toutes choses, avec assez d'agrément d'ailleurs. Et comme il a reçu du ciel un esprit fort original, l'on peut bien déclarer que s'il se borne à nous décrire — comme l'a dit M. Bordeaux à propos de Pierre Loti — un « Japon d'éventails », du moins les croquis et les scènes pittoresques dont il orne ses éventails sont présentés sous une forme piquante et toujours personnelle.

D. C.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — Abbot (E.-A.), *Johannine Vocabulary*. London, Black. 382 p. in-8, 16 fr. 85. — Antonelli (M.), *Medicina pastoralis*. T. II. Roma, Pustet. 531 p. in-8. — Armstrong (R.-A.), *Agnosticism and Theism in the 19th Century*. London, Green. 208 p. in-8, 2 fr. 50. — Bacher (W), *Die exegetische Terminologie der jüdischen Traditions-Literatur*. Leipzig. Hinrichs. In-8, 22 fr. — Balmford (R.), *The New Testament in the light of the higher criticism*. London, Sonnenschein. 288 p. in-8, 4 fr. 25. — Belser (J.), *Das Evangelium des hl. Johannes*. Freiburg i. B. Herder. xiii-576 p. in-8, 10 fr. — Belser (J.), *Die Apostelgeschichte*. Wien, Mayer. x-329 p. in-8, 8 fr. 75. — Bullinger (W), *Die Apokalypse*. Barmen, Wiemann. xvi-529 p. in-8, 10 fr. — *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*. VIII. Anges-Antiphone. Letouzey et Ané. In-4, 5 fr.

Digitized by Google

— *Dictionnaire de la Bible.* XXVI. Mathathias-Moab. *Ibid.* In-4, 5 fr. — *Dictionnaire de théologie catholique.* XVII. *Ibid.* In-4, 5 fr. — DOBSCHUETZ (E. von), *Das apostolische Zeitalter.* Halle, Schwetschke. 70 p. in-8, 0 fr. 50. — EWALD (P.), *Die Briefe des Paulus an die Epheser, Kolosser und Philemon*, ausgelegt. Leipzig, Deichert. 444 p. in-8, 10 fr. 60. — FAUCILLON (T. R. P.), *La vie avec Dieu, notes pour retraites.* Lecoffre. XLIII-319 p. in-12, 3 fr. — HAVARD, *Examen de conscience sur le temps présent.* Perrin, in-16, 3 fr. 50. — HEIGL (B), *Verfasser und Adresse des Briefes an die Hebräer.* Freiburg i. B. Herder. VII-268 p. in-8, 6 fr. 25. — JACOB (B.), *Der Pentateuch.* Leipzig, Veit. VIII-412 p. in-8, 15 fr. — *The Jewish Encyclopædia.* T. X. London, Funk and Wag all. 685 p. in-8, 31 fr. 25. — JAHN (G.), *Das Buch Ezechiel.* Leipzig, Pfeiffer. XX-363 p. in-8, 20 fr. — KREYENBUEHL (J.), *Das Evangelium der Wahrheit.* Berlin, Schwetschke. III-842 p. in-8, 28 fr. 75. — LAPERRINE D'HAUTPOUL (Mgr G.), *Le langage des cérémonies de l'Eglise.* II. Lecoffre. In-12, 3 fr. 50. — LEMONNYER (A.), *Epîtres de S. Paul.* II. Bloud. 272 p. in-16, 3 fr. 50. — LOISEAU, *La Sainte Eucharistie.* Roger. 503 p. in-12, 3 fr. 50. — MASON (A), *The historic martyrs of the primitive Church.* New York, Longmans, IV-423 p. in-8, 17 fr. — MATHEWS (S.), *The Messianic hope in the New Testament*, Chicago. University Press ; XX-338 p. in-8, 10 fr. 50. — NETELER (R.), *Das Buch Genesis der Vulgata und des hebräischen Textes.* Münster, Theissing. VII-271 p. in-8, 6 fr. 25. — OTTLEY (R.-L.), *The religion of Israel.* Cambridge. Univ. Press. XI-227 p. in-8, 5 fr. — OTTOMAN (F.), *The Unfolding of the ages in the Revelation of John.* New York. Baker. XXX-511 p. in-8, 10 fr. 50. — ROUSE (G.-H.), *Old Testament criticism in New Testament light.* London. Rel. Tr. Soc. XVI-334 p. in-8, 4 fr. 25. — SCHIKTANZ (M.), *Die Hilarius-Fragmente.* Breslau-Müller. VI-162 p. in-8, 3 fr. — STANLEY (A.-P.), *Sinai and Palestine.* London. Murray. 618 p. in-8, 6 fr. 25. — *Synaxarium Alexandrinum.* I. 136 p. in-8. Poussielgue, 8 fr. 50. — TER-MIKÆLIAN (N.), *Das armenische Hymnarium.* Leipzig, Hinrichs. IV-110 p. in-8, 5 fr. 65. — THIRIET (M.), *L'Evangile médité avec les Pères.* II. Lecoffre. 469 p. in-8, 7 fr. — VISCHER (E.), *Die Paulusbriefe.* Halle. Schwetschke. 80 p. in-8, 0 fr. 50. — WEIGL, *Die Heilslehre des heiligen Cyrill von Alexandrien.* Mainz. Kirchheim. XIV-360 p. in-8, 12 fr. 50. — WILKE (F.), *Jesaja von Assur.* Leipzig, Dieterich. IV-128 p. in-8, 3 fr. 75. — WREDE (W.), *Paulus.* Halle, Schwetschke. 114 p. in-8, 0 fr. 90. — ZAPLETAL (V.), *Das Deboralied erklärt.* Freiburg (Suisse). VII-52 p. in-8, 2 fr.

Histoire et Géographie. — ARDOUIN-DUMAZET. *Voyage en France.* 42e série. Berger-Levrault. 374 p. In-12, 3 fr. 50. — BONNAL (Gl H.), *La manœuvre de Vilna.* Chapelot. In-8, 3 fr. — BURY (J.-B.),

Digitized by Google

The life of St. Patrick and his place in history. London, Macmillan 420 p. in-8, 15 fr. — CHEVALIER (Chan. A.), *Répertoire des sources historiques du Moyen Age. Bio-Bibliographie*. Fascicule V (J.-Laurent) col. 2297-2776. Picard. Gr. in-8, 7 fr. 50. — COUSIN (A.) et SAURIN (D.), *Le Maroc*. Librairie du Figaro. 425 p. in-8, 7 fr. 50. — DESCHAMPS (G.), *Waldeck-Rousseau*. Fasquelle. In-18, 3 fr. 50. — *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines*. Fasc. XXXVII[e] (Olympia-Paries). Hachette. In-4, 5 fr. — *Document sur la négociation du Concordat*. VI. Plon-Nourrit. In-8, 7 fr. — DUCROCQ (G.), *Du Kremlin au Pacifique*. H. Champion. 147 p. in-8, 2 fr. 50. — EUDEL (P.), *La Hollande et les Hollandais*. Le Soudier. In-18, 4 fr. — HERMANT (G.), *Mémoires*. II (1653-5). Plon-Nourrit. In-8, 10 fr. — JAUCOURT (C[te] DE), *Correspondance*. Plon-Nourrit. In-8, 7 fr. — PAULHIAC (L[t]), *Promenades lointaines*. Plon-Nourrit. In-8, 5 fr. — RÉE (P.-J.), *Nuremberg*. Laurens. In-8, 4 fr.

Philologie et Belles-Lettres. — BAZIN (R.), *L'Isolée*. Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50. — BOULÉ (L.), *Tourterelle*. Plon-Nourrit. In-16, 3 fr. 50. — BOURGET (P.), *Les deux Sœurs*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — BUXY (B. DE), *Clarisse de la rue du Loup-va-t'en*. H. Gautier. In-18, 3 fr. — CAMBRY (A.), *La Vierge de Raphaël*. Hatier. In-18, 3 fr. 50. — DOMBRE (R.), *Les deux parias*. Hachette. In-16, 2 fr. — DU CAMPFRANC (M.), *Chaîne renouée*. H. Gautier. In-18, 3 fr. — MÉRIA (M. DE), *Le notaire de Valfleur*. H. Gautier. In-18, 3 fr. — SIENKIEVICZ (H.), *Les chevaliers teutoniques*. Fasquelle. In-18, 3 fr. 50. — STEVENSON (R.-L.), *Le mort vivant*. Perrin, in-16, 3 fr. 50. — ZILDER (G.), *L'ombre des oliviers*. Plon. In-16, 2 fr.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

QUATRE SIÈCLES DE CONCORDAT

Suite et fin [1]

LE CONCORDAT DE 1801. — LES ARTICLES ORGANIQUES

La Révolution avait accompli dans l'Eglise de France, son œuvre de spoliation, de désorganisation et de persécution souvent sanglante, lorsqu'un jeune et brillant capitaine déjà paré des lauriers de la victoire et confiant dans ses hautes destinées, chasse les Cinq-Cents de la salle de leurs délibérations et s'empare du pouvoir comme il s'emparerait d'une ville assiégée. Fatiguée de nos longues luttes intestines, avide de paix et de tranquillité, la nation donne son assentiment à ce coup hardi qui marque dans notre histoire, le point de départ d'une ère nouvelle.

Bientôt Bonaparte annonce la résolution de rouvrir les églises et de relever les autels. « On peut penser, dit le cardinal Mathieu, qu'il fut porté à désirer la restauration du catholicisme par ce qui lui restait de religion. Il y fut surtout déterminé par tout ce qu'il avait de philosophie politique, car il était convaincu que les croyances et les pratiques religieuses étaient la condition essentielle de la paix sociale au sein d'un peuple. « Fontanes, disait-il, faites-moi des hommes qui croient en Dieu, car les hommes qui ne croient pas en Dieu, on ne les gouverne pas, on les mitraille. »

(1) Voir le numéro de septembre.

Digitized by Google

C'est dans ces vues, probablement, qu'il avait fait des ouvertures pour la réorganisation religieuse du pays au vénérable Pie VII, qui venait de monter sur la chaire de saint Pierre. Ces ouvertures avaient été acceptées avec empressement et, après de longs débats où la volonté raide et impérieuse du premier consul avait créé plus d'une difficulté à ses propres négociateurs, elles avaient abouti à la signature du Concordat de 1801, de ce Concordat qui a procuré à la France un siècle de paix religieuse et qu'il s'agit maintenir d'abolir au mépris des engagements les plus formels, pour le remplacer par le régime de la séparation.

Les vues de Bonaparte y avaient triomphé bien plus que les désirs du Souverain Pontife. Ce dernier néanmoins le ratifia avec joie, espérant qu'il serait encore fécond en résultats heureux pour la gloire de Dieu et le bien des âmes.

Les auteurs du Concordat prennent tel quel l'état des choses existant, en France, au moment où ils le débattent. Mais jamais, quoi qu'en aient pu dire ou penser Portalis et Siméon, au langage desquels M. E. Ollivier a eu le tort de faire écho, jamais la papauté n'a reconnu, *en droit*, l'œuvre religieuse ou pour mieux dire, l'œuvre anti-religieuse de la Révolution. Ainsi que le dit excellemment M. l'abbé Baudrillart, « le Concordat de 1801 est un *modus vivendi* entre l'Eglise et l'état social issu de la Révolution, comme le Concordat de 1516 était un *modus vivendi* entre l'Eglise et l'état social issu du développement de la nationalité française et de la monarchie absolue. C'est une dérogation aux principes et au droit commun pour le bien de la paix ; n'avons-nous pas montré que c'est précisément là la caractéristique des Concordats quels qu'ils soient ? »

Le premier sacrifice que le pape eut à faire pour arriver à une entente avec le gouvernement français, celui qui, peut-être, lui coûta davantage, fut l'abandon du principe que la religion catholique était, en France, religion d'Etat. A grand'peine son habile ministre, le cardinal

Digitized by Google

Consalvi obtint-il la déclaration, dans le préambule du traité, que la religion catholique, apostolique et romaine était la religion des consuls et celle de la très grande majorité des Français.

Personne ne l'ignore, antérieurement à 1789, l'Eglise de France possédait des biens considérables. L'assemblée constituante avait déclaré les mettre *à la disposition de la nation*, c'est-à-dire, comme elle l'entendait bien, lui en transférer la propriété. Le pape Pie VII consentit à les abandonner (art. 13 du Concordat). Il rendit ainsi à la société issue du nouveau régime le plus éminent service ; il donnait en effet, aux acquéreurs et détenteurs de ces biens le titre légitime qui leur manquait et les mettait à l'abri de toute action en revendication. Et, comme l'observe notre auteur, on ne peut pas dire que l'Eglise ait été intéressée ou qu'elle ait vendu cher à l'Etat le service qu'elle lui rendait, car nous allons la voir ne stipuler en retour que la compensation la plus modeste.

Le Concordat ne rétablit directement que les évêchés et les cures. Il déclare que les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire dans leur diocèse, mais le gouvernement français prend soin de dire expressément qu'il ne s'engage pas à les doter. Aucune mention n'est faite des congrégations religieuses et ce silence est expliqué par Portalis de la manière suivante : « Le pape avait autrefois dans les ordres religieux, une milice qui lui prêtait obéissance, qui avait écrasé les vrais pasteurs et qui était toujours disposée à propager les doctrines ultramontaines. Nos lois ont licencié cette milice... Désormais nous n'aurons plus qu'un clergé séculier, c'est-à-dire des évêques et des prêtres. » Je ne relève pas ce qu'il y a de fantaisiste dans cet *écrasement des vrais pasteurs* par les religieux, ni ce qu'il y a de pitoyable dans l'aversion de l'honnête Portalis pour les doctrines *ultramontaines*. Mais je conteste que la proscription des congrégations religieuses soit une conséquence logique du Concordat. Nous l'avons déjà dit, un Concordat n'est qu'un acte consacrant une dérogation partielle au droit public de l'Eglise. A la suite d'un accord

Digitized by Google

entre les contractants, le pape modifie, sous quelques rapports et pour la nation intéressée, la législation canonique ordinaire. Mais, sous tous les autres rapports, cette législation continue à être applicable même au sein de la nation contractante. C'est donc à tort qu'on voudrait réduire le droit public de l'Eglise de France aux dix-sept articles du Concordat. En réalité, les conditions canoniques de l'Eglise sont les mêmes chez nous que dans les autres contrées, hormis les points de discipline générale auxquels le pontife romain a spécialement dérogé en notre faveur.

Bonaparte veut réduire de cent trente-cinq à soixante-deux le nombre des diocèses français. Le pape n'approuve guère cette réduction ; il ne s'y refuse pourtant pas, pensant qu'il vaut mieux pour la France avoir soixante-deux archevêques ou évêques que n'en avoir aucun.

Bonaparte veut un épiscopat *vierge*, un épiscopat nouveau, qui lui doive à lui son existence, qui n'ait aucune racine dans le passé. Cette exigence attriste douloureusement le Souverain Pontife. Il s'afflige à l'idée de sacrifier en masse des évêques qui ont vaillamment tenu tête à l'orage et qui ont tout supporté pour demeurer en communion avec le Saint-Siège. Comment se résoudre à frapper ainsi la fidélité et la constance dans le devoir ? Le pape supplie Bonaparte de lui épargner cette dure nécessité. « Quelle douleur, ô très cher fils, lui écrit-il, quelle amertume pour le cœur du chef de l'Eglise d'être obligé d'enlever leurs sièges à tant de frères vénérables, recommandables par leurs vertus, par les maux qu'ils ont soufferts et par la constance invincible avec laquelle ils ont défendu la religion quand elle était si terriblement persécutée !... Que feriez-vous, ajoute-t-il, espérant le toucher au point sensible, si l'on vous demandait de sacrifier les généraux qui ont combattu à vos côtés ? » Mais le premier consul tient à son idée ; d'ailleurs, dit M. Thureau-Dangin, des vertus d'émigrés le touchaient peu. Le pape se résigne. Puisqu'il le faut absolument il demandera aux évêques actuellement en fonctions le sacrifice de leurs sièges : « S'ils le refusent, par un coup d'autorité sans précédent et que l'ultramontain

Digitized by Google

le plus extrême n'aurait osé conseiller (1) », ils seront dépossédés de leur charge.

Ce clergé nouveau, ce clergé salarié (nous nous expliquerons sur ce point), ce clergé qui n'est plus un corps homogène, qui n'est plus ni un corps politique ni un corps propriétaire, il subira autant que le clergé précédent, l'influence de l'Etat, car pour le présent comme pour l'avenir, le premier consul obtient le droit de nomination des évêques. Au reste, dit M. E. Ollivier, cette nomination ne vaut pas sans l'institution canonique et le pape peut la refuser quand il lui plaît sans donner même des motifs (2).

Ces évêques nommeront aux cures, mais, nouvelle intervention de l'Etat, leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

Les évêques prêteront serment au nouveau gouvernement comme ils le prêtaient au précédent ; on chantera dans les églises le *Domine, salvam fac rempublicam*. Et enfin Sa Sainteté reconnaît dans le premier consul les mêmes *droits* et *prérogatives* dont jouissait, près d'elle, l'ancien gouvernement. Ces *droits* doivent s'entendre de ceux que conféraient à nos anciens rois leur qualité d'évêque extérieur et de protecteur des canons, mais non pas de tous ceux qu'ils ont pu revendiquer abusivement et exercer quelquefois malgré les protestations réitérées du Saint-Siège. Ces *prérogatives* consistaient dans certains privilèges tout personnels, tels que la faculté d'avoir un autel portatif, une

(1) E. Ollivier. *Manuel du droit ecclésiastique*, p. 513.

(2) Nous avons rappelé plus haut les règles posées par le Concordat de 1516 pour la nomination des évêques. Dans les dix mois, à compter du jour de la vacance, le roi est tenu de faire une présentation. Le pape peut écarter le candidat ainsi présenté et alors, dans les trois mois à partir de la récusation, le roi doit faire une autre présentation. S'il s'abstient, le pape nomme directement qui bon lui semble. — Les art. 4 et 5 du Concordat de 1801 se réfèrent par l'institution canonique, *aux formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement*. De bons esprits n'hésitent pas à penser que par suite de ce renvoi, les règles posées dans le Concordat de 1516 sont toujours en vigueur, et qu'en face d'un gouvernement qui s'abstient de faire la présentation réclamée par les circonstances, le pape aurait le droit de nommer directement à l'évêché vacant. V. *Réforme sociale*, 1er avril 1905, p. 547.

Digitized by Google

chapelle exempte de la juridiction de l'ordinaire, de faire célébrer la messe avant le jour et après midi, etc.

En retour de tant de concessions, qu'est-ce que l'Eglise obtenait dans le Concordat? Elle obtenait :

1° Le libre exercice du culte, mais avec une restriction importante : sous l'obligation de se conformer aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires *pour la tranquillité publique*. Ces derniers mots qui limitent aux exigences de la tranquillité publique les pouvoirs de poliçe du gouvernement sur l'exercice des cultes furent ajoutés, à titre de précision ou d'éclaircissement, sur les instances de Consalvi. L'habile diplomate entendait limiter le champ d'action de la police à un cas unique et bien déterminé, celui où la tranquillité publique serait en jeu. Les plénipotentiaires français ne voulaient pas de cette addition, ils la déclaraient très inutile, les pouvoirs de police n'ayant jamais trait, disaient-ils, qu'à la tranquillité publique. A quoi Consalvi répliquait : si la restriction que je vous demande de formuler résulte de la nature des choses, si elle est dans vos esprits, quel inconvénient voyez-vous à l'énoncer pour plus de clarté? Vous n'en pouvez trouver aucun. Vous n'en pourriez trouver que si vous aviez une arrière-pensée.

Au surplus, Bernier, l'un des négociateurs français, avait déclaré (déclaration bien oubliée depuis) qu'en demandant l'insertion dans l'art. 1er du Concordat, de ces mots : *en se conformant aux règlements de police*, etc., le gouvernement ne prétendait nullement « s'attribuer un nouveau droit ni enchaîner l'exercice extérieur de la religion qu'il professait lui-même; il voulait seulement céder aux circonstances ce que la nécessité lui prescrivait et ne pas s'obliger indéfiniment au-delà de ce qu'il pouvait faire... En un mot, disait Bernier, le gouvernement veut pouvoir faire sans contradiction ce que les circonstances nécessitent, mais il déclare qu'il ne se servira jamais de ces mêmes circonstances pour imposer à l'Eglise un nouveau joug et s'attribuer un nouveau droit lorsqu'elles seront sagement écartées ». Il ne consentit pas, néanmoins, à laisser ajouter à l'article ces

Digitized by Google

mots qui eussent accentué son caractère temporaire : « Vu les circonstances actuelles ».

2° L'assurance que le gouvernement prendra des mesures pour que les catholiques puissent, s'ils ne veulent, faire des fondations en faveur des églises.

3° La remise à la disposition des évêques des églises métropolitaines, cathédrales et autres non aliénées et nécessaires au culte.

4° La promesse qu'un traitement convenable (*sustentatio quæ cujusque statum deceat)* sera assuré par le gouvernement aux évêques et aux curés. Ce salaire, dit très bien M. E. Ollivier, est stable dans son principe et en même temps, indéterminé dans son chiffre afin qu'on puisse le proportionner par des élévations graduées aux exigences économiques du temps. Nous aurons occasion de revenir sur ces idées.

Le 18 avril 1802, la France catholique célébrait à Notre-Dame, en une solennité incomparable, en présence du cardinal Caprara, légat du Saint-Siège, la publication du Concordat et sa propre réconciliation avec l'Eglise. A Rome, dans le consistoire du 24 mai suivant, le Souverain Pontife donnait un libre cours aux sentiments qui débordaient de son cœur : « Quel spectacle nouveau la France ne présente-t-elle pas en ce moment à l'univers entier ! » s'écriait-il dans l'élan de sa joie. La satisfaction du pieux pontife n'était pourtant pas sans mélange car, dans la suite de son allocution, il exprimait ses inquiétudes au sujet de quelques articles *à lui inconnus*, qui avaient été promulgués à Paris en même temps que le Concordat et dont il était obligé, disait-il de demander la modification. Ces articles, communément désignés sous le nom d'*articles organiques*, forment la loi du 18 germinal an X qu'on affecta de présenter comme ne faisant qu'un avec le Concordat. La confusion s'établit dans plus d'un esprit et on cite même un évêque qui exigea l'adhésion de son clergé à ces articles, les considérant, de même que le Concordat, comme l'œuvre commune du pape et du premier consul. Rien de plus distinct pourtant que le Concordat d'une part et la loi du 18

Digitized by Google

germinal an X de l'autre. Les dix-sept articles du Concordat ont été discutés, débattus un à un, entre les plénipotentiaires pontificaux et les plénipotentiaires français, tandis que les soixante-dix-sept articles de la loi de germinal an X sont l'œuvre exclusive et presque clandestine du législateur français. Loin de tendre à l'exécution du Concordat, comme le donnerait à penser l'intitulé sous lequel ils figurent dans les recueils législatifs (*articles organiques de la convention du 26 messidor an IX*) ils en sont souvent la violation évidente. Loin de tendre à garantir aux catholiques français l'exécution de la promesse que leur fait l'article 1er du Concordat : *la religion catholique sera librement exercée en France*, ils tendent, au contraire, à charger cette religion d'entraves, par exemple, lorsqu'ils interdisent la réception, la publication, l'exécution en France de toute bulle, bref, rescrit émanant de Rome, même ne concernant que les particuliers, sans l'autorisation préalable du gouvernement; lorsqu'ils soumettent, de même, à un examen préalable de l'autorité civile les décrets des conciles même généraux, lorsqu'ils subordonnent à une autorisation expresse tout concile national ou provincial, tout synode diocésain, toute assemblée délibérante; lorsqu'ils exigent des professeurs de séminaires un enseignement conforme à la doctrine de 1682, etc. et, pour ces motifs, ils ont toujours été, de la part du Saint-Siège, l'objet de réserves et de protestations. Le cardinal Mathieu voit en eux une camisole de force fabriquée par des légistes nourris dans les traditions gallicanes et parlementaires, et destinée à réprimer la liberté des mouvements de l'Eglise de France. M. Lanfrey déclare qu'ils sont le résultat d'une surprise déloyale.

L'idée de modifier dans son application un Concordat qu'il jugeait trop favorable à l'Eglise, fut suggérée par Talleyrand. « Si le premier consul accorde sa ratification à la convention, écrivait-il, dès le 29 août 1801, il lui sera possible de pourvoir aux inconvénients majeurs qui pourraient résulter de son exécution littérale, par des arrêtés particuliers relatifs à chacun de ces inconvénients ». Tel fut le

Digitized by Google

point de départ de la loi du 18 germinal an X dont Portalis fut un des principaux auteurs.

Mais les articles organiques n'ont pas seulement le tort d'être oppressifs pour les consciences catholiques; ils ont encore celui d'être en contradiction flagrante avec les principes posés par la Révolution au sujet des rapports entre l'Eglise et l'Etat, principes qu'on entendait bien maintenir. D'une part, en effet, l'Etat prétend s'être sécularisé, ne plus connaître de religion dominante, rester neutre entre les diverses confessions religieuses qui peuvent avoir des adeptes en France, ne prêter son concours à l'exécution d'aucune de leurs lois, et d'autre part, reprenant la tradition des maximes gallicanes qui avaient quelque excuse à une époque où les lois de l'Eglise étaient lois de l'Etat, mais qui n'en ont plus sous le régime inauguré en 1789, il entend agir sur l'Eglise comme s'il lui était étroitement uni. « Et c'est le même spectacle qu'on nous donne en ce moment, observé ici M. l'abbé Baudrillart, quand on rédige des projets de séparation tout hérissés de l'ingérence et des droits de police de l'Etat. »

Nul doute que ces malheureux articles organiques n'aient été funestes et à ceux qui en ont poursuivi et à ceux qui en ont subi l'application et qu'ils n'aient, par conséquent, diminué, au détriment de l'Eglise et de la France, les heureux résultats qu'on pouvait attendre du Concordat. Mais, en lui-même, et à le supposer appliqué loyalement, dans son véritable esprit, l'acte de 1801 instituait un *modus vivendi* qui devait être avantageux et à l'Eglise et à l'Etat; en fait même, malgré la présence dans notre législation des articles organiques et quoique les gouvernements aient quelquefois cherché dans leurs dispositions des armes contre la liberté de l'Eglise, le régime inauguré sous le Consulat a été salutaire puisque, pendant près d'un siècle, il a procuré à la France le bienfait de la paix religieuse et puisque, suivant la parole du cardinal Pie, il a été le point de départ de tout ce travail, de tout ce mouvement religieux dont s'étonnera la postérité.

Tel n'est pas l'avis de M. Combes. A ses yeux le Concor-

Digitized by Google

dat n'a eu d'autre résultat que l'asservissement de l'épiscopat sous le premier Empire et sa révolte contre l'Etat sous les régimes suivants. Mais l'ancien ministre ne nous paraît être dans le vrai ni quant à la première ni quant à la seconde de ces deux périodes.

* *

NAPOLÉON Ier ET LE CONCORDAT

Quel usage Napoléon fit-il du Concordat qu'il avait obtenu du pape Pie VII ? A cette question M. l'abbé Baudrillart répond : Napoléon fit de ce Concordat un instrument de règne, mais il en fit aussi, surtout dans les années qui précédèrent sa rupture avec le Saint-Siège, un usage plus honorable et plus en rapport avec le but que les deux parties contractantes avaient déclaré poursuivre.

Qu'entre les mains de Napoléon le Concordat ait été un instrument de règne, c'est ce que les faits prouvent surabondamment. L'empereur ne s'en est guère caché, puisqu'il a dit de lui-même dans ses Mémoires : « Napoléon n'a point voulu altérer la croyance de ses peuples ; il respectait les choses spirituelles et les voulait dominer sans y toucher, sans s'en mêler. Il voulait les faire cadrer à ses vues, à sa politique, mais par l'influence des choses temporelles. » *Habemus confitentem reum.*

Le Concordat lui donnait le choix des évêques, et il entendait trouver en eux des serviteurs. Il les faisait surveiller jusqu'à soumettre leurs mandements à la censure préalable des préfets, jusqu'à leur faire adresser des *canevas* de lettres pastorales, jusqu'à les faire avertir discrètement, à l'occasion, que tel article du *Moniteur officiel*, ferait, dit M. l'abbé Baudrillart, une excellente matière à mettre, sinon en vers latins, du moins en lettre pastorale. Il est bien entendu que, sous ce régime, la critique doit se taire, mais en revanche la louange doit couler à flots continus. Si elle

Digitized by Google

se ralentit, le préfet de police Réal fera des observations. « Il faut louer davantage l'empereur dans vos mandements », écrira-t-il à Mgr de Broglie, évêque de Gand. Le contrôle impérial ne dédaigne pas de descendre des évêques aux simples curés ou aux plus humbles prêtres : « Faites connaître mon mécontentement à M. Robert, prêtre de Bourges, écrit le maître à Portalis ; il a fait un très mauvais sermon au 15 août. »

Ce n'était pas assez pour le puissant empereur de tenir sous sa dépendance la génération présente ; il fallait s'assurer d'avance les générations à venir. De là ce catéchisme unique pour toutes les églises de France, catéchisme où un chapitre entier est consacré aux devoirs des Français envers l'empereur et où la note est forcée jusqu'au ridicule.

Mais s'il n'est que trop vrai que Napoléon a voulu faire servir le Concordat et la loi du 18 germinal an X à l'accomplissement de ses desseins politiques ou dynastiques, il serait injuste d'ajouter qu'il n'avait cure de la religion elle-même ; il désirait au contraire maintenir son influence et l'histoire lui doit ce témoignage qu'il ne désigna jamais pour l'épiscopat que des prêtres recommandables. Jusqu'au jour malheureux de sa rupture avec le pape il appliqua le Concordat avec une vraie générosité. Dès que l'état des finances publiques le permit, il accorda une indemnité annuelle à vingt-quatre mille, puis à trente mille desservants ; il restitua aux fabriques une partie de leurs biens, il dispensa les membres du clergé de l'impôt sur les célibataires et de la conscription, il créa des bourses en faveur des séminaristes pauvres. La première des deux commissions ecclésiastiques convoquées par lui au cours de ses démêlés avec le pape, celle de 1809, était dans le vrai lorsqu'elle écrivait : « Quand Sa Majesté se serait bornée à l'exécution rigoureuse du Concordat, cette transaction mémorable, à laquelle nous devons la liberté et la publicité du culte de la religion catholique, apostolique et romaine, qui est la religion de la grande majorité des citoyens français, serait le plus grand bienfait que l'empereur eût pu accorder au clergé et aux peuples de son empire. Mais Sa

Digitized by Google

Majesté ne s'en est pas tenue aux obligations qu'elle s'était imposées par le Concordat. Chaque année de son règne a été marquée par des concessions importantes qui n'étaient point des conséquences nécessaires des engagements qu'elle avait pris avec le Souverain Pontife, et qui n'ont pu être suggérées à Sa Majesté que par son respect pour la religion catholique et son amour pour ses peuples ».

Malheureusement, l'ère de prospérité et de bonne entente que le Concordat avait inaugurée ne dura pas longtemps. Diverses causes, toutes étrangères au Concordat, déterminèrent la rupture entre le pape et l'empereur. Au premier rang de ces causes il faut placer, ce me semble, la nature raide, autoritaire, dominatrice de l'empereur, et puis, parmi les autres causes, il faut signaler le refus opposé par le Souverain Pontife à Napoléon, d'annuler le mariage de Jérôme Bonaparte, son frère, avec M^lle^ Paterson et le refus de fermer aux navires anglais l'accès des ports de l'Etat pontifical, deux refus que l'empereur, s'il n'avait pas été infatué de sa toute-puissance, aurait honorés comme l'accomplissement désintéressé de devoirs délicats et impérieux. Une nouvelle et très effective cause de la rupture résidait dans la politique italienne et dans la politique générale de l'empereur. C'est au souverain temporel que Napoléon se heurta. Il voulait être maître de Rome. Il écrivit au pape : « Votre Sainteté aura pour moi dans le temporel les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel... Votre Sainteté est souveraine de Rome, mais j'en suis l'empereur. Tous mes ennemis doivent être les siens... » Le pape ne pouvait obéir à ces injonctions ; il ne pouvait rompre avec les puissances européennes ni comme souverain temporel, ni comme chef de la catholicité. Il protesta avec une douce fermeté. Napoléon répond d'abord en s'emparant d'une partie du territoire pontifical, puis le général de Miollis entre dans Rome (2 février 1808) et le 17 mai de l'année suivante, par deux décrets datés de Schœnbrunn, Napoléon déclare les Etats de l'Eglise annexés à l'Empire français. Le 10 juin, une bulle qui excommunie Napoléon sans le nommer est affichée à Rome aux lieux accoutumés et dans

Digitized by Google

la nuit du 5 au 6 juillet, Pie VII est enlevé par le général Radet et conduit à Florence d'où il sera transféré successivement et retenu pendant une période de cinq ans entiers, à Gênes, à Grenoble, à Nice, à Savone, à Fontainebleau.

Le pape avait usé contre son redoutable adversaire de la seule arme qui fût en sa puissance ; il s'abstenait de donner l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur. Captif maintenant et séparé de ses conseillers naturels, livré aux seuls agents de Napoléon, il opposait, à très juste titre, à toute démarche tendant à obtenir de lui cette institution, l'impossibilité matérielle où il se trouvait d'informer sur les candidats proposés. « Or, lorsque Pie VII arriva à Savone, dit M. l'abbé Baudrillart, c'est-à-dire vers la fin d'août 1809, il y avait déjà, dans l'empire français, plus de vingt diocèses vacants. Napoléon craignait l'anarchie dans l'Eglise et la désaffection des catholiques. Chercher un moyen de se passer du pape pour donner l'institution canonique, telle allait être désormais son idée fixe. »

Dans cette entreprise difficile, allait-il trouver dans ses évêques et son clergé le point d'appui, le concours qui lui était nécessaire? Il pouvait l'espérer, car enfin, son prestige était grand pour tous les Français, il éblouissait leurs yeux et déjà tout le monde s'inclinait profondément devant le maître. Ces évêques, ce clergé, en particulier, ne se feraient-ils pas un devoir de se montrer fidèles et pénétrés de reconnaissance envers l'homme qui avait rouvert les églises et relevé les autels? Ce qu'il pouvait espérer, les vrais catholiques, les hommes jaloux des droits de la conscience humaine pouvaient le craindre. Qu'allait-il arriver? « Oh ! s'écrie M. l'abbé Baudrillart, que les évêques aient eu dans ces circonstances parfois tragiques, une attitude héroïque ou même toujours digne, qu'ils aient été pour le Souverain Pontife persécuté, ce que seraient, grâce à Dieu, nos évêques d'aujourd'hui, je ne veux pas le prétendre. Assurément, il est douloureux de voir des évêques se faire les agents de Napoléon dans cette cruelle tentative de pression exercée en 1812 sur le pape prisonnier pour lui arracher des concessions qu'au surplus il désavoue le lendemain ; il

Digitized by Google

est humiliant de voir des chapitres multiplier, comme en 1810, leurs plates adhésions, d'ailleurs à peu près extorquées, aux décisions prises par le gouvernement pour tourner les difficultés nées du refus de l'institution canonique ; il est très regrettable qu'il ne se soit rencontré dans le clergé français qu'un si petit nombre d'hommes de qui Napoléon pût dire, comme de M. Emery, que cet homme-là lui faisait peur.

« J'ose néanmoins prétendre que malgré de trop nombreuses et de très coupables faiblesses, les évêques français, même sous le régime de fer de Napoléon, n'ont pas cependant, si l'on va au fond de leurs paroles et de leurs actes, réellement sacrifié la doctrine et la discipline de l'Eglise, encore moins accepté l'idée d'un schisme, d'une séparation d'avec Rome. Je n'en veux pour preuve que l'impossibilité où Napoléon s'est trouvé, quelque assistance qu'il ait demandée à ses prélats les plus dévoués et quelques paroles qu'il ait obtenues d'eux, de recourir à une autre solution pratique de la question de l'institution canonique, que la négociation d'un nouveau Concordat, celui de 1813. »

Avant ce nouveau Concordat, le concile de 1811, comme la commission ecclésiastique de 1809 et comme celle de 1811, avait trompé les espérances de l'empereur. Le sermon d'ouverture, prononcé par Mgr de Boulogne, avait été une protestation de fidélité au pape : « Oui, s'écriait l'orateur, quelques vicissitudes qu'éprouve le siège de Pierre, quels que soient l'état et la condition de son auguste successeur, toujours nous tiendrons à lui par les liens du respect et de la déférence filiale. Ce siège pourra être déplacé, il ne pourra pas être détruit. On pourra lui ôter de sa splendeur, on ne pourra pas lui ôter de sa force. Partout où ce siège sera, là tous les autres se réuniront... tels sont nos sentiments invariables. » Après ce discours, le cardinal Fesch, qui préside, prend la parole et déclare que, d'après les règles canoniques, tout concile doit s'ouvrir par la prestation, par tous ses membres, du serment de fidélité et d'obéissance au pape, et voilà que tous ces prélats que l'empereur a réunis, en réalité, pour essayer de les mettre

Digitized by Google

en opposition avec leur chef hiérarchique, promettent l'un après l'autre, devant Dieu, de lui être fidèles et de lui obéir. « L'évêque de Tournai, homme de tête et de conscience, eut à peine lu son rapport, raconte l'abbé de Pradt, que le feu prit partout. Le suffragant de Munster, baron de Droste, parle le premier sur la captivité du pape. La discussion s'engage. Mgr l'archevêque de Bordeaux, prélat vénérable, se levant à demi, jette sur la table du concile un exemplaire du concile de Trente ouvert à l'endroit qui formule les droits du pape » et s'écrie: « Jugez le pape si vous l'osez ! condamnez l'Eglise si vous le pouvez ! » Un autre courageux évêque se lève. C'est Mgr Dessolles, évêque de Chambéry : « Que faisons-nous, Messeigneurs ? s'écrie-t-il. Pouvons-nous délibérer sous ces voûtes sacrées, nous membres de l'Eglise, lorsque le vénérable chef de l'Eglise est dans les chaînes? Je demande que le concile se rende en corps à Saint-Cloud et qu'il réclame de l'empereur la liberté du pape. Alors et seulement alors, nous pourrons délibérer. » — « Oui, à Saint-Cloud ! à Saint-Cloud ! » s'écrie-t-on de toutes parts. Si le concile ne se transporta pas en masse auprès de l'empereur, il nomma du moins une délégation dont le mandat était d'implorer de Napoléon la délivrance du Souverain Pontife.

Bientôt l'empereur décernait lui-même au concile une attestation de courage au moins relatif, lorsque, mécontent de ne pouvoir le conduire à son gré, il prenait le parti de le dissoudre; et le lendemain, les plus énergiques de ces prélats, Hirn, évêque de Tournai, Boulogne, évêque de Troyes, de Broglie, évêque de Gand, étaient arrêtés dans leur lit et conduits au fort de Vincennes. De même que le calme, modeste, mais intrépide M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, de même que l'abbé d'Astros, plus tard archevêque de Toulouse, que Napoléon eut, dit-on, la criminelle pensée de faire fusiller, et qu'il se contenta d'envoyer, lui aussi, à Vincennes, ils étaient de cette race de vaillants, dont parle saint Bernard, *qui minas principum non pavent sed contemnunt*.

Cependant la querelle avec l'Europe prend des pro-

Digitized by Google

portions de plus en plus graves. L'empereur craint que les Anglais ne lui arrachent son prisonnier de Savone et ne lui rendent la liberté. C'est pourquoi, avant de partir pour l'expédition de Russie, il ordonne la translation de l'auguste captif à Fontainebleau. Le pape y séjournera un an et demi « attendant avec douceur et patience l'heure de la justice (1). » C'est là qu'au début de l'année suivante, l'empereur réussit à arracher à son prisonnier affaibli et privé de l'assistance de ses conseillers naturels, un projet de nouveau concordat. Rendu à lui-même, le pape désavoue cet acte où il croit avoir fait des concessions excessives sur l'institution des évêques et qu'il n'a, d'ailleurs, consenti à signer que « comme devant servir de base à un arrangement définitif ». « C'est en présence de Dieu, dit l'humble et pieux pontife, que nous déclarons dans toute la sincérité apostolique que notre conscience s'oppose invinciblement à l'exécution des divers articles contenus dans l'écrit du 25 janvier. »

Mais l'empire penchait vers son déclin et le 6 avril 1814, Napoléon en était réduit à abdiquer. Il déposait sa couronne dans ce même palais de Fontainebleau « muet témoin des tortures de sa victime », et le 24 mai, Pie VII rentrait triomphalement à Rome.

*
* *

LE CONCORDAT DE 1814 A 1870

Les divers régimes qui se sont succédé en France de 1814 à 1870 ont tous maintenu purement et simplement le Concordat de 1801 et aussi, malheureusement, les articles organiques.

La monarchie restaurée introduisait en France le principe de la liberté dans l'ordre politique. N'était-il pas naturel

(1) WELSCHINGER. *Le pape et l'empereur.*

Digitized by Google

de briser en même temps les chaînes que les articles organiques faisaient peser sur l'Eglise et de donner au Concordat une extension légitime en augmentant le nombre des sièges épiscopaux ? On fit dans cette voie quelques pas qui semblaient décisifs. Par l'intermédiaire du duc de Blacas, ambassadeur de France à Rome, des négociations furent ouvertes avec le Saint-Siège, qui aboutirent à un nouveau concordat (7 juin 1817). Ce nouveau traité rétablissait les clauses du concordat de 1516, abolissait les articles organiques « en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Eglise », et, des sièges épiscopaux non rétablis en 1801, il relevait tel nombre dont il serait convenu ultérieurement. Il déclarait qu'il serait pourvu à l'entretien de l'Eglise de France (sièges épiscopaux, chapitres, séminaires) par une dotation en biens-fonds ou en rentes sur l'Etat, dès que les circonstances le permettraient et qu'en attendant, il serait fourni aux membres du clergé un revenu suffisant pour améliorer leur sort.

Les ratifications ne tardèrent pas à être échangées et le pape donna une bulle qui portait à quatre-vingt-douze le nombre des diocèses français et attribuait à chacun d'eux son territoire, puis il donna l'institution canonique à trente-quatre prélats présentés par Louis XVIII, et publia le nouveau Concordat.

Mais, en France, une assez forte réaction se manifestait. Parmi les arguments émis par les opposants, il en est un qui parut fondé. Le Concordat de 1801 et les articles organiques ayant été ou acceptés ou élaborés par le pouvoir législatif, disait-on, ils ne peuvent être abolis que par une loi régulièrement votée, et devant l'opposition qui se déclarait au sein même des chambres, le gouvernement du roi n'osa pas aller de l'avant. De ce projet, qui avait réjoui le Saint-Siège et les catholiques français, il resta pourtant quelque chose, à savoir l'idée qu'il serait utile de relever un certain nombre d'anciens sièges épiscopaux, volontairement oubliés en 1801. L'idée fut réalisée en 1822, par l'érection de trente nouveaux évêchés, érection très régulièrement concertée entre le gouvernement français, auto-

Digitized by Google

risé par les chambres et le Saint-Siège. « On voit donc, dit M. Baudrillart, combien est vaine la prétention de ceux qui distinguent entre les évêchés qu'ils appellent concordataires et les autres; tous ont exactement la même origine; tous doivent leur existence à un accord entre le gouvernement français et le Saint-Siège, à une bulle et à une loi. Qu'importe la date ? »

L'année 1830 fut un moment de crise anti-religieuse ; le traité de 1801 ne fut pourtant pas menacé. Louis-Philippe s'empressa de protester auprès du Saint-Siège « de son profond attachement au Concordat », à ce pacte que les personnages politiques du moment s'accordaient à appeler « une œuvre de génie et de haute politique » et jusqu'à la fin, le gouvernement de Juillet se montra hostile à toute idée de séparation, qu'elle émanât de républicains ou de catholiques comme La Mennais, Montalembert, Lacordaire, c'est-à-dire de l'école généreuse mais téméraire de l'*Avenir*.

La Constitution de 1848 disait : « Chacun professe librement sa religion et reçoit de l'Etat, pour l'exercice de son culte, une égale protection. Les ministres, soit des cultes actuellement reconnus par la loi, soit de ceux qui seraient reconnus à l'avenir, ont le droit de recevoir un traitement de l'Etat. » Un comité institué en vue de favoriser la pacification religieuse émit bientôt un avis intéressant au sujet du mode de nomination des évêques. Il proposait qu'une vacance se produisant, trois candidats fussent présentés au gouvernement par le clergé du diocèse intéressé. Le gouvernement aurait alors présenté à Rome l'un d'eux, à son choix, ou encore un candidat précédemment désigné par un autre diocèse.

Parmi les titres que le gouvernement issu de la Révolution de 1848 s'est donnés à la reconnaissance des catholiques, il convient de rappeler la liberté laissée aux évêques de se réunir en conciles.

Napoléon III devait, en quelque sorte, aux traditions impériales le maintien du Concordat. On avait même conçu l'espérance de le voir abandonner les articles organiques. Il désirait obtenir de Pie IX qu'il vînt le sacrer à

Digitized by Google

Paris. Pie IX n'écartait pas cette idée mais il disait : « Je ne puis mettre le pied sur le sol français tant que ces articles subsisteront. Le premier est un soufflet pour moi, *è uno schiaffo per me*. Si l'empereur tient à ce que j'aille en France, il faut qu'il m'ouvre la porte. » Et Mgr de Ségur, qui était intermédiaire entre les deux partis, a raconté à ses intimes avec quelle indignation méprisante Pie IX répétait le second de ces articles : « Aucun individu se disant nonce, légat..., ne pourra sans l'autorisation du gouvernement, exercer sur le sol français ou ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'Eglise gallicane. » L'empereur ne crut pas pouvoir sacrifier les organiques auxquels, personnellement, il tenait fort peu et Pie IX ne vint pas en France.

Du moins, le gouvernement de Napoléon III ne renonça jamais à suivre une politique concordataire. « La séparation, disait M. Baroche, serait le commencement d'une politique pleine de dangers et grosse de difficultés. »

Ainsi donc, de 1814, à 1870, tous les régimes se sont accordés à maintenir le pacte de 1801. Mais de ce Concordat ainsi maintenu quel usage en ont-ils fait ?

La Restauration ne tint pas assez de compte de l'avertissement que lui donnait Mgr d'Aviau de Sanzay, archevêque de Bordeaux : « N'est-ce pas l'heure de revenir au pape, à l'obéissance au pape, entière et sans réserve ? » Et, quoique les princes de la maison royale fussent animés de sentiments chrétiens, le gallicanisme, dit Mgr Baunard, eut encore de beaux jours. Entre autres faits regrettables on vit, en 1823, le Conseil d'Etat supprimer une lettre pastorale du cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, coupable d'avoir demandé l'abolition des articles organiques, la réorganisation des chapitres et des officialités, etc.

Louis XVIII et Charles X prirent presque tous les évêques dans la noblesse, ce qui était excessif, et sans leur rendre l'influence d'autrefois, ils les honorèrent et les placèrent au premier rang de la société. Et quant aux prélats eux-mêmes, ils furent les partisans convaincus, aimants de la

Digitized by Google

monarchie restaurée ; ils défendaient d'un même cœur et le trône et l'autel.

Le gouvernement de 1830 eut la faiblesse, à ses débuts, de s'associer, dans une certaine mesure, à la réaction anti-religieuse qui avait accompagné la chute de Charles X. « Les mesures tracassières et mesquines auxquelles devait se complaire le gouvernement républicain depuis 1880, dit M. Baudrillart, furent inventées alors : réductions diverses opérées sur le budget des cultes, diminution du traitement des évêques, suspension administrative des traitements ecclésiastiques. » Ce dernier procédé n'est pourtant employé qu'avec hésitation, car on n'a pas pleine foi dans sa légalité. Barthe, Casimir Perier et Montalivet le condamnent même en termes formels.

Toutefois, dit M. l'abbé Baudrillart, « la politique d'hostilité à l'égard du clergé dura peu, et le gouvernement royal ne tarda pas à reconnaître que ses vrais ennemis étaient du côté révolutionnaire ». Et si les luttes engagées par les hommes de l'*Avenir* en faveur de la liberté d'enseignement se prolongèrent jusqu'à la fin du règne sans donner de résultat décisif, au moins en matière d'enseignement secondaire, si Louis-Philippe ne s'éleva jamais jusqu'à l'intelligence du grand mouvement religieux qui se produisait sous ses yeux ; si, pour lui, la grande question de la liberté d'enseignement n'était qu'une *querelle de cuistres et de bedeaux ;* si, plus d'une fois, son gouvernement étonna les esprits les moins prévenus par l'étroitesse de ses vues ; si, au mépris d'une déclaration faite par la cour suprême, il traita trop souvent les évêques comme des fonctionnaires et comme des fonctionnaires à surveiller, du moins ce gouvernement, sauf quelques désignations peu heureuses au début, apporta dans l'usage de sa prérogative pour la nomination des évêques une droiture consciencieuse, et plus d'une fois le Saint-Siège se déclara satisfait de ses rapports avec lui.

A côté du roi et des ministres, deux personnes royales eurent la main dans les nominations épiscopales, la reine Marie-Amélie, sainte femme, et M^me^ Adélaïde, sœur du

Digitized by Google

roi, élevée comme lui, par leur institutrice, Mme de Genlis, dans les principes du philosophisme. De ce concours d'influences sortit, avec le temps, un épiscopat modeste, un peu terne peut-être, mais digne, vertueux, menant une vie laborieuse et cachée.

Il vit sans grand déplaisir la chute de la royauté de Juillet et fit sous la république qui suivit de précieuses acquisitions, notamment celle de Mgr Pie, évêque de Poitiers, et celle de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Un bon nombre de ses représentants acclama avec un empressement un peu téméraire Napoléon III comme le successeur de Charlemagne et de saint Louis.

Le nouveau pouvoir semblait, il est vrai, devoir bien mériter de l'Eglise. Jamais on n'avait vu le Concordat si largement appliqué et les évêques aussi libres dans leurs rapports avec Rome ou pour la tenue de leurs synodes et de leurs conciles provinciaux. Mais la situation se modifia gravement à la suite de la guerre d'Italie et, en 1865, quand les évêques reçurent l'injonction de ne pas publier l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus complectens præcipuos nostræ ætatis errores*. Néanmoins, il y eut peu de conflits entre le gouvernement impérial et le Saint-Siège au sujet des nominations épiscopales, et l'épiscopat nouveau fait bien quelque figure avec les Dupanloup, les Pie, les Darboy, les Bonnechose, les Plantier, les Dupont des Loges, les Guibert, les Lavigerie, les Berteaud. De plus, et par une admirable disposition de la Providence, le clergé français, presque toujours tenu en suspicion par le pouvoir civil, porte avec une confiance croissante ses regards vers Rome; ses antiques préjugés contre le Saint-Siège tombent l'un après l'autre et l'union se resserre chaque jour davantage entre l'Eglise de France et le chef suprême de toutes les églises. On le vit bien à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, aux fêtes célébrées à Rome pour la canonisation des martyrs japonais (1862), pour le centenaire du martyre de saint Pierre et de saint Paul (1866) et au concile du Vatican (1870).

Rappeler ces divers souvenirs, n'est-ce pas caractériser

Digitized by Google

l'attitude de l'épiscopat français en présence des gouvernements successifs qui, depuis le Concordat, ont présidé aux destinées de notre pays ? N'est-ce pas répondre et à ceux de ses ennemis qui l'accusent d'opposition systématique au pouvoir civil et même de révolte contre lui, et à ceux qui l'accusent de s'être montré faible dans la défense des intérêts religieux dont il avait la garde, deux accusations contradictoires, d'ailleurs, et qui s'annulent réciproquement.

Le premier grief ne se soutient pas. On a vu les évêques de France réclamer la liberté de leur ministère, la liberté de leur enseignement auprès des futurs ministres du sanctuaire ; on les a vus réclamer pour les pères de famille chrétiens la liberté de donner à leurs enfants une éducation conforme à leur croyance ; on les a vus réclamer le maintien de la souveraineté temporelle du Souverain Pontife, dans laquelle ils reconnaissaient avec tant de raison une garantie providentielle de la liberté de son pouvoir spirituel. Quand ils élevaient une voix courageuse en faveur de ces causes sacrées, ils remplissaient leur devoir ; ils le remplissaient au risque de déplaire au pouvoir établi, ils ne se mettaient nullement en révolte contre lui.

Les accusations de faiblesse ont été plus particulièrement formulées contre l'épiscopat français à trois époques différentes : sous la Restauration, au moment des ordonnances de 1828 ; sous Louis-Philippe, lors des grandes luttes contre le monopole universitaire; sous le second Empire, dans les années où se débattait la question du pouvoir temporel du pape. Essayons de caractériser son attitude à chacune de ces trois époques.

Le 16 juin 1828, le ministère Martignac avait arraché au roi Charles X, deux ordonnances célèbres. La première était dirigée contre les Jésuites. Elle portait que les établissements connus sous le nom d'*écoles secondaires ecclésiastiques* dirigées par des personnes appartenant à une congrégation religieuse non autorisée et actuellement existants à Aix, Billom, Bordeaux, Dôle, Forcalquier, Montmorillon, Saint-Acheul et Saint-Anne-d'Auray, se-

Digitized by Google

raient soumis, à partir du 1er octobre, au régime de l'Université. Nul ne pourrait désormais diriger une maison d'éducation ou y enseigner sans avoir affirmé par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation non légalement établie en France. — Une commission présidée par l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, avait pourtant déclaré, après un long examen, qu'elle ne voyait dans l'existence et la direction des *écoles secondaires ecclésiastiques* rien de contraire à la charte et aux lois.

La seconde ordonnance soumettait à l'autorisation du gouvernement, l'établissement des mêmes écoles secondaires ecclésiastiques ou petits séminaires. Elle créait, il est vrai, en leur faveur huit cents bourses de 500 francs, mais elle fixait à vingt mille, au maximum, le nombre total de leurs élèves, défendait d'y admettre des externes et d'y laisser l'habit laïque aux élèves ayant deux ans d'études.

En présence de ces ordonances attentatoires à la liberté ecclésiastique, les évêques de France bien qu'attachés de cœur à la monarchie légitime, firent entendre un cri énergiquement réprobateur. « Nous qui avons inondé les saints autels de nos larmes de joie lorsque le ciel nous rendit les Bourbons et rendit ainsi à l'Eglise de France sa véritable liberté, s'écriait Mgr de Bonald, alors évêque du Puy, nous voilà contraints de nouveau à gémir aux pieds des mêmes autels sur notre autorité méconnue. » Et dans un mémoire qui reçut l'adhésion de tous les évêques français moins un ou deux, et qui fut présenté aux roi par leur doyen, le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, on lisait ces belles lignes : « Les évêques ont examiné dans le secret du sanctuaire, en présence du souverain juge, avec la prudence et la simplicité qui leur ont été recommandées par le divin maître, ce qu'ils devaient à César comme ce qu'ils devaient à Dieu. Leur conscience leur a répondu qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, lorsque cette obéissance qu'ils doivent pieusement à Dieu ne saurait s'accorder avec celle que les hommes leur demandent. Ils ne résistent pas ; ils ne profèrent pas tumultueusement des paroles hardies ; ils n'expriment pas d'im-

Digitized by Google

périeuses volontés ; ils se contentent de dire avec respect, comme les apôtres : *Non possumus.* »

Sous la monarchie de juillet, lors des discussions sur la liberté d'enseignement, nous nous trouvons encore en présence d'un spectacle magnifique. Jusqu'à ce moment l'épiscopat a été peu homogène. Foisset a dit : « Nous avons des évêques, nous n'avons pas d'épiscopat ». Pourtant, placés en face du monopole universitaire, ces évêques sentent qu'il faut, coûte que coûte, en secouer le joug ; ils s'unissent, ils reforment leurs rangs, ils marchent comme un seul homme à la conquête de leurs droits (1844). Chef réel de l'épiscopat pendant ces grandes années, Mgr Parisis, évêque de Langres, est un chef à la Turenne, écrit Mgr Baunard, chef modeste et discret, qui obtient l'assentiment de ses collègues à force de raison, de netteté et de suite dans les vues. Sous l'inspiration et avec l'approbation de ces guides ecclésiastiques, Montalembert conduit les catholiques au combat, secoue leur apathie, excite leur courage et souffle dans leur âme l'ardeur dont il est lui-même animé. Il n'est pas jusqu'à certains membres de l'épiscopat qui ne se réveillent aux éclats de sa voix éloquente. Ils sont soixante à protester contre le projet Villemain qui ne donne aux catholiques que des satisfactions insuffisantes : « Quelle imposante manifestation ! écrit à Montalembert un prêtre de province lui attribuant en termes plus spirituels que respectueux, l'honneur et le mérite de ce résultat. Nous avons vu se renouveler la merveille de la statue de Memnon. La vérité que vous avez fait lever si resplendissante sur la tête de nos évêques a fait rendre des sons harmonieux, éloquents, à ceux que nous étions accoutumé à considérer comme des statues ».

Sur un autre terrain, était-ce une âme pusillanime, un chien muet, comme on disait volontiers, que cet archevêque de Lyon, Mgr de Bonald, que nous connaissons déjà, qui condamne comme *contenant des doctrines fausses et hérétiques, propres à ruiner les véritables intérêts de l'Eglise le manuel de droit ecclésiastique* de Ph. Dupin, qui voit son mandement déféré au Conseil d'Etat, lequel

Digitized by Google

prononce une condamnation pour abus, et qui répond noblement : « Quand je reste dans les limites du pouvoir spirituel et qu'assis sur mon siège pontifical, je cite devant moi les doctrines opposées à la doctrine catholique pour les juger, je ne reconnais sur la terre d'autre autorité doctrinale qui puisse réviser mon jugement que le pontife romain et les conciles. Le Conseil d'Etat ne m'a pas été donné pour juge dans ces matières par Jésus-Christ... Et quand sur des points de doctrine catholique le Conseil d'Etat a parlé, *la cause n'est pas finie* ». Etaient-ce des chiens muets, ces autres prélats qui soulevés par cette courageuse attitude, adhérèrent, au nombre de plus de soixante, au mandement de l'archevêque de Lyon ?

L'indépendance de l'épiscopat français fut mise à une nouvelle épreuve par la question romaine, pendant les années 1860 et suivantes et l'épreuve fut prolongée par la publication de l'encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus*. Les attentats dont la souveraineté temporelle du Souverain Pontife était menacée et dont elle fut finalement victime, soulevèrent dans l'épiscopat français comme dans l'épiscopat catholique en général, une réprobation unanime. Les années 1860 et 1861 furent marquées par de nombreuses protestations épiscopales parmi lesquelles on distingua celles de NN. SS. Plantier, Pie, Dupanloup. Pourtant, chez quelques-uns la réprobation était muette ou tacite. Dans une lettre à l'évêque de Poitiers, M. de Falloux relevait le fait et le prélat répondait en priant son correspondant de ne pas oublier que dix ou douze évêques, au moins, étaient irréprochables, qu'il y en avait une trentaine d'autres très graciables, et en ajoutant, non sans quelques sévérité peut-être : « il n'est pas besoin de vous apprendre que la fermeté de caractère et de conduite vis-à-vis du pouvoir temporel n'a été, en aucun siècle, le partage du grand nombre ».

Au cours de la même période, en 1863, Mgr Dupanloup et les archevêques de Cambrai, de Tours, de Rennes, de Metz, de Nantes, de Chartres publièrent un courageux écrit intitulé : *Réponse de plusieurs évêques aux consulta-*

Digitized by Google

tions que leur ont été adressées relativement aux élections prochaines. Les avis que cet opuscule formulait déplurent au gouvernement et furent blâmés par lui. En une calme, simple et décisive réplique, l'archevêque de Tours, Mgr Guibert, le futur archevêque de Paris, répondit que personne, sauf le pape, n'avait le droit de tracer aux évêques leur ligne de conduite.

L'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* ramenèrent l'attention de l'épiscopat sur les questions de doctrine. Le gouvernement s'opposa à la publication de ces actes pontificaux. Le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, et Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, passèrent outre et furent condamnés par le Conseil d'Etat. Les autres adressèrent au gouvernement des réclamations ou protestations plus ou moins énergiques, et si, suivant l'observation de Mgr Baunard, dans cet auguste corps, il y eut quelques timides, du moins, il n'y eut pas de transfuges.

« L'essentiel est que la complaisance n'aille pas jusqu'au sacrifice de la doctrine », avait dit Mgr Pie dans sa lettre à M. de Falloux. De sacrifices pareils il n'y en eut aucun. C'est ce que montra bien l'adhésion donnée par près de quatre-vingts prélats aux *Alarmes de l'épiscopat justifiées par les faits*, lettre de l'évêque d'Orléans sur l'enseignement organisé par le ministre Duruy pour les jeunes filles. C'est ce que montra encore mieux l'assentiment unanimement donné par les évêques de France à la définition, par le concile du Vatican, du dogme de l'infaillibilité pontificale.

*
* *

LE CONCORDAT ET LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Depuis 1830, le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat était invoqué de temps à autre. Parmi ceux qui réclamaient cette séparation, il en était qui agissaient dans l'espérance de procurer à l'Eglise ce qu'ils considéraient

Digitized by Google

comme le souverain bien pour elle, une indépendance pleine et entière. L'école de l'*Avenir*, Lamennais tout particulièrement, avait donné dans cette idée. Mais rien de plus exagéré que les véhémentes attaques dirigées par ce dernier contre l'alliance du trône et de l'autel, contre le régime *corrupteur* du Concordat; rien de plus téméraire que ses adjurations au clergé de *rejeter avec horreur* l'or que l'Etat lui offre comme *prix de sa servitude;* rien de plus hasardé que son admiration anticipée pour l'incomparable beauté d'une Eglise volontairement dénuée de tout avantage temporel et emportant aux catacombes l'Evangile et la liberté. Grégoire XVI condamna ces idées et affirma que l'union de l'Eglise et de l'Etat avait toujours été favorable à l'une et à l'autre. A partir de 1860, certains publicistes ont demandé la séparation comme réponse aux revendications de l'épiscopat français en faveur de la souveraineté temporelle du Saint-Siège. D'autres séparatistes — le plus grand nombre probablement, — obéissent au désir de diminuer l'Eglise de France en la privant des ressources pécuniaires stipulées à son profit par le pape en compensation du préjudice que lui avait causé la spoliation révolutionnaire. Quelques autres enfin, oublieux ou peu soucieux de ce fait historique, méconnaissant, d'ailleurs, ce principe que tout grand service d'intérêt général, peut et doit être assuré par l'Etat, disent : A ceux qui recourent au prêtre à le rétribuer, comme le malade rétribue son médecin, comme le plaideur rétribue son avoué et son avocat.

En 1868, J. Simon faisait figurer la séparation dans son programme de politique radicale, et Gambetta, J. Ferry lui faisaient écho. « L'alliance de l'Eglise et de l'Etat n'est bonne ni à l'Etat ni à l'Eglise, » disait ce dernier.

En 1870, J. Simon, J. Ferry, Gambetta étaient au pouvoir et ils ne songeaient nullement à ce qu'ils avaient appelé une *destruction nécessaire*. Ils avaient d'ailleurs bien raison de ne rien ajouter aux difficultés de l'*année terrible*.

En 1871, à l'Assemblée nationale où catholiques et libéraux étaient en majorité, quelques-uns d'entre eux pensèrent que l'heure était favorable pour faire la séparation,

Digitized by Google

dans des conditions telles qu'aucun des droits de l'Eglise ne fût méconnu. Un député catholique, républicain de vieille roche, M. Pradié, formula « un projet, dont le libéralisme sensé, dit M. l'abbé Baudrillart, contraste étrangement avec ceux que l'on propose aujourd'hui ». Voici les les grandes lignes de ce projet :

« Il sera ouvert avec le Saint-Siège une négociation ayant pour objet de régler les rapports de l'Eglise et de l'Etat sur les bases suivantes :

« 1° L'Eglise et ses corporations auront, de plein droit, la faculté d'acquérir et de posséder, ainsi que la personnalité civile.

« 2° Les églises, chapelles, monuments et cimetières catholiques seront rendus au clergé.

« 3° Il sera délivré au clergé des rentes sur l'Etat pour une somme équivalente au budget qu'il touche en ce moment.

« 4° L'Eglise, de son côté, consentira à l'annulation de cesrentes dans la mesure et les proportions des dons qui lui seront faits par la piété des fidèles. On arrivera ainsi, graduellement, à la suppression du budget des cultes.

« 5° L'Etat renoncera aux privilèges que le Concordat lui accorde au sujet de la nomination des évêques et des curés inamovibles.

« 6° Les Articles organiques seront supprimés et l'incompétence de l'Etat en matière religieuse proclamée... »

On est bien tenté de regretter aujourd'hui que ce projet n'ait pas été soumis à l'Assemblée et voté par elle. M. Thiers défendit le Concordat avec énergie. « Nous sommes assez heureux, disait-il au cours de la séance du 22 juillet 1871, pour être liés avec l'Eglise par un traité, le plus sage que les puissances catholiques aient conclu avec le Saint-Siège... il faut savoir en être heureux... »

On sait qu'à partir de 1876, les républicains eurent la majorité à la Chambre des députés et qu'ils ne tardèrent pas à la conquérir aussi au sénat. A partir de ce moment aussi se produisent régulièrement les propositions tendant à l'abolition du budget des cultes et à la dénonciation du

Digitized by Google

Concordat et elles obtiennent un nombre de voix croissant d'année en année. Ces propositions sont repoussées par tous les ministres jusqu'à M. Combes ; par Dufaure, par Gambetta, par Ferry (quand on est au pouvoir, on oublie quelquefois les programmes qu'on avait soutenus dans l'opposition), par M. de Freycinet et même par MM. Goblet, Floquet, Bourgeois et tous les ministres radicaux. Ces derniers ne combattent pas la proposition en elle-même, mais ils déclarent que la question n'est pas mûre.

La question n'est pas mûre, mais on saura bien la faire mûrir et M. P. Bert apportera à cette tâche sa large contribution. Personne n'a oublié le fameux rapport déposé par lui, le 31 mai 1883, sur le bureau de la Chambre, rapport où il trace avec une funeste habileté le plan de la campagne à mener contre l'Eglise de France. Rien n'y est oublié et toutes les mesures qui sont de nature à préparer, de près ou de loin, le résultat à atteindre finalement, à savoir la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sont proposées l'une après l'autre. L'auteur pose en principe qu'il faudra appliquer les articles du pacte concordataire et les articles organiques avec une rigueur telle qu'ils ne laisseront plus passer un souffle de liberté, et considérer comme anticoncordataires toutes les mesures favorables à l'Eglise qui ont pu être prises depuis la date de 1801, même par suite d'accords avec le Saint-Siège. Il faudra procéder graduellement et avec méthode. Il faudra commencer par la suppression des bourses dans les séminaires, par la suppression, par voie d'extinction, du traitement des chanoines; continuer par le retrait de la jouissance des immeubles occupés par les établissements ecclésiastiques, par la suppression du traitement des prêtres qui ne se seront pas prêtés aux vues du gouvernement, par l'application du principe de la séparation de l'Eglise et de l'école par la proscription des institutions monastiques, etc., etc. Grâce à l'emploi sagement étudié de ces moyens, observe M. Baunard, l'Eglise de France ira s'affaiblissant progressivement et le jour viendra où incapable de se défendre ou même de se tenir debout; elle succombera au moindre choc. Alors, conclut le rap-

Digitized by Google

porteur, « il pourra être, selon nous, opportun ou expédient de prononcer la séparation de l'Etat dans la plénitude de son pouvoir d'avec l'Eglise réduite à ses propres forces. Nous aurons rempli notre tâche en préparant cet avenir. »

Et dans cette lutte contre le Concordat, le Concordat lui-même fournira des armes. Ces armes seront : 1° le choix des évêques, choix pour lequel on s'inspirera de la règle formulée jadis par M. Rouland : « ne présenter pour évêques et ne laisser arriver à l'épiscopat ou que des sujets disposés à servir le gouvernement et les vues de l'empereur ou que des sujets d'esprit et de caractère impuissants à lui résister et à le desservir », 2° l'agrément requis pour la nomination des curés inamovibles, agrément pour l'octroi ou le refus duquel on procédera dans le même esprit.

Presque tout ce programme a été exécuté à la lettre. Sauf quelques intervalles d'accalmie, sauf quelques moments où, par hasard, un souffle *d'esprit nouveau* semblait passer sur le pays, nos gouvernants ont marché d'un pas résolu dans la voie que le rapport Bert leur avait tracée. « La méthode, dit M. l'abbé Baudrillart, a consisté à prendre dans les Articles organiques tout ce qui était encore d'une application possible et à annuler par là tout ce que le Concordat contient de favorable à l'Eglise, car l'application stricte de ces articles équivaut à l'annihilation, de fait, du Concordat » et notre auteur, à la suite du pape Pie X, donne trois exemples où nous avons vu cette indigne méthode mise en pratique.

Il indique d'abord l'usage extraordinairement arbitraire de l'appel comme d'abus, et ici on ne peut pas reprocher à nos gouvernants d'avoir le culte exagéré de la logique. « Voilà, dit M. E. Ollivier, des ministres qui, dans les écoles, arrachent le catéchisme des mains des enfants, interdisent qu'on leur parle des sacrements parce que l'Etat est laïque et neutre. Puis, tout à coup, lorsque l'évêque subordonne les sacrements aux conditions canoniques, par une métamorphose subite, ces mêmes ministres, incompétents sur les matières religieuses lorsqu'il s'agissait d'exclure le prêtre de l'Eglise, deviennent compétents pour introduire

Digitized by Google

de force leurs élèves et leurs instituteurs dans l'Eglise, et sans rire d'eux-mêmes, ils prononcent qu'un refus éventuel des sacrements est arbitraire (1). Qu'en savent-il ? » En tous cas, il y a ici une évidente violation de l'article 1er du Concordat.

Second exemple et seconde violation du Concordat. Une seconde violation du Concordat résulte de la suspension arbitraire et poussée au-delà de ce qui s'est vu sous aucun régime, des traitements ecclésiastiques. Je ne dirai pas que ces traitements ne sont qu'une indemnité, et une indemnité très minime (le quinzième, dit-on) pour le préjudice causé à l'Eglise de France par la spoliation dont elle fut victime au début de la Révolution, spoliation d'ailleurs coupable et qui, suivant Tocqueville, donna une mauvaise conscience à notre pays ; je redirai encore moins que le débiteur d'une indemnité n'a pas la faculté d'en accorder ou d'en refuser le paiement à son gré (2). Je ferai seulement remarquer combien est peu fondée l'assimilation établie par le Conseil d'Etat entre cette suspension de traitement et la saisie du temporel, quelquefois, mais très abusivement pratiquée sous l'ancien régime, et combien est illusoire l'argument qu'on essaie de tirer, pour la justifier, de l'article 16 du Concordat. On ne donne quelque apparence de force à l'argument qu'en mutilant l'article par la suppression des mots essentiels : *près d'elle* (*apud sanctam sedem*). Nous nous sommes déjà expliqué sur le vrai sens de cet article.

Autre remarque au sujet des suspensions de traitement.

(1) Condamnation, pour abus, prononcée par le conseil d'Etat, 28 avril 1883, contre l'évêque d'Annecy. — Ce prélat avait publié un décret de la congrégation de l'*Index* portant condamnation contre certains livres d'enseignement moral et civique, et déclaré que si ces livres étaient admis dans les écoles, les élèves, instituteurs et parents ne pourraient être admis à la réception des sacrements.

(2) « Il est certain, dit M. E. Ollivier, que si une situation pareille se produisait entre deux citoyens privés et que l'un d'eux se refusât à payer le prix stipulé dans une transaction aussi formelle (il s'agit des articles 13 et 14 du Concordat), il y serait contraint par arrêt de justice. Garder les biens et ne pas en payer le prix serait proclamer à la face du monde, qu'il n'y a plus de droit et que la parole de la France, à jamais déshonorée par ce manque de foi, n'a plus aucune valeur.

Digitized by Google

« Même si le diable est accusé, qu'on l'entende, *audiatur* », dit le droit canonique. « Nos gouvernants n'accordent, dit M. E. Ollivier, ni aux évêques, ni aux prêtres, la garantie que les docteurs catholiques ne refusent pas au diable. *Non audiantur !* »

Les traitements ecclésiastiques peuvent-ils équitablement et raisonnablement, comme les adversaires de l'Église le soutiennent, être ramenés à leur taux primitif? Répondre affirmativement ce serait tomber dans une sorte d'hérésie économique, car enfin, qui oserait prétendre qu'il y ait égalité de valeur entre la somme que nous désignons aujourd'hui par ces mots : mille francs, et la valeur que nos pères désignaient par les mêmes mots, il y a un siècle? Comme nous l'avons déjà dit, ces traitements doivent être à la fois stables et indéterminés. Stables, ils seront à l'abri de toute suppression ; indéterminés, ils varieront suivant les conditions économiques des temps. « Mais il est dans le Concordat un article plus grave que tous les autres, dit notre éminent auteur ; c'est celui qui confère à l'Etat le droit de nommer les évêques et d'agréer les curés ; par cet article, l'Eglise de France est, dans une certaine mesure, entre les mains d'une autre puissance ; si cette puissance est amie tout va bien ; mais si elle est ennemie? » Et, posant la question de fait, le journal le *Temps* écrivait, en 1900 : « Est-ce la dignité sacerdotale, le caractère, le savoir, le mérite, en un mot, qui désignent les candidats? L'intrigue politique, la pression d'un député influent, toute autre cause parfaitement étrangère à la bonne administration de l'Eglise n'y ont-elles pas la plus grande part? » Evidemment, il y a là un péril, et le péril existera, au moins dans une certaine mesure, même sous les gouvernements bien disposés envers l'Eglise.

A ce péril, sauf aux moments de crise, les gouvernements et le Saint-Siège ont souvent paré par l'entente préalable. Quoi de plus conforme au bon sens que ces observations dues au marquis de Gabriac, ancien ambassadeur auprès du Vatican : « Le Saint-Père croit que le mieux est de demeurer dans la voie où M. Thiers était

Digitized by Google

entré quand il arriva au pouvoir, après la guerre de 1870, celle d'une entente toute confidentielle... entre le ministre des cultes et la nonciature. Le secret peut être facilement gardé entre deux personnes et un candidat retiré discrètement sans aucun préjudice pour sa considération personnelle... Si l'on s'en tient au droit strict des deux côtés et que l'on ne cherche pas l'entente, le pouvoir civil sera quelquefois exposé à faire de mauvais choix que le pape ne pourra pas ratifier en conscience... Ce sont des cas toujours regrettables qui laissent des diocèses vacants... et qui portent à la considération du candidat refusé par Rome une atteinte dont il a toujours la plus grande peine à se relever. » M. Combes n'a pas voulu de ce système et a prétendu que le pape, *collateur forcé*, devait donner l'institution canonique au candidat présenté par le gouvernement, sans pouvoir le soumettre à un examen quelconque. Il est allé plus loin : « Il s'est avisé un jour, dit M. E. Ollivier, de présenter à la fois au pape la nomination de sept évêques. Pie X, selon l'usage, a examiné les titres et les mérites de chacun; il en a trouvé trois capables et dignes et a notifié au gouvernement qu'il les acceptait. — « Pas du tout, a répondu le ministre des cultes, vous allez les instituer tous les sept à la fois ou bien nous nous refusons à installer les trois que vous avez agréés. » On n'a jamais rien vu d'aussi impudent. Quelques bons sujets au-dessus du panier suffiraient donc à faire passer les tarés qui seraient en dessous. » — « En vérité, a dit excellemment Pie X, à propos de ces deux difficultés, étendre la portée du droit de nomination de telle sorte que la faculté laissée à la République par concession du pape en vienne à éluder le droit naturel et sacré de l'Eglise de rechercher si ceux qui ont été nommés en sont dignes, ce n'est pas là interpréter le pacte c'est le détruire; et prétendre que si quelque candidat est omis dans les acceptations, l'institution canonique ne peut être donnée aux autres, équivaut à ne plus vouloir que des évêques soient désormais institués en France. »

On a donné pour explication à cette étrange manière d'agir, l'attitude provocatrice que la cour de Rome aurait

Digitized by Google

prise en ces derniers temps, à l'égard du gouvernement français. L'historien Salluste met dans la bouche d'un de ses personnages une réflexion que M. Combes aurait pu méditer. Elle l'aurait peut-être aidé à comprendre que son assertion ne paraîtrait pas vraisemblable : « *In omni certamine qui opulentior est, etiam si accipit injuriam, quia plus potest, facere videtur.* » Les souverains pontifes Léon XIII et Pie X ont élevé la voix quand ils ont jugé que la conscience le commandait, mais ils ont été d'une rare condescendance envers le gouvernement de notre pays, toutes les fois que les principes essentiels ne leur ont pas paru engagés. Quant aux accusations auxquelles le voyage de M. Loubet à Rome a donné lieu, la réponse est que le Saint-Père a cru indispensable de réserver les droits de la papauté sur un domaine temporel qui lui a été soustrait par la ruse et la force. Quoi de plus naturel? Et puis, comme le dit notre auteur, qu'est-ce que cela fait au Concordat? Non, non, de provocation il n'y en a pas eu de la part du souverain pontife. Il n'y en a pas eu davantage de la part du clergé français qui, sans cesse en butte au sarcasme, à l'injure, à une outrageante défiance, est resté calme, n'a jamais oublié ou trahi son devoir et quoi qu'on ait pu dire, n'a jamais élevé la voix que quand il a vu en danger les intérêts religieux dont il avait la garde et, si le concordat est déchiré par les représentants officiels et égarés de la France, la faute n'en incombera ni à lui ni au souverain pontife.

Mais le sera-t-il? Sera-t-il définitivement aboli le grand acte de 1801 qui a mis fin au gallicanisme, cette demi-hérésie, qui a rapproché tous les jours davantage le clergé français de Rome, ce cœur de l'Eglise; qui a assuré à la France la paix religieuse pendant trois quarts de siècle, qu'il a fallu interpréter et appliquer dans un sens tout contraire à son esprit véritable pour en faire sortir des mesures de violence et de persécution? La chose n'est que trop vraisemblable. Cette abolition sera-t-elle favorable ou nuisible à la cause catholique. Si elle lui était favorable ce ne pourrait être, semble-t-il, que par une disposition particu-

Digitized by Google

lière de cette Providence pour laquelle, suivant la pensée du comte de Maistre, tout peut devenir moyen, même l'obstacle, car, à considérer le cours naturel des choses, comment augurer favorablement d'un acte qui, dans les conditions de fait où il se produit, constitue la rupture déloyale d'un contrat par un seul des contractants, une entreprise du pouvoir civil sur des questions purement ecclésiastiques, une déclaration faite par un débiteur qu'il entend ne pas payer sa dette. Le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil viennent l'un et l'autre de Dieu et ils s'exercent l'un et l'autre sur les mêmes sujets. Le bon sens le plus vulgaire demande qu'ils restent unis dans leur action et s'oppose à ce que l'un d'eux affecte dédaigneusement et sauf à se mettre, dans les faits, en contradiction avec lui-même, de ne vouloir entretenir aucun rapport avec l'autre.

Quelques esprits, et même quelques esprits éminents, ont pensé qu'en pratique l'Eglise de France trouverait de grands avantages dans le régime de la séparation, qu'elle y trouverait surtout cette liberté de son ministère qui est, d'après saint Anselme, ce que Dieu aime le plus en ce monde. Cette opinion serait plausible s'il s'agissait d'une séparation voulue des deux côtés et s'accomplissant dans des conditions honnêtes et équitables. Mais la liberté de l'Eglise n'est pas attachée au mot même de séparation; elle peut exister sous le régime des concordats, elle peut ne pas exister sous le régime qu'on s'apprête à nous imposer. Et certes, le projet de loi que la Chambre des députés vient de voter, mesure cette liberté avec une singulière parcimonie. Ce que nous y voyons de plus clair, c'est qu'aux applaudissements de ses ennemis, il consomme la spoliation de l'Eglise de France.

« J'étais, un jour, à Grenade, raconte Montalembert, et je contemplais dans l'Albaycin, le couvent de *Santa Isabel la real*, fondé par Isabelle la catholique en mémoire de sa conquête, encore peuplé de ses nobles habitants, mais condamné à s'éteindre parce que la dictature d'Espartero lui interdisait, comme à tous les autres couvents d'Espagne, de recevoir des novices. Une femme s'approcha de moi et

Digitized by Google

m'expliqua cet arrêt sauvage : puis, tendant la main vers le couvent condamné et lançant un de ces regards enflammés qui ne s'oublient point, elle dit avec l'accent d'une Romaine et l'ardeur d'une Espagnole : *Summa tirania !* » Que de fois, hélas ! depuis un quart de siècle, n'avons-nous pas eu, nous aussi, catholiques de France, juste motif de nous écrier : *Summa tirania !* Mais pour ne parler que du moment présent et de la question présente, si l'Etat français, de lui-même, tient pour abrogé un traité qui porte la signature de la France, la signature successive de deux républiques et de trois monarchies, c'est une souveraine tyrannie, *Summa tirania !* Si, après s'être emparé des biens appartenant à l'Eglise en prenant l'engagement de pourvoir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres, le même Etat français garde les biens et répudie les charges, c'est une souveraine tyrannie, *Summa tirania !* Si, enfin, pour m'en tenir aux grandes lignes, la loi de séparation dispose à son gré, en les détournant de leur affectation légitime, de certaines catégories de biens possédés par les fabriques pour le compte des fidèles, c'est une souveraine tyrannie, *Summa tirania !* Puissent ces divers actes de tyrannie n'être pas consommés, car il est temps encore de les épargner à la conscience du pays !

Ch. DE LAJUDIE.

Digitized by Google

UN

CATHOLIQUE PROGRESSISTE

Il est inutile de se dissimuler que dans la vie présente du catholicisme français, deux courants opposés se dessinent : le courant progressiste et le courant conservateur. D'autres diraient gracieusement réactionnaire ou rétrograde. Le fait n'est pas nouveau, je le sais, puisqu'avec la seule biographie de Lamennais ou le seul conflit Veuillot-Dupanloup les historiens ont pu remplir des volumes. Mais ici, comme en toute chose, le temps a fait son œuvre d'éclaircissement. Il serait exagéré de dire qu'un abîme se creuse entre les deux ailes de l'armée catholique vaincue, mais pour ne point voir que nous ne parlons plus absolument une seule et même langue, il faut une certaine dose de bonne ou de mauvaise volonté. Si vous avez le moindre doute là-dessus, essayez d'analyser, je vous prie, l'état d'âme d'un catholique progressiste.

Celui que j'ai en vue s'appelle M. Marcel Riffaux, et il exerce la profession de médecin à Chalon-sur-Saône. Curieux par nature, intelligent, laborieux, M. Riffaux met son point d'honneur à se tenir au courant de toutes les publications qui intéressent directement ou indirectement son intellectualisme de catholique. Le livre qu'il vient de publier chez Plon, *L'Agonie du Catholicisme...?* est un simple résumé de longues et consciencieuses lectures, l'auteur lui-même en convient avec beaucoup de bonne grâce. « J'ai seulement, dit-il, après Montaigne, j'ai seu-

Digitized by Google

lement fait, ici, un amas de fleurs estrangières, n'y ayant fourni de mien que le filet à les lier. » Cette absence d'originalité fait justement de M. Marcel Riffaux, le type achevé du catholique progressiste.

Le titre de son livre ne laisse pas d'inquiéter, voire de scandaliser les croyants. On se dit : l'auteur de ces pages est un disciple attardé de Volney, il a voulu rééditer les *Ruines* en 1905. Puis, quand après avoir parcouru quelques pages, on se rend compte que l'auteur est un croyant, l'importance apparaît du point d'interrogation qui suit le malheureux titre. Un peu de scandale n'en subsiste pas moins dans l'esprit des lecteurs catholiques. « Même pour attirer l'attention d'un public blasé, il ne convient pas d'imprimer un pareil titre, en caractères rouges et noirs sur une couverture de couleur indécise. »

Mais ces lecteurs se trompent. En se demandant avec tant de solennité si le catholicisme est entré en agonie, M. le docteur Riffaux n'obéit pas à une préoccupation réclamière ; il laisse voir le fond de son âme. Car il sait par une douloureuse expérience comment l'infini tourmente un Français du XIX^e^ siècle, né catholique et nourri d'idées rationalistes.

« Quand on a traversé, personnellement, dit-il, des alternatives de doute et de certitude, quand on a cruellement souffert pour conquérir la paix de l'esprit, on ne peut songer à tous ces frères inconnus qui, meurtris, se débattent dans les mêmes crises... Comment ne pas espérer alors que les raisons qui nous ont pacifié aux heures noires du doute, ne seront pas de nature à pacifier aussi ceux qui, précisément, ont la même mentalité que nous ? »

Voilà donc l'idée initiale et essentielle du livre. Aux heures noires, M. le docteur Riffaux croyait jadis à la mort prochaine du catholicisme. Mais il a lu beaucoup de livres parus en ces dernières années, des livres tous inspirés du plus pur esprit moderne, et il a trouvé ; il a trouvé la foi scientifique ou dite scientifique en la vitalité du catholicisme.

Je prie qu'on n'évoque pas ici le souvenir du disciple de

Digitized by Google

Pascal. Jusqu'à quel point ce disciple imaginaire souffrit-il du doute ? Il est difficile de le savoir exactement. Mais à coup sûr, il connut des heures de triomphante certitude durant lesquelles il n'eut garde de plaider les circonstances atténuantes en faveur de sa religion. Il dut redire après son maître : Joie, joie, pleurs de joie, certitude, et se tournant vers l'incrédule qu'il voulait convertir, il s'écria maintes fois, sans doute : « Superbe, écoutez Dieu. »

Il y a loin de ces formes d'apostolat autoritaire, à l'attitude trop timide de M. le docteur Riffaux. Le sentiment profond qui anime l'auteur de *l'Agonie du Catholicisme* est celui-ci : « Enfin j'échappe à un cauchemar : il n'est pas vrai que le catholicisme soit sur le point de disparaître. »

Même timidité, quand il s'agit d'affirmer un dogme fondamental, la croyance en un Dieu personnel, par exemple: « Nous avons suffisamment démontré, pensons-nous, dit M. Riffaux, que la science contemporaine ne peut formuler aucune conclusion légitime contre l'existence de Dieu. » Le Sage, ne prenait point tant de ménagements ni de détours ; il s'exprimait avec autorité : « L'insensé a dit dans son cœur : il n'y a point de Dieu. » Cette façon de raisonner n'est pas seulement conforme à la tradition des prophètes, des psalmistes, des martyrs, des chevaliers du moyen âge et des grands polémistes modernes, elle est surtout efficace. Ceux-là seuls contribueront à la victoire qui affirmeront vivement par leurs paroles, par leurs actes et leurs souffrances, leur foi en Dieu.

Que dans les discussions métaphysiques on s'en tienne à la dialectique courtoise, fort bien ; mais il faut que notre adversaire voie ou devine toujours au delà de nos raisons dites scientifiques, notre foi profonde et sûre d'elle-même. Est-ce qu'aucune découverte géologique ou autre devrait jamais ébranler notre foi en Dieu ?

Timide, très timide en face des rationalistes ses ennemis, M. Riffaux parle avec une hostilité froide, dédaigneuse et persistante de tous les catholiques qui ne rendent pas un culte suffisant à la Science et au Progrès. Ils sont respon-

Digitized by Google

sables de tous les maux, dignes de tous les châtiments, voués à toutes les exécrations. Entre un catholique non progressiste et un fervent lecteur de la *Lanterne*, M. Riffaux ne voit aucune différence, et je crois bien que si on le poussait dans ses derniers retranchements, il finirait par se déclarer pour celui-ci contre celui-là.

« C'est au nom de ces principes, dit-il, que nous nous élevons avec force contre les scandales de l'Inquisition et que nous en réprouvons tous les essais de réhabilitation ; ils ne peuvent être que des plaidoyers de tendance.

« C'est dans le *même état d'esprit* que nous réprouvons encore l'attitude de ces hommes qui, groupés autour de la *Petite République*, de l'*Aurore*, de la *Lanterne*, de la *Raison*, de l'*Action*, etc., font appel aux plus mauvaises passions de l'humanité et traquent l'idée religieuse avec une violence aveugle qui obscurcit en eux tout sentiment d'équité, et de probité intellectuelle ou morale. »

Et il ne faudrait pas voir dans cette comparaison plus que désobligeante, l'effet d'une humeur passagère. A chaque page de son livre, M. Riffaux récrimine, en termes à peine courtois, contre les catholiques et surtout contre la presque totalité du clergé qu'il accuse de paresse et d'ignorance.

Voilà bien, si je ne me trompe, des sentiments d'intolérance très authentique. M. Riffaux exige que nous fulminions, à l'instar de tous les protestants et de tous les libres-penseurs contre ce qu'il appelle les excès de l'Inquisition. C'est là son shiboleth, ou tout au moins l'un de ses shiboleths.

Pardon, docteur, mais si n'étant pas professeur d'histoire, je n'ai pas d'opinion personnelle sur l'Inquisition, suis-je tenu, en conscience, de maudire sa doctrine et son personnel ?

— « Qu'à cela ne tienne me répondra M. Riffaux, étudiez la question, ou rapportez-vous-en à l'autorité des spécialistes. »

— Etudier la question n'est peut-être pas aussi facile que le pensent nombre d'hommes éclairés. Quand j'aurai

Digitized by Google

lu les trois ou quatre livres que m'indique M. Riffaux, je n'aurai peut-être pas encore le droit pour cela, de me faire une opinion personnelle. D'autre part, je n'ai garde de croire sur parole, tels écrivains illustres qui ont fait prévaloir, dans l'université ou dans le monde, leurs opinions historiques, et voici pourquoi. Cherchez, à l'heure présente, des catholiques persécuteurs et bourreaux, vous n'en trouverez pas. Comment les descendants spirituels de tous ces tigres altérés de sang humain qu'on appelle des inquisiteurs sont-ils devenus des agneaux bêlants ? C'est ce qu'on ne s'explique pas très bien.

Par contre, les Juifs, les protestants et les jacobins que nous voyons s'agiter et triompher autour de nous, font preuve tous les jours d'une remarquable combativité. Or, ils ont choisi l'histoire comme leur principal champ de bataille. Ils ont créé de toutes pièces, toutes les principales opinions historiques qui, par le fait du monopole universitaire, peuvent revêtir aujourd'hui ou demain, un caractère obligatoire. Si nos confrères savaient peindre, c'est-à-dire si nos historiens catholiques étaient moins paralysés qu'ils ne le sont dans leur propagande littéraire et pédagogique, peut-être les Français de 1905 jugeraient-ils moins sévèrement l'Inquisition.

J'entends déjà la réponse de M. Riffaux. « Cette impuissance des catholiques à lutter contre leurs adversaires sur le terrain historique, ne justifie-t-elle pas l'accusation de paresse que vous me reprochez si sévèrement ? »

— Non, elle ne vous justifie pas, docteur.

Pendant la première moitié du XIX^e^ siècle, le clergé dut faire face et non sans peine, à de multiples obligations paroissiales. Il n'eut la permission de s'occuper d'enseignement qu'en 1852, et aussitôt, il dut improviser et soutenir une lutte inégale contre la toute-puissante Université. Et, malgré tant d'obstacles, une élite d'ecclésiastiques a conquis dans le monde de l'érudition, une place considérable.

Quelque passionnées que soient les exhortations du D^r^ Riffaux, un catholique qui n'est pas un spécialiste a le droit de ne pas maudire l'Inquisition, de se taire et d'atten-

Digitized by Google

dre. Souvent opinion historique varie. Quant aux savants qui consacrent leur vie à l'étude de la Saint-Barthélemy, par exemple, ou de l'Inquisition, je ne vois pas bien, en vertu de quel principe M. le Dr Riffaux est autorisé à leur indiquer aussi impérieusement leurs devoirs. Les légendes qui s'étaient formées autour de la Réforme reçoivent des coups terribles et décisifs. Rien ne prouve qu'un renversement d'opinions analogues ne se produira pas prochainement à propos de l'Inquisition et de la Saint-Barthélemy. Si cette petite révolution historique éclatait — et elle est peut-être proche — les progressistes qui auraient maudit trop tôt l'Inquisition, se trouveraient dans une singulière posture.

Tout ceci n'est écrit que pour signaler à M. le Dr Riffaux, certaines tendances inquiétantes de sa mentalité trop moderne. Entre le catholicisme et le progrès, son cœur balance, mais tandis qu'il témoigne aux représentants de la science un respect, une admiration et une sympathie, je n'ose pas dire excessifs, il gourmande avec une froideur dédaigneuse les catholiques réactionnaires. Il ne trouve pas l'occasion de peser la valeur d'un rosaire ou d'un chapelet récité par une bonne vieille religieuse, mais il prend au sérieux, sinon au tragique, les opinions exégétiques de tel chirurgien ou de tel professeur de sciences, libres-penseurs.

Au risque de scandaliser M. Riffaux je dois lui confesser que mes préférences ne sont pas les siennes. La philosophie du grand chimiste galonné qu'est M. Berthelot ne m'inspire aucune vénération. Comme un soldat en permission se préoccupe toujours de n'offrir rien de blessant au regard inquisiteur des officiers qu'il rencontre en ville, M. Riffaux ne cesse de se dire à lui-même : craignons d'offenser la science; observons les oracles rendus par l'Académie de médecine et l'Académie des sciences ; il faut être de son temps ; il faut ouvrir les yeux à la lumière.

Nous autres catholiques rétrogrades nous avons d'autres soucis. Se pénétrer de l'esprit du siècle sous le règne du Bloc n'a rien à nos yeux de séduisant. S'il faut dire toute la

Digitized by Google

vérité, nous serions plus heureux de communier par l'esprit et par le cœur, avec la génération de saint Vincent de Paul ou avec celle de saint Louis.

Il arrive donc que les progressistes envisagent habituellement le christianisme sous un angle très particulier. Bien plus tolérants qu'ils ne le sont eux-mêmes à notre endroit, nous cherchons à comprendre cette disposition d'esprit, et nous l'approuvons dans ce qu'elle a de généreux. Ainsi, M. Riffaux a écrit une bonne page sur ses propres expériences religieuses, qui est de nature à toucher les incrédules : « Quand on a personnellement expérimenté, que toutes les fois que l'on s'éloigne de l'esprit de l'Evangile, on devient socialement moins bon, c'est-à-dire, moins humain, moins compatissant, moins tendre, moins indulgent, et pour tous on se sent alors animé par l'esprit de conquête. Dans son essence, la religion du Christ est bien la religion de l'amour, de la justice et du pardon. » Ici, M. Riffaux, cite trois béatitudes, douceur, justice, miséricorde, et ensuite quelques textes évangéliques qui ont pour objet le pardon des injures et la charité, au sens un peu moderne de ce mot, et il conclut : « Quelle admirable doctrine que celle du Christ ! »

Derechef, j'applaudis M. Riffaux, mais je lui demande la permission de lui faire observer ensuite que son résumé de la doctrine chrétienne est un peu systématique et très incomplet.

Dans l'essence du christianisme entrent l'humilité d'esprit, l'amour de la croix, scandale des intellectuels, la haine du siècle, la certitude de provoquer les colères du monde et de souffrir persécution pour la justice. Je fais grâce à M. Riffaux de tous les articles du *Credo* et des textes évangéliques qu'il connaît bien.

Il existe donc de nos jours une tendance fâcheuse à exagérer l'importance proportionnelle de la science et surtout de la science moderne dans la vie religieuse.

M. Riffaux n'écrit jamais le nom de Bossuet, il cite une seule fois saint Augustin et il ne parle de saint Thomas que pour se féliciter d'avoir échappé à l'obscurantisme du

Digitized by Google

moyen âge. Mais il s'en rapporte avec une sorte de docilité pieuse à tous les dires des savants, voire des demi-savants, contemporains, qu'ils soient critiques, historiens, astronomes, médecins, ingénieurs ou exégètes. Pourquoi, par exemple croit-il que l'Evangile de saint Marc date de 65-70 plutôt que de 98? Parce qu'Harnack l'a dit. Je ne sache rien de plus contraire à ce qu'on appelle l'esprit scientifique : M. Riffaux parle tout simplement comme les scolastiques qu'il dédaigne si fort, *Magister dixit.* Et je me hâte d'ajouter qu'en cela, il ferait preuve de sagesse si seulement il était démontré qu'il a bien choisi ses maîtres.

Ailleurs, il cite des textes qui sont peut-être fort beaux et fort probants, mais que je serais tenté de déclarer ou insignifiants ou inintelligibles, s'ils n'avaient pour auteur un savant chrétien. « D'ailleurs, dit M. Faye, cité par M. Riffaux, le chaos n'est pas chose aussi simple qu'on pourrait le croire de prime abord. Il contenait à l'état d'énergie de position, ou comme on le dit quelquefois, d'énergie non kinétique, toutes les énergies passées et présentes de l'univers, sous quelque forme qu'elles se manifestent aujourd'hui, mouvement, électricité, lumière ou chaleur, même celle qui préside aux actes des êtres vivants et à la partie matérielle du travail de la pensée humaine...

« Il faut donc, ici, débuter par une hypothèse et demander à Dieu comme le fait Descartes, la matière disséminée et les forces qui la régissent. »

M. Riffaux pense évidemment que cette page est à la fois originale et accablante pour les athées. Aux honnêtes gens comme vous et moi qui n'ont pas les clartés exceptionnelles, elle paraîtrait plutôt étrange. Où donc, M. Faye a-t-il pris que le commun des hommes conçoit le chaos comme une chose très simple? Hélas, même après sa lumineuse explication, nous serons très nombreux à ne pas savoir nous représenter, même approximativement, le chaos. Bien moins encore, comprendrons-nous la nature des énergies non kinétiques que récélait le monde avant qu'il ne fût le monde. Si M. Faye et après lui M. Riffaux se représentaient ou se représentent exactement l'électricité par exemple,

Digitized by Google

telle qu'elle existait dans le chaos ou le mouvement non kinétique, c'est-à-dire immobile, je les en félicite. Mais M. Riffaux devrait bien expliquer à notre incompétence toutes ces belles choses. Quant à la conclusion de M. Faye, elle est très vraie, mais elle ne surprendra personne par sa nouveauté. On savait qu'il est impossible d'expliquer le monde sans Dieu. Dès lors, toute l'argumentation de M. Riffaux se réduit à ceci : « M. Faye est un grand savant, or il croit en Dieu. Messieurs les athées, tirez-vous de là. » C'est donc toujours le *magister dixit*.

Dans le zèle que déploie M. Riffaux en faveur de la doctrine évolutionniste apparaissent plus clairement encore les symptômes caractéristiques d'une certaine mentalité. « Nous avons peine à comprendre, s'écrie-t-il douloureusement, l'émotion et la défiance hostile que soulève chez certains catholiques la doctrine évolutionniste. » J'accorde à M. Riffaux que l'émotion et l'hostilité sont de trop. Depuis les contradicteurs de saint Jean l'Evangéliste jusqu'à M. Harnack, l'Eglise a vu tant de systèmes dits scientifiques s'élever, puis triompher, puis décliner, puis disparaître ! Il serait puéril, en vérité, de prendre au tragique les dires de nos chimistes ou de nos professeurs d'histoire naturelle. Mais un peu de défiance ne messied pas à quiconque tient à ne pas tomber dans le snobisme. Fâcheuse et fréquente aventure que ne savent pas éviter toujours les hommes les plus éclairés.

D'abord la doctrine darwiniste intéresse-t-elle les catholiques en tant que catholiques? M. Riffaux répond non (page 46) et ensuite il répond oui (page 230). « Comment, dit-il (page 46), comment les catholiques n'ont-ils pas compris qu'il s'agissait là d'une controverse strictement limitée sur le terrain de la science, ne relevant ni d'idées préçonçues ni d'un dogmatisme étroit, mais uniquement de l'examen patient et particulier des faits ». C'est clair.

Au contraire, pages 228-230, M. Riffaux emprunte à M. l'abbé Loisy une explication évolutionniste de l'histoire de l'Eglise, explication qui se termine par ces mots : « Demander à l'historien de retrouver dans les textes bibliques

Digitized by Google

toute la doctrine actuelle de l'Eglise, c'est lui demander de voir dans un gland les racines, le tronc et les branches d'un chêne séculaire. »

Des rapports nécessaires ou artificiels, je ne sais, mais des rapports existent donc, en fait, entre la vie catholique et l'évolution. Ces rapports sont-ils exprimés exactement dans la comparaison de M. Loisy ? Il y a lieu d'en douter. Un chêne séculaire diffère d'un gland sensiblement, ou plutôt un gland n'est pas un chêne, et un chêne est plus qu'un gland. Au lieu que l'Eglise du premier siècle est déjà l'Eglise. M. Riffaux relira sans doute avec plaisir le texte qu'il emprunte à Mgr Mignot. « L'Eglise existait à Jérusalem, en Samarie, en Asie, avant la rédaction des synoptiques ; elle croyait à la divinité de Notre-Seigneur bien avant le quatrième évangile. « Parthes, Mèdes, Elamites, ceux qui habitent la Mésopotamie, la Judée, la Cappadoce, le Pont, l'Asie, la Phrygie, la Pamphylie, l'Egypte, la Lybie voisine de Cyrène, les prosélytes de Rome, les Crétois, les Arabes stupéfaits des merveilles qu'ils avaient entendues à Jérusalem n'avaient pas manqué de les rapporter dans leur pays. »

S'il fallait absolument trouver un parfait spécimen d'adaptation évolutionniste à l'histoire religieuse, je la chercherais dans le prodigieux tableau qu'a tracé Bossuet des variations protestantes.

Pour reprocher aux catholiques de ne pas admirer suffisamment ou d'observer avec circonspection, une théorie scientifique qui est encore à l'état d'hypothèse, M. Riffaux choisit assez mal son heure. Les lois physiques et naturelles perdent, paraît-il, au moins partiellement, leur caractère, et c'est à ce moment précis, que M. Riffaux veut nous imposer l'admiration d'une théorie vaste, et si je ne me trompe, encore mal définie.

Admettons d'ailleurs qu'une définition classique de l'évolutionnisme existe, encore faudrait-il savoir jusqu'à quel point il convient d'appliquer ses principes à chacune des formes de l'activité intellectuelle. Nous savons aisément, par exemple, comment l'art de construire des locomotives a pro-

Digitized by Google

gressé, depuis le milieu du XIX^e^ siècle, jusqu'en 1905. Mais s'il s'agit de dire quels furent les développements de la métaphysique depuis Aristote jusqu'à Kant, des difficultés plus grandes vont se présenter. L'évolutionnisme présidera donc à l'histoire de la traction à vapeur autrement qu'à l'histoire des hautes spéculations philosophiques. J'entends parler d'évolution en astronomie, en littérature, en esthétique, en dogmatique, en économie politique. M. Riffaux saurait-il nous dire dans quelle mesure précise, chacune de ces sciences peut bénéficier des principes darwinistes ? En fait, les auteurs attachent successivement ou simultanément au mot évolution, les sens les plus divers. Qu'ils parlent du développement historique d'une institution mal née, ou qu'ils décrivent le développement régulier et progressif d'une institution vigoureuse et saine, ils emploient le même mot sacré. Le plus souvent, évolution est synonyme de transformation, ou comme ils disent de transformisme. Mais même dans cette troisième catégorie d'ouvrages, dits scientifiques, quelle diversité d'exégèse! Ici, le mot transformisme éveillera l'idée d'origine des espèces végétales et animales, là il masquera le vide de certaines élucubrations démocratico-sociales, ailleurs, il servira de titre à des études littéraires. Et il se trouve que le mot n'a pas porté bonheur, jusqu'ici du moins, à nos écrivains catholiques. Pour avoir introduit l'évolution dans la littérature, l'éminent et sympathique M. Brunetière s'est souvent perdu dans des dissertations, au moins inutiles. Chose plus grave, il semble bien que l'importance excessive accordée à l'idée d'évolution ait déterminé, pour une large part, les erreurs de M. Loisy. Qui veut caractériser l'histoire de l'Eglise, doit dire, ce me semble, durée normale autant et plus qu'évolution. Il n'est pas malaisé de découvrir dans la vie de l'Eglise un maximum d'identité et un minimum de transformations, entendez, de transformations qui portent sur la substance même de sa vie religieuse. Elle usa maintes fois du *non possumus*, elle compte dans son armée un bataillon d'élite qui a pour devise : *sint ut sunt, aut non sint;* elle repose sur le roc; elle est la tradition : elle a

Digitized by Google

pour mission essentielle de garder un dépôt. Il est vrai qu'on la compare à un vaisseau flottant sur une mer orageuse. Mais ce vaisseau qui est éternellement insubmersible n'a jamais eu qu'un seul pilote, lequel s'appelle Pierre.

A l'encontre de M. le docteur Riffaux, j'oserai donc souhaiter que les catholiques persistent à garder vis-à-vis de la doctrine évolutionniste une sage circonspection. Ne craignons pas pour l'Eglise qui écrasera le transformisme ou se l'assimilera ; craignons pour nous-mêmes. Il est si facile de faire imprimer, en l'honneur de l'évolution et de la science, des pensées pauvres ou dangereuses ! M. Riffaux professe une horreur profonde du psittacisme, c'est-à-dire, de ce que nos pères appelaient le verbiage. Or, il n'est pas douteux qu'il existe même dans nos milieux catholiques, un psittacisme pseudo-scientifique et évolutionniste.

La trop craintive admiration des coryphées scientifiques de l'incrédulité contemporaine se complète, tout naturellement, chez M. Riffaux, par une sympathie exclusive et un peu étroite pour un groupe restreint de catholiques. Il ne cite et ne loue que les progressistes sans s'interrompre un seul instant de morigéner les réactionnaires. Entendons-nous bien; je ne fais pas un crime à M. Riffaux d'aimer, par exemple, M. Maurice Blondel, Mgr Mignot et M. Paul Viollet. Je lui reproche de les aimer trop ou mal et de les citer ou de les commenter imprudemment. Autant qu'à M. Riffaux, la haute probité intellectuelle de M. Maurice Blondel m'inspire un sincère et profond respect. Seulement, je ne comprends pas toujours ses explications subtiles, et lorsque je crois les comprendre, je n'ose pas d'ordinaire, les accepter sans réserves : en tout cas, je ne détacherais pas des pages qu'il a écrites deux ou trois lignes qui par le fait même de leur isolement, perdent une grande partie de leur valeur. Exemple : « Dieu est postulé de toute manière, par l'âme humaine, non seulement comme le suprême désirable, mais encore comme l'unique nécessaire, dit Maurice Blondel. » Pourquoi donc, à propos d'une expression aussi ancienne et aussi connue, aussi évangélique et aussi scolastique à la fois que l'unique nécessaire, M. Riffaux écrit-

Digitized by Google

il le nom de M. Blondel? Les deux expressions qui précèdent, ne sont pas plus originales. Avant les philosophes criticistes, Tertullien avait dit, que l'âme est naturellement chrétienne, et saint Augustin avait constaté que notre cœur est inquiet jusqu'à ce qu'il ait trouvé son repos en Dieu.

La façon dont M. Riffaux cite M. Paul Viollet est encore plus significative. M. Paul Viollet éprouve dans son âme de croyant et d'érudit, un sentiment qui est pire que la tristesse; il est scandalisé. Par qui ? par le rédacteur du *Syllabus*.

« Je conclus, dit-il,

« La pensée du pape a été faussée et un scandale a été causé le jour où le rédacteur du *Syllabus* a stigmatisé comme une erreur la proposition suivante :

« Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne (prop. 80). »

Non content d'adopter avec enthousiasme cette manière de voir, M. Riffaux s'élève contre les théologiens obscurantistes qui attribuent quelque autorité au *Syllabus*. Il se scandalise lui aussi, il s'indigne, mais il se réjouit à la pensée que la brochure de M. Viollet répandra partout, désormais, des torrents de lumières.

J'avoue qu'il m'est tout à fait impossible de comprendre pourquoi on se scandalise. M. Riffaux reconnaît que la condamnation formulée dans la quatre-vingtième proposition du *Syllabus* n'atteint pas la véritable civilisation, mais bien et uniquement « une civilisation contrefaite et bâtarde ». Alors, de quoi se plaint-il ? Il se plaint, si je comprends bien, que la proposition quatre-vingtième puisse être interprétée par les ennemis et les amis maladroits de l'Eglise dans un sens défavorable à la véritable civilisation moderne. M. Riffaux reprend pour son propre compte, l'argumentation qui servit aux catholiques du XVII^e^ siècle dans l'affaire du *Tartuffe*. En attaquant la fausse dévotion, Molière risquait d'atteindre la vraie.

Mais il me semble que le sujet même du scandale dont sont victimes MM. Viollet et Riffaux n'a rien de commun

Digitized by Google

avec le dogme; il est d'ordre purement historique. Théoriquement, ces messieurs doivent accepter la proposition quatre-vingtième et condamner, comme nous le faisons tous, la civilisation antichrétienne et athée (1). Il ne peut exister aucun doute là-dessus. Mais il est inévitable que des controverses se produisent dès qu'il s'agit de savoir quand une civilisation est antichrétienne et quand, par conséquent, elle tombe sous le coup de la quatre-vingtième proposition. L'émotion de MM. Viollet et Riffaux tient sans aucun doute à ce fait qu'ils ne sont pas rassurés le moins du monde, sur l'état social qui est le nôtre depuis la Révolution. Cet état social, ils n'admettent pas que le pape l'ait condamné. Pour préciser davantage, dit M. Viollet, le pape est-il l'ennemi irréconciliable des sociétés quelles qu'elles soient, qui, pratiquant sincèrement le régime de la liberté, de l'égalité, du droit commun, proclament le principe de la liberté de la presse dans les conditions et les limites de la grande charte française et admettent tous les citoyens aux emplois publics. »

Voilà donc la société issue de 89 élevée à la hauteur d'une Société idéale, type achevé de la civilisation moderne. Défense est faite au pape de la condamner.

Justement, le pape l'a condamnée, et si MM. Viollet et Riffaux tiennent à l'exercice effectif d'une concrète et vraie liberté, plutôt qu'à de vaines formules, ils seront les premiers à s'en réjouir. M. Riffaux pense-t-il qu'en ce commencement de vingtième siècle, les catholiques de France sont admis à tous les emplois ? C'est le contraire qui est rigoureusement vrai. Quiconque va à la messe a la certitude d'être marqué à l'encre rouge dans chacune des grandes et petites administrations qui dépendent directement ou indirectement de l'Etat.

La liberté de la presse qui est illimitée en théorie, se

(1) Dans le mandement de Mgr Gerbet, qui rédigea le premier schéma du *Syllabus*, la quatre-vingtième proposition était ainsi formulée :

« Le progrès de la civilisation demande que la Société humaine soit constituée sur des bases purement temporelles, placées en dehors des croyances religieuses. »

Digitized by Google

réduit en fait à peu de chose, tant la fondation et l'entretien des feuilles publiques exigent de capitaux. La presse ne vit pas sous un régime ploutocratique.

Ne parlons pas de liberté générale en un temps où des religieux et des religieuses par milliers, se voient contraints de prendre le chemin de l'exil.

Quant à l'égalité, elle triomphe dans ce peuple de France qui est devenu maintenant une agglomération inorganique d'individualistes impuissants et absorbés par le *struggle for life*. Oui, elle triomphe, mais pour notre malheur. La plus basse envie guide dans la plupart de ses choix, sa majesté le suffrage universel, et la disparition de toute supériorité intellectuelle, sociale ou morale, apparaît comme le terme fatal, auquel aboutira, peut-être prochainement, la démocratie en marche. L'égalité, telle qu'on la comprend dans notre malheureux pays, depuis cent ans, l'égalité est faite d'orgueil, d'insubordination, de haine inintelligente surtout; elle introduit l'anarchie dans la famille, dans l'armée, dans l'Etat; elle tuera la France si on n'y met bon ordre. M. Riffaux ignorerait-il l'existence de ces fléaux qui s'appellent la dépopulation, l'hervéisme, la criminalité de l'enfance, la haine des classes, la multiplication des récidivistes? La racine de tous ces maux, ne la cherchons pas ailleurs que dans l'égalité révolutionnaire, génératrice d'anarchie.

Il y aurait enfin une belle discussion académique à établir sur le sens du mot progrès, mais il faut se borner. Le progrès matériel est chose en soi indifférente et neutre, tout dépend de l'usage qu'on en fait. D'où il suit que le progrès matériel, s'il ne marche pas de front avec le progrès moral, risque fort de devenir une cause permanente de catastrophes. Or, de quels villages et de quels faubourgs dit-on qu'ils s'avancent dans la voie du progrès, sinon de ceux où prospèrent l'alcoolisme, l'irréligion, l'hervéisme et la gréviculture ?

Conclusion : Pie IX a condamné et justement condamné les honteuses réalités historiques qui se cachent sous ces mots sonores : progrès, liberté de la presse, égalité, droits

Digitized by Google

de l'homme. Il a condamné un état moral et social qui a son expression politique dans le combisme, son expression théologique dans le renanisme, son expression littéraire dans le zolisme, son expression pédagogique dans les victoires de M. Ferdinand Buisson, son expression diplomatique dans ces trois noms de villes : Sedan, Fachoda, Tanger.

Que M. Viollet, comme penseur pacifiste, admire les droits de l'homme et de la Révolution, c'est son affaire. Je lui ferai seulement observer qu'après Auguste Comte, après Carlyle, après Renan et Taine, après Nietzsche et d'autres, il est bien devenu difficile de défendre les immortels principes, ailleurs que devant le suffrage universel. Mais comment un Français, un Français catholique de 1905, peut-il ne pas voir les maux profonds et peut-être irréparables que la Révolution fait à son pays ? Une jeune génération s'est levée parmi nous qui s'est donné la très redoutable mission de renseigner les hommes du vingtième siècle sur le mal révolutionnaire. L'œuvre d'éclaircissement se heurte à de violents préjugés, et elle ne va pas sans quelques à-coups, mais elle progresse, et si Dieu prend enfin en pitié, notre malheureux pays, elle sera menée à bon terme.

Puisque les catholiques de France sont vaincus et foulés aux pieds, il sied qu'ils envisagent virilement la triste réalité. A quoi bon un empirisme diplomatique dont personne n'est dupe ? Nos ennemis acceptent moins encore notre esprit de soumission que notre intransigeance. Les jeunes orateurs des associations catholiques ont beau dire qu'ils veulent être de leur temps, qu'ils sont de leur temps, l'ennemi ne désarme pas.. Et non seulement il ne désarme pas, mais il fait si bien que la persécution redouble. Ce qu'on exige des catholiques, ce n'est pas un nombre déterminé de concessions, c'est leur abdication ou leur mort. Une apostasie générale, évidemment, comblerait les vœux de nos ennemis.

Etant donnée, la persécution religieuse qui se prolonge, étant données les dispositions présentes de ceux qui la dirigent, les catholiques ont mieux à faire, semble-t-il, qu'à admirer les idées du temps ; ils ont à les juger.

Digitized by Google

M. Riffaux et ses amis vont me répondre triomphalement que pour les juger, ces idées, il faut les connaître. Sans doute, mais l'obligation n'existe pas pour les chrétiens de s'imprégner de la philosophie et de l'exégèse contemporaines, du positivisme et du kantisme. C'est pourquoi, il serait indispensable d'avoir quelques idées bien arrêtées et sages sur la proportion qui doit exister normalement dans une pensée catholique, entre l'information et l'étude de la tradition.

J'accorde à M. Riffaux, que jusqu'aux environs de 1880, le clergé et les catholiques français négligèrent trop l'information scientifique, à la condition, toutefois, que nous nous appliquions plutôt à les excuser qu'à les blâmer. De son côté, M. Riffaux ne m'accordera pas, mais je tiendrai, quand même, pour certain, que depuis vingt-cinq ou trente ans, les catholiques hypercritiques et ultra-démocrates se sont attachés uniquement aux auteurs contemporains, ou que du moins, ils ont étudié les sujets anciens, sous l'influence immédiate et absolue des politiciens, des exégètes et des philosophes modernes. Un savant professeur disait naguère à de jeunes disciples qu'attirait l'hypercritique : « Prenez garde; c'est vous qui, par vos imprudences, compromettez le progrès scientifique dans l'Eglise, si tant est que vous ne l'arrêtiez pas pour quelques années. »

Est-il possible de poser quelques principes sur lesquels puissent s'appuyer, en toute circonstance, les ouvriers de la parole et de la plume? A tout le moins, peut-on l'essayer?

D'abord, il est entendu entre catholiques que la foi a infiniment plus de valeur que la science. Le Juste vit de foi. Il serait, certes, très regrettable, que la science périclitât ou seulement parût péricliter dans l'Eglise, pendant une période d'histoire déterminée. Il n'en faudrait pas conclure pour cela que tout est perdu. Au XVIII^e^ siècle, par exemple, on vit la presque totalité des mathématiciens, des botanistes, des lettrés, des hommes d'Etat et des hommes du monde, professer bruyamment une incrédulité soi-disant philosophique. Pendant ce temps, le peuple de

Digitized by Google

France pratiquait, en toute simplicité, la religion de ses pères. C'est parce que ces humbles conservèrent leur foi, que le catholicisme du XIX^e^ siècle a pu rayonner en Asie, en Afrique et surtout en Amérique. Il ne faut pas que la foi s'éteigne un seul instant dans les âmes, mais on peut concevoir une société vivant normalement sans la science et les savants. Supposons que la science atteigne au XXII^e^ siècle, un développement inouï, un développement tel qu'il nous soit impossible de l'imaginer, même avec le concours de M. Berthelot, philosophe et poète. L'humanité en sera-t-elle plus heureuse et meilleure? On sait bien que non. Mais, grand Dieu! que deviendrait le monde sans la foi? Les horreurs du *struggle for life* formeraient comme une voûte infernale au-dessus des faibles, des déshérités et des vaincus; il serait vrai de dire alors que la vie ne vaut pas la peine qu'on la vive : la misérable vallée de larmes qui laisse encore entrevoir le ciel, se transformerait en tophet.

Si la foi a un tel prix, un prix infini en vérité, même au regard des plus hautes découvertes scientifiques, si, dans notre monde moderne, tout pénétré de scepticisme, elle est exposée à toutes sortes de périls incessants et immédiats, ne devons-nous pas la garder comme la prunelle de l'œil? Il n'y a pas à s'inquiéter, outre mesure, de la science; elle ne compte que des panégyristes et des défenseurs; elle ne connaît pas, que je sache, un seul détracteur. Le devoir des catholiques est donc tout tracé. Avant même de faire rayonner au loin leurs convictions religieuses, ils ont à se demander si ces convictions ont elles-mêmes assez de robustesse, de solidité et de profondeur. Un examen de ce genre ne présente pas de difficultés insurmontables !

Indépendamment des questions de pureté de cœur, d'humilité et de simplicité filiale qui se règlent dans le secret absolu des consciences, certaines marques visibles existent, auxquelles on reconnaît si dans une intelligence catholique, un équilibre suffisant fut établi et se maintient entre le souci de l'actualité et l'amour de la tradition, entre la science et la foi. Les conditions de la vie psycho-

Digitized by Google

logique n'ont pas changé, en effet, depuis le temps où nos ancêtres jetèrent dans la circulation générale, leur sage proverbe : « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. » En ce siècle livresque, il faut changer la formule dans le sens que voici : « Dis-moi qui tu lis et je te dirai qui tu es ». Exception faite de quelques hommes supérieurs, nous valons approximativement ce que valent nos lectures. Encore nombre d'hommes supérieurs, ne sont-ils devenus tels qu'en étudiant consciencieusement les grands maîtres, leurs prédécesseurs.

Appliquez ce principe à un livre comme celui de M. le Dr Riffaux, c'est-à-dire, essayez de faire la somme, puis la division des lectures qu'il suppose, vous trouvez : cinquante pour cent d'auteurs incrédules et matérialistes, et quarante pour cent d'auteurs catholiques, très progressistes. C'est faire la mesure bien large que d'attribuer le dix pour cent qui reste, aux théologiens classiques. Chose plus grave, M. Riffaux parle ironiquement des écrits de saint Thomas comme d'une vieillerie archéologique, mais il prend très au sérieux les dispositions philosophiques des jeunes étudiants en médecine.

On voit sans doute les conséquences théologiques et apologétiques que produit nécessairement un tel état d'esprit. M. Riffaux s'étonne et s'inquiète des luttes terribles qu'il eut à soutenir contre l'incrédulité. Le jugeant uniquement sur son livre, cela va sans dire, j'admire au contraire et je bénis Dieu qu'il n'ait pas succombé dans le combat, car intellectuellement parlant, il est aussi mal armé que possible contre le rationalisme. Son esprit s'ouvre aux objections des incrédules « ainsi que la fenêtre au jour » mais il ne laisse pas entrer aisément les fortes idées traditionnelles dont vécut pendant quinze siècles la foi vigoureuse et sereine de nos pères. Ou je me trompe fort, ou M. Riffaux est catholique pour des raisons qui tiennent à l'ordre du cœur, non à l'ordre de l'esprit.

Pour s'excuser de faire une part aussi grande aux idées contemporaines, les catholiques progressistes développent d'ordinaire, un argument qui ne laisse pas d'être séduisant,

Digitized by Google

ils disent : « Nous nous adressons aux incrédules, il faut bien que nous connaissions leur état d'esprit et que nous parlions leur langage ». Soit, mais je ferai observer d'abord à messieurs les progressistes que, seul, un solide théologien peut remplir convenablement cette très délicate fonction. N'aurions-nous pas, à l'heure présente, trop d'apologètes improvisés ?

Il est à souhaiter, en second lieu, que même les théologiens compétents s'occupent un peu moins de ce qu'il est convenu d'appeler la réfutation des objections, et de ce qui est plus délicat encore et peut-être dangereux, savoir l'adaptation des vérités religieuses aux besoins de l'âme contemporaine. Depuis Chateaubriand et Lacordaire, on entend ce même refrain que je ne me permets pas de condamner mais qu'il serait temps de compléter : « Réfutons toutes les objections, prouvons que notre religion n'est pas absurde. » C'est peut-être se faire une idée médiocre même de la petite apologétique. Les polémistes habiles, ainsi que les grands généraux prennent toujours l'offensive : Bossuet s'attaque directement au protestantisme. Les chrétiens moyennement instruits ou peu instruits, à plus forte raison les spécialistes n'ont pas à chercher une autre méthode. Qu'ils prennent l'offensive. Voilà assez longtemps qu'on discute sur Jonas et sur la Saint-Barthélemy. Pourquoi ne contracterions-nous pas l'habitude de dire à nos adversaires : Occupons-nous de la religion qui est la vôtre, Messieurs, ou si vous vous flattez de ne pas en avoir, constatons la chose avec quelque insistance. » Expliquer la nature et les causes de son incroyance n'est pas toujours chose facile.

Que si les péripéties de la controverse nous ramènent au catholicisme, n'allons pas perdre tout notre temps en réfutations historiques ou philosophiques. La religion de Jésus-Christ n'est pas seulement la beauté archéologique comme l'a si bien démontré Chateaubriand, elle est la beauté psychologique et vivante, elle est la vérité intégrale, elle est le bien. Il suffit de la montrer aux hommes telle qu'elle est.

Digitized by Google

Il y a rarement lieu de craindre qu'on ne fasse pas aux précautions oratoires et aux ménagements littéraires une part convenable. Même en essayant d'oublier les choses de son temps, un catholique apporte toujours dans ses études les plus objectives et les plus théologiques, le souci de ce qu'il a vu ou entendu la veille autour de lui, en d'autres termes, les inquiétudes de son moi.

L'histoire du XIX^e^ siècle est là enfin, pour avertir catholiques et progressistes qu'il ne faut pas attacher trop d'importance aux modes intellectuelles. Voyez par exemple combien il est sage, voire indispensable de faire soigneusement le départ de ce qui est admirable et de ce qui est médiocre ou mauvais, dans les doctrines de Montalembert. On ne peut rien imaginer de plus vieillot que son enthousiasme pour le parlementarisme, si ce n'est son gallicanisme, mais des combats où il se montra catholique et uniquement catholique, on gardera un souvenir impérissable. Lamennais a perdu la foi parce qu'il a sacrifié la théologie traditionnelle à l'étude de la révolution. Dès l'âge de vingt ans, Renan consacra sa vie aux travaux philosophiques et historiques ; on sait ce qu'il advint. Au contraire, le nom de Veuillot rayonne et grandit parce que le rude croyant préféra toujours ce qui demeure à ce qui passe. Quand les hommes éclairés disaient en parlant d'un tel écrivain, alors célèbre, c'est un philosophe, un penseur, un professeur illustre : « Et moi, ripostait Veuillot, je dis que c'est un navet. »

En 1905, la mode intellectuelle est de sacrifier à la Science — avec majuscule — entendez aux Sciences physiques et naturelles, surtout médicales, à l'hypercritique et à une vague démocratie que ses admirateurs n'ont pas encore su définir. Dieu me garde de dire que la Science disparaîtra ou deviendra un objet de ridicule. Mais sans aucun doute, on se lassera bientôt d'appliquer certaines méthodes scientifiques à la littérature, à la métaphysique, à l'exégèse, à la théologie et à l'histoire. Il serait sage de prévoir cette réaction prochaine.

Un esthète écrivit un jour sur la façade d'une maison de

Digitized by Google

Montmartre : « Cet habitacle fut construit, Freycinet et Allain-Targé étant archontes. Passant, sois moderne. » Tous les citoyens français ont sans doute défilé devant cette joyeuse maison, car ils se flattent tous d'être modernes. Ne serait-ce pas pour ce motif que quelques délicats légèrement écœurés, se prennent à aimer d'un amour un peu exclusif ce qui est ancien, classique, humain ou plus humain au sens latin du mot, universel, catholique, impérissable et par là même éternellement jeune.

J'incline à penser que ceux-là méritent, par surcroît, le nom de progressistes ?

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

CE QUE L'ÉTAT DOIT A L'ÉGLISE

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT (1)

La récente brochure de M. Léouzon-le-Duc est assurément un loyal effort d'impartialité fait en faveur des catholiques par un homme qui ne partage pas leurs croyances. Je voudrais cependant montrer à quel point les conclusions en sont incomplètes et inacceptables. Sans doute il est un peu tard pour parler de la Séparation. C'est déjà du passé, a-t-on dit, c'est au moins de l'inévitable et désormais les efforts des catholiques tendent à prévoir et à organiser une nouvelle vie de l'Eglise au milieu de nous. Il semble cependant que malgré tant d'études sérieuses, le point essentiel du débat, la notion précise de la propriété ecclésiastique, soit resté dans une obscurité surprenante (2). Justement préoccupés de faire contre les prétentions de l'Etat une défense utile, les écrivains catholiques ont dû suivre leur adversaire sur son propre terrain, celui de notre droit administratif et civil. Mais l'Eglise a un droit public, un corps de doctrine sur ce que sont, ce que doivent être ses relations, avec les autres Etats souverains. Selon

(1) « *Ce que l'Etat doit à l'Eglise* » C. Léouzon-le-Duc, Paris : Plon-Nourrit, 1905.

(2) M. Léouzon-le-Duc affirme que la théorie de Mirabeau sur la propriété nationale des biens ecclésiastiques exposée à la Chambre des députés, n'y a pas trouvé de contradicteurs parmi les catholiques. Il est vrai qu'il est assez difficile de se rendre compte si M. le Rapporteur en l'exposant l'a faite sienne. Je crois cependant qu'il faut voir dans le fait de ce silence une preuve de l'indécision de l'opinion catholique sur la question.

Digitized by Google

ce droit quel jugement faut-il porter sur les deux principaux faits historiques du débat : la « sécularisation » des biens d'Eglise en 1789 et la suppression sans indemnité du budget des cultes dans le projet de loi voté à la Chambre? La question n'est pas uniquement théorique. Quelle qu'elle soit, l'œuvre du Parlement français n'est pas définitive. Les intérêts matériels du Catholicisme ne sont pas réglés pour toujours dans notre pays. Pour les relever ou les défendre, les catholiques auront à s'en occuper encore. Or ce n'est pas un paradoxe de soutenir que pour bien défendre son droit, il importe d'abord de le bien connaître, de ne le diminuer, de ne l'exagérer en rien.

M. Léouzon-le-Duc examine d'abord la sécularisation des biens ecclésiastiques en 1789. Il en résume rapidement l'histoire.

A la fin du XVIII^e siècle, il y avait en France une propriété ecclésiastique, des biens dits « d'Eglise » sur lesquels l'Etat émettait des prétentions. De ces biens quel était le véritable propriétaire? C'était évidemment la première question (1) à résoudre avant d'en disposer et c'est cependant celle sur laquelle on ne parvint pas à s'entendre comme le prouve l'énoncé équivoque de la loi dont le vote termina le débat (2). M. Léouzon-le-Duc ramène à deux les théories émises par les avocats de l'Etat sur cette propriété des biens d'Eglise.

Première théorie : Les biens sont la propriété de la Nation. Ce fut celle d'abord proposée à la Constituante par Mirabeau (3). C'est à la Nation elle-même que les biens ont

(1) Il y a lieu de s'étonner que M. A. Briant dans son « *Rapport sur la Séparation* » présenté à la Chambre ait estimé que rechercher le véritable propriétaire des biens c'était « mal poser la question ». Avant de s'approprier un objet, la question de savoir « à qui il est » serait secondaire!

(2) « Les biens ecclésiastiques *sont à la disposition* de la Nation, à la charge du pourvoir... » etc. Cf. A. BRIANT : *Rapport.*

(3) « C'est pour la nation entière que le Clergé a reçu ces richesses... C'est pour elle que la Loi lui a permis de recevoir des donations... et c'est pour cela que la propriété de l'Eglise n'a jamais eu le caractère de propriété particulière. . » MIRABEAU, cité par BRIANT : *Rapport.*

Digitized by Google

été donnés pour être administrés en service public par l'Eglise. Le Clergé n'est donc ni propriétaire ni même usufruitier, mais simplement administrateur.

La thèse ne résiste pas à une critique même sommaire et il est assez étonnant qu'on ait pu la proposer à la Chambre française sous une forme aussi insuffisante. Sans doute, la plus grande part des biens d'Eglise provenait de donations libérales (1). Mais dans ces donations accomplies à tous les âges de notre histoire, sous les régimes les plus divers et les plus étrangers les uns aux autres, nulle part n'apparaît la mention de l'Etat, de sa personnalité, d'un rôle quelconque qui lui soit confié dans le gouvernement des biens. L'idée de la Société du Moyen Age pourvoyant aux besoins du culte par un service public est un anachronisme puéril. Dans les actes, qui en l'espèce, constituent la preuve décisive, ce n'est jamais à l'Etat, ni à un pouvoir public quelconque que la donation est faite, mais à tel corps ecclésiastique, telle Eglise, tel Saint, parfois à la personne même de Notre-Seigneur-Jésus-Christ (2).

La position était si peu défendable qu'à la Constituante même il fallut l'abandonner et s'appuyer sur d'autres arguments. C'est la seconde théorie que notre auteur expose et critique également.

Sans doute, dit-on, Eglise et corps ecclésiastiques sont propriétaires. Mais Eglise et corps ne sont que des *personnes morales* qui ne tiennent leur existence, et par suite, leur droit de propriété que de la volonté de l'Etat. Comme il la leur a donnée, il peut la retirer ou la restreindre (3).

Historiquement, l'affirmation n'est pas meilleure. Nulle

(1) Nous pouvons négliger ici les acquisitions faites par d'autres voies et à titre onéreux pendant la période féodale; par l'exercice du droit de patronage par exemple. Cf. LÉOUZON-LE-DUC, o. c.

(2) Cf. GUYOT DE PREIGNAN. *Le temporel de l'Eglise.* T. Ier. « Lorsque l'un d'entre nous donne ses biens à l'Eglise, c'est à Dieu, c'est aux Saints qu'il les consacre et pas à un autre. » Capitul. de Worms, 808.

(3) « La nation a le droit d'établir ou de ne pas établir de corps..., et par conséquent de décider si les corps qu'elle admet doivent être propriétaires... » MIRABEAU. Séance du 23 octobre.

C'est également l'opinion de Thouret qui représente l'élément modéré de l'Assemblée.

Digitized by Google

trace dans les actes de nos gouvernements successifs de ce droit supérieur de l'Etat à conférer aux établissements ecclésiastiques la personnalité civile. Elle ne pouvait y être. « Où donc réside avant le XIIe siècle le pouvoir qui aurait conféré aux établissements religieux la personnalité civile ? » Où donc, faut-il ajouter, au VIe siècle, alors que l'Eglise était déjà solidement établie sur notre sol, que la monarchie franque, à ses débuts, était bien plutôt sa protégée que sa protectrice ? Si haut qu'on remonte dans notre histoire nationale, le droit de propriété de l'Eglise est reconnu et admis comme un fait, il est antérieur à cette histoire (1).

En droit, d'ailleurs, la doctrine des Constituants, fruit de cet esprit d'abstraction à outrance qui caractérise l'époque, ne trouve plus guère aujourd'hui de défenseurs, sinon peut-être parmi les théoriciens du socialisme.

Ce n'est point d'une concession de l'Etat, mais de la volonté de ses membres, que résulte pour l'Association libre la personnalité civile. Le droit de s'associer est un droit de nature — s'il ne l'était point, d'où l'Etat tiendrait-il lui-même ses pouvoirs ? — et par suite le droit de posséder en commun, qui en est la conséquence. L'Etat peut bien enregistrer la naissance du nouvel être, réglementer son activité comme il fait celle des individus. Hors le cas de crime de droit commun, il ne peut la supprimer.

Et c'est là précisément une dernière théorie que fait sienne notre auteur. « Les divers corps ecclésiastiques auxquels ils furent faits (les legs et dons) ne devaient pas leur existence à un acte de la puissance publique, leur personnalité ne résultait pas de la loi. » C'est en vertu du droit naturel d'association que les Eglises existaient et possédaient. L'Etat qui ne les avait pas créées ne pouvait les détruire, son droit se bornait à les surveiller et à les maintenir dans les limites qu'exigeait le bien public.

(1) De l'édit de 1749, interdisant aux Fabriques d'acquérir, sans autorisation royale, on tirerait plutôt la preuve contraire. C'est une mise en tutelle : mais la tutelle ne crée point les droits du pupille, elle les suppose.

Digitized by Google

Et en particulier si les intérêts économiques le rendaient nécessaire, il pouvait, moyennant indemnité ou à charge de remplir les intentions des donateurs, les exproprier. Le principe de l'expropriation étant admis, la conclusion est légitime.

En fait, c'est ce que fit la Constituante. En dépit des théories et des doctrines, la majorité de l'Assemblée se refusa à sanctionner une dépossession qui faisait violence à la conscience nationale. Comme elle avait, peu auparavant (1), refusé de supprimer les dîmes sans indemnité, elle refusa la première proposition de Mirabeau, déclarant les biens ecclésiastiques propriété de la nation (2). Se croyant en face d'une propriété légitime, mais privée, elle se résolut seulement à imposer une aliénation qu'elle croyait nécessaire. « Des projets, des discours, de l'ensemble des dispositions législatives, il ressort à l'évidence que les décrets 11 août et 2 novembre 1789, furent des mesures d'expropriation et que le premier budget des cultes eut le caractère d'une indemnité. »

Il reste à voir si cette notion de la propriété ecclésiastique est acceptable pour l'Eglise, conciliable avec la forme de sa hiérarchie. On a reconnu que « pour qu'une Religion soit libre, il faut qu'elle puisse s'organiser suivant la constitution même qui dérive de sa doctrine ». Or, il est trop visible que même cette dernière thèse méconnaît le pouvoir central et le droit de propriété collective de l'Eglise.

« Pas de gouvernement sans trésor », dit quelque part Joseph de Maistre. Or, l'Eglise est un gouvernement. Société universelle, fondée sur l'obéissance, elle ne forme qu'un tout aux parties solidaires et inséparables. Bien plus, elle est une monarchie. Le pouvoir central y est absolu. Chez elle, ce n'est pas de la périphérie au centre qu'affluent

(1) Le 11 août, elle n'opère la suppression que sauf à aviser aux moyens de subvenir d'une autre manière à la depense du culte.
Cf. *Archives parlementaires*, t. IX, p. 181. — DUVERGIER : *Lois et décrets*.

(2) *Archives parlementaires*, t. IX, p. 640, cités par M. Léouzon-le-Duc.

Digitized by Google

les forces de la vie, c'est au contraire du centre qu'elles rayonnent et animent le corps tout entier. Pour elle, la doctrine des Constituants est rigoureusement vraie. Ce n'est point de l'initiative individuelle, mais d'un acte de l'autorité suprême, que diocèses, églises, collèges, reçoivent l'existence et avec elle le droit de propriété. L'existence de chaque corps ecclésiastique est donc indissolublement liée à celle de l'Eglise entière ; en reconnaître un seul c'est du même coup et logiquement reconnaître l'existence du gouvernement central dont il émane : le gouvernement central de l'Eglise.

On dira que ce sont là principes théologiques que l'Etat athée ignore et qui, par conséquent, ne peuvent être invoqués contre lui. Je n'entreprends pas ici de démontrer l'indépendance de l'Eglise ; mais je note cependant qu'à cette indépendance elle a des titres humains et valables pour tous. Qu'on accepte ou non ses doctrines, l'Eglise est un fait. Société autonome elle existe, parle et agit comme telle. Refuser de reconnaître le droit qu'elle revendique, en l'exerçant, c'est, bon gré mal gré, mettre en question le droit de tous les Etats indépendants. Si, pour ceux-ci, l'existence de fait est d'ordinaire le meilleur argument de leur légitimité, l'Eglise, antérieure historiquement à tous les gouvernements européens, peut fournir des preuves au moins équivalentes ; si on invoque le principe de la volonté nationale, *acceptée* et *voulue* dans sa forme actuelle, par des millions de croyants, l'Eglise peut s'en prévaloir aussi et dès lors, la méconnaître, c'est, au fond, pour un Etat souverain, se renier lui-même.

Monarchique dans sa constitution, elle doit l'être dans l'organisation de sa propriété. Sans doute, en règle générale, chaque église particulière, chaque institution, garde immuablement la jouissance de la dot que lui ont constituée les libéralités des fidèles. Mais cette jouissance est-elle une propriété au sens propre du mot, ou n'est-elle qu'un usufruit ou moins encore, le sujet unique de la propriété étant le gouvernement central de l'Eglise ?

Digitized by Google

La réponse reste indécise entre canonistes (1); mais deux choses sont certaines :

En premier lieu, c'est en *gestion*, non en *jouissance* que sont donnés les biens d'Eglise. Du dernier des bénéficiers au Souverain Pontife (2), les titulaires sont des administrateurs et non des propriétaires. C'est à charge de les gérer et employer suivant les fins de l'Eglise qu'ils reçoivent part de ses biens. Sur ce point, jamais sa doctrine n'a varié, et elle ne trouve pas assez de formules pour l'affirmer. — En second lieu, c'est au Souverain Pontife que revient en définitive le haut domaine ou le rôle d'administrateur suprême. Aliénations, démembrements, mutations quelconques, rien d'important ne peut se faire sans son intervention souveraine. Comment d'ailleurs en serait-il autrement, puisque églises particulières ou collèges ne tirent leur existence même que de cette autorité?

Et, dès lors, il faut bien conclure que par suite de la donation faite à l'Eglise, ce que l'Etat se trouve avoir en face de soi, ce n'est plus seulement la *personnalité collective inférieure* d'un groupe de citoyens, c'est la personnalité *souveraine et indépendante* de l'Eglise catholique universelle.

Si, comme je le disais tout à l'heure, il refuse de la reconnaître, il renie le principe reconnu et proclamé que « la liberté, pour une Eglise, c'est de se développer conformément à la constitution qui dérive de ses doctrines ». Il respecte bien la liberté des églises ou sectes quelconques; il ne respecte par la liberté de l'Eglise.

Mais ce qu'il importe de noter en même temps, et ce qui semble avoir été rarement reconnu, c'est le caractère originel de *propriété privée* de ce domaine.

L'Eglise revendique la pleine autonomie de son gouvernement interne, mais cette autonomie n'est pas atteinte, parce qu'elle accepte une propriété grevée de charges antérieures. Pas plus qu'il n'anéantit les servitudes en faveur

(1) Cf. VERING, *Dr. can.*, t. II. Selon lui, le domaine utile est à l'église particulière, le domaine direct à l'Eglise universelle.
Cf. SCHMALZGRUEBER, c. XXV.

(2) « ..... quod nostrum non est. » PIE IX, *Encycl.*, 19 janv. 1860.

Digitized by Google

des particuliers (hypothèques, etc.), le fait de la donation n'anéantit les servitudes en faveur de l'Etat (impôts, etc.), et la cession de ses droits faite par le donateur ne peut avoir pour conséquence d'entraîner nécessairement une cession correspondante faite par l'Etat. En d'autres termes: l'Eglise n'a reçu par donation que ce que le donateur a pu et voulu lui donner : propriétaire particulier, il n'a pu lui transmettre qu'un domaine particulier. L'Eglise l'a reçu comme tel, bien que souveraine par ailleurs (1). Sauf rachat ou privilège, elle en acquittera les charges.

Sauf rachat ou privilège, dis-je, c'est bien en effet par ces deux voies que s'est constituée en France l'immunité des biens d'Eglise (2). En général, les droits féodaux ont été rachetés (3), les droits fiscaux ont été l'objet de privilèges; privilèges mille fois légitimes et justifiés, fortifiés par la coutume mais gratuits dans leur origine.

Il est maintenant plus facile de voir ce qu'il faut penser de l'acte accompli par la Constituante.

(1) Je ne sache pas qu'aucune disposition de notre législation s'oppose à ce qu'un souverain étranger possède en France à titre privé. Le fait existe au moins pour plusieurs altesses royales ou sérénissimes.

C'est cette remarque qui me semble avoir passé inaperçue d'auteurs cependant de premier mérite. Dans les *Etudes* de 20 avril 1905, précisément à propos de l'expropriation dont je parlerai tout à l'heure, M. H. Prélot s'exprime ainsi : « L'Etat n'avait aucunement le droit de l'exercer contre l'Eglise indépendante et souveraine chez elle autant que l'Etat chez lui..... La propriété en jeu n'était pas une propriété privée..... » Je crois que c'est une erreur. La propriété de l'Eglise, en France, était, en principe, propriété privée, mais privilégiée, sinon il faudrait dire qu'elle faisait partie du domaine politique de l'Eglise.

Cependant une exception est à faire pour les biens spécialement affectés au culte et consacrés, les églises. Le caractère spécial de la consécration liturgique exige un plus absolu domaine qui, d'ailleurs, en ce cas, ne porte aucun préjudice à l'Etat. Il est remarquable que cette distinction entre le domaine productif de l'Eglise et les édifices consacrés est déjà indiquée par saint Ambroise.

Cf. CAVAGNIS, *Institutiones*, l. IV, p. 213.

(2) Je me range évidemment par là parmi ceux qui considèrent l'immunité comme d'origine humaine. Cf. CAVAGNIS, l. III. c. v.

(3) C'est assurement la crainte du préjudice fait à l'Etat (l'immunité fiscale étant admise comme de droit) qui explique les restrictions apportées sous l'ancien régime au droit de propriété de l'Eglise. Cf. *L'incapacité de l'Eglise d'acquérir des immeubles dans notre ancien droit*, par G. SERVILLE (thèse), Lyon, 1898.

Digitized by Google

L'Etat avait-il le droit d'exproprier l'Eglise du domaine qu'elle possédait à titre privé, à l'heure même où il introduisait dans son code le principe d'ailleurs équitable de l'expropriation? Supposé un souverain étranger, propriétaire en France, l'Etat a-t-il le droit de l'exproprier? Quoi qu'il en soit de la réponse théorique; en pratique rien ne se fera sans une entente préalable; et à une demande d'acquérir formulée et motivée, le souverain ne répondra guère par un refus. Il est infiniment probable qu'à une négociation ainsi conduite, l'Eglise qui avait consenti encore sous Louis XV bien d'autres sacrifices, ne se serait pas refusée.

En fait, son autorité suprême ne fut pas consultée. Après tant de débats, la notion de la propriété de l'Eglise était restée indécise. Si les défenseurs du clergé avaient bien montré l'injustice d'une confiscation pure et simple, prisonniers de leurs préventions gallicanes ils n'avaient pas su reconnaître et proclamer cette vérité que c'était avec l'Eglise universelle représentée par son Pontife que l'Etat avait à traiter (1). Il faut d'ailleurs reconnaître que l'autonomie administrative que depuis plusieurs siècles les papes toléraient dans l'Eglise de France; l'espèce de personnalité qu'en tant qu'Eglise nationale, ils lui avaient souvent reconnue, expliquent et excusent en grande partie leur erreur.

A plus forte raison expliquent-elles celle de l'Assemblée. Convaincue qu'elle n'avait à disposer que d'une propriété privée, elle put croire parfaitement légitime l'exercice de son droit d'expropriation pour cause d'utilité publique. D'ailleurs en acceptant la discussion même de la proposition, les députés du clergé avaient en quelque sorte ratifié par avance la décision de l'Assemblée. Ils se défendaient mais comme des avocats devant les juges. Or, plaider, n'est-ce pas reconnaître la compétence du tribunal?

Enfin à bien plus forte raison encore, la nation put

(1) L'incertitude de leur doctrine se traduit dans le vague des expressions de « Clergé ». « Puissance ecclésiastique » qu'ils emploient constamment au lieu du terme concret d'Eglise.

Digitized by Google

partager l'erreur de ses représentants. Habitués à voir les députés du clergé traiter avec le Roi d'une manière à peu près autonome, elle put croire à une décision douloureuse, mais nécessaire, et finalement légitime (1).

La véritable et inexcusable spoliation devait avoir lieu, mais un peu plus tard. Ce n'est pas le 2 novembre 1789, en sécularisant les biens, ni le 2e sans-culottide, an II, en supprimant le budget des cultes, c'est le 12 juillet 1790 en instituant la constitution civile du clergé que l'Etat français dépouilla l'Eglise catholique. En 1789, l'Etat s'était reconnu débiteur envers elle des biens expropriés : en 1790 c'est une institution nationale, étrangère à l'Eglise qui entre en possession de cette créance. Il y a spoliation formelle. La suppression tardive du budget des cultes ne sera plus que la dépossession de l'intruse : c'est peut-être une mesure haineuse et déloyale, elle n'appartient plus à l'histoire du catholicisme en France.

Nous avons maintenant à suivre M. Léouzon-le-Duc dans l'examen rapide de la deuxième question. Le budget des cultes a-t-il le caractère d'une dette de l'Etat et dès lors sa suppression sans indemnité est-elle un vol ?

On connaît le point précis du débat : le budget des cultes a-t-il le caractère d'une indemnité? plus particulièrement : l'article 14 du Concordat qui institue ce budget est-il la compensation de l'article 13 qui ratifie la vente des biens ecclésiastiques? Non, disent les uns, cette corrélation n'est affirmée nulle part dans le traité. Si, répondent sans hésitation nombre d'écrivains indépendants, outre le rapprochement matériel, l'histoire des négociations en fait la preuve.

(1) Et c'est pourquoi les premières ventes de biens ecclésiastiques ne soulevèrent pas dans l'opinion publique catholique la réprobation qui s'attacha plus tard à leur souvenir. (Cf. *Saint-Etienne pendant la Revolution*, par J.-B- GALLEY, 1904). Avec le temps, « les catholiques ont confondu avec les mesures prises par la Constituante, les décrets de la Convention. L'œuvre de la Révolution leur apparut comme un bloc ». (LÉOUZON-LE-DUC, o. c.) et ils associèrent dans les mêmes jugements, des actes essentiellement distincts.

Digitized by Google

C'est en définitive à la première opinion que se range M. Léouzon-le-Duc. Comme lui-même ne propose ses raisons que sous forme d'objections, voyons d'abord la thèse elle-même.

L'article 13 du Concordat porte que « Sa Sainteté... ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés... ». L'art 14 : « Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés... etc. ». Sans doute, le lien existant entre les deux engagements n'est pas affirmé en propres termes et le mot d'indemnité n'est pas prononcé.

Mais tout d'abord il semble bien que ce seul texte suffirait à établir le caractère rigoureusement obligatoire du budget promis. Somme des engagements de l'Eglise d'une part, somme des engagements de l'Etat d'autre part, les uns et les autres confirmés par une promesse formelle, tel est le pacte concordataire. Or cette promesse est *absolue*, ni conditionelle, ni temporaire et on doit en conclure que ce n'est que par *consentement mutuel*, et dès lors après entente préalable et compensations librement débattues que la dénonciation en peut avoir lieu.

Mais quoi qu'il en soit, si la corrélation des articles n'est pas affirmée dans le texte, mais seulement insinuée par leur rapprochement, elle est aujourd'hui définitivement démontrée par les documents publiés par M. Boulay de la Meurthe qui nous dévoilent les négociations préliminaires.

Ce n'est pas seulement Consalvi, dans ses mémoires, reconnaissant qu'il n'a concédé l'art. 13 qu' « afin d'assurer la subsistance des prêtres, qui lui a été promise », ni encore Spina, écrivant à Bernier le 15 novembre 1800 et lui promettant d'insister auprès du Pape pour l'adoption de l'art 13 : « il faut *donc* que le gouvernement assure la subsistance, etc. »; ce sont les représentants du gouvernement impérial lui-même qui reconnaissent le caractère spécial des deux stipulations. « Le gouvernement se persuade que ces deux articles qui semblent n'en *faire qu'un*... n'éprouveront aucune difficulté », écrit Bernier à Spina le 14 janvier 1801; et à la veille encore de la signature en

Digitized by Google

juillet 1801 dans un mémoire soumis à l'empereur : « *cet article est la compensation naturelle* de celui qui le précède (1) ».

Ces derniers aveux en particulier sont décisifs : la conclusion qui en ressort inévitable, c'est que, au *moment de la signature* du Concordat, ratification des biens et institution du budget étaient les deux termes d'un contrat véritable (*facio ut facias*) et qui établissait une obligation de justice.

Cette obligation aurait-elle cessé et comment ? Là est toute la question que M. Léouzon-le-Duc semble d'abord résoudre affirmativement.

« En premier lieu, dit-il, l'abandon des biens vendus fut un sacrifice et non un marché ». L'opposition est purement verbale. Un sacrifice n'est pas forcément désintéressé. De ce que, au point de vue subjectif, un acte est douloureux, il ne suit point qu'il ne puisse devenir le fondement d'une obligation juridique, et c'est ce que les représentants du Pape entendaient en disant qu'il « faisait ce sacrifice au rétablissement de la religion en France ».

« En second lieu, il n'était pas besoin (de cette mesure) pour empêcher le clergé de troubler la possession des détenteurs de biens nationaux. »

En fait, cependant ce n'est que cette mesure qui releva les biens de leur dépréciation et rendit la facilité aux transactions. En droit, la question se confond avec la suivante. Le Pape avait-il qualité pour opérer cette ratification des biens vendus ? « C'est personnellement que le Pape s'engage à ne point inquiéter les acquéreurs des biens... Or, « le temporel de l'Etat étant entièrement étranger au ministère du Pontife de Rome » (2), son intervention était en somme inutile. Nous trouvons là, la même cause d'erreur que nous avons relevée dans la première partie de cette étude, une notion incomplète de la propriété de l'Eglise. Si c'est en pleine et absolue indépendance du

(1) Voir : *Une page d'histoire* par G. BERRY, député. P. 70 et suiv.
(2) PORTALIS. *Discours preliminaire au vote du Concordat.*

Digitized by Google

gouvernement central du catholicisme que l'Eglise gallicane possédait et administrait ses biens, ce gouvernement n'a évidemment aucun pouvoir pour ratifier sa dépossession passée. Mais si au contraire elle en dépend dans son existence comme dans ses droits, c'est bien à lui seul précisément à l'heure où il la rappelle à l'existence, qu'il appartient de parler et d'agir légitimement en son nom.

Enfin, dit M. Léouzon-le-Duc, et c'est assurément son objection la plus forte, « on ne peut concevoir que (les deux parties contractantes) se soient mutuellement imposé des obligations qui ne dussent point disparaître avec la convention, au cas où celle-ci serait dénoncée par l'une d'elles ». Or des deux stipulations en cause, celle consentie par l'Eglise, devait avec le temps produire un *effet* irrévocable: la prescription définitivement acquise aux détenteurs des biens d'Eglise ; et d'autre part ces *effets* de la *concession*, l'Etat n'est pas tenu de les prendre en considération. « On doit... distinguer les obligations qui résultent d'un contrat... des conséquences de l'exécution de leurs obligations pendant que le contrat a été en vigueur. » L'Etat en dénonçant le Concordat, libère l'Eglise de ses engagements, il n'est point tenu de l'indemniser d'un dommage qui *n'est point de son fait* et qu'elle devait prévoir.

Cette argumentation très subtile ne me semble cependant pas conclure. Et d'abord on peut nier qu'il y ait lieu, en l'espèce, de distinguer entre la *concession* du Pape et ses *conséquences* ultérieures. Les règles ordinaires de la prescription déterminées par le droit civil sont au moins contestables en droit international et public, et l'Etat à son tour devait savoir que l'Eglise ne les reconnaît point à son égard. Le Concordat dénoncé, « une action en revendication » s'ouvrirait donc pour l'Eglise, sinon contre les possesseurs particuliers, au moins contre l'Etat, véritable bénéficiaire de la concession puisque c'est à son profit que les biens ont été vendus.

Mais de plus, j'ai noté tout à l'heure le caractère absolu de l'engagement constitué par le Concordat. Aucune limite de temps n'est fixée, ni prévue. En droit, l'engagement est

Digitized by Google

donc perpétuel, et c'est seulement par consentement mutuel et après entente préalable qu'il peut être résilié. La conséquence ne serait que plus solide s'il était vrai que l'Eglise ait prévu et admis le caractère irrévocable de concession. Sa situation serait alors exactement assimilable à celle des acheteurs de fonds d'Etat étrangers qui, leur capital versé, se contentent bien de « l'engagement d'honneur » de l'Etat à payer la rente. De ce que le versement est « irrévocable » et le recours impossible, on ne conclut pas que ce paiement soit autre chose que l'accomplissement d'une obligation de justice.

Au reste et malgré ces considérations, c'est bien à cette conclusion qu'arrive l'éminent avocat fidèle à l'esprit libéral de son étude. Il reconnaît une « créance morale » de l'Eglise sur l'Etat et s'appuyant sur cette raison que si le *titre* de la créance, loi ou traité, n'existe plus, le *fait* qui lui avait donné naissance, l'expropriation des biens, persiste, il déclare que « si cette solution est juridique, elle n'est pas juste », que l'équité exige ou le maintien du budget ou l'indemnité et qu'en définitive, « l'Etat qui a le droit de supprimer le budget des Cultes, a le devoir de le conserver ». Qu'est-ce à dire? sinon l'aveu implicite que la *personne morale* expropriée en 1789 et celle bénéficiaire du budget des Cultes en 1905 sont un seul et même sujet de droit, l'Eglise catholique universelle (1), et que aujourd'hui encore l'Etat est son débiteur.

La conclusion qui s'impose et que tous les esprits indépendants ont reconnue, c'est que la suppression du budget des cultes telle que la prévoit le projet de loi est une mesure spoliatrice et injuste (2) « de celles qui conduisent les particuliers en cour d'assises ». S'il faut préciser davan-

(1) C'est d'ailleurs l'opinion formellement exprimée dans la *Revue Politique et Parlementaire*, T. LXIII, p. 295, par M. Kuntz, avocat général à la Cour d'appel de Bourges : « l'existence des établissements ecclésiastiques a été reconnue par le pouvoir civil. Qu'est-ce à dire sinon que cette existence est antérieure à cette reconnaissance. La suppression de l'ordre du clergé et des biens qu'il possédait n'a pas empêché l'Eglise catholique de subsister et d'être propriétaire... »

(2) Voir F. Ollivier. *Correspondant*, 1905, p. 1071.
Id. Grousseau. Discours à la Chambre du 27 mars 1905.

Digitized by Google

tage, on peut dire que par le caractère frauduleux qu'elle donne à la promesse enregistrée au Concordat, elle revêt l'aspect d'une véritable *escroquerie d'Etat.*

Il est temps de conclure. Erreur de nos adversaires, inexactitude de nos amis, proviennent des mêmes causes : fausse notion de la vraie constitution de l'Eglise, méconnaissance de son autonomie et de son droit de propriété. C'est elle, et non pas seulement un groupe de citoyens français qui a été expropriée en 1789, dépouillée en 1790 et que l'Etat français, oublieux des déboires de sa première tentative, s'apprête à dépouiller encore.

On affirme que l'évolution des peuples modernes les conduit inévitablement à effectuer ce divorce avec le catholicisme, à ignorer systématiquement son existence et ses droits. Il faut alors reconnaître que cette évolution est au rebours du progrès. Si la solution pacifique des contestations de droit est un des buts essentiels (sinon le seul) de la civilisation, la reconnaissance d'une souveraineté que tout proclame légitime et qui ne prétend se maintenir et s'accroître que par de libres adhésions, en dehors de toute force matérielle organisée, serait incontestablement un grand et fécond exemple. C'est bien probablement dans cette voie, plutôt que dans le rêve tardif de restaurer son omnipotence antique, que l'Etat moderne trouvera le secret d'organiser le vrai et durable équilibre des libertés.

J. BARRALLON.

Digitized by Google

LA PRINCESSE

WILHELMINE DE PRUSSE

D'APRÈS SES MÉMOIRES

Suite [1]

VIII

BAREITH : PREMIÈRE ANNÉE

Pour aller de Berlin à Bareith, il faut traverser en diagonale presque toute la Prusse.

En voiture, et avec un système de relais bien organisés, on effectuait alors ce voyage en cinq ou six jours. La Princesse en mit près du double, parce qu'on voulut la ménager, et aussi sans doute à cause de la suite qui l'escortait. Outre son mari et son beau-père, elle emmenait madame de Sonsfeld, devenue sa Grande Maîtresse, et sa jeune nièce Marwitz, M. de Voit, son Grand-Maître, M. de Burstel, nommé par le roi ministre de Bareith, et sans doute aussi un nombreux domestique.

Ce fut donc une véritable caravane qui quitta avec elle Postdam, le 11 janvier 1732. Le même soir, on était à Closterzin. Là se fit la première halte; la seconde à Targow,

(1) Voir le numéro d'octobre.

Digitized by Google

la troisième à Leipzig, la quatrième à Hoff, la cinquième à Geffress, la sixième à Bareith.

Un incident qui eût pu devenir tragique, marqua la première étape. Le carrosse versa, et versa du côté où se trouvait la Princesse Héréditaire. « Deux paires de pistolets chargés, dit-elle, et deux coffres-forts me tombèrent sur le corps... Mme de Sonsfeld me crut morte ; sa frayeur l'aveuglait si fort, qu'elle ne cessait de crier : Mon Dieu ! Seigneur Jésus ! ayez pitié de nous !... Le Prince Héréditaire, plus mort que vif, avait sauté par la portière ; il n'avait pas le courage de me demander si je m'étais fait mal... Le margrave me porta sur un champ couvert de neige. Il gelait à pierre fendre, mes souliers prirent à la glace, je courus risque d'avoir le sort de la femme de Loth (1). »

On avait eu beaucoup de peine à la dégager du bagage qui était tout entier tombé sur elle, et sa suite était dans des transes, à cause de la position dans laquelle elle se trouvait. Mais l'accident n'eut aucune suite. On releva le carrosse, on décolla la Princesse et l'on se remit en route.

On alla le lendemain jusqu'à Leipzig, où la caravane avait compté se trouver pour une foire célèbre dans dans toute l'Allemagne, qui y amenait toujours beaucoup de monde et même ordinairement la cour de Dresde. Mais, comme on y mettait pied à terre, on sut que la foire avait pris fin la veille et que tous les étrangers étaient repartis.

La Princesse se mit au lit, et s'ennuya mortellement pendant les deux jours que, par précaution, à cause de sa chute, on l'obligea de passer dans cette ville.

Le troisième jour, on repartit. Le changement de paysage ne semble pas l'avoir impressionnée : elle parle seulement de la frayeur qu'en arrivant dans ces régions montagneuses, lui causèrent les précipices, les rochers et les mauvais chemins. Pour elle, comme pour la plupart des gens de son époque, la nature était lettre morte ; elle ne regardait que les gens. Son esprit était porté aux études de mœurs, et

(1) *Mém.*

Digitized by Google

on ne peut lui refuser, par moments, une certaine verve. Mais outre qu'elle charge un peu trop ses tableaux, on demeure étonné devant cette princesse qui, en arrivant chez les gens parmi lesquels elle doit vivre, n'en cherche et n'en décrit que les côtés ridicules. Il y a une certaine bienveillance qui va avec la vraie grandeur, qui lui est indispensable et qu'elle ne paraît pas même avoir soupçonnée.

A Hoff, première ville du territoire de Bareith, elle trouva assemblés, pour la recevoir, les bourgeois et les nobles. Les nobles pouvaient être une trentaine. Ils étaient assez mal avec leur margrave qui avait cherché à les dépouiller de certains droits, reçus jadis de la maison d'Autriche. Ils étaient même fort aigris, et M. de Voit avait, très sagement, conseillé au margrave de les prendre par la douceur. La Princesse Héréditaire contint donc, par politique, les rires qui avaient été sur le point de lui échapper, en apercevant ces singuliers personnages. « Leurs figures, qu'elle qualifie d'hétéroclites, disparaissaient sous des espèces de *tignasses*, dans lesquelles nichait une vermine d'origine aussi antique que la leur... Leurs habits, qu'ils avaient hérité de leurs ancêtres, n'étaient pas à leurs tailles... et la plupart étaient galeux... Un moment après, on me présenta des *animaux* d'une autre espèce ; c'étaient des ecclésiastiques, dont il me fallut dévorer la harangue (1). » Il paraît que ce fut long. Ces braves gens n'avaient pas souvent l'occasion de complimenter une princesse, ils en profitaient. Elle se débarrassa pourtant de « cette arche de Noé » et se mit à table pour un dîner d'apparat où les premiers de la noblesse étaient invités.

« J'entamai la conversation sur plusieurs sujets, dit-elle, pour faire parler ces automates, sans en pouvoir tirer autre chose que : oui ! ou : non ! Ne sachant plus que dire, je m'avisai de parler d'économies. Au seul mot d'économie, leur esprit se développa ; j'appris en un moment le détail de leur ménage et de tout ce qui s'y rapportait. Il s'éleva

(1) *Mem.*

Digitized by Google

même une dispute fort spirituelle et fort intéressante pour eux. Les uns soutenaient que le bétail du bas pays était plus beau et rapportait davantage que celui des montagnes ; quelques beaux esprits de leur troupe prétendaient le contraire. Je ne dis mot à cela et j'allais m'endormir (on voit que s'ils manquaient de politesse, elle n'en avait pas beaucoup non plus), quand on vint m'annoncer, de la part de M. de Voit, qu'il fallait commencer à boire dans un grand verre, à la santé du margrave. On m'en apporta un de si copieuse taille que j'aurais pu y fourrer ma tête, avec cela si pesant que je faillis le laisser tomber. Le maréchal de la cour répliqua à mon début, en buvant à ma santé. Celle du roi et de la reine, et enfin de tous mes frères et sœurs suivirent. » (Elle n'en avait pas moins de neuf : quatre frères et cinq sœurs.) « Je fus brisée à force de révérences, et en un moment, je me trouvai en compagnie de trente-quatre ivrognes, ivres à ne pouvoir parler (1) et pis que cela... » Les expressions de la Princesse ne sont pas toujours faciles à traduire.

La présentation des dames de Hoff ou de ce qu'elle appelle « la cour femelle (2) », eut lieu le lendemain et fut encore plus grotesque. Toutes, à l'en croire, étaient des monstres. Elle les traite de *guenons* qui, avec des révérences gauches et multipliées, essayaient de se donner des airs. Si la Princesse laissa voir quelque chose de ses impressions, cela ne dut pas contribuer à rétablir l'union entre le margrave et ses vassaux. Mais peut-être sut-elle les cacher.

Le lendemain, on coucha à Geffress, dans un mauvais cabaret. Le margrave, pour encourager sa belle-fille, lui raconta que l'empereur Joseph y avait passé une nuit, souvenir historique qui paraît l'avoir laissée très froide. Il fit ce jour-là, comme d'habitude, beaucoup de frais pour elle et l'entretint, pendant deux heures, debout dans sa chambre à coucher. « La conversation ne roula que sur Télémaque

(1) *Mém.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

et sur l'histoire romaine, par Amelot de la Houssaye, les uniques livres qu'il eût lus : aussi les savait-il tous deux par cœur (1). »

Enfin, le lendemain 22 janvier, à 6 heures du soir, on arriva à Bareith, et la Princesse Héréditaire entra, au bruit d'une triple décharge de canon, dans la ville qu'elle allait habiter.

Là tombèrent ses dernières illusions, et elle s'assura tout de suite que ceux qui lui avaient vanté à Berlin la beauté de la cour de Bareith n'y étaient jamais venus, ou peut-être l'avaient-ils vue sous le margrave Georges-Guillaume, où elle avait eu, on le disait, un moment de splendeur. En tout cas, cette splendeur était bien passée. Tout se sentait dans la maison du margrave, non seulement du manque d'argent, mais de l'absence d'une femme.

On arrivait à l'appartement destiné à la Princesse Héréditaire, par un corridor tapissé de toiles d'araignées et dont la malpropreté lui fit mal au cœur. On se trouvait d'abord dans une grande salle dont le plafond avait été beau, mais il ne l'était plus. Il était entièrement peint, mais à peine pouvait-on distinguer ce que ces peintures représentaient. « Le cabinet voisin était meublé en brocatelle cerise; à côté de celui-ci, on en trouvait un second dont l'ameublement vert piqué faisait un effet admirable; je dis piqué parce qu'il était en lambeaux; la toile paraissait partout.

« J'entrai dans ma chambre à coucher dont tout l'assortiment était de damas vert avec des aigles d'or éraillé. Mon lit était si beau et si neuf qu'en quinze jours les rideaux pouvaient disparaître; dès qu'on y touchait, ils se déchiraient (2). »

Cependant le margrave fit asseoir sa belle-fille dans un fauteuil. Si ses moyens ne lui avaient pas permis de faire les choses aussi princièrement qu'elle l'avait peut-être rêvé, il chercha à y suppléer par une conversation où il lui montra toute l'élévation de ses idées et de ses sentiments.

(1) *Mém*
(2) *Id.*

Digitized by Google

« Télémaque et Amelot, nous assure-t-elle, n'y furent pas oubliés (1). »

On lui présenta le même soir sa nouvelle famille et sa nouvelle cour.

Sa famille se réduisait à deux belles-sœurs d'une vingtaine d'années : Charlotte et Wilhelmine. La première était très jolie mais sans esprit ni manières ; la seconde, au contraire, n'avait que de l'esprit sans beauté. Celle-ci menait son père par le bout du nez. La gouvernante, Mme de Gravenreuther, « n'était qu'une bonne campagnarde ». Il y avait un jeune frère Guillaume, mais qui était encore à Utrecht, où il achevait ses études.

Les deux jeunes filles, dans la vie morne qui était la leur, ne virent peut-être pas sans plaisir revenir leur père et leur frère, et s'installer au palais leur nouvelle belle-sœur.

Wilhelmine fit à la Princesse Héréditaire un accueil cordial et des avances dont celle-ci fut fort touchée, ne soupçonnant pas qu'elles fussent intéressées et n'ayant pas encore remarqué que les petites cours ne sont, sous le rapport des intrigues, que l'image des grandes.

Je ne m'étendrai pas sur ce que la Princesse nous raconte des différents personnages de la cour de Bareith. M. de Voit et M. de Burstel étaient de beaucoup les plus distingués. M. de Voit avait une hauteur qui le faisait détester, et M. de Burstel des sentiments impétueux qui le rendaient impropre à la politique ; mais l'infériorité des autres les faisait ressortir. Parmi ces derniers, l'un avait tous les défauts d'un roturier enrichi, l'autre « pouvait passer avec raison pour le plus grand lourdaud de son siècle ». Un autre, très honnête homme, avait une figure « extra-gothique (2) » et se laissait publiquement tromper par sa femme. Plusieurs autres n'avaient « que des vices sans aucune vertu (3) ». Telle fut du moins sa première impression sur eux.

En somme, elle fut très mal édifiée de la cour du mar-

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*

Digitized by Google

grave et *plus encore* de la mauvaise chère qu'on lui fit faire ce soir-là. On ne lui servit que « des ragoûts à la diable, assaisonnés de vin aigre, de gros raisins et d'oignons (1) ». Elle recourut à sa ressource ordinaire qui était de se trouver mal. On l'emmena dans sa chambre; celle-ci n'avait pas été chauffée, et le Prince Héréditaire, un peu déconcerté de ce qu'il apercevait de ses impressions, s'efforça de l'y consoler. C'est à peu près le seul rôle qu'on voit jouer le long de ces mémoires par cette manière de Prince consort.

Nullement blasé sur l'honneur d'avoir épousé une Princesse Royale et d'autant plus amoureux de sa femme, semble-t-il, qu'elle se montrait plus fière et plus ridiculement exigeante, il se confondait, je pense, en excuses sur ce qu'il ne pouvait lui offrir à Bareith le luxe auquel elle avait été habituée à Berlin. Le parfum d'encens qu'exhalait cet amour plaisait à la jeune personne. Elle savait gré à son mari de l'apprécier à sa valeur et « elle l'aimait, nous dit-elle passionnément ». On se demande ce qu'eussent été, si elle ne l'eût aimé qu'un peu, ses jugements sur son nouveau pays.

Je saute par-dessus les réceptions qui inaugurèrent son séjour dans la principauté, au cours desquelles elle s'aperçut que le margrave aimait un peu trop le vin. Très économe pour beaucoup de choses, rien ne lui coûtait quand il s'agissait de dîners et de rafraîchissements. C'étaient des orgies sans fin, et, pour comble de malheur, il les supportait mal. L'abus qu'il faisait du vin nuisait même à son esprit qui, sans être aussi brillant qu'il le croyait, n'était pas dépourvu naturellement d'une certaine perspicacité, et le faisait radoter.

Au bout de peu de temps, la Princesse Héréditaire prétexta des malaises pour ne point assister aux festins de son beau-père. Elle dînait en particulier avec Mme de Sonsfeld. Son rêve évident était de se faire une petite vie où seuls fussent entrés son tendre et respectueux mari, Mme de Sonsfeld, la petite Marwitz, jeune personne très éveillée, M. de

(1) *Mém.*

Digitized by Google

Voit, M. de Burstel, et enfin sa belle-sœur Wilhelmine, à qui elle pardonnait d'être laide, tous ses procédés étant parfaits.

Mais le margrave ne l'entendait pas ainsi. Quand il avait achevé ses longs festins, il venait, sous prétexte de prendre des nouvelles de la Princesse, se récréer chez elle. Il lui parlait de sa justice et de l'art avec lequel il gouvernait son peuple. Cela durait l'après-midi entière. « Il m'obsédait, dit-elle, et me gênait cruellement. On dut lui représenter que je dépérissais si fort qu'il serait à craindre que je fisse une fausse couche, puisqu'il m'empêchait, par ses visites, de prendre mes commodités (1). »

Cet avis, qui lui fut donné, j'imagine, et coulé en douceur par Mme de Sonsfeld, le rendit un peu plus discret. Mais peut-être au fond le blessa-t-il un peu.

Les rapports qui, entre la Princesse Héréditaire et lui, avaient d'abord été bons, sinon agréables, commencèrent peu après à s'envenimer. Il est à remarquer du reste que peu de personnes s'entendaient avec la Princesse. A mesure que son caractère sort du vague de la première jeunesse, il se dessine avec des traits qui rappellent de loin les traits peu sympathiques de sa mère. Sous une apparente douceur elle était égoïste, exigeante et difficile.

Le margrave de son côté n'était pas commode. L'histoire qu'ils eurent alors ensemble n'est pas ordinaire.

M. de Voit avait demandé à la Princesse Héréditaire d'obtenir que sa pension fût un peu augmentée. C'est une récompense qui lui paraissait presque due, après les peines qu'il s'était données pour faire réussir son mariage. Du reste, en le nommant Grand Maître, on l'avait obligé à des frais que sa fortune ne lui permettait pas de supporter.

La Princesse avait trouvé sa demande très juste et avait été enchantée qu'il l'eût fait passer par elle, en quoi encore elle ressemblait à la reine, de qui le plus grand bonheur avait toujours été de montrer qu'elle avait de l'influence.

Ne supposant pas que son beau-père pût rien lui refuser,

(1) *Mém.*

Digitized by Google

et tenant cependant à assurer le succès d'une demande qu'elle s'était engagée à faire réussir, elle le fit un jour inviter par le Prince Héréditaire. Ainsi en avait-elle vu souvent user avec le roi, à qui l'on ne pouvait rien arracher qu'après un bon dîner.

C'était une vraie fête qu'elle donnait au margrave. On commença par danser. Le margrave était charmant, mais sa bonne humeur lui passa quand on se mit à table. Là, soudain il se rembrunit. Il paraît qu'il possédait une vaisselle dont il était très fier, et il ne croyait pas qu'il en existât de plus belle. Quand il vit le service que le roi avait donné à sa fille, il changea de couleur, ayant bien compris que personne désormais n'admirerait le sien. Habitué à se contraindre, il se remit pourtant. Il continua à causer avec sa belle-fille, lui disant mille choses obligeantes. Au dessert, il l'assura même qu'elle lui était plus chère que ses propres enfants. L'occasion parut bonne à la Princesse pour lui présenter la supplique de M. de Voit. Elle le fit en le priant de lui accorder la première grâce qu'elle lui demandait. Le margrave ne s'attendait pas à ce qu'on lui demandât sitôt une preuve des sentiments dont il venait de protester. Il prit la lettre avec vivacité, vit qu'il s'agissait de M. de Voit qu'il ne pouvait souffrir, et fut tellement contrarié qu'il fit à la Princesse la réponse suivante :

— « Je vous supplie, Madame, de m'épargner à l'avenir vos sollicitations ; lorsque je veux faire des faveurs aux gens, j'y pense de moi-même, et n'ai besoin de personne pour m'en faire souvenir (1). »

Son ton était « sec » et son air « furibond ». Qu'on juge de l'effet produit sur l'assemblée !

La Princesse ne répondit pas. Le margrave, au bout de quelques instants, se leva de table. Personne n'osait remettre la danse en train. M. de Burstel était indigné et le montrait. Le Prince Héréditaire, qui était aussi bon fils que bon mari, ne savait où se mettre. Mme de Sonsfeld s'approcha du margrave. En vieillissant, elle n'était pas

(1) *Mém.*

Digitized by Google

devenue « endurante » (1). Elle s'approcha donc du margrave et « emportée par un faux zèle » (2), elle lui reprocha — il est vrai que ce fut avec douceur — son peu de considération pour sa belle-fille. Le margrave lui fit une réponse brusque, Mme de Sonsfeld qui avait jadis affronté les colères du roi, ne se laissa pas intimider; elle y répondit; ils se disputèrent vivement, et cela mit fin au bal.

M. de Burstel, homme de peu de sang-froid, voulait qu'on envoyât tout de suite une estafette au roi. Mais Mme de Sonsfeld, une fois calmée, conseilla la douceur. Elle avait compris que la tempête s'apaiserait toute seule. Elle s'apaisa en effet, du moins extérieurement. Il y eut une réconciliation apparente : au fond, la Princesse n'avait pas pardonné.

« J'avais été élevée, dit-elle, dans des idées de grandeur. Destinée successivement à occuper les premiers trônes de l'Europe, j'étais imbue des sentiments qu'on m'avait insinués à Berlin, où l'on ne parle du roi que comme du premier et du plus puissant monarque de ce *vaste hémisphère;* on y traite les princes de l'empire, et même les électeurs comme ses vassaux, qu'il peut exterminer quand il le juge à propos. Je croyais le margrave fort honoré de m'avoir pour belle-fille (3). « Le margrave qui, sous le rapport de la vanité, ne lui cédait rien, ne trouvait pas de son côté qu'elle fût si peu honorée de l'avoir pour beau-père. C'étaient deux vanités qui venaient de se heurter.

Peu de jours après cet incident, la Princesse Héréditaire reçut des nouvelles de son frère.

« Jusqu'ici, lui disait-il, mon sort a été assez doux. J'ai vécu assez tranquillement dans ma garnison; ma flûte et quelques amis m'y ont fait passer une vie paisible. On veut me forcer de l'abandonner pour me marier avec la Princesse de Bevern que je ne connais point. On m'a extorqué un *oui* qui m'a causé bien de la peine. Faudra-t-il

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*

Digitized by Google

donc toujours être tyrannisé sans espoir de changement? Encore si ma chère sœur était ici, j'endurerais tout avec patience ! »

On voit qu'il n'était plus question de la princesse Amélie et que le roi se rabattait sur des partis beaucoup plus simples. La princesse Eléonore-Christine de Brunswick-Bevern, actuellement fiancée au Prince Royal, était déjà sa belle-sœur, puisque son frère à elle, Charles de Brunswick venait d'épouser une de ses sœurs à lui, Philippine-Charlotte (1). Contrairement à toutes les idées de la reine, et insoucieux de la gloire de son nom, Frédéric-Guillaume mariait ses aînés sur le même pied que les cadets.

Quoique brouillée avec la Princesse Héréditaire, et ne lui écrivant jamais, la reine n'avait pu s'empêcher d'ajouter à la lettre un peu fade du Prince Royal, ces lignes énergiques et qui témoignent de son peu de satisfaction :

« La Princesse est belle, mais sotte comme un panier ; elle n'a pas la moindre éducation. Je sais comment mon fils s'accommodera de cette *guenuche* (2). »

Hé! pensa sans doute la Princesse Héréditaire, je m'accommode bien du séjour de Bareith! Du reste, elle fut sensible au chagrin de son frère, et surtout à l'attention qu'il avait eue de lui en faire part. C'était plus qu'elle n'attendait de lui, dans les termes où ils s'étaient quittés. Mais son caractère était si inégal, qu'avec lui on ne devait jamais s'étonner.

Les jours suivants, elle annonça autour d'elle ce mariage sensationnel, sinon aussi brillant qu'elle l'eût souhaité. La nouvelle y fit une vive impression et l'amena à la découverte la plus inattendue.

La princesse Wilhelmine, sa belle-sœur, s'était imaginée, paraît-il, épouser le Prince Royal. Pourquoi pas? Chacun voyait que le roi avait baissé ses prétentions. Son frère, qui

(1) Les Brunswick étaient quatorze enfants dont trois devaient épouser des enfants du roi. Philippine-Charlotte avait épousé Ch. de Brunswick, le Prince Royal allait épouser Eléonore-Christine, enfin le prince Auguste-Guillaume épousa Louise-Amélie de Brunswick.

(2) *Mém.*

Digitized by Google

avait moins d'esprit qu'elle, avait bien épousé la Princesse Royale... Pour réaliser ce rêve, éclos dans une tête ardente et nourri dans un cœur passionné, la jeune Wilhelmine avait compté sur les éloges que sa belle-sœur ferait d'elle à Berlin. C'est pourquoi elle s'était constamment, depuis son arrivée, montrée à elle sous son plus beau jour, et l'avait tant caressée. La Princesse Héréditaire « avait pris ses caresses, argent comptant (1) », elle n'avait pas dit un mot en sa faveur... L'ingrate! En ce moment même, elle n'avait aucun regret, elle ne trouvait pas étonnant qu'on préférât à Wilhelmine une Brunswick, *sotte comme un panier*. Un envoyé du Prince Royal étant passé quelques jours après à Bareith, elle ne lui fit pas même l'honneur de la présenter... La jeune Wilhelmine « fit la diablesse » (2), s'enferma tout un jour avec son père et en sortit les yeux rouges et gonflés et le cœur plein de rage.

Eclairée maintenant sur les véritables sentiments de sa belle-sœur, elle avait résolu de lui faire payer toutes les caresses dont elle l'avait si follement accablée. C'est elle qui faisait à Bareith la pluie et le beau temps. Pendant plusieurs mois, elle ne fit plus que la pluie. Du matin au soir, elle noircissait la Princesse Héréditaire aux yeux du margrave, et elle essaya même de détacher d'elle son mari, qu'elle emmenait à la chasse toute la journée. Sur ce dernier point elle n'arriva pas à ses fins, mais pour ce qui est du margrave, elle le brouilla complètement avec sa belle-fille. La vie de celle-ci devint un supplice.

« Je vivais, dit-elle, dans un esclavage affreux. Je n'osais sortir, ni faire la moindre chose sans permission. Lorsque je parlais deux fois à quelqu'un, je le rendais malheureux (3). »

Le Prince Héréditaire ayant pris le parti de sa femme, ne valait plus rien. « S'il montait à cheval, on disait qu'il ruinait les chevaux ; lorsqu'il allait à la chasse, on l'accusait de détruire le gibier ; s'il restait dans l'appartement, il

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*

Digitized by Google

y faisait des intrigues. De quelque façon, enfin, qu'il se conduisît, tout était crime, et les mercuriales ne cessaient point (1). »

Tous deux étaient réduits avec cela à la portion congrue. « J'étais si pauvre, dit la Princesse, que je n'avais pas de quoi me faire un habit ; j'avais dépensé d'avance, en présents indispensables, deux quartiers qu'on m'avait donnés à Berlin... Le roi ni la reine n'avaient voulu me donner un sou ; personne ne voulait me prêter, ce qui me mettait dans une grande détresse. J'étais comme une brebis parmi les loups, dans une cour, ou plutôt dans un village, rempli de brutes méchantes et dangereuses et sans la moindre récréation. »

Il y avait quelques mois que cela durait, lorsque le roi vint voir sa fille (août 1732), et je crois que c'était pour s'assurer si sa situation était aussi mauvaise qu'on le disait.

Le margrave le reçut dans une de ses maisons de plaisance, appelée l'Hermitage. Elle était plutôt étroite, et peut-être l'avait-il choisie exprès, afin d'avoir un prétexte pour limiter les invitations. Du reste, la simplicité du roi était connue.

Il y eut un incident plutôt désagréable. On sait qu'Anspach était voisin de Bareith. Ayant appris la venue de son père, la margrave d'Anspach s'était mise en route pour le venir voir, avec une suite digne des rois mages. Elle n'amenait pas moins de cent personnes. Qu'on juge de l'effroi des domestiques en la voyant arriver ! L'un d'entre eux crut devoir lui représenter qu'ayant déjà grand peine à loger la suite du roi, on ne pourrait certainement pas la recevoir. La dame se pique, son mari s'indigne — un homme qui s'imaginait, à ce que disait le roi, être Louis XIV ! — tous deux rebroussent chemin. La Princesse Héréditaire l'apprend, elle fait courir après eux ; elle est résolue à camper plutôt que de les laisser aller ; le margrave de Bareith qui, pour recevoir le roi, a retrouvé sa politesse et se montre avec sa belle-fille de la dernière galanterie, offre son logement. Mais les Anspach ne veulent rien

(1) *Mém.*

Digitized by Google

entendre. Ils ont juré de ne jamais remettre le pied sur le territoire de Bareith. La Princesse Héréditaire envoie excuses sur excuses, et tire enfin de sa sœur quelques bonnes paroles ; quant à la ramener, impossible. Au fond, elle n'y tenait peut-être pas beaucoup...

Le roi n'attacha à cette histoire que l'importance qu'elle méritait. Il s'attendrit fort en revoyant sa fille (qu'il avait autrefois si rudement battue), dîna sans cérémonie à n'importe quelle place, se leva de bonne heure pour se promener avec elle et trouva parfaite la manière dont elle le reçut.

« Vous avez, lui disait-il, toutes les attentions imaginables ; il me semble que je suis chez moi. Nos chambres sont rangées comme à Postdam ; j'y ai trouvé mes escabelles, mes tables et mes tonneaux pour me laver : je ne sais comment vous avez pu organiser tout cela en si peu de temps (1). »

Inutile de dire que la Princesse héréditaire profita de ces bonnes dispositions de son père pour lui faire part de sa pénurie. Le roi qui n'aimait pas à donner, voulut du du moins faire donner le margrave. Il l'interrogea un jour sur l'état de son pays. « Ce prince ne put répondre aux questions qu'il lui adressa. Cela fâcha le roi, qui lui reprocha son peu d'application aux affaires, d'où provenait le désordre qui y régnait (2). »

On devine l'impression que fit ce reproche sur un homme qui avait tant médité Télémaque et qui se croyait des aptitudes extraordinaires pour le gouvernement.

« — On vous trompe de tous côtés, lui dit le roi, et l'on profite de votre nonchalance. Vous vous plaignez de vos dettes et vous ne faites rien pour les payer. Je vous ai prêté un capital de 260.000 écus, outre la dot de ma fille : au lieu de contenter vos créanciers, vous laissez pourrir cette somme dans vos coffres et perdez l'intérêt qu'elle devrait vous rapporter aussi bien que votre crédit. Il est

(1) *Mém.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

temps que vous mettiez ordre à tout cela. Tous vos soins seront inutiles si vous ne faites part de tout à votre fils ; c'est lui qui doit vous aider à porter le poids de la régence et c'est à vous de le mettre au courant des affaires : vos gens, ayant deux surveillants, n'oseront risquer de vous duper, comme par le passé, surtout quand ils verront régner une bonne intelligence entre vous et votre fils (1). »

Le conseil ne dut pas plaire beaucoup au margrave, qui était naturellement jaloux et trouvait déjà que son fils était trop aimé dans le pays.

« — Je connais trop bien mon gendre, reprit le roi, pour croire qu'il abusera du crédit que vous lui donnerez (2) ? »

Pour corriger ce que cette remontrance avait d'un peu dur, il ajouta qu'elle était inspirée par l'estime qu'il avait pour lui, et par l'intérêt qu'il portait à ses enfants.

« — Voulez-vous, mon cher margrave, continua-t-il, que je vous envoie quelqu'un qui redresse vos finances et qui vous tire de l'embarras où vous êtes, d'où vous ne sortirez jamais si vous ne prenez des étrangers ? car vos gens se soutiennent les uns les autres comme une chaîne ; qui en attaque un les attaque tous ; ils sont tous d'accord pour vous voler, et il n'y a qu'un tiers qui puisse approfondir leurs menées. J'ai été dans la même situation que vous, en parvenant à la couronne et je me suis bien trouvé du conseil que je vous donne (3). »

Ces dernières paroles étaient inspirées par un tact qu'il faut apprécier chez ce roi qui n'en avait pas toujours. Le margrave accepta. Il avait fait très bonne contenance pendant le sermon du roi, car il savait se dominer.

Le roi partit, espérant que les finances du margrave s'arrangeraient et qu'il pourrait alors augmenter les revenus de sa fille. En attendant, il l'avait invitée à venir, dès après la naissance du petit enfant qu'elle attendait, passer quelques mois à Berlin. Elle avait accepté sans se faire

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*

Digitized by Google

prier, et le margrave s'était bien gardé de refuser son consentement.

Il avait été jusqu'au bout, avec le roi, d'une correction impeccable. Quand celui-ci fut loin, son fiel se déversa; il envoya M. de Voit dire à sa belle-fille « qu'il n'était pas encore mort et qu'il se flattait de vivre encore de longues années pour la faire enrager, qu'il l'assurait que tant qu'il serait en vie, il prétendait être le maître chez lui et ne souffrirait pas qu'elle se donnât des airs de régente... que c'était elle qui avait poussé le roi à lui tenir des propos désagréables (1)... » enfin il se plaignit très fort de Mme de Sonsfeld qu'il regardait, disait-il, « comme sa plus cruelle ennemie... » (2).

Soulagé par cette explosion, ou craignant peut-être que la Princesse Héréditaire ne se plaignît au roi, il s'adoucit les jours suivants, et lui donna ce qu'elle appelle « des baisers de Judas » (3). La Princesse était une personne comme sa mère, qui ne se laissait pas prendre aux démonstrations. Mais ne voulant pas être en reste, elle rendit au beau-père ses baisers de Judas et la situation extérieurement se détendit un peu.

Quelques incidents marquèrent la fin de cet été. Le prince Guillaume revint d'Utrecht. Il était beaucoup moins bien que son frère. Il avait vingt-deux ans et on lui en aurait donné quatorze. Qu'avait-il fait pendant ses études? On se le demandait, car il ne savait rien. — La Princesse Wilhelmine ayant découvert (quand elle n'avait plus eu aucune chance d'épouser le Prince Royal) qu'elle aimait son cousin d'Ostfrise, partit pour ce dernier pays. Enfin on eut la visite du prince Albert, un des frères du margrave qui était « laid sans être choquant » qui avait bon caractère et dont le Prince Héréditaire paraît avoir apprécié la société. Il prit le parti de la Princesse dans les disputes qu'elle avait avec le margrave, l'assura que son frère ne pouvait vivre en paix avec personne, « qu'il avait été

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*

Digitized by Google

ainsi depuis sa plus tendre jeunesse et que son tempérament mélancolique en était cause (1) ».

Pendant une absence qu'elle fit, le margrave, sermonné par son frère, meubla sa chambre tout à neuf, et fit les choses très convenablement puisque, cette fois, elle fut satisfaite. Quelques jours après elle y mettait au monde une petite fille.

Ses souffrances furent exceptionnelles, mais je commence à croire qu'elle craignait le mal. Dans les épreuves qui lui furent communes avec toutes les femmes, comme dans celles qui lui furent personnelles, elle a toujours souffert plus que tout le monde. Ne serait-ce pas qu'elle attachait à tout ce qui la touchait une importance exceptionnelle?

Pour se remettre, il fallut voir partir le Prince Héréditaire que le roi appela alors à son régiment. « Ce fut pour moi, dit-elle, un coup de foudre. J'aimais passionnément le prince : notre union était des plus heureuses; une longue séparation me faisait tout appréhender... » Elle appréhendait surtout qu'il ne s'abrutît dans la vie de garnison et ne finît par l'oublier. Elle le retint tant qu'elle put, mais enfin, il lui fallut céder.

Le roi avait conseillé à sa fille d'aller rendre visite à sa sœur d'Anspach pour que rien ne subsistât de la petite brouille qu'elles avaient failli avoir et que déconseillaient à la fois la morale et la politique. Dans le vide que lui laissait le départ de son mari, ce voyage lui avait souri. Il n'y avait qu'un empêchement, c'est qu'elle n'avait pas d'argent. Elle en demanda au margrave, mais celui-ci qui s'était de nouveau piqué à propos de certaines formalités qui n'avaient pas été remplies à son gré, au moment de la naissance de sa petite fille, et qui prétendait qu'on le traitait « comme un chiffon » (2) ne voulut point en donner. Dans le contrat de sa belle-fille, il n'y avait rien de stipulé, disait-il, au sujet des voyages.

Cependant le roi, ayant réitéré son conseil, et même son

(1) *Mém.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

ordre d'aller à Anspach, la Princesse pensa qu'il la défraierait et, sur cette assurance, M. de Voit lui avança deux mille écus.

Elle s'arrêta à Erlangen pour y voir la margrave douairière. Elle ne pouvait guère s'en dispenser, cette dame étant la veuve du margrave Georges-Guillaume de Bareith (à qui son beau-père avait succédé), et de plus la sœur de son ex-amoureux *le gros Jean-Adolphe* (1). Mais elle s'arrangea pour ne pas passer la nuit chez elle. Les mœurs du XVIII^e^ siècle fleurissaient dans ce trou d'Erlangen, et la margrave était, dit-elle, « la Laïs de son siècle ». Tout le monde savait qu'elle avait alors pour amant M. d'Eglasfftein, qui avait succédé à beaucoup d'autres, et sans la permission duquel elle n'osait ni manger, ni ouvrir la bouche. Autrefois, elle avait été très belle, mais la Princesse ne vit que les restes éteints de cette beauté. Le teint de la margrave était flasque et plombé : son nez, qui avait gelé, était de la couleur d'une betterave, et elle avait les sourcils postiches aussi noirs que de l'encre. Elle n'était entourée que de monstres : sa gouvernante d'emprunt (elle n'en avait jamais d'autres), ses filles d'honneur qui étaient si petites et si grasses qu'en lui baisant la main, elles perdirent l'équilibre et roulèrent à terre comme deux boules, les dames qui l'entouraient étaient plus hideuses les unes que les autres. « Peut-être était-ce par bonne politique, et voulait-elle, par cet entourage, relever des charmes surannés !... » En tout cas, la Princesse eut là l'occasion d'exercer sa verve caustique et elle s'assura qu'il y avait des cours encore plus ridicules que celle de Bareith.

La chose constatée, et quelques banalités ayant été échangées, elle se retira accompagnée jusqu'en bas par la vieille margrave. Ce n'était pas l'usage, mais « M. d'Eglaffstein lui avait ordonné de le faire, lui dit-elle, et elle suivait en tout ses volontés ».

A Anspach, la Princesse fut très bien reçue et très bien traitée, même trop cérémonieusement. Mais la margrave,

(1) De Saxe-Weissenfeld.

Digitized by Google

sa sœur, se piquait de bien faire les choses. Elle constata que le margrave, qui se prenait pour Louis XIV, l'imitait surtout dans ses vices et qu'il n'était pas un aussi bon mari que le Prince Héréditaire. Lui et sa sœur « vivaient comme chien et chat » (1). Elle essaya de les raccommoder, sans y arriver naturellement : du moins le margrave ne lui en voulut pas. Comme elle avait, nous dit-elle, « des attentions continuelles pour obliger chacun » (2) et aussi sans doute parce qu'elle n'y resta pas trop longtemps, elle ne se fit à Anspach que des amis.

Soit qu'elle eût pris goût aux voyages, soit pour des motifs plus intéressés, en revenant d'Anspach, elle alla encore à Cobourg. Elle avait là une vieille tante qui avait des richesses immenses dont elle était maîtresse absolue. Elle y passa tout un jour à travailler avec elle — et à la travailler — mais la douairière se montra dure à la détente et elle n'en put rien obtenir.

Alors elle se décida à partir pour Berlin. Le margrave, dans sa joie de la voir s'éloigner, avait bien voulu lui donner de quoi payer la poste. Elle n'emmena pas Mme de Sonsfeld. Celle-ci en vieillissant avait peut-être perdu le goût des voyages, et peut-être aussi la Princesse Héréditaire était-elle bien aise de laisser à Bareith une personne de confiance qui pût l'informer de ce qui s'y passerait. Sa petite fille y demeura sans doute : elle n'en parle pas plus que si elle n'eût pas existé. J'imagine qu'elle y pensait pourtant, et que Mme de Sonsfeld était chargée de veiller sur elle et de lui envoyer de ses nouvelles, ainsi que de celle du margrave de qui la santé, depuis quelque temps, paraissait décliner.

Le 12 novembre 1732, juste un an après son mariage, la Princesse Héréditaire arriva à Berlin, et, bien qu'y ayant été invitée, elle y fut reçue très froidement par le roi et la reine. Son mari était malade d'une toux qu'il avait attrapée à sa maudite garnison. La reine était très mécontente,

(1) *Mém.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

ayant vu s'évanouir ses espérances les plus chères, et le Prince Royal, sur le point d'être marié—car on le mariait, il ne se mariait pas! le fatal *oui* lui avait été extorqué — posait pour le martyr. Il lui arrivait bien quelquefois de rire avec sa sœur ou ses favoris, car la jeunesse a ses droits qu'elle retrouve toujours, mais si on le regardait, aussitôt il reprenait l'air triste. Cela dura jusqu'au mois de juin, et n'agrémenta pas beaucoup, comme bien on le pense, la vie de famille.

Le mariage eut lieu le 12 à Brunswick. La Princesse n'y assista pas, mais elle s'en fit donner le récit par M. Kaiserling, alors favori du Prince Royal. « Il me dit que mon frère était fort content de son sort, qu'il avait très bien joué son personnage le jour de ses noces, ayant affecté d'être d'une humeur épouvantable et ayant beaucoup grondé ses domestiques en présence du roi, que le roi l'en avait plusieurs fois repris et avait paru fort rêveur ; que la reine était enthousiasmée de la cour de Brunswick (l'expression est ironique) et qu'elle avait traité les deux duchesses comme des chiens; que la duchesse régnante avait voulu s'en plaindre au roi, et qu'on l'en avait empêchée avec beaucoup de peine (1). »

On voit que le caractère de la reine n'était pas changé. Le roi finissait par ne plus faire attention aux algarades de sa femme ni aux grimaces de son fils. Il revint de Brunswick très content, se disant charmé de sa belle-fille. « C'était une bonne enfant, disait-il, qui avait besoin d'être élevée ». Et il laissa la reine raconter que la jeune princesse n'était charmante qu'au premier coup d'œil, qu'elle était d'une sottise intolérable et que le Prince Royal ne pouvait la souffrir.

Cependant il est certain que ces continuelles divisions entre le roi et la reine, ainsi que la tristesse systématique du Prince Royal rendaient la vie pénible. Le Prince Héréditaire guéri avait regagné son régiment. La Princesse s'ennuyait.

(1) *Mém.*

Digitized by Google

Le roi lui ayant proposé alors de se fixer à Berlin, elle refusa. Il se fût chargé de son entretien. Mais elle pensa peut-être qu'il vaut mieux être pauvre chez soi que riche chez un autre. Elle savait par Mme de Sonsfeld que le pauvre margrave dépérissait de jour en jour. Peut-être s'inquiétait-elle de ce que sa Grande Maîtresse devenait près de lui, car la maladie n'avait pas dû adoucir son humeur ? Elle s'adressa à cette dernière pour qu'elle persuadât le margrave de lui écrire une lettre qui la rappelât de Berlin.

Cette lettre arriva au mois de juillet de la même année. Elle était fort bien tournée, tout à fait comme si l'insinuante Sonsfeld y eût mis la main. La Princesse la montra au roi qui, de son côté, en avait reçu une. Le margrave proposait d'augmenter de huit mille écus les revenus de sa belle-fille. Le roi pensa qu'elle eût encore trouvé plus d'avantages à rester à Berlin, où elle n'aurait eu ni ménage ni train de maison. Mais la duchesse de Brunswick mit en avant la santé de sa sœur qui avait besoin d'un autre air que celui des villes. Elle-même allégua la santé du margrave et tout ce qu'elle sut imaginer. Enfin son départ fut décidé.

Au dernier moment, elle le regretta presque, la reine qui commençait à se réaccoutumer à elle, lui ayant fait quelques caresses, et le roi d'autre part paraissant un peu froncé. Ce pauvre roi, on l'assiégeait continuellement de demandes d'argent et de jérémiades sur l'impossibilité de vivre avec ce qu'il donnait (rien n'était plus désagréable à un homme qui était, comme disait Grumkow, « idolâtre de sa cassette ! ») et dès qu'il proposait un arrangement qui eût mis tout le monde au large, on n'en voulait point ! Il fut donc plutôt un peu froid dans ses adieux à sa fille, et elle le quitta le cœur serré. Elle ne devait pas le revoir.

Digitized by Google

IX

MALADIE ET MORT DU MARGRAVE

La Princesse constata d'abord que Mme de Sonsfeld en son absence, avait fait un miracle : elle avait complètement transformé le margrave. Celui-ci la reçut le mieux du monde. Malade lui-même, et dès lors gravement, il ne semblait occupé que de sa santé à elle ; il l'accablait d'attentions et poussa la politesse jusqu'à vouloir quitter Bareith pour que son mari et elle y fussent plus à l'aise.

— « Je sais que je vous gêne, lui dit-il, que vous vous contraignez quand je suis là. Je m'en vais à Himmelron pour vous laisser le loisir de vous soigner et de rétablir votre santé. »

Un beau-père n'est pas plus aimable.

Lui parti, la Princesse put prendre un avant-goût de ce que serait sa vie quand il ne serait plus. Sa belle-sœur, Wilhelmine était restée à Ostfrise où elle s'était mariée avec le cousin qu'elle aimait, à défaut du Prince Royal. Le Prince Héréditaire faisait en tout ses quatre volontés : personne ne la contrariait, personne ne lui portait ombrage. La petite Marwitz les divertissait du récit de ce qui s'était passé en leur absence et n'oubliait pas de raconter par quelle suite de quelles circonstances, Mme de Sonsfeld était devenue, de la pire ennemie du margrave, sa meilleure amie. Que le margrave fût amoureux de la Grande Maîtresse, personne n'en doutait. Aux quelques regards qu'on l'avait vu jeter sur elle, chacun avait reconnu Télémaque regardant Calypso, mais quand la petite Marwitz insinuait qu'une telle conquête n'avait pas laissé sa tante insensible, c'était un étonnement et une joie sans bornes, car la pauvre Sonsfeld avait cinquante-cinq ans ! On en faisait des gorges chaudes, la Princesse la toute première, qui trouvait, dans

Digitized by Google

cette idylle éclose sur le tard juste ce qu'il fallait pour égayer un peu sa vie.

Le temps passait donc agréablement. Mais quelqu'un troubla la fête.

On était en 1733. Le roi Auguste II mourut et une vive discussion s'éleva entre la France, la Sardaigne, l'Espagne et la Pologne qui voulaient donner son trône à Stanislas Leczinski, et le czar, l'Autriche et l'Allemagne qui voulaient le donner à l'Electeur de Saxe.

Il est difficile de rencontrer une personne qui, plus que la Princesse Héréditaire, considère tous les événements d'une manière uniquement relative à elle-même. L'Angleterre, certes ! l'avait intéressée, et Dieu sait si, pendant sa jeunesse, elle en avait été occupée. Mais depuis qu'elle ne pouvait plus épouser le Prince de Galles, cette nation n'existait plus. Il en était de même de la Pologne. Pas une seule fois le nom de Georges II ni celui d'Auguste II ne sont prononcés dans les Mémoires après son mariage. Ce dernier meurt, elle n'a pas un soupir, elle n'en dit pas un mot. La guerre éclate, toute l'Europe se lève : dans cet événement d'une portée si générale elle ne voit qu'une chose, c'est que le Prince Héréditaire va lui être enlevé. « C'était dit-elle le sujet de mes inquiétudes et ce qui me plongeait dans une noire mélancolie (1). »

Certes : cette fille d'un roi « qui n'aimait que le militaire (2) » ne ressemblait pas à son père, et l'on n'eût pas dit qu'elle avait été élevée dans la *Sparte du Nord*. Elle faisait une piteuse figure toutes les fois qu'il s'agissait de laisser son mari remplir son devoir d'homme.

Lui, le mari, ne demandait qu'à partir, mais plus il montrait qu'il y tenait, plus elle était affolée. Elle imaginait qu'il avait une ambition démesurée de se distinguer, elle le voyait s'élançant au milieu du feu comme un foudre de guerre ; assurément il ne pouvait revenir que mort.

Elle insista auprès du margrave pour qu'il le retînt, lui faisant croire que tout le pays était contraire au départ du

(1) *Mém.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

Prince Héréditaire et qu'en le permettant, il ferait dire partout qu'il n'aimait pas son fils.

Le margrave, n'était pas plus belliqueux que sa belle-fille, et n'avait nulle envie de voir son fils se battre — c'est le cas de le dire — pour le roi de Prusse ! ou peut-être trouvait-il un certain plaisir à exercer son autorité paternelle ? ou plutôt — et ce semble avoir été le vrai motif — il avait des raisons de ne pas contrarier la Princesse en ce moment. Quoi qu'il en soit, il entra dans son idée et refusa au jeune Prince de le laisser partir. Le roi fut furieux.

« Mon fils et mes cousins, écrivit-il à sa fille, feront la campagne avec moi, il faut que mon gendre la fasse aussi ! Doit-il rester à Bareith pendant que tous les princes de l'Empire sont à la guerre ? Il passerait dans le monde pour un poltron !... Toutes les raisons du margrave ne valent rien. Rendez-lui cette lettre et dites-lui qu'il déshonore son fils s'il l'empêche d'aller à la guerre ! »

Même après cette lettre, la Princesse Héréditaire insista encore pour garder son mari. Son amour l'aveuglait (ou son égoïsme), au point de lui faire perdre de vue ses intérêts les plus graves. La mort du Prince de Culmbach qui fut tué à la bataille de Parme augmenta ses folles terreurs : elle insista au mépris de toutes les convenances (1).

« — Je n'avais rien de si cher que mon mari ! dit-elle. Nous ne faisions qu'un corps et qu'une âme ! »

Le jeune Prince, cependant, la suppliait de le laisser partir ; il remua ciel et terre pour y arriver et finit même par menacer de s'enfuir malgré elle. — « N'importe, dit-elle, mais jamais je ne persuaderai le margrave de donner son consentement. » C'est là ce qu'elle appelait aimer.

Personne ne revenait de cette conduite. Le Prince Royal qui passa alors par Bareith, se rendant lui-même à la campagne, essaya de faire comprendre à sa sœur combien elle se nuisait dans l'opinion et à quel point elle offensait son père et nuisait à son mari. Elle lui répondit par des évanouissements : elle joua le rôle d'une personne « qui ne

(1) Ce prince était marié à la fille du margrave Georges-Guillaume.

Digitized by Google

peut se tenir sur ses jambes (1) », qui n'a plus qu'un souffle de vie, et qu'on veut achever.

Sans s'émouvoir le moins du monde à ce spectacle qu'elle avait eu le tort de rendre trop fréquent, le Prince Royal et le Prince Héréditaire écrivirent ensemble au margrave une lettre qui leva ses dernières hésitations... Celui-ci donna son consentement et le Prince partit le 7 août 1735.

« Il n'y a que les personnes qui aiment aussi fortement que moi qui puissent se représenter ce que je souffris... Mille morts ne sont pas à comparer à la douleur que je ressentis... Le Prince s'arracha d'auprès de moi, étant lui-même si atterré de mon état, qu'il ne savait ce qu'il faisait. On le mena dans sa chaise à demi mort! »

Combien Frédéric-Guillaume aurait peu goûté ce genre de démonstration! Il semble que la reine elle-même, avec tous les défauts que nous lui avons vus, n'avait jamais donné dans des excès aussi ridicules!

Après être restée quatre jours dans un état qui eût touché, à ce qu'elle nous dit, les choses inanimées, la Princesse se releva.

Le margrave, conseillé probablement par Mme de Sonsfeld, n'avait cessé de prendre part à sa douleur; il feignait maintenant de s'inquiéter de sa santé. Le médecin lui ordonnait, pour lui, les eaux de Brandenbourg; il l'engagea à l'y accompagner. Au fond, elle n'était pas bien malade. Peut-être n'avait-elle d'autre mal que d'avoir été saignée trois fois en dix mois par un médecin qui croyait qu'elle avait trop de sang. Mais ce voyage serait toujours une diversion.

Quelqu'un qui était bien plus profondément atteint qu'elle, c'était le pauvre margrave. « Il était changé à faire peur (2) », et personne, pas même Mme de Sonsfeld, ne pouvait obtenir qu'il se régimât. Son médecin l'avait averti que, s'il ne renonçait pas à la boisson, il ne répondait plus

1) *Mém.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

de lui. Sa belle-fille, sans doute, ne lui épargna pas les représentations. Rien n'y fit. « Il était si habitué à s'enivrer deux fois par jour qu'il ne pouvait s'en passer (1). » Il continuait donc à se tuer, quitte à absorber ensuite tout le magasin d'un apothicaire et à se soumettre aveuglément aux traitements les plus pénibles.

Il fut bientôt prouvé que les eaux ne réussissaient ni à lui ni à la Princesse. La Princesse cessa de les prendre, mais lui s'y entêta. Il s'était mis entre les mains d'un homme de génie dont « il était entiché (2) », et quoiqu'il tombât en faiblesse dans chaque bain qu'il prenait, et fût chaque jour sensiblement plus mal, il persistait dans son traitement, croyant toujours qu'à la longue, il en verrait les fruits.

Il voulait absolument guérir et se marier, car ses sentiments avaient fait du chemin, et c'est de mariage qu'il rêvait maintenant.

On se demande comment il accordait ses projets avec l'existence de sa femme, qui vivait toujours dans la forteresse où il l'avait fermée. En réalité, ce détail ne paraît pas l'avoir embarrassé du tout. Elle était répudiée, donc morte pour lui. Il paraît s'être affecté beaucoup plus de la distance qui, suivant ses idées, séparaient de lui Mme de Sonsfeld. Elle était de grande famille, mais pas assez illustre pour épouser un margrave; elle n'avait pas de titre et il se figurait que cette mésalliance contrarierait sa belle-fille plus que tout le reste. Mais les gens dans sa position ont un remède toujours prêt aux défauts de cette nature. Il faisait en ce moment réparer son château d'Himmelron. On y travaillait nuit et jour. Il y faisait faire « un appartement entièrement décoré de dorures et de glaces »; jardin, manège, rien n'y manquait, et le site par lui-même était merveilleux... Ce château, il avait résolu de le donner à Mme de Sonsfeld avec le titre de comtesse d'Himmelron,

(1) *Mém.*
(2) *Id*

Digitized by Google

et il lui eût abandonné les revenus de la terre qui étaient considérables...

Etait-ce le titre, étaient-ce les revenus qui avaient charmé Mme de Sonsfeld? Espérait-elle vraiment voir guérir le margrave, et douée de certaines aptitudes pour le gouvernement, avait-elle souri à l'idée de remettre en ordre ce beau petit pays auquel elle s'était attachée? A court d'émotions dans la vie monotone qui était la sienne à Bareith, avait-elle senti le besoin d'une aventure et donné, tête baissée, dans celle-ci? Cédait-elle, sans le secours d'aucun calcul, à un sentiment de tendresse que le margrave lui avait inspiré? Il est certain qu'elle ne lui tenait plus la dragée si haute.

Après avoir refusé à Berlin, dans sa jeunesse, les plus brillants partis, elle était prête à cinquante-cinq ans à épouser un homme malade et acariâtre.

A cinquante-cinq ans, c'était bien un peu tard! Mais Mme de Maintenon n'était pas beaucoup plus jeune quand elle avait contracté avec Louis XIV un mariage analogue! Le margrave était plus jeune qu'elle, mais Louis XIV aussi était plus jeune que Mme de Maintenon! D'ailleurs la maladie qui usait son amoureux avait dû effacer la différence des âges. C'est elle qui, en réalité, était plus jeune... Une fois comtesse de Himmelron que lui manquerait-il?...

Elle avait accepté des rendez-vous. Elle avait pris pour des transports d'amour les divagations causées, chez le margrave, par l'abus du vin sur un cerveau malade. Elle avait eu pitié de lui peut-être. Enfin elle avait dit : *oui!* un *oui* hésitant et troublé par tout ce qu'on allait dire, un *oui* considérablement empoisonné par la crainte de déplaire à la Princesse et d'être bafouée par elle, mais un *oui* quand même. Elle ne passerait pas par-dessus l'opposition de cette dernière; son audace n'allait pas jusque-là, mais au fond du cœur, elle se flattait de la vaincre. La voyant si attendrie au départ de son mari, elle s'était dit sans doute qu'une femme qui aimait ainsi devait comprendre les faiblesses de l'amour. Elle se trompait. La Princesse n'était indulgente qu'à ses propres faiblesses. Seule elle avait le droit d'être

Digitized by Google

sentimentale. Quand elle apprit dans quels écarts de cœur et d'imagination donnait sa Grande Maîtresse, elle la fit venir, et ne se gêna pas pour lui dire son fait d'une manière qui, cette fois, ne lui laissait pas d'espérance.

« Je lui déclarai net, dit-elle, que je savais toutes ses menées avec le margrave, que je lui avais déjà parlé une fois clairement à ce sujet, que je ne donnerais jamais les mains à son mariage, qu'elle me forcerait d'avoir recours au roi si elle voulait l'accomplir; qu'elle devait rompre tous ses rendez-vous avec le margrave, qui faisaient du tort à sa réputation, qu'elle devait considérer l'état où se trouvait le Prince qui était au bord de la fosse et qui ne pouvait vivre; que si elle l'épousait par tendresse, sa perte lui serait bien plus sensible après son mariage qu'auparavant, et que si c'était par intérêt, elle pouvait compter que j'aurais soin d'elle toute ma vie, et que je tâcherais de la récompenser de l'effort qu'elle aurait fait sur elle-même... (1). »

La Princesse nous dit qu'elle assaisonna ce vertueux et dur langage de beaucoup d'expressions obligeantes. Elles n'étaient pas de trop vis-à-vis d'une personne qui lui avait donné jadis tant de preuves de son amitié et qui avait poussé le dévoûment pour elle jusqu'aux dernières limites.

La pauvre Sonsfeld eut un triste moment et l'on ne se met pas facilement à la place de cette ancienne gouvernante sermonnée maintenant par son élève, et sur un sujet si particulièrement délicat. Enfin, « moitié crainte, moitié raison » (2), elle se rendit, raconte la Princesse, et demanda seulement de n'avoir point à retirer sa parole à son Télémaque, soit qu'il lui parût cruel de torturer un homme qu'elle ne voyait que trop être au bord de la fosse, soit qu'elle redoutât son ressentiment.

« Il est impossible de se gouverner plus habilement qu'elle le fit. Sans reprendre sa parole donnée au margrave, elle le repoussa de délai en délai et l'amusa jusqu'à sa mort » (3) qui, d'ailleurs, ne tarda guère... « Il n'avait

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*

Digitized by Google

manqué à Mme de Sonsfeld, ajoute la Princesse, que le titre de margrave, elle en avait eu toute l'autorité (1). »

Les émotions augmentaient cependant le mal du margrave, et le traitement auquel le soumettait le médecin dont il était si entiché, l'achevait. Sa saison à Brendenbourg achevée, son bourreau lui donna à peine quelques jours de repos et le fit recommencer.

Pour donner une idée de ce qu'était la médecine en Allemagne, il y a moins de deux siècles, voici l'idée géniale sur laquelle reposait le système de cet homme de l'art. « On conserve les corps en les embaumant; je conclus de là que, si je puis parvenir à embaumer une personne pleine de vie, cette personne pourra vivre quelques centaines d'années; or le plus excellent préservatif contre la corruption est la pomme de pin ; j'ai donc agi en homme sensé et entendu quand j'en ai fait prendre au margrave et à la Princesse Héréditaire (2). »

Il dut convenir toutefois qu'il n'arrivait pas à embaumer le margrave, mais c'est sans doute que son tempérament s'y trouvait réfractaire. Tout au plus, avec son visage tiré et méconnaissable, l'avait-il amené à avoir quelques apparences d'une momie...

Le pauvre patient n'avait pu soutenir la bonne humeur avec laquelle il avait, l'été précédent, accueilli sa belle-fille. Il était devenu nerveux et insupportable. Pendant tout ce dernier hiver qu'il passa dans sa chambre, il ne pouvait supporter qu'on rît autour de lui, traitait toutes les personnes de sa famille comme des chiens et leur faisait souffrir « maux et martyres » (3). J'espère qu'il faisait une exception pour Mme de Sonsfeld. Il n'avait pas renoncé à son espérance, et son seul plaisir était de se faire apporter sur son lit les plans d'Himmerron.

« Pour mettre fin à ses chicanes, nous ne vîmes plus personne, dit la Princesse... Mes dames étaient les seuls êtres vivants que nous vissions. Nous dînions et soupions

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*

Digitized by Google

en particulier. Je travaillais, je lisais, je composais de la musique tous les jours; nous jouions au Colin-Maillard ou bien nous chantions et dansions, enfin il n'y a point de folie dont nous ne nous avisassions pour tuer le temps (1) ». On voit qu'elle supportait assez gaîment ce qu'elle appelait un martyre.

Le Prince Héréditaire était de retour de la campagne. Cette campagne, par parenthèse, avait été mauvaise pour la Prusse, la faction française l'avait emporté, et Stanislas était sur le trône. Frédéric-Guillaume très malade avait failli y rester, mais ces détails troublaient peu notre Allemande. Son mari était de retour, donc tout allait bien.

On faillit avoir alors à Bareith la visite de la Princesse d'Ostfrise, et ce fut tout un émoi, car, comme elle avait un grand empire sur son père on appréhendait qu'elle lui fît faire un testament. « Elle pouvait dit la Princesse Héréditaire, nous faire un tort infini (2) ». Or elle était déjà en route pour venir, ayant entendu parler du triste état dans lequel le margrave se trouvait. Coûte que coûte il fallait l'empêcher d'aborder. Mme de Sonsfeld s'y employa et fit preuve d'autant d'habileté que d'aveugle dévoûment à une Princesse qui lui en avait montré si peu. « Elle sut si bien tourner la tête au margrave qu'elle lui fit accroire qu'il s'attendrirait trop en revoyant sa fille, que d'ailleurs celle-ci demanderait bien des choses contraires aux intérêts du pays et qu'il serait dur de lui refuser. Enfin elle fit si bien que le Prince lui envoya une estafette qui la rencontra déjà à mi-chemin, et la pria de ne pas venir. »

La Princesse omet de nous dire l'impression de la belle-sœur : il est à croire qu'elle fut plutôt pénible.

Cependant on commençait à parler de la manière dont gouvernerait le Prince Héréditaire, car tout faisait prévoir la fin prochaine du margrave.

Au mois de mai 1734 « un jour que nous étions à table, on vint nous chercher au plus vite, en nous disant qu'il

(1) *Mém.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

était à l'agonie. Nous le trouvâmes couché dans un fauteuil : une suffocation avait failli l'emporter, son pouls était celui d'un mourant.

« Il nous regarda tous sans nous dire mot.

« On avait envoyé chercher un ecclésiastique. Il témoigna d'abord que cela ne lui plaisait guère.

« L'ecclésiastique lui fit une assez belle exhortation sur l'état où il se trouvait, lui disant qu'il était près de rendre compte à Dieu de ses actions, qu'il devait s'humilier sous sa sainte volonté et attendre de lui la force d'envisager la mort avec fermeté.

« — J'ai administré la justice, répondit le margrave, j'ai été charitable envers les pauvres, je n'ai point fait la débauche avec les femmes, j'ai rempli les devoirs d'un prince juste et équitable, je n'ai rien à me reprocher et puis paraître, devant le tribunal de Dieu, avec assurance.

« — Nous sommes tous pécheurs, lui repartit le prêtre. Le plus juste pèche sept fois par jour, et quand nous avons fait tout ce qui nous est ordonné, nous sommes des serviteurs inutiles ».

« Nous remarquâmes tous que ce discours lui déplaisait. Il répliqua avec plus de véhémence.

« — Non, je n'ai rien à me reprocher, mon peuple pourra me pleurer comme un père (1). »

C'était un peu insister sur sa propre apologie. J'imagine que Mme de Sonsfeld, si elle eût été là, se fût sentie embarrassée... Mais elle était malade elle-même, et n'eut de cette scène que le récit qu'on lui fit : c'était bien assez.

Le margrave vécut encore quelques jours. Il fit quelques exhortations à son fils, rappela à ses conseillers les immenses obligations que le pays lui avait, donna une tabatière

(1) *Mém.* On sait que Napoléon disait à Sainte-Hélène : « A quoi n'aurais-je pas droit, moi qui ai traversé une carrière aussi extraordinaire, aussi orageuse, sans commettre un seul crime, et j'aurais pu tant en commettre !.. Je puis paraître devant le tribunal de Dieu, je puis attendre son jugement sans crainte. » LAS CASES, *Mémorial de Sainte-Hélène.* Pendant ce temps la pensée du jugement fait trembler les Saints.

Digitized by Google

à sa belle-fille et bénit sa petite-fille. Après quoi, il demanda à être seul...

Ce n'était pas sans peine qu'il abandonnait la vie, son rêve tardif et cette autorité dont il n'avait joui que huit années. La veille de sa mort, en homme mélancolique et qui aime à remuer le fer dans ses plaies, il s'informa si son fils donnait des ordres et s'il avait l'air content de gouverner.

Son agonie fut terrible. Il criait, il hurlait ; trois fois il perdit les sens et trois fois il les reprit. Enfin le 17 mai au matin, il expira.

Le Prince Héréditaire, qui avait toujours été un bon fils, fut au désespoir, et la Princesse fut atterrée « parce que, dit-elle, je n'avais jamais vu mourir personne ». Ce fut tout ce qu'elle éprouva, avec, sans doute, une joie secrète de se voir devenue margrave. Les considérations d'intérêt la touchaient toujours, et pour avoir renoncé aux grands honneurs, elle n'était pas devenue insensible aux petits. Parlant de sa sœur Charlotte, qui devint veuve, en ce même temps, du prince de Brunswick, elle dit : « Ma sœur joua de bonheur, si l'on peut appeler ainsi la perte d'un si brave prince, car elle se vit deux ans après son mariage, princesse régnante ». Son cœur est tout entier dans cette parole.

La même année que le margrave, mourut Dorothée d'Holstein sa femme répudiée.

(*A suivre*) M. M.

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

I. Bibliothèque de l'Enseign. de l'Hist. eccl., Dom Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, in-12 de xxxv-396 pp., Paris, Lecoffre, 1905.

II. A. Luchaire, de l'Institut, *Innocent III, La croisade des Albigeois*, in-12 de 262 pp., Paris, Hachette, 1905.

III. Ch. Merki, *La reine Margot et la Fin des Valois*, 1553-1615, in-8 de 448 pp., Paris, Plon, 1905.

IV. U. Chatelain, *Le surintendant Nicolas Foucquet*, protecteur des Lettres, des Arts et des Sciences, in-8 de 598 pp., Paris, Perrin, 1905.

V. *Mémoires* du duc de Choiseul, in-8 de xix-467 pp., Paris, Plon, 1904.

VI. G. Lenotre, *Le drame de Varennes* (juin 1791), in-8 écu de 403 pp. avec gravures, Paris, Perrin, 1905.

VII. M. Barbey, *Une amie de Marie-Antoinette : Madame Atkins et la Prison du Temple* (1758-1836), préface de V. Sardou, in-8 de xvi-454 pp., Paris, Perrin, 1905.

VIII. L. de Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon* (Consulat provisoire et Consulat à temps), in-8 de vii-377 pp, Paris, Plon, 1905.

IX. Albert Sorel, de l'Académie française, *L'Europe et la Révolution française*, t. VIII (La Coalition, Les Traités de 1815), in-8 de 520 pp., Paris, Plon, 1904.

X. H. Houssaye, de l'Académie française, *1815* (La seconde abdication — La Terreur blanche), 12e édition, in-12 de 596 pp., Paris, Perrin, 1905.

XI. Georges Servières, *L'Allemagne française sous Napoléon Ier*, in-8 de viii-492 pp., avec carte des annexions, Paris, Perrin, 1904.

XII. *Souvenirs* de la baronne du Montet, 1785-1866, in-8 de viii-509 pp., Paris, Plon, 1904.

XIII. Ed. Herriot, *Madame Récamier et ses amis*, d'après des doc. inéd., avec une héliogravure, 2 vol. in-8 de lxxix-363 et 424 pp., Paris, Plon, 1904.

XIV. Abbé Ch. Boutard, *Lamennais, sa vie et ses doctrines* (La Renaissance de l'Ultramontanisme), in-8 écu de viii-389 pp., Paris, Perrin, 1905.

XV. *Post-Scriptum*, Livres divers : *Le Forum romain et la Voie sacrée*, illustrations de Hoffbauer, texte de l'abbé Thédenat, de l'Institut (Plon, 1905); *Notger de Liège et la civilisation au Xe siècle*, par G. Kurth, (Picard et Schepens, 1905); *Histoire de la ville de Tain en Dauphiné* par Mgr Bellet, tome Ier (Picard, 1905); *Les Ruppelmonde à Versailles*,

Digitized by Google

par le comte de VILLERMONT (Perrin, 1905); *La Cour et le règne de Paul Ier* par le comte GOLOVKINE (Plon, 1905); *Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles*, par BONNEFONS (Perrin, 1905); *Les Sophistes français et la Révolution européenne*, par Th. FUNCK-BRENTANO (Plon, 1905); *D'où vient la décadence économique de la France*, par le baron MOURRE, (Plon, 1905); *La Belgique*, publication du ministère de l'Industrie et du Travail de Belgique (Goemare, 1905).

I. — Pourquoi dom LECLERCQ n'a-t-il pas placé en tête de sa récente histoire de *l'Espagne chrétienne* la bibliographie assez copieuse qui termine son premier chapitre intitulé : *Les Sources?* Et, de même, pourquoi ce premier chapitre où il indique ce qu'on peut tirer des chroniques, de l'hagiographie, de la littérature synodale, de l'épigraphie, etc..., n'est-il pas devenu tout naturellement la véritable *Introduction* de son travail? Ni sur le terrain de la politique, ni sur celui de la philosophie générale, la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique* ne prétend prendre position ou faire œuvre de polémique : chaque volume s'y présente, au contraire, comme une simple mise au point des progrès de la critique pour un temps donné, comme une « œuvre de haut enseignement ». Ce n'est pas précisément ce qui ressort des pages éloquentes, mais confuses, qu'on rencontre au seuil de l'*Espagne chrétienne*. L'auteur s'est laissé égarer, cette fois, par son goût pour les Introductions à la Montalembert. Il a semé dans la sienne, avec une sorte de profusion, les générations systématiques, les professions de foi spéculatives, voire les allusions contemporaines : on y trouve jusqu'à une note sur une relation de Renan, envoyée aux *Débats*, à propos du dix-huitième centenaire de la catastrophe de Pompéi. Je ne dis point que des réflexions sur Baronius, Tillemont, Mabillon envisagés comme les héritiers d'Eusèbe, d'Idace et d'Isidore, ou des théories sur la méthode des chroniqueurs et des annalistes, sur l'histoire considérée comme « un ensemble de synthèses vivantes », soient tout à fait hors de propos dans un livre sur *L'Espagne chrétienne* : peut-être auraient-elles pu être insérées dans la suite de l'ouvrage sans grand inconvénient, et encore j'en doute un peu. Mais

Digitized by Google

là où le lecteur les aperçoit d'abord, dans le voisinage de digressions sur le culte du passé (XXI-XXII) et sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat (XXIX-XXX), il est certain qu'elles donnent un aspect composite à la façade d'une très remarquable construction historique. Dom Leclercq a trop vigoureusement souligné, dans son premier chapitre, l'étrange façon de composer propre à Eusèbe, pour qu'il ne sente pas le défaut que je signale, et qui ne provient sans doute, en ce qui le concerne, que de la hâte qu'il a apportée à rédiger son livre.

Cette hâte, il faut le reconnaître maintenant, n'apparaît plus guère dans les autres chapitres qui nous conduisent de l'introduction du christianisme en Espagne jusqu'à la conquête musulmane. L'auteur a pris son temps pour choisir sa voie, qui est la plus sûre, à travers la confusion et la multiplicité des routes que les documents et les témoignages semblaient lui imposer. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans ce long itinéraire, ni même nous arrêter aux étapes qu'il a sagement marquées : les origines chrétiennes; Osius et son influence sur l'orientation de la politique impériale vis-à-vis de l'Eglise; la question du priscillianisme; l'entrée en ligne des peuples germaniques; la conversion des Wisigoths; l'état de l'Espagne à la veille de l'invasion arabe. — Parmi ces étapes, il en est deux que nous voulons signaler aux lecteurs. Qui voudra se rendre compte de la réserve avec laquelle dom Leclercq établit ses conclusions, fera bien de parcourir les pages simples et claires, où il examine le problème de la venue de S. Paul en Espagne et de l'évangélisation primitive de ce pays, ainsi que la question du séjour et de la sépulture de S. Jacques. Sur ce dernier point, il est vrai que l'auteur a eu pour appui un travail décisif de Mgr Duchesne (*S. Jacques en Galice* dans les *Annales du Midi*, 1890). — Si l'on objecte que ce chapitre de dom Leclercq n'est que de l'excellente vulgarisation, qu'on aille tout de suite au chapitre III : *Priscillien et le priscillianisme*. On y verra mieux qu'ailleurs, mieux surtout que dans les derniers chapitres, plus personnels encore mais aussi plus touffus, avec quel art

Digitized by Google

savant, avec quelle exactitude critique l'auteur sait parfois dégager les lignes essentielles d'une question, en leur donnant, aux dépens des détails secondaires, tout le relief qu'elles peuvent avoir.

II. — Nous devons à M. Luchaire un tableau précis de la croisade des Albigeois, une idée exacte et une appréciation, en somme, fort juste de la conduite d'Innocent III dans ce grave conflit religieux et politique.

Ce n'est pas seulement à la lutte de deux conceptions religieuses très opposées que le livre de M. Luchaire nous fait assister. Dans ce Midi agité, pittoresque, étincelant, dont il suscite la vision, vit un peuple spirituel, éloquent, de cœur léger et de mœurs faciles, dont l'indifférence, faite de scepticisme et de mollesse, s'accommode volontiers d'une large tolérance à l'endroit des idées et des personnes. Sa religion, toute de surface, l'occupe peu. S'il laisse se développer, d'abord dans le Languedoc maritime, une hérésie d'apparence très sévère, ce n'est pas qu'il cède le moins du monde au besoin d'ascétisme, aux scrupules de la conscience morale que révèle, par exemple, l'éclosion du valdisme, ou qu'il aspire soudainement vers le faux idéal de perfection créé par le fanatisme des cathares, mais plutôt qu'il lui plaît de repaître sa curiosité au spectacle du « tournoi passionnant » qui s'élève entre théologiens. A supposer, d'ailleurs, qu'on ne doive pas exagérer cette survivance de la culture ou de l'esprit romain dans les masses, il reste que l'austérité même des nouvelles sectes leur en imposait. « Loin de poursuivre les hérésiarques, on les vénérait », on leur abandonnait toute sorte de droits et de privilèges, on les laisser parler, agir, s'organiser. De leur côté, ils exploitaient les haines populaires, « en excitant, chez les pauvres, l'aversion pour un clergé riche et indifférent aux misères sociales ». Ils adoucissaient, pour recruter des adhérents, les rigueurs de leur doctrine, prêchaient que l'ascétisme absolu n'était obligatoire que pour le petit nombre des parfaits, que l'enfer était le passage plus ou moins long sur la terre, à travers les enveloppes charnelles, et qu'il

Digitized by Google

n'y en avait point d'autre ; que le *consolamentum* — une simple imposition des mains, un *Pater* — suffisait au salut, même reçu à la dernière heure... De là, peu à peu, le nombre croissant des dissidents, nombre qui a été exagéré ou diminué à dessein dans un intérêt de parti, mais qui reste néanmoins assez considérable, selon M. Luchaire. « S'ils avaient été quantité tellement négligeable, dit-il, la papauté n'eût pas déchaîné la moitié de la France sur l'autre moitié : il faut mesurer le danger à l'effort fait pour y porter remède. » Ajoutons que si les princes féodaux, pour la plupart catholiques, quelquefois catholiques fervents, se refusent à sévir contre la secte, si de hauts prélats demeurent inertes ou complices, c'est peut-être qu'ils se sentent débordés. « Les pasteurs qui devaient veiller sur le troupeau se sont endormis, constate mélancoliquement le chroniqueur Guillaume de Puylaurens (qui fut bon catholique, quoique partisan des comtes de Toulouse) : voilà pourquoi les loups ont tout ravagé. »

En face du péril, la conduite d'Innocent III a varié pratiquement suivant les circonstances, mais, d'une façon générale, elle s'est inspirée d'un esprit de justice et de modération qui était bien dans la tradition de la papauté à cette époque. « Elle avait été la dernière à punir rigoureusement l'hérésie ; les masses populaires, les royautés, les clergés locaux l'avaient devancée dans cette voie..... L'adversaire dangereux, pour elle, n'était pas le clerc qui, subtilisant sur l'Ecriture ou réclamant des réformes, déviait, presque sans le savoir, du grand chemin de l'orthodoxie : c'était l'empereur, le roi ou le baron qui vendait les dignités et les biens de l'Eglise et transformait les évêques en fonctionnaires de l'Etat laïque. » On commença donc, de 1119 à 1179, par légiférer. Quand légiférer parut insuffisant ou inutile, le régime des légats fut inauguré : il fut marqué par des abjurations isolées, dont l'une, celle de Pierre Moran, fit quelque bruit. Mais la question albigeoise restait entière et « plus redoutable que jamais », à l'avénement d'Innocent III.

Son programme, d'abord, consista à discerner, d'avec les

Digitized by Google

brebis égarées qu'on convertit par des admonestations paternelles, les hérétiques déclarés et endurcis, pour qui un traitement plus rude est nécessaire. Pour ceux-là, après avoir largement essayé de les ramener par la prédication, par un appel à la raison humaine et à la philosophie, il renouvela, dès le début de son pontificat, les mesures prises par ses prédécesseurs, non sans avoir invité en même temps les clercs orthodoxes à donner le bon exemple et à réformer leurs mœurs. Nulle part, cependant, ni dans sa législation, ni dans ses lettres, il n'est question de la peine de mort qui était presque partout en usage, alors, contre l'hérésie. « S'il parle de recourir au glaive séculier, il n'entend par là que l'emploi de la force nécessaire aux mesures d'expulsion et d'expropriation édictées par son code pénal. Ce code, qui nous paraît à nous si impitoyable, constituait donc, relativement aux habitudes des contemporains, un progrès dans le sens humanitaire. »

Pour les hérétiques d'Italie et du Languedoc, Innocent III fut, il est vrai, plus sévère que pour ceux du Nord et de la Lorraine. Cela s'explique non seulement par la nécessité politique de sauvegarder le pouvoir temporel des papes menacé par les communes italiennes, mais aussi par la nécessité toute religieuse de conserver l'unité de la foi. Ce n'est qu'après dix années où Innocent III tenta en vain d'exécuter son programme à demi pacifique (1198-1208), qu'il fut entraîné dans une voie qu'il n'avait pas choisie : la croisade. On sait ce qui arriva, et comment la guerre changea bientôt de caractère : l'extirpation de l'hérésie passa au second plan dans les préoccupations des chefs, qui s'efforcèrent de tirer profit de l'aventure et de se tailler des fiefs aux dépens des seigneurs du Midi. Innocent III n'eut guère à se louer de ses légats, s'il faut en croire M. Luchaire. Ils l'entraînèrent plus loin qu'il ne voulait aller, et souvent il fallut modérer leur zèle. Le pape dut apporter plus d'un tempérament aux mesures de rigueur qu'ils jugèrent bon de prendre contre le comte de Toulouse, Raimon VI (pp. 131-134). Les intransigeants purent lui reprocher de pactiser « avec ce baron disqualifié, plusieurs

Digitized by Google

fois parjure et de qui on ne pouvait attendre une soumission sincère ». Chez Innocent III, l'esprit politique l'emporta sur les scrupules de ses mandataires. Il ordonna de croire ou d' « affecter de croire » au repentir de Raimon VI qu'il ne voulait pas rejeter ouvertement dans l'hérésie. Ce fut un gros obstacle pour Simon de Montfort, pour l'abbé de Cîteaux, Arnaut-Amalric, que cette obligation de ménager le comte de Toulouse. « Il n'est pas convenable, avait écrit Innocent III, que l'Eglise s'enrichisse des dépouilles d'autrui... »

Pourtant, après le siège de Carcassonne et la disparition de Raimon-Roger, après les mensonges, la résistance de Raimon VI dans Toulouse, après l'excommunication lancée contre lui, à la suite du concile de Montpellier (1211), Simon de Montfort reprend la campagne ; l'assemblée de Pamiers (1212), où il paraît en maître, consacre la mainmise du Nord sur le Midi. La croisade a pris décidément une allure profane. C'est le moment où Innocent III, désavouant de nouveau ses légats, et d'accord avec Pierre d'Aragon qui se présente en conciliateur, essaye de tout arrêter : aussi bien, à Lavaur, l'Aragonais s'est porté garant de l'orthodoxie et des bonnes dispositions du comte de Toulouse. Mais les légats ripostent en rappelant les nombreux parjures de Raimon VI, les sacrilèges, les excès de toute sorte des seigneurs féodaux. Mieux informé, le pape retire à Pierre d'Aragon sa mission pacificatrice et s'en fait un ennemi. C'est de nouveau l'appel aux armes, la guerre dans tout le Midi, sous la conduite d'un chef habile et puissant, que l'héroïsme de Simon de Montfort pourra seul abattre, en changeant à son profit la fortune des armes (bataille de Muret, 1212).

Mais tout aussitôt se réveille la clémence à peine endormie d'Innocent III. Pierre de Bénévent, son légat, accorde la paix aux cathares qui se repentent, met sous séquestre les terres contestées, jusqu'à ce que toutes les questions de doctrine, de partage des conquêtes, de transmission de couronnes, soient réglées par un concile.

M. Luchaire a décrit fortement cette grande scène du Latran, d'après l'anonyme de la *Chanson de la croisade.*

Digitized by Google

C'est pourquoi sa peinture gagne en relief ce qu'elle perd peut-être en exactitude, car les poètes ne nous livrent que l'histoire embellie par leurs passions. On dirait que le concile se tient dans une cour féodale, que le débat a lieu entre barons, autant et plus qu'entre clercs. Il échappe de terribles aveux aux représentants des deux partis en présence. Telle, cette apostrophe du comte de Foix, l'avocat de Raimon VI : « J'ai plaisir à la pensée de ceux que j'ai mis à mort, et je regrette de n'avoir pu en saisir beaucoup plus »; ou ce cri de passion d'Arnaut de Villemur, entendant reprocher à Raimon-Roger le massacre des croisés allemands : « Seigneur, si j'avais su que ce méfait dût être mis en avant, je vous assure qu'il y aurait eu plus de croisés sans yeux et sans narines. »

A qui seront dévolus les biens de Raimon VI? C'est le point central du débat. « Puisque Simon a conquis tout le pays, déclare Foulque, évêque de Toulouse, puisqu'il l'a mis en la main de la sainte Eglise, qu'il a donné et reçu tant de coups, versé tant de sang, ce n'est ni droit ni raison qu'on lui enlève maintenant la terre... » Innocent III résiste à de tels conseils, mais en vain. Il s'arrête finalement au compromis de 1215, où la déchéance de Raimon VI et l'attribution du fief toulousain à Simon de Montfort sont décrétées. Le pape a fait cependant ce qu'il a pu pour atténuer le gain des vainqueurs. Tout le territoire que les croisés n'ont pas conquis, Beaucaire, Nimes et la Provence, demeurent au fils unique du comte de Toulouse, à Raimon VII. A coup sûr, Innocent III « n'ayant pu maintenir à la croisade son caractère religieux, voulait empêcher qu'elle n'aboutît, dans l'ordre temporel, à ses conséquences extrêmes et à son dénouement logique. »

Par ces conclusions, on peut juger de l'esprit de justice apporté à l'accomplissement de sa tâche par le dernier historien d'Innocent III. Sévère quelquefois dans ses jugements sur Simon de Montfort, dont il vante au surplus la vaillance, la générosité, la décision, M. Luchaire ne ménage pas son admiration au grand pape qui, tout en prêchant la croisade religieuse, s'attacha, sans toujours

Digitized by Google

réussir, à en atténuer les conséquences politiques. Tout au plus, souligne-t-il, dans son récit, les tergiversations de la politique pontificale dont il donne pour la première fois l'explication. — Nous sommes loin, on le voit, du temps où l'on décrivait la guerre des Albigeois ou le rôle de la papauté, d'après une source unique : Pierre de Cernai, si l'on tenait pour Simon de Montfort, Guillaume de Puy-laurens et surtout la seconde partie de la *Chanson*, si l'on était pour le comte de Toulouse. Des documents et des textes, contrôlés les uns par les autres, se dégage peu à peu un tableau qui semble de plus en plus conforme à la vérité objective des faits. Qui songerait encore à admettre comme historique, depuis les travaux de Tamisey de Larroque, le mot qui fit fortune : « Tuez-les tous ; Dieu reconnaîtra les siens ! » Qui consentirait, depuis le travail de Mgr Douais, à peindre le siège de Carcassonne, avec les couleurs employées jadis dans certains pamphlets signés de noms d'historiens ? — Et, après Hurter et le P. de Smedt autrefois, après M. Luchaire aujourd'hui, qui osera méconnaître ce qu'il y a eu de persévérante énergie, mais aussi de sérénité, de mansuétude, de vraie modération, inconnue du siècle où il vivait, dans la conscience du pape Innocent III ?

III. — La critique s'est montrée assez sévère pour la *Reine Margot* de M. Merki. On s'est accordé pour reconnaître que son livre n'est qu'un résumé agréable de ce qui a été écrit sur le sujet ; que l'auteur n'a pas renouvelé sa matière par l'étude des pièces manuscrites, souvent citées de seconde main (sauf celles tirées du fonds Simancas) ; qu'il ne s'est même pas toujours servi avec sagacité des textes déjà publiés comme les *Mémoires* de Marguerite et les *Journaux* de Pierre de l'Estoile (Cf. *Rev. des quest. hist.*, 1er juillet 1905, p. 340; *Rev. hist.*, mai-juin 1905, p. 121).

Nous le remercions néanmoins de ne pas s'être donné pour unique tâche de relever les anecdotes scandaleuses qui foisonnent dans l'histoire — et surtout dans la légende — de l'étrange princesse. Cette réserve n'est pas seulement

Digitized by Google

de la bienveillance, mais peut-être aussi de la justice. On prête aux riches, et le proverbe peut s'appliquer à Marguerite de Valois. Si, au sujet de ses aventures, Catherine de Médicis a dit : « Aux afflictions qu'elle me donne tous les jours, je vois que Dieu m'a laissé cette créature pour la punition de mes péchés... », il ne faut pas oublier que d'autres appréciations ont été portées sur la mémoire de la Reine Margot. A distance et à l'abri des passions du temps ou des haines de sectes, nous pouvons nous approprier le jugement de Richelieu dans ses *Mémoires*. Il prépare fortement celui de M. Merki, en montrant que Marguerite de Valois, par plus d'un côté de son caractère et dans plus d'une circonstance de sa vie, eut les grandes qualités d'une reine : générosité, largeur d'esprit, désintéressement, tact, résignation : « Elle se vit la plus grande princesse de son temps, fille, sœur et femme de grands rois, et, nonobstant cet avantage, elle fut depuis le jouet de la fortune... Ses noces qui semblaient être cause de la réunion des deux partis qui divisaient le royaume, furent au contraire l'occasion d'un deuil général et d'un renouvellement d'une guerre plus cruelle que celle qui avait été auparavant : la fête en fut la Saint-Barthélemy... Elle voit son mari en danger de perdre la vie; on délibère si on doit le faire mourir. Elle le sauve. Est-il hors de péril, la crainte qu'il a d'y rentrer fait qu'il la quitte et se retire en ses Etats. Il se fait ennemi du roi son frère ; elle ne sait auquel des deux adhérer : si le respect de son mari l'appelle, celui de son frère et de son roi et celui de la religion la retiennent. L'amour, enfin, a l'avantage sur son cœur... Il est difficile qu'en tant de mauvaises rencontres il n'y ait pas entre eux quelque mauvaise intelligence : les soupçons, nés des mauvais rapports et de *quelques occasions qu'elle lui donne* (notons, en passant, l'euphémisme!), séparent l'union de leurs cœurs comme la nécessité du temps fait celle de leurs corps. Son mari succéde à la couronne ; mais comme elle n'a point de part en son amitié, il ne lui en donne point en son bonheur. La raison d'Etat le persuade facilement à prendre une autre femme pour avoir des enfants qu'il ne

Digitized by Google

pouvait espérer avoir de celle-ci (1). Mais, au lieu que les moindres femmes brûlent tellement d'envie et de haine contre celles qui tiennent le lieu qu'elles estiment leur appartenir, qu'elles ne les peuvent voir....., elle, au contraire, fait donation de tout son bien au Dauphin que Dieu a donné à la reine et l'institue son héritier, comme si c'était son propre fils... L'abaissement de sa condition était si relevé par la bonté et les vertus royales qui étaient en elle, qu'elle n'était point en mépris. Vraie héritière des Valois, elle ne fit jamais don à personne sans s'excuser de donner si peu... Elle était le refuge des hommes de lettres, sa table en était toujours environnée, et elle apprit tant en leur conversation qu'elle parlait mieux et écrivait plus élégamment que la condition ordinaire de son sexe ne portait. Enfin, comme la charité est la reine des vertus, cette grande reine couronnait les siennes par celle de l'aumône qu'elle départait si abondamment qu'il n'y avait maison religieuse dans Paris qui ne s'en sentît, ni pauvre qui eût recours à elle sans en tirer assistance. »

Tout le travail de M. Merki n'est que le commentaire et l'illustration de cette page. Il s'est borné, pour son compte, à ajouter çà et là quelques ombres à cette peinture brillante, dont l'éclat se reflète malgré tout sur son livre : ombres si discrètes d'ailleurs que le livre demeure encore un plaidoyer.

IV. — « *Non tu corpus eras sine pectore !* » C'est le souvenir que gardait de *Nicolas Foucquet*, vingt-cinq ans après son séjour au collège de Clermont, le P. Vavasseur, un de ses maîtres. L'auteur de cet éloge adressé à un homme en place, et alors dans le temps de sa grandeur, n'avait point cédé à une inspiration de vile flatterie. Foucquet continuait, à ce moment, de mériter aux yeux du public, par son

(1) C'est Duplessis-Mornay qui négocia le divorce à l'amiable, à la petite cour d'Usson. M. Merki rappelle que Marguerite, qui respectait encore en elle la dignité de reine, ne consentit pas à abandonner son titre en faveur d'une Gabrielle d'Estrées : elle exigea, pour acquiescer au désir du roi, cette clause formelle que son mari ne ferait pas une mésalliance.

Digitized by Google

activité généreuse, sa vivacité de décision, sa noble confiance en soi, l'estime de ceux qui l'avaient formé. Tout un système d'éducation, toute une tradition intellectuelle et morale — toute une mode aussi — s'incarnait en sa personne; son intelligence, éveillée de bonne heure, s'intéressait aux ouvrages de l'esprit; il recherchait le monde et y faisait figure, déguisant, sous les apparences du nonchaloir, un vif désir de parvenir, de paraître et d'être admiré. Aussi bien dans le cercle des honnêtes gens que dans la carrière des honneurs où il s'avançait à pas rapides, quelle destinée ne lui semblait pas promise et assurée !

Il n'y avait, entre 1656 et 1660, qu'un endroit en France où l'on pût douter du libéralisme de Foucquet et du sérieux de son esprit : c'était à Port-Royal. N'avait-il pas assisté, « âme moutonnière et loyoliste », au conseil du roi où fut porté l'arrêt qui condamnait les *Provinciales?* N'avait-il pas délaissé, pour cause de jansénisme, le salon de M^me^ de Guénégaud? Et, depuis, ne se tenait-il pas, sous prétexte d'éviter les querelles politiques et religieuses, à distance de toutes les réunions éclairées, à la remorque de quelques précieuses? Lui, procureur de Sa Majesté, surintendant des finances, ne venait-il point de prendre part au tournoi littéraire qui s'était engagé à la mort du perroquet de M^me^ du Plessis-Bellière, en fournissant très gravement le premier sonnet?

Ce n'est pas, au surplus, qu'il eût une passion bien vive pour les bouts-rimés, les devises et les énigmes de salons. Il croyait seulement que, pour devenir l'idole des gens de lettres, il fallait se piquer soi-même de poésie. Dès le début (et si Port-Royal a vu cela, il a vu juste), il avait compris le parti qu'il y aurait à tirer des poètes, des artistes, des savants, pour sa fortune politique, et comment le « mécénat » qu'il prétendait exercer, à la suite de Richelieu et de Mazarin, pourrait servir au développement de sa gloire. Ainsi l'on sait qu'il n'aimait point les dépenses, qu'il réglait sa « maison » avec économie : la nécessité et l'ambition firent pourtant qu'il paya en espèces sonnantes l'honneur de recevoir les gens de lettres, de les nourrir, d'entendre

Digitized by Google

leurs vers, d'accepter leurs dédicaces. Pellisson fut quelquefois l'intermédiaire de ses faveurs, mais il ne le fut pas toujours, et plus d'une fois Nicolas Foucquet voulut être, à l'heure des libéralités, son propre intendant. Que demandait-il, d'ailleurs, à ses protégés? Peu de chose. De la grâce, de l'ingéniosité, un certain tour agréable dans la flatterie; quelques élégies, quelques sonnets, des « allégories » que nous trouvons bien subtiles, des galanteries que nous trouvons bien fades. Ne sourions pas. Si Quinault s'est exercé à ce jeu, c'est à ce jeu que nous devons peut-être et les *Fables* de la Fontaine et le plaidoyer de Pellisson en faveur du surintendant. Il n'était point si mauvais, après tout, de commencer humblement par verser des larmes sur la *Mort d'Adonis* et de faire « soupirer les colombes, haranguer les perroquets et voyager les caméléons ».

C'est probablement ce côté frivole de la production littéraire encouragée par Foucquet, qui a dû inspirer à Sainte-Beuve l'idée de lui attribuer aussi le mérite d'avoir préparé le XVIII^e^ siècle. C'est beaucoup exagérer l'influence du surintendant. La littérature de Vaux n'est point « libertine ». Loin qu'elle prépare l'avenir, elle continue le passé, l'hôtel de Rambouillet. Foucquet n'était pas homme à concevoir de rares et fécondes nouveautés. « Il n'apportait, pas — dit M. CHATELAIN, son dernier biographe, dans le livre que nous analysons — il n'apportait pas à son rôle de Mécène une âme vierge de préjugés littéraires et mondains et cette candeur d'enthousiasme de la première jeunesse qui s'éprend indistinctement de l'originalité et de l'audace. »

Son influence sur l'art, longuement étudiée par M. Chatelain à propos du château de Vaux, « cette préface de Versailles », apparaît beaucoup plus décisive au regard de l'historien. « Nous n'assistons pas ici à une continuation du passé, mais bien à une préparation de l'avenir. Sans doute, l'architecture continue à interpréter l'antiquité romaine derrière laquelle elle démêle mal et devine à peine la Grèce. Mais elle l'adapte à des besoins et à des plaisirs qui sont nouveaux ». M. Châtelain la trouve « joyeuse dans sa pompe et si bien prise dans son costume néo-latin

Digitized by Google

que l'on pardonne à sa grâce l'archaïsme de son travestissement demi-antique ». Cela est fort bien dit. — Du reste, tout le livre est à l'avenant, et c'est un charme, en le refermant, de penser que l'auteur ait voulu prendre pour nous le souci de mêler un peu d'agrément à toute son érudition.

V. — On a pu croire, vers la fin de l'année dernière, que les archives de la famille de Choiseul s'étaient enfin ouvertes et que nous allions posséder les *Mémoires du duc de Choiseul* si impatiemment attendus depuis plus d'un siècle. Il n'en était rien. Sous ce titre alléchant, M. F. Calmettes avait seulement publié deux manuscrits qui, après avoir fait partie des archives des Affaires étrangères et de la collection Feuillet de Conches, étaient devenus la propriété de MM. Plon et Nourrit. Ces manuscrits comprenaient, en particulier, des lettres autobiographiques de l'ancien ministre de Louis XV, des fragments originaux sur divers sujets de politique, déjà connus par une édition du libraire Buisson en 1790 (Mémoires dits de Chanteloup), et des additions ou des remaniements suspects dus probablement à Soulavie. Parmi ces additions, il faudrait citer, paraît-il, la lettre xxii sur Mme du Barry et les *Instructions* rédigées au nom de Mme de Pompadour (1752) pour vaincre l'opposition des confesseurs qui refusaient de laisser Louis XV approcher des sacrements tant qu'elle vivrait près du Roi (*Rev. hist.*, mai-juin 1905, art. de M. Bourgeois) : ce dernier morceau n'appartiendrait pas à Choiseul, comme le veut M. Calmettes, mais serait, au moins partiellement, une confidence de Mme de Pompadour, ainsi que l'a démontré M. de Nolhac (1).

Il ne reste donc dans la nouvelle édition des *Mémoires*

(1) Cf. *La « Conversion » de Mme de Pompadour* dans la *Rev. d'hist. et de litt. relig.* (janvier-février 1905). M. de Nolhac y étudie curieusement cette comédie sérieuse où l'héroïne souhaita peut-être sincèrement mettre ses sentiments d'accord avec le rôle nouveau qu'elle voulait, à l'imitation de Mme de Maintenon, jouer auprès du Roi. Quand les négociations secrètes entamées avec Rome eurent échoué, la favorite ne songea plus à vivre chrétiennement et « déposa pour toujours les coiffes de Mme de Maintenon ». Mais plus de décence commença de régner dans la vie de Versailles.

Digitized by Google

qu'une centaine de pages à peine où l'on puisse trouver de l'inédit, la *Revue de Paris* ayant déjà publié en 1899 six des vingt lettres provenant de la collection Feuillet de Conches. Les quatorze lettres absolument nouvelles contiennent du reste plus d'un renseignement curieux sur la jeunesse et les débuts de la vie du ministre, sur sa carrière militaire (campagne de Dettingen, d'Italie, de Flandre, I-XII); sur ses premières relations avec la cour jusqu'en 1752 (XIII). La lettre XX où Choiseul jette un coup d'œil rétrospectif sur l'état de l'Europe avant la guerre de Sept ans et sur l'alliance avec l'Autriche offre un intérêt particulier, car c'est de cette alliance que datèrent la fortune de Choiseul et l'avènement de sa politique. « Je crois, dit-il, qu'en bonne politique il a été très bien fait de conclure un traité avec la cour de Vienne et de déranger le système de l'Angleterre, et que ceux qui ont désapprouvé la liaison politique avec la cour de Vienne, ne l'ont désapprouvée qu'après que le traité a été fait, sans avoir calculé ni approfondi les inconvénients qu'il y aurait eu de ne pas le faire. »

Mais pour qu'on puisse écrire le livre définitif sur la guerre de Sept ans, il est clair que les *Mémoires* actuellement publiés ne suffisent pas, puisqu'ils s'arrêtent à la période la plus brillante de la vie du ministre, entre le récit de l'ambassade à Rome et le départ pour Vienne. Les archives de la famille de Choiseul ne contiennent-elles pas la correspondance de Choiseul avec M^me^ de Pompadour, à ce moment de leur histoire? Voilà ce qu'il faudrait connaître, et ce qu'on demandera sans doute longtemps encore. — En attendant, la présente publication contribuera à nous faire connaître un peu mieux, chez le ministre disgracié de Louis XV, les défauts qui furent la cause de ses erreurs politiques et probablement aussi de sa chute. A chaque page des *Mémoires*, éclate, à côté de qualités réelles comme la franchise, le désintéressement, la générosité, une présomption telle qu'il ne s'aperçoit des intrigues qu'au moment où elles sont déjà nouées, une causticité d'esprit si continuelle et si âpre que le nom de Saint-Simon revient seul à la mémoire quand on cherche un auteur qui ait, plus

Digitized by Google

que Choiseul, méprisé et flétri ses contemporains. « Il s'oubliait, a dit Besenval, au point de parler des gens qu'il aimait le mieux avec un dénigrement offensant. »

VI. — La fuite de Louis XVI a été plus d'une fois racontée d'après le témoignage des contemporains ou d'après les documents. En 1814, un greffier d'Orléans, M. Bimbenet, découvrit et publia le reliquat des pièces de l'instruction décrétée en 1791 contre les complices de l'affaire de Varennes déférés à la haute cour nationale de justice; et il fut donné de ce recueil, en 1868, une seconde édition plus complète et plus exacte. Quand Victor Fournel écrivit sur *L'Evénement de Varennes* son ouvrage demeuré classique, il disposait, en outre, d'une bibliographie énorme, et qui a, depuis lors, grossi chaque jour. Si parfaites qu'aient été alors ses recherches, elles perdront sans doute à être comparées à la documentation de M. G. Lenotre qui vient d'étudier à son tour la même question, et d'une façon qu'on peut croire définitive. A vrai dire, rien n'est changé par son travail à l'ensemble de ce qu'on savait déjà sur les péripéties les plus notables de la fuite de la famille royale. Mais grâce à des investigations plus précises aux Archives nationales, à une étude plus minutieuse des documents, mémoires, relations, procès-verbaux déjà connus, grâce à des enquêtes nouvelles dans chacune des régions traversées par Louis XVI, à une consultation assidue des travaux d'histoire locale, à un souci très équitable de la tradition orale, consultée d'ailleurs et admise avec prudence, M. Lenotre est parvenu à éclairer d'un jour curieux la physionomie demeurée parfois assez obscure de quelques-uns des acteurs du drame de Varennes, en même temps qu'il a reconstitué avec scrupule, minute par minute, l'itinéraire topographique de la famille royale. On dirait, à certaines pages, qu'il était lui-même du triste voyage, tant il en conte avec émotion les moindres phases (1).

(1) Lire en particulier, au chap. intitulé *La nuit du 21*, p. 85, le tableau de la fuite au sortir de Clermont; pp. 99-113 l'arrivée à Varennes; p. 118 l'anecdote de l'aïeule venant bénir les enfants de

Digitized by Google

Disons franchement toutefois que le livre de M. Lenotre manque d'introduction et de conclusion. Comment l'idée du départ a-t-elle germé, lentement grandi dans l'esprit de Louis XVI et dans les désirs de son entourage, au point de devenir l'obsession constante des dernières semaines et, malgré toute la dépense de calcul et d'ingéniosité de Fersen, l'équipée assez puérile de la lourde berline éveillant l'attention à chaque relais, nécessitant une série de miracles pour se faufiler sans encombre jusqu'à la frontière, l'entreprise presque folle qui devait hâter le déchaînement des catastrophes redoutées ? M. Lenotre ne l'explique presque pas. Il trouve pour sa part que le voyage, l'escorte, les relais, les mouvements de troupes avaient été assez habilement prévus, et qu'il a fallu toute une série de coïncidences pour faire échouer un plan si bien organisé. Quant à nous introduire dans le drame, il n'y songe guère. Son premier chapitre est destiné à présenter le comte Axel de Fersen, à décrire ses relations avec la reine, à en préciser le caractère de réserve affectueuse : Fersen admis dans l'intimité de la reine, accusé par l'opinion, même par la cour, de l'aimer et d'en être aimé, est prêt à se dévouer au salut de celle qu'il adore discrètement et passionnément : il devient donc l'inspirateur, l'agent le plus actif de la fuite. Quand cela serait, — et cela fut, — la détermination dernière de Louis XVI n'eut-elle pas d'autre motifs, et faut-il donc ramener à une simple histoire d'amour un événement qui devait remuer la France et le monde ? Marie-Antoinette, poussée par Fersen, fut-elle seule à intervenir au moment de la décision suprême ? — De même, est-ce que le drame de Varennes s'arrête avec la rentrée de la famille royale aux Tuileries? Et suffit-il de montrer que l'Assemblée et l'opinion, ayant pardonné au Roi, la haine contre l'Autrichienne demeura implacable ? Ne faut-il pas se demander encore quelles conséquences devait avoir la fuite dans la série d'événements qui se succédèrent jusqu'à

France pendant leur sommeil chez l'épicier Sauce. — Ces pages donnent une idée du talent souple, pittoresque, de M. Lenotre et du charme attendrissant de son livre.

Digitized by Google

la mort de Louis XVI, et pour quelle part elle entra dans les accusations dirigées ensuite contre le Roi et contre la monarchie elle-même ?

M. Lenotre répondrait sans doute que le fait de Varennes est assez central pour pouvoir être étudié à part, sans qu'il y ait trop à regretter cette sorte d'isolement où il apparaît dans son livre, et qui le sépare à la fois de ses causes générales et de ses conséquences lointaines. Mais alors pourquoi avoir, d'une part, négligé après le retour à Paris, la famille royale qui est au cœur du drame, et de l'autre, retenu pour une étude particulière, poussée jusqu'à leurs derniers jours, la plupart des acteurs de la « fuite » ? M. Lenotre a cédé ici à l'attrait qui l'entraîne, loin des chemins trop fréquentés de la chronique ou de l'histoire, vers le rare et l'inconnu. Ce serait une grande injustice de s'en plaindre. Tandis que le lendemain de Varennes, en ce qui concerne Louis XVI et les siens, n'échappe à personne, il apparaît assez obscur pour le plus grand nombre de ceux qui furent mêlés ce jour-là à l'histoire. M. Lenotre a donc sagement fait d'élucider le « cas de M. Léonard », ce perruquier de Marie-Antoinette qui fut choisi si maladroitement, entre tant de serviteurs éprouvés, pour remplir le 21 juin la fonction d'éclaireur. La reine paya fort cher le plaisir, qu'elle escomptait, de se voir attifée à Thonnelles aussi élégamment qu'aux Tuileries. Car Léonard paraît avoir bien mal rempli la commission que lui confia Choiseul de prévenir des contretemps qui s'étaient produits les officiers des détachements de Sainte-Menehould et de Clermont. Sa conduite n'eût pas été autre s'il eut voulu faire arrêter la voiture royale. Toujours est-il que Léonard, d'après M. Lenotre (1), échappa bien mystérieusement à la guillo-

(1) Car, d'après M. Ernest DAUDET et M. BORD, l'histoire de Léonard, telle que la raconte M. Lenotre, serait inexacte. M. Daudet a expliqué ce que devinrent les fameux diamants de la reine et ceux de Mme Elisabeth qui furent bien remis à qui de droit par J.-F. Autié, dit Léonard. — Quant à M. Bord, il accuse M. Lenotre d'avoir emprunté presque toutes ses informations sur Léonard à Lamothe-Langon. Les actes de décès de 1794 et de 1820 ne concernent pas les mêmes personnes, le coiffeur de Marie-Antoinette ayant eu deux frères avec

Digitized by Google

tine pendant la Terreur. Enveloppé dans la même *fournée* que Roucher et André Chénier, et même porté sur le procès-verbal de *remise à l'exécuteur*, on le voit soudain... revenir de Russie en 1814. Que s'était-il passé et qui avait protégé sa disparition à une heure si opportune? M. Léonard garda toujours sur son « cas » un silence que sa fatuité bien connue eût rendu invraisemblable s'il avait eu à se vanter... — Le *cas* du père Sauce, qui accueillit Louis XVI à Varennes, est plus digne de pitié! Ses sentiments personnels étaient manifestement favorables au roi, mais il demeura, par devoir civique, inflexible devant les démarches qu'on fit auprès de lui pour obtenir qu'il permît à Louis XVI de poursuivre sa route. Tout Varennes le rendit responsable des représailles dont la ville était menacée, des dépenses, des embarras de toutes sortes que l'affaire avait occasionnés. D'autre part, on l'accusait d'avoir tenté de sauver le roi, d'avoir reçu de l'argent pour cela... Quand les Prussiens envahirent l'Argonne, il se sauva sans ressource à travers la Champagne; prise de terreur, sa femme se jeta dans un puits d'où elle fut retirée mourante. Il mourut en 1825, se résignant à être un paria. — Ce fut à peu près le cas de Radet qui avait fait cependant les derniers efforts pour sauver Louis XVI. Plus tard, il avait eu le malheur d'être désigné par le général Miollis pour s'emparer de la personne du pape Pie VII, et n'avait pas osé enfreindre sa consigne, malgré les tourments de sa conscience. De là une légende qui le représenta comme un *jacobin*, quoiqu'il fût royaliste et catholique. Sa mort, arrivée subitement, fut considérée à Varennes comme un châtiment du ciel. — Quant à Drouet, qui avait été averti de l'évasion du roi par le maître de poste de Châlons, il se tailla, on le sait, une gloire peu enviable dans une aventure dont un autre lui abandonna les profits ou la responsabilité. Matois et hâbleur, tenace et entreprenant, il tire parti sans hésiter de l'arrestation du roi, se ménage, à son

lesquels la confusion était possible : tous trois portaient le nom de l'aîné de leur tribu, Léonard Autié, créateur de l'*Académie de coiffure* de la Chaussée-d'Antin.

Digitized by Google

retour de Varennes, une entrée triomphale à Sainte-Menehould, se fait présenter, dès le 24 au soir, à l'Assemblée qui lui vote une récompense nationale de trente mille livres. Député à la Convention, il vote sans sursis la mort du roi ; en octobre 1793, il est fait prisonnier, sous les murs de Maubeuge, par les Autrichiens, aventure fâcheuse dont il tirera plus tard de beaux effets oratoires à la tribune des Cinq-Cents. — L'Empire tombé, la Restauration ne lui pardonna pas. Il eut du moins la consolation de mettre en branle tous les gendarmes et les policiers du royaume. On ne put le découvrir dans sa retraite de Mâcon où, sous le nom de Maërgesse, il passa misérablement le reste de ses jours, réduit, pour avoir des nouvelles, à lire la *Quotidienne* ou la *Gazette de France* à un vieux chouan auprès duquel il avait sollicité cet emploi. Maërgesse avait persuadé au gentilhomme de connaître aussi les piteuses répliques des gazettes libérales aux feuilles royalistes, et ce lui fut une dernière joie de se délecter aux tirades du *Constitutionnel*. Mais, la lecture faite, il lui fallait détruire ces foyers de pestilence. « Et de ces mains qui avaient arrêté la voiture royale et jeté la monarchie dans l'abîme, le régicide était contraint de brûler en présence d'un ci-devant satisfait, ces journaux qui lui semblaient être le dernier souffle de la Révolution... S'il eût été fier, sa pensée serait allée à ceux de ses collègues à la Convention qui vivaient en exil, le front haut et le ventre vide, portant orgueilleusement leurs noms flétris de régicides. »

Ainsi, à travers le livre de M. Lenotre, une destinée implacable semble poursuivre tous ceux qui furent mêlés au drame de Varennes, des plus grands aux plus humbles. Elle n'épargne pas non plus la ville de Varennes, où l'on prit l'habitude de se taire sur la *grande affaire*. « Ceux que l'enthousiasme avait conduits à Paris ne se vantaient pas de cet exploit. Beaucoup refusèrent l'indemnité de route qu'ils devaient toucher ; malgré leur abstention, le voyage de Varennes fut onéreux pour les caisses publiques, le trésor paya pour les *faux frais* de cette escapade 242.305 fr. 24 sols, 14 deniers. — Elle coûta plus cher encore au roi et à la monarchie. »

Digitized by Google

VII. — Avec le concours d'un avocat, d'un journaliste et d'un aventurier, une amie de Marie-Antoinette, Mme Atkins, ancienne actrice, avait résolu d'arracher Louis XVII à sa prison du Temple. En novembre 1794, elle s'imagina avoir abouti. De fait, réussit-elle dans son généreux dessein? Son biographe, M. Barbey, le croit comme elle-même le crut quelque temps. Et il s'est fait fort, à l'aide des papiers de Mme Atkins qu'il a eu la chance de retrouver, d'établir « qu'elle dirigea un comité royaliste formé en vue de faire évader le dauphin, et que cette évasion, à la suite de l'intervention de hauts personnages — de Barras probablement — fut possible, et qu'elle se réalisa ». Par l'intermédiaire de Laurent, deux substitutions se seraient produites successivement au Temple, l'une d'un enfant muet qui fut présenté, au lieu du Dauphin (enlevé déjà dès janvier 1794), aux agents de Mme Atkins, l'autre d'un enfant rachitique destiné à expirer le 8 juin 1795. Sauvé ainsi de la prison et de la mort, le vrai Louis XVII n'en aurait pas moins échappé à Mme Atkins qui consacra ses derniers jours à chercher la trace de son royal protégé.

Malgré la préface éloquente dont M. Victorien Sardou a enrichi le livre de M. Barbey, malgré l'habileté de ce jeune écrivain, l'esprit répugne à admettre de point en point cet « imbroglio, le plus stupéfiant qui se soit jamais vu ».

M. Ernest Daudet, qui réunit depuis plusieurs années des documents relatifs à Louis XVII, à sa captivité, à l'imposture des faux dauphins, a fortement ébranlé, dans le *Temps* du 21 mai 1905, l'argumentation de M. Barbey. Non seulement les trois lettres de Laurent, sur quoi cette argumentation se fonde, ne semblent pas authentiques à M. Daudet, mais il rappelle que, dès décembre 1795, Louis de Frotté annonçait à Mme Atkins l'échec lamentable de leur commune entreprise; que la conduite de deux témoins appelés à la barre par M. Barbey semble assez louche, et qu'ils sont fort suspects d'avoir exploité la crédulité de Mme Atkins; il cite enfin une lettre inédite de cette dernière, d'où il résulte qu'elle ne doutait plus, en 1797, de la mort

Digitized by Google

de Louis XVII. Si, plus tard, elle s'efforça d'arriver jusqu'à Louis XVIII, ce n'est pas du mystère du Temple qu'elle voulait l'entretenir...

M. Barbey a répondu à M. Ernest Daudet (*Temps* du 31 mai 1905) : il maintient l'authenticité des lettres de Laurent ; il continue, malgré le nouveau document versé au débat de croire au doute « persistant, obstiné, tenace » de Mme Atkins au sujet de la survie de Louis XVII. Ce sont là des interprétations personnelles de pièces, qui, fussent-elles conformes à la vérité, ne rendent pas plus vraisemblable dans le détail « l'imbroglio stupéfiant ».

VIII. — Une curieuse et utile enquête a été inaugurée par M. de Lanzac de Laborie. Il se propose de raconter l'histoire de *Paris sous Napoléon* et, dès aujourd'hui, nous donne une idée de son projet en étudiant Paris sous le Consulat provisoire et le Consulat à temps. Il a eu sous les yeux le premier volume du recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public dans la capitale, entrepris naguère par M. Aulard avec un titre semblable : *Paris sous le Consulat*. De ces rapports de police et de ces extraits de journaux, M. de L..., a tiré le meilleur de certains chapitres : Organisation des nouvelles autorités, — Complots et attentats, — Royalistes et émigrés, — l'Opposition libérale et jacobine. — Les chapitres I et VIII sur l'état matériel et moral de Paris rappellent sans y ajouter beaucoup, mais avec une foule d'anecdotes intéressantes, le tableau tracé par M. Vandal dans *L'Avènement de Bonaparte* (ch. XI). Mais pour son chapitre X et dernier : *La vie religieuse avant la mise en vigueur du Concordat*, l'auteur a exploité une autre source, les papiers de l'abbé Emery, dont l'importance apparaît plus clairement à mesure qu'on est amené à y puiser davantage.

C'est ce chapitre, long de plus de cent pages, qui s'impose le plus irrésistiblement à l'attention du lecteur. M. de Lanzac de Laborie y accumule, avec une sûre et piquante érudition, les renseignements sur la situation précaire faite aux catholiques au lendemain du coup d'Etat, alors qu'ils

Digitized by Google

sont encore obligés de partager, avec les constitutionnels et les théophilanthropes, les églises ouvertes dans Paris. Des mesures favorables au clergé et au culte sont prises par les consuls en frimaire et en nivôse de l'an VIII, mais il leur faut ménager la transition devant l'opinion publique. Ce n'est que par degrés que se relâche l'hostilité administrative et qu'on peut procéder à la rénovation religieuse. Les fêtes décadaires sont conservées jusqu'à ce qu'elles tombent en désuétude par le cours naturel des choses. En attendant, le peuple demeure hésitant entre les formes décadaires et les formes catholiques du culte; sous l'influence des émigrés et probablement aussi de l'archevêque exilé, Mgr de Juigné, des divergences de vue éclatent entre les membres du clergé au sujet de la promesse de fidélité à la constitution que le comité diocésain approuve cependant. De ce chef, une certaine désunion persiste parmi les fidèles, tandis que l'aristocratie intellectuelle continue son opposition à l'Eglise. Elle ne rencontre devant elle, semble-t-il, que des manifestations assez superficielles du réveil de la foi dans les âmes, beaucoup de Parisiens n'ayant de goût que pour le culte extérieur, pour les cérémonies qui flattent leur curiosité, non pour les réalités vivantes, pour les pratiques fondamentales de la religion catholique : les hommes, tenus par le respect humain, ne forment pas le dixième de l'assistance dans les églises. Aussi les sentiments provoqués dans le public par les négociations du Concordat sont très divers. Les fanatiques d'irréligion proclament que le seul projet de salarier les ministres du culte amènera la chute du gouvernement consulaire. Les gens pourvus, les fonctionnaires se flattent que le Saint-Siège acceptera une édition remaniée de la constitution civile; ils portent à la religion réformée une bienveillance « faite du double désir d'afficher la tolérance et de taquiner les catholiques »; s'ils avaient connu le projet de Mme de Staël conseillant au Directoire d'adopter le protestantisme pour religion d'Etat, ils se fussent demandé comment les directeurs, puis les consuls, n'avaient apporté à l'étudier aucune complaisance.

Digitized by Google

La population civile, même indifférente ou peu dévote, accueillit sans enthousiasme mais avec une nuance de réelle satisfaction, la fin des querelles religieuses, l'ère nouvelle qui garantissait la liberté de conscience et la dignité du sacerdoce. Quant aux croyants, ils se sentaient soulagés d'un tel poids qu'ils ne s'arrêtèrent à aucune objection de détail: pressés de jouir de la paix religieuse, imbus d'ailleurs d'esprit gallican, ils laissèrent passer, presque sans s'en apercevoir, et les articles organiques, et le discours de Portalis au Corps législatif, discours qui apparut cependant aux royalistes irréconciliables comme une transaction lamentable entre la philosophie et le christianisme.

IX. — M. Albert Sorel vient d'apporter la dernière pierre à l'édifice qu'il a si patiemment essayé de construire depuis trente ans. Dans le tome final de *l'Europe et la Révolution française*, il expose les négociations des puissances au lendemain des désastres de la campagne de 1812 et nous conduit jusqu'aux traités de 1815 dont il décrit la genèse et fait prévoir la caducité.

Le premier mouvement de la Prusse en apprenant le retour précipité de Napoléon à Varsovie (10 décembre 1812), fut d'employer secrètement ses diplomates et ses généraux à obtenir la restitution complète de ses possessions. Quoique Frédéric-Guillaume, par crainte de Napoléon, ait longtemps hésité à déclarer ses intentions, il fut bientôt débordé par les événements, entraîné par l'impulsion irrésistible de son peuple, compromis enfin plus qu'il ne pensait par les menées de la Russie. C'est alors qu'il signe le traité de Kalisch (janvier 1813) par lequel il apportait au tsar Alexandre le concours de l'armée et de la nation prussienne, par suite de toute l'Allemagne. De même, la Russie obtenait par ce traité l'appui de l'Autriche.—Metternich avait, lui aussi, la haine et la peur de Napoléon. Sitôt la retraite de la Grande-Armée connue à Vienne, il s'était résolu à desserrer les liens qui unissaient l'Autriche à la France, mais dès lors il comptait user de beaucoup de ménagements et passer par toute une série de « nuances

Digitized by Google

intermédiaires » avant d'opérer la définitive rupture. On n'irait à l'inimitié déclarée qu'après être descendu de l'alliance à l'intervention amicale, et de l'intervention amicale à la médiation armée. L'idée que le théâtre de la guerre serait assez éloigné de l'Autriche et les promesses alléchantes d'Alexandre (rétablissement de l'hégémonie autrichienne en Allemagne, le Tyrol et l'Italie jusqu'à Mantoue) hâtèrent encore cette savante défection. Enfin, l'Angleterre qui, jusque-là, mettait son concours à un prix assez haut, se décide à intervenir à sa façon, quand elle se rend compte de la nécessité de soutenir la Prusse pour que les Russes s'engagent à fond.

Désormais les coalisés peuvent aller de l'avant. A défaut d'une entente absolue sur plusieurs points importants, notamment sur le partage des dépouilles, ils ont une vue claire du premier but à atteindre : la chute du grand Empire, l'écrasement de la France qu'on ramènera à ses limites *naturelles*, c'est-à-dire à celles de l'Escaut et du Rhin moyen, et non pas, comme on le comprit en France, à celles plus larges du traité de Lunéville. Bientôt même à limites *naturelles*, on substitua l'épithète *légitimes*, qui réservait mieux les combinaisons et les arrière-pensées de la coalition. L'expression est assez vague, en effet, elle prête à l'équivoque et permet de persuader l'opinion « que la guerre implacable ne poursuit que Napoléon; que le grand Empire et sa suprématie se trouvent seuls en jeu, et que la France, pourvu qu'elle laisse raser l'édifice et passer la justice des alliés, se retrouvera chez soi heureuse et pacifiée ».

Il n'avait cependant pas échappé à Napoléon que sous cette formule : limites *naturelles* ou *légitimes*, les puissances, en particulier l'Autriche, cachaient de subtiles interprétations et qu'elles se proposaient, suivant les circonstances, d'en étendre ou d'en restreindre le sens. Saint-Aignan, ministre de France à Weimar, et Caulaincourt n'en répandirent pas moins dans le public la légende du consentement des Alliés aux véritables limites naturelles; et c'est sur une base aussi incertaine que Napoléon, poussé

Digitized by Google

par l'opinion, dut accepter qu'on entamât une négociation de paix. Les lenteurs de Metternich à répondre à ces ouvertures montrèrent que même une acceptation de fond, portant sur le détail, n'eût alors amené aucune conclusion. Du reste, dans un rapport de janvier 1814 à l'empereur François, le même Metternich laisse entrevoir combien étaient fragiles les « bases de Francfort ». Il y est dit que « le Rhin et les Alpes offrent des lignes à déterminer ». Puis, lorsque les Alliés, au congrès de Châtillon, peuvent s'expliquer sans ambages, ils parlent des limites de 1792. Caulaincourt déçu signerait néanmoins coûte que coûte un traité, pourvu qu'il y puisse faire apposer la signature de son maître; si Napoléon doit tout accorder, Metternich, Castlereagh y consentent aussi. Mais Alexandre s'y refuse! Et c'est la même tactique destinée à ruiner la popularité de l'empereur que suivent jusqu'au bout les Alliés : proposer l'inacceptable à Napoléon, au moment même où il s'inclinerait devant des propositions moins désavantageuses. — C'est l'un des points qui ressortent avec le plus d'évidence de la lecture du tome VIII de *L'Europe et la Révolution française*.

M. Sorel consacre les dernières pages à l'histoire du Congrès de Vienne et de la formation de la Sainte-Alliance, histoire qu'il présente d'abord au lecteur dans toute sa continuité à peine rompue par les incidents qui amènent Waterloo. Il revient ensuite, dans un chapitre qui sert de conclusion à toute son œuvre, sur les idées générales qui semblent la dominer.

Il note, comme la loi même de l'histoire à l'époque qu'il achève si magistralement d'étudier, le constant effort de la France pour sortir de ses limites et de l'Europe pour l'y faire rentrer. Toutes ces longues et héroïques luttes de la Révolution et de l'Empire ne seraient-elles donc qu'une forme de la guerre primitive, la guerre de limites? M. Sorel, qui s'arrête un instant à souligner ce caractère incontestable des guerres de 1789 à 1815, montre alors que des aspirations nationales plus larges et plus hautes se dissimulent sous ces revendications d'apparence égoïste. C'est

Digitized by Google

pour cela que les traités de 1815, où l'on avait méconnu les caractères, les traditions, les intérêts des peuples, ont été détruits aux Pays-Bas par la création d'une Belgique indépendante et neutre, en Italie par la fondation d'une monarchie unitaire, en Allemagne par celle d'un empire au profit de la Prusse.

Il ne reste donc plus rien, conclut M. Sorel, de ce qui fut essentiellement l'œuvre de Vienne, mais il reste quelque chose de la guerre de 1792-1815, du gigantesque effort qui souleva l'Europe contre nous. Ce qu'on ne peut supprimer de l'histoire, c'est le rôle énorme que la France a joué alors dans le monde. En confondant les droits de l'homme avec les droits du Français et « leur suprématie sur le vieux monde avec l'affranchissement de ces peuples », les Français ont appris aux peuples conquis à faire chacun des droits de l'homme leurs propres droits. « La puissance de la Révolution dans le monde provient donc du caractère particulier de ses applications par chacun des peuples où elle se propagea. » — De là les luttes de nationalités, au cours du XIX^e^ siècle. De là aussi les aspirations à la suprématie, une fois l'indépendance conquise. De là, enfin, par une chaîne continue, l'impérialisme, dont plusieurs grandes nations vivent actuellement, comme d'un mal nécessaire, mal dont elles mourront peut-être... J'ajoute probablement ici une note pessimiste à la philosophie que M. Sorel se permet, en finissant, de tirer de l'histoire. Mais ne faut-il pas interpréter dans ce sens ce qu'il dit, non sans ironie, des « missions historiques » que les peuples s'attribuent parfois pour excuser ou justifier « la lutte de tous contre tous pour la terre et la puissance ». Toujours est-il que le livre de M. Sorel se clôt sur la constatation de ce fait que le monde issu de la Révolution s'achemine, par une fatalité implacable, vers de nouvelles formes de la conquête et de la souveraineté.

X. — Au lendemain de Waterloo, dès le 21 juin 1815, l'Empereur descendait à l'Elysée. Comment allait-on décider, autour de lui, de sa propre destinée et de celle de la

Digitized by Google

France? Double problème que M. Houssaye élucide dans le dernier des quatre volumes qu'il a consacrés à la fin de Bonaparte (*1815*. — Seconde abdication. — Terreur blanche).

La transition de Napoléon à Louis XVIII ne peut s'expliquer sans l'action de Fouché qui se donna dans la seconde Restauration un rôle aussi important que Talleyrand dans la première. M. Houssaye le montre, jouant tour à tour, avec une habileté diabolique, l'animation et l'abattement, selon l'opinion de ses interlocuteurs, divisant et décourageant les bonapartistes : aux uns, il représente qu'une abdication spontanée est l'unique moyen pour l'empereur d'éviter la déposition, de préserver le pays du démembrement, de sauver la dynastie; aux autres, il demande que Napoléon se confie franchement à la Chambre. En même temps, il donne de plus en plus, aux royalistes, l'idée qu'il est indispensable à une restauration. Et il est bien vrai que, grâce à lui, la rentrée du roi à Paris, s'opéra pacifiquement, sans contrainte et sans affront. « Si, au lieu d'avoir Fouché pour soi, Louis XVIII l'avait eu contre soi, son retour aux Tuileries fût devenu, sinon incertain, du moins périlleux et scandaleux. » — M. Houssaye n'exagère en rien, du reste, la portée des intrigues, du rôle de Fouché dont il fait toucher du doigt les limites. Il juge sans passion ce triste personnage dont il explique avec une grande pénétration la conduite et les revirements, reconnaissant, par exemple, qu'il n'eut pas, dès le début, le dessein de livrer la France aux alliés.

Quant à Napoléon, il apparaît plus grand encore, s'il se peut, dans le dernier tableau tracé par M. Houssaye. « Je m'offre en sacrifice aux ennemis de la France », avait-il écrit dans l'acte d'abdication. Ce n'aurait point été là une vaine parole. Il n'abdiqua ni par découragement, ni par lassitude, ni à cause des perfidies de Fouché, ni à cause de l'abandon de la plupart des siens, mais pour laisser à la France le temps de se reconstituer matériellement et moralement. Il espérait, toutefois, au fond du cœur, — et cela résulte aussi du livre de M. Houssaye, — que sa décision

Digitized by Google

trouverait aux plus défiants sa loyauté ; que la France le rappellerait comme le général le plus capable de vaincre et d'attirer sur elle le sourire de la fortune. De là ses retards, ses atermoiements de la Malmaison ou de Rochefort ; de là, l'offre qu'il fit au gouvernement provisoire de servir comme simple général tant que les alliés fouleraient notre sol. — Rien de plus émouvant que ce drame, à mesure qu'il s'achemine vers sa fin : la capitulation et l'occupation de Paris, le départ sur le *Bellérophon*, la Terreur blanche mêlant ses horreurs à la Terreur prussienne... M. Houssaye caractérise d'un mot cette période, heureusement très courte, de notre histoire : la France crucifiée. Le mot est emphatique. Acceptons-le quand même ; aussi bien il permet à l'esprit de mieux souligner le contraste sobrement indiqué par M. Houssaye lui-même dans la superbe conclusion de son œuvre : « Quelques années de paix, et la France avait reconstitué son armée et sa marine, augmenté sa production agricole, doublé sa production industrielle, recouvré la richesse, repris son sang parmi les grandes nations. Quand un pays résiste tant de fois à de pareilles catastrophes, c'est qu'il a une vitalité miraculeuse et d'inconnaissables réserves de force et d'énergie. La raison commande de n'en jamais désespérer. »

XI. — Le titre donné par M. G. Servières à son livre : *L'Allemagne française sous Napoléon Ier*, risque de donner le change au lecteur sur ce qu'il contient, car on n'y étudie guère que le sort des villes hanséatiques et surtout de Hambourg pendant le premier Empire. L'auteur a très bien indiqué le problème à résoudre : « Pourquoi la domination française, qui parvint à s'implanter sur les bords du Rhin et qui fut même regrettée dans certaines régions de la Westphalie, fut-elle aussi détestée sur les rives de l'Elbe où elle semblait solidement assise ? Pourquoi les Français étaient-ils haïs dans le Hanovre, dans l'Oldenburg ? Pourquoi, dès nos revers de 1813 et même de 1812, les peuples de ces régions s'insurgèrent-ils si soudainement contre l'autorité de l'Empereur ? » A ces questions, M. Servières

Digitized by Google

donne une réponse en racontant, d'après des pièces tirées des Archives nationales et des Archives des Affaires étrangères, l'annexion, l'organisation, puis, après 1813, l'évacuation des provinces allemandes de cette France, renouvelée avec des éléments germaniques, que Napoléon avait peut-être eu le projet d'élaborer vers le nord. La formation, en 1810, d'un département des Bouches-de-l'Elbe, avait laissé aux habitants de Hambourg un fâcheux souvenir de ruine matérielle et morale, amenée par le despotisme d'une administration à l'excès logique et centralisatrice. En échange de quelques moyens d'accès sur leur territoire, établis par les ingénieurs de Napoléon, les villes hanséatiques et principalement Hambourg avaient dû payer une foule de taxes et de contributions, racheter les marchandises anglaises confisquées en vertu du Blocus continental (1806), fournir des réquisitions aux troupes françaises d'occupation, rémunérer tous les parasites que la guerre multiplie autour des places riches et convoitées. « Payez, Messieurs les Hambourgeois ! s'écrie M. Servières, payez pour les Danois, vos voisins, pour les Anglais, vos clients, pour les Français, vos oppresseurs, pour les Russes, vos libérateurs. Payez pour les Prussiens, payez pour tout le monde ! Le négoce vous a enrichis, payez ! »

XII. — Avant d'épouser le baron Joseph du Montet, Lorrain entré au service de l'Autriche, et de devenir, à la suite de ce mariage, dame d'honneur de l'impératrice d'Autriche, Alexandrine de la Boutetière de Saint-Mars avait connu, dès l'âge de six ans, les tristesses et les misères de l'émigration. Mais le souvenir, souvent évoqué par elle, de ses années d'exil, n'a point altéré la bonne humeur souriante avec laquelle elle s'est plu à décrire dans son journal intime, dédié à ses petits-neveux, les spectacles qu'un demi-siècle de grande histoire a fournis à sa curiosité. Dans ses mémoires fragmentaires où les éditeurs ont dû se permettre quelques coupures qu'ils n'annoncent pas, mais qu'on devine, on trouve *à la fois* des anecdotes qui ont trait à Marie-Thérèse et d'autres qui se rappor-

Digitized by Google

tent à Napoléon III, le « neveu heureux », « l'empereur de la République ». Cependant la période la plus intéressante des « récits » de Mme du Montet a pour objet son séjour à la cour de Vienne où sa naissance, son amabilité, sa grâce lui ouvraient toutes les portes. C'est de là qu'elle a assisté à l'effondrement de la puissance napoléonienne : de l'épopée qui s'achevait devant elle, elle aime secrètement le héros, quoiqu'elle ne puisse pardonner aux personnages de second ordre qui gravitent autour de lui. Pantins royaux, grisettes couronnées disparaissent donc de la scène, à sa grande joie. Mais l'entrée des alliés à Paris la consterne ; elle est satisfaite que tout le monde, à Vienne, ne se réjouisse pas de cet événement ; elle célèbre la mort de Napoléon par une page lyrique, où perce à travers un fatras de mauvais goût, une admiration sincère. Marie-Louise, qu'elle n'estime pourtant guère, lui paraît bien inspirée, lorsqu'elle s'irrite dans une lettre que la cour de Vienne ne prenne pas le deuil. Et il lui semble que c'est un scandale d'organiser, le lendemain de la funèbre nouvelle, une brillante partie de chasse, quand, tout près de la cour en fête, le duc de Reichstadt « marche la tête basse et le regard morne » avec le sentiment profond de son deuil...

Exacte à observer et prompte à sentir le ridicule des situations ou des caractères, elle note avec esprit ce qu'il y a d'amusant dans l'attitude des rois et des ambassadeurs, enfin délivrés du cauchemar de Bonaparte, lorsqu'ils se réunissent à Vienne pour le congrès qu'elle appelle le *Congrès dansant*. Les rois y paraissent comme des enfants qui ont besoin de détente après un temps d'application. C'est une vacance de rois. « On fait maintenant de l'histoire avec des charades en spectacles, en paillettes, en jupons roses, en domino. Les masques jouent un grand rôle. » P. 113.

XIII. — M. Herriot vient de consacrer à *Madame Récamier et ses amis* une thèse de doctorat qui se compose d'une copieuse Introduction (avec bibliographie) et de *deux*

Digitized by Google

assez gros volumes. S'il y a, dans les dimensions de ce travail, quelque excès, un scrupule de méthode peut l'expliquer. En bon érudit, M. Henriot ne s'est presque jamais résigné à extraire la fleur des documents qu'il apporte, pour composer le petit volume séduisant, vif et discret qu'on eût pu rêver. C'est avec profusion qu'il cite à l'ordinaire billets ou correspondance. Les coupures, à quoi il se résigne quelquefois, visiblement lui déplaisent. Certes, les purs lettrés ne pourront se plaindre du procédé : il y a, dans plusieurs de ces morceaux, tant de charme, d'esprit, de grâce subtile ! Les historiens, de leur côté, seraient bien mal avisés s'ils regrettaient le temps qu'ils sont forcés de mettre à chercher leur pâture dans cet océan de littérature amoureuse. L'essentiel est qu'ils y trouvent quelque chose à glaner, et cela est indéniable. Des détails même de la biographie de M^me^ Récamier,—et, par exemple, de l'aventure si étrange de son mariage avec M. Récamier en 1793—, il se dégage souvent une lumière qui éclaire toute une époque de troubles, mieux que ne feraient de longs volumes. A plus forte raison, si l'on étudie ses liaisons avec M^me^ de Staël, Benjamin Constant, Chateaubriand, peut-on dire que l'histoire n'a rien perdu à la dépense d'amitié qui s'est faite autour d'elle ou à cause d'elle. Presque toujours de l'opposition, elle y fut entraînée, comme il arrive souvent aux femmes, à la suite de ses amis, et par fidélité à leur malheur plus que par conviction politique. C'est, du reste, par ce côté de son caractère, que sa bonté un peu molle, que son cœur facile aux infidélités morales des successives amitiés, se relève aux yeux de ceux qui peuvent, à distance, la juger froidement. Après l'exil de M^me^ de Staël, elle consentit, plutôt que de paraître à la nouvelle cour, à voir son salon se vider : gros sacrifice pour une femme de son âge, qui n'avait peut-être pas alors, quoi qu'en ait dit un jour Chateaubriand, autant de goût pour la solitude que pour le monde. Plus tard, quand elle voulut se charger d'obtenir le visa de la censure pour l'*Allemagne*, une autre épreuve l'attendait : une sorte d'exil à Châlons-sur-Marne, qu'elle supporta

Digitized by Google

sans amertume comme elle l'avait accueilli sans étonnement. Nulle bravade, nulle agitation de mauvais goût, nul souci de s'afficher, dans cette opposition élégante et calme d'une femme d'esprit qui ne croit faire que son devoir lorsqu'elle accomplit en faveur de ses amis un acte de courage. En politique, elle n'eut, en effet, d'autres idées que ses sentiments. Et c'est encore ce qui l'excuse le mieux d'avoir accepté de Benjamin Constant le sacrifice de ses opinions, le jour où elle lui inspira, au profit des Bourbons, les retentissants articles que devait démentir, le lendemain, la plate collaboration de leur auteur à l'*Acte additionnel*.

Quoique Chateaubriand se soit présenté, peu de temps après, à Mme Récamier, « avec toutes les exigences d'un égoïsme sans pareil », elle ne souffrit jamais à cause de lui comme elle dut souffrir par le fait de Constant. Le souvenir de cette amitié, qui fut aussi de l'amour, de l'amour respectueux et chaste, et aboutit, après la mort de Mme de Chateaubriand, à une demande en mariage de la part de « René », se rattache étroitement à l'histoire de l'Abbaye-aux-Bois où Mme Récamier s'était retirée en 1819. Rien de plus brillant que ce salon où Lamartine lut quelques *Méditations* et Chateaubriand les premiers chapitres des *Mémoires d'outre-Tombe*. Rien de plus séduisant et de plus difficile à analyser que le rôle qu'y joua Mme Récamier. On ne peut la comparer, ni à Mme de Rambouillet, ni à Mme Geoffrin qui a cependant plus d'un trait de ressemblance avec elle. « Il faut ne la comparer à personne. Elle fit naturellement et avec grâce ce qu'il serait dangereux de recommencer. »

M. Herriot a complaisamment décrit la vie à l'Abbaye-aux-Bois. C'est le meilleur morceau du livre, à moins que ce ne soit aussi, à cause de la mélancolie qui s'en dégage si doucement, le tableau des dernières années de René et de son amie qui s'en allèrent, soutenus l'un par l'autre, au tombeau. — Déjà les y avait précédés de quelques mois Ballanche, l'ami qui semble avoir été choisi pour rappeler jusqu'au bout à Mme Récamier ce qu'elle dut toujours dans

Digitized by Google

son âme, son caractère, son esprit, à ses origines lyonnaises.

XIV. — Dans le premier volume d'un travail sur *Lamennais, sa vie et ses doctrines*, et sur la renaissance de l'ultramontanisme, M. l'abbé Boutard a tiré profit des études menaisiennes qui se sont multipliées depuis un quart de siècle; mais comme il a joint aux résultats acquis sa part de recherches et de trouvailles personnelles, il se trouve que le nouveau portrait de Lamennais tracé par lui n'est pas exactement calqué sur le portrait traditionnel que tout le monde connaît, et que cette grande figure a subi sous son pinceau plus d'une retouche intéressante.

A notre avis, jamais les motifs qui déterminèrent la conversion, puis la vocation du malheureux prêtre, n'ont été l'objet d'une analyse aussi nuancée et aussi juste. Sans adopter absolument l'idée de Sainte-Beuve qui attribue à une crise morale, à un désenchantement d'amour, le retour de Lamennais « à la vie pratique chrétienne » et jusqu'à son entrée dans les ordres, M. Boutard fait observer que la crainte obsédante d'aimer, d'aimer plus ou autrement qu'il n'est permis, ne tarda pas à trahir chez l'aspirant au sacerdoce l'instinctive souffrance d'un cœur fait pour l'amour et auquel l'amour paraît désormais interdit. « La guérison de cette noire mélancolie qui désola sa jeunesse, ne l'eût-il pas trouvée s'il l'eût cherchée dans une autre voie? si, renonçant à une vocation pour laquelle il éprouvait, de son propre aveu, tant de « répugnance naturelle », il eût affranchi d'un joug qui commençait à lui peser et son esprit et son cœur?... L'apaisante douceur d'une commune tendresse, les joies graves et pures d'un foyer dont il eût été le chef, n'était-ce point ce qu'il fallait pour tarir cette source de douleur qui se répandit sur sa vie dès sa naissance et qui ne finira qu'avec elle? » — Il est encore plus délicat de résoudre de telles questions que de les poser. — Ce qui paraît plus certain, c'est que les pages qu'il écrivait du collège de Saint-Malo — pages d'un mysticisme exalté où il s'excite à immoler pour Dieu les dons les meilleurs de sa

Digitized by Google

nature, même l'instinct irrésistible qui le porte à écrire — relèvent d'un état d'âme trop violent pour être durable, et qu'elles auraient dû attirer l'attention de ceux qui assumèrent dès lors la redoutable responsabilité de le guider. « Chose étrange, plus on le pressait d'avancer, plus Féli ralentissait son pas. » Ou si, pris d'un pessimisme amer et d'un dégoût profond de toutes choses, il semblait soudain s'en remettre de sa destinée à la décision d'autrui, c'était avec un abandon, une indifférence dont l'apparente passivité aurait dû épouvanter ceux qui le connaissaient, comme l'abbé Jean, son frère, ou ses correspondants habituels, MM. Teisseyre, Carron, Bruté. « Je ne m'oppose à rien, je consens à tout, *qu'on fasse du cadavre ce qu'on voudra.* » A qui le considère d'un regard superficiel, ce cas de mélancolie paraît étrange. Je suis tenté pourtant de n'y voir qu'une forme isolée du malaise général dont souffrit la génération contemporaine de la jeunesse de Lamennais, et qu'on a appelé le mal du siècle. En atteignant l'âme de Féli, orienté vers les choses religieuses par son éducation, par son milieu, par ses tendances propres, la contagion respecta ce qui faisait le fond de sa vie, mais c'est dans sa faculté de vouloir et d'agir qu'elle le frappa. D'autres, qui avaient moins de foi, avaient été contraints par elle au suicide. Pour Lamennais, croyant et fidèle, il ne pouvait être question que d'un suicide moral, et il est fort à craindre qu'il n'en ait alors accepté l'idée, sans en vouloir prononcer le nom. « Qu'on fasse du cadavre ce qu'on voudra ! »

On sait le reste, on se souvient de la plainte arrachée à Lamennais au lendemain de sa première messe : « Si j'avais été moins confiant ou moins faible, ma position serait différente. Enfin, elle est ce qu'elle est, et tout ce qui me reste à faire est de m'arranger de mon mieux, et, s'il se peut, de m'endormir au pied du poteau où on a rivé ma chaîne... » De l'aveu même de Lamennais, dans l'affaire de sa vocation, il y a eu une double faute : « Si j'avais été *moins confiant ou moins faible*..... » Et c'est aussi la conclusion de M. Boutard : « Victime du zèle inconsidéré de ses amis, il le fut aussi de sa propre faiblesse et de l'extrême mobilité de

Digitized by Google

sa nature... S'il avança, c'est qu'on sut lui persuader qu'à vaincre de pareilles répugnances il y aurait plus de mérites et de vertu. Il n'eût pas cédé certainement à des considérations de cette nature, s'il avait eu l'âme moins haute et moins désintéressée. Ceux qui les firent prévaloir dans sa conscience eurent le tort commun de s'inspirer d'un mysticisme trop subtil pour n'être pas dangereux. »

On ne peut donc que remercier M. Boutard d'être revenu sur le problème de la vocation de Lamennais : l'erreur commise à ce sujet demeure au centre de sa vie et en explique presque toutes les phases. « Simple laïque, et n'engageant que lui-même dans le développement de ses audacieuses théories, il eût servi l'Eglise plus utilement parce qu'il l'eût servie sans la compromettre. » Il faut lire tout le reste du volume de M. Boutard avec cette idée présente à l'esprit. On ne pouvait permettre à Lamennais, même prêtre isolé, mais représentant néanmoins l'Eglise, ce qu'on permit à Joseph de Maistre et à Chateaubriand. Il n'est pas jusqu'aux doctrines ultramontaines dont il n'ait peut-être retardé l'avénement par l'ardeur combative avec laquelle il les défendit et voulut les imposer soit par le livre, soit par la brochure ou le journal. On n'a qu'à parcourir, pour cela, les comptes rendus minutieux et clairs que M. Boutard donne de chacun des plaidoyers de Lamennais en faveur de l'ultramontanisme. Pourquoi la vérité attendrait-elle ? se demandait l'écrivain. Plus sage et tenant mieux compte des opportunités, Rome attendait cependant, Rome se taisait. De là, chez le champion inattendu, et même un peu gênant, qui s'offrait à elle, une surprise, puis une irritation dont on mesure le progrès à travers les pages de M. Boutard. Quoi qu'on en ait dit, cependant, Rome sut être reconnaissante à Lamennais de la sincérité et de la générosité de son effort. Il n'est pas douteux que Léon XII désira l'attacher étroitement au service de l'Eglise romaine et l'entoura de toute sorte d'égards. Il semble même, d'après un texte de Mgr Wiseman, cité par M. Boutard, qu'il ait eu un instant l'intention de lui conférer la pourpre. Cela n'est pas prouvé. Ce qui l'est davantage, c'est que jamais le pape ne parla de

Digitized by Google

« sa face de damné » ! — Et ce n'est pas une des pages les moins savoureuses de la nouvelle biographie que celle où M. Boutard fait justice en passant — et avec beaucoup de modération — de cette invention de Crétineau-Joly, historien de plus d'imagination créatrice que de crédit.

Nous attendons avec impatience la suite du travail de M. Boutard, qui s'arrête en 1818, aux débuts de l'école menaisienne.

C. BOUVIER.

P. S. — Nous avons reçu encore quelques volumes dont nous désirons donner aux lecteurs une idée sommaire :

1° *Le Forum romain et la Voie sacrée*, illustrations de HOFFBAUER, texte de l'abbé THÉDENAT, de l'Institut (in-4°, de 153 pp., avec gravures en couleurs, deux plans, soixante illustrations, Plon, 1905). — M. THÉDENAT est ici dans son domaine propre. Il avait déjà développé naguère dans un petit livre substantiel, très serré et très élégant de forme, l'article qu'il consacrait dès 1893 au Forum dans le Dictionnaire des Antiquités de Daremberg et Saglio : ce volume qui était, en même temps que le plus clair et le plus détaillé des guides, un résumé de découvertes archéologiques, une étude de topographie romaine, une histoire du Forum et des édifices qu'il renfermait, s'est augmenté peu à peu jusqu'en 1904, surtout à la suite des fouilles fructueuses entreprises, sous la direction de M. Baccelli, puis de M. Boni, par le gouvernement italien. Aujourd'hui M. Thédenat, dans une publication de luxe, d'où il a exclu à dessein les références et la bibliographie du sujet, s'est efforcé de reprendre pour le grand public la partie historique de son premier travail (Les Rois, — La République, — César et l'Empire, — Le Moyen Age, la Renaissance, les Temps modernes). Il s'est adjoint un érudit dessinateur, M. Hoffbauer, dont le crayon s'est prêté aux magnifiques restitutions de monuments que suggère aujourd'hui une connaissance plus précise du passé. Si le Forum ne fait plus l'histoire, grâce au labeur combiné du savant et de l'artiste, il la raconte encore.

2° *Notger de Liège et la Civilisation au Xe siècle*, par Godefroy KURTH (2 in-8° de XXI-391 et 87 pp., Picard et Schepens, 1905). — M. KURTH utilise non plus les légendes créées par Jean d'Outremeuse et Fernand Hénaux, mais les deux seules biographies de Notger qui soient dignes de créance, ainsi que les indications des diplômes et des chroniques contemporaines. Son travail apporte une triple contribution : 1° à l'étude des origines de la ville de Liège : vassal de l'empereur, prince et évêque, Notger n'a pas seulement

Digitized by Google

fondé l'Etat liégeois, il lui a imprimé par des entreprises de toutes sortes la forme même de sa civilisation : *Notgerum Christo, Notgero cetera debes*, — dit une vieille acclamation liégeoise ; 2° à la biographie de Notger, qui n'est pas seulement considéré comme évêque, mais comme écrivain, administrateur, homme privé; 3° à l'histoire générale, particulièrement à celle de l'Allemagne : tour à tour dans l'intimité d'Otton II, d'Otton III et de Henri II, Notger dépense son activité avec autant de loyauté que de persévérance au service de ses suzerains. — L'intérêt de ce travail considérable se soutient jusqu'au bout, l'auteur ayant déployé à l'établir autant d'esprit critique que d'éloquence : mélange rare et précieux.

3° *Histoire de la ville de Tain en Dauphiné*, par Mgr BELLET, tome I (in-8° de XII-507 pp., Picard, 1905). — Livre méthodique, solide, au courant des derniers travaux, et qui pourra servir de modèle pour toute monographie d'histoire locale. Mgr Bellet n'avait eu comme devanciers qu'Albert du Boys dans quelques pages de l'*Album du Dauphiné* (1836) et un autre Dauphinois, l'abbé Vincent, dans un petit volume qui n'était pas sans mérite, pour le temps où il parut. L'histoire de Tain était donc à refaire — ou à faire. Pour cela, Mgr Bellet a exploré à fond les archives de la ville, surtout depuis le XVI^e^ siècle. De là, peut-être, une légère disproportion dans la distribution des matières de son livre : la fin du Moyen Age, la Renaissance, l'Ancien Régime en occupent la plus notable partie ; la période qui va de la domination romaine à la fin des invasions, paraît écourtée : c'est qu'aussi l'histoire particulière de Tain se distingue à peine (alors plus que jamais) de l'histoire provinciale ou générale à laquelle Mgr Bellet s'efforce de la rattacher étroitement. En revanche, une large place est accordée au tableau de la vie religieuse, administrative, économique, littéraire au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles. — Nous reparlerons de cette opportune publication, quand elle sera achevée.

4° *Les Ruppelmonde à Versailles* (1685-1784) par le comte de VILLERMONT (in-12 de IV-334 pp., Perrin, 1905). — Agréable monographie, consacrée à confondre Saint-Simon, lequel attribue une basse extraction au Ruppelmonde qui épousa, en 1705, M^lle^ d'Alègre. Les Ruppelmonde appartiennent, au contraire, à une vieille famille des Pays-Bas et sont d'assez haute lignée; comme leurs relations, leurs alliances sont illustres. Devenue veuve, une Ruppelmonde par alliance, est accompagnée dans un voyage en Flandre et en Hollande par Voltaire, âgé de vingt-huit ans ; de là l'*Epître à Julie*... Une autre, veuve aussi, passe du palais de la reine Marie Leczinska au Carmel. Quant aux maris ou aux pères, représentants directs de cette noble race, on les voit se battre et mourir sur les champs de bataille — au service du Roi.

5° *La Cour et le règne de Paul I^er^*, souvenirs du comte GOLOVKINE, traduits par BONNET (in-8°, de V-448 pp., Plon, 1905.) — Etran-

Digitized by Google

ger, de nationalité mixte par ses origines et sa vie cosmopolite, homme du monde superficiel, sceptique et médisant, mais très généreux, fidèle à ses amis, Fédor Golovkine résida quelques années à la cour de Catherine II, puis de Paul Ier. Ses mémoires, retrouvés près de Lausanne par M. Bonnet, consistent en anecdotes, souvenirs, portraits, lettres. Le morceau principal en est le mémoire inachevé sur la cour et le règne de Paul Ier : ce n'est point une mine de détails nouveaux, ce n'est pas non plus un chef-d'œuvre d'observation profonde et de psychologie politique, mais c'est le témoignage d'un courtisan bien placé pour jeter sur les hommes et sur les événements un coup d'œil aiguisé et rapide. — M. Bonnet, le traducteur des mémoires, y a joint une copieuse introduction sur la famille des Golovkine (96 pp.).

6° *Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles* (1768-1814), par A. Bonnefons (in-8°, de VII-403 pp., Perrin, 1905). — Riche documentation avec, malheureusement, des références imprécises. Forme un peu alourdie par l'abondance des détails, d'où se dégagent mal les grandes lignes. Un excellent sous-titre : *Une ennemie de la Révolution et de Napoléon.*— Marie-Caroline, ambitieuse par nature, s'empare personnellement du pouvoir dont le roi, incapable et nonchalant, ne sait presque pas user. Presque populaire, malgré le crédit qu'elle laissa à Acton dont l'élévation déplut, elle ne sut pas se servir de son autorité et de son intelligence, éloignant l'élite de la société napolitaine qu'elle avait voulu grouper autour de son trône, pour faire face à l'anarchie révolutionnaire dont la France était le théâtre. En 1798, elle commet la faute d'engager, sans attendre de secours, la guerre contre la Révolution. Plus tard, elle ne sait pas, sous Napoléon, profiter d'un traité avantageux à sa couronne. Imprudences qui lui coûtèrent assez cher, puisqu'elle dut finalement subir l'abandon de l'Europe et l'hostilité des Anglais, ses anciens alliés.

7° *Les Sophistes français et la Révolution européenne*, par Th. Funck-Brentano (in-8° de IV-330 pp., Plon, 1905). — Cet ouvrage continue une série : *Sophistes grecs*, *Sophistes allemands*, etc... Il semble conçu d'après un plan trop systématique et même trop symétrique; trois classes d'hommes : les hommes *de génie*, parmi lesquels on voit Domat coudoyer Bossuet et Pascal ; les hommes *d'esprit*, parmi lesquels, à côté de Voltaire et de Montesquieu, on est surpris de rencontrer Jean-Jacques Rousseau, Condillac, surtout d'Alembert ; les sectaires, parmi lesquels se trouvent naturellement Robespierre et Danton, mais aussi Mirabeau. — Il serait injuste, en blâmant un excès de classification, de laisser entendre que l'auteur est incapable de nuances ; plusieurs de ses analyses ou de ses réflexions sont fines et justes, et le livre, dans son ensemble, est tout pénétré de sagesse et de saine philosophie.

8° *D'où vient la décadence économique de la France*, par le baron

Digitized by Google

Ch. Mourre, nouvelle édition (in-12 de 460 pp., Plon, 1905.)— Simple réimpression, nous a-t-il semblé, d'un ouvrage utile, nourri de faits, qui a été analysé ici même autrefois. A signaler, en appendice, p. 427, un examen critique de la théorie de M. Demolins sur la supériorité des Anglo-Saxons.

9° *La Belgique* (1830-1905), publication du ministère belge de l'Industrie et du Travail (in-8° illustré de xx-870 pp., Goemare, Bruxelles, 1905). — Ouvrage merveilleusement édité et illustré, publié à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance belge. On y trouvera une vue d'ensemble sur l'état de la Belgique, au point exact de développement où elle est parvenue aujourd'hui, sur les institutions qui la régissent, sur sa puissance industrielle, sur son importance commerciale : des cartes, des statistiques, des exposés lucides de faits, n'enlèvent point à cette publication son caractère esthétique et sa portée générale. L'histoire politique et le passé artistique y ont leur part suffisante. Mais c'est à la description de la prospérité économique et sociale actuelle que l'on semble s'être attaché surtout. A ce titre, *La Belgique* est un document qui restera non seulement dans les mains des Belges, fiers justement de leur pays, mais aussi entre les mains des catholiques de toute nation, heureux de constater les progrès accomplis par un peuple sous un gouvernement qui n'a pas peur de se montrer sincèrement patriote et religieux. C. B.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

La Pensée chrétienne. *Textes et études.* I. **Les Actes des Apôtres**, traduction et commentaire, par V. Rose, O. P. ; in-12, 273 pp. Paris, Bloud, 1905. Prix : **3** fr. **50**.

II. **Les Epîtres de saint Paul**, traduction et commentaire, par A. Lemonnyer, O. P. 2 vol. in-12, 342, 272 pp. Paris, Bloud, 1905. Prix : **7** fr.

III. **Epîtres catholiques, Apocalypse**, traduction et commentaire, par le P. Th. Calmes, SS. CC. in-12, 242 pp. Paris, Bloud, 1905. Prix : **3** fr. **50.**

IV. **L'Apocalypse devant la tradition et devant la critique**, par le P. Th. Calmes, SS. CC. (*Collection Science et religion*) in-12, 62 pp. Paris, Bloud, 1905. Prix : **0.60**.

I. Suivant le procédé qu'il avait adopté pour les Evangiles synoptiques, le P. Rose nous donne dans cette étude sur les Actes des Apôtres une introduction, une traduction française et des notes explicatives du texte. Dans l'introduction, il prouve que l'auteur des fragments personnels, épars à travers la seconde partie du livre, est Luc, compagnon de route de Paul, et qu'il est aussi l'auteur du reste des Actes. Il admet toutefois que Luc s'est servi de documents antérieurs, quelques-uns oraux, qu'il a adaptés à son but et retravaillés au point de vue de la langue. Le but de l'auteur a été de raconter l'expansion du christianisme à travers le monde ; le point de départ a été Jérusalem, et celui d'arrivée, Rome. Quant à la date de l'écrit, on nous en indique trois : celle de Baur, milieu du II^e^ siècle, celle de Harnack, 80 à 93, enfin la date de 64-66.

La traduction nous a paru fidèle et élégante. Les notes sont

Digitized by Google

excellentes et d'ailleurs suffisamment copieuses. Nous avons remarqué surtout le soin avec lequel ont été mis en harmonie les trois récits de la conversion de Paul. Il y a d'ailleurs un bon nombre de remarques très suggestives. Sont-elles toutes convaincantes ? c'est ce que nous n'oserions pas affirmer. Ainsi, p. 143, le P. Rose affirme que le titre de πρεσβύτερος ne dérive pas du judaïsme, parce qu'il était d'usage courant chez les Egyptiens, ainsi que dans les cités d'Asie Mineure, pour désigner ceux qui étaient préposés aux offices religieux et civils. Deissmnnn a cité, en effet, des inscriptions qui prouvent ce fait. Mais cela n'empêche pas que ce terme désignait chez les Juifs certains membres du conseil national, et qu'au moins dans le sens primitif où les communautés chrétiennes l'ont employé il ne soit dérivé de l'usage juif. P. 10, en note, le P. Rose essaie de prouver que le charisme, donné aux apôtres et aux premiers disciples, de parler en langues, est de même nature que celui dont parle l'apôtre saint Paul, I *Cor.*, XII, XIV ; c'est une opinion très soutenable, bien qu'il semble y avoir des différences assez marquées entre le miracle de la Pentecôte et les phénomènes qui se produisirent à diverses reprises dans les communautés chrétiennes, phénomènes que l'on a décorés du nom de glossolalie, parler en langues. La description qu'en donne saint Paul n'oblige pas à croire que le glossolale parlait une langue étrangère ; ce qu'il disait pouvait être seulement des sons plus ou moins articulés, ou même des mots, proférés sous l'impulsion de l'Esprit, mais qui ne formaient aucune langue connue.

II. Le P. Lemonnyer nous offre sur les épîtres de saint Paul un travail analogue au précédent. Chaque lettre traduite et annotée surtout au point de vue doctrinal, est précédée d'une courte introduction. De plus, en tête du premier volume, nous trouvons une esquisse d'une histoire de la pensée de saint Paul. L'auteur retrace rapidement la vie de l'apôtre, depuis sa jeunesse. Il dit quelques mots de sa formation intellectuelle et nous apprend « que c'est en grec, dans un grec authentique et beaucoup moins chargé d'hébraïsmes qu'on ne l'a cru longtemps que saint Paul écrivit ses lettres. Toutefois il n'en possède qu'imparfaitement la syntaxe ». Peut-être y aurait-il lieu de préciser et de dire que saint Paul connaissait bien la langue grecque, puisque c'est à peine si l'on trouve dans ses lettres trois ou quatre fautes de grammaire, et encore on peut les expliquer. Ce

Digitized by Google

qu'il ne connaissait pas, ou plutôt n'employait pas, c'étaient les formules de rhétorique classique. En réalité, ses lettres étaient écrites dans la langue ordinaire de la conversation avec tout le laisser aller qu'elle comportait.

Après nous avoir parlé de l'enseignement que le jeune Paul reçut aux pieds de Gamaliel et avoir essayé de pénétrer dans sa vie morale, il décrit le premier contact de celui-ci avec l'Evangile et sa conversion. Il recherche quel était le contenu de l'Evangile de Paul et ce qu'il y avait de particulier dans sa prédication. Il montre bien l'enchaînement des doctrines de l'apôtre dans ses épîtres successives. Elles se résumaient dans ces trois faits capitaux : Jésus est le Messie annoncé par les prophètes ; le pécheur est justifié par la foi ; tous les hommes sont appelés au salut. Dans les épîtres de la captivité l'apôtre développera ses enseignements sur Jésus-Christ.

L'auteur a visé avant tout à donner des lettres de saint Paul une traduction qui soit intelligible et lisible sans cesser d'être littérale et surtout fidèle. Ceux qui savent la difficulté d'une pareille entreprise sauront gré à l'auteur d'y avoir mis tous ses soins. Le commentaire s'attache surtout, pour chacune des lettres conçue comme un tout organique, à mettre en lumière le mouvement de la pensée et de la psychologie de saint Paul, puis, pour chaque section réelle, à préciser le but spécial que l'auteur y poursuit et l'idée principale qu'il y développe. Les difficultés de détail s'éclaircissent souvent du même coup. Le P. Lemonnyer dissémine dans le commentaire des analyses, sérieusement documentées et relativement complètes, des principaux termes et concepts de la Théologie paulienne.

Bien que nous ne partagions point sur quelques points encore en litige toutes les opinions du P. Lemonnyer, nous recommandons volontiers l'étude de son travail. Il est soigneusement fait et bien disposé pour permettre de comprendre les doctrines de l'Apôtre des gentils. Il serait à souhaiter cependant qu'un plus grand soin ait été apporté à montrer l'enchaînement des raisonnements dans les épîtres.

III. Le P. Calmes ne nous dit pas en des introductions, placées en tête des livres, qu'il traduit et commente, ce qu'il pense des auteurs, des destinataires, de la date et de la valeur de ces écrits ; il n'est pas difficile toutefois de voir quelle est sa pensée sur ces divers points. La traduction est claire et suffisamment

Digitized by Google

fidèle. Les notes forment une sorte de paraphrase du texte, laquelle s'efforce d'enchaîner les idées de l'écrit, ce qui n'est pas toujours facile ; c'est même quelquefois impossible. Il faut se résigner à voir là d'ordinaire des pensées, qui se suivent mais ne forment pas un tout, dont le but serait de prouver une thèse. On dégage cependant quelques idées générales autour desquelles se groupent les autres. Pour l'Apocalypse, le P. Calmes a essayé de distinguer les divers documents qui ont servi de sources au rédacteur de ce livre ; il y réussit bien, quoique dans ces sortes de sectionnement, il y ait toujours une bonne part de subjectivisme. Ce travail restera un des meilleurs de de cette collection et nous en recommandons la lecture,

IV. Dans la collection *Science et religion*, le P. Calmes nous offre sur l'Apocalypse un travail qui pourrait servir d'introduction au précédent. Il y donne d'abord une analyse du livre, d'où il ressort que l'Apocalypse est une suite de visions, qui s'enchaînent suffisamment, mais qui sont coupées par des intermèdes, dont on ne voit pas très bien la raison d'être à la place qu'ils occupent. Vient ensuite un chapitre très intéressant sur l'interprétation, qu'a reçue cette prophétie dans l'antiquité chrétienne au moyen âge et dans les temps modernes. L'auteur n'a pu être que très succinct, et a dû s'en tenir aux systèmes principaux ; autrement, il aurait été débordé par la matière, excessivement abondante. Il était inutile de répéter toutes les folies et les absurdités que des cerveaux plus ou moins fêlés ont pu découvrir dans les visions apocalyptiques. Il n'est pas de livre sur lequel l'imagination en délire se soit exercée avec plus d'acharnement.

La critique moderne, laissant de côté l'interprétation symbolique ou allégorique, s'est attachée surtout à expliquer l'origine et la formation de l'Apocalypse. Le P. Calmes passe en revue les hypothèses qui ont été proposées, et défend avec beaucoup d'habileté l'hypothèse documentaire. « Il y a dans ce livre une certaine unité littéraire, toutes les parties convergent vers une même idée qui est la victoire du Christ et le triomphe des élus. Mais il n'est pas moins clair pour quiconque y regarde de près que cette unité est artificielle et que le livre présente un ensemble de documents que l'auteur a combinés et reliés entre eux au moyen d'une rédaction dont on peut suivre assez aisément la trace. » Ajoutons que cette hypothèse documentaire permet de

Digitized by Google

résoudre plus facilement le problème de l'origine johannique du livre. Le point sur lequel on est encore en désaccord, c'est le nombre des documents et le sectionnement des parties du livre. Mais ceci n'est qu'accessoire. En somme, bon petit livre, qui met à la portée du grand public des questions fort intéressantes. Il serait à souhaiter qu'il contribuât à faire comprendre ce qu'est en réalité l'Apocalypse ; mais les illuminés n'y verront que le travail d'un homme qui n'a touché que l'écorce du livre. Il n'est pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.

E. JACQUIER.

L'Antéchrist. — *Choses certaines. Choses probables. Choses indécises. Choses fantaisistes*, par l'abbé Augustin LÉMANN, professeur d'Ecriture sainte aux Facultés catholiques de Lyon ; in-8°, 112 pp. Lyon, Paris, Vitte, 1905.

S'appuyant sur les enseignements de Léon XIII et de Pie X, l'auteur constate que l'apostasie, prédite par saint Paul, est aujourd'hui régnante. Or, après l'apostasie, l'Antéchrist ! Que sera-t-il ? Quel sera son rôle, son action dans le monde ? Telles sont les questions qu'éclaircit M. Lémann. Après avoir retracé le portrait de l'Antéchrist d'après les données que fournissent Daniel, saint Jean dans l'Apocalypse, saint Paul dans sa seconde lettre aux Thessaloniciens, il dégage ce que nous savons de certain sur cet adversaire du Christ : ce sera un homme qui séduira par ses qualités personnelles ; ses débuts seront humbles, mais son empire deviendra universel ; il fera une guerre acharnée à Dieu et à l'Eglise ; il se fera passer pour Dieu ; sa domination sera passagère. C'est aux Pères de l'Eglise surtout que sont empruntées les choses probables sur l'Antéchrist : les Juifs l'acclameront comme Messie ; la durée de son règne sera de trois ans et demi. On ne sait pas quels seront la nationalité de l'Antéchrist, son nom, le siège de son empire, le temple où il se fera adorer. Quant aux choses fantaisistes, qui ont été imaginées au sujet de celui-ci, il est inutile de s'y arrêter ; elles sont trop. La vérité chrétienne a de nombreux champions contre l'Antéchrist, et principalement un obstacle et quelqu'un qui le retient. Les Papes, Léon XIII et Pie X, se sont opposés de toute leur force à cette venue de l'Antéchrist, et tout peut encore être restauré dans le Christ. C'est le mot d'espoir par lequel conclut l'auteur.

Digitized by Google

Cette brève analyse donnera une idée du riche contenu de ce livre, dont nous recommandons la lecture à ceux qui voudront avoir des idées nettes et précises sur l'Antéchrist. Nous ne pouvons que louer l'habileté avec laquelle M. le chanoine Lémann a su dégager les divers traits de son tableau et l'art avec lequel il les a groupés. L'intérêt, éveillé dès le commencement, va en grandissant jusqu'à la fin, et le lecteur, charmé par un style vif et précis, coloré de belles images empruntées aux saintes Ecritures, suit sans peine l'auteur jusqu'au bout de son exposé.

E. JACQUIER.

Dissertations et discussions exégétiques, par M. le chanoine MAGNIEN; 2 vol. in-8°, XXIX, 336,439 pp. Paris, Vic et Amat, 1904.

Le titre de cet ouvrage indique qu'il est composé de fragments qui n'ont entre eux qu'un lien très lâche, ainsi que l'indiqueront les titres qu'ils portent : Critique d'une nouvelle exégèse; un semi-défenseur de l'exégèse nouvelle; intervention extérieure du démon dans la chute de l'humanité et dans l'opposition à son relèvement par la rédemption, éclaircissements exégétiques; une censure des éclaircissements exégétiques; encore la critique et la Bible; nature et conditions du progrès doctrinal dans la foi; accord des anciens et des modernes sur les principes et les règles de l'exégèse; théories nouvelles sur les saintes Ecritures et critique de ces théories.

Toutes ces dissertations ont pour but de discuter les opinions émises en ces dernières années par quelques critiques ou exégètes catholiques, Mgr Mignot, Mgr d'Hulst, le Père Lagrange, le Père de Hummelauer, M. Loisy, M. Mangenot et d'autres de moindre importance. L'auteur est conservateur dans le sens le plus strict du mot; ce n'est pas lui qui fera une concession quelconque à la critique indépendante. Il soutiendra, par exemple, que l'attribution des Livres saints aux auteurs sacrés n'est pas de foi catholique, mais qu'elle est de foi divine; qu'il est absolument certain que le livre qui porte le nom de Moïse a été entièrement écrit de sa main; la tradition juive garde aujourd'hui encore tout son crédit; il règne dans les récits du déluge une unité profonde; sur Dieu et ses perfections, sur les mystères du Messie promis considérés dans leur substance, sur l'adoption divine par la grâce sanctifiante, sur la

Digitized by Google

vision béatifique du ciel les idées d'Adam étaient aussi parfaites que celles de saint Paul; les espérances messianiques n'étaient pas la possession exclusive des Juifs; les autres peuples de la terre les partageaient; tout le monde savait que l'enfant de la bénédiction si nécessaire au genre humain sortirait d'Israël.

Nous reconnaissons que l'auteur est très courtois dans la discussion; il n'insulte pas les adversaires qu'il prend à partie, il se contente de relever ce qu'il croit être leurs erreurs et de leur affirmer qu'ils se trompent. Quant à le leur prouver par des arguments qu'ils peuvent accepter, c'est une autre affaire. Le chanoine Magnien et les critiques qu'il combat ont une mentalité, une langue et une formation intellectuelle trop divergentes pour arriver à jamais s'entendre.

E. J.

La Théologie affective ou *saint Thomas d'Aquin en méditation*, par Louis Bail, docteur en théologie. T. VI et VII, in-12, p. 455 et 466. — Soubiron, éditeur, Montréjeau (Hte-Garonne).

Le tome VI achève l'étude des vertus cardinales et traite spécialement des vertus de religion et de tempérance. Il se termine par une série de méditations sur la perfection et l'état de perfection. Après avoir distingué avec saint Thomas, trois sortes de perfections, la perfection commune ou de nécessité, qui est nécessaire à tous les hommes pour obtenir la récompense éternelle, la perfection singulière ou de conseil, qui est le privilège des âmes d'élite, et la perfection dernière, qui consiste dans la vision de Dieu, et constitue la félicité des saints dans le paradis, il s'attache surtout à la seconde et en démontre l'excellence et les avantages. Cette partie de l'ouvrage sera très utile aux directeurs des âmes qui aspirent à se sanctifier dans la vie commune, ou qui, éprises d'un idéal plus élevé, en poursuivent la réalisation par les sévères observances de la vie monastique. C'est un bon résumé de la doctrine des grands théologiens dans une matière parfois épineuse : Quelle est l'essence de la perfection religieuse ? Quelle est la portée des vœux solennels et l'étendue des devoirs qu'ils imposent ? Jusqu'où va l'obligation de la règle ? Le religieux pèche-t-il toujours lorsqu'il en viole les prescriptions, et quelle est la nature de la faute qu'il commet ? Tout autant de questions délicates qui se trouvent résolues d'une manière claire et succincte par la théologie de Bail. Il en

Digitized by Google

est de même des marques auxquelles on peut reconnaître les véritables vocations. Les confesseurs ont là une très grande responsabilité et souvent ne peuvent se défendre contre des perplexités inquiétantes. Si d'un côté les bonnes religieuses glorifient Dieu et, comme dit Taine, sont la parure de la France ; de l'autre, une vocation qui manque de sincérité peut occasionner des scandales, et condamne inévitablement la personne à une vie d'angoisse et de tristesse. L'auteur indique brièvement les caractères qui sont de nature à révéler l'appel de Dieu. Il ne se contente pas d'énumérer les avantages que nous offre la vie religieuse, et les vertus qui en font le plus bel l'ornement de la société chrétienne, il explique, en outre, sa pensée dans une paraphrase du Cantique des cantiques.

Le tome VII est consacré tout entier à l'incarnation du Verbe. Le but de l'auteur est d'imprimer et de former « Jésus-Christ dans les esprits par la connaissance, dans les volontés par l'affection, et dans toutes les œuvres de la vie par l'imitation et la conformité avec ses saintes actions (1) ». Pour l'atteindre pleinement, il ne laisse de côté aucune des questions qui se rattachent à ce mystère sublime. Il suit l'ordre et le plan adoptés par les théologiens. La notion, la possibilité, l'existence de l'Incarnation, la fin de ce mystère qui est la réparation de la nature déchue et la satisfaction offerte à Dieu pour les péchés du monde, l'union hypostatique, l'unité de personnes avec les deux natures distinctes entre elles, les trésors de grâce dont le Dieu fait homme est devenu le dépositaire, tel est l'ensemble des sujets qu'il nous offre sous forme de méditations.

Il a donné avec juste raison une plus grande place aux questions qui regardent la personne même de Jésus-Christ. Ainsi, méditation neuvième, il y a dans Jésus-Christ, une multitude de grâces, une multitude de vertus, combien il importe d'imiter les vertus de Jésus-Christ. La science de Jésus-Christ, sa puissance, son impeccabilité, la perfection de sa volonté, sa royauté, son sacerdoce donnent lieu à des considérations très élevées. Il nous fait aussi admirer les grandes vertus du Sauveur dans les principaux mystères de sa vie, sa naissance dans l'étable de Bethléem, la circoncision, l'adoration des rois mages. Il nous le montre persécuté dès son enfance, menant une vie humble et cachée dans la maison de Nazareth.

(1) Préface, p. III.

Digitized by Google

Comme il se propose avant tout de nourrir la piété des fidèles, le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de leur mettre devant les yeux le tableau des grandeurs et des perfections du Sauveur. « Ainsi qu'il le dit dans la préface, c'est là l'œuvre la plus sainte de l'Eglise qui, tous les jours, produit Jésus-Christ dans le cœur de ses enfants, par le ministère des prêtres, par la voix des prédicateurs et par les écrits des théologiens (1). »

Ces méditations renferment une doctrine très solide, puisée aux meilleures sources. Saint Thomas, Suarez, Bellarmin et un grand nombre de théologiens de première note, en fournissent les éléments et en garantissent la valeur. Les observations ajoutées par Mgr Bougal sont plus nombreuses dans ce volume. Les lecteurs n'auront garde de s'en plaindre. Il est difficile que dans ces matières si épineuses, il ne s'y glisse parfois des inexactitudes. Puis, la science théologique, immuable sur les points essentiels, peut varier dans la forme donnée à l'exposition du dogme. Ces observations sont, en général, appuyées sur les conciles et les grands théologiens, et se recommandent par la solidité et la justesse.

Ph. GONNET.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Les fondements de la connaissance et de la croyance, examen critique du néo-kantisme, par M. l'abbé P. VALLET, professeur au grand-séminaire de Clermont, in-12 de XII-436 pp. Paris, Lethielleux, 1905.

Dès le début de son livre, M. Vallet nous indique sur quel terrain ferme il se place pour examiner les fondements de la connaissance et de la croyance. « Nous ne nous irriterons pas contre la critique, la considérant comme une démolisseuse, et nous n'oublierons pas que, légitimement employée, elle conduit à de très heureuses découvertes. Mais nous « changerons les positions », suivant l'expression de Pie X, et laissant le terrain de la critique « sur lequel nos adversaires se croient forts » et où ils ont d'ailleurs rencontré des rivaux dignes d'eux, nous nous placerons sur le terrain de la vraie philosophie, dont l'abandon a produit leurs erreurs. »

(1) Préface, p. III.

Digitized by Google

C'est pour atteindre ce but que M. Vallet établit, dans une première partie, la solidité objective des bases sur lesquelles s'appuient la connaissance et la croyance, et s'applique à étudier le problème de la certitude, celui de la connaissance sensible et intellectuelle, les diverses notions de substance, de cause, d'absolu, notre connaissance de l'univers, de l'âme et de Dieu. C'est ici un mélange d'idées anciennes et d'idées nouvelles : *nova et vetera*. — M. Vallet s'attache fortement à la doctrine et aux méthodes de la scolastique dont il expose avec brièveté et lucidité les principales thèses : c'est la part du passé dans son travail. Mais comme il est impossible de méconnaître, à cause des illusions ou des erreurs qui s'y mêlent, la valeur des recherches entreprises par les personnes de notre âge, M. Vallet s'est rendu compte de l'utilité qu'il y aurait à confronter avec les données traditionnelles les résultats acquis par le labeur des contemporains. Et c'est cette confrontation, plus rarement essayée dans les précédents ouvrages de l'auteur, qui donne à la première partie de son récent livre beaucoup d'intérêt et de vie.

La seconde partie du travail de M. Vallet sera néanmoins la plus étudiée et la plus lue, car elle aborde des problèmes, sinon plus actuels, du moins plus précis et plus passionnément discutés dans le monde qui se préoccupe des choses religieuses (la foi, les motifs de crédibilité; les dogmes, leurs sources, leur progrès, leur immutabilité; l'apologétique, etc.). Pour traiter ces diverses questions, M. Vallet se place encore au point de vue scolastique. Mais il entend bien que la théologie d'école ait à recevoir quelques services de la théologie « historique » et de la théologie « positive »; seulement il voudrait que ce ne fût pas aux dépens de la spéculation théologique qu'il estime toujours légitime, nécessaire et féconde. « Sans doute, on ne doit pas en attendre une compréhension plénière du divin, mais elle est en mesure de nous en donner une connaissance très précieuse, quoique partielle. » M. Vallet demande, en terminant, qu'on veuille bien reconnaître la supériorité *pédagogique* de la méthode scolastique pour l'enseignement commun. Et, sur ce point, il se rallie à quelques réflexions du P. de Grandmaison, qui sont la sagesse même.

B.

Digitized by Google

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

La Démocratie triomphante ou cinquante ans de l'Histoire des Etats-Unis, par Andrew CARNEGIE, traduit de l'anglais par Arthur MAILLET. In-18, de VIII-335 pp. Paris, Flammarion, 1905. Prix : **3** fr. **50**.

L'auteur de ce livre est célèbre. C'est ce milliardaire fameux qui, parti de la plus modeste situation, a fini par acquérir, à force de labeur infatigable, la fortune la plus colossale qui soit au monde. Plein d'une ardente reconnaissance envers le pays qui lui a permis de s'élever ainsi, M. Carnegie consacre un volume entier à l'éloge de cette Démocratie triomphante à la gloire de laquelle il contribue lui-même dans une large mesure. Il faudrait énumérer chacun de ces nombreux chapitres et en résumer longuement le contenu pour parvenir à donner une idée à peu près exacte de l'énorme quantité de documents contenue dans ce livre. Sans cesse l'auteur oppose les Etats-Unis aux nations de la vieille Europe, il s'appuie sur des chiffres écrasants, et nous n'avons pas besoin de dire en faveur de qui se termine le parallèle. Ne pouvant mentionner dans le détail tout ce qui mérite de retenir l'attention, nous indiquons seulement comme nous ayant particulièrement intéressé, le chapitre où sont exposées les conditions de la vie aux Etats-Unis.

En outre, comme le livre fut écrit vers 1880, un appendice contient toutes les rectifications nécessaires pour ce qui concerne les chiffres et les statistiques,

Cette traduction de la *Démocratie triomphante* est précédée d'une préface de M. Arthur Maillet. En général, on ne lit guère les préfaces, qui sont souvent dénuées de tout intérêt. Il faut faire une exception en faveur de celle-ci. On y verra que le mot Démocratie appliqué à la République des Etats-Unis n'a nullement le sens que nous lui donnons en France. Le puissant Etat dont nous parlons est un pays libre, tandis que notre démocratie, comme le dit fort bien M. Maillet « n'est que de la servitude volontaire ».

Digitized by Google

I. **En zigzag de Singapour à Moscou**, notes de route par Jean de NETTANCOURT-VAUBECOURT, in-12 de 320 pp. Paris, Plon, 1905.
II. **Coins d'Egypte ignorés**, par Albert GAYET, in-18 de XVII-303 pp. Paris, Plon, 1905.

I. M. de Nettancourt-Vaubecourt nous promène dans le monde de l'Extrême-Orient, à travers les civilisations évanouies, à travers celles qui recommencent. Il part de l'Insulinde, traverse notre empire indo-chinois, visitant Saïgon, Angkor, Pnom-Penh, jette un coup d'œil sur la côte d'Annam et sur le Tonkin, aborde aux estuaires chinois, parcourt enfin la Corée, le royaume de la « sérénité matinale », offerte comme une proie inoffensive aux ambitions voisines, et vient « en wagon de Pékin à Paris ». — Mais dans ces rapides zigzags il a eu le temps de s'arrêter au Japon auquel il consacre presque le tiers de son volume. Il a pu noter, en suivant les exercices militaires des Nippons à Tokio, l'effort d'une race qui n'a vu qu'une arme de domination dans la culture européenne et dans les manœuvres à la prussienne. Et déjà lui sont apparues toutes les qualités de la nation qui vient d'étonner le monde par ses victoires : l'amour-propre patriotique, le désir d'affirmer sa supériorité, la puissance d'attention, la placidité courageuse d'une âme qui ne s'est pas encore énervée en s'appliquant à trop d'objets.

On devine au surplus que M. de Nettancourt-Vaubecourt ne s'est pas attaché à cet unique aspect de la civilisation néo-japonaise. On imite là-bas les Européens jusque dans les transformations actuelles de leur art architectural ; le *modern-style* chasse tous les jours davantage le pittoresque du pays de Madame Chrysanthème, qui avait cependant un art propre, si vif, si élégant et si gracieux... Et M. de Nettancourt-Vaubecourt s'en afflige avec raison. Mais il se console en songeant qu'on n'a pas encore aboli là-bas la royauté charmante des glycines et que le Japon demeure toujours l'*Empire des fleurs*.

II. Dans un style riche de couleurs, quoique un peu tendu et parfois oratoire, M. Gayet nous conduit vers quelques coins trop ignorés de la Haute-Egypte, vers cette terre tout imprégnée du symbolisme naturiste, contemporain des premiers étonnements de l'homme et des premiers essais de genèse philosophique ou religieuse. Il ressuscite pour nous, dans leur immuable décor, les mœurs, les pensées, la vie des anachorètes. C'est à Antinoë surtout qu'il s'attarde en archéologue et

Digitized by Google

en poète, méditant le drame d'Osiris-Antinoüs et les destinées de la ville où s'est affirmée, à une heure de l'histoire, « l'abolition de l'être pensant dans l'assouvissement de la chair », et, à une autre heure, l'épanouissement de la foi dans le renoncement aux joies corporelles. Cela lui fournit l'occasion de protester contre l'erreur littéraire qui fait de Thaïs et de Paphnuce le thème de compositions romanesques, quand elles ne sont pas érotiques. Au lendemain de la conversion de Thaïs par le cénobite, toute passion était abolie chez la pénitente. « C'étaient, dit-il, deux chrétiens parfaits ayant dépouillé toute humanité ; le saint, vivant ses jours en méditations et en extases ; la pécheresse, usant les siens dans le repentir ; aussi étrangers l'un à l'autre que s'ils ne se fussent jamais rencontrés... »

Dans la seconde partie de ses pèlerinages historiques, M. Gayet a voulu refaire la route qu'ont parcourue jadis Jean de Brienne et saint Louis, et nous retrouvons avec lui, à Damiette et à Mansourah, la trace des dernières croisades.

C. B.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — ALLARD (P.), *Dix leçons sur le Martyre*. Lecoffre. In-12, 3 fr. 50. — BAINVEL (J.-V.), *De magisterio vivo et traditione*. Beauchesne. VIII-159 p. In-8, 3 fr. — BARDENHEWER (G.), *Maria Verkündigung*. Ein Kommentar zu Lukas I, 26-38. Freiburg i. B., Herder. VIII-379 p. In-8, 4 fr. 90. — BIRKLE (Suitbert), O. S. B., *Der Choral, das Ideal der katholischen Kirchenmusik*. Graz, Styria. XII-328 p. In-8, 3 fr. 10. — CLARKE (W. N.), *The use of the Scriptures in the theology*. Edinburgh, Clark. 180 p. In-8, 5 fr. — DENZINGER (H.), *Enchiridion symbolorum et definitionum*. Freiburg. Herder. XVI-486 p. In-12, 5 fr. — DIMNET (abbé E.), *La pensée catholique dans l'Angleterre contemporaine*. Lecoffre. In-12, 3 fr. 50. — ERNST (J.), *Papst Stephan I und der Ketzertaufstreit*. Mainz, Kirchheim. X-116 p. In-8, 4 fr. 45. — EUSÈBE, *Histoire ecclésiastique*. I-IV, trad. E. GRAPIN. Picard. VIII-524 p. In-12, 4 fr. — FILLION (L.-Cl.), *Le Nouveau Testament*. T. II. *Les Épîtres et l'Apocalypse*. Letouzey et Ané. XVI-420 p. In-18, 2 fr. — GRESSMANN (Dr), *Die Ursprung der israelitisch-jüdischen Eschatologie*. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht. VIII-278 p. In-8. — GUESDON (abbé), *Cours d'éloquence sacrée*. Lecoffre. In-12, 2 fr. — HARING (J.), *Grundzüge des katho-*

Digitized by Google

lischen Kirchenrechtes. I. Graz, Moser. VIII-310 p. In-8, 4 fr. 70. — HEINER (F.), *Der Syllabus in ultramontaner und antiultramontaner Beleuchtung dargestellt*. Mainz, Kirchheim. IV-384 p. In-8, 8 fr. 75. — KEESEY (G.), *The voice from Patmos*. An inquiry into the origin, purpose, primary teaching and symbolism of the Apocalypse. London, Stockwell. 330 p. In-8, 6 fr. 25. — LEFEBVRE (A.), *Aux dirigeants prêtres et laïques. Organisation et action populaire chrétienne*. Antony, Bureaux de la Sainte-Famille. 438 p. In-8. — LEIPOLDT (J.), *Didymus, der Blinde von Alexandria*. Leipzig, Hinrichs. III-148 p. In-8, 6 fr. 25. — LENFANT (abbé L.), *Sauvons nos enfants*. Lecoffre. In-12, 1 fr. 50. — MUHAMMAD ADILL, *L'Islam*. Ficker. XIV-292 p. In-8, 5 fr. — NEWMAN, *La foi et la raison*. Lethielleux. In-12, 3 fr. — *Prêtres de France à la ville et aux champs*. Lecoffre. VIII-340 p. In-12, 2 fr. 50. — S... (chan.), *La jeune fille et l'avenir*. Aubanel. VIII-400 p. 2 fr. 50. — SANDAY (W.), *The criticism of the IV^th Gospel*. Clarendon Press. 284 p. In-8, 9 fr. 10. — SCHULTZ (H.), *Outliness of christian apologetics*. London, Macmillan. In-8, 9 fr. 35. — SORTAIS (G.), *La Providence et le miracle*. Beauchesne. In-18, 2 fr. 50. — STEINDORF (Georg.), *The religion of the ancient Egyptians*. London, Putnam. 190 p. In-8, 7 fr. 50. — TANQUEREY (Ad.), *Synopsis theologiæ moralis*. II. Letouzey et Ané. XVIII-676 p. In-8, 4 fr. 50. — THIRIET (R. P.), *L'Evangile médité avec les Pères*. Lecoffre. 2 vol. in-8, 14 fr.

Philosophie, Sciences et Beaux-Arts. — *Congrès international de philosophie de Genève 1904*. Rapports. Genève, Kundig. 973 p. In-8. — JAVEL (E.), *Physiologie de la lecture et de l'écriture*. Alcan. In-8, 6 fr. — NANSOUTY (M. DE), *Actualités scientifiques*, 2^e année. Schleicher. In-8, 3 fr. 50. — PICARD (E.), *La science moderne et son état actuel*. Flammarion. In-18, 3 fr. 50. — ROLLAND (R.), *Michel-Ange*. Libr. de l'Art anc. et mod. In-8, 4 fr.

Histoire et Géographie. — BILLOT (A.), *La France et l'Italie*, 1881-99. Plon-Nourrit. 2 vol. in-8, 15 fr. — GOBINEAU (C^te DE), *Deux études sur la Grèce moderne*. Plon-Nourrit. In-16, 3 fr. 50. — GUILLAUMIN, *Les derniers Républicains*. V. Havard. In-18. 3 fr. 50. — HORN (E.), *François Rákóczi II* (1676-1735). Perrin. In-8, 5 fr. — J.-B. (C^ne), *L'armée nouvelle*. Plon-Nourrit. In-16, 3 fr. 50. — LECLERCQ (Dom H.), *L'Espagne chrétienne*. Lecoffre. In-2, 3 fr. 50. — LETOURNEAU (abbé G.), *La mission de J.-J. Olier*. Lecoffre. In-12, 3 fr. — MAGNE (E.), *Scarron et son milieu*. Mercure de France. In-18, 3 fr. 50. — MONOD (G.), *Jules Michelet*. Hachette. In-16, 3 fr. 50. — PEREY (L.), *Une reine de douze ans*. Calmann-Lévy. In-8, 7 fr. 50. — SEIGNOBOS (Ch.), *La période contemporaine depuis 1789*. Colin. In-18, 4 fr. — STENGER (G.), *Les Ecrivains et les Comédiens pendant le Consulat*. Perrin. 533 p. In-8, 5 fr. — STIELER, *Atlas*, 9^e édition.

Digitized by Google

Eichler. 47 fr. 50. — THERY (E.), *La Grèce actuelle*. Paris, E. Rey. In-18, 3 fr.

Philologie et Belles-Lettres. — AJALBERT (J.), *Veillées d'Auvergne*. Libr. Univ. In-16, 3 fr. 50. — BELJAME (A.) et LEGOUIS (E.), *Morceaux choisis de littérature anglaise*. Hachette. In-16, 3 fr. — BERTHAULT (L.), *Le Pilote n° 10*. Flammarion. In-18, 3 fr. 50. — CASTOR (Ch.), *Contes d'Orient et d'Occident*. Plon-Nourrit. In-16, 3 fr. 50. — CLARETIE (L.), *Histoire de la Littérature française*. T. I et II. Oilendorff. 2 vol. in-8, 15 fr. — DOUMIC (R.), *Lettres d'Elvire à Lamartine*. Hachette. In-16, 3 fr. — GILBERT (E.), *France et Belgique*. Plon-Nourrit. In-16, 3 fr. 50. — HUGUET (E.), *La couleur, la lumière et l'ombre dans les Métaphores de Victor Hugo*. Hachette. In-8, 7 fr. 50. — KIPLING (R.), *L'Histoire des Gadsby*. Mercure de France. In-18, 3 fr. 50. — LACHÈSE (M.), *L'Ibis bleu*. H. Gautier. In-18, 3 fr. — MANUEL (E.), *Mélanges en prose*. Hachette. In-16, 3 fr. 50. — MARYAN (M.), *Guénola*. Didot. In-16, 2 fr. 50. — MAUD (miss C.), *Une jeune Anglaise à Paris*. Hatier. In-18, 3 fr. 50. — MONTET (E.), *Grammaire minima de l'hébreu et de l'araméen bibliques*. Guilmoto. In-8, 5 fr. — ROCHEBLAVE (S.), *George Sand et sa fille*. Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50. — ROZAN (Ch.), *Les Végétaux dans les Proverbes*. Ducrocq. In-18, 3 fr. 50. — SARRAZIN (G.), *Les grands poètes romantiques de la Pologne*. Perrin. In-16, 3 fr. 50. — SIGWALT (Ch.), *Morceaux choisis de littérature allemande*. Hachette. In-16, 3 fr. — SPETZ (G.), *Légendes d'Alsace*. Strasbourg, 2, rue Brûlée. In-4, 30 fr.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

LA CRYPTE

DE L'ÉGLISE SAINT-NIZIER

A LYON

SON ORIGINE, SES TRANSFORMATIONS, SES MOSAÏQUES.

La Crypte de l'église Saint-Nizier, où la dévotion lyonnaise à Notre-Dame s'est merveilleusement épanouie d'âge en âge, après y avoir pris naissance, a la plus modeste origine : telle l'histoire évangélique du grain de sénevé, dont saint Marc rappelle que, lorsqu'on le sème, il est extrêmement petit, mais que, une fois en terre, il devient plus grand que toutes les plantes, au point de pouvoir abriter nombreux les oiseaux du ciel sous ses rameaux protecteurs. (*Saint Marc*, IV, 31-32.)

C'est des rives ensoleillées de l'Ionie que nous vinrent les premiers rayons de cette bienheureuse dévotion Mariale. L'évêque de Smyrne, saint Polycarpe, qui l'avait apprise à la pieuse école de son maître, saint Jean le Bien-Aimé, la fit connaître à nos pères en leur envoyant l'un de ses plus illustres disciples, celui qu'on appelait, dans la langue harmonieuse d'Homère, « le Désiré » (Ποθεινός), Pothin, notre premier évêque, le glorieux apôtre de Lugdunum.

A cette date, c'est-à-dire vers le milieu du IIe siècle de

Digitized by Google

notre ère, Lugdunum était le centre le plus important de la puissance romaine dans les Gaules, et son « emporium » officiel. Aux yeux du voyageur étranger qui y pénétrait, Lugdunum ne présentait pas l'aspect d'une cité unique, mais bien plutôt le déploiement de trois villes distinctes, quoique juxtaposées. C'étaient, adossée à la colline actuelle de Fourvière, la ville politique et proprement romaine, centre de la vie publique, avec sa curie, son prétoire, son forum, son cirque, ses thermes et ses palais ; puis, au bas et aux flancs de la colline de la Croix-Rousse, le quartier des Trois-Gaules, docile et paisible, sous la protection vigilante de l'Empire ; et enfin, échelonnée le long des deux rives de la Saône, la ville du négoce et des commerçants, où se parlaient toutes les langues et se coudoyaient pêle-mêle toutes les civilisations. Dans cette dernière ville qu'on nommait la « ville *basse* », à cause de sa position aux bords de la rivière, les Grecs d'Asie-Mineure, et en particulier d'Ionie, formaient une colonie prospère et relativement nombreuse. Plusieurs, parmi eux, connaissaient l'évêque de Smyrne et étaient probablement déjà chrétiens : c'est donc à eux que saint Polycarpe adressa, tout naturellement, son « envoyé », *apostolum*, le missionnaire Pothin, qu'il dirigeait, avec quelques prêtres auxiliaires, vers la métropole des Gaules.

L'Histoire, qui a fidèlement enregistré le fait de la venue de l'apôtre de la Bonne Nouvelle parmi nous, a malheureusement négligé de consigner le souvenir précis du foyer qui lui offrit l'hospitalité et qui l'abrita. Mais la Tradition vient ici au secours de l'Histoire, et comble en partie cette lacune : elle nous montre Pothin accueilli, à Lugdunum, par un de ses compatriotes, un des marchands de la ville basse, sur la rive gauche de la Saône. Pour fixer, après cela, avec quelque vraisemblance, l'emplacement exact de cette demeure hospitalière, il suffirait peut-être de se rappeler que, au lendemain de l'horrible tourmente de l'an 177, les restes du glorieux athlète qu'avait été saint Pothin furent soigneusement transférés et précieusement gardés, avec ceux de ses compagnons, dans l'humble sanc-

Digitized by Google

tuaire où il avait jusque-là célébré les mystères sacrés, instruit son troupeau, et groupé sous sa houlette les premiers convertis au christianisme. Or, selon la coutume constante de la primitive Eglise à cette époque héroïque de son histoire, ce sanctuaire n'était rien autre chose qu'un des appartements les plus reculés et les plus secrets de la maison, *cubicularium*, lequel avait été, dès l'arrivée de Pothin, converti en oratoire, et affecté au service divin et à la prédication. Et comme la place de ce sanctuaire coïncide exactement avec celle de la Crypte de l'église Saint-Nizier, c'est donc dans cette zone qu'il convient de rechercher l'emplacement de la maison du marchand elle-même.

Quoi qu'il en soit, c'est dans cet oratoire que notre premier évêque, notre « apôtre », apprit à nos ancêtres à vénérer la Mère, en même temps qu'à adorer le Fils, et à incliner leurs fronts dociles sous les deux mains également bénissantes. Que l'image de la Vierge qu'il présenta à leur piété filiale ait été une image sculptée, ou une image peinte; qu'elle émane de saint Luc, ou qu'elle soit l'œuvre de quelque autre artiste de l'Orient, il importe assez peu : ce qui importe, et ce qui reste indéniable, c'est qu'il leur appprit à connaître leur douce Mère du ciel ; c'est qu'il associa étroitement son culte béni au culte fondamental du divin Rédempteur ; et c'est qu'il érigea, à Lugdunum, en l'honneur de Marie, le tout premier autel qui, selon l'expression caractéristique du Pape Innocent IV, ait été consacré à la Sainte Vierge, *citra montes*, en deçà des monts.

C'est donc dès la seconde moitié du IIe siècle que le culte de Marie commence à jeter ses racines dans les Gaules; et c'est à Lyon, d'abord, qu'il s'implante, — à Lyon, dont il fera désormais, à travers les siècles, la consolation, la force, et la gloire. Dès ce jour mémorable, Lyon est à Marie, et Marie est à Lyon ; et notre cité Mariale, qui aura sans doute des illustrations de toute sorte, n'en connaîtra point cependant de plus belle, ni dont elle puisse se montrer plus justement fière, que celle d'être, entre toutes les villes du monde, la *ville de Marie*, par excellence. Béni soit à jamais

Digitized by Google

saint Pothin, d'avoir appris à nos pères à connaître Jésus, et de leur avoir fait signer, avec la Sainte Vierge, un pacte indissoluble de foi, de dévouement, et d'amour !

Mais revenons à notre sanctuaire primitif.

Un jour — c'était pendant l'été de l'an 177, — des mains barbares ont brutalement arraché le pontife à l'autel, et dispersé son troupeau, après l'avoir terrorisé. Chargé de fers, Pothin a été jeté dans la prison d'Etat, puis traîné, quoique nonagénaire, devant le Tribunal. Avec quarante-sept de ses frères, il a magnifiquement confessé Jésus-Christ, et couronné son apostolat par d'héroïques souffrances endurées dans le « carcer » suffocant. En apparence, Rome païenne triomphe : en réalité, Rome est déjà vaincue; et les vrais triomphateurs, les seuls, ce sont les magnanimes héros de la prison et de l'amphithéâtre. Leurs noms, presque inconnus ou insoupçonnés hier, défieront demain tous les oublis du Temps, et se transmettront désormais, auréolés d'or et de pourpre, à la mémoire reconnaissante et fidèle des générations futures.

Quant à leurs restes glorieux, voici que des mains pieuses les rapportent, recueillis par miracle à travers les machinations perfides de la fureur césarienne ou populaire, dans l'humble oratoire de Pothin, qui ouvre discrètement ses portes pour les recevoir, et les garder. Il n'y avait eu là jusqu'à ce jour, qu'un autel, et, à l'arrière de cet autel, l'image souriante de Marie. Maintenant, il y aura, en plus, un Tombeau, ou, comme on disait alors, dans la langue mystique et éloquente de ces temps heroïques, une *Confession :* les précieuses reliques des *Quarante-Huit,* plus pures que l'or et les pierreries, reposeront sous l'autel; et ce tombeau, qui en sera un puisque Lugdunum païen vient d'y descendre, sera en outre un berceau, puisque Lugdunum chrétien vient aussi, non moins manifestement, d'y naître.

Laissez patiemment s'écouler encore un siècle et demi, et les persécuteurs couronnés poursuivre le cours de leurs tueries abominables. Plus ils croiront, en faisant couler les flots de sang, épuiser l'Eglise et arrêter l'essor du Chris-

Digitized by Google

tianisme, plus, au rebours, ils multiplieront la divine semence, et travailleront au contraire efficacement à la manifestation de la gloire de Dieu. A l'aube naissante du IVe siècle, cette gloire éclate, radieuse, dès l'avènement de Constantin. Légalement reconnu dans tout l'empire, en 313, le Christianisme peut enfin sortir des catacombes, et, fort du courage de ses légions de martyrs, fier des glorieuses cicatrices de leurs innombrables blessures, s'affirmer, le front haut, au grand jour.

A Lugdunum, il sort aussi de l'humble Chapelle de saint Pothin pour s'épanouir, dès l'an de grâce 315, sur l'emplacement sacré et à jamais inoubliable de l'oratoire primitif, en une *église* qui s'élève sous le vocable des « Saints Apôtres » : cette *première* église lyonnaise, qui du même coup devient « Cathédrale », les évêques saint Eucher et saint Patient l'agrandissent, l'embellissent, et la complètent, au Ve siècle; et à la fin du VIe, elle reçoit enfin, pour le conserver désormais, le vocable d'« Eglise *Saint-Nizier* », en souvenir du saint Evêque de Lyon qui venait d'y recevoir, après plusieurs autres de nos pontifes, les honneurs de la sépulture (573).

On peut se demander ici, non sans une certaine curiosité, quelle avait été exactement la pensée qui avait présidé, en 315, au choix du vocable : « Eglise des *Saints Apôtres* », et quel fut alors le sens précis qu'on y attacha. Malheureusement, il n'est rien moins qu'aisé aujourd'hui de le déterminer avec certitude.

A première vue, toutefois, et en prenant les mots « Saints Apôtres » dans le sens où l'on les a d'ordinaire employés depuis, il semble assez que les SS. Apôtres désignent S. Pierre et S. Paul : et c'est en effet sur cette interprétation obvie que l'on s'est basé, plus tard, pour dessiner le blason (1) bien connu de l'église paroissiale Saint-Nizier, tout de même qu'on s'en est autorisé, vers la fin du siècle dernier, pour adosser, aux premiers piliers de la grande nef, leurs statues monumentales. Mais si l'on veut bien remar-

(1) *De gueules à deux clefs d'or posées en sautoir.*

Digitized by Google

quer qu'il n'est fait aucune allusion à saint Pierre et à saint Paul, dans l'énoncé du vocable primitif, et que leur nom n'apparaît explicitement, pour la première fois, en un texte manuscrit, qu'au XIV^e^ siècle (1337), dans un Mandement de l'archevêque Guillaume de Sure, peut-être ne sera-t-il point trop téméraire d'oser proposer, du vocable, une autre interprétation, — beaucoup plus obvie encore et beaucoup plus simple, partant, beaucoup plus vraisemblable.

Je ne sais, mais j'inclinerais à penser, pour mon humble part, que, lorsqu'on « baptisa » — car les « vocables » donnés à nos églises sont de simples *prénoms* de baptême — « Eglise des Saints Apôtres » la Chapelle primitive agrandie et reconstruite, on dut prendre alors — en ces temps primitifs, où les mots avaient encore toute leur saveur originelle — le mot « Apôtre » (Ἀπόστολος = *Missus* = *Envoyé*) dans son vrai sens *étymologique* et dans son acception stricte. Par conséquent, en un lieu où rien ne rappelait, directement, ni spécialement, saint Pierre et saint Paul, mais où tout au contraire évoquait avec persistance la douce mémoire de l'évêque saint Pothin et des premiers missionnaires (1) qui avaient semé avec lui, aux rives de nos deux fleuves, le grain de la Bonne Nouvelle, il me semble que l'on dut songer exclusivement aux « Envoyés » (*Apostoli*) de saint Polycarpe, et que ce fut donc de la précieuse venue de ces « Saints *Apôtres* », qui avaient engendré nos ancêtres à la Foi, que l'on voulut, dans et par ledit vocable, consacrer, et comme perpétuer, le souvenir.

Au surplus, quel qu'ait été le sens réel donné par nos pères au vocable de leur église, un point reste acquis, sur lequel il est bon d'insister : c'est, à savoir, que l'érection de cette Eglise des Saints Apôtres mit en lumineuse évidence notre ancien et tout premier Sanctuaire, et que l'humble Chapelle dédiée par saint Pothin à la Sainte Vierge fut, dès lors, plus que jamais à l'honneur et à la gloire. C'est là, près des restes de saint Pothin et des

(1) Entr'autres, le prêtre Zacharias, qui eut la gloire de partager son martyre, en 177.

Digitized by Google

Martyrs, que nos évêques montrèrent une préférence marquée à dormir leur dernier sommeil. On dresserait, avec leurs noms, une assez longue liste : saint Rustique (495), saint Sacerdos (553), saint Viventiol (568), saint Nizier (573), saint Genès (576), Prisque (593), etc.

Un nom manque cependant à cette liste, que l'on s'étonnera probablement de n'y point voir figurer : c'est celui de l'évêque-martyr saint Ennemond. Une légende en effet assez tenace a accrédité, dans le public, cette opinion que la victime d'Ebroïn avait été ensevelie *dans la crypte de Saint-Nizier*. Mais ce n'est là qu'une *légende!* Basée sur une double confusion, cette légende est, de plus, invraisemblable; et elle ne saurait donc résister aux démentis que, par ailleurs, lui infligent les textes.

La double confusion dont je parle est, l'une, une confusion de noms; l'autre, la confusion assez singulière qui a fait assimiler une relique à un tombeau. Par la première, on a pris, pour saint Ennemond, son frère Delfinus, gouverneur civil de Lyon, dont les restes furent effectivement inhumés à Saint-Nizier; par la seconde, on s'est cru autorisé à conclure de la présence, à Saint-Nizier, d'une relique insigne du martyr — un bras — à la présence de son corps lui-même. Mais les textes se dressent, granitiques et impitoyables, pour réduire à néant cette double interprétation et rendre aux faits leur précision historique.

Si peu en effet qu'on examine avec attention les arguments qu'opposèrent, au moyen âge, les Religieuses de l'Abbaye Saint-Pierre aux prétentions des chanoines de Saint-Nizier sur la possession des restes de saint Ennemond, il ressort déjà assez clairement que le bon droit, dans ce procès, est tout entier du côté de l'Abbaye. Or, ce ce droit si énergiquement revendiqué par les Religieuses, il existe en outre des preuves directes et formelles, dont les principales se trouvent réunies dans les textes originaux ci-après :

1° Les *Actes de saint Ennemond* appelés « de la Tour-du-Pin » par les Bollandistes (*Act. SS. septemb.*).

2° Le *Martyrologe de saint Martin de la Chana*, découvert par le savant Bénédictin Dom Estiennot.

Digitized by Google

3° Aux Archives du Rhône, le grand « rouleau de Saint-Pierre », sur le fameux procès auquel j'ai fait allusion.

4° Le *Martyrologe de la Sainte Eglise de Lyon* (Texte latin inédit du XIII^e siècle, transcrit sur le Manuscrit de Bologne, et publié en 1902. In-8, E. Vitte), lequel, du reste, forme bloc sur ce point avec toutes les autres Martyrologes, et trancherait à lui seul, tant est grande son autorité, la question en faveur de Saint-Pierre (1). On y lit, à la page 90, ce texte sans réplique : « IV Kal. Oct. Natalis B. Aunemundi, episcopi Lugdunensis et martyris Christi. *Requiescit* autem praefatus martyr in eadem urbe (Lugduno), scilicet, AD SANCTUM PETRUM citra Ararim ». Et comme si le rédacteur du Martyrologe avait voulu faire mieux ressortir que ce point d'histoire ne saurait être l'objet d'aucune discussion, il y a, dans le manuscrit de Bologne, un signe particulier et *inusité*, à savoir, une « main » indicatrice, crayonnée à dessein par le copiste pour souligner le texte, éveiller l'attention du lecteur, et faire entendre à ce dernier qu'on l'engage à se tenir soigneusement en garde contre toutes rumeurs, ou assertions, contraires.

J'ai parlé aussi de vraisemblance. N'est-il pas en effet d'une vraisemblance suprême que saint Ennemond, restaurateur, sinon même fondateur, de l'Abbaye Saint-Pierre, où il avait ses deux sœurs religieuses, ait voulu reposer dans la chapelle d'une Abbaye à laquelle le rattachaient tant de liens étroits ? Et n'est-il pas encore absolument vraisemblable que, lorsque les restes sanglants du martyr revinrent, de Châlon à Lyon, par la Saône (663), les sœurs de saint Ennemond n'aient voulu céder à aucune autre église le privilège envié de posséder chez elles cette précieuse relique, et qu'elles l'aient donc jalousement défendue de toute atteinte ?...

Oui, il faut décidément renoncer à la vieille légende. Mais qu'on se rassure ! Si saint Ennemond *n'a jamais été*

(1) On peut regretter que ce volume, qui a une *importance capitale* pour l'histoire de la Sainte Eglise de Lyon, ait passé à peu près inaperçu aux yeux de ceux qui sont le plus directement intéressés à l'avoir, et à le connaître en détail.

Digitized by Google

enseveli à Saint-Nizier (1), son *Culte* en revanche n'a jamais cessé d'y être prospère, ni sa mémoire en profonde vénération. L'on en a des preuves copieuses, et aussi consolantes que péremptoires : j'y arriverai bientôt.

Si l'on en juge par le brillant tableau que Sidoine Apollinaire (2), contemporain de saint Pâtient, nous a conservé, pour l'avoir vue et étudiée en détail, de l'église des Saints Apôtres, c'était un sanctuaire magnifique, digne de tout point du titre d' « église *cathédrale* » de Lyon, que nos évêques lui avaient donné. Il perdit malheureusement ce vocable d'assez bonne heure : le titre passa, avec l'honneur et les privilèges qui s'y trouvaient attachés, à l'église Saint-Etienne (3), à une date qui n'a pas pu encore être déterminée exactement, mais qu'on ne saurait, cependant, semble-t-il, reculer beaucoup au delà de la fin du v^e^ siècle. C'est, d'ailleurs, l'époque de la mort de saint Nizier ; et l'heure approche où l'église des Saints Apôtres va, en outre, changer d'appellation et recevoir, pour le conserver exclusivement désormais, le nom vénéré du saint évêque.

Au IX^e^ siècle, sous le pontificat de l'archevêque Leidrade (798-816), les églises de notre ville, qui avaient eu beaucoup à souffrir du vandalisme des Sarrasins, furent restaurées, et quelques-unes mêmes relevées de leurs ruines. L'église Saint-Nizier semble avoir été du nombre de ces dernières. C'est alors que l'on disposa, en hémicycle, près du maître-autel du chœur, les reliques des saints évêques lyonnais.

Arrivons au XIII^e^ siècle, tout rempli des grands souvenirs des deux Conciles œcuméniques qui, en 1245 et 1274, tinrent leurs sessions dans l'église Saint-Jean. Le premier Concile de Lyon fut convoqué et présidé par le pape Inno-

(1) Il serait fort à désirer que le texte de la *légende* de l'Office de S. Ennemond, au « Propre Lyonnais », fût corrigé, sur ce point, et mis en harmonie avec les exigences légitimes de la critique historique moderne.

(2) Cf. MIGNE, *Patrol. lat.*, t. LVII.

(3) L'église Saint-Etienne — dont la *rue Saint-Etienne*, ouverte sur l'emplacement de l'antique sanctuaire, conserve pour nous topographiquement le souvenir, dans le quartier Saint-Jean — fut dépossédée, à son tour, au XIII^e^ siècle, de son titre d' « église *cathédrale* » qui passa à l'église Saint-Jean, alors en cours de construction.

Digitized by Google

cent IV, qui séjourna à Lyon près de sept années, — du vendredi de la première semaine de l'Avent, 2 décembre 1244, au mercredi de Pâques, 19 avril 1251. Or, le jeudi de la semaine de la Passion, 6 avril 1251, le généreux Pontife adressait au recteur et aux clercs de Saint-Nizier une Bulle mémorable, *Licet'is*, où, tout ensemble, il reconnaissait l'antiquité du culte rendu à Marie, dans la Crypte, et accordait aux fidèles plusieurs indulgences de quarante jours.

L'une de ces indulgences, qu'Innocent IV fixa au 28 septembre, jour de la fête de saint Ennemond, jette une lumière précieuse sur les hommages dont nos ancêtres entouraient alors, à Saint-Nizier, la relique du vénéré martyr. Nous savons, par l'*Inventaire* (1) *du Trésor de Saint-Nizier* (1365-1373) que cette relique consistait en un « Bras » de saint Ennemond; et le même document nous apprend qu'un « *Tableau* de saint Ennemond » se trouvait aussi, à Saint-Nizier, « devant la croix ». Ajoutons-y, d'après la « récognition » déjà faite, en 1308, des reliques paroissiales, par Hugues, évêque de Tabarie, la présence, dans le chœur de l'église, d'un monolithe, qui, à en juger par un fragment d'inscription à demi effacée, paraissait rappeler, sinon le souvenir personnel du Martyr, du moins celui de sa famille. Le peuple, qui ne raffine point sur le choix des appellations, baptisa ce sarcophage du nom de « *Cuve* de saint Ennemond », qui lui est resté.

A l'aurore du XIV^e^ siècle, l'archevêque Louis de Villars avait érigé Saint-Nizier en église *Collégiale* » (1305), en y fondant un Chapitre de dix-huit chanoines. A la Primatiale et dans les cérémonies publiques, ceux-ci prirent rang immédiatement après les chanoines de Saint-Jean, ceux de la Collégiale Saint-Just (2), ceux de la Collégiale

(1) Ce texte a été publié par le savant Archiviste du Rhône, M. Georges Guigue, d'après les *Actes capitulaires de Saint-Nizier*, conservés au dépôt des Archives départementales. — In-8°, 87 pages. Société des Bibliophiles lyonnais. 1899.

(2) C'est en cette même année 1305, le 14 novembre, dimanche après la Saint-Martin, que Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, élu pour succéder à Benoît XI sur la chaire de saint Pierre, fut sacré et

Digitized by Google

Saint-Paul, et ceux de la Collégiale de Fourvière (1).

Un siècle plus tard, malgré les malheurs de la Guerre de Cent ans encore inachevée, les Chanoines de Saint-Nizier se résolurent à entreprendre, sur un plan monumental, le grand œuvre de la reconstruction de leur église, que l'hérésiarque Pierre Valdo, fondateur des trop célèbres « pauvres de Lyon », avait en partie incendiée. Secondé par l'habile architecte Jean de Marines, le curé-sacristain Jean Joly fit entreprendre les travaux, en 1401. A Saint-Nizier, comme à Saint-Jean deux siècles auparavant, l'on commença l'œuvre ogivale par la construction de l'abside, que suivit assez rapidement celle du transept et d'une partie des deux chapelles latérales. Il fallut, néanmoins, presque deux siècles encore pour achever l'édifice. Et lorsqu'on arriva enfin à la façade, ce fut aussi un glorieux artiste lyonnais, Philibert de l'Orme (1515-1570), qui composa, à son retour d'Italie (1536), le dessin du portail. Le projet du maître comportait une rotonde entière, avec coupole et lanternon. Peut-être en entreprit-il lui-même l'érection, et en dirigea-t-il d'abord les travaux : la chose pourtant n'est point catégoriquement prouvée. Par contre, ce qui semble indéniable, c'est que, si Philibert de l'Orme commença l'œuvre, il ne la termina point. Personne, en effet, n'oserait mettre gratuitement à l'actif de l'architecte immortel des châteaux de Saint-Maur-des-Fossés (1546), d'Anet (1552), et des Tuileries (1564), l'enfoncement disgracieux que l'on regrette de voir, aujourd'hui, au porche de Saint-Nizier.

Pendant ce même XVI^e^ siècle, il y a, à la date du 15 août 1528, deux événements importants à signaler pour

couronné pape, sous le nom de Clément V, dans la Collégiale Saint-Just par le Cardinal-diacre de Sainte-Marie *in Porticu*, Mathieu Orsini. Moins de trois ans plus tard, Clement V transférait le Saint-Siège à Avignon (mars 1308).

(1) Le Chapitre de Fourvière avait été fondé en 1195 : ses Chanoines avaient donc un droit d'ancienneté, partant, de préséance, sur les Chanoines de Saint-Nizier, et ils tenaient, de ce chef, le *quatrième* rang dans les cérémonies religieuses. Les Chanoines de Saint-Nizier, justement fiers des origines Mariales de leur église, portaient assez ordinairement le nom de « Chanoines de *Sainte-Marie* ».

Digitized by Google

l'histoire de la Crypte. C'est d'abord la translation qui y fut faite des reliques des évêques lyonnais, conservées jusque-là dans le chœur, et l'apposition, pour saint Sacerdos, d'un fragment d'épitaphe en caractères du VI^e^ siècle. dont le marbre fut encastré avec son sarcophage ; puis, le transport du monolithe, désigné sous le nom de « Cuve » de saint Ennemond : on l'enchâssa, à 1 m. 75 de hauteur, dans le mur oriental de l'abside, au-dessus de l'autel. La Crypte qui, à l'origine, n'était qu'une cavité à peu près à la hauteur du sol, avait, de siècle en siècle, gagné en profondeur, par suite de l'exhaussement continu du terrain : au XV^e^ siècle, c'est-à-dire, dès la reconstruction définitive du chœur de l'église, dont le pavé la recouvrit, elle mérite donc et justifie pleinement le nom de « Crypte » (Κρύπτη = caveau souterrain) que déjà on lui avait donné. Sa surface inférieure est alors à dix pieds environ au-dessous du sol : établie sur le plan d'une croix grecque, elle a quatre absides en cul-de-four s'appuyant sur un édicule central de quatre mètres carrés, avec des voûtes à arêtes.

Malheureusement, tous les tombeaux qu'elle renfermait furent profanés par les Protestants, dans la lugubre nuit du 28 avril 1562, où ces sinistres ennemis du culte de la Sainte Vierge et des Saints jetèrent à la Saône les reliques de nos Martyrs. Maîtres de Lyon pendant treize mois, ils « désaffectèrent » l'église Saint-Nizier, comme d'ailleurs la Primatiale Saint-Jean, et ils les convertirent l'une et l'autre en temples huguenots. Mais, pour cela, ils y firent préalablement le vide. Non contents de mutiler l'architecture de notre monument gothique et d'en détruire le jubé, ils le dépeuplèrent. Et, tandis que, dans la Crypte, leurs mains impies brûlaient, « comme *idole* », l'antique image peinte de la Vierge, ils enlevaient aussi, dans l'église elle-même, toutes les statues, et, notamment, celle qui ornait l'autel de Notre-Dame de Grâces.

Après le départ de ces modernes Vandales (1), on se

(1) Dans l'Office de saint Rémy, Archevêque de Lyon, notre ancien Bréviaire lyonnais déclare explicitement que les Huguenots firent preuve, en 1562, de « la rage la plus inhumaine », *rabies immanissima*.

Digitized by Google

préoccupa de rétablir sur son trône une image de Marie, dans la Chapelle Notre-Dame (1564). Mais on alla au plus pressé; et l'on se contenta provisoirement d'une statue en pierre de Lucenay, assez grossièrement ébauchée, laquelle ne tarda pas cependant à devenir l'objet de la dévotion populaire. Ce fut seulement deux siècles plus tard, en 1771, que les Chanoines acquirent, au prix de seize cents livres, — chiffre assez considérable pour l'époque, — une œuvre exquise du grand sculpteur lyonnais, Antoine Coysevox (1640-1720) : ils substituèrent alors la nouvelle statue à celle de 1564; et cette dernière, déposée en terre sainte, dans un petit caveau voisin de la Crypte, ne tarda pas, n'étant plus sous les yeux des fidèles, à tomber dans le profond oubli où elle est restée jusqu'au jour béni de son « invention » inattendue (30 août 1883).

A la suite du Jubilé de 1826, la Confrérie de Notre-Dame de Grâces, qui, comme toutes les associations pieuses, avait ressenti longtemps le contre-coup de la tourmente révolutionnaire, se réorganisa définitivement et prit un nouvel essor. Cette Confrérie était fort ancienne. Nous ne possédons aucun texte qui nous permette d'insinuer, comme on l'a fait quelquefois, que sa fondation ait été contemporaine du séjour du pape Innocent IV (1) à Lyon (1244-1251) : mais on trouve du moins explicitement son nom, dans une Bulle du pape Innocent X (25 septembre 1648); et il n'est pas invraisemblable de penser qu'elle existait déjà auparavant.

En 1828, commença, pour la Crypte, l'ère des transformations décisives. L'architecte Pollet fit disparaître alors l'abside occidentale, pour ménager, par une porte de style *roman*, — ce qui était un contresens, dans un monument ogival, — une communication avec les caveaux de l'église.

(1) Voici, par contre, un fait très-important à noter, pour l'histoire du diocèse de Lyon, à la même date. Le 17 juillet 1245, pendant la troisième session du Concile œcuménique, le Pape Innocent IV, de concert avec les Pères de l'auguste assemblée, réunis dans l'église Saint-Jean, décréta l'*institution de l'Octave* de la Fête de la Nativité de la Sainte Vierge. — Cf. le précieux volume de l'Abbé J.-B. Martin : *Conciles et Bullaire du diocèse de Lyon*, p. 272.

Digitized by Google

Du même coup, l'aspect architectural de la Crypte fut sensiblement modifié : c'était une première mutilation de la croix grecque primitive, en attendant sa disparition totale, un demi-siècle plus tard.

C'est, en effet, en 1883, sous le vénéré et vaillant Archiprêtre, M. Routier, que l'on procéda à l'agrandissement de la Crypte, et que, pour l'accommoder aux exigences des exercices du culte, on lui donna la forme d'un rectangle allongé, avec abside. Le dimanche 15 avril, M. l'abbé Lapra, directeur de la Confrérie, faisait bénir par S. S. Léon XIII le projet de cette restauration ; et, trois jours plus tard, les ouvriers se mettaient au travail, et commençaient le grand escalier qui en rend aujourd'hui l'accès si facile.

Or, le jeudi 30 août, à midi, — à l'heure de l'*Angelus*, — comme ils pratiquaient des fouilles dans le caveau situé derrière l'abside, ils y découvrirent, avec l'inscription relative à saint Sacerdos, la statue vénérée de la Vierge qui y avait été déposée en 1771, et qui, les travaux terminés, a été dressée, sur un cippe de marbre rouge, contre la muraille septentrionale de l'avant-crypte, à droite de la « Cuve » de saint Ennemond transformée en autel.

L'ouvrage fut achevé, aux premiers jours du mois d'août de l'année suivante (1884), et la Crypte agrandie solennellement inaugurée par la célébration d'un *Triduum* qui commença le 15 août, jour de la fête patronale de Notre-Dame de Grâces. Mgr Pagnon, vicaire général, assisté de M. le chanoine Comte, si parfaitement dévoué, l'on le sait, à la conservation et à la glorification de nos anciens souvenirs, en fit l'ouverture, et bénit la chapelle souterraine. Tour à tour, plusieurs prédicateurs distingués firent magnifiquement revivre le passé, notamment, Mgr Forest, dont tout le monde connaît, à Lyon, la délicate et éloquente parole. Enfin, M. le vicaire général D. Lajont clôtura les fêtes par une de ces allocutions gracieuses et ardentes, où s'épanchait son grand cœur, et dont il était coutumier.

Digitized by Google

* * *

Mais il ne suffisait pas d'élargir la Crypte : il fallait aussi l'embellir, c'est-à-dire la *décorer;* et il fallait la *meubler.* Patiente et difficile tâche, qui fut menée cependant avec la plus louable rapidité, grâce à d'innombrables dévouements.

Indiquons à grands traits les principaux détails de cette double opération.

L'ancien autel, très simple de forme, et de dimensions exiguës, ne pouvait guère, ne fût-ce qu'en raison des mutilations nombreuses qu'il avait subies, garder, dans la Crypte « restaurée », la place qu'il y avait occupée jusque-là. On lui substitua donc un autel neuf, en marbre blanc, dû au ciseau habile de M. Brulat, sculpteur-ornemaniste lyonnais. Avec l'autel ancien disparurent aussi les « cancels » qui l'entouraient, et le « râtelier » dont il était surmonté. Le râtelier — en latin, *rastrum, rastellum, rastellarium,* — était un candélabre particulier à la cathédrale Saint-Jean et aux autres églises de Lyon. Il se composait de trois pièces, à savoir : deux colonnes perpendiculaires de cuivre, hautes d'environ six pieds, avec, reposant au-dessus, une traverse de cuivre, agrémentée de petits ornements formant corniche et moulures, et dominée par sept bassinets de cuivre destinés à recevoir sept cierges. Ce candélabre, qu'on plaçait dans le sanctuaire, devant le maître-autel, était figuratif : il rappelait, pour nos ancêtres, outre les sept Eglises d'Asie où saint Pothin avait été instruit, la célèbre vision de l'Apôtre saint Jean, dans l'*Apocalypse* (1, 20). Du haut de la colonne de droite émergeait un crochet auquel, dès le commencement des vêpres, on suspendait l'encensoir, que le thuriféraire venait y reprendre ensuite, avant le *Magnificat.*

La voûte de la Crypte fut recouverte de gracieuses mosaïques blanches (1), séparées, aux arêtes, par des

(1) Devant l'autel se détache, encadré par les mosaïques du pavé, le rectangle en granit de la pierre tumulaire de Mgr Navarre, évêque

Digitized by Google

motifs ornementés, aux tonalités pourpre, et ponctuées de palmes symboliques qui rappellent très-heureusement la récompense des luttes de nos martyrs.

Aux arêtes de la voûte, on suspendit, par des chaînes, sept lampes, de style archaïque, que fournit la maison Nicolas Rozier, et qu'offrirent, avec la générosité la plus délicatement empressée, les associations pieuses de la paroisse. Ces lampes sont respectivement dédiées à la Vierge Mère de Dieu, *Virgini Deiparae;* à saint Pothin, premier évêque et premier martyr lyonnais; aux bienheureux martyrs Attale, Epagate et Sanctus; aux « Quarante-Huit » martyrs; aux Saints Apôtres; aux « jeunes » martyrs de l'an 177, Blandine, Bibiane, Pontique; et à l'évêque saint Nizier. Le type uniforme de ces lampes, avec, entre l'A et l'Ω, le Monogramme du Christ, rappelle visiblement les souvenirs des catacombes; et c'est pourquoi nous osons penser qu'il ne serait guère possible d'y appliquer l'éclairage électrique moderne, sans en dénaturer le caractère. Aux parois, enfin, l'on piqua des plaques portant les noms de ceux de nos évêques dont les reliques, tranférées du chœur dans la Crypte, en 1528, avaient été ensuite odieusement profanées par les Protestants (1562).

Mais le jour où l'on commença les *peintures* des murailles, il fallut nécessairement en laisser la surface libre; et l'on enleva donc, provisoirement, les plaques commémoratives : elles réapparaîtront, en bonne posture, quand l'œuvre des mosaïstes sera terminée.

Nous disons : « les peintures »; mais il faut s'entendre sur la valeur du mot. Deux projets distincts se présentaient, en effet, assez naturellement, à l'esprit, pour cette décoration, lesquels, tous deux, pouvaient être raisonnablement

de Cydon, chanoine de Saint-Nizier, et vicaire général de Lyon, décedé à l'âge de soixante-dix ans, le 25 septembre 1753.

Où est *Cydon* ? S'agit-il du siège épiscopal de *Cydonia*, dont l'évêque titulaire actuel, Mgr Giuseppe Candido, habite Ischia, dans la charmante petite île du même nom, à l'entrée de la Baie de Naples? Ou bien s'agit-il de *Cydonia*, la ville de l'ancienne Crète, dont le port est aujourd'hui la « Canée » ?... Les géographes trancheront cette question embarrassante.

Digitized by Google

appliqués à la Crypte, et s'y trouver également à leur place : l'un, la *peinture à fresque;* l'autre, la *mosaïque.* Mais la fresque, faite avec des couleurs à l'eau sur un enduit frais, s'accommode mal de l'humidité; et il est fatal qu'il y en ait toujours, plus ou moins, en un lieu où ne pénètrent jamais les rayons solaires. La mosaïque, faite de pièces rapportées de marbre, d'émail, ou de verre, reste, au contraire, également insensible à l'action de l'humidité et à celle de la chaleur. Dans la Crypte de Saint-Nizier, l'hésitation n'était donc point possible ; et l'on opta, par conséquent, pour le second mode d'ornementation.

Il y aurait, à ce propos, une étude curieuse et bien séduisante à écrire sur les procédés particuliers de cet art, et sur quelques-unes des applications les plus achevées qui en aient été faites. En pareille matière, rien n'éclaire une question, ni ne la rend intéressante, comme les rapprochements. Et il serait donc piquant de tenter quelques comparaisons entre, d'une part, les beaux travaux de ce genre exécutés à Lyon, depuis un quart de siècle, à l'Antiquaille, à Saint-Nizier, et à la basilique Notre-Dame, à Fourvière; — et, d'autre part, ceux qui ont auréolé d'une gloire impérissable, par exemple, la basilique Saint-Marc, à Venise; les églises Saint-Apollinaire, et Saint-Vital, à Ravenne; la Chapelle Palatine, qui étincelle, à Palerme, sous l'azur implacable d'un ciel déjà africain; la merveilleuse abside du Dôme de Cefalù (Sicile); les couvents du mont Athos; Sainte-Sophie, à Constantinople; l'Harâm-ech-Chérif, à Jérusalem, etc., où l'admiration ne fait que s'aviver à mesure qu'on a quelque occasion nouvelle de les revoir, et de les observer plus en détail. Mais cette étude technique impliquerait une assez vaste enquête, dont les résultats, sans doute très copieux, dépasseraient beaucoup le cadre de notre humble notice.

Bornons-nous donc à un rapprochement rapide entre Ravenne et Lyon, entre les mosaïques byzantines d'Italie et nos modernes mosaïques lyonnaises.

Tout le monde a vu Ravenne. Située au sud-est de Bologne, au centre d'une plaine basse et désolée, non loin

Digitized by Google

de l'Adriatique, la petite ville de ce nom a connu, pour ainsi parler, toutes les extrémités des choses humaines. Après quelques siècles d'une grandeur dont le rayonnement magique éclipsa, un moment, celui de Rome elle-même, commença, pour Ravenne, l'ère de la décadence. Je dis : de la *décadence*, mais non point de l'*oubli*. Si Ravenne n'est plus, depuis longtemps, comme elle le fut autrefois, la résidence des rois ostrogoths, ni la capitale des exarques ; si, depuis des siècles, dans l'air d'abandon et de tristesse qui s'y est déversé sur toutes choses, ses rues sont silencieuses et ses basiliques enveloppées de solitude, du moins, les souvenirs de son brillant passé persistent-ils, impérissables, dans la magnificence de ses monuments et la splendeur de ses mosaïques : l'architecture, la sculpture, et la peinture ont, comme à l'envi, placé sur son front une couronne de reine, qui, en suffisant pour toujours à sa gloire, la rendra donc toujours chère à la contemplation recueillie des archéologues et des artistes.

Au IVe siècle de l'ère chrétienne, Ravenne avait, presque à ses portes, un précieux débouché sur l'Adriatique. *Classis* — c'est l'heureux vocable qu'on avait donné à ce port — ne comptait pas seulement comme une ville industrielle et commerçante, à la rade perpétuellement encombrée de navires marchands et de flottilles de guerre; c'était, de plus, une cité vouée au culte du Beau : par leur éclat, autant que par leur nombre, ses églises étaient devenues légendaires. Et ainsi se trouvaient, côte à côte, séparées seulement par le faubourg de « Caesarea », deux villes privilégiées, où, durant près de trois siècles, du Ve au VIIe, on assista à l'un des plus beaux épanouissements artistiques qu'ait enregistrés l'histoire, et à l'un des plus curieux à observer.

Car, lorsque le christianisme était devenu, avec Constantin, la religion officielle de l'Empire, l'art chrétien ne s'était pas borné à sortir des catacombes, pour s'affirmer au grand jour : il avait pris, en même temps, un caractère nouveau. Le symbolisme, cher aux époques de trouble et d'angoisse, évolue alors pour faire place à l'histoire. C'était,

Digitized by Google

du reste, chose assez évidente que les compositions des premiers siècles, naïves, presque familières, point compliquées ni contraintes, ne pouvaient indéfiniment prétendre à orner les églises et les palais. Il y fallait désormais une pompe plus en rapport avec la puissance dominatrice d'une religion d'Etat; pour représenter les héros de l'Eglise triomphante, il était besoin d'une majesté plus haute et d'attitudes plus nobles; en un mot des procédés décoratifs plus savants paraissaient s'imposer dès lors pour traduire, en un plus libre relief, les sentiments, ou, comme on parle aujourd'hui, la « mentalité », de la nouvelle société chrétienne. Le peintre qui n'était que peintre ne suffisant plus, on fit donc appel au mosaïste.

Or, le développement artistique qui se produit, à Ravenne, à cette date, a cela de très caractérisé, qu'il est essentiellement « byzantin » : l'on sent que Ravenne dépend alors étroitement de Constantinople, la nouvelle Byzance orthodoxe, et qu'elle ne s'en sépare jamais. Sans doute, cet art lui-même pourra se transformer, de Galla Placidia, par exemple, à Théodoric, et de Théodoric à Justinien : chacun de ces trois règnes pourra, à son gré, marquer les œuvres d'une touche particulière, et s'accuser au besoin par des différences frappantes; cependant, bien qu'en se modifiant, l'art restera identique à lui-même; il évoluera, mais sans rien perdre de l'esprit supérieur qui l'anime, ni sans rien retrancher de ses qualités foncières. En d'autres termes, l'art nouveau qui se constitue alors à Ravenne, et qui prépare la victoire prochaine de l'école historique en substituant graduellement ses procédés originaux aux antiques et simples représentations de l'art symbolique, est ici uniquement un art byzantin. Aussi bien, c'est généralement de Byzance que viennent les artisans de talent, et parfois de génie, qui peuplent les basiliques de leurs compositions immortelles. Avant de mettre la main à l'œuvre, ils ont eu soin d'étudier à deux sources : l'Antiquité classique, et l'Extrême-Orient. Il se sont d'abord nourris des grands principes de l'art antique, et ils ont fait une longue contemplation des chefs-d'œuvre de la plastique grecque. Ils

Digitized by Google

s'inspirent donc, avant tout, des traditions du génie hellénique : ils excellent à poser les personnages dans une attitude majestueuse et sévère, à donner aux vêtements des plis gracieux et de belles ondulations aux étoffes, à mettre une harmonie parfaite dans leur coloration. Mais, de surcroît, à cette connaissance des éléments grecs, il ajoutent la technique des éléments pittoresques que leur a fournie l'étude directe de l'Orient, avec ses procédés particuliers et le contact de sa civilisation brillante. De ce mélange sort un art, d'une physionomie originale, lequel se montre souvent créateur, et lequel, en tout cas, incarne en lui, jusqu'au XII^e^ siècle, l'art chrétien par excellence.

Prenons-en, à Ravenne, deux exemples, entr'autres : Saint-Apollinaire-Nuovo, et Saint-Vital ; ce sont d'ailleurs, de l'aveu de tous, les deux perles d'art de l'ancienne capitale ostrogothique. L'une et l'autre de ces églises furent construites, au VI^e^ siècle, pendant l'occupation étrangère, puis dédiées sous le règne de Justinien. La première, près de laquelle se dressent encore les trop rares débris du palais de Théodoric son fondateur, portait, à l'origine, le nom de « S. Martinus in caelo aureo », qu'elle garda jusqu'au IX^e^ siècle : c'est une longue basilique, à deux rangées de colonnes de marbre. La seconde a la forme d'un octogone régulier voûté, que termine une abside : elle fait, presque involontairement, songer à Sainte-Sophie ; et l'on se rappelle, d'autre part, que Charlemagne, lorsqu'il voulut faire construire la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, prit pour modèle, ou pour type, Saint-Vital. Toutes deux d'ailleurs sont d'un aspect grandiose et magnifique. A Saint-Apollinaire, les côtés de la nef ont été divisés, en hauteur, en trois sections que remplissent des mosaïques, dont le moindre mérite n'est pas de nous offrir la synthèse de tout un développement historique de l'art. Si en effet les représentations de la Vie du Christ, qui dominent ici toute la décoration, procèdent, pour une moitié, de l'esprit de l'art chrétien des premiers siècles — au point de donner l'illusion de croire que ces panneaux ont été détachés de quelque peinture des catacombes, — l'autre moitié, où sont traitées les

Digitized by Google

scènes de la Passion du Sauveur, n'a plus au même degré, ni même à beaucoup près, ce caractère primitif : l'art nouveau s'y affirme avec sa tendance fixe à imprimer, par les attitudes et la manière de traiter les costumes, plus de noblesse aux personnages et plus de majesté au Christ. Les mêmes tendances s'accusent, et, l'on pourrait dire, deviennent encore plus marquées et plus sensibles, pour la peinture des figures de Saints qui se trouvent placés au-dessous, dans la deuxième section, entre les fenêtres : les poses y sont excellentes, les étoffes fort ingénieusement disposées, les couleurs distribuées très harmonieusement. Mais peut-être, pour vouloir triompher tout à fait, ces mêmes tendances s'exagèrent-elles ensuite, quand, dans la section inférieure, l'artiste développe l'imposant cortège des deux processions qui, disposées en face l'une de l'autre, s'avancent, la première (vingt-six martyrs, séparés les uns des autres par des palmes), vers le Christ; la seconde (vingt-deux vierges, lesquelles n'ont pas « orné » que leurs lampes), vers Marie. Il n'y a plus, à cette place, le sentiment de mesure et d'équilibre qui a rempli d'eurythmie les scènes de la section supérieure. Si le dessin des saintes femmes ne le leur cède ni en grâce, ni en régularité, par contre, celui des martyrs paraît plutôt médiocre : leurs têtes sont ordinaires, leurs attitudes raides et uniformes, leur modelé mou et pauvre. La nuance valait donc la peine d'être indiquée. Mais il ne reste pas moins que, prise en son ensemble, l'œuvre est extrêmement curieuse à observer, comme évolution d'art; elle est, tout compte fait, supérieure, en dépit de quelques incorrections de dessin et de quelques défaillances : c'est une superbe page de peinture murale, où sur un fond dans lequel se succèdent, et parfois semblent se marier, le rouge écarlate, le bleu intense, et l'or vif, d'habiles oppositions de tons nets et tranchés ont mis en valeur tous les personnages et donné à la composition, par l'harmonie générale, une indiscutable grandeur.

A Saint-Vital, toutefois, on est malgré soi tenté de renchérir encore dans l'éloge : c'est l'œuvre la plus complète

Digitized by Google

du VI^e siècle, comme aussi la plus considérable et la plus achevée ; et c'est donc là peut-être qu'il faut chercher la véritable merveille de la mosaïque byzantine. Soit en effet que l'on examine les compositions qui, toujours admirablement adaptées à l'architecture du monument, revêtent, par exemple, la coupole, les arcs, et les parois verticales du bas ; soit que l'on s'attarde, plus volontiers encore, devant les mosaïques du chœur et de l'abside, on demeure confondu et ravi. A Saint-Apollinaire, la décoration pourpre domine; ici, c'est l'or, qui partout scintille : Saint-Vital est proprement la « basilique d'or ». La voûte du chœur sollicite d'abord le regard, et bientôt le garde captif, avec la magnifique figure du Christ qui s'encadre, sous les traits voulus d'un adolescent, entre des scènes variées et exquises empruntées au Testament Ancien. Mais ce qui frappe davantage et retient plus encore l'attention, ce sont les deux compositions immenses des murailles, où, au charme enveloppant, produit par la magie des couleurs, s'ajoute, pour nous, l'intérêt historique d'une reproduction vivante de la Cour, et du cérémonial byzantin. On objectera peut-être qu'un tel sujet, traité en un pareil lieu, paraît être un peu bien profane. Nous n'y contredirons pas absolument. Mais, après tout, qu'importe, si les personnages représentés ont été les Mécènes de la Basilique et s'ils n'ont point, à ce titre, démérité de l'Eglise? Car c'est de Justinien qu'il s'agit, et, avec lui, de Théodora. L'empereur et l'impératrice se font face, dans les deux scènes : l'un et l'autre, suivis d'une escorte de courtisans, apportent leurs dons à la Basilique Saint-Vital; et tous deux, par l'ordonnance du sujet, le chatoiement des riches costumes, l'élégance des draperies, et la pompe du cérémonial, évoquent pour nous tout un monde de souvenirs brillants et disparus. Oui, vraiment, l'art capable de réaliser de telles merveilles est un grand art, qui impose l'admiration, et dont il n'est permis de parler qu'avec infiniment de respect.

On n'a pas eu, à Lyon, cela se devine, l'ambition démesurée de lutter avec de pareils chefs-d'œuvre. Mais on s'en

Digitized by Google

est souvenu : et, quoique de loin, *longo sed proximus intervallo*, l'artiste, soit sur la colline de Fourvière, soit dans la Crypte de Saint-Nizier, a su ne pas oublier les mosaïques de Ravenne. J'oserai donc dire — en priant toutefois le lecteur de ne pas trop enfler la comparaison — qu'une sorte de parenté secrète, et comme un air de famille, autorise à évoquer, dans la crypte de S. Pothin, à l'Antiquaille, la pensée de Saint-Apollinaire, tout de même que, dans la Crypte de Saint-Nizier, il ne sera sans doute pas interdit de songer surtout à Saint-Vital.

Dans le reflet du scintillement polychrome des mosaïques des voûtes, s'épanouissent distinctes, au chœur de la Crypte de Saint-Nizier, cinq scènes dont l'intérêt est capital : l'une, aux amples proportions, qui recouvre entièrement les parois du fond de l'abside; les quatre autres, moins vastes, distribuées deux à deux, dans des panneaux, sur l'une et l'autre surfaces latérales. Prenons-les, d'abord, isolément; nous les rapprocherons ensuite, pour tâcher d'en dégager nettement la caractéristique.

La grande scène du fond a été traitée par Gaspard Poncet, l'éminent et regretté artiste, qui y a réuni nos plus anciens et nos plus chers souvenirs. Au centre, et dominant toute la composition, la Vierge Mère de Dieu, Θεοτόκος, est assise sur un siège grec sans dossier, avec, sur ses genoux, l'Enfant Jésus, dont la main droite se lève pour bénir, et dont la gauche porte la croix qui sauva le monde. A droite se tient, agenouillé, le disciple que Jésus aimait, S. Jean l'Evangéliste, par qui, comme par un premier anneau d'or, la Sainte Eglise de Lyon se rattache, étroitement et indissolublement, à la Vierge Marie : il a entre les mains le plus beau des Evangiles, le quatrième, le sien ; et l'on aperçoit, près de lui, l'aigle majestueux aux ailes éployées et aux prunelles de flammes, qui lui a été donné pour emblème. A gauche, pareillement agenouillé, mais les mains chargées de fers, voici S. Pothin : il implore la Vierge pour la chrétienté naissante de Lugdunum, que figure le lion étendu à ses pieds. Au dessous, court, dans un semis de croix et de roses, l'inscription célèbre du Testament sacré : *Ecce mater*

Digitized by Google

tua, *ecce filius tuus*. C'est le rappel de la source première où s'abreuva alors, et où s'abreuvera toujours, la piété filiale de la population lyonnaise. La scène totale s'encadre dans un arc-en-ciel, des brillantes couleurs duquel se détachent six têtes d'anges ailés, tandis que, dans le haut, plane la colombe mystique, image de l'Esprit-Saint, et que s'accuse symboliquement, émergeant d'un nimbe d'or, la main omnipotente du Père, « par qui tout a été fait ». La silhouette de quelques constructions, ici orientales, là gallo-romaines, s'enlève respectivement, à l'arrière de S. Jean et de S. Pothin, pour remémorer, les premières, Smyrne et Ephèse; les secondes, le vieux Lugdunum, où le verbe vainqueur de notre premier évêque sut battre en brèche le culte des fausses divinités du paganisme. Le palmier qu'on entrevoit, à droite, et le chêne qu'on aperçoit, à gauche, rappellent enfin, chacun à sa manière, la patrie lointaine de S. Jean, et nos vieilles forêts druidiques. L'évocation est donc complète, et la composition achevée.

Les panneaux latéraux sont l'œuvre de M. Claudius Barriot, de Lyon, dont le talent original et la maîtrise s'étaient affirmés déjà, il n'y a pas loin de quinze ans, sur un thème similaire, dans la décoration de la Crypte de l'Antiquaille. Lorsque cette œuvre fut finie, j'eus l'occasion de faire remarquer, quelque part (1), que la disposition architecturale de la Crypte n'avait point permis de s'y astreindre à la règle généralement suivie pour le groupement des personnages, quand il s'agit de représenter un cortège. On sait en effet que, dans les traditions de l'Eglise romaine primitive, de même qu'il y avait une nef des églises spécialement réservée aux hommes et une nef particulière affectée à l'usage des femmes, ainsi, lorsque l'on figurait un cortège, on groupait d'ordinaire, d'un côté, les hommes, à la suite du Sauveur, et, de l'autre, les femmes, après la Sainte Vierge. Or, à l'Antiquaille, l'artiste a opté pour l'alternance des sujets, c'est-à-dire qu'il a réuni, sans séparer les sexes,

(1) Cf. *Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, N° du 2 juin 1893, pages 782-786.

Digitized by Google

d'abord, les martyrs qui périrent par le glaive; puis, ceux qui moururent de suffocation, dans l'horrible « carcer »; et ainsi de suite. A Saint-Nizier, au contraire, la disposition traditionnelle a récupéré tous ses privilèges : les hommes sont à droite; et, à gauche, se développe, dans les deux panneaux qui leur ont été réservés, la touchante théorie des vaillantes martyres. Rappelons donc maintenant, en quelques lignes brèves, les noms de ces héros, qui, tous, semblent s'acheminer vers Jésus et la Mère de Dieu, foyers vivants de la grande composition de l'abside.

Dans le premier panneau de droite, les Martyrs ont, à leur tête, le prêtre Zacharias, vieillard à barbe blanche, comme est blanche sa robe, lequel, revêtu des ornements sacrés et un genou à terre, élève vers le ciel le calice du salut, en éternelle action de grâces. Un autre vieillard le suit, Primus, qu'accompagne l'adolescent Macarius, au regard illuminé de juvéniles ardeurs et de saints enthousiasmes. Vient ensuite un groupe central de six personnages, massés autour d'un des plus illustres de ces héros, Vettius Epagathus, citoyen romain, sénateur des Gaules, orateur disert et à la parole de flamme, qui fut l'éloquent avocat de la Cause, et qu'on voit serrant d'un geste fier contre sa poitrine le rouleau de papyrus de son entraînante plaidoirie, avant d'offrir sa tête aux exécuteurs chargés de la trancher : le glaive qu'il porte, en sa main gauche, rappelle à la fois son genre de supplice, et la pénétrante vigueur de ses périodes incisives. Derrière lui, se pressent Sylvius, à l'âme rude et sauvage, comme l'insinue l'étymologie de son nom; Asclibiades, fameux par ses pieuses austérités; Uspius; Vitalis; Comminus; et, pour clore la série, Octobris, Philomenus, et Geminus.

Au centre du panneau voisin, cinq personnages s'accusent, au premier plan : Alexander et Attalus, grecs l'un et l'autre, avec, tout près d'eux, Sanctus, l'illustre diacre de Vienne, Maturus, et Ponticus. Alexander les domine tous : son visage rasé, et ses vêtements flottants et sévères évoquent bien le souvenir du médecin, cher pour sa piété et son zèle à la communauté lyonnaise. Attalus, de Pergame, sur-

Digitized by Google

nommé « la colonne de l'Eglise », a la physionomie énergique qui convient à sa nature toute de rectitude et de fermeté dans l'accomplissement intégral du devoir. Sanctus, le vaillant athlète, qui n'a trouvé que ce cri : « Je suis chrétien ! » à jeter à la face des organisateurs de la tuerie, tend, les yeux déjà baignés d'extase, ses deux bras vers le Maître qu'il a si généreusement confessé. Maturus qui l'accompagne et qui semble ne faire qu'un avec lui, partage la même ivresse, après avoir fait resplendir les mêmes ardeurs. Et Ponticus qui les rejoint; Ponticus, l'aimable éphèbe que notre liturgie sainte s'attendrit à nommer « *Ponticus infans* »; Ponticus, dis-je, les suit tous deux, les mains jointes, les lèvres encore frémissantes du murmure de l'inlassable prière, joyeux et fier, lui aussi, d'avoir fatigué les bourreaux que n'avait pu désarmer son âge tendre ni sa grâce ingénue. A l'arrière-plan, l'on aperçoit, dans deux groupes distincts, Julius, encore un adolescent, qui, les bras croisés sur la poitrine, semble vouloir défendre son angélique pureté contre les assauts de quelque invisible ennemi; Geminianus; Aristeus, et Titus; puis, le jeune Cornelius, Zoticus, et Apollonius. Et ainsi s'achève le groupement de la phalange des héros de l'an 177.

Venons maintenant aux héroïnes qui leur font face, et qui ne sont pas dignes de moins d'attention.

Dans le premier panneau de gauche, Blandina — l'on s'y attend assez — occupe le centre de la composition. « Plus forte que les hommes » eux-mêmes, elle a assisté déjà aux tourments de tous ses frères; de la voix et du geste, avec des énergies supérieures à son âge et à son humble condition, la sainte enfant, *pauper serva*, s'est préparée à combattre à son tour le bon combat. Comme on volerait à une fête, ainsi est-elle descendue dans l'amphithéâtre. Or, après s'y être heurtée à tous les genres de supplices et avoir lassé la rage de ses bourreaux, elle est là, couverte de sang, mais non pas vaincue. Le taureau furieux qu'on lui amène n'en aura pas non plus raison; et, pour en finir — car tout finit, ici-bas, même les plus abominables tortures — il faudra avoir recours au glaive. Mais, lorsque décidément

Digitized by Google

elle tombe, une acclamation aussitôt s'élève, qui, pour toujours, salue cette indomptable, du nom unique de Mère des martyrs, « *martyrum mater !* » Le peintre l'a représentée à genoux, avec, à ses pieds, une couronne de roses et une palme, symboles tangibles de sa virginité et de ses héroïques souffrances; le regard ravi dans la contemplation de l'Agneau sans tache, elle tend les mains vers l'adorable Epoux des vierges. Ce n'est plus ici l'humble servante, que nous avons devant les yeux; ce n'est pas non plus simplement une « mère » : c'est proprement une reine. Aussi, contemplez, autour d'elle, la brillante cour qui fait escorte à sa royauté. Elles sont là près de douze compagnes, fières d'elle, qui s'empressent à l'exalter, en participant à sa gloire. D'un côté, Æmilia; Potamia; Pompeia, qui peut se réclamer, à Rome, d'une noble lignée d'ancêtres; Albina et Grata, deux jeunes vierges, au poétique et transparent vocable. De l'autre, Rodana, au port majestueux, peut-être la maîtresse de Blandina, en tout cas sa sœur en vaillance; Biblis, à la physionomie mélancolique et aux yeux baissés, sans doute parce que, défiante d'elle-même, elle n'a point oublié que, avant de remporter la palme, elle eut, en face des affreux supplices, une minute de frayeur; Quartia; Materna; Julia; et, pour finir, Helpis, la délicieuse enfant dont le nom sonne, joyeux et clair, comme une fanfare d'espérance; Helpis, si tendre et si douce, que les chrétiens d'alors l'avaient spontanément surnommée l'« Agnelette ». L'artiste s'en est souvenu; et, très heureusement, tout près d'elle, il a campé un petit agneau, pour prolonger la mémoire de l'appellation populaire, et en indiquer l'origine.

Trois groupes assez tranchés remplissent le deuxième et dernier panneau : l'un, central, où s'enlèvent les figures de Jamnica, Ausona, Justa, et Æmilia; — l'autre, à droite, où nous reconnaissons un membre de l'inclyte famille des « Julii », Julia, aux riches vêtements et à l'élégante coiffure, avec, près d'elle, la main familièrement posée sur son épaule, Domna, déjà chargée d'ans; — le dernier, à gauche, où nous trouvons Antonia, dont le bandeau d'or qui

Digitized by Google

cercle ses cheveux et les pierreries qui scintillent sur son manteau indiquent assez la noble condition; Trophima; et Pompeia (1), d'origine patricienne. Elles y sont donc toutes : toutes à l'honneur, après avoir, toutes, été à la peine!

Or, quelques mots peuvent suffire pour résumer les impressions diverses que l'on éprouve en face de ces tableaux, — et pour les fixer.

L'œuvre de Gaspard Poncet, exécutée archaïquement, dans le pur style grec — avec le concours, comme mosaïste, d'un artiste lyonnais, M. Mora, — restera apparemment, tant par la nature exceptionnelle du sujet traité que par l'ampleur de la composition, la maîtresse-pièce de la décoration de la Crypte. Mais, outre que cette page de mosaïque serait elle-même incomplète sans l'accompagnement des panneaux, ceux-ci ont, pour leur part, une valeur intrinsèque considérable qui en fait, de tout point, le digne couronnement de l'œuvre entreprise : ils trahissent, eux aussi, la main d'un maître-ouvrier.

Je rappelais, plus haut, que M. Claudius Barriot avait abordé, une première fois, le « thème » de nos Martyrs, vers 1892, dans la crypte de l'Antiquaille. En le reprenant, à Saint-Nizier, il a eu le rare mérite de l'y traiter sous une forme nouvelle, et absolument originale. Car, bien qu'il s'agisse, ici et là, des mêmes héros, la conception du sujet, par l'artiste, loin d'être identique, est, au contraire, totalement différente.

A l'Antiquaille, nous sommes visiblement dans l'ambiance de l'amphithéâtre romain. Nous assistons à la veillée d'armes des athlètes, avant que ne commence le combat suprême; et, depuis le fond rouge sur lequel se détachent les personnages jusqu'à l'expression de leurs physionomies et à leurs attitudes, tout nous avertit que le sang ne va point tarder à couler : c'est donc, là, l'idée de force qui domine. A Saint-Nizier, tout au rebours, ce n'est plus la lutte qui est mise en relief, mais l'apothéose, après la vic-

(1) On n'oubliera pas que, dans la liste d'or de nos *Quarante-huit*, les noms d'Æmilia, de Julia, et de Pompeia sont portes, chacun respectivement, par *deux* martyres *distinctes*.

Digitized by Google

toire : l'idée saillante est ici l'idée du triomphe ; c'est, pour ainsi dire, la consécration de l'épanouissement des âmes dans l'éternelle paix. Une palme à la main, les combattants d'hier, en un long et imposant cortège, s'acheminent, comme des triomphateurs — avec quel mouvement, quelle vie, quelle ingénieuse entente des tonalités, quelle habile gradation et quelle délicate opposition des couleurs, on peut aisément s'en convaincre, — vers la Patrie bienheureuse. La lumière de l'au-delà les baigne déjà de flots d'or impalpables ; leurs traits, empreints maintenant de joie et de sérénité, reflètent toute leur âme, à jamais consumée d'amour ; et, sous leurs pieds, de même que dans les jardins du Paradis, croissent à l'envi les fleurs symboliques, le lys et la rose. On a donc nettement ici la sensation que l'atmosphère où les héros se meuvent n'est plus troublée, comme à l'Antiquaille, par les cris de rage des bourreaux et de la foule, ni par les rugissements des fauves : l'on n'entend plus, à Saint-Nizier, que l'harmonieux cantique immortel de l'Agneau, du Roi bien-aimé et invisible, qui convie ses « témoins » à le suivre, *sequuntur Agnum quocumque ierit*.

Or, tout cela est manifestement d'une inspiration esthétique très haute, et révèle, chez M. Claudius Barriot, un sens chrétien aussi profond qu'affiné.

Secondé, à Saint-Nizier, par M. Facchina, mosaïste de Paris, il a su admirablement, dans la « Crypte *d'or* », comme il l'avait fait naguère dans la « Crypte *rouge* », faire ressortir la double caractéristique du martyre de nos Quarante-huit : pour l'édification de tous, il a, ici et là, déroulé sous nos yeux de Lyonnais, la plus éloquente, la plus inoubliable, leçon de choses. Et l'on n'a donc plus, ce semble, qu'un souhait à formuler : c'est qu'il achève bientôt son œuvre magistrale en esquissant, comme il excelle à le faire, au-dessus de l'*autel* de saint Ennemond — l'ancienne « Cuve », qui repose aujourd'hui sur deux lions, dans l'avant-crypte, — la scène émouvante du martyre de notre glorieux évêque, près de Châlon, en 663.

J. C.

Digitized by Google

LA
NEUTRALITÉ A L'ÉCOLE

Nos petites écoles de village sont un objet d'observation très attachant. La rivalité qui s'établit entre écoles « publiques » et écoles libres est peut-être la manifestation la plus instinctive, par conséquent la plus intéressante, de la vie communale; car le mouvement politique semble devenu désormais automatique. Depuis un an surtout, dans les discussions parlementaires, dans la presse, par leurs théories, leurs congrès, leurs Amicales, les instituteurs de l'Etat se sont fait une large place; tandis que leurs collègues libres en occupent une, très grande aussi, sur les bancs de la correctionnelle. Des hommes de talent ont engagé des discussions intelligentes, en même temps que très âpres, sur les droits respectifs du père, de l'enfant, et de l'Etat, dans l'affaire de l'éducation. Chacun cherche à discerner le sens de tout ce mouvement. Il est au moins une chose qui ne paraît pas douteuse, c'est que l'idée de neutralité scolaire s'achemine à la faillite.

I

On sait comment la neutralité fut inscrite dans la loi scolaire de 1882.

L'unité de croyance est brisée chez nous, depuis la Réforme. Si c'était uniquement une défaillance morale, provo-

Digitized by Google

quée par les passions, elle ne mériterait aucun respect. Mais les médecins pour qui tout malaise se ramène à des troubles d'intestins, et tout remède à la diète, voient leur clientèle diminuer. Chacun doit avoir beaucoup de réserve devant la complexité profonde du problème religieux. En tout cas, il n'appartient pas à l'Etat de juger les doctrines. Son devoir est d'assurer la liberté de conscience. La contrainte, comme moyen d'apologétique, semble aux modernes une sottise et un crime. Et ce serait exercer une sorte de contrainte que de surprendre à l'école la bonne foi d'un enfant sans défense.

Aussi les lois édictées, après la Révolution, sur l'instruction primaire donnent une garantie sur ce point aux parents. Statut royal de 1834 : « L'instruction morale et religieuse tiendra le premier rang... Lorsque les écoles seront fréquentées par des enfants appartenant à divers cultes reconnus par la loi, il sera pris des mesures particulières pour que tous les élèves puissent recevoir l'instruction religieuse que leurs parents voudront leur faire donner ». Loi du 15 mars 1850 : « Dans les communes où les différents cultes reconnus sont professés publiquement, des écoles séparées seront établies..... » Jusqu'ici les législateurs s'inspirent de deux principes : nécessité de l'enseignement religieux ; droit du père à en déterminer la forme. Apprendre à l'enfant à être chrétien dans la forme où l'a été son père, tel est le programme de l'école primaire, après la Révolution, jusqu'à la loi de 1882.

Ce n'était plus la formule catholique de l'Ancien Régime ; c'était encore une formule chrétienne. Elle parut étroite aux hommes qui étaient les maîtres du pouvoir dès 1879, car quelle place faisait-elle aux déistes, aux fidèles de la religion naturelle ?

Il n'est pas douteux que ce scrupule d'impartialité n'ait couvert et servi d'ardentes passions anti-chrétiennes. La religion avait partie liée avec une politique conservatrice. Il fallait ruiner l'influence de cette alliance politico-religieuse, décorée du nom de « cléricalisme ». A la raison d'Etat, avouable dans une certaine mesure, se joignait

Digitized by Google

une antipathie doctrinale, de la part de ces héritiers du philosophisme du XVIII^e^ siècle, contre le Credo de l'Eglise. Ces hommes nouveaux ne voyaient de sécurité que du jour où, dans chaque village de France, un maître d'école, uniquement dépendant d'eux, façonnerait l'âme de la jeunesse, suivant leur conception.

Ils commencent donc par inscrire dans la loi le principe de la neutralité. Loi du 28 mars 1882, art. 1: « L'enseignement primaire comprend : l'instruction *morale et civique*, la lecture etc... » ; art. 2 : « Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants l'instruction religieuse *en dehors des édifices scolaires* ». Saisit-on déjà, dans l'apparente impartialité de ce texte, l'hostilité qui l'inspire? Jusqu'ici, la loi proclamait que la base de tout l'enseignement public était la religion ; maintenant la loi déclare qu'elle n'existe pas à ses yeux, ni comme base, ni comme pièce essentielle, ni comme parure de l'enseignement; elle ne la connaît pas. L'école est neutre à l'égard des confessions religieuses, non pas d'une neutralité d'égale bienveillance, comme jusqu'ici, mais d'une neutralité d'égale indifférence.

Ce programme imposait la disparition de tous les congréganistes employés dans les écoles publiques, lesquels, par vocation et par vœu, sont les agents du catholicisme. Une loi du 30 octobre 1886 pourvut à « la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste ». Et comme beaucoup de locaux scolaires appartenaient aux Congrégations, une loi du 20 mars 1889 imposa aux communes de construire les édifices qui leur manquaient. A l'heure où nous sommes, il est encore quelques communes en France qui, de délai en délai, par la grâce du chantage électoral, ont conservé leur école et leurs religieuses. Elles auront gagné d'être de la dernière charretée; en ce moment les décrets préfectoraux appellent leurs noms.

Quand on pense à l'œuvre accomplie depuis vingt-cinq ans, avouons-le, on est stupéfait de tant d'énergie et d'esprit de suite. Vers 1880, à peu près toutes les écoles de

Digitized by Google

filles étaient tenues par des religieuses, et une grande partie des écoles de garçons par les Frères. C'était une économie pour le Trésor, car le noviciat servait d'école normale et des fondations locales permettaient souvent de ne payer qu'un traitement minime. C'était une économie pour les communes, qui n'avaient généralement aucun budget scolaire, les réparations d'édifices et l'entretien du mobilier étant à la charge des Congrégations propriétaires. La construction d'un « groupe scolaire », dans des agglomérations d'un millier d'âmes, est un véritable désastre financier; ce fut le cauchemar de municipalités favorables au régime, mais hésitant à obérer leur budget pour un demi-siècle, dans un but qui leur échappait. Tout le monde, semble-t-il, était content : les anticléricaux appréciaient les Sœurs de leur pays. Quelques hommes de doctrine conçurent le projet de jeter bas tout l'ordre de choses établi parce qu'il était inconciliable avec leur idée. Il fallait pour cela susciter un personnel enseignant, qu'on disait impossible à recruter, puiser au Trésor qu'on disait vide, mécontenter les communes, se heurter contre l'épiscopat qui pouvait, à cette époque, être l'écueil ruineux, si l'on ne réussissait, par le dissolvant ordinaire de la politique, à l'empêcher de faire bloc. Avec une rigueur presque dédaigneuse pour les pusillanimités et les menaces, ils ont marché sur les obstacles. Aujourd'hui ils sont au but : ils ont dans tous les villages de France le maître d'école qu'ils s'étaient promis d'y placer. C'est prodigieux !

II

Que vaut la cause au service de laquelle fut dépensée tant d'énergie ? Avant tout, il apparaît que la loi de « neutralité » ne fut pas une œuvre de bonne foi, mais de guerre religieuse.

On trouve des croyants qui ont été gagnés à la loi de 1882 par la franchise de son attitude et sa lumineuse simplicité. Voici comment on la leur présente. Plusieurs enfants, qui

Digitized by Google

suivent la même classe, veulent étudier les uns l'anglais et les autres l'allemand. Vous les réunissez pour les parties communes de l'enseignement, puis vous les confiez séparément au professeur compétent. Nous procédons exactement de même, à l'égard de cette autre matière à option qu'est la doctrine religieuse. L'école reçoit des catholiques, des protestants... ; nous les réunissons autour du même instituteur pour les parties communes de l'enseignement, puis nous les adressons les uns au prêtre, les autres au ministre, qui, vous l'avouerez, sont les professeurs compétents. C'est honnête, et l'on s'étonnerait des plaintes de l'épiscopat, si l'on n'y voyait une habitude d'opposition, et une manifestation oratoire d'hommes éloquents par fonction, et héritiers de Jérémie par vocation.

D'autant que l'épithète d'école « sans Dieu » donnée à l'école neutre n'est qu'une calomnie pieuse. Les programmes annexés à l'arrêté du 27 juillet 1882 parlent expressément des « devoirs envers Dieu », et en ces termes : « Sans s'occuper des prescriptions spéciales aux diverses communions, l'instituteur s'attache à faire comprendre à l'enfant que le premier hommage qu'il doit à la divinité, c'est l'obéissance aux lois de Dieu, telles que les lui révèlent sa conscience et sa raison ». Les accusations portées « contre l'école laïque à cet égard ne sont donc que l'expression du dépit des vaincus ou des évincés ; il importait de le faire ressortir, et de bien marquer, sur des points si importants, l'esprit et la doctrine de la nouvelle école primaire ». Ainsi parle M. Eugène Brouard, inspecteur général honoraire de l'Instruction primaire (1) ; et la citation n'aurait pas de raison d'être ici, si je doutais de sa parfaite sincérité. M. Brouard n'est point un doctrinaire antireligieux. Antireligieux, il ne l'est pas du tout, puisque c'est avec tristesse qu'il prévoit le jour, où l'on pourra parler en vérité de la « famille sans Dieu ». Doctrinaire, oserai-je dire qu'il ne l'est pas assez ? car il lui arrive de nous présenter la clause

(1) *Essai d'Histoire critique de l'Instruction primaire.* — Paris. Hachette, 1901, p. 283.

Digitized by Google

qui exclut de l'école l'enseignement religieux comme la conséquence de l'humeur insupportable du clergé : « Ce sont les trop grandes exigences des clergés qui ont amené l'école sans Dieu ». L'enseignement religieux prenait un temps considérable; la prière se prolongeait trop ; les curés troublaient la classe; pour en finir, on leur interdit la porte à eux et à leur doctrine. M. Brouard fait tort à l'esprit de J. Ferry, dont je ne saurais que penser si, jugeant l'enseignement religieux utile, il l'avait supprimé par mauvaise humeur. Eh non! la loi de 1882 n'est pas un expédient ; c'est une œuvre de doctrine ; c'est l'abjuration de l'Etat, la déclaration officielle, sans tapage et sans ironie, que la foi religieuse (la foi cultuelle ; nous reviendrons sur le spiritualisme — provisoire — des programmes) importe moins à l'éducation du citoyen, que la règle du point et virgule.

Et en effet, la neutralité entre les diverses confessions voulait que l'Etat se déclarât incompétent pour résoudre le problème pendant entre elles, mais affirmât son respect de toutes, reconnût en paroles et par des actes le bienfait social de leur influence dans l'éducation du peuple. Est-ce là le sens de la loi? Point du tout. Ce n'est pas entre les confessions religieuses que l'Etat est neutre, c'est entre la religion et la négation même de toute religion. Ou plutôt, en marquant son entière indifférence à l'éducation religieuse (car, s'il en parle, c'est uniquement pour dire qu'elle n'est pas chose scolaire, qu'elle ne doit pas se donner dans les locaux scolaires), l'Etat affirme qu'elle ne vaut pas qu'il s'en occupe, qu'il n'en attend rien, que l'œuvre d'éducation sociale qu'il assure est parfaite en dehors d'elle. Venant après la déclaration des lois précédentes « l'instruction morale et religieuse tiendra le premier rang », les dispositions des lois nouvelles sont un désaveu et une vraie déclaration de principes.

Il n'est pas malaisé d'imaginer l'impression que doit faire sur l'âme de l'enfant ce divorce officiel entre l'enseignement scolaire et sa foi, impression qu'il n'analyse pas, mais que je crois profonde et d'une réelle influence sur son avenir moral. « A l'école on m'instruit, et si certaines parties

Digitized by Google

du programme ont pour moi moins d'attrait, on m'engage à ne les point négliger, parce que c'est en me soumettant à une formation intégrale que je deviendrai un homme parfait. Pourtant jamais ici il n'est question du catéchisme, hors duquel, au dire du prêtre, il n'y a pas d'homme parfait. Qui donc a raison ? S'il m'arrive de parler à mon instituteur, qui représente pour moi la Science, du ciel ou de l'enfer, comme je lui parle de toutes les réalités qui m'intéressent, il est gêné ; il ne me renvoie pas à une autre heure de la classe ou à un maître plus compétent, ce que je comprendrais ; il reste muet, il fuit, comme devant une question oiseuse ou indiscrète. Pourquoi ? La réponse qu'il aurait à me faire serait-elle de celles qu'un enfant ne peut pas porter ? Il y a de certaines matières dont on ne parle pas à un enfant, sur lesquelles il faut attendre d'être un homme pour avoir la vérité. Refuser de me répondre, n'est-ce pas nier, mais silencieusement par égard pour mes sentiments et ceux de mes parents ? » En enseignant une morale sans relation avec la foi, en écrivant une histoire où les faits évangéliques n'ont pas de place, bref, en déclarant ne rencontrer la religion ni dans le domaine des faits, ni dans celui de la morale, les programmes de 1882 ne laissent à la foi, sur tout le champ de la réalité, aucun point où s'appuyer ; ils l'isolent parmi les choses d'instinct ou de tradition ; ils en ruinent, dans la mesure de leur pouvoir, la force.

La comparaison du curé professeur de religion au professeur d'allemand est un sophisme. Vous exigez, vous sanctionnez chez l'enfant la science de l'allemand ; et, si vous vous adressez à un spécialiste, c'est pour qu'elle soit plus parfaite. Vous ne voulez même pas savoir si l'enfant suit un cours de religion, et, si vous le renvoyez à un autre, c'est pour n'avoir pas à vous en occuper. Il ne faut pas dire que les programmes de 1882 soient neutres entre le christianisme et le déisme, puisque, en affirmant l'autonomie de la morale scolaire, ils tranchent en faveur du déisme la question, pendante entre eux, de la suffisance de la raison.

Digitized by Google

Un père de famille croyant, c'est-à-dire pour qui le dogme fait partie de la réalité, au même titre qu'une donnée géographique, ne doit en aucun cas envisager une école organisée sur ces principes, avec le complément qu'elle pourrait trouver dans le catéchisme paroissial, comme l'équivalent de l'école confessionnelle. Celle-ci établit entre les connaissances de l'enfant une harmonie où elles trouvent un appui mutuel, tandis qu'une séparation obstinée lui fait soupçonner une défiance de la science positive et de la religion.

*
* *

Que la loi de 1882 soit appelée à tort « loi de neutralité », il faut bien l'avouer. Mais l'idée dont elle se réclame et qui la dépasse, dont elle prétend être une application, l'idée d'un enseignement neutre, que vaut-elle?

A le pratiquer loyalement, un enseignement neutre doit se résigner à n'avoir pas de valeur éducative, et par conséquent ne peut être autonome.

Il doit s'abstenir (c'en est la définition même) de traiter les questions religieuses. Or, le domaine où il ne les rencontre pas est assez restreint. L'arithmétique ne touche pas à la religion, la grammaire non plus, ni la géographie, ni la physique. Mais l'histoire déjà? Notre histoire de France et le christianisme ressemblent à ces arbrisseaux d'espèces différentes qui poussent en s'entrelaçant, et deviennent inséparables. Peut-on raconter l'histoire de la civilisation en Gaule sans rencontrer les martyrs, les moines, et, au-delà, le moyen âge, les Croisades. Les martyrs, le moyen âge posent la question de la vérité de la croyance ou de l'illusion toute-puissante. Jeanne d'Arc, c'est le miracle. Il faudra du doigté pour passer légèrement, en suivant le fil de l'histoire, sur ces endroits où il se noue à une autre trame. Mais dans les leçons de morale, pensez-vous que l'on puisse conduire des enfants sur les frontières de la morale religieuse et leur interdire des incursions, des questions qui sont aussi louables de la part de leur loyauté

Digitized by Google

qu'inopportunes pour le maître? Et en quoi consiste donc l'éducation tout entière, sinon à infléchir ou redresser les instincts que l'enfant apporte avec lui dans le monde, à lui tracer une voie à suivre parmi les réalités présentes, celles de son temps et de son milieu? Or, entre ces instincts, il faut compter ceux qu'une longue ascendance a mis dans son âme; parmi ces réalités, la religion est au premier plan. Penser à faire l'éducation de l'enfant en évitant tout contact avec ses idées religieuses, ce serait vouloir tirer des sons d'un piano, sans en presser les touches.

On me dira : « La notion de Dieu est inscrite dans les programmes; d'elle sort toute la morale spiritualiste, tout un système d'éducation en parfaite harmonie avec les instincts religieux et les données chrétiennes ou juives. Voilà trouvé le secret de prendre contact avec les convictions religieuses de l'enfant sans les heurter. Quand j'édifie le dogme de l'existence de Dieu, ou celui de l'immortalité de l'âme, je travaille aux fondements de toute religion. » Le malheur est que le spiritualisme ne s'est pas maintenu dans les programmes; cherchez le nom de Dieu dans ceux que le Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique propose cette année aux écoles normales, vous ne l'y trouverez plus. Et c'est d'abord la logique du principe de neutralité qui l'en a chassé (dès lors qu'on définit la neutralité, abstention sur les opinions morales qui ne sont pas communes à tous). Vers 1880 on admit que le spiritualisme était commun à tous les Français et qu'il n'offensait la philosophie de personne. C'était si avantageux de ne paraître révolutionnaire qu'à demi, et le Dieu des honnêtes gens était une telle protection pour la loi ! Mais aujourd'hui une « morale scientifique », à base exclusivement chimique, a des adeptes. Ils peuvent réclamer la neutralité de l'école entre le déisme et l'athéisme. Hélas ! dès que le principe est de n'enseigner que les idées morales communes à tous les Français, j'ai bien peur que l'on ne trouve rien à leur enseigner. Le vice du système, c'est de vouloir arriver à l'uniformité de l'enseignement, malgré la variété des opinions. Car faites le silence sur toutes les notions morales qui sont un sujet de

Digitized by Google

division entre nous, que reste-t-il sur quoi nous soyons d'accord ? Quelques préceptes pratiques sur l'usage de l'alcool et les précautions à prendre contre la tuberculose, tels que ceux que j'ai vus imprimés en grosses lettres sur des tableaux de classe. « L'alcool, voilà l'ennemi ! » « L'alcool refroidit la chaleur vitale ! » Il y en avait une série dont l'alcool faisait en grande partie les frais. J'ai eu l'impression que la morale de l'école française contemporaine était *antialcoolique*. Au fait, elle réussirait ainsi à n'offenser les convictions de personne, sauf peut-être celles des amis de l'alcool qui laisseront dire qu'il refroidit et continueront de sentir qu'il les réchauffe. Si la perfection de la droiture humaine se ramène à ne point tituber dans la rue, le secret de concilier la neutralité avec une éducation efficace est trouvé.

Sinon, il faut dire avec M. Lanson (1) que « l'enseignement neutre » est « réduit à la transmission sèche d'un certain savoir positif », qu'il est donc « stérilisé, dépourvu de valeur éducative, puisqu'on aura éliminé des programmes tous les plus grands objets de la pensée humaine, qui sont justement ceux sur lesquels les hommes ne sont pas arrivés à se mettre d'accord, puisqu'on aura interdit aux maîtres de prononcer une parole révélatrice de leur conscience, et de leur personnalité religieuse, civique, morale même. » M. Lanson a raison d'ajouter « il n'y a d'éducation efficace que celle où l'enfant, l'adolescent sentent que tout un homme se met et se donne. » Aussi je ne vois pour l'instituteur que deux attitudes : se mettre tout entier dans son rôle d'éducateur, mais il ne le fera pas sans infidélité à la loi ; se borner à l'enseignement de l'arithmétique, de l'orthographe, du savoir positif, il ne le fera peut-être pas sans regret. Il le doit pourtant, et les parents tiennent de la loi la garantie que les convictions de leurs enfants ne seront pas heurtées. Il faut louer l'initiative des pères de famille qui, dans un village du Bugey, ne pouvant avoir l'école de leur choix, viennent de s'associer pour « faire

(1) *Revue bleue*, 13 mai 1905.

Digitized by Google

observer », dans celle qu'ils subissent, « la neutralité religieuse inscrite dans la loi ». Encore mieux vaut que l'école n'ait pas d'influence éducatrice que si elle en avait une qu'ils jugeraient mauvaise.

Ne nous en laissons point imposer par certains efforts de dialectique, qui tentent de briser les barrières où l'enseignement d'Etat se trouve ainsi enserré. M. Lanson s'est avisé d'une distinction. L'Etat serait scrupuleusement neutre, mais n'obligerait pas ses professeurs à l'être. « L'Etat n'inscrit pas certaines matières dans ses programmes, et sur celles qu'il inscrit il se tait, il n'a rien à dire... ; dans leur désignation s'épuise son initiative pédagogique. Le reste appartient aux maîtres. » Appliquons cela à l'instruction primaire. L'Etat est neutre, mais l'instituteur qu'il nomme, qu'il impose, qui enseigne en son nom, garde sa liberté de parole, en faveur de telle doctrine qui est la sienne. Les auteurs de la loi de 1882, les ministres qui l'ont défendue depuis pensaient tout juste le contraire. Arrêté du 27 juillet 1882 : « Sa mission est donc bien délimitée ; elle consiste à enraciner dans l'âme de ses élèves pour toute leur vie les notions essentielles de moralité humaine *communes à toutes les doctrines* et nécessaires à tous les hommes civilisés. Il peut remplir cette mission, sans avoir à faire *personnellement adhésion ni opposition à aucune des croyances confessionnelles* ». Et en 1895, M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique, disait à la Chambre : « Nous voulons que l'école soit libre et neutre, et nous n'entendons pas que l'instituteur professe sur la vie humaine, sur le monde ou sur la société, des doctrines philosophiques ou religieuses qui puissent être la contradiction des doctrines religieuses ou philosophiques de son voisin. » Et naturellement ! Quand l'Etat se permit de chasser le maître présenté par une Congrégation, il allégua qu'il pouvait blesser la conviction des enfants. S'il imposa le maître formé dans ses écoles normales, la condition et la raison d'être de cette préférence, fut qu'il n'offenserait les convictions de personne. Or, quoi qu'il en soit pour un enseignement donné à des esprits mûrs, capables de discu-

Digitized by Google

ter, quand il s'agit de l'école primaire et des petits enfants, c'est une offense à leurs convictions que d'en insinuer la fausseté, avec l'autorité qui s'attache à la fonction du maître. Qu'importe à des catholiques ou à des protestants une neutralité qui resterait dans les sphères officielles et n'irait point jusqu'à l'école? Ce qui atteint l'âme de l'enfant, c'est l'enseignement du maître, c'est le souffle de sa bouche. Neutralité scolaire, aux yeux des législateurs, comme au regard de la raison, signifie neutralité de l'instituteur.

On comprend difficilement l'admiration de certains députés, aujourd'hui libéraux, pour l'idée de leur loi de 1882. Cette admiration ne peut être qu'un droit d'auteur. Que l'enseignement neutre soit une nécessité imposée par de tristes divisions, ils pourraient le dire; mais, en tous les cas, il n'est qu'un pis aller. C'est la pâture indigente que l'Etat neutre distribue gratuitement à la multitude. Tous les citoyens en doivent souhaiter une moins pauvre pour leurs enfants.

III

Mais les faits leur tracent un autre devoir. Nous sommes restés jusqu'ici dans la théorie; nous avons analysé et mesuré une conception de l'esprit. Dans le fait, la loi de 1882 est lettre morte. La garantie qu'elle donne aux convictions morales est vaine. La neutralité est partout violée et dans un tel sens, que l'émotion est générale en France, parmi ceux qui savent observer et qui ont le souci de l'avenir. La grande question nationale est celle de l'école.

Ni l'Etat, ni l'instituteur ne sont neutres. Rarement on lit un discours de ministre où ne revienne la phrase stéréotypée sur le respect du pouvoir pour les convictions sincères. Mais l'équivoque aujourd'hui est un moyen de gouvernement. On a besoin de mettre certains noms honnêtes sur des actions qui le sont moins. Comme Mommsen le faisait remarquer d'une triste période de l'empire romain,

Digitized by Google

les mots ne correspondent plus aux choses, ni les choses aux mots dans le langage officiel. Il s'est formé un sentiment public, que c'est une offense à faire au gouvernement que de ne pas mettre ses enfants à l'école athée. On entend dire comme la chose la plus naturelle du monde : « Un tel retire ses trois petites filles de l'école libre. — Ah ! il était mécontent? — Très satisfait au contraire; mais il est nommé cantonnier. » Il y a des cousins de fonctionnaires qui (à cette distance pourtant !) craignent que le mauvais sort de l'école libre ne soit sur leur sang. La brutalité de quelques menaces autorise toutes les appréhenions. La rumeur est vite répandue dans un village qu'un facteur a été mandé pour s'entendre donner le *libre* choix entre la révocation et l'école athée. Les petits surtout en pâtissent, c'est le triomphe de l'esprit démocratique. Voyez la composition de certaines classes publiques dans des villages où, par surcroît de malheur, les édiles sont des politiciens. Près du nom des enfants, indiquez la situation des parents : la moitié sont des fonctionnaires et reçoivent un traitement du budget; l'autre moitié sont des pauvres et reçoivent un secours du bureau de bienfaisance. On réduit par la famine des parents à donner leurs chers petits à des hommes qui n'ont pas leur confiance, et pour cause.

Le 3 juin 1904, M. Grosjean, député, interpellait le ministre sur la distribution faite à des élèves par un instituteur public de l'Histoire de M. Hervé. Vous connaissez de réputation cet étrange éducateur universitaire, qui traite les soldats d'« escarpes et... cambrioleurs », et le drapeau de « torchon tricolore ». Dans le livre distribué aux enfants, l'acte de Caserio est donné pour un noble mouvement d'une nature généreuse. « L'un d'eux (des communistes) a assassiné le président Carnot... Ils ont payé de leur vie sur l'échafaud ou ils payent encore au bagne leurs actes de révolte individuelle et leur impatience de justice sociale. » Le ministre, dans un discours sonore, les députés, par une majorité de 468 voix, affirmèrent leur réprobation du livre et de l'acte de l'instituteur. Ils firent ce qu'ils sentaient que leurs électeurs attendaient d'eux. Mais quelle illusion ce

Digitized by Google

serait de se rassurer sur ce vote ! Il ne change rien. M. Grosjean disait : « Est-ce que nous allons avoir demain à défendre notre nationalité contre nos propres instituteurs ? C'est la question cruelle que pose ce débat. » La question reste posée, toujours aussi cruelle.

Quinze jours après la séance de la Chambre, avait lieu une élection au Conseil supérieur de l'Instruction publique. M. Félix Comte qui déjà représentait au Conseil l'enseignement primaire en fut exclu. Il venait, de concert avec deux de ses collègues, de fonder l'Union des instituteurs laïques patriotes ; il avait écrit « déclarons-nous énergiquement patriotes, d'ailleurs respectueux des autres patries ». Les instituteurs de France lui firent porter la peine de son patriotisme : le collège électoral était composé de tout le personnel de l'enseignement primaire. Un jour on entend des normaliens de la Seine chanter l'*Internationale* à la gare d'Issy. Le lendemain, trois cents instituteurs de Paris « envoient à leur collègue et camarade le professeur Thalamas l'expression de leur vive solidarité fraternelle ». Une revue pédagogique très lue, la *Revue de l'enseignement primaire*, il y a quelques mois encore, avait pour rédacteur principal M. Hervé. Peut-être la Société d'instituteurs qui édite la revue trouva-t-elle son style trop cru. M. Jaurès fut appelé à la succession de M. Hervé, et voici ce qu'il écrivait pour son début : « Vous verrez qu'il nous faudra bientôt donner l'accolade à Bocquillon, à moins que nous ne lui élevions une statue, comme aux trois instituteurs de l'Aisne, fusillés pour avoir combattu en dehors des règles les plus élémentaires du droit des gens ». M. Bocquillon est un instituteur de Paris qui a écrit un livre sur *La Crise du Patriotisme à l'Ecole* (1) ; il l'a dédié à la mémoire de trois instituteurs, francs-tireurs de l'Aisne, fusillés par les Prussiens et qui ont leur monument à Laon. Voilà ce qu'ils lisent.

La même Revue, en réponse au vote de la Chambre, publia une lettre ouverte au ministre, dont voici quelques

(1) Paris, Vuibert et Nony, 1905.

Digitized by Google

lignes ; « Nous sommes quelque trente mille instituteurs socialistes en France... Il ne faudra pas vous étonner si, dans quelques années (l'auteur prévoit la retraite des maîtres anciens et respectés, que quelques villages ont la faveur de posséder encore), votre successeur se trouve à la tête de 80.000 éducateurs socialistes ». Aussi beaucoup, qui regardent l'amour de la patrie chez un peuple comme une forme de la volonté de vivre, ont des inquiétudes sur l'avenir national. « Nous voyons, dit M. Aynard, un spectacle abominable ; nous voyons des doctrines mortelles, un empoisonnement de l'âme se montrer jusque chez ceux qui ont la mission si modeste, mais si noble, d'instruire nos enfants ! Le péril est réel. De toutes parts le fléau nous menace... (1) »

J'ai choisi, pour mettre sous les yeux du lecteur l'esprit de l'école officielle, cette idée de patrie, parce que, sur ce point, la nation se sent touchée plus au vif ; la réprobation est presque unanime ; les plaintes osent sortir. Mais ceux aux yeux de qui l'idée religieuse est une source plus profonde encore de la vie morale, et un centre vital qui doit être protégé avec autant de soin que le sentiment patriotique, ceux-là ont-ils moins de raison de se plaindre pour cet autre motif ? « Nationalisme et cléricalisme, écrit un instituteur dans la *Revue de l'Enseignement primaire*, ont tout à craindre du maître d'école républicain, et là où les foudres de M. Combes seront impuissants, l'action de l'éducateur sera forte. » On sait ce que « cléricalisme » veut dire, et sur quoi tombent « les foudres de M. Combes ». En juin dernier, le ministre crut devoir déplacer un inspecteur primaire de Chateaulin, du nom de Nicol. Deux cents instituteurs et institutrices de l'arrondissement offrirent au déplacé un banquet, à la fin duquel on vota un ordre du jour : « Considérant qu'en sacrifiant à de mesquines rancunes un militant de la valeur de Nicol, qui sous le pseudonyme de Paul Louis, a mené dans le *Réveil* une si belle campagne anticléricale... ». Passons sur l'acte d'insu-

(1) Discours à Collonges-sur-Saône, 6 août 1905.

Digitized by Google

bordination et le soufflet appliqué par les instituteurs sur la joue de M. Bienvenu-Martin, je note seulement qu'il s'est trouvé, dans un seul arrondissement de Bretagne deux cents maîtres et maîtresses d'école se solidarisant avec leur chef, militant anticlérical. N'est-ce pas en Bretagne aussi que deux adjoints, pour distraire leur désœuvrement du dimanche brisèrent les crucifix de leurs classes? Un inspecteur primaire écrit une circulaire où il déclare que l'école laïque doit faire la guerre à la religion catholique : « L'école laïque est un lieu où on jette un fils de chrétien pour le transformer ». Cette phrase-là, dans sa franchise, est monstrueuse.

Le député qui a cité ce document, M. Perroche, a signalé aussi à la Chambre l'aimable *Credo* d'un instituteur. « Un enfant, dit-il, avait écrit sur le tableau de l'école « je crois en Dieu ». L'instituteur écrivit au-dessous : « Je crois aux jolies femmes ». Le ministre, quelque temps après, vint rassurer l'orthodoxie effarouchée des députés, et déclarer à la tribune que la phrase n'était pas du maître. M. Perroche se montra incrédule, et demanda la permission d'alléguer un fait qu'il avait oublié, c'est que le même instituteur empêchait un enfant de la première communion d'aller au catéchisme, pour cette raison « que la communion est une bêtise ».

Ce qui frappe, en effet, c'est la crudité de langage et la brutalité de geste de ces gens-là. M. Lanson parle d'une neutralité qui serait faite d'impartialité et de respect. C'est une définition et un programme pour un professur de Sorbonne. Mais la modestie qu'il suppose, et l'estime d'une pensée qui n'est pas la nôtre ne sont pas, je le crains, choses *primaires*. Montaigne rapporte de ses longues explorations l'humble sentiment que traduit le « Que sais-je? » La défiance de soi est le fruit naturel d'une vaste culture. L'intelligence, c'est le sens du relatif.

Mais l'éducation que nos instituteurs reçoivent à l'école normale est géométrique et utilitaire. Aussi leurs affirmations ont la raideur absolue de théorèmes. Il y a dans leur action une brusquerie d'énergumènes. Le conseil de leur

Digitized by Google

ami, M. Buisson, est bien joliment cruel : « Messieurs les instituteurs, ayez du tact ! » J'ai entendu trois instituteurs se flatter de ne savoir plus le « Notre Père ». Il y aurait une manière plus intelligente d'être anticlérical. Si M. Gebbhart les avait entendus, lui qui voudrait qu'on sût par cœur l'hymne de saint François d'Assise à la pauvreté !

Ajoutez à cela le sentiment qu'ils ont de leur force corporative, et les flatteries que cette force leur attire de tous les côtés du monde électoral. Déjà ils ont pensé à constituer un grand syndicat de tous les instituteurs de France. « Quelle figure, dit le *Journal des Débats*, feront le ministre et le directeur de l'Enseignement eux-mêmes en présence de cette formidable machine à mettre en branle les hommes politiques ? » En attendant, ils font figure d'amis et de flatteurs : « Vous êtes les pionniers de la pensée moderne, qui doit arracher le pays au cléricalisme. » Ainsi leur parle le préfet d'Ille-et-Vilaine. Et après le tumultueux congrès des Amicales à Lille au mois d'août, congrès où l'on hua les instituteurs patriotes, où l'on demanda la coéducation des sexes, sur le rapport d'un ancien directeur de Cempuis, le *Radical* glorifie en ces termes les hommes admirables « qui ont su élever le débat à une telle hauteur de vues ». « Les orateurs sont venus avec une éloquence, une science, une philosophie, témoignant que les instituteurs ont dès maintenant réalisé en eux ce développement intégral humain » qu'ils se proposent de donner aux fils du peuple. « Le maître d'école s'est élevé hier à la compréhension des plus grands penseurs modernes. » Comment veut-on après cela qu'ils n'éprouvent pas une sorte de griserie ? Il y a de quoi leur faire perdre le sentiment de leur rôle avec celui de la modestie, des nuances et des formes.

Le rédacteur déjà cité de la *Revue de l'enseignement primaire* explique ainsi la formation de la « petite armée de quatre-vingt mille instituteurs socialistes » qu'il a annoncée : « rien de plus naturel : quand on est miséreux et conscient, on évolue deux fois plus vite ». Ce mot est inquiétant. L'espoir que les instituteurs fondent dans le socia-

Digitized by Google

lisme pour l'amélioration de leur sort « miséreux » serait-il pour eux, sans plus d'examen, une raison suffisante de devenir auprès des enfants de France les propagateurs des négations et des audaces socialistes ? Se pourrait-il que l'Enseignement primaire tînt tout entier dans cette formule : Syndicat pour l'augmentation des traitements ? Non sans doute ; car le rédacteur ajoute : « L'instituteur veut être un agent de progrès. » Mais parce que ce progrès se définit toujours par « bien-être » « juste répartition de la richesse », parce qu'il méprise des idées que jusqu'ici nous croyions plus hautes que la vie, religion, patrie, c'est pour cela que nous éprouvons de l'angoisse à le voir servi par l'école primaire, qui est la maîtresse de l'avenir. C'est pour cela qu'un peu partout on parle de « crise de l'école », de « question des instituteurs » et qu'un universitaire comme M. Faguet est amené à écrire : « La France éduquée par ses « penseurs » actuels et les instituteurs dont elle jouit ne peut qu'avoir à bref délai le sort de la Grèce antique. »

IV

Le remède ? Il n'est pas dans la dissolution d'un syndicat, ni dans des mesures d'intimidation. On conviendra que le remède doit avoir une action moins superficielle, si l'on comprend bien d'où vient le mal. Le mal est tout entier dans ce vice organique, l'Etat enseignant.

D'abord l'Etat français se dit neutre en religion et en philosophie et il ne l'est pas. Dans le morcellement actuel des croyances, il ne peut pas y avoir chez nous de religion d'Etat. Faut-il donc le rappeler à des « fils de la Révolution » ? Or en fait l'Etat français a une philosophie. Il a une philosophie, puisqu'il ne permet pas à ses fonctionnaires l'affirmation, par la parole et par les actes, de certains dogmes, puisqu'il interdit à leurs enfants une école, parce qu'on y professe telle doctrine. Qu'y a-t-il de changé depuis la révocation de l'Edit de Nantes ? Ce n'est point un gou-

Digitized by Google

vernement qui est à la tête de la France, c'est une philosophie. Elle veut s'imposer, c'est la tendance naturelle de toute doctrine. Et nous en souffrons, comme toutes les fois que la force veut usurper sur notre conscience libre.

En second lieu, un Etat résolument neutre, et se reconnaissant, comme tel, incapable de transmettre une philosophie morale, ne devrait être que l'auxiliaire des parents dans l'affaire de l'éducation de leurs enfants.

L'éducation appartient aux parents. L'enfant tient d'eux par l'esprit comme par le sang, et longtemps un mystérieux influx de leur âme s'exerce sur son âme. « Le fils est par nature quelque chose du père. » (Saint Thomas.) « Il est en quelque sorte une extension de sa personne...; (le droit des parents) prend sa source là où la vie prend la sienne. » (Léon XIII.) La pensée de cette invisible mais réelle communion a le meilleur effet sur la vie morale d'un père : la paternité est une seconde éducation. C'est apprendre que d'enseigner, par la nécessité où l'on est de savoir ce que l'on explique; c'est se former soi-même que d'éduquer les autres, par la nécessité où l'on est de pratiquer ce que l'on prescrit. L'enfant y gagne plus encore, car personne comme ses parents n'a intérêt à lui préparer une existence honnête et respectée. Cette solidarité, dont les attaches se dissimulent dans les profondeurs de la nature, est une merveilleuse force sociale. C'est méconnaître et vouloir refaire la nature que de prétendre substituer qui que ce soit aux éducateurs naturels, les parents.

L'Etat sans doute peut intervenir dans l'éducation. Il est le tuteur civil chargé de relever les défaillances des tuteurs naturels dans leurs fonctions. S'il a pu imposer « l'instruction obligatoire », c'est-à-dire un minimum de culture de l'esprit pour tous les enfants, il a aussi son mot à dire sur la qualité de cette culture. Concédons à M. Lanson (1) ces deux points : « 1° Il faut assurer à l'enfant une éducation rationnelle », en l'exerçant « à l'usage de la raison, de l'observation, de la comparaison, de l'analyse, de l'induction,

(1) *Revue Métaphysique et de morale.*

Digitized by Google

etc., en un mot de toutes les méthodes humaines qui conduisent à connaître et à juger ». « 2° Il faut que l'enfant soit pénétré (?) de cette conviction que les préférences dogmatiques ne doivent avoir aucune influence sur l'ordre de la vie civile. » Mais l'Etat aura satisfaction sur le premier point en exigeant que les maîtres soient eux-mêmes formés aux bonnes méthodes « qui conduisent à connaître et à juger », qu'ils aient des diplômes, témoins de leurs aptitudes scientifiques. L'Etat se donnera toute garantie sur le second point, en introduisant dans les mœurs de ce pays la tolérance, par une longue et ferme habitude de ne faire jamais acception de doctrine dans la nomination aux emplois. Education intelligente, ou, si l'on veut, rationnelle, mais non pas rationalisme; égalité des doctrines devant la loi, mais non pas devant l'esprit; tolérance et non scepticisme. Dans ces limites, le droit de l'Etat est seulement d'obliger les parents à user de leur droit naturel d'éducateurs (1).

A eux donc de choisir les maîtres qui seront leurs délégués et leurs auxiliaires. Et puisque ce choix ne peut pas être individuel, qu'il soit collectif. Laissez les groupements de pères de famille qu'on appelle communes, désigner les maîtres qui leur agréent. Y a-t-il rien d'absurde comme le mode de nomination actuel des instituteurs par le préfet ? Un socialiste anticlérical tombe dans une commune rurale paisible, religieuse, aussi troublant et désastreux qu'un bolide, d'origine presque aussi mystérieuse d'ailleurs. « On a repoussé l'ingérence des communes dans le choix de l'instituteur, et on a bien fait », disait M. Augagneur à la tribune de la Chambre. Oui, du point de vue socialiste, qui substitue l'initiative de l'Etat à celle de l'individu, on a bien fait; du point de vue sectaire aussi, car on aurait perdu le moyen d'imposer au pays une philosophie qui lui répugne. Mais un

(1) M. Lanson tire des principes posés cette conclusion inattendue, que l'enseignement doit être interdit aux congréganistes et au clergé séculier, tout dogme proscrit de toute école. La « logique des sentiments », dont M. T. Ribot a si bien éclairé le processus, a dû puissamment aider ici celle de l'esprit.

Digitized by Google

gouvernement qui ne se reconnaîtrait d'autre raison d'être que d'assurer le libre exercice des droits des citoyens en général, et en particulier de celui des pères à diriger l'éducation de leurs enfants, ce gouvernement aurait dans la nomination de l'instituteur par la commune le moyen de satisfaire la majorité du peuple. Sous le bénéfice de certaines garanties de capacité, elle le choisirait, suivant son goût, d'après la recommandation de ses qualités personnelles connues, ou celle de l'école normale qui l'aurait formé. C'est d'ailleurs, depuis 1886 seulement, que la commune est définitivement exclue d'un choix où elle est la première intéressée.

On me dira que la nomination communale ne serait pas une solution complète, puisque dans une même commune s'affirment des divergences d'idées. Mais d'abord ne suffit-il pas pour y revenir que ce soit un procédé meilleur, et qui, respectant mieux les droits des citoyens, contribue à l'apaisement des esprits ? Ensuite il y a une foule de communes où l'on trouverait une parfaite uniformité de vues sur l'éducation scolaire. J'en sais par exemple où tous les pères de famille, je ne dis pas pratiquent ou croient, mais reconnaissent comme règle de conduite pour eux et leurs enfants la morale chrétienne ; à tel point qu'il n'y a pas au catéchisme un seul manquant. Il arrive que le préfet dans le jeu de combinaisons auquel il se livre sur l'échiquier départemenal, pousse chez eux un homme qui fait la guerre à leurs opinions, et les froisse. Qu'ils deviennent libres, et ils choisiront un maître qui partage leurs idées, ou du moins qui ait le tact de les respecter. On parle de divergences d'idées ; souvent elles sont politiques plutôt que morales ou dogmatiques, et si elles se manifestent à propos d'école, c'est que, par une faute inexpiable, on est arrivé à faire de l'école l'instrument des partis en lutte.

Mais enfin il faut aussi envisager le cas où l'on est divisé sur les principes. Dans ce cas, dit-on, la majorité seule aurait satisfaction. J'ai vu des gens pour qui c'était la condamnation du système. « Oppression des *minorités* » ; par horreur de cet épouvantail, ils se rangeaient à l'état actuel,

Digitized by Google

sans remarquer qu'en fait l'état actuel, c'est l'oppression des *majorités*. Il ne faut pas leur parler de moindre mal : le moindre mal pour ces bons cœurs, c'est celui dont ils souffrent eux-mêmes. Mais d'ailleurs la minorité aurait une sauvegarde dans le droit imprescriptible d'ouvrir une école à côté de l'école communale. Elle se verrait attribuer, comme dans certaines nations étrangères, des ressources proportionnées au nombre d'élèves qu'elle réunirait.

Aurons-nous jamais un gouvernement assez libre lui-même et assez ami de la liberté pour se dessaisir de ce moyen violent de domination, l'enseignement, l'armée des maîtres d'école ? Ce serait pourtant un beau programme pour des chefs d'Etat préoccupés de la division des esprits et persuadés qu'ils joueraient un rôle ridicule et odieux en imposant leur philosophie personnelle, ce serait un beau programme de laisser, à l'intérieur des barrières posées par la loi et le respect de l'ordre, les doctrines évoluer, mourir de leur erreur ou triompher par leur principe intime de vérité. « *Sinite illos, quoniam, si est ex hominibus consilium hoc aut opus, dissolvetur.* » « Laissez les faire, si cette idée, si cette œuvre est de l'homme, elle se ruinera. » Gamaliel qui parlait ainsi quand les Apôtres tenaient école, était un évolutionniste avant la lettre, et le vœu de son libéralisme était celui de la civilisation même.

L'école du peuple, l'école vraiment communale existe. Ce n'est pas celle qui en porte le nom. Aujourd'hui, on appelle « école communale », dans bien des cas, celle où la commune n'envoie pas ses enfants. L'école du peuple, c'est l'école libre. Elle porte en elle l'avenir, car, si elle se développe, elle placera de nouveau l'éducation nationale dans les mains de ceux qui en sont les maîtres naturels, les pères et mères de famille. C'est une réaction spontanée de l'organisme national contre l'action violente de l'ingérence gouvernementale. Toutes les fois qu'une école libre s'ouvre par une initiative populaire, on peut envisager qu'elle rétablit entre deux cellules du corps social, la famille et l'école, une harmonie troublée. Aussi regardons-nous avec un intérêt

Digitized by Google

infini ce travail régénérateur. De lui-même, il s'étendrait rapidement, car l'organisme a bonne volonté de vivre. Mais des influences, toutes extérieures, défaut de ressources, pression gouvernementale, législation, en gênent l'extension spontanée, et menacent même de l'arrêter. On se demande avec émotion ce qu'il en adviendra.

F. LAVALLÉE.

Digitized by Google

L'ASCÉTISME DANS PLATON

Il y a dans la morale de Platon deux aspects qu'il est facile de démêler. D'un côté, il s'adresse aux natures moyennes, peu vigoureuses et incapables d'atteindre un idéal sublime. Il leur trace un programme de vie adapté à l'étroitesse de l'horizon où elles se renferment, et à l'infériorité de leurs forces. C'est à peu près la morale des sophistes de la première génération, de Protagoras et de Prodicus, avec un peu plus de noblesse et de pureté. Elle peut se résumer dans une formule chère à ces grands esprits, la vertu consiste à mettre de l'ordre dans sa famille et à bien gérer les affaires de la cité. Elle est indiquée dans le *Ménon*, dialogue dont l'objet est de définir la vertu. Mais il est un autre côté de la morale de Platon qui se recommande par une élévation singulière, et qui a mérité même les suffrages des Pères de l'Eglise. Elle pousse à l'héroïsme, dédaigne les sentiers battus et prend son essor vers les régions supérieures. Elle est faite pour les natures privilégiées, et il faut pour la réaliser des dispositions et des circonstances qui ne se rencontrent que rarement. Sans vouloir approfondir la matière, nous voudrions en donner au moins une esquisse, en nous bornant à quelques points principaux : l'idéal de Platon, la méthode et les dispositions requises dans le disciple et les vertus qui couronneront ses laborieux efforts.

Digitized by Google

I

D'abord, quel est l'idéal que Platon offre à ces âmes généreuses, éprises de l'amour de la perfection ? Ce n'est rien moins que l'imitation même de Dieu. On sait le rôle que la notion du bien joue dans la philosophie de Platon. Aux dernières limites du monde intelligible est l'idée du bien qu'on aperçoit avec peine, mais qu'on ne peut apercevoir sans conclure qu'elle est la cause première de tout ce qu'il y a de beau et de bon dans l'univers. Le bien pénètre dans toutes les autres idées, et les éclaire. Il est la source de la science et de la vérité, et il est encore plus beau qu'elles. Comme le soleil ne rend pas seulement visibles les choses sensibles, mais qu'il leur donne encore la naissance, l'accroissement et la nourriture, de même les êtres intelligibles tiennent du bien leur intelligibilité, mais encore leur essence et leur être, quoique le bien lui-même ne soit point essence, mais quelque chose bien au-dessus de l'essence en dignité et en puissance (1). La justice, la tempérance, la sagesse, le courage, ne sont que des manifestations de ce bien absolu qui n'est autre que Dieu dans la pensée du philosophe. C'est en contemplant ces vertus à la lumière du bien absolu que le philosophe en reproduira les traits en lui-même. C'est en cherchant à imiter Dieu qu'il réalisera la perfection. « Le philosophe, dit-il, a sans cesse les yeux fixés sur des objets qui gardent entre eux un ordre constant et immuable, c'est à imiter et à exprimer en soi cet ordre invariable qu'il met toute son application. Est-il possible, en effet, qu'on admire la beauté d'un objet, et qu'on aime à s'en approcher continuellement, sans s'efforcer de lui ressembler. » Et il ajoute plus loin : ainsi le philosophe, grâce au commerce qu'il a avec les objets divins, entre lesquels règne un ordre immuable, devient un homme divin et réglé dans toutes ses actions, autant au moins que la

(1) Platon, *Republique*, l. VI, p. 509.

Digitized by Google

faiblesse humaine le permet, car il n'est rien ici-bas où l'on ne trouve quelque chose à reprendre (1).

Sans le dire d'une manière formelle, Platon nous indique assez clairement sa pensée, le bien absolu que le philosophe doit contempler et qui de ses rayons lumineux dissipera les ténèbres de son intelligence, c'est Dieu lui-même. Ces objets divins avec lesquels il entretient un commerce habituel ne sont en définitive que les perfections divines. Mais, dans d'autres passages, il parle en des termes très explicites de cette obligation où nous sommes de ressembler à Dieu si nous voulons nous élever au-dessus du vulgaire. Qu'il nous suffise de citer quelques lignes célèbres du *Thééthète :* « Il n'est pas possible que le mal soit tout à fait détruit dans le monde. C'est une nécessité qu'il circule sur cette terre, et autour de notre nature mortelle. C'est pourquoi nous devons tâcher de fuir au plus tôt, de ce séjour à celui des dieux. Or, cette fuite consiste dans la ressemblance avec Dieu, autant qu'il dépend de nous (2) ».

Cette théorie fait honneur au génie de Platon. Elle brille dans sa philosophie d'un éclat incomparable. Mais faut-il lui en attribuer la première origine ? N'en aurait-il pas trouvé quelques vestiges dans les philosophes qui l'ont précédé ? Il est reconnu aujourd'hui que les doctrinès de Platon ressemblent à un fleuve majestueux alimenté par des affluents venus de tous les côtés, qu'on y découvre quelques idées orientales, qu'il doit beaucoup aux Pythagoriciens, et qu'il a réuni dans une vaste synthèse les Eléates et Héraclite. Nous inclinerions à croire qu'il n'est en ce point que l'écho d'une doctrine plus ancienne et déjà accréditée chez les Grecs. Suis Dieu, disaient les sages. Cette formule ne fait-elle point pressentir les magnifiques développements que nous offre Platon sur la nécessité de nous rendre semblables à Dieu ? Avouons donc qu'il en a trouvé ailleurs le premier germe, mais ce germe était

(1) *République*, l. VI, p. 500.
(2) *Théethète*.

Digitized by Google

informe et à l'état d'embryon. Il se présentait sous forme de pensées vagues et incohérentes : chez lui, ces pensées se sont groupées dans un système bien ordonné, et à ce titre, il mérite d'être appelé créateur.

Il est une autre question plus intéressante. L'évangile nous propose souvent l'imitation de Dieu. Soyez parfaits comme votre père céleste est parfait. Ceux que Dieu a prédestinés à la gloire, il les a prédestinés à être les images de Jésus-Christ. Quel rapport y a-t-il entre cette doctrine et la théorie platonicienne ? La similitude n'est qu'apparente, et au fond la différence est complète. D'après les livres saints, la nature humaine est déchue. Le péché originel a détruit l'harmonie qui existait entre les facultés de l'âme. Nous avons été frappés à mort, et nos blessures sont toujours saignantes. L'homme est impuissant pour le bien. Sans le secours de la grâce, il ne peut rien dans l'ordre surnaturel, et quant à l'exercice des vertus purement naturelles, son pouvoir est bien amoindri. Platon ne connaissait point cette impuissance de la nature humaine. D'après lui, il suffit à l'homme de fixer ses regards vers le bien absolu. L'éclat resplendissant dont il est environné attire la volonté. Subjuguée par le charme qui s'en dégage, il s'attache à lui par des liens invincibles, Platon n'a pas tenu compte des passions qui obscurcissent l'intelligence et paralysent les efforts de l'activité humaine. Il a fait de la vertu une science qu'on peut acquérir par l'étude. De même que l'homme est musicien quand il connaît la musique, qu'il est géomètre quand il a appris la géométrie, l'homme est juste, tempérant, courageux, quand il connaît l'essence de la justice, de la tempérance, du courage. On voit combien cette théorie est fausse. Le divorce entre la science et la vertu n'est que trop fréquent. Que de beaux discoureurs sur la beauté des habitudes morales démentent leurs discours par une conduite tout opposée.

Nous avons vu quel est l'idéal de la vertu platonicienne. Il importe maintenant d'examiner les moyens qui peuvent nous y conduire. Il ne suffit de savoir le but vers lequel on doit se diriger. Il faut encore y marcher d'un pas ferme et

Digitized by Google

sûr, et ne point s'égarer dans la route. La méthode est d'une importance capitale dans la morale comme dans la science. Le philosophe, après avoir montré à ses disciples, la fin qui doit couronner leurs efforts, leur indiquera les règles qui rendront cette fin réalisable. Sans cela, son enseignement risquerait d'être complètement stérile. Quelle est donc la méthode qui fixera les incertitudes du disciple, le maintiendra dans la route avec sûreté et fera de lui un homme réellement parfait, selon l'esprit de Platon ?

II

L'homme est parfait quand il arrive à reproduire en lui les traits de la nature divine. Cette ressemblance avec Dieu s'opère par la contemplation de l'être absolu, du bien absolu, de la justice, de la beauté et de l'essence des choses. C'est donc la science qui, d'après Platon, doit préparer l'homme à cette ressemblance. Ici, il importe de bien définir ce que le philosophe entend par la science. Il la distingue de l'opinion. L'opinion a pour objet ce qui naît et ce qui périt, ce qui passe et ce qui est fugitif. Elle n'est point le néant, car elle a un objet qui approche de la réalité. Mais cet objet n'a pas une réalité complète. C'est quelque chose d'intermédiaire entre l'être et le néant. Ce qui est du domaine de l'opinion est mobile et changeant. Loin de perfectionner l'âme, il la dégrade et l'entraîne dans un tourbillon où elle s'égare et s'abuse. La science seule a pour objet l'être, et, par l'être, Platon entend ce qui ne passe pas, ce qui est immuable, ce qui est nécessaire, absolu. L'union avec l'être ainsi considéré, donne à l'âme un caractère de fixité qui la grandit et qui l'élève. Le philosophe qui veut arriver à cet idéal, doit s'attacher à la science et en faire sa compagne assidue.

Platon alors parcourt le cercle des sciences qui étaient en usage parmi ses contemporains, et il se demande si toutes remplissent les conditions qu'il exige, et si toutes

Digitized by Google

méritent le nom de science. « Veux-tu examiner, dit Socrate à Glaucon, dans le septième livre de la *République*, de quelle manière nous formerons les hommes de ce caractère (les homme parfaits, les sages) et comment nous les ferons passer des ténèbres à la lumière? Il ne s'agit point, ici, d'un tour de palet, comme au jeu, mais d'imprimer à l'âme un mouvement qui, du jour ténébreux qui l'environne, l'élève jusqu'à la lumière de l'être. par la route que nous appellerons pour cela la véritable philosophie. Quelle est cette science qui élève l'âme de ce qui naît, vers ce qui est (1)? Cette science n'est ni la stratégie, ni la gymnastique. Car elles ont pour objet ce qui touche à la génération et à la corruption. Elles se renferment dans les soins qu'il faut donner au corps et recherchent ce qui peut augmenter ou diminuer nos forces matérielles. Sera-ce la musique? Elle s'élève un peu plus haut que les précédentes. Son but est d'accorder l'âme des guerriers par le moyen de l'harmonie et d'en régler les mouvements avec le rythme et la mesure. Elle ne fournit aucun des éléments qui sont propres à nous faire parvenir à la connaissance du bien. Encore moins pourrons-nous recourir aux arts mécaniques. Il sont trop bas pour le but que nous voulons atteindre.

Mais il est une science commune à tous les arts et à toutes les sciences, et qu'il est nécessaire d'apprendre la première. C'est la science du calcul et des nombres. Elle est d'une extrême importance dans toutes les situations. Personne ne peut la négliger, sans compromettre sa destinée, ici-bas. De plus, elle a l'avantage de préparer l'âme à la pure intelligence et de l'amener à la contemplation de ce qui est. Nous voyons donc apparaître une des sciences qui entreront dans le plan de notre éducation.

La seconde est la géométrie. Mais il ne s'agit pas de celle qu'on enseigne communément dans les écoles. Celle-ci, en effet, se borne aux intérêts matériels et à la pratique de vie : les maîtres ne parlent que de carrer, de prolonger, d'ajouter,

(1) *Rép.*, l. VII, p. 521.

Digitized by Google

comme si c'étaient là des opérations réelles et non pas des opérations fugitives, qui apparaissent un instant pour disparaître à tout jamais. La géométrie, telle que notre philosophe l'apprendra, a pour unique objet, la connaissance de ce qui est et de ce qui demeure toujours. C'est vers le nécessaire, l'immuable, la réalité pure, qu'elle dirige l'esprit du disciple, elle forme en lui l'homme parfait, en l'obligeant à élever ses regards vers les sphères sublimes de la vérité, au lieu de les abaisser vers les choses d'ici-bas.

Une large place sera aussi réservée à l'astronomie. Cette science élève l'âme et la purifie. Elle nous force à admirer l'ordre qui règne dans le ciel. Mais ce n'est pas là son principal avantage. Cet ordre visible n'est que le symbole d'un ordre supérieur que nos sens ne peuvent saisir, et qui se révèle à la raison pure quand, recueillie en elle-même, elle réussit à s'isoler de l'influence du corps. La beauté du ciel lui apparaît alors comme l'image de la beauté qui règne dans le monde des idées et dans les êtres intelligents et divins.

Toutes ces sciences que nous venons d'énumérer ont pour but de nous faire connaître les rapports généraux et intimes des êtres. Mais ce n'est là que le prélude. Elles sont utiles en ce qu'elles frayent la voie à une autre science qui peut nous expliquer la raison dernière des choses. Cette science c'est la dialectique. Elle seule est toute spirituelle, et s'attachant à la contemplation des êtres spirituels, nous fait admirer l'ordre admirable du ciel intelligible, la subordination des êtres qui le composent. Par l'organe de la vue, nous nous élevons graduellement du spectacle des animaux à celui des astres, et enfin à la contemplation du soleil même. De même celui qui s'applique à la dialectique, s'interdisant l'usage des sens, monte par la raison jusqu'à l'essence des choses, et, s'il continue ses recherches, les voiles qui lui dérobent l'essence du bien se soulèveront, et il jouira de la vue de la vérité pleine et entière. Le terme de nos connaissances, c'est le bien en lui-même, il est le roi du monde intelligible, de même que le soleil est le roi du monde sensible. Et comme ce dernier

Digitized by Google

ne tire son éclat et sa puissance que du bien absolu, qu'il en est le fils selon l'expression énergique de Platon, c'est le bien absolu qui est au sommet de tous les êtres, c'est lui qui est le roi suprême de tout ce qui existe, ce monarque absolu ne peut être que Dieu lui-même.

Telle est la méthode imaginée par le grand philosophe. Il l'a résumée dans ces paroles : « Cette méthode est la seule qui essaye de parvenir à l'essence de chaque chose ; car d'abord, la plupart des arts ne s'occupent que des opinions des hommes et de leurs goûts, de production et de fabrication, ou même seulement de l'entretien des produits de la nature ou de l'art. Quant aux autres arts, tels que la géométrie et tous ceux du même ordre, qui, selon nous, ont quelque commerce avec ce qui est, nous croyons que la connaissance qu'ils ont de l'être ressemble à un songe ; qu'il leur sera toujours impossible de le voir de cette vue claire qui distingue la veille du rêve, tant qu'ils ne s'élèveront pas au-dessus de leurs hypothèses, faute de pouvoir en rendre raison.... Il n'y a donc que la méthode dialectique qui, laissant là les hypothèses, remonte au principe pour l'établir fermement, tire peu à peu l'œil de l'âme du bourbier où il est plongé, et l'élève en haut avec le secours et par le ministère des arts dont nous avons parlé (1). »

Ici se trahit de plus en plus la tendance de l'esprit de Platon. Né d'une famille aristocratique il en partageait les préjugés. Il aimait les privilèges, et vécut toujours éloigné de la foule. Il n'avait que du dédain pour la démocratie athénienne, et comme Xénophon, il se montrait admirateur du gouvernement de Lacédémone. Son génie, porté au grand et au sublime, ne se pliaît guère au niveau du vulgaire, et la méthode ainsi que l'idéal de perfection qu'il a décrit ne conviennent qu'aux âmes d'élite. Un très petit nombre, il l'avoue lui-même, peuvent s'engager dans cette voie. Les circonstances ne sont pas toujours favorables, et des obstacles de toute sorte s'opposent à l'ardeur du jeune disciple, et le contrarient dans ses aspirations généreuses.

(1) *Rép.*, l. VII, p. 533.

Digitized by Google

Il faut en outre des qualités éminentes que nous allons expliquer en suivant pas à pas notre philosophe.

III

Au troisième livre de la *République*, se trouve une description des âmes humaines. Elles sont divisées en trois catégories. Les unes sont formées avec de l'or, les autres avec de l'argent, d'autres enfin avec du fer, ou bien avec différents métaux mêlés ensemble. C'est évidemment une allégorie ingénieuse qui sert à nous dépeindre cette grande variété qui distingue les hommes entre eux. Car Platon admet la simplicité de l'âme, et il en tire dans le *Phédon* une preuve pour démontrer qu'elle échappe à la destruction. Quand il parle de l'or, il veut indiquer les âmes supérieures, celles qu'il prédestine au gouvernement dans sa république imaginaire, les âmes formées avec de l'or, sont les âmes des philosophes, et il énumère longuement dans le sixième livre, les qualités dont elles sont douées.

Le philosophe d'abord s'attache à ce qui existe d'une manière immuable, et s'éloigne de ce qui n'a qu'une existence éphémère. Une aptitude à s'abstraire des objets sensibles, et à vivre dans un commerce perpétuel avec les notions universelles, telle est la première condition exigée pour que l'édifice repose sur des fondements solides. « Reconnaissons qu'il est dans la nature des philosophes de s'attacher à la poursuite de la science qui peut leur leur dévoiler cette essence immuable, inaccessible aux vicissitudes de la génération et de la corruption (1). » Un amour sincère de la vérité suivra cette première disposition. « Il est absolument nécessaire que celui qui aime quelqu'un aime tout ce qui le touche, tout ce qui a rapport à lui. Y-a-t-il rien qui soit plus étroitement lié avec la science que la vérité? Est-il possible que le même homme

(1) *Rép.*, l. VI, p. 485.

Digitized by Google

soit amant de la sagesse et du mensonge? Par conséquent, l'esprit véritablement avide de science, doit, dès la première jeunesse, aimer et rechercher toute vérité (1). »

Mais un homme passionné pour la connaissance de la vérité, s'y portera de toute l'énergie de son âme. Les plaisirs que cette connaissance lui fera goûter le plongeront dans une espèce d'ivresse. Il n'aura que du dégoût pour les plaisirs grossiers que procurent les sens, et les objets matériels : la tempérance, la modération dans l'usage des biens extérieurs se joindront à l'étude de la vérité incréée. Il sera tempérant, modéré dans ses désirs, exempt de cupidité. Ecoutons notre philosophe : « Quand les désirs se portent avec violence vers un objet, ils ont moins de vivacité pour tout le reste, comme ces faibles ruisseaux détournés d'un torrent. Ainsi celui dont tous les désirs se portent vers les sciences n'a de goût que pour les plaisirs purs qui appartiennent à l'âme. Pour ce qui est des plaisirs du corps, il les dédaigne, s'il n'est point philosophe de nom, mais philosophe en effet. Un homme pareil est donc tempérant et entièrement exempt de cupidité; car les raisons qui engagent les autres à courir avec tant d'ardeur après les richesses n'ont aucun pouvoir sur lui (2). »

Une âme habituée à contempler l'être immuable et l'ordre qui règne dans le monde intelligible, ravie des merveilles qui se découvrent à ses regards, n'aura que des sentiments élevés, et réprouvera tout ce qui est mesquin, futile, et porte atteinte à l'ordre et à l'harmonie. La grandeur d'âme, la mesure, et l'amour de l'ordre accompagneront toutes ses actions, et se refléteront dans l'ensemble et les détails de sa vie. « Pour discerner le vrai philosophe de celui qui ne l'est pas, il est encore bon de faire attention à une chose, c'est-à-dire, à ce qu'il n'a dans l'âme rien de bas, la petitesse étant absolument incompatible avec une âme qui doit embrasser dans ses recherches toutes les choses divines et humaines (3). D'autre part la vérité est amie de la me-

(1) *Rép.*, l. VI, p. 485.
(2) *Ib.*., l. VI, p. 486.
(3) PLAT., *Rép.*, l. VI, page 485, d.

Digitized by Google

sure. Cherchons donc encore dans le philosophe un esprit ami de la grâce et de la mesure, et que sa pente naturelle porte à la contemplation de l'essence des choses (1). »

Le mépris de la mort est encore une qualité essentielle au philosophe. Comme il dirige sa pensée sur tous les temps et sur tous les êtres, il comprendra la vanité et la fragilité de la vie humaine. « Penses-tu qu'une âme grande, qui porte sa pensée sur tous les temps et sur tous les êtres, regarde la vie de l'homme comme quelque chose d'important (2)? »

Enfin, cet homme sera d'un caractère souple et accommodant. Il joindra la facilité, la pénétration, à une mémoire heureuse, et toutes ces qualités se tiennent entre elles, et, toutes sont nécessaires à celui qui veut s'élever à la connaissance de l'être, ou bien elles en dérivent par une suite nécessaire... Toutes les qualités que nous venons d'énumérer ne se tiennent-elles pas entre elles, et ne sont-elles pas toutes nécessaires à une âme qui doit s'élever à la plus parfaite connaissance de l'être? Peut-on blâmer par quelque endroit une profession dont on ne peut se rendre capable, si on n'est doué de mémoire, de pénétration, de grandeur d'âme, d'affabilité, si l'on n'est ami, et, pour ainsi dire, allié de la vérité, de la justice, de la force, de la tempérance (3)? »

C'est un tableau séduisant qu'a tracé le génie de Platon. Mais n'est-il pas ici le jouet de son imagination? Cet ensemble de qualités qu'il suppose, où les trouver? Il en est de ce sage comme de sa république idéale. C'est dans un élan d'enthousiasme qu'il l'a créée et ce n'est point la société athénienne qui lui en a fourni le modèle. Il le déclare lui-même avec franchise. Le nombre de ces hommes si heureusement doués est tout à fait petit πάνσμικρον δή τι ἦθος. C'est quelque esprit généreux, élevé avec un soin extrême, qui a cherché dans la solitude un remède contre l'influence des corrupteurs, c'est une âme privilégiée qui a grandi dans

(1) PLAT., *Rép.*, l. VI, page 485, d.
(2) *Ibid.*, p. 486, a.
(3) *Ibid.*, p. 487, a.

Digitized by Google

une petite cité, et a dédaigné la pratique des affaires civiles. Ou bien encore un instinct venu du ciel les a poussés à cultiver exclusivement la philosophie. « Le sage ainsi isolé, ne trouve personne qui veuille le seconder pour faire régner la justice. Il se regarde comme étant au milieu d'une multitude de bêtes féroces. Plein de ces réflexions, il se tient en repos, uniquement occupé de ses propres affaires ; et comme un voyageur assailli d'un violent orage s'estime heureux de rencontrer un mur pour se mettre à l'abri de la pluie et des vents, de même, en voyant que l'injustice règne partout impunément, il met le comble du bonheur à pouvoir conserver dans la retraite son cœur exempt de crimes, passer ses jours dans l'innocence, et sortir de cette vie avec une conscience tranquille et remplie des plus belles espérances (1). »

On pourrait aussi critiquer la rigueur logique de ses déductions. Toutes les qualités de son disciple dérivent de la contemplation comme de leur source. La dialectique engendre la grandeur d'âme, le mépris de la mort, la franchise et l'amour de la vérité. Elle forme les caractères, les assouplit, en fait disparaître les aspérités, et leur donne la mesure. N'est-ce pas avoir une confiance excessive dans les abstractions métaphysiques? Ici, encore, Platon a été dupe de son noble génie, et de sa brillante imagination. S'inspirant des doctrines des Pythagoriciens, il a prétendu que nos âmes dans une vie antérieure, ont contemplé les idées éternelles. Dans une description digne d'Homère, il nous montre toutes ces âmes voyageant à la suite des dieux, et dirigeant leur course vers les demeures où siègent les êtres divins qu'on appelle le bien, la justice, la sainteté, la beauté en soi. L'éclat dont elles resplendissent les éblouit. Les unes ont assez de force pour jouir de cette vue, les autres ont le vertige et retombent éperdues, jusqu'à ce qu'elles rencontrent un corps, et s'y unissent pour un temps plus ou moins long. Mais toutes sont fascinées par la splendeur des vérités absolues. Ces vérités se reflè-

(1) *Rép.*, l. VI, p. 496, d.

Digitized by Google

tent dans le monde visible, et toutes les fois que l'image de ces vérités frappe les âmes de ses rayons affaiblis, elle fait naître des émotions plus ou moins vives, selon qu'elles sont plus ou moins dégagées de la matière. Voilà pourquoi l'âme qui se recueille en elle-même, et qui réussit à fixer ses regards sur le bien, et sur toutes ses manifestations telles que le juste, le vrai, le beau, etc., se rappelle le spectacle dont elle a joui dans une vie antérieure, méprise les biens sensibles qui ne sont que des fantômes, n'aspire plus qu'à la possession du bien absolu et sans mélange. Autour de ce sentiment d'admiration se groupent naturellement toutes les qualités de celui qui aspire à la perfection, et que nous avons énumérées plus haut, la grandeur d'âme, le mépris de la mort, la franchise, la douceur et la mesure. Mais dans la pratique en est-il ainsi ? L'intérêt, la passion se jettent à la traverse, et l'homme le plus heureusement doué, a beau s'élever aux hautes considérations philosophiques, il risque de ne pas tirer les conclusions et de faire de tristes naufrages. La logique des idées n'amène pas la logique dans les actions. Les déductions de Platon nous paraissent irréprochables, si on reste dans les régions de la théorie. La peinture des vertus nécessaires du sage enchante l'imagination, réveille des sympathies bien légitimes. Mais dans la pratique elle se heurte à des difficultés inextricables, et nous paraît bien près d'être une chimère ornée de belles couleurs, mais difficile à réaliser. Supposons toutefois que par un concours de circonstances inespérées, les vertus du sage puissent se développer dans l'ordre si admirablement décrit au sixième livre de la *République*, étudions le tableau orné de toutes ses couleurs, et tâchons de démêler jusqu'aux nuances les plus délicates. Le germe a été déposé dans le sol. Admettons que l'arbre ait grandi, considérons-le dans la beauté de son feuillage, et dans la variété de ses fruits.

Digitized by Google

IV

Au sixième livre de la *République*, nous assistons pour ainsi dire au travail du sage. C'est un artiste qui cherche à reproduire un modèle qu'il a sans cesse devant les yeux. Comment s'y prendra-t-il pour copier ce modèle? Il regarde son âme comme une toile qu'il faut commencer par rendre nette, ce qui n'est point aisé. Car la nature humaine ne peut s'assimiler que difficilement au divin modèle. Elle est pleine de taches. De même que le peintre doit nettoyer la toile sur laquelle il imprimera les traits du paysage, et la purifier de toute souillure, le philosophe doit d'abord enlever les taches qui défigurent son âme. Quelles sont ces taches. Nous en avons l'énumération au huitième livre. Elles se ramènent à deux groupes principaux, aux désirs prodigues et superflus et aux opinions fausses. Il y a d'abord les désirs de toutes sortes de mets et de ragoûts, désirs qu'on peut réprimer et même retrancher entièrement par une bonne éducation. Ensuite, viennent les délices de l'amour et tous les plaisirs analogues. Lorsqu'un jeune homme se livre à l'amour du gain et des voluptés, qu'il a goûté, selon une expression heureuse, le miel des frelons, il est en proie à toutes sortes de désirs. Comme des insectes avides, ils s'emparent de la citadelle de son âme, après s'être aperçus qu'elle était vide de science, d'habitudes louables, de maximes vraies qui sont la garde la plus sûre et la plus fidèle de la raison des mortels chéris des dieux. Aussitôt les jugements faux et présomptueux, les opinions hasardées accourent en foule et se jettent dans la place. Il y a donc pour le sage un premier travail à accomplir. C'est un travail de purification. Cette première opération accomplie, l'âme est capable de recevoir les traits de la ressemblance divine. Cette ressemblance s'opère par la contemplation. On sait que les idées, d'après Platon, ont une existence réelle, et que même seules elles ont une réalité.

Digitized by Google

La justice, le courage, la tempérance, la beauté, existent en elles-mêmes, indépendamment des hommes justes, courageux, beaux, tempérants. Le monde intelligent, est-il dit au sixième livre, existe au-dessus du monde visible, plus réel, plus lumineux que ce dernier, éclairé et dominé par le bien absolu, comme le monde visible est éclairé et gouverné par le soleil. Cette théorie qu'on retrouve plus ou moins dans la plupart des ouvrages de Platon, est exprimée en termes très clairs et très explicites dans le *Timée*. « Il faut distinguer deux choses, ce qui naît toujours, sans exister jamais, et ce qui existe toujours, sans être jamais né. La première est conjecturée par l'opinion, accompagnée de la sensation irrationnelle, parce qu'elle naît et périt sans être jamais véritablement. La seconde est comprise par la pensée, accompagnée du raisonnement (1).» Le sage se met en communication constamment avec ce monde intelligible, et c'est en suivant cette voie qu'il monte graduellement vers les sommets de la perfection.

Ce travail nous est représenté avec une saisissante clarté dans le passage suivant que nous transcrivons en entier : « Le philosophe travaillera sur cette toile (l'âme humaine), en jetant les yeux tantôt sur l'essence de la justice, de la beauté, de la tempérance et des autres vertus, tantôt sur ce que l'homme peut comporter de cet idéal, et, par le mélange et la combinaison de ces deux éléments, il formera l'homme véritable, d'après cet exemplaire qu'Homère appelle divin et semblable aux dieux, lorsqu'il le rencontre dans un homme... Il faudra souvent effacer, puis ajouter de nouveaux traits, jusqu'à ce que l'âme de l'homme approche le plus possible de cet état de perfection qui la rend agréable à Dieu. Après un travail si exact, il ne peut sortir de ses mains qu'une peinture parfaite (2). »

Que devient l'âme ainsi transformée ? C'est d'abord une harmonie merveilleuse qui s'établit dans la cité intérieure, ensuite l'esprit de sacrifice qui atteint jusqu'aux dernières

(1) PLATON, *Timée*, p. 28.
(2) ID., *Rép.*, l. VI, p. 301, a.

Digitized by Google

limites de l'héroïsme, et enfin le renoncement aux plaisirs matériels, et la lutte contre l'action funeste du corps. Développons ces trois points de vue.

Pour bien comprendre cette doctrine, il est nécessaire de mettre sous les yeux du lecteur la peinture de la cité intérieure telle que nous la trouvons dans Platon. Il y a dans l'âme, trois principes distincts les uns des autres, la raison, la partie irascible et la partie concupiscible. La raison a pour objet la connaissance de l'être, la partie irascible ou la colère, est celle qui s'irrite à la vue du mal et qui seconde la raison dans la poursuite du bien. La partie concupiscible est difficile à bien définir. Ses manifestations sont très nombreuses, elle se plie avec peine à la discipline, et si la raison n'exerce une vigilance continuelle, elle secoue le joug et déchaîne de véritables tempêtes. Elle recherche les plaisirs avec une sorte de fièvre impétueuse. Chacune de ces facultés est le siège d'une vertu. Dans la raison, réside la sagesse et la prudence. Elle tient le gouvernail. Tout dans l'âme doit être soumis à son empire. Le courage a son origine dans la partie irascible. On dit de l'homme qu'il est fort et courageux quand il s'irrite en faveur des nobles causes et qu'il prête à la raison les ressources d'une émotion bien disciplinée. La tempérance modère les désirs de la partie concupiscible. Elle règle l'usage des plaisirs et bannit toutes les causes de désordre. Ainsi chacune de ces facultés est le siège d'une vertu spéciale et l'harmonie qui règne dans leur action réciproque constitue la sainteté et la justice.

Nous ne saurions mieux expliquer cette harmonie qu'en rapportant les paroles mêmes du grand philosophe. Elles sont trop belles pour être passées sous silence! « En cas d'attaque, elles prendront les meilleures mesures pour la sûreté de l'âme et du corps. La raison délibérera, la colère combattra, et, secondée du courage, exécutera les ordres de la raison. L'homme mérite donc le nom de courageux, lorsque cette partie de son âme où réside la colère, suit constamment, à travers les plaisirs et les peines, les ordres de la raison sur ce qui est ou n'est pas à craindre. Il est

Digitized by Google

prudent par cette petite partie de son âme qui commande et donne des ordres, qui seule sait ce qui est utile à chacune des trois autres parties et à toutes ensemble. N'est-il pas tempérant par l'amitié et l'harmonie qui règnent entre la partie qui commande et celles qui obéissent, lorsque ces deux dernières demeurent d'accord que c'est à la raison de commander et ne lui disputent point l'autorité... Produire la justice, c'est établir entre les parties de l'âme la subordination que la nature a voulu y mettre. La vertu est donc la santé, la beauté, la bonne disposition de l'âme. Le vice, au contraire, en est la maladie, la difformité et la faiblesse (1). »

J'ai dit en second lieu l'esprit de sacrifice poussé même jusqu'à l'héroïsme. Il y a un principe qui domine toute la morale de Platon, et qu'Aristote a recueilli en lui donnant un caractère de précision plus accentué. La volonté humaine tend nécessairement vers le bien. L'homme ne peut vouloir se nuire à lui-même. Il se trompe sans doute dans la recherche des biens particuliers, et il travaille souvent à sa ruine. Mais alors il est victime d'une erreur déplorable, et cède à l'entraînement de ses passions qui lui présentent l'objet de ses désirs sous des couleurs spécieuses.

D'après Platon, les vertus morales sont le bien suprême de l'homme. Il doit les rechercher pour elles-mêmes, abstraction faite des avantages qu'elles procurent à l'homme, et lors même que la pratique de ces vertus conduirait aux pires catastrophes. La raison qu'il en donne repose sur la nature même de la vertu morale qui est au-dessus de tous les biens, qui s'approche de très près du bien absolu, et qui, réalisant l'être avec plus de vérité, grandit l'âme et l'élève jusqu'à la perfection. « Ce qui provient de l'être vrai, immortel, immuable, ce qui présente en soi ces caractères et se produit en un sujet semblable, a plus de réalité que ce qui vient d'une nature sujette au changement et à la corruption, et se produit dans une substance pareillement mortelle et changeante. La science, la vérité et tout

(1) PLATON, *Rép.*, l. IV, p. 442, c., a., et p. 445, a.

Digitized by Google

ce qui sert à l'entretien de l'âme a plus de réalité que ce qui sert à l'entretien du corps. Le corps lui-même a moins de réalité que l'âme. Donc la plénitude de l'âme est plus réelle que celle du corps à proportion que l'âme elle-même a plus de réalité que le corps et que ce qui sert à la remplir en a aussi davantage (1). » Cette hiérarchie entre les différents biens est exprimée d'une manière encore plus formelle dans le traité des Lois. « Il y a deux sortes de biens, les uns humains, les autres divins. Les premiers sont attachés aux seconds et ont une valeur beaucoup moindre, à leur tête est la santé; après elle marche la beauté, ensuite la vigueur... La richesse vient en quatrième lieu. Dans l'ordre des biens divins, le premier est la prudence; après vient la tempérance, et du mélange de ces deux vertus et de la force naît la justice qui occupe la troisième place; la force est à la quatrième. Ces derniers biens méritent par leur nature la préférence sur les premiers, et il est du devoir du législateur de la leur conserver (2). »

Le vrai philosophe doit être prêt à sacrifier tous les biens humains pour la conservation de la vertu morale. Quand la justice se présenterait à ses regards, dépouillée de tous les avantages sensibles, et dans toute l'austérité de ses prescriptions rigoureuses, il devrait l'embrasser de tout l'élan de son âme et avec enthousiasme. Il nous fait la peinture de cet héroïsme, elle est effrayante. Il lui ôte successivement tous les biens de ce monde. Le juste sera dépouillé de sa réputation d'homme juste. Il passera pour le plus scélérat des hommes sans avoir commis la moindre injustice. Il sera réduit à la pauvreté la plus extrême. Bien plus, on le soumettra à des tortures cruelles. Il sera fouetté, mis aux fers. On lui brûlera les yeux; enfin, après lui avoir fait souffrir tous les maux, on le mettra en croix, et par là on lui fera sentir qu'il ne faut pas s'embarrasser d'être juste, mais de le paraître. En un mot, on le dépouillera de tout, hormis de la justice (3).

(1) Platon, *Rép.*, l. IX, p. 585.
(2) Id., *Lois*, l. I, p. 631.
(3) Id., *Rép.*, l. II, p. 362.

Digitized by Google

L'homme ainsi dépouillé de tout, et ne conservant d'autre bien que la justice sera, dans une condition bien plus favorable que le méchant, elle sera plus heureuse, et il le surpassera surtout en décence, en beauté et en mérite. Le vrai philosophe n'hésitera pas à entrer dans cette voie et à prendre le parti du juste et de l'honnête. « D'où vient en effet la distinction établie entre l'honnête et le déshonnête ? N'est-ce point que l'un soumet la partie animale de notre nature à la partie humaine ou plutôt divine, et que l'autre assujettit à la partie brutale et féroce celle qui est douce et apprivoisée. Cela posé, peut-il être utile à quelqu'un de prendre de l'or injustement, s'il ne peut le prendre sans assujettir la meilleure partie de lui-même à la plus méprisable ? Quoi ! si pour recevoir cet or il lui fallait sacrifier la liberté de son fils ou de sa fille, et les laisser passer entre les mains de maîtres féroces et cruels, il croirait y perdre, et refuserait d'acquérir par là les plus grandes richesses; et lorsque ce qu'il y a en lui de plus divin devient l'esclave de ce qu'il y a de plus scélérat, et de plus ennemi des dieux, n'est-ce pas pour lui le comble du malheur, et l'or qu'il reçoit à ce prix ne lui coûte-t-il pas plus cher, que ne coûta à Eriphile le collier fatal pour lequel elle sacrifia la vie de son époux (1) ? »

Cette théorie a inspiré à Platon de très belles considérations sur le rôle de la rhétorique. On sait avec quelle persévérance et quelle habileté Socrate avait combattu les doctrines subversives des rhéteurs. L'art de la parole avait dégénéré de sa haute et sublime mission. Loin d'être consacré à la défense des intérêts sacrés de la justice, et de toutes les nobles causes, il était au service de la cupidité et de l'égoïsme. La vérité n'avait aucun prix aux yeux des sophistes. Leur unique souci était de fasciner l'esprit des juges et de donner à l'erreur les apparences de la vérité. Le vraisemblable seul était le but de tous leurs efforts. La rhétorique était devenue une espèce de routine, et elle offrait des arguments pour soutenir le pour et le contre.

(1) *Rép.*, l. IX, p. 589-590.

Digitized by Google

Socrate dans le *Gorgias* ramène la rhétorique à sa véritable mission. Elle est fondée sur la vérité, et n'a d'autre fin que de faire triompher la justice. Le plus grand bien de l'homme, c'est la justice, et le plus grave mal, c'est l'injustice. Le second bien, c'est de recouvrer la justice quand on a eu le malheur de la perdre. Le comble de l'infortune serait de persévérer dans cet état. Ici éclate l'héroïsme du vrai philosophe. Il doit employer toute son habileté, toutes les ressources de son esprit à soutenir les droits de la justice, et à lui donner la victoire. S'il est coupable, il se présentera au juge, avouera sa faute et réclamera le remède qui n'est autre que la punition. Si ses concitoyens réclament son secours, et qu'il ait à plaider une cause devant les tribunaux, il poursuivra le coupable avec une noble énergie, il le dénoncera au magistrat, et n'aura de repos que lorsqu'il aura chassé de l'âme du criminel cet hôte pernicieux qu'on appelle le vice et l'injustice.

Ici on ne peut se défendre de faire une petite incursion dans le domaine du stoïcisme. Comme les stoïciens, Platon enseigne que les biens extérieurs, et le corps lui-même sont inférieurs aux biens de l'âme. Comme les stoïciens, le sage de Platon méprise la richesse, dédaigne les honneurs, s'éloigne des voluptés charnelles, et ferme la porte aux désirs intéressés. Mais dans la vertu du stoïcisme il y a un fond d'égoïsme qui flétrit tous les actes qu'elle inspire. Le bonheur suprême en l'ataraxie, c'est-à-dire, l'exemption du trouble, fondée sur l'indépendance de la volonté. Le stoïcien n'appelle bien que ce qui dépend de sa volonté, il prétend dominer les choses humaines, et ne dépendre de personne. C'est par là qu'il croit être véritablement heureux. Lui seul est grand, noble, élevé au-dessus de tout, il est dieu.

Chez Platon, le sage a un amour réel de la justice. Elle lui apparaît comme un bien qui domine tous les biens, qui ennoblit l'homme et lui communique une grandeur singulière. Le juste de Platon est attiré vers ce bien, ébloui par la splendeur de son rayonnement, il éprouve pour ce bien suprême une admiration pure et désintéressée. Le

Digitized by Google

stoïcien s'aime lui-même avant tout. L'ataraxie, l'indépendance est son bien propre, et elle se réduit en dernière analyse à un raffinement d'égoïsme. Nous venons de parler de l'esprit de sacrifice. Il suppose le détachement des choses sensibles, troisième élément de la vertu platonicienne qu'il nous reste à expliquer.

Le philosophe doit se détacher des choses sensibles. Il doit autant que possible se soustraire à l'influence du corps. Et il exprime cette pensée d'une façon très énergique en disant que le philosophe n'a d'autre occupation dans cette vie que de mourir, et de se placer dans un état de mort. La mort est la séparation de l'âme d'avec le corps, et il prouve par des raisons très solides, que la vie d'un philosophe n'est qu'un effort continuel pour réaliser cette séparation. D'abord, dit-il, il est indigne d'un philosophe de rechercher les plaisirs sensibles. L'usage des voluptés charnelles lui est interdit. Quant à la boisson et à la nourriture, il ne consulte que les règles d'une nécessité rigoureuse, et n'a d'autre fin que de conserver sa vie et ses forces. Il dédaigne l'élégance dans les chaussures, les habits et le reste de la toilette, et en général, toute son activité tend à s'éloigner autant qu'il le peut de son corps, et à se concentrer sur la culture de son âme.

Ce travail de séparation s'affirme davantage si on considère l'objet propre de la philosophie. N'est-ce pas l'acquisition de la sagesse, et la poursuite de la vérité? Or les sens nous remplissent d'illusion. La vue et l'ouïe, disent les poètes, sont les témoins infidèles de la vérité, à plus forte raison, cela est vrai des autres sens. Ils ne nous apprennent rien de précis ni d'exact. C'est par l'intelligence pure et dégagée des sens que nous nous élevons dans les hautes régions de l'être. Le corps est plutôt un obstacle dans cet exercice de la contemplation. Lorsque l'âme n'est troublée ni par la vue, ni par l'ouïe, ni par le plaisir, qu'elle dit adieu au corps, et qu'elle brise autant que possible toute communication avec lui, alors surtout, elle aspire à la possession de l'être.

Pour mettre cette vérité dans tout son jour, il nous

Digitized by Google

remet devant les yeux la théorie de la science. C'est la contemplation des idées, c'est le réveil dans notre esprit de ces êtres divins qui se sont révélés à nous dans une vie antérieure, c'est une réminiscence. Il y a d'abord les idées purement spirituelles, le juste, le vrai, le beau en eux-mêmes. Il est évident que nous ne pouvons les apercevoir des yeux de notre corps. Il y a ensuite d'autres idées telles que la grandeur, la santé, la force, l'essence des objets sensibles. Le monde qui se découvre à nos sens est formé d'après les idées éternelles. Cette partie du monde sensible est immuable, et dure toujours. Elle seule a une réalité capable de constituer la science. Mais aussi elle est inaccessible à nos sens, et nous ne pouvons y atteindre que par les facultés supérieures de notre âme, par celles que Platon désigne sous le nom de διάνοια et λόγισμος, pensée pure, raison, intellect.

Ici une conclusion s'impose. Plus l'homme s'élèvera dans les régions de la pensée pure, sans permettre à la vue ni aux autres sens d'intervenir, plus les nuages se dissiperont, plus nette et plus lumineuse sera la contemplation de ces idées éternelles. S'il arrive à se délivrer autant qu'il le pourra de l'influence des yeux, des oreilles, et de tout son corps, qui, dans cette recherche de la vérité, n'a d'autre vertu que de le troubler, et de l'empêcher d'acquérir la sagesse, alors surtout il s'initiera à la connaissance de l'être, alors toutes les idées qu'il a contemplées autrefois se réveilleront dans son âme.

Le corps donc est un obstacle dans notre marche vers la perfection. C'est notre plus grand ennemi dans cette lutte quotidienne dont l'enjeu est d'un prix si élevé. La peinture de ces difficultés est retracée dans le *Phédon*. Elle est très vive et très fidèle. « Le corps, dit Platon, suscite à l'âme une infinité d'embarras, par la nécessité de se procurer de la nourriture. Si des maladies surviennent, elles nous placent dans l'impossibilité de continuer notre chasse de la vérité. Il nous remplit de passions, de désirs, de craintes, de fantômes de toutes sortes, de mille frivolités, de telle sorte que, selon une parole très vraie, il nous

Digitized by Google

est impossible à cause de lui de saisir le vrai avec exactitude. D'où viennent les guerres, les séditions, les combats sinon du corps et de ses aspirations ? En effet, c'est le désir d'acquérir les richesses qui enfante les guerres, et nous ne désirons les richesses que pour le corps, lorsque nous nous rendons esclaves de ses appétits. Pour comble de malheur, s'il nous arrive d'obtenir un moment de trêve et que notre esprit se tourne vers la vérité, il se jette à la traverse au milieu de nos méditations, éveille le trouble et l'agitation, de sorte que le vrai se dérobe à nos regards (1). »

Telles sont les preuves sur lesquelles Platon établit la nécessité de renoncer aux choses sensibles. Elles sont sérieuses, et il a raison de conclure que le sage déclare à son corps une guerre sans merci ni trêve. « La purification dit-il, consiste à séparer l'âme du corps, à l'habituer à se recueillir, à se concentrer en elle-même en s'isolant du corps, à habiter, autant que possible seule en elle-même et dans le temps présent et dans le temps à venir, affranchie du corps comme d'une prison. C'est là ce qu'on appelle la mort, la rupture des liens qui unissent l'âme au corps. Ceux qui cultivent vraiment la philosophie sont les seuls à opérer cette séparation et c'est l'exercice de toute leur vie (2). »

Cette morale a un caractère de grandeur qu'on ne peut nier. Dans l'antiquité profane, aucun système n'en approche pour l'élévation et la noblesse. La morale d'Aristote est plus adaptée aux diverses conditions de la vie, plus accessible aux forces moyennes de l'humanité, plus utile en définitive et admirablement proportionnée aux exigences de notre nature. La morale stoïcienne propose aussi un idéal sublime. Mais cet idéal est au-dessus de l'humanité, c'est une chimère, et La Bruyère l'a caractérisé avec bonheur dans le portrait qu'il a tracé du stoïcien. « Les stoïciens ont tracé à l'homme l'idée d'une perfection et d'un héroïsme dont il n'est point capable, et l'ont exhorté à l'impos-

(1) *Phédon*, 66, c.
(2) *Ibid.*, p. 67, c., E.

Digitized by Google

sible (1). » La morale de Platon a rompu complètement avec l'intérêt personnel et n'accorde rien à l'égoïsme, ainsi qu'il arrive au philosophe de Stagire qui fait entrer dans le bonheur la fin dernière de l'homme, une large part de biens matériels, la richesse, la réputation, une famille prospère, la naissance d'une situation influente dans la cité. D'autre part, elle se tient en garde contre les exagérations du stoïcisme. Le sage de Platon est capable d'héroïsme. Mais cet héroïsme est sans faste et sans ostentation. L'œil fixé sur le bien absolu, il s'efforce d'en reproduire les traits dans son âme, et l'imitation de Dieu est le mobile qui remue tous les ressorts de son activité, et le rêve qu'il cherche à réaliser par une série d'efforts constants et généreux.

Cette morale était trop élevée pour exercer une influence décisive sur la société. Elle resta enfermée dans l'enceinte des écoles et devint le partage de quelques nobles esprits. Cicéron en a propagé à Rome les nobles enseignements. On en trouverait des traces nombreuses dans les écrits de plusieurs stoïciens tels que Sénèque et Arrien. Plutarque professe pour elle une admiration sans mélange. Je ne parle pas des Pères de l'Eglise, surtout dans l'Orient. Le platonisme des docteurs chrétiens est un fait assez connu et demanderait une étude à part. Mais le peuple fut toujours étranger à cette morale. Elle se tenait dans une sphère où il ne pouvait porter ses regards. Une chose lui manquait, du reste, pour conquérir les suffrages de la multitude, c'est l'amour. Le sage de Platon s'enfermera en lui-même avec une sorte d'orgueil, dans le commerce assidu avec les idées éternelles, il travaillera à sa perfection. Mais il n'ira point visiter la chaumière du pauvre, pour connaître les infortunes de l'humanité, les soulager par des secours opportuns, les consoler par des paroles affectueuses. On ne le verra pas au chevet du malade pour adoucir ses souffrances et essuyer ses larmes.

Mais ce n'est point là le moindre défaut de la morale

(1) La Bruyère, *Caractères* : De l'homme.

Digitized by Google

platonicienne. Que dire de la communauté des femmes qu'il veut introduire dans sa cité imaginaire? Ce n'est point là seulement une mesure utile et profitable à l'Etat. La morale, dit-il, n'en recevra aucune atteinte et le bien public couvrira comme du voile l'indécence inhérente à une pareille mesure. « Il régnera entre les citoyens un accord inconnu à ceux des autres Etats. Lorsqu'il arrivera du bien ou du mal à quelqu'un, tous diront ensemble : Mes affaires vont bien, ou mes affaires vont mal. Par suite de cette persuasion, il y aura entre eux communauté de plaisirs et de peines. Ils participeront tous en commun aux intérêts de chaque particulier, qu'ils regarderont comme leur étant personnels, et, en vertu de cette union, ils se réjouiront et s'affligeront tous des mêmes choses. A quoi attribuer tant d'admirables effets, si ce n'est à la constitution de l'Etat et particulièrement à la communauté des femmes et des enfants entre les guerriers (1). »

Il va même plus loin et veut qu'on stimule l'ardeur des jeunes guerriers, en leur permettant de visiter les femmes plus assidûment. Ce sera une récompense proposée à leur courage. « Quant aux jeunes gens qui se seront signalés à la guerre ou ailleurs, entre autres récompenses, on leur accordera le permission de voir plus souvent les femmes. Ce sera un prétexte légitime pour que l'Etat soit en grande partie peuplé par eux (2). » Etrange manière de faire naître la vertu dans les âmes que de fouler aux pieds les droits sacrés de la pudeur et de la décence.

Signalons encore une autre défaillance de ce génie pourtant si élevé et si pur. Il reconnaît que le mensonge est intrinséquement mauvais. « Le vrai mensonge est également détesté des dieux et des hommes. Il n'est rien que nous craignions et que nous détestions davantage que de loger le mensonge en nous-mêmes (3). » Dieu et tout ce qui est divin est ennemi du mensonge. Voilà une condamnation vigoureuse de ce vice odieux. Et cependant il permet aux

(1) PLATON, *Rép.*, l. V, p.
(2) *Ibid.*, l. V.
(3) *Ibid.*, l. II, p.

Digitized by Google

magistrats d'y avoir recours, lorsqu'ils le jugent nécessaire au salut et à la conservation de l'Etat. C'est un remède dont il faut user avec discrétion et que les magistrats seuls peuvent faire tourner au bien général et dépouiller de son caractère immoral. Cette intervention des magistrats est impuissante dans un domaine aussi élevé. Le mensonge est mauvais en lui-même. Tant qu'il ne change pas de nature, il est contraire à la droite raison, et nulle volonté humaine ne peut lui communiquer une bonté qui lui fait défaut. C'est ce que n'a pas compris le génie de Platon.

Nous ne voulons pas relever les imperfections de cette théorie. Elle est défectueuse par bien des endroits et le philosophe a payé largement son tribut à la fragilité humaine. Aussi n'a-t-il pas eu la prétention de faire une œuvre parfaite. Il le reconnaît avec une franchise qui n'a rien que de naturel et de spontané. Il parle souvent de ce que peut comporter notre nature. Il sait que la capacité de l'homme est très bornée. Mais, telle qu'elle est, cette théorie peut soutenir la comparaison avec les conceptions de n'importe quel législateur et quel philosophe. C'est un des plus nobles efforts du génie humain. Il ne lui a manqué que d'être éclairé et vivifié par les lumières de l'Evangile. C'est ce qu'ont essayé les Pères de l'Eglise. Les principes de Platon, transportés dans la société chrétienne, remaniés par des génies tels que saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, ont acquis une fécondité que le paganisme était impuissant à leur communiquer.

Ph. GONNET.

Digitized by Google

TROIS ROMANS [1]

Le premier a pour théâtre, non pas Lyon précisément mais Fourvière, Ainay, la Mulatière et les quais de la Saône; le second nous transporte à Liège, dont l'aspect général rappelle assez bien Lyon; le troisième est une délicieuse petite idylle limousine.

Pour quels motifs un grave philosophe s'est-il décidé tout à coup, à écrire un roman? Jadis, on n'eût point manqué de se poser la question. Mais de nos jours, les romanciers sont devenus de si grands personnages, ils ont si bien contracté l'habitude d'aborder sans la moindre timidité, les questions les plus hautes et les plus difficiles, que le bon public ne s'étonne de rien. Au contraire, il demande à ses romanciers favoris, de lui enseigner toutes choses, la politique et l'économie politique, l'art de coloniser et les principes de la navigation sous-marine, la philosophie et l'astronomie, la jurisprudence et l'agriculture, la sociologie et l'exégèse.

Ce qui surprendra davantage les lecteurs de M. Antoine Baumann, c'est qu'il ait choisi un sujet comme *Les Martyrs de Lyon*. M. Baumann s'affirme positiviste, c'est-à-dire incrédule. L'admiration qu'il professe pour ses héros réjouira nombre de bonnes âmes, et il convient, en effet, de se réjouir que M. Baumann ait vécu, durant quelques

(1) *Les Martyrs de Lyon*, par Antoine Baumann. Paris, Perrin; *La Cité ardente*, par H. Carton de Wiart, Paris, Perrin; *L'ivraie*, par Jean Nesmy, Paris, Delagrave.

Digitized by Google

mois, dans la compagnie de sainte Blandine. Mais il est difficile d'admettre qu'il comprenne, dans une large mesure, le côté surnaturel du martyre. Au fait, comme Renan qu'il cite d'ailleurs avec une vénération excessive, M. Antoine Baumann a rapetissé singulièrement nos grands martyrs lyonnais. Je n'essaierais pas de lui faire comprendre son erreur, si en péchant contre sainte Blandine, il n'eût en même temps péché contre ses propres principes de positiviste.

Il est admis, même chez les critiques les plus incrédules, si je ne me trompe, que la lettre célèbre des Eglises de Lyon et de Vienne aux Eglises d'Asie sur le drame de l'an 177, offre tous les caractères les plus incontestables d'authenticité et de véracité. L'auteur de ce mémorable document affirme que « Blandine fut suspendue à un poteau et exposée en pâture aux bêtes qui se jetaient sur elle. Et parce qu'elle paraissait suspendue comme sur une croix, et à cause de sa prière intense, elle inspirait un grand courage aux combattants... Et aucune bête ne l'ayant alors touchée, elle fut enlevée du poteau et de nouveau mise dans la prison ».

Un texte aussi beau n'appelait pas, semble-t-il, de commentaire. M. Baumann, toutefois, a cru devoir expliquer selon la dernière mode scientifique, un fait que les chrétiens considéraient comme miraculeux. Il a trouvé ceci : « Par bonds désordonnés, chiens et loups venaient de s'approcher d'elle. Mais au pied du poteau, ils se radoucirent soudain. Au lieu de mordre, ils se bornèrent à flairer. Leur attitude semblait traduire de l'étonnement. Ils venaient d'avoir à faire à des hommes. Ils s'étaient jetés sur eux, comme sur les représentants de la race ennemie dont les perpétuelles incursions dans la montagne et la forêt rétrécissaient chaque jour l'étendue de leur libre domaine. Cette fois, ils trouvaient une femme. Ils n'en avaient jamais rencontrée qui venaient les poursuivre au fond de leur retraite. Et, peut-être aussi, les mystérieux effluves de sympathie, qui enveloppent d'un rayonnement, la faiblesse et la grâce féminines, arrivaient-ils à émouvoir leurs sensibilités rudimentaires ».

Digitized by Google

On imaginerait difficilement explication plus fantaisiste, et, disons le mot, plus enfantine. Elle n'en a pas moins pour unique origine, l'ambition scientifique de M. Baumann. Un positiviste ne saurait croire à une intervention miraculeuse de la Providence en faveur de cette « surhumaine » qui s'appelle Blandine. Il laisse de telles conceptions aux chrétiens du xx^e^ siècle, mais il prête généreusement à des loups féroces un certain patriotisme et quelques sentiments chevaleresques.

Il fut donné à Blandine d'offrir une ressemblance extraordinaire avec son divin Maître ; elle fut vraiment un autre Christ en croix. Du haut de ce poteau qu'elle a rendu si glorieux, elle aurait pu dire, elle aussi : « Parce que suis élevé à l'instar de mon Rédempteur, je lui attire toute la Gaule ». Elle dit encore à Renan et à M. Baumann qui ne l'ont pas entendue, hélas ! *Nolite me tangere.* Ne me touchez pas. Blandine comme Jeanne d'Arc, est au-dessus du talent littéraire et même du génie. Lisons à genoux cette admirable lettre aux évêques d'Asie que tous les petits enfants de Lyon devraient savoir par cœur, mais n'essayons pas de la commenter.

L'étroite union de la science et du roman revêt dans les *Martyrs de Lyon* une forme encore plus éclatante. Une assez longue liste de très savants ouvrages tient lieu de préface. M. Baumann cite MM. Steyert, Renan, Gaston Boissier, Vogel Antony, l'abbé Fleury, Paul Allard, Albert Dufourcq, Ernest Desjardins, Bloch, Lavisse, d'Arbois de Jubainville, et saint Luc. Pour un travail consciencieux, le livre de M. Baumann est un travail consciencieux.

Est-ce une œuvre d'art ? Non. Les pages où se manifeste l'inspiration créatrice de M. Baumann sont rares et peu originales. Est-ce une œuvre de vulgarisation archéologique ? Plutôt, mais des descriptions, des considérations historiques ou apologétiques, et une rapide histoire d'amour interrompent, à chaque instant, cette promenade de l'auteur et des lecteurs à travers le vieux Lyon. La juxtaposition de tous ces éléments un peu disparates s'appelle un roman

Digitized by Google

historique. Les contemporains de Walter Scott aimaient passionnément l'histoire mise ainsi en roman. Elle paraîtrait aujourd'hui ennuyeuse, si un certain alexandrinisme pseudo-chrétien n'était venu lui donner je ne sais quelle apparence de rajeunissement. Depuis *Quo vadis*, nous sommes submergés par les romans, dits chrétiens et historiques. Les *Martyrs de Lyon* se différencient assez heureusement de cette littérature trop facile, mais toute l'application de M. Baumann n'aura pas fait que son œuvre appartienne à la littérature normale. Le roman alexandrin et pseudo-chrétien qui prospère, de nos jours, est un genre faux. Qui veut comprendre les premiers martyrs doit étudier les historiens compétents, mais surtout se faire un état d'âme aussi peu romanesque que possible. Dans la lettre aux évêques d'Asie, quelle est l'expression qui met le mieux en relief la force et l'héroïsme supérieurs de la chère sainte Blandine ? Celle-ci, si je ne me trompe : « prière intense ». Ainsi, les joies de l'oraison dominaient les atroces douleurs de la martyre, et elle lui donnèrent un tel sang-froid qu'elle dirigeait et conseillait tous ses compagnons de lutte. Je ne sache pas que les pieux romanciers de nos jours aient jamais, ne disons pas expliqué, mais seulement essayé d'expliquer l'oraison de sainte Blandine.

Prises isolément, les pages des *Martyrs de Lyon* sont, pour la plupart, intéressantes. On parcourt tout le livre sans se passionner, mais aussi sans éprouver de fatigue, occupé que l'on est toujours à considérer de nouveaux tableaux. Le travestissement des noms, des costumes et des quartiers donne lieu à des surprises incessantes et plutôt agréables. Les Lyonnais qui se piquent de connaître leur Lyon, s'égareraient peut-être dans les rues de Lugdunum. Nous voici à Athanac; mais ne vous croyez pas en pays étranger, je vous prie, vous êtes sur les remparts d'Ainay. Là-bas, cette colline qui s'élève entre les deux fleuves, ne s'appelle pas, pour le moment, la Croix-Rousse; elle porte un nom grec. Et tout près, en face de vous, admirez ce qui sera plus tard Fourvière.

Digitized by Google

« De l'autre côté de la rivière, la colline de Lug (1) se dressait, les flancs couverts de fastueuses habitations. En haut et sur la droite, un fouillis de marbres blancs, indiquait l'emplacement du forum, du palais habité par le gouverneur, du théâtre, de l'hôtel des monnaies, du cirque, de la curie. Un peu à gauche, et tout au sommet, les tours du camp occupé par la XVII[e] cohorte se profilaient sur le ciel. Du haut de leurs lourdes masses, les légionnaires veillaient sur Lyon et inspectaient sans cesse, le réseau des grandes voies se dirigeant au travers de taillis incultes, vers l'Aquitaine, la Manche, le Rhin, les Alpes et la Méditerranée. »

Il ne faudrait pas s'imaginer cependant que les *Martyrs de Lyon* sont un simple manuel populaire d'archéologie lyonnaise. M. Baumann interrompt quelquefois ses dissertations hagiographiques ou historiques pour raconter une idylle gallo-romaine.

Epona, jeune Gauloise, fille d'un druide puissant, aime Vettius Epagathus, un riche patricien de Rome établi à Lyon. Païens tous deux, nos jeunes héros se sentent attirés invinciblement vers la religion de Blandine, et quand s'achève le roman, ils sont chrétiens. L'adhésion de Vettius Epagathus aux vérités chrétiennes se produit normalement selon les règles de la psychologie générale. Mais la conversion d'Epona s'impose à la particulière attention de l'historien. La jeune Gauloise, en effet, ne se montre sensible ni aux raisonnements théologiques, ni à l'attrait mystique de la religion chrétienne. D'abord, elle admire les chrétiens parce qu'ils supportent avec un courage plus qu'héroïque, les plus atroces souffrances. Elle remarque

(1) Une polémique très vive s'est élevée, l'année dernière, entre M. Steyert et M. l'abbé Devaux. Le premier affirmait que le mot Lyon a pour origine Lougos — dunum, colline des corbeaux ; avec autant d'esprit que de science, le second soutenait que Lugdunum doit se décomposer ainsi Lug (dieu gaulois qu'on peut assimiler au Mercure latin) et dunum. M. Antoine Baumann, appelle Fourvière la colline de Lug, mais il prétend s'appuyer sur l'autorité de M. Steyert, et il ne cite jamais le remarquable travail de M. l'abbé Devaux. On n'est pas plus inconséquent.

Digitized by Google

ensuite que des ressemblances existent entre la Trinité gauloise et la Trinité chrétienne. Esus, Taranis et Teutatès ne sont qu'un seul Dieu, maître suprême des hommes, des forêts et des rivières, des montagnes et des plaines. En entrant dans la petite société chrétienne de Lyon, Epona se persuade qu'elle reste fidèle aux traditions religieuses de ses ancêtres. Enfin, M. Antoine Baumann souligne vigoureusement, trop vigoureusement, me semble-t-il, les conséquences politiques, sociales et historiques du mariage Epona-Epagathus.

« Irénée plaça ses deux mains sur leurs têtes et prononça ces mots : Epagathus, fils de Rome, Epona, fille des Gaules, l'Eglise des Apôtres vous unit sous sa loi !

« Un instant, il demeura en silence, les mains toujours étendues. Ses yeux s'étaient fixés au ciel. On l'entendit qui ajoutait, comme se parlant à lui-même :

« — Et de nouveau, ce sera un ciment romain. »

Pourquoi M. Baumann a-t-il emprunté sa métaphore à la Rome païenne dont il raconte la mort? La littérature chrétienne lui fournissait une image plus précise et plus belle : « Vous n'êtes donc plus des étrangers, disait saint Paul aux Ephésiens, en dehors de la maison ; mais vous êtes concitoyens des saints, faisant partie de la maison de Dieu. Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même était la pierre angulaire ». Sur cette pierre angulaire peuvent se dresser des constructions originales, asiles de liberté.

Les *Martyrs de Lyon* ne témoignent pas d'une aptitude extraordinaire à composer des romans; mais ils marquent un nouveau progrès du positivisme conservateur. Certains disciples libres-penseurs d'Auguste Comte qui s'attachent de préférence à sa doctrine sociologique poussent l'amour de la tradition maintenant, jusqu'à chercher dans leur atavisme catholique, un ensemble de sentiments et surtout des raisons de vivre. De telles dispositions d'esprit ne peuvent que réjouir notre prosélytisme de croyants.

Elles ont toutefois, leurs dangers. Un romancier libre-penseur, fût-il philosophe-positiviste, ne comprend pas,

Digitized by Google

sans peine, l'état d'âme d'un martyr. M. Baumann, par exemple, insiste sur la couleur d'or des cheveux de sainte Blandine et sur la beauté de ses yeux bleus. Peut-être la sainte avait-elle les cheveux châtains et les yeux noirs. Nous savons seulement de science certaine, qu'elle était chétive, voire d'une faiblesse de constitution inquiétante. Mais n'ayant pas la foi profonde, M. Baumann se laisse dominer par des préoccupations littéraires, et le voilà qui pare de je ne sais quelles grâces banales, le visage de la chère sainte, au lieu de remonter jusqu'aux origines surnaturelles de sa miraculeuse énergie.

Et non seulement il n'a pas la foi pour comprendre le plus héroïque des actes de foi, mais il néglige les meilleures sources d'information. J'ai la conviction intime que si M. Baumann eût connu les *Martyrs* de Dom Leclercq, un bénédictin non laïque, nous n'aurions pas à critiquer aujourd'hui son roman. Dom Leclercq ne se livre pas à ce petit jeu littéraire qui consiste à paraphraser selon le mode romantique, les textes les plus vénérables de l'hagiographie. Mais il se renseigne sur les martyrs en général, et sur les martyrs de Lyon en particulier. « Plusieurs témoignages, écrit-il, montrent naïvement le rang que tenait dans les âmes même bien trempées, la préoccupation de la souffrance physique. Un martyr africain, Flavien, raconte ainsi une vision : » Il me semble que j'interrogeais notre évêque Cyprien, le premier qui eût été immolé avant nous, pour le Christ. Je lui demandais si le coup de la mort causait une grande douleur. Appelé au martyre, je m'inquiétais de savoir ce que j'aurais à endurer. Il me répondit : « Lorsque l'âme est toute dans le ciel, la chair qui souffre n'est plus la nôtre; le corps reste insensible quand l'esprit est en Dieu ».

Ailleurs, Dom Leclercq explique comment chez les Lyonnais, la préparation au martyre constituait une sorte d'entraînement. Les doctes dissertations du pieux bénédictin sont plus intéressantes et plus modernes et plus sainement réalistes, que le roman historique de M. Baumann.

Digitized by Google

*
* *

Autre roman historique : *La Cité ardente* de M. Carton de Wiart. Peintre coloriste et archéologue, l'auteur s'est proposé de faire revivre en une série de tableaux éclatants, la vie religieuse, guerrière et politique de Liège, au quinzième siècle. Il peut se flatter hautement d'avoir réalisé son rêve esthétique. Que de mouvement ! que de vie extérieure, que de vues éblouissantes surtout, dans cette *Cité ardente*. Encore que M. Carton de Wiart affirme ses sympathies wallonnes, à chaque page de son livre, il laisse deviner qu'il respira longtemps l'air des Flandres. A lire avec une attention soutenue la *Cité ardente*, on se croit par moments, dans une galerie de peintres flamands ou hollandais, tant la prose poétique de M. Wiart ressemble à la peinture.

Elle participe aussi de la musique. Pendant que l'œil se fatigue devant tout ce qui brille, éblouit, étincelle, la cité ardente devient une cité sonnante. La guerre civile et la guerre étrangère, l'agitation commerciale et les discordes politiques, mais surtout la sonnerie fréquente des énormes bourdons entretiennent dans Liège, un brouhaha formidable et ininterrompu. Des littérateurs chagrins se demanderont peut-être si cette façon romantique d'écrire l'histoire, n'a point vieilli. En avons-nous assez admiré de marquetterie littéraire, depuis un siècle ! Notre génération s'intéresse plus volontiers aux principes politiques et sociaux, à la psychologie, voire à l'économie politique. Mais le grand public littéraire aime toujours les images, et M. Carton de Wiart excelle à rajeunir les vieilles estampes. Voici d'abord une histoire de brigands, qui grâce à l'intervention d'un preux chevalier s'achève le plus heureusement du monde. Dans une clairière des Ardennes, les compagnons de la Verte Tente entourent une jeune vierge de haute lignée, qu'ils vont sans doute outrager et ensuite massacrer. « Sur ces entrefaites, un de ces bons lurons avait tiré de dessous sa veste, une flûte traversière. Il y siffla les premières mesures d'un vieil air liégeois qui

Digitized by Google

mirent toutes les têtes en liesse et toutes les jambes en danse. Un cramignon s'improvisa. Se soudant par les doigts comme les anneaux d'une chaine, arquant en pinces leurs jambes d'échassiers, bombant leurs poitrines, balançant leurs têtes hirsutes où riaient des dents de carnassiers, s'animant parce qu'ils se touchaient par les nerfs, les regards et la voix, les compagnons suivirent le ménestrel répétant gaiement son refrain :

Avès par vos doux regards pris
Or vous requiers, dame de pris,
Que vous me veuillez faire otri
Dou gracieux, don de merci.

Comme un serpent se déroulant et se repliant en cadence ils tournaient autour de la jeune fille, la saluant avec une courtoisie comique, chaque fois qu'ils passaient et repassaient devant elle...

Mais soudain, et comme par enchantement, les cris et les danses s'arrêtèrent.

Un homme de haute stature, de mine haute et fière venait de surgir au milieu des danseurs. »

Comment M. Carton de Wiart a-t-il su rajeunir une tant vieille historiette ! Tout simplement à force d'érudition archéologique et de passion régionaliste. En s'aidant du vieux parler, des vieux refrains et des vieilles danses liégeoises, il a reconstitué sous la verte tente, c'est-à-dire, en pleine forêt, une scène de demi-sauvagerie moyenâgeuse.

Voulez-vous savoir maintenant comment l'auteur de la *Cité ardente* transforme en discours extraordinairement imagés, des boniments de foire. Oyez, je vous prie.

« Dignes bourgeois, voulez-vous commander, pour orner vos dressoirs de chêne, quelques cruches flamandes en grès émaillé.

Nobles damoiselles, vous plairait-il, une ceinture étincelante de topazes et de sardoines, un drageoir ciselé, quelque bliaud parfilé d'or, ou encore quelque riche aumônière de velours incarnadin, pour joindre à votre pendaille de clefs et à vos autres contenances.

Digitized by Google

Et vous, pauvres gueux, sans sou ni maille, cohue en surcottes et en hoquetons, ne vous désolez mie. Et vous aussi, larrons en graine. Au lieu de jeter vilainement de la farine sur les atours des bourgeois, regardez, regardez. »

Tout le roman est écrit dans ce style archaïque, pittoresque et coloré ; il contient des centaines de descriptions, qui toutes et chacune furent composées avec une minutieuse attention.

On voit bien que M. Carton de Wiart tient par toutes les fibres de son âme à cette Belgique à la fois progressiste et amie de la tradition où se sont déroulées les plus belles calvacades historiques du XIX^e^ siècle. Il décrit, que ne décrit-il pas? un château fort, une auberge, une foire et tous les groupes multicolores qui donnent à cette merveilleuse foire, sa valeur esthétique, il décrit encore, l'antique cérémonie de l'armement, une procession, une grande bataille et une série de petits combats entre Bourguignons et Liégeois, la course d'un chevalier en grande tenue, au soleil levant et au soleil couchant, une chasse dans les Ardennes, un festin pantagruélique, etc., etc.

Toutes ces compositions éblouissantes supposent des recherches, sans doute sérieuses, et un travail de style considérable. Par exemple, M. Carton de Wiart a découvert, s'il ne l'a pas fabriquée dans son atelier littéraire de Bruxelles, une pancarte vraiment mirifique où sont indiquées toutes les étranges conditions que les péagers de la Meuse imposaient à leurs clients.

« Charrette conduisant larrons au prévôt payera une corde valant six deniers.

Pèlerin dira sa romance.

Homme à pied chaussé ou non, mendiant ou aventurier, payera un denier entre deux soleils.

Juif mettra ses chausses sur sa tête et dira bon gré mal gré un *Pater* et un *Ave*.

Cheval blanc des quatre pieds est franc de péage.

Bateleurs doivent faire gambader les singes et danser l'ours au son du galoubet. »

De telles trouvailles ajoutent un grand charme à un

Digitized by Google

tableau historique ou à un récit. Or, elles ne sont point rares dans la *Cité ardente*. M. Carton de Wiart a trouvé moyen de faire défiler sous nos yeux tous les corps de métiers et tous les corps d'état de sa bonne ville de Liège.

L'abondance et la sûreté de cette érudition régionale lui permettaient de vivifier aisément son style. Telle sonnerie de cloche dont romanciers et poètes semblaient avoir épuisé les beautés littéraires, jette dans la *Cité ardente* quelques notes fraîches et joyeuses.

« Le clocher octogone de Saint-Lambert pointe haut dans la nue, comme une âme avide d'idéal, et ses dix-huit « filles », conduites par la cloche blanche du Ban, semblent rivaliser d'élans pour porter plus haut, toujours plus haut, leurs célestes volées. Le dôme colossal des Dominicaines gronde lentement pour l'effarement des corneilles dont le vol elliptique tournoie autour du vieux moustier. Saint-Paul et Saint-Martin ont de gracieux airs d'ariette : les bulles échappées de leurs carillons semblent danser de maison en maison. Et les deux tours romanes de Saint-Barthélemy, et l'abbaye de Saint-Jacques où dorment les chartes du Pays, et la commanderie des Templiers, et la grosse tour de Saint-Denis, et l'église de la Chartreuse chantent comme autant de nids de pinsons. »

M. de Wiart n'aurait-il pas ici, et ailleurs, dépassé le but? Tant d'expressions extraordinaires déconcertent et fatiguent les lecteurs qui ne sont pas des spécialistes. A chaque page, et quelquefois à chaque ligne, on se heurte à des façons de parler si techniques, qu'il faudrait avoir constamment sous la main pour les déchiffrer plusieurs sortes de dictionnaires. M. de Wiart écrit tout de go les mots que voici : Maidroits, maulubec, botteresse, mainbourg, périts, solerets, sens du pays, mangon, braquemarde, ribeaudequins, bretèques, chapel à bec, mahoitse, targe, gitage, affaiter, cretonnée, etc., etc. L'énumération des noms propres n'est pas moins effarante que la juxtaposition violente des substantifs desuets. Admirez comment chevauchent dans un beau désordre Guillaume Surlet de Chokier, Raes de Heers, Soyer, bailli de Lyon, Diavelos de Herstal,

Digitized by Google

Arnould de Corswarem, André de Neuvice, Chauveau de Vivegnies et Lonchin d'Arvans, beau-fils d'Eustache de Strailhe.

L'abus de cette littérature à la fois homérique et moyenâgeuse est d'autant plus frappant qu'il se produit quelquefois entre deux pages d'une modernité intense. Les petites revues ultra-modernes du quartier Latin en peuvent faire leur deuil ; jamais leur prose poétique ne surpassa la virtuosité de M. Carton de Wiart. « L'aube indistincte affleure dans la nuit. Un reflet de nacre lointaine se pose sur les hauteurs, et des demi-clartés naissantes hasardent leurs teintes gris de perle sous le bleu nocturne. »

De tout ce qui précède, il ne faudrait point conclure que le roman de M. de Wiart n'a rien de romanesque. Sans doute, l'auteur de la *Cité ardente* se révèle patriote avant tout, et puis historien et peintre amoureux des couleurs vives. Mais il lui arrive parfois de se souvenir qu'il a annoncé un roman sur la couverture de son livre et il esquisse alors une pâle et délicate et très chaste idylle. L'héroïne du récit a nom : Johanne de Metz, et elle remplit présentement les fonctions de châtelaine. Avec une générosité touchante, M. Carton de Wiart lui attribue toutes les qualités traditionnelles qu'un pieux chevalier découvrait toujours dans la fiancée de ses rêves : beauté, distinction, piété, intelligence et énergie. De son côté, Josse de Strailhe répond très exactement à l'idéal du parfait chevalier ; il a la vaillance et la foi, et l'amour de la famille. Hélas ! il ne fut point donné aux deux fiancés de vivre leur beau rêve. En chantant sur un luth d'ivoire les pitoyables aventures du chevalier Doon et de la belle Doette, Johanne de Metz fait d'avance le récit de ses propres malheurs.

Bele Doette
Ne cuide pas oïr nouvelle male.
Or, en ay deuil.

Bele Doette lui prit à demander :
Où est mon sire que je dois tant aimer ?

Digitized by Google

Au nom de Dieu, dame, ne le puis celer,
Mort est messire, occis fut au jouter.
Or, en ay deuil.

Bele Doette a pris son deuil à faire.
Pourquoi partir, Doon si débonnaire?
Par votre amour vestirai-je la haire
Nonne serai-je au cloître Sainte-Claire.
Or, en ay deuil.

Comme la belle Doette, Johanne de Metz entre dans un monastère, pendant que Josse de Strailhe meurt héroïquement pour sa patrie. L'idylle, certes, se recommande à la bienveillance du lecteur, par sa haute moralité, mais elle manque de vie. Trop appliqué à peindre le décor de l'histoire, M. de Wiart néglige d'ordinaire la psychologie de ses héros.

Aussi, les seuls personnages qui se détachent en relief sur le fond de la *Cité ardente* sont précisément ceux dont la vie simpliste ou animale, semblent moins relever de la psychologie que des arts décoratifs et du paysage. Don Kyrieleison, Guillaume de Lamarck, et le bon chevalier Vincent, rentrent dans cette catégorie. Les deux premiers sont deux bandits de grand chemin, qui tout en préparant force mauvais coups, cherchent et trouvent d'ailleurs quelques bons mots. Le chevalier Vincent, lui, participe de don Quichotte et de Sancho Pança, mais il ressemble plus au serviteur qu'au maître. Admirez-le, Messires, lorsque tout échauffé des vapeurs bachiques, il s'éloigne de Liège en faisant caracoler son bon cheval Bayard.

« Son hautain cimier brandit des allumailles de reflets. Ainsi crêté d'orgueil, le sire des Repues franches s'en va vers le soleil, droit sur ses étriers, fier — plus fier que s'il avait marchant derrière lui en un sillage de gloire et d'opulence, cinquante mille hommes d'armes — à sa solde. »

Très poétique, encore qu'un peu trop métaphorique ce départ du sire Vincent. Mais remarquez-le bien, ce cavalier n'appartient plus à l'humanité, il est devenu un motif de décoration, il contribue à la beauté d'un soleil couchant.

En lisant la *Cité ardente*, un Français n'écarte pas sans

Digitized by Google

peine de sa pensée assombrie, certaine comparaison douloureuse. Il constate que la Belgique possède la paix avec l'honneur et que l'abondance est dans ses tours. Fortunés Wallons, heureux Belges ! Ils ne connaissent pas la misère des budgets trop lourds pour les épaules des contribuables; ils enregistrent des succès coloniaux qui excitent l'admiration, sans toutefois provoquer l'envie de la puissante Albion. Ils jouissent d'une longue paix religieuse. Quand l'Angleterre et l'Allemagne échangent des menaces, les Belges tranquilles ne songent qu'à de nouvelles entreprises commerciales.

Il est tout naturel que les écrivains mettent à profit une aussi favorable situation politique et sociale, pour entreprendre la conquête de la librairie parisienne. Certes, M. Carton de Wiart n'a rien de commun avec cette extrême gauche intellectuelle qui s'appelle la jeune Belgique. La littérature à laquelle il consacre ses veillées n'est pas moins une littérature de luxe. Si jamais la Belgique se sentait entraînée dans le tourbillon mondial qui emporte les peuples d'Extrême-Orient et d'Extrême-Occident vers on ne sait quelles mystérieuses destinées, bien volontiers nous inviterions M. Carton de Wiart à entrer avec nous dans la littérature de combat. Son beau talent assurerait à des causes aimées, un concours appréciable.

*
* *

L'Ivraie de M. Jean Nesmy n'a rien de commun avec les deux études historiques qui précèdent. C'est un roman romanesque et c'est aussi une naïve et délicieuse paysannerie. Comme dans les histoires du bon vieux temps, on voit Millette et Firmin s'aimer d'amour tendre et honnête, puis après bien des épreuves de tout genre se marier enfin à la 296e et dernière page du volume. M. Jean Nesmy ne se met pas en frais pour imaginer des situations éperdûment compliquées, en quoi il fait preuve de sens littéraire. Nos romanciers modern-style se croient tenus de

Digitized by Google

trouver pour chacune de leurs nouvelles œuvres quelque conception originale.

L'intention est louable, mais elle témoigne d'une certaine inexpérience. Après tant et tant de romanciers qui, pendant deux siècles, étudièrent incessamment les formes ordinaires de la passion, il est extrêmement difficile, sinon impossible d'imaginer un cas psychologique qui soit à la fois vraisemblable et vraiment nouveau. Le coup du téléphone, les surprises du divorce, les hautes fantaisies du féminisme, la gréviculture et le Jiu-Jitsu n'ont encore rien ajouté au grand art. Comme au temps de La Fontaine et comme au temps du bon Horace, l'originalité des vrais maîtres gît le plus souvent dans la manière, et non dans la matière. De même que tous les poètes dramatiques, grecs et latins, composèrent sans respect humain, une *Andromaque*, de même chaque grand peintre de la Renaissance voulut avoir son Saint Jean-Baptiste, ou Saint Sébastien, ou sa Nativité.

Très courageusement, M. Jean Nesmy reprend ces sages traditions esthétiques. Il lui importe peu que sa Millette et son Firmin écoutent les angélus du soir, ou jouissent des matinées printanières, comme l'avaient fait avant eux des milliers d'ancêtres ou de compatriotes; il s'efforce tout simplement à exprimer des sentiments vrais.

Il acquiert ainsi une sorte d'originalité très enviable. *L'Ivraie* rappelle tantôt les délicieux romans berrichons de Georges Sand, et tantôt les études vendéennes de M. René Bazin : c'est un roman champêtre très moral et d'une fraîcheur exquise. Sans négliger la science, M. Jean Nesmy lui fait sa juste part, je veux dire, qu'il décrit les mœurs limousines et parle avec sobriété, l'idiome corrézien. Connaît-on rien de plus savoureux que ces refrains languedociens recueillis par l'auteur de *L'Ivraie* ?

Ma mio es partido
Io bin léou doous ans.
Es anado en vilo
Mindza lou pò blanc.

Digitized by Google

Ma mie est partie
Il y a bientôt deux ans;
Est allée en ville
Manger le pain blanc.

Baisso té mountagno;
Lévo té, voloun;
M'empatsa de veïré
Moous amours ont sount!

Baisse toi montagne
Lève-toi, vallon.
Vous m'empêchez de voir
Mes amours où ils sont.

L'aï bé tan charchado
Meïsou, per Meïsou,
Sans l'over troubado
Qu'aï roumpu moous chous.

Je l'ai tant cherchée
Maison, par maison,
Sans l'avoir trouvée
Que j'ai rompu mes sabots.

Quel délicieux mélange de réalisme et de poésie! Je confesse en toute simplicité que je préfère ces rudes et simples et virils accents, aux mélodies ioniennes des Provençaux. Pardonnez-moi, Félibres.

Comme il recueille avec une scrupuleuse exactitude, les chansons des paysans, M. Jean Nesmy dit avec une sorte d'émotion contenue, leurs tristesses et leurs joies, toute leur vie, enfin. Voici, par exemple, un souper de paysans, qui est un petit chef-d'œuvre d'exactitude, voire de minutie.

« ...Toute la maisonnée se mit à table, hormis la petite qui servait.

Un chaler à trois becs pendu à une solive du plafond par un long crochet de bois, éclairait la cuisine. La seille de cuivre dans l'évier, jetait des reflets, et aussi le bout d'acier d'un fuseau sur une étagère ou parfois un canon de fusil au râtelier.

Digitized by Google

Le père et le valet étaient assis chacun d'un côté de la table; la mère à un bout; l'assiette de Millette était posée à l'autre. La vieille lampe à huile, dont le bec du milieu était seul garni d'une mèche, brillait au-dessus des têtes, laissant les visages penchés dans l'ombre des coiffures.....

Le hurte des cuillers contre le fond des assiettes à soupe anima seul la première partie du repas. Puis la petite déposa des farces de maïs sur un plat de terre jaune, et sur un autre, un gros morceau de salé partie maigre, et partie gras, portant tout autour, en collerette, les légumes du bouillon.

L'ancien sortit de sa poche un couteau à manche de bois et virole de cuivre, qui ressemblait avec sa lame en croissant de lune, à une petite serpette d'enfant. Saisissant à pleine main sa fourchette, il tailla pour chacun une grosse portion dans la tranche de lard et servit à la ronde, chaque assiette tendue. »

Toutes les scènes de la vie campagnarde se déroulent ainsi sous les yeux des lecteurs de l'*Ivraie*, et dans toutes les scènes apparaissent les douces figures de Millette et de Firmin. M. Jean Nesmy raconte avec la même application soutenue, un procès entre deux paysans, une expertise, un mariage, l'exode à la ville voisine d'un jeune forgeron, une élection et toutes les phases de l'année agricole. Inutile d'ajouter que ses paysans sont aussi sympathiques que ceux de Zola sont répugnants. M. Jean Nesmy n'aurait-il pas exagéré la bienveillance? N'écouterait-il pas les suggestions de son âme idéaliste plutôt qu'il ne recueille des observations rigoureuses? Il y a peut-être lieu de le craindre mais en ce temps de pessimisme vulgaire et de dénigrement universel, combien ce péché littéraire est excusable!

Il est d'autant plus excusable, que M. Jean Nesmy présente les compatriotes de sa pieuse Millette comme des héros exceptionnels, un peu dépaysés dans notre société contemporaine. Ces braves paysans sont profondément religieux; ils assistent aux offices, ils se disputent l'hon-

Digitized by Google

neur d'être fabriciens et ils en sont encore à écouter les conseils de leur curé. Saluons-les avec amour, car nous ne les verrons plus dans la vie réelle. Les ouvriers agricoles, Dieu merci, ouvrent les yeux à la lumière ; plutôt que leurs curés dont ils jugent scientifiquement les dires théologiques, ils écoutent les professionnels de la gréviculture, les prophètes du collectivisme et les lieutenants du patriotes Hervé. M. Jean Nesmy se classe évidemment parmi les romanciers réactionnaires. Quand on ose dire ainsi tout son amour pour cette chère vieille France qui disparaît, on se condamne soi-même à l'ostracisme.

Mais on conquiert de haute lutte, la sympathie ardente d'une élite de lecteurs.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

LA PRINCESSE

WILHELMINE DE PRUSSE

D'APRÈS SES MÉMOIRES

Suite et fin [1]

X

DERNIÈRES ANNÉES

Le Prince Royal ne jouait pas de bonheur avec le roi, dans le sens cynique où l'entend la Princesse.

J'ai dit que ce dernier avait été malade pendant la campagne pour la succession de Pologne. On l'avait cru perdu. Le Prince Royal, lors du court séjour qu'il avait fait à Bareith en automne, en avait parlé sans détours à sa sœur.

« Notre Sire touche à sa fin ; il ne vivra pas ce mois (2)».

Il avait même commencé à lui exposer comment il se conduirait quand il serait roi, et à s'excuser à l'avance s'il ne lui donnait pas tout ce qu'il lui avait promis dans le temps, car il ne se voyait pas en état de le faire.

— « On sera bien surpris dans le monde, avait-il ajouté, de me voir agir tout différemment qu'on ne l'aurait cru ; on s'imagine que je vais prodiguer mes trésors et que l'ar-

(1) Voir le numéro de novembre.
(2) *Mém.*

Digitized by Google

gent deviendra aussi commun à Berlin que les pierres, mais je m'en garderai bien ; j'augmenterai mon armée et je laisserai tout sur le même pied. J'aurai de grandes considérations pour la reine ma mère, je la rassasierai d'honneurs, mais je ne souffrirai pas qu'elle se mêle de rien, et si elle l'essaie, elle aura à qui parler (1). »

Il avait ajouté quelques conseils.

— « Quand votre benêt de beau-père mourra, je vous engage à supprimer votre cour et à vous réduire sur le pied de gentilshommes pour payer vos dettes. Au bout du compte, vous n'avez pas besoin de tant de monde, et il faut aussi que vous tâchiez de diminuer les gages de ceux que vous ne pourrez vous dispenser de garder. Vous avez été accoutumée à vivre à Berlin avec quatre plats ; c'est tout ce qu'il vous faut ici ; je vous ferai venir de temps en temps à Berlin : cela vous épargnera la table et le ménage (2). »

Les conseils étaient durs, et les arrangements pour le moins prématurés. Le Prince Royal comptait sans son hôte, qui ne tenait nullement à déloger, et dont la constitution était faite pour résister à de rudes assauts. Frédéric-Guillaume fut très bas en effet. Le Prince Royal dut rentrer précipitamment à Berlin, et, pendant quelques jours, la Princesse Héréditaire en reçut, par toutes les postes, une lettre où il lui disait que le roi ne vivrait pas vingt-quatre heures. Il avait été extraordinairement enflé, mais l'excès du mal amena le remède. Il perdit beaucoup d'eau, se trouva soulagé et guérit merveilleusement.

Au moment de la mort du margrave, le roi était sur pieds et devait vivre encore plusieurs années.

Cette mort ne paraît pas l'avoir affecté comme elle l'eût fait en d'autres temps. Il ne vint point aux funérailles. Elles se firent, dit la Princesse, « sans cérémonie, mais avec décence » (3) et à Himmelron. Le roi ne paraît pas non plus avoir donné des conseils à sa fille à ce moment, grave pour elle, où elle commença à gouverner. Instruit

(1) *Mém.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*

Digitized by Google

par l'expérience, il sentit peut-être qu'elle ne les aurait pas suivis, et, de fait, je ne vois pas qu'elle se soit préoccupée de suivre en rien ceux que son frère lui avait si gratuitement prodigués. L'initiative ne lui manquait pas. Elle s'empressa de faire réparer le château et transformer les appartements, et elle fit venir à Bareith une troupe de musiciens. Le jeune margrave Frédéric secoua le joug, devenu un peu lourd, de M. de Voit, et chargea de ses finances un nommé Ellerat qui avait eu dans le temps toute la confiance de son père. Ce dernier était un homme avisé. Il fit revivre certains droits des margraves de Bareith qui, avec le temps, étaient tombés en désuétude, et augmenta sensiblement, — il est vrai que ce fut de ce qu'il prit à ses sujets, — les revenus du jeune couple.

Peu importait la source. La margrave fut ravie de se voir à l'aise. Elle menait enfin la vie de ses rêves, qui était de trôner au milieu d'une cour. Son frère s'était chargé de lui dire que c'était une *petite* cour (1), mais personne du moins n'y était au-dessus d'elle. Quand elle en était fatiguée elle voyageait, promenant ses caprices dans tous les environs. Elle allait à Ems pour ses éternelles maladies, revenait à Anspach pour raccommoder sa sœur avec son beau-frère, visitait toutes les petites cours voisines, en trouvait les princes ridicules et ne se doutait pas qu'elle l'était aussi.

Ayant découvert, un beau matin, que l'air de Bareith, qui était pesant et humide, ne lui convenait pas du tout, ne s'imagina-t-elle pas d'aller passer un an à Montpellier ?

Ce voyage où elle voulait emmener le margrave et toute une suite, aurait deux avantages : lui rendre la santé, et rétablir ses affaires, car c'était le pays qui payait les frais de déplacements. A son point de vue, en effet, c'eût été tout avantage.

Le roi et la reine avaient fort désapprouvé le projet, mais le margrave avait su attendrir son beau-père en allant le

(1) A son dernier voyage à Bareith, il n'avait eu à la bouche que ces mots : petite cour, petits princes.

Digitized by Google

voir, accompagné de huit géants dont il lui faisait cadeau, et il en avait, à ce prix, tiré une permission. Restait le pays, à qui l'idée d'avoir à payer les frais de déplacements, faisait jeter ces hauts cris. « Les murmures étaient universels, on ne voulait pas nous laisser partir. Ma gouvernante, que son grand âge empêchait d'aller avec nous, faisait grand bruit (1). »

Mais c'étaient là des détails négligeables. La Princesse continua ses préparatifs et partit au jour dit.

On n'avait pas fait deux étapes que le jeune margrave tomba malade, ainsi que son médecin. Ils semblent avoir été atteints d'un empoisonnement. Il fallut s'arrêter pour les soigner tous deux. Ensuite le temps se gâta, et enfin l'on trouva que la saison était bien avancée pour aller en Italie.

(La margrave a tout l'air de s'imaginer que Montpellier est en Italie. En vérité, sa mémoire *angélique* lui faisait un peu défaut et elle avait bien oublié les leçons de géographie de M^lle^ Letti !...)

Les margraves revinrent donc à Bareith, accueillis, comme bien on pense, par leurs sujets, que cette odyssée n'avait pu moins faire que réjouir. La Princesse se remit à l'œuvre qu'elle avait entreprise de réformer sa cour.

« A force de soins et de peines, elle la changea, dit-elle, à son avantage. On en chassa une certaine grossièreté et barbarie qui y régnait au commencement, mais elle n'était pas encore sur un pied convenable. Tous ceux qui la composaient avaient des génies bornés : la plupart n'avaient vu que les rues de Bareith et n'avaient aucune idée du reste du monde ; la lecture et les sciences étaient bannies de chez eux et toutes leurs conversations se bornaient à parler de chasse, d'économies, et à nous faire des contes de la vieille cour (celle du margrave Georges-Guillaume). M. de Voit qui jusqu'alors nous avait été de quelque ressource, tombait dans la bigoterie. Ainsi nous n'avions que ce que nous tirions de nous-mêmes. »

La Princesse eût aimé, on le voit, à s'entourer de beaux

(1) *Mém.*

Digitized by Google

esprits, de savants et de musiciens. Sous ce rapport, elle ressemblait au Prince Royal, et c'est peut-être par ce trait de caractère qu'ils se montrent le plus frère et sœur. Elle ne devait que de bien loin réaliser son rêve, soit qu'elle n'ait pas su s'y prendre, soit que l'argent lui ait fait défaut pour retenir autour d'elle cette sorte d'esprit qui ne se contente pas uniquement des fumées de la gloire. Il est certain que Bareith ne devint jamais un centre intellectuel. M. de Voit et le médecin Superville en furent les deux étoiles, et leur lumière, en nul temps bien étincelante, s'est éteinte avec eux.

Cependant si sa petite cour n'était pas tout à fait ce qu'elle avait rêvé, on y vivait. Entre 1634 et 1640, la margrave, échappée enfin aux situations aiguës, ne se plaint plus que de sa santé.

A Berlin, aucun événement remarquable ne marqua cette période. Frédéric-Guillaume vieillissait et devenait moins belliqueux. Il avait mis ses troupes en si bel ordre qu'il eût redouté, prétendait-on, de les gâter en les faisant combattre. Ses derniers efforts se portaient sur les économies.

Le Prince Royal, depuis qu'il était sorti de Custrin, s'était « remis à faire des vers et de la musique plus que jamais : il lisait Leibnitz et même Wolf, qu'il appelait un compilateur de fatras, et donnait dans toutes les sciences à la fois... » (1). « Comme son père lui accordait peu de part aux affaires, et que même il n'y avait point d'affaires dans ce pays où tout consistait en revues, il employait son loisir à écrire aux gens de lettres de France qui étaient un peu connus dans le monde. Le principal fardeau tomba sur moi (2). » C'est Voltaire qui parle. Tels furent les débuts, et l'on connaît la suite et la fin de cette singulière amitié. La passion de devenir un grand écrivain français possédait alors le Prince Royal. C'est pour se faire apprendre les finesses de notre langue qu'il correspondait avec Voltaire.

(1) VOLTAIRE : *Mém.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

Celui-ci lui conseillait d'écrire *opinion* plutôt qu'*opignon* et *vice* de préférence à *visse* (1). S'il lui restait, comme on le voit, quelques traces de ses origines germaniques, il est certain qu'il était un bon élève et que peu d'étrangers sont arrivés à écrire le français aussi purement que lui.

Le roi avait fini par fermer les yeux sur les manies de son fils. Il le laissait lire, écrire et jouer de la flûte tant qu'il lui plaisait. Le Prince Royal, en revanche, ne disait plus tant de mal de l'armée et reconnaissait que « le militaire » avait du bon. Ils étaient alors moins mal ensemble qu'ils ne l'avaient jamais été. Adressant en 1737 une ode à son frère Henri, le Prince Royal la commençait par ces mots :

> O vous en qui mon cœur tendre et plein de retour
> Chérit encore le sang qui lui donna le jour !

Ce cœur « tendre et plein de retour », ainsi que cette tardive tendresse pour le sang qui lui donna le jour, laissent le lecteur sceptique. Après cela, l'esprit du Prince Royal lui était venu tard; peut-être en était-il de même de son cœur?... Il ne faut faire à personne l'injure de le croire incapable d'un bon sentiment.

En 1739, le roi eut un retour de son hydropisie. Il s'en remit, mais l'année suivante, il retomba, et, cette fois, sans espérance de se relever.

La margrave de Bareith fut avertie par sa mère que les médecins ne donnaient plus au roi que quatre semaines de vie. Elle pensa aussitôt à aller le voir, *sa sœur de Brunswick y étant allée*, mais ce qu'elle avait fait, quelques années auparavant à la Princesse d'Ostfrise lui fut rendu. Le Prince Royal lui déconseilla le voyage, prétendant qu'elle serait mal reçue et qu'on ne lui saurait aucun gré de son dérangement.

Le conseil équivalait à un ordre. Elle resta donc, et ce fut par d'autres qu'elle apprit le détail des derniers jours de son père.

Il avait été de mal en pis jusqu'à la fin de mai. Le

(1) VOLTAIRE : *Lettres.*

Digitized by Google

31 mai, après avoir passé une « très mauvaise nuit », il se fit traîner, dans un char roulant, jusqu'à l'appartement de la reine, qui dormait encore, ne le croyant pas à l'extrémité.

« — Levez-vous, lui dit-il, je n'ai plus que quelques heures à vivre ; que j'aie au moins la consolation de mourir entre vos bras !

« Il se fit ensuite mener chez ses fils, dont il prit tendrement congé, à la réserve du Prince Royal, auquel il ordonna de le suivre dans son appartement.

« Dès qu'il y fut, il fit assembler les premiers ministres, le Prince d'Anhalt et tous les généraux et colonels qui se trouvaient à Postdam. Après leur avoir fait un petit discours pour les remercier de leurs services passés et les exhorter à conserver pour le Prince Royal, son unique héritier, la fidélité qu'ils avaient eue pour lui, il fit la cérémonie de l'abdication et remit toute son autorité à son fils.

« Se tournant ensuite du côté du Prince d'Anhalt :

— Vous êtes, lui dit-il, le plus ancien de mes généraux ; il est juste que je vous donne le meilleur de mes chevaux.

« Il ordonna en même temps qu'on le lui amenât, et voyant le Prince Royal attendri :

« — C'est le sort de l'homme ! lui dit-il. Il faut que tous paient le tribut à la nature.

« Mais, craignant de voir sa fermeté ébranlée par les pleurs et les lamentations de tous ceux qui étaient présents, il leur signifia de se retirer, ordonnant à tous ses domestiques de mettre une nouvelle livrée qu'ils avaient fait faire, et à son régiment de prendre le nouvel uniforme.

« La reine entra sur ces entrefaites. A peine fut-elle depuis un quart d'heure dans la chambre, que le roi tomba en faiblesse. On le mit aussitôt au lit où, à force de soins, on le fit revenir. Regardant alors autour de lui, et voyant ses domestiques habillés tout à neuf :

« — Vanités des vanités ! dit-il, tout est vanité !

« S'adressant à son premier médecin, il lui demanda s'il en avait pour longtemps. Le médecin lui ayant répondu qu'il en avait pour une demi-heure, il demanda un miroir, et s'y étant regardé, il sourit et dit :

Digitized by Google

« —Je suis bien changé... Je ferai en mourant une vilaine grimace...

« Il réitéra la même question aux autres médecins qui se trouvaient présents.

« Ces braves gens paraissent avoir voulu adoucir ce que la réponse du premier médecin avait de par trop crû, mais il ne se paya pas de leur réponse.

— « Un quart d'heure s'est écoulé ! Tant mieux ! répondit-il, je rentrerai bientôt dans mon néant ! »

On voulut faire entrer deux ecclésiastiques pour lui faire la prière; il leur fit remarquer qu'il savait tout ce qu'ils avaient à lui dire, qu'ainsi ils pouvaient se retirer. Ses faiblesses étant devenues plus fréquentes, il expira enfin à midi (1).

Sans doute on cite des morts plus sublimes ou plus saintes : celle du vieux Frédéric-Guillaume payant, entouré de sa femme, de ses enfants et du Prince d'Anhalt, son plus ancien ami, son tribut à la nature ne me paraît pas sans grandeur. Il n'emportait dans la tombe aucune rancune, et il ne demandait pas, comme le margrave, si son fils avait l'air content de gouverner. Que chacun eût son tour en ce monde, lui paraissait naturel, et plein lui-même de faiblesses qu'il ne reniait pas, il fermait les yeux sur celles d'autrui.

« Le nouveau roi conduisit la reine dans son appartement, où il y eut beaucoup de larmes versées. Je ne sais, ajoute la margrave, si elles étaient fausses ou sincères (2) » : réflexion au moins étrange, sur les livres d'une fille, en une telle occasion ! J'aime à croire que les larmes de la reine et de Frédéric II étaient sincères. Au fond, ils savaient tous deux que, malgré ses manières brutales, Frédéric-Guillaume avait été un brave cœur, et ils l'avaient assez fait souffrir pour éprouver quelques regrets.

« Les singularités de ce roi ont fait méconnaître, a dit Las Cases, les services qu'il a rendus à son pays. On s'est

(1) *Mém.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

trop arrêté sur sa brutalité comme soldat et pas assez sur la fameuse discipline qu'il a créée comme général. On a fait beaucoup d'attention au cynisme de ses manières et au rapiéçage de ses vêtements grossiers et pas assez calculé les trésors qu'il amassa (1). »

Il est certain que Frédéric II hérita à vingt-huit ans d'un royaume en parfait état (2), et qu'une partie de la gloire qui a tout entière rejailli sur son nom aurait dû justement revenir à son père. Lui-même l'a reconnu plus tard (3).

Quoi qu'il eût dit et pensé en sa verte jeunesse de la politique de Frédéric-Guillaume, il s'empressa de la continuer.

« Il commença son règne, disent les flatteurs du temps, par des traits de bonté de cœur, justice qu'il rend au défunt, tendresse pour ses sujets (4). » Mais il ne jeta pas, comme on l'avait cru, l'argent par les fenêtres : on le trouva avare, plus avare encore que son père. Ceux qui l'avaient flatté pendant toute sa jeunesse n'obtinrent de lui que des récompenses insignifiantes et qui les firent douter de cette tendresse dont on avait trop parlé. Il s'occupa surtout des affaires beaucoup plus qu'on n'avait pensé.

La margrave de Bareith alla le voir à Berlin dans la première année de son règne 1740. Elle le trouva maigre et défait. Il travaillait toute la journée, car il ne se faisait rien qui ne passât par ses mains; il causait le reste du temps avec des savants, et trouvait encore le moyen de jouer chaque jour deux ou trois concerts sur la flûte (et « il surpassait, dit-elle, ceux qui étaient passés maîtres dans cet instrument (5) »).

C'est tout à fait le même tableau que nous font de lui, dix ans plus tard, les lettres de Voltaire : « Il porte le fardeau de roi depuis cinq heures du matin jusqu'au dîner, donne absolument le reste de la journée aux belles-lettres

(1) Le Page : *Atlas*.
(2) Sans parler de dix millions d'écus en or trouvés dans les caves paternelles.
(3) Voir *Histoire de mon temps*, Ch. II, Frédéric II.
(4) Cité dans une lettre de Frédéric II à Voltaire.
(5) *Mém.*

Digitized by Google

et est à souper le plus aimable des hommes ». Ce qui prouve qu'il avait pris tout de suite les habitudes qui allaient être celles de sa vie. Et en tout, dès qu'il fut roi, il fit preuve d'idées arrêtées et soutenues dont il eût été difficile de supposer, pendant sa jeunesse maladive, qu'il deviendrait capable.

Avec sa famille, il se montra fier et quinteux. Il est inutile de parler de « sa triste femme » comme l'appelle Choiseul : au tort de n'avoir pas été choisie par lui, elle ajouta celui de ne pas lui donner d'héritiers. Quant à Wilhelmine avec qui il avait enduré tant de mauvais jours et pour qui il passait alors pour avoir une vive amitié, elle s'était attendue, et chacun s'était attendu pour elle, à quelques faveurs. Il ne lui en accorda aucune, lui fit en public quelques excuses glacées, et bientôt, dit-elle, « il ne garda plus de mesure, et distingua plus que moi ma sœur d'Anspach ». Ce trait la blessa plus que tous les autres.

Le margrave, son mari, lui avait prédit dans le temps qu'elle n'avait rien à attendre de son frère. Il y avait vu plus clair qu'elle ne le croyait alors.

Ils quittèrent (janvier 1741) une cour où ils n'avaient pas le rang qu'ils prétendaient, et regagnèrent leur petit Bareith. Peu après, il y fiancèrent leur fille, âgée de 9 ans, au duc de Wurtemberg, projet avantageux et qui devait aboutir.

Le margrave savait bien qu'il n'avait rien à attendre du roi son beau-frère, et que le vainqueur de la Silésie ne se souciait guère de sa « petite cour ». Mais il ne croyait pas qu'il lui fût interdit à lui-même de s'occuper de ses propres affaires. Ayant entamé alors avec l'empereur quelques négociations qui d'ailleurs n'aboutirent pas, il reçut de Frédéric II une verte réprimande pour avoir chargé un autre, et à son insu, de ses intérêts. Après cet incident, ils passèrent de l'indifférence à l'inimitié ouverte et déclarée, ce qui n'empêchait pas le roi d'aller voir sa sœur, quand ces visites pouvaient servir de prétexte à couvrir quelque plan qu'il avait intérêt à cacher (1).

(1) C'est ainsi qu'il alla en 1843 à Anspach et à Bareith. En

Digitized by Google

Ainsi notre Princesse tombait de peine en peine et donnait raison à l'astrologue qui avait prédit que sa vie ne serait qu'un tissu de fatalités. Mais la dernière fut la plus sensible.

Au milieu de tout ce qu'elle avait souffert depuis son mariage, son bonheur domestique avait été parfait, et beaucoup plus longtemps qu'elle n'était, semble-t-il, en droit de l'espérer, elle avait tenu son mari sous le charme. Ni les séparations n'avaient refroidi l'amour du Prince Héréditaire, ni les exigences ne l'avaient lassé. Il aimait sa femme jusqu'à lui passer, sans jamais lui faire d'observation, ses plus incroyables fantaisies, et il n'aimait qu'elle... A ce moment, elle s'aperçut qu'en prenant chez elle Mlle Marwitz, elle avait réchauffé un serpent dans son sein.

Cette fille s'était laissé dire dans le monde qu'elle ne déplaisait pas au margrave. Une plaisanterie, alors sans fondement, avait fait naître une idée...

Il vint peu après à Bareith une certaine duchesse de Wurtemberg qui avait du jargon, une gaîté immodérée et tout un ensemble de manières répondant à des mœurs très libres. Mlle Marwitz « se fourra dans l'esprit que les manières de cette duchesse étaient françaises, et que, pour être du bel air, il fallait se mouler sur elle (1) ». On commença à se battre dans les appartements du château, on se jetait des serviettes à la tête, on courait comme des chevaux échappés, et l'on s'embrassait au refrain de chansons provocantes. Le margrave qui était encore jeune s'amusait à ces jeux, et en jouant avec le feu, finit par s'y brûler.

La margrave garda une certaine considération extérieure, mais bientôt ce ne fut plus elle qui distribua les faveurs. On vit arriver en place tous les amis de Mlle Marwitz... Elle était supplantée.

Là se terminent les Mémoires de la Princesse Wilhel-

réalité c'était pour s'aboucher avec Seckendorff et délibérer avec lui sur les ressorts qu'on pouvait mettre en jeu pour assistér l'empereur d'Autriche.

(1) *Mém.*

Digitized by Google

mine. Faisons comme elle. Jetons un voile sur ces malheurs trop ordinaires aux princesses et aux femmes et qui faisaient dire à la duchesse d'Orléans : « Le meilleur des hommes ne vaut pas le diable ! »

Il paraît prouvé que la brouille de la margrave avec Frédéric II ne fut pas éternelle. Les Allemands se brouillent et se débrouillent avec une facilité dont nous n'avons pas l'idée. Nous la retrouvons à Berlin pendant le séjour qu'y fit Voltaire de 1750 à 1752. Elle pénétra — Dieu sait si ce fut avec joie ! — dans le petit cercle de beaux esprits qui gravitaient alors autour de Frédéric et Voltaire l'apprécia. Elle lui donna des marques de confiance dont il s'est vanté dans ses mémoires ; ils s'écrivirent jusqu'à la mort de la Princesse, et pour donner une idée du ton de ces lettres, à la fois affectueuses et prétentieuses, je citerai la fin de celle-ci, qui fut la dernière.

« Que vous êtes heureux dans votre hermitage où vous vous reposez sur vos lauriers et où vous pouvez philosopher de sang-froid sur l'égarement des hommes (1) ! Je vous y souhaite tout le bonheur imaginable. Si la fortune nous favorise encore, comptez sur toute ma reconnaissance, et je n'oublierai jamais les marques d'attachement que vous m'avez données : ma sensibilité vous en est garante. Je ne suis jamais amie à demi, et je le serai toujours véritablement de frère Voltaire.

WILHLEMINE.

Ainsi, n'ayant jamais pu satisfaire son ambition et revenue de son amour, elle semble s'être tournée alors vers des plaisirs d'un autre genre. Mais le temps d'établir sa réputation de bel esprit ne devait pas lui être laissé.

L'ex-prétendant de la Princesse Royale, le Prince de Galles, était mort en 1751, avant d'avoir succédé à son père.

(1) Elle écrivait ces mots avant la bataille de Rosbach, où l'on sait que Frédéric II s'était jeté, persuadé qu'il y resterait, et après avoir écrit une ode un peu ennuyeuse, mais qui se terminait par ces trois beaux vers :

Quand on est voisin du naufrage,
Il faut, en affrontant l'orage,
Penser, vivre et mourir en roi.

Digitized by Google

La reine Sophie-Dorothée mourut cette même année, 28 juin 1757 (1).

La margrave ne survécut à sa mère qu'un peu plus d'un an. Elle avait toujours été d'une santé faible. Elle prit une hydropisie qu'aucun remède ne put guérir et elle mourut le 14 octobre 1758 « avec un courage et une fermeté d'âme dignes, dit Frédéric II, des plus intrépides philosophes. » Elle avait quarante-neuf ans.

« C'était une princesse d'un rare mérite, dit-il encore, elle avait l'esprit cultivé et orné des plus belles connaissances, un génie propre à tout et un talent singulier pour tous les arts. Ces heureux dons de la nature faisaient cependant la moindre partie de son éloge. La bonté de son cœur, ses inclinations généreuses et bienfaisantes, la noblesse et l'élévation de son âme, la douceur de son caractère réunissaient en elle les avantages brillants de l'esprit à un fonds de vertu solide qui ne se démentit jamais. Elle éprouva souvent l'ingratitude de ceux qu'elle avait comblés de biens et de faveurs, sans qu'on pût citer un exemple qu'elle eût jamais manqué à personne. La plus tendre, la plus constante amitié unissait le roi à cette digne sœur. Ces liens s'étaient formés dès leur première enfance ; la même éducation et les mêmes sentiments les avaient resserrés ; une fidélité à toute épreuve des deux parts les rendit indissolubles (2) ».

Si le roi eût connu les Mémoires de sa sœur il eût peut-être un peu rabattu de cet éloge et évité d'insister sur leur

(1) Frédéric II a écrit sur cette « vénérée, adorée et tendre mère », ces lignes qui relèvent plus, il est vrai, du panégyrique que de l'histoire : « Ses vertus et ses grandes qualités faisaient l'admiration de tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher. Sa mort n'occasionna pas un deuil de cérémonie, mais fut une calamité publique ; les grands regrettèrent son abord facile et gracieux, les petits sa débonnaireté, les pauvres leur refuge, les malheureux leur ressource, les gens de lettres leur protectrice, et tous ceux de la famille qui avaient l'honneur de lui appartenir de plus près croyaient avoir perdu une partie d'eux-mêmes et se sentaient plus frappés qu'elle du coup qui venait de l'emporter. » (*Mémoires de Frédéric II.*) Quelques démêlés que le grand Frédéric ait eus avec les siens de leur vivant, on doit reconnaître qu'il les a fort épargnés après leur mort et dans ses écrits.

(2) *Mémoires de Frédéric II.*

Digitized by Google

constante amitié, mais ils ne parurent que longtemps après sa mort.

Voltaire consacra à la margrave une ode qu'on ne lira pas peut-être sans intérêt, quoiqu'un peu longue.

ODE

SUR LA MORT DE SON ALTESSE ROYALE

MADAME LA PRINCESSE DE BAREITH

I

Lorsqu'en des tourbillons de flamme et de fumée,
Cent tonnerres d'airain, précédés des éclairs,
De leurs globes brûlants renversent une armée,
Quand de guerriers mourants les sillons sont couverts,
Tous ceux qu'épargna la foudre,
Voyant rouler dans la poudre
Leurs compagnons massacrés,
Sourds à la pitié timide,
Marchent d'un pas intrépide
Sur leurs membres déchirés.

II

Ces féroces humains, plus durs, plus inflexibles
Que l'acier qui les couvre au milieu des combats,
S'étonnent à la fin de devenir sensibles,
D'éprouver la pitié qu'ils ne connaissaient pas,
Lorsque la mort, en silence,
D'un pas terrible s'avance,
Vers un objet plein d'attraits ;
Quand ces yeux qui, dans les âmes,
Lançaient les plus douces flammes,
Vont s'éteindre pour jamais.

Digitized by Google

III

Une famille entière interdite, éplorée,
Se presse, en gémissant, vers un lit de douleurs ;
La victime l'attend, pâle, défigurée,
Tendant une main faible à ses amis en pleurs :
Tournant en vain la paupière
Vers un reste de lumière,
Qu'elle gémit de trouver,
Elle présente sa tête :
La faux redoutable est prête :
Et la mort va la lever.

IV

Le coup part, tout s'éteint : c'en est fait. Il ne reste
De tant de dons heureux, de tant d'attraits si chers,
De ces sens animés d'une flamme céleste
Qu'un cadavre glacé, la pâture des vers.
Ce spectacle lamentable,
Cette perte irréparable,
Vous frappe d'un coup plus fort
Que cent mille funérailles
De ceux qui, dans les batailles,
Donnaient et souffraient la mort.

V

O Bareith ! ô vertus ! ô grâces adorées !
Femme sans préjugés, sans vice et sans erreurs !
Quand la mort l'enleva de ces tristes contrées,
De ce séjour de sang, de rapine et d'horreurs,
Les nations acharnées,
De leurs haines forcenées
Suspendirent les fureurs :
Les discordes s'arrêtèrent,
Tous les peuples s'accordèrent
A l'honorer de leurs pleurs.

Digitized by Google

VI

De la douce vertu, tel est le sûr empire !
Telle est la digne offrande à tes mânes sacrés !
Vous, qui n'êtes que grands, vous, qu'un flatteur admire,
Vous traitons-nous ainsi lorsque vous expirez !
La mort que Dieu vous envoie
Est le seul moment de joie
Qui console nos esprits !
Emportez, âmes cruelles,
Ou nos haines éternelles
Ou nos éternels mépris !

VII

Mais toi dont la vertu fut toujours secourable,
Toi, de qui l'héroïsme égala la bonté,
Qui pensais en grand homme, en philosophe aimable,
Qui, de ton sexe enfin, n'avais que la beauté :
Si ton insensible cendre
Chez les morts pouvait entendre
Tous les cris de notre amour,
Tu dirais, dans ta pensée :
Les Dieux m'ont récompensée
Quand ils m'ont ôté le jour !

VIII

C'est nous, tristes humains, nous qui sommes à plaindre,
Dans nos champs désolés et sous nos boulevards,
Condamnés à souffrir, condamnés à tout craindre
Des serpents de l'envie et des fureurs de Mars.
Les peuples foulés gémissent,
Les arts, les vertus périssent :
On assassine les rois ;
Tandis que l'on ose encore
Dans ce siècle que j'abhorre
Parler de mœurs et de lois !

Digitized by Google

IX

Hélas ! qui désormais, dans une cour paisible,
Retiendra sagement la superstition,
Le sanglant fanatisme, et l'athéisme horrible,
Enchaînés sous les pieds de la religion ?
Qui prendra pour son modèle
La loi pure et naturelle
Que Dieu grava dans nos cœurs ?
Loi sainte, aujourd'hui proscrite,
Par la fureur hypocrite
D'ignorants persécuteurs ?

X

Des tranquilles hauteurs de la philosophie,
Ta pitié contemplait, avec des yeux sereins,
Ces fantômes changeants du songe de la vie,
Tant de travaux détruits, tant de projets si vains,
Ces factions indociles,
Qui tourmentent, dans nos villes,
Nos citoyens obstinés,
Ces intrigues si cruelles
Qui font des cours les plus belles
Un séjour d'infortunés.

XI

Du temps qui fuit toujours, tu fis toujours usage :
O combien tu plaignais l'infâme oisiveté
De ces esprits sans goût, sans force et sans courage,
Qui meurent pleins de jours et n'ont point existé !
La vie est dans la pensée.
Si l'âme n'est exercée,
Tout son pouvoir se détruit :
Ce flambeau sans nourriture,
N'a qu'une lueur obscure
Plus affreuse que la nuit.

Digitized by Google

XII

Illustres meurtriers, victimes mercenaires,
Qui, redoutant la honte, et méprisant la peur,
L'un par l'autre animés aux combats sanguinaires,
Fuiriez, si vous l'osiez, et mourez par honneur:
Une femme, une Princesse,
Dans sa tranquille sagesse,
Du sort dédaignant les coups,
Souffrant ses maux, sans se plaindre,
Voyant la mort, sans la craindre,
Etait plus brave que vous!

XIII

Mais qui célébrera l'amitié courageuse,
Première des vertus, passion des grands cœurs,
Feu sacré, dont brûla ton âme généreuse,
Qui s'épurait encore au creuset des malheurs?
Rougissez, âmes communes,
Dont les diverses fortunes
Gouvernent les sentiments:
Frêles vaisseaux, sans boussole,
Qui tournez au gré d'Eole,
Plus légers que ses enfants!

XIV

Cependant elle meurt, et Zoïle respire!
Et des lâches Séjans un lâche imitateur,
A la vertu tremblante insulte avec empire,
Et l'hypocrite en paix sourit au délateur!
Le troupeau faible des sages,
Dispersé par les orages,
Va périr sans successeurs:
Leurs noms, leurs vertus s'oublient,
Et les enfers multiplient
La race des oppresseurs.

Digitized by Google

XV

Tu ne chanteras plus, solitaire Sylvandre,
Dans ce palais des arts, où les sons de ta voix,
Contre les préjugés osaient se faire entendre,
Et, de l'humanité faisaient parler les droits.
Mais, dans ta noble retraite,
Ta voix, loin d'être muette,
Redouble ses chants vainqueurs,
Sans flatter les faux critiques,
Sans craindre les fanatiques,
Sans chercher des protecteurs !

XVI

Vils tyrans des esprits, vous serez mes victimes :
Je vous verrai pleurer, à mes pieds abattus ;
A la postérité je peindrai tous vos crimes,
De ces mâles crayons dont j'ai peint vos vertus.
Craignez ma main raffermie :
A l'opprobre, à l'infamie,
Vos noms seront consacrés ;
Comme le sont à la gloire
Les enfants de la victoire
Que ma muse a célébrés !

La beauté pompeuse de ces vers dut faire tressaillir d'aise les mânes de la Princesse. Voltaire avait peut-être bien été un peu loin en vantant la bravoure d'une femme qui n'avait jamais cherché pendant la guerre qu'à garder son mari sous ses jupes. Mais en poésie, on n'y regarde pas de si près !

En prose, je crois que notre héroïne fut louée beaucoup plus sobrement. Quelques années avant sa mort, un médecin qui voulait à toute force lui procurer l'honneur de donner au pays un Prince héréditaire, lui avait proposé un traitement qui n'avait qu'un défaut, c'est qu'elle y risquait

Digitized by Google

sa peau. « Si elle meurt, avait-il dit en dessous, ce ne sera qu'une femme de moins (1). » Je crains que telle n'ait été, chez beaucoup de sujets de la margrave, son oraison funèbre. Peut-être même, ayant été choqués du sans-façon avec lequel « des tranquilles hauteurs de la philosophie, cette femme sans préjugés » exprimait le contenu de leur porte-monnaie, quelques-uns d'entre eux se félicitèrent-ils de sa mort...

Son peu héroïque mari s'empressa de se remarier, et devint une seconde fois beau-frère de Frédéric II (en épousant une Brunswick), ce qui ne paraît pas avoir augmenté leur sympathie réciproque. Il ne survécut que cinq ans à sa première femme et l'on ne sait rien de ce qui, pendant ces cinq années, se passa à Bareith.

Frédéric II vécut jusqu'en 1786. Entrer dans l'histoire de son règne ou même formuler sur son caractère un jugement en règle, dépasserait la portée de ces pages. S'il est vrai « qu'il ne fut pas meilleur poète que valeureux guerrier (2) » et que son masque, une fois tombé, n'ait laissé subsister que le moral de la plus vilaine âme qui ait jamais existé (3) », c'est ce que d'autres décideront.

Je n'ai pas prétendu faire l'histoire des personnages que j'ai mis en scène. J'ai seulement essayé, en suivant un récit qui ne nous montre d'eux que le côté intime, de surprendre et de dégager les traits principaux de leur physionomie. Ce ne sont pas des portraits officiels que j'ai donnés, ce sont des esquisses prises au vol. A cause de la vie qui les anime, ces esquisses m'ont paru ressemblantes. Je n'affirme pourtant pas qu'elles le soient, et ainsi qu'on doit toujours le faire quand on parle de choses qu'on n'a pas vues et de personnes qu'on n'a pas connues, j'en laisse toute la responsabilité à celle qui en a écrit en se donnant elle-même comme témoin oculaire.

(1) *Mém.*
(2) Choiseul. *Lettres à Voltaire.*
(3) *Id.*

M. M.

Digitized by Google

LA SÉPARATION

DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

TEXTE DE LA LOI SUR LA SÉPARATION

Donc l'iniquité maçonnique triomphe... provisoirement — qu'est-ce que dix et vingt ans dans la vie de l'Eglise et qu'est-ce que la Franc-Maçonnerie auprès de l'Empire romain qui fut battu en fin de compte? — elle peut enregistrer, et nous enregistrons avec elle, comme une date historique, la journée du 6 décembre 1905. Nous ne l'oublierons pas.

Nous n'oublierons pas, non plus, cette majorité de sectaires des deux Chambres qui, pour lui obéir servilement, et souvent sans comprendre, n'a pas hésité à fouler aux pieds les droits sacrés des consciences, les pétitions de millions de citoyens français, les lois élémentaires de la politesse internationale, la paix religieuse d'un grand pays et à mettre, à la place d'un instrument diplomatique, qui garantissait l'indépendance des deux pouvoirs, une loi oppressive pleine de dérogations au droit commun et même au droit naturel, et mal faite parce que faite à la hâte comme une mauvaise action : *Quod fac, fac citius.* On sait du reste, en effet qu'elle n'a été discutée qu'une seule fois à la Chambre, alors que les actes législatifs im-

Digitized by Google

portants sont toujours l'objet de deux délibérations. Au Sénat on ne l'a même pas discutée du tout. Plus veule que la Chambre des Pairs et le Sénat de l'Empire, la majorité n'a pas daigné répondre aux très éloquents discours de l'opposition libérale et catholique ni discuter sérieusement les cent et quelques amendements qui lui étaient soumis. Un seul orateur de la gauche a parlé, M. Clémenceau, et il l'a fait pour dire que la loi nous était encore trop favorable, mais qu'il la voterait tout de même parce qu'il était prisonnier de son parti.

En voici le dispositif jusqu'à ce, conformément aux vœux de M. Clémenceau, elle subisse le sort de la loi sur les Congrégations et enlève les dernières illusions à ceux qui croient que la liberté est compatible avec le règne des Jacobins :

TITRE PREMIER

Principes.

Article premier. — La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2. — La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics, tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

Digitized by Google

TITRE II

Attributions des biens. — Pensions.

Art. 3. — Les établissements dont la suppression est ordonnée par l'article 2 continueront provisoirement de fonctionner, conformément aux dispositions qui les régissent actuellement, jusqu'à l'attribution de leurs biens aux Associations prévues par le titre IV, et au plus tard jusqu'à l'expiration du délai ci-après.

Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé par les agents de l'administration des domaines à l'inventaire descritif et estimatif :

1° Des biens mobiliers et immobiliers desdits établissements ;

2° Des biens de l'Etat, des départements et des communes dont les mêmes établisements ont la jouissance.

Ce double inventaire sera dressé contradictoirement avec les représentants légaux des établissements ecclésiastiques ou eux dûment appelés par une notification faite en la forme administrative.

Les agents chargés de l'inventaire auront le droit de se faire communiquer tous titres et documents utiles à leurs opérations.

Art. 4. — Dans le délai d'un an à partir de la promulgation de la présente loi, les biens mobiliers et immobiliers des menses, fabriques, conseils presbytéraux, consistoires et autres établissements publics du culte seront, avec toutes les charges et obligations qui les grèvent et avec leur affectation spéciale, transférés par les représentants légaux de ces établissements aux Associations qui, en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice, se seront légalement formées, suivant les prescriptions de l'article 19, pour l'exercice de ce culte dans les anciennes circonscriptions desdits établissements.

Art. 5. — Ceux des biens désignés à l'article précédent

Digitized by Google

qui proviennent de l'Etat et qui ne sont pas grevés d'une fondation pieuse créée postérieurement à la loi du 18 germinal an X feront retour à l'Etat.

Les attributions de biens ne pourront être faites par les établissements ecclésiastiques qu'un mois après la promulgation du règlement d'administration publique prévu à l'article 43. Faute de quoi la nullité pourra en être demandée devant le tribunal civil par toute partie intéressée ou par le ministère public.

En cas d'aliénation par l'Association cultuelle de valeurs mobilières ou d'immeubles faisant partie du patrimoine de l'établissement dissous, le montant du produit de la vente devra être employé en titres de rentes nominatifs ou dans les conditions prévues au paragraphe 2 de l'article 22.

L'acquéreur des biens aliénés sera personnellement responsable de la régularité de cet emploi.

Les biens revendiqués par l'Etat, les départements ou les communes ne pourront être aliénés, transformés ni modifiés jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la revendication par les tribunaux compétents.

Art. 6. — Les Associations attributaires des biens des établissements ecclésiastiques supprimés seront tenues des dettes de ces établissements ainsi que de leurs emprunts, sous réserve des dispositions du troisième paragraphe du présent article ; tant qu'elles ne seront pas libérées de ce passif, elles auront droit à la jouissance des biens productifs de revenus qui doivent faire retour à l'Etat en vertu de l'article 5.

Le revenu global desdits biens reste affecté au payement du reliquat des dettes régulières et légales de l'établissement public supprimé, lorsqu'il ne se sera formé aucune Association cultuelle apte à recueillir le patrimoine de cet établissement.

Les annuités des emprunts contractés pour dépenses relatives aux édifices religieux seront supportées par les Associations en proportion du temps pendant lequel elles auront l'usage de ces édifices par application des dispositions du titre III.

Digitized by Google

Dans le cas où l'Etat, les départements ou les communes rentreront en possession de ceux des édifices dont ils sont propriétaires, ils seront responsables des dettes régulièrement contractées et afférentes auxdits édifices.

Art. 7. — Les biens mobiliers ou immobiliers grevés d'une affectation charitable ou de toute autre affectation étrangère à l'exercice du culte seront attribués, par les représentants légaux des établissements ecclésiastiques, aux services ou établissements publics ou d'utilité publique, dont la destination est conforme à celle desdits biens. Cette attribution devra être approuvée par le préfet du département où siège l'établissement ecclésiastique. En cas de non approbation, il sera statué par décret en Conseil d'Etat.

Toute action en reprise ou en revendication devra être exercée dans un délai de six mois à partir du jour où l'arrêté préfectoral ou le décret approuvant l'attribution aura été inséré au *Journal officiel*. L'action ne pourra être intentée qu'en raison de donations ou de legs et seulement par les auteurs et leurs héritiers en ligne directe.

Art. 8. — Faute par un établissement ecclésiastique d'avoir, dans le délai fixé par l'article 4, procédé aux attributions ci-dessus prescrites, il y sera pourvu par décret.

A l'expiration dudit délai, les biens à attribuer seront, jusqu'à leur attribution, placés sous séquestre.

Dans le cas où les biens attribués en vertu de l'article 4 et du paragraphe 1er du présent article seront, soit dès l'origine, soit dans la suite, réclamés par plusieurs Associations formées pour l'exercice du culte, l'attribution qui en aura été faite par les représentants de l'établissement ou par décret pourra être contestée devant le Conseil d'Etat statuant au contentieux, lequel prononcera en tenant compte de toutes les circonstances de fait.

La demande sera introduite devant le Conseil d'Etat, dans le délai d'un an à partir de la date du décret ou à partir de la notification, à l'autorité préfectorale, par les représentants légaux des établissements publics du culte, de l'attribution effectuée par eux. Cette notification devra être faite dans le délai d'un mois.

Digitized by Google

L'attribution pourra être ultérieurement contestée en cas de scission dans l'Association nantie, de création d'association nouvelle par suite d'une modification dans le territoire de la circonscription ecclésiastique et dans le cas où l'Association attributaire n'est plus en mesure de remplir son objet.

Art. 9. — A défaut de toute Association pour recueillir les biens d'un établissement public du culte, ces biens seront attribués par décret aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance situés dans les limites territoriales de la circonscription ecclésiastique intéressée.

En cas de dissolution d'une Association, les biens qui lui auront été dévolus en exécution des articles 4 et 8 seront attribués par décret rendu en Conseil d'Etat, soit à des associations analogues dans la même circonscription ou, à leur défaut, dans les circonscriptions les plus voisines, soit aux établissements visés au paragraphe premier du présent article.

Toute action en reprise ou en revendication devra être exercée dans un délai de six mois à partir du jour où le décret aura été inséré au *Journal officiel*. L'action ne pourra être intentée qu'en raison de donations ou de legs et seulement par les auteurs et leurs héritiers en ligne directe.

Art. 10. — Les attributions prévues par les articles précédents ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor.

Art. 11. — Les ministres des cultes qui, lors de la promulgation de la présente loi, seront âgés de plus de soixante ans révolus et qui auront, pendant trente ans au moins, rempli des fonctions ecclésiastiques rémunérées par l'Etat, recevront une pension annuelle et viagère égale aux trois quarts de leur traitement.

Ceux qui seront âgés de plus de quarante-cinq ans et qui auront, pendant vingt ans au moins, rempli des fonctions ecclésiastiques rémunérées par l'Etat, recevront une pension annuelle et viagère égale à la moitié de leur traitement.

Digitized by Google

Les pensions allouées par les deux paragraphes précédents ne pourront pas dépasser 1.500 fr.

En cas de décès des titulaires, ces pensions seront reversibles, jusqu'à concurrence de la moitié de leur montant, au profit de la veuve et des orphelins mineurs laissés par le défunt et, jusqu'à concurrence du quart, au profit de la veuve sans enfants mineurs. A la majorité des orphelins, leur pension s'éteindra de plein droit.

Les ministres des cultes actuellement salariés par l'Etat, qui ne seront pas dans les conditions ci-dessus, recevront, pendant quatre ans, à partir de la suppression du budget des cultes, une allocation égale à la totalité de leur traitement pour la première année, aux deux tiers pour la deuxième, à la moitié pour la troisième, au tiers pour la quatrième.

Toutefois, dans les communes de moins de 1.000 habitants et pour les ministres des cultes qui continueront à y remplir leurs fonctions, la durée de chacune des quatre périodes ci-dessus indiquée sera doublée.

Les départements et les communes pourront, sous les mêmes conditions que l'Etat, accorder aux ministres des cultes actuellement salariés par eux des pensions ou des allocations établies sur la même base et pour une égale durée.

Réserve est faite des droits acquis en matière de pensions par application de la législation antérieure, ainsi que des secours accordés soit aux anciens ministres des différents cultes, soit à leur famille.

Les pensions prévues aux deux premiers paragraphes du présent article ne pourront se cumuler avec toute autre pension ou tout autre traitement alloué, à titre quelconque, par l'Etat, les départements ou les communes.

La loi du 27 juin 1885, relative au personnel des Facultés de théologie catholique supprimées, est applicable aux professeurs, chargés de cours, maîtres de conférences et étudiants des Facultés de théologie protestante.

Les pensions et allocations prévues ci-dessus seront incessibles et insaisissables dans les mêmes conditions que

Digitized by Google

les pensions civiles. Elles cesseront de plein droit en cas de condamnation à une peine afflictive ou infamante ou en cas de condamnation pour l'un des délits prévus aux articles 34 et 35 de la présente loi.

Le droit à l'obtention ou à la jouissance d'une pension ou allocation sera suspendu par les circonstances qui font perdre la qualité de Français, durant la privation de cette qualité.

Les demandes de pension devront être, sous peine de forclusion, formées dans le délai d'un an après la promulgation de la présente loi.

TITRE III

Des édifices des cultes.

Art. 12. — Les édifices qui ont été mis à la disposition de la nation et qui, en vertu de la loi du 18 germinal an X, servent à l'exercice public des cultes ou au logement de leurs ministres (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), ainsi que leurs dépendances immobilières et les objets mobiliers qui les garnissaient au moment où lesdits édifices ont été remis aux cultes, sont et demeurent propriétés de l'Etat, des départements et des communes.

Pour ces édifices, comme pour ceux postérieurs à la loi du 18 germinal an X, dont l'Etat, les départements et les communes seraient propriétaires, y compris les Facultés de théologie protestante, il sera procédé conformément aux dispositions des articles suivants.

Art. 13.— Les édifices servant à l'exercice public du culte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant, seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des Associations appelées à les remplacer auxquelles les biens de ces établissemeuts auront été attribués par application des dispositions du titre II.

La cessation de cette jouissance, et, s'il y a lieu, son trans-

Digitized by Google

fert seront prononcés par décret, sauf recours au Conseil d'Etat statuant au contentieux :

1° Si l'Association bénéficiaire est dissoute;

2° Si, en dehors des cas de force majeure, le culte cesse d'être célébré pendant plus de six mois consécutifs ;

3° Si la conservation de l'édifice ou celle des objets mobiliers classés en vertu de la loi de 1887 et de l'article 16 de la présente loi est compromise par insuffisance d'entretien, et après mise en demeure dûment notifiée du Conseil municipal, ou, à son défaut, du préfet;

4° Si l'Association cesse de remplir son objet ou si les édifices sont détournés de leur destination;

5° Si elle ne satisfait pas soit aux obligations de l'article 6 ou du dernier paragraphe du présent article, soit aux prescriptions relatives aux monuments historiques.

La désaffectation de ces immeubles pourra, dans les cas ci-dessus prévus, être prononcée par décret rendu en Conseil d'Etat. En dehors de ces cas, elle ne pourra l'être que par une loi.

Les immeubles autrefois affectés aux cultes et dans lesquels les cérémonies du culte n'auront pas été célébrées pendant le délai d'un an antérieurement à la présente loi, ainsi que ceux qui ne seront pas réclamés par une Association cultuelle dans le délai de deux ans après sa promulgation, pourront être désaffectés par décret.

Il en est de même pour les édifices dont la désaffectation aurait été demandée antérieurement au 1er juin 1905.

Les établissements publics du culte, puis les Associations bénéficiaires seront tenus des réparations de toute nature, ainsi que des frais d'assurance et autres charges afférentes aux édifices et aux meubles les garnissant.

Art. 14. — Les archevêchés, évêchés, les presbytères et leurs dépendances, les grands séminaires et facultés de théologie protestante seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des Associations prévues à l'article 13, savoir : les archevêchés, et les évêchés pendant une période de deux années; les presbytères dans les communes où résidera le ministre du

Digitized by Google

culte, les grands séminaires et facultés de théologie protestante pendant cinq années à partir de la promulgation de la présente loi.

Les Etablissements et Associations sont soumis, en ce qui concerne ces édifices, aux obligations prévues par le dernier paragraphe de l'article 13. Toutefois, ils ne seront pas tenus des grosses réparations.

La cessation de la jouissance des Etablissements et Associations sera prononcée dans les conditions et suivant les formes déterminées par l'article 13. Les dispositions des paragraphes 3 et 5 du même article sont applicables aux édifices visés par le paragraphe premier du présent article.

La distraction des parties superflues des presbytères laissés à la disposition des Associations cultuelles pourra, pendant le délai prévu au paragraphe premier, être prononcée pour un service public par décret rendu en Conseil d'Etat.

A l'expiration des délais de jouissance gratuite, la libre disposition des édifices sera rendue à l'Etat, aux départements ou aux communes.

Les indemnités de logement incombant actuellement aux communes, à défaut de presbytère, par application de l'article 136 de la loi du 5 avril 1884, resteront à leur charge pendant le délai de cinq ans. Elles cesseront de plein droit en cas de dissolution de l'Association.

Art. 15. — Dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes, la jouissance des édifices antérieurs à la loi du 18 germinal an X, servant à l'exercice des cultes ou au logement de leurs ministres, sera attribuée par les communes sur les territoires desquelles ils se trouvent, aux Associations cultuelles, dans les conditions indiquées par les articles 12 et suivants de la présente loi. En dehors de ces obligations, les communes pourront disposer librement de la propriété de ces édifices.

Dans ces mêmes départements, les cimetières resteront la propriété des communes.

Art. 16. — Il sera procédé à un classement complémen-

Digitized by Google

taire des édifices servant à l'exercice public du culte (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), dans lequel devront être compris tous ceux de ces édifices représentant, dans leur ensemble ou dans leurs parties, une valeur artistique ou historique.

Les objets mobiliers ou les immeubles par destination mentionnées à l'article 13, qui n'auraient pas encore été inscrits sur la liste de classement dressée en vertu de la loi du 30 mars 1887, sont, par l'effet de la présente loi, ajoutés à ladite liste. Il sera procédé par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, dans le délai de trois ans, au classement définitif de ceux de ces objets dont la conservation présenterait, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt suffisant. A l'expiration de ce délai, les autres objets seront déclassés de plein droit.

En outre, les immeubles et les objets mobiliers, attribués en vertu de la présente loi aux Associations, pourront être classés dans les mêmes conditions que s'ils appartenaient à des établissements publics.

Il n'est pas dérogé, pour le surplus, aux dispositions de la loi du 30 mars 1887.

Les archives ecclésiastiques et bibliothèques existant dans les archevêchés, évêchés, grands séminaires, paroisses, succursales et leurs dépendances, seront inventoriées et celles qui seront reconnues propriété de l'Etat lui seront restituées.

Art. 17. — Les immeubles par destination classés en vertu de la loi du 30 mars 1887 ou de la présente loi sont inaliénables et imprescriptibles.

Dans le cas où la vente ou l'échange d'un objet classé serait autorisé par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, un droit de préemption est accordé : 1° aux Associations cultuelles ; 2° aux communes ; 3° aux départements ; 4° aux musées et sociétés d'art et d'archéologie ; 5° à l'Etat. Le prix sera fixé par trois experts que désigneront le vendeur, l'acquéreur et le président du tribunal civil.

Digitized by Google

Si aucun des acquéreurs visés ci-dessus ne fait usage du droit de préemption, la vente sera libre; mais il est interdit à l'acheteur d'un objet classé de le transporter hors de France.

Nul travail de réparation, restauration ou entretien à faire aux monuments ou objets mobiliers classés ne peut être commencé sans l'autorisation du ministre des beaux-arts, ni exécuté hors de la surveillance de son administration, sous peine, contre les propriétaires, occupants ou détenteurs qui auraient ordonné ces travaux, d'une amende de seize à quinze cents francs (16 à 1.500 fr.).

Toute infraction aux dispositions ci-dessus ainsi qu'à celles de l'article 16 de la présente loi et des articles 4, 10, 11, 12 et 13 de la loi du 38 mars 1887 sera punie d'une amende de cent à dix mille francs (100 à 10.000 fr.) et d'un emprisonnement de six jours à trois mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

La visite des édifices et l'exposition des objets mobiliers classés seront publiques; elle ne pourront donner lieu à aucune taxe ni redevance.

TITRE IV

Des Associations pour l'exercice des cultes.

Art. 18. — Les Associations formées pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public d'un culte devront être constituées conformément aux articles 5 et suivants du titre premier de la loi du 1er juillet 1901. Elles seront, en outre, soumises aux prescriptions de la présente loi.

Art. 19. — Ces Associations devront avoir exclusivement pour objet l'exercice d'un culte et être composées au moins :

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, de sept personnes;

Dans les communes de 1.000 à 20.000 habitants, de quinze personnes;

Dans les communes dont le nombre des habitants est

Digitized by Google

supérieur à 20.000, de vingt-cinq personnes majeures domiciliées ou résidant dans la circonscription religieuse.

Chacun de leurs membres pourra s'en retirer en tout temps, après payement des cotisations échues et de celles de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Nonobstant toute clause contraire des statuts, les actes de gestion financière et d'administration légale des biens accomplis par les directeurs ou administrateurs seront, chaque année au moins, présentés au contrôle de l'assemblée générale des membres de l'Association et soumis à son approbation.

Les Associations pourront recevoir, en outre des cotisations prévues par l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901, le produit des quêtes et collectes pour les frais du culte, percevoir des rétributions pour les cérémonies et services religieux même par fondation ; pour la location des bancs et sièges ; pour la fourniture des objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux et à la décoration de ces édifices.

Elles pourront verser, sans donner lieu à perception de droits, le surplus de leurs recettes à d'autres Associations constituées pour le même objet.

Elles ne pourront, sous quelque forme que ce soit, recevoir des subventions de l'Etat, des départements ou des communes. Ne sont pas considérées comme subventions les sommes allouées pour réparations aux monuments classés.

Art. 20. — Ces Associations peuvent, dans les formes déterminées par l'article 7 du décret du 16 août 1901, constituer des Unions ayant une administration ou une direction centrale ; ces Unions seront réglées par l'article 18 et par les cinq derniers paragraphes de l'article 19 de la présente loi.

Art. 21. — Les Associations et les Unions tiennent un état de leurs recettes et de leurs dépenses ; elles dressent chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de leurs biens, meubles et immeubles.

Digitized by Google

Le contrôle financier est exercé sur les Associations et sur les Unions par l'administration de l'enregistrement et par l'inspection générale des finances.

Art. 22. — Les Associations et Unions peuvent employer leurs ressources disponibles à la constitution d'un fonds de réserve suffisant pour assurer les frais et l'entretien du culte et ne pouvant en aucun cas recevoir une autre destination; le montant de cette réserve ne pourra jamais dépasser une somme égale, pour les Unions et les Associations payant plus de cinq mille francs (5.000 fr.) de revenu, à trois fois et, pour les autres Associations, à six fois la moyenne annuelle des sommes dépensées par chacune d'elles pour les frais du culte pendant les cinq derniers exercices.

Indépendamment de cette réserve, qui devra être placée en valeurs nominatives, elles pourront constituer une réserve spéciale dont les fonds devront être déposés, en argent ou en titres nominatifs, à la Caisse des dépôts et Consignations pour être exclusivement affectés, y compris les intérêts, à l'achat, à la construction, à la décoration ou à la réparation d'immeubles ou meubles destinés aux besoins de l'Association ou de l'Union.

Art. 23. — Seront punis d'une amende de seize francs (16 fr.), à deux cents francs (200 fr.) et, en cas de récidive, d'une amende double les directeurs ou administrateurs d'une Association ou d'une Union qui auront contrevenu aux articles 18, 19, 20, 21 et 22.

Les tribunaux pourront, dans le cas d'infraction au paragraphe premier de l'article 22, condamner l'Association ou l'Union à verser l'excédent constaté aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance.

Ils pourront, en outre, dans tous les cas prévus au paragraphe premier du présent article, prononcer la dissolution de l'Association ou de l'Union.

Art. 24. — Les édifices affectés à l'exercice du culte appartenant à l'Etat, aux départements ou aux communes, continueront à être exemptés de l'impôt foncier et de l'impôt des portes et fenêtres.

Digitized by Google

Les édifices servant au logement des ministres des cultes, les séminaires, les facultés de théologie protestante qui appartiennent à l'Etat, aux départements ou aux communes, les biens qui sont la propriété des Associations et Unions sont soumis aux mêmes impôts que ceux des particuliers.

Les Associations et Unions ne sont en aucun cas assujetties à la taxe d'abonnement ni à celle imposée aux cercles par l'article 33 de la loi du 8 août 1890, pas plus qu'à l'impôt de 4 o/o sur le revenu établi par les lois du 28 décembre 1880 et du 28 décembre 1884.

TITRE V

Police des cultes.

Art. 25. — Les réunions pour la célébration d'un culte tenues dans les locaux appartenant à une Association cultuelle ou mis à sa disposition sont publiques. Elles sont dispensées des formalités de l'article 8 de la loi du 30 juin 1881, mais restent placées sous la surveillance des autorités dans l'intérêt de l'ordre public. Elles ne peuvent avoir lieu qu'après une déclaration faite dans les formes de l'article 2 de la même loi et indiquant le local dans lequel elles seront tenues.

Une seule déclaration suffit pour l'ensemble des réunions permanentes périodiques ou accidentelles qui auront lieu dans l'année.

Art. 26. — Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice du culte.

Art. 27. — Les cérémonies, processions et autres manifestations extérieures d'un culte continueront à être réglées en conformité des articles 95 et 97 de la loi municipale du 5 avril 1884.

Les sonneries de cloches seront réglées par arrêté municipal, et, en cas de désaccord entre le maire et le président ou directeur de l'Association cultuelle, par arrêté préfectoral.

Digitized by Google

Le règlement d'administration publique prévu par l'article 43 de la présente loi déterminera les conditions et les cas dans lesquels les sonneries civiles pourront avoir lieu.

Art. 28. — Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.

Art. 29. — Les contraventions aux articles précédents sont punies des peines de simple police.

Sont passibles de ces peines, dans le cas des articles 25, 26 et 27, ceux qui ont organisé la réunion ou manifestation, ceux qui y ont participé en qualité de ministres du culte et, dans le cas des articles 25 et 26, ceux qui ont fourni le local.

Art. 30. — Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 28 mars 1882, l'enseignement religieux ne peut être donné aux enfants âgés de six à treize ans, inscrits dans les écoles publiques, qu'en dehors des heures de classe.

Il sera fait application aux ministres des cultes qui enfreindraient ces prescriptions, des dispositions de l'article 14 de la loi précitée.

Art. 31. — Seront punis d'une amende de seize francs (16 fr.) à deux cents francs (200 fr.) et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une Association cultuelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte.

Art. 32. — Seront punis des mêmes peines ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou désordres causés dans le local servant à ces exercices.

Digitized by Google

Art. 33. — Les dispositions des deux articles précédents ne s'appliquent qu'aux troubles, outrages ou voies de fait, dont la nature ou les circonstances ne donneront pas lieu à de plus fortes peines d'après les dispositions du Code pénal.

Art. 34. — Tout ministre d'un culte qui, dans les lieux où s'exerce ce culte, aura publiquement par des discours prononcés, des lectures faites, des écrits distribués ou des affiches apposées, outragé ou diffamé un citoyen chargé d'un service public, sera puni d'une amende de cinq cents francs à trois mille francs (500 fr. à 3,000 fr.) et d'un emprisonnement de un mois à un an, ou de l'une de ces deux peines seulement.

La vérité du fait diffamatoire, mais seulement s'il est relatif aux fonctions, pourra être être établie devant le tribunal correctionnel dans les formes prévues par l'article 52 de la loi du 29 juillet 1881. Les prescriptions édictées par l'article 65 de la même loi s'appliquent aux délits du présent article et de l'article qui suit.

Art. 35. — Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines de la complicité, dans le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile.

Art. 36. — Dans le cas de condamnation par les tribunaux de simple police ou de police correctionnelle, en application des articles 25 et 26, 34 et 35, l'Association constituée pour l'exercice du culte dans l'immeuble où l'infraction a été commise sera civilement responsable.

Digitized by Google

TITRE VI

Dispositions générales.

Art. 37. — L'article 463 du Code pénal et la loi du 26 mars 1891 sont applicables à tous les cas dans lesquels la présente loi édicte des pénalités.

Art. 38. — Les congrégations religieuses demeurent soumises aux lois des 1er juillet 1901, 4 décembre 1902 et 7 juillet 1904.

Art. 39. — Les jeunes gens qui ont obtenu, à titre d'élèves ecclésiastiques, la dispense prévue par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, continueront à en bénéficier conformément à l'article 99 de la loi du 21 mars 1905, à la condition qu'à l'âge de vingt-six ans ils soient pourvus d'un emploi de ministre du culte rétribué par une Association cultuelle et sous réserve des justifications qui seront fixées par un règlement d'administration publique.

Art. 40. — Pendant huit années à partir de la promulgation de la présente loi, les ministres du culte seront inéligibles au Conseil municipal dans les communes où ils exerceront leur ministère ecclésiastique.

Art. 41. — Les sommes rendues disponibles chaque année par la suppression du budget des cultes seront réparties entre les communes au prorata du contingent de la contribution foncière des propriétés non bâties qui leur aura été assigné pendant l'exercice qui précédera la promulgation de la présente loi.

Art. 42. — Les dispositions légales relatives aux jours actuellement fériés sont maintenues.

43. — Un règlement d'administration publique rendu dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présante loi, déterminera les mesures propres à assurer son application.

Des règlements d'administration publique détermineront les conditions dans lesquelles la présente loi sera applicable à l'Algérie et aux colonies.

Digitized by Google

Art. 44. — Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions relatives à l'organisation publique des cultes antérieurement reconnus par l'Etat, ainsi que toutes dispositions contraires à la présente loi, et notamment :

1° La loi du 18 germinal an X, portant que la convention passée le 26 messidor an IX entre le pape et le gouvernement français, ensemble les articles organiques de ladite convention et des cultes protestants, seront exécutés comme des lois de la République ;

2° Le décret du 26 mars 1852 et la loi du 1er août 1879 sur les cultes protestants ;

3° Les décrets du 17 mars 1808, la loi du 8 février 1831 et l'ordonnance du 25 mai 1844 sur le culte israélite ;

4° Les décrets du 22 décembre 1812 et 19 mars 1850 ;

5° Les articles 201 à 208, 260 à 264, 294 du Code pénal ;

6° Les articles 100 et 101, les paragraphes 11 et 12 de l'article 136 et l'article 167 de la loi du 5 avril 1884 ;

7° Le décret du 30 décembre 1809 et l'article 78 de la loi du 26 janvier 1892.

***

Nous commencerons dès le mois prochain l'étude historique et critique de cette loi. Par dessus tout nous tâcherons d'en donner un commentaire net et précis, aussi clair que le permettront la nature d'un texte embrouillé et mal fait, l'état des études en la matière et les décisions de l'autorité compétente. Nous aurons en vue tous nos lecteurs, cela va sans dire, mais plus spécialement les prêtres et les laïques fidèles qui devront les aider à subir, avec le moins de dommage possible pour la religion, ce nouveau régime de vexations et de tyrannie jacobine. Car la loi est hypocrite, libérale en apparence, illibérale au fond ; elle donne d'une main et reprend de l'autre ; l'article 8 détruit en partie l'article 4. Elle est injuste et cruelle vis-à-vis des ministres des cultes qu'elle dépouille de leur traitement contre toute honnêteté et toute convention sociale. On nous fait miroiter les pensions accordées à quelques prê-

Digitized by Google

tres, on laisse dans l'oubli le plus grand nombre qui n'en recevra pas; on fait sonner bien haut qu'on met à notre disposition les édifices du culte, on parle moins de l'article 10 qui est un attentat contre la propriété des êtres moraux et qui ouvre la brèche contre la propriété individuelle en nous enlevant la propriété de nos édifices. On va racontant, après M. Vallé, qu'on nous donne plus de trois cents millions de biens; on n'évalue pas tous ceux que l'on nous confisque sous la forme de propriétés bâties, logements des ministres, séminaires, etc., ou de toute autre manière. On nous parle de liberté, et tout un réseau de subtilités et d'arguties juridiques a été tissé méchamment pour entraver la vie des Associations cultuelles et lier la langue et les mains du prêtre. Nous aurons à faire ressortir tout cela et davantage encore, à dire aussi de quelle façon il faut comprendre le texte pour ne pas risquer à chaque instant d'en devenir la victime.

En attendant, que nos lecteurs nous permettent de leur signaler quelques-uns des écrits qui ont déjà paru sur la question :

Georges BERRY, député : *Une page d'histoire, La séparation des Eglises et de l'Etat à la Chambre des députés.* Librairie universelle, 33, rue de Provence, Paris.

Jean GUIRAUD : *La séparation et les élections.* Victor Lecoffre, Paris. Malgré son titre un peu spécial, cet ouvrage ne néglige pas l'analyse et le commentaire de la loi.

F. BRUNETIÈRE : *Quand la séparation sera votée... (Revue des Deux-Mondes,* 1er décembre 1905). M. Brunetière ne s'attarde pas aux récriminations stériles, il va de l'avant et indique dans toute l'indépendance de son jugement, ce qu'il croit le meilleur pour s'organiser sous le régime nouveau.

VIGILANTIUS : *De la propriété des églises... antérieures au Concordat.* Nourry, 14, rue Notre-Dame-de-Lorette, Paris.

Mgr DELAMAIRE, évêque de Périgueux : *Séparation dans l'oppression*, Cassard Jeune, Périgueux, 1905.

Digitized by Google

Mgr MIGNOT, archevêque d'Albi : *Lettre sur le Concordat et la séparation.* Imprimerie coopérative du Sud-Ouest, Albi.

F. NICOLAY : *Questions brûlantes.* Retaux, Paris.

CHARRIAULT : *Après la séparation.* Enquête sur l'avenir des églises.

GAYRAUD : *La séparation de l'Eglise et de l'Etat.* Imprimeries réunies du Centre, Blois.

La Civiltà Cattolica de novembre 1905 ; — *La Revue des Deux-Mondes, Le Correspondant*, la *Revue catholique des Institutions et du droit*, des années 1904 et 1905.

R. PARAYRE.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

The Letters to the seven Churches of Asia and their place in the plan of the Apocalypse by W. M. Ramsay ; in-8° xix, 446 pp. London, Hodder and Stoughton, 1904. Prix : **15** fr.

« Le mouvement de l'histoire a ses origines, déclare M. Ramsay en tête de sa préface, dans le contact de l'Orient et de l'Occident. » Son travail sur les lettres aux sept églises d'Asie est destiné à montrer qu'elles doivent être expliquées par l'influence réciproque que l'hellénisme et le judaïsme ont exercée l'un sur l'autre. Et même, elles s'expliqueraient surtout, à en croire l'auteur, si on se place au point de vue des lecteurs, qui étaient d'origine gréco-asiatique. Cette manière de voir est la raison d'être de la méthode suivie dans l'exposé.

Le livre peut être divisé en deux parties ; l'une est consacrée à des notions générales et l'autre aux villes qui ont reçu les lettres, ainsi qu'à l'explication de ces lettres. M. Ramsay nous apprend d'abord comment on voyageait dans l'antiquité, quel était le mode de transmission des lettres chez les premiers chrétiens ; il caractérise les sept lettres aux églises qui, dans un écrit d'origine juive, ne sont pas cependant juives dans leur contenu et leur teneur générale. Il en explique ensuite le symbolisme en se référant surtout aux cultes et aux légendes des peuples aborigènes de la province d'Asie, Phrygie, Galatie. Il nous parle ensuite de Jean à Patmos, de la persécution de Domitien décrite par l'Apocalypse, de la province d'Asie et du culte rendu aux empereurs, du Juif dans les cités d'Asie, des païens convertis. M. Ramsay croit que les sept églises d'Asie ont été choisies par l'auteur de l'Apocalypse, parce qu'elles formaient

Digitized by Google

un circuit qui embrassait toute la province et que l'ordre dans lequel il les a rangées était géographique. Il prend ensuite chacune des villes, en expose l'histoire de l'origine à son déclin, la constitution sociale, les mœurs, les idées religieuses et, à la lumière de ces notions, il explique chacune des lettres, qui leur ont été adressées.

Ce serait donc dans les idées religieuses et les légendes gréco-asiatiques qu'il faudrait chercher la clef des symboles de l'Apocalypse; en tout cas, les lettres doivent être interprétées à ce point de vue. Ainsi, les « anges » de chaque église auxquelles les lettres sont adressées seraient l'idée représentative de cette église. C'est l'idée au point de vue platonicien. Mais n'est-il pas beaucoup plus simple de voir dans ces anges des similaires des anges, dont il est parlé dans l'Ancien Testament et dans les apocryphes juifs, les anges des royaumes de Perse et de Javan, les anges d'Egypte, de Babylone, de Médie.

M. Ramsay ne pense donc pas que l'Apocalypse ait été formée à l'aide d'apocalypses juives antérieures, et il essaye de démontrer qu'elle a son explication dans les événements récents qui se sont passés à cette époque dans l'empire romain et surtout dans la commune d'Asie. On comprend pourquoi il attache une si grande importance à faire ressortir la constitution de la province d'Asie et des cités qui la composaient, ainsi que l'idiosyncrasie religieuse et intellectuelle de chacune d'elles. Sa connaissance de l'histoire, de la géographie et des antiquités de l'Asie Mineure lui permet de nous offrir un tableau aussi complet et aussi scientifique que possible sur ces matières peu étudiées. On peut se fier à lui lorsqu'il est sur ce terrain ; il y est un maître. Mais quand il entre dans les questions exégétiques il ne jouit plus de la même autorité, et surtout il cherche trop à expliquer toutes les questions à son propre point de vue. Quoi qu'il en soit on acquerra beaucoup d'idées nouvelles en lisant ce nouveau livre de M. Ramsay.

E. JACQUIER.

Histoire du Bréviaire, par Dom Suitbert BAUEMER, traduction française mise au courant des derniers travaux sur la question, par dom Réginald BIRON. — Paris, Letouzey, 1905, 2 vol. in-8° de XXIV-440 et 532 p.

Cet ouvrage a été l'objet d'un accueil bienveillant, en Allemagne d'abord, où il parut il y a dix ans, en France, où il vient

Digitized by Google

d'être traduit par Dom Biron dans le monde érudit qui s'occupe des questions liturgiques. La voie avait été frayée au bénédictin de Beuron, par Mgr Batiffol, aujourd'hui recteur de l'Université de Toulouse, dont l'ouvrage, du même titre, s'était révélé avec des qualités toutes françaises : concision, élégance et clarté. Dom Baümer ne s'est pas contenté d'élargir le cadre de son devancier, il a vraiment créé une œuvre personnelle.

Son étude est le fruit de longues et consciencieuses recherches ; l'auteur a examiné à fond un grand nombre de manuscrits des bibliothèques de France, d'Allemagne, de Suisse et d'Italie. Il a réuni une foule de matériaux. Ses conclusions, dans les multiples problèmes qu'il soulève, ne seront peut-être pas l'arrêt suprême de la saine critique; du moins, son immense répertoire peut rendre aux travailleurs les plus grands services. Ampleur du thème, richesse des documents, solidité de l'argumentation, tels sont les caractères qui distinguent cette œuvre et accusent son origine allemande.

Le savant écrivain entend donner la genèse de l'office. Dans une première partie il montre comment par une formation graduelle, progressive, la répartition des psaumes entre les différentes heures de la semaine est devenue, conjointement avec la lecture de la Sainte Ecriture *per annum*, la base fondamentale de la prière liturgique dans l'Eglise romaine. Selon lui, saint Grégoire marque le terme de cette période initiale; il faut cependant tenir compte des créations du VII^e^ et du VIII^e^ siècle dans les basiliques romaines; les réformes accomplies sous Charlemagne et Louis le Débonnaire ne sauraient être non plus négligées.

L'auteur se sépare de Mgr Batiffol, qui ne voit dans l'office bénédictin qu'une création composite ; il croit au contraire à l'influence bénédictine dans la composition de l'office romain. Quoi qu'il en soit, il expose, dans une deuxième partie, comment l'office de la curie romaine s'est, au moyen âge, répandu dans toute l'Eglise latine, en enrichissant de plus en plus son cycle liturgique des fêtes en l'honneur de nouveaux saints. Le Concile de Trente décide une réforme radicale et saint Pie V la réalise.

Depuis lors aucune réforme profonde n'a fait brèche à ce qui était établi. Toutefois il fallait citer le décret du 7 décembre 1897, paru depuis l'apparition de l'ouvrage : le traducteur a eu soin d'en donner le texte en appendice.

Digitized by Google

On doit savoir également gré au traducteur, de s'être efforcé de donner à l'œuvre de son confrère une physionomie plus française, « en rejetant en notes certaines remarques qui encombraient le texte, en établissant quelques divisions qui introduisent un peu d'air dans l'original plutôt touffu ». Les notes dont il a enrichi le texte méritent aussi d'être signalées.

Sans amoindrir la valeur d'une œuvre d'aussi longue haleine, qu'il soit permis de regretter que les travaux d'éminents érudits, dont la France s'honore, n'aient pas été utilisés dans une plus large mesure. Cette réserve faite, nous dirons volontiers que l'œuvre de Baümer est du nombre de celles qui restent et qui suffisent à mériter à leur auteur la reconnaissance de la postérité.

T. S.

Abbé Gibier : **Les objections contemporaines contre la religion.** Première série de VII-500 pp., onzième édition ; deuxième série de 542 pp., septième édition. Paris, Lethielleux, 1904.

Nous pouvons que rappeler à nos lecteurs, à l'occasion de ces nouvelles éditions de livres devenus si rapidement populaires, ce qu'ils savent sans doute déjà de l'éloquence du curé de Saint-Paterne d'Orléans.

S'il a réussi à grouper autour de sa chaire un auditoire qui va chaque jour grandissant, c'est qu'il a eu pour principal souci de traiter les questions religieuses qui sont le plus à la portée du public et qui entrent le plus habituellement dans ses préoccupations. Qui n'a pas entendu dire autour de soi, par exemple : « La religion a fait son temps. — Il faut faire comme les autres. — La science suffit. — Il n'y a rien à faire, etc... ». M. Gibier excelle à analyser et à démolir ces formules simplistes sur lesquelles s'appuie cependant l'indifférence ou l'incrédulité des classes populaires et bourgeoises. — Ce n'est donc pas aux « intellectuels » que s'adresse le curé de Saint-Paterne, quoique beaucoup d'intellectuels aient à profiter de sa prédication. Les fidèles d'instruction moyenne composent la plus notable partie des auditoires religieux : le prédicateur le sait, et c'est pour la masse du troupeau plutôt que pour quelques brebis de choix qu'il prépare sa parole. De là, la netteté de ses divisions, la brièveté et la clarté de ses développements, la variété du ton, l'abondance des traits ou exemples, la netteté robuste des con-

Digitized by Google

clusions. Nulle éloquence n'est plus sainement démocratique, car elle est un appel continuel au bon sens ferme et à la générosité instinctive de l'âme humaine en marche vers la vérité et la vertu.

B.

Ce que l'Etat doit à l'Eglise, par C. Léouzon-le-Duc, avocat à la Cour d'appel de Paris, in-8° de 117 pp. Paris, Plon, 1905.

Dans cette courte et sobre dissertation, M. Léouzon-le-Duc cherche à mieux fixer les idées sur ce que l'Etat doit à l'Eglise et sur les compensations par quoi il lui appartient de se libérer de sa dette morale. L'auteur estime que les catholiques ont eu tort de tenir la sécularisation des biens de l'Eglise en août-novembre 1789 pour une confiscation ordinaire. A cette opération législative il appliquerait plus volontiers le nom d'expropriation ou même celui d'emprunt. Il reconnaît d'ailleurs que le législateur de 1789 avait indemnisé l'Eglise tout en l'expropriant, et que l'Etat conserve envers elle une dette morale. S'il a le droit d'abolir le budget des cultes, il est tenu à subvenir d'une certaine façon aux besoins du culte au jour où cette abolition serait réalisée. Sous quelle forme et par quels moyens? L'auteur l'indique pages 74-75, et il semble que le projet de loi en élaboration réponde assez bien à ses vues sur ce point, à la condition qu'on en conserve les dispositions libérales et même qu'on les élargisse. M. Léouzon-le-Duc se contente de peu. Il regrette néanmoins qu'on ait maintenu dans les projets en discussion le principe de la location (non celui de la remise pure et simple) des édifices cultuels, et que l'on n'accorde aux associations qu'une capacité insuffisante pour leur développement. « Tant que, sur ces deux points, on n'aura pas modifié la réforme projetée, elle rencontrera des adversaires qui étaient ses partisans. » — Pour l'auteur, il redoute, après la séparation, l'avènement d'un clergé dont le zèle « serait réveillé par la faim ». Dédaigneusement, il semble se rallier à l'opinion peu respectueuse de Hume, qui prêche aux gouvernements de s'attacher les prêtres « en soldant leur indolence ».

B.

Digitized by Google

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Léon Lefébure, membre de l'Institut, **Portraits de croyants au XIXe siècle** (Montalembert, Cochin, Rio, Guthlin), in-8° de VIII-350 pp. Paris, Plon, 1905.

Pourquoi ces noms se sont-ils rencontrés sous la plume de M. Lefébure? Sans doute parce qu'ils résument pour lui le meilleur des bienfaisantes amitiés dont il a enrichi sa vie, parce qu'ils évoquent à ses yeux tout un passé d'aspirations élevées et généreuses dans toutes les directions où il a porté lui-même tour à tour son esprit ou son cœur, dans le domaine de la philosophie politique, de l'art, des sciences sociales, des œuvres de charité. Mais ce ne sont pas les seules raisons qu'a eues M. Lefébure de se recueillir devant la mémoire de quelques grands chrétiens du dernier siècle. Si le temps présent nous offre, même à l'heure actuelle, des raisons d'espérer, c'est parce qu'il hérite sans le savoir, ou du moins plus qu'il ne le croit, de ce passé récent encore où l'on agitait pour la première fois quelques-unes des idées qui nous sont aujourd'hui les plus chères et que nous regardons comme les plus fécondes.

Cela semble vrai surtout de Montalembert dont l'action s'exerce encore en France (et même hors de France, par exemple aux Etats-Unis) : les catholiques, autrefois divisés à son sujet, sont presque unanimes aujourd'hui à se réclamer de son programme.

Ainsi l'opportunité et la légitimité de l'intervention des laïques dans les choses religieuses n'est même plus discutée, quand elle conserve son caractère et ses limites; elle se produit chaque jour sous bien des formes (écoles, œuvres de bienfaisance, presse), et elle sera peut-être bientôt appelée à un rôle plus délicat et plus nécessaire encore, lorsque les premières associations cultuelles commenceront à fonctionner. De même, les catholiques ont renoncé à rechercher les conditions anciennes de privilège ou de protection directe, qui leur paraissaient jadis indispensables à la vie de l'Eglise dans leur pays, pour se placer sur le terrain de la liberté générale et du droit commun. Enfin, le clergé lui-même, pour reconquérir l'opinion, semble ne vouloir user que des armes recommandées, dès 1828, par

Digitized by Google

Montalembert, comme les seules efficaces : l'instruction et l'indépendance.

En retraçant la physionomie d'Augustin Cochin, celle de Rio ou de l'abbé Guthlin, M. Lefébure suit le même procédé. De même qu'il n'essaye pas de refaire, à propos de Montalembert, les livres du vicomte de Meaux et du P. Lecanuet, ni à propos d'Augustin Cochin celui du comte de Falloux, de même il ne s'efforce pas non plus de construire doctement des biographies complètes. Le mot de *portraits* qu'il a choisi est admirablement approprié à la nature de son travail. C'est la genèse des croyances qu'il essaye d'établir, c'est aux drames intérieurs qu'elles ont provoqués qu'il voudrait nous faire assister. — Mais surtout il ne manque jamais, avant de conclure, de dégager les idées maîtresses dont ces âmes de croyants nous font vivre, après en avoir vécu elles-mêmes. C'est ainsi que, dans ce livre, Augustin Cochin prêche encore à la jeunesse de ne pas s'absorber dans l'étude purement spéculative des questions ouvrières, de n'en pas oublier la grande tâche d'assistance personnelle dont nul ne se dispense sans dommages pour sa vie religieuse.

Ce serait, au surplus, une injustice de méconnaître, ne fût-ce qu'au point de vue biographique, l'apport nouveau que M. Lefébure ajoute par ses propres souvenirs aux études déjà parues et à ce que l'on savait des chrétiens qu'il nous donne en exemple. Nul n'avait fait revivre, comme M. Lefébure, la figure un peu effacée et pourtant si fine de l'abbé Guthlin. Quant à la curieuse biographie de François Rio, elle est toute pleine de charme, grâce aux informations que l'auteur tient des notes et de la correspondance communiquée par M^me^ Gardon, née Rio. Certaines pages sur les dernières années de Montalembert, sur la crise douloureuse qui suivit pour lui les défections de Dœllinger et du P. Hyacinthe, ne peuvent avoir été écrites que par un témoin attentif et ému. Enfin nous devons à M. Lefébure une superbe page inédite d'Augustin Cochin sur l'utilité du contact direct avec le pauvre. Elle a été écrite sans doute au sortir d'un entretien avec Sœur Rosalie, dans un accès de brûlante charité. Le lecteur voudra l'aller chercher dans le livre de M. Lefébure, et nous n'en pouvons citer que la conclusion : « Oh ! si je dis ces choses, c'est pour ajouter que nul sentiment humain ne peut donner le désir d'entrer là ni l'amour de ces êtres dégradés, et qu'on n'aime la face hideuse du pauvre que quand on voit la face radieuse du Christ. » Cl. Bouvier.

Digitized by Google

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES

Légendes d'Alsace, poèmes de Georges SPETZ, frontispice de J.-J. Henner, illustrations hors texte et vignettes de Joseph Sattler, Léon Schnug et Charles Spindler. In-4°; Strasbourg, Revue Alsacienne illustrée, 2, rue Brûlée, 1905. Ex. sur Japon, **50** fr.; sur papier vélin, **30** fr.

M. Georges Spetz a voulu exprimer, en vers français, dans cet ouvrage que les bibliophiles, les artistes et les gens du monde se disputeront, la saveur si originale qui caractérise les légendes d'Alsace. Tous les amis fervents du beau pays d'Alsace, tous les Alsaciens d'Alsace et de France, beaucoup de lettrés qui ignorent la langue allemande, réclamaient une œuvre de poésie et d'art sur ce sujet vraiment admirable.

A cette intention, M. Spetz a choisi cinq des plus beaux récits de la légende alsacienne : les deux Frères Ribeaupierre, la Peste de Guebwiller, Thierenbach, le Violon du Diable au Donon, la Demoiselle blanche de la Fecht. A chacun d'eux il a donné un caractère bien défini et une couleur spéciale en imposant à ses poèmes l'obligation de rester conformes à l'histoire et à l'archéologie de l'Alsace. Ainsi a-t-il réalisé un tableau des plus fidèles de l'existence des nobles, des bourgeois et des paysans d'autrefois, dans une région dont il possède à merveille les beautés pittoresques et morales.

Ceux qui connaissent la haute personnalité de M. Georges Spetz, l'amateur de goût qui a formé la collection alsacienne par excellence, le paysagiste et le musicien si souvent acclamé, seront agréablement surpris par ces Légendes. Elles révèlent un poète de race, un caractère d'élite que le paysage et l'âme alsacienne ont ému. Par la noblesse des sentiments, l'harmonie des sons et des couleurs, la sobriété des images, cet ouvrage est l'hommage littéraire le mieux inspiré et le plus noble qui ait été rendu au passé de l'Alsace.

Le frontispice de cet ouvrage est l'œuvre du maître alsacien J.-J. Henner et l'illustration en a été confiée à trois des meilleurs artistes alsaciens : Joseph Sattler, Léon Schnug et Charles Spindler. Le livre est illustré par dix-huit hors-texte en couleur, des initiales, des vignettes et des culs-de-lampe. C'est assez dire combien ce livre fera époque dans l'art des Alsatiques.

Digitized by Google

Nous sommes heureux de saluer cette belle œuvre de nos frères d'Alsace et nous voudrions qu'elle fît mieux connaître le passé de ce pays qui nous est toujours cher. Nous profiterons de l'occasion qui nous est offerte de dire quelques mots sur « la Revue Alsacienne illustrée », qui est l'éditeur des *Légendes d'Alsace*. Elle vient de recevoir un prix de l'Académie française, et voici ce que nous en dit M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie : « La Revue d'Alsace illustrée n'est pas une entreprise commerciale ; c'est l'œuvre désintéressée de jeunes Alsaciens, amis des lettres et des arts, et qui ont uniquement à cœur « de conserver et de défendre leur patrimoine intellectuel ». Ils nous racontent l'histoire de leur pays, ils en décrivent les beautés, ils en célèbrent les écrivains et les artistes ; ils en reproduisent les monuments dans des illustrations qui sont, dans leur genre, de véritables chefs-d'œuvre. « Nous voudrions, nous disent-ils, refléter toute la vie nationale de l'Alsace, et démontrer qu'il existe bien une personnalité, un génie alsaciens, et que ce n'est pas le génie germanique. Politiquement séparés de la France, nous lui restons attachés par des liens d'une affectueuse reconnaissance. Elle fut notre éducatrice, et nous lui devons une supériorité de goût, de mœurs, de civilisation, que nos maîtres eux-mêmes ne peuvent nous contester. Ainsi nous consacrons cette Revue à tout ce que nous vénérons, à tout ce qui nous a formés, nous souhaitons qu'elle serve de point d'appui à nos jeunes générations pour qu'elles restent fidèles aux traditions françaises de l'Alsace. » — Que pourrions-nous ajouter à ces paroles ? Nous souhaiterons que cette Revue alsacienne trouve de nombreux lecteurs chez nous et qu'elle devienne ainsi un lien nouveau entre la France et l'Alsace.

J.-M. Lambert, *membre de la Société de compositeurs et auteurs français*. **Horizons poétiques d'un enraciné**... dédiés à François Coppée de l'Académie française. Chez l'auteur à Leysse-Saint-Alban (Savoie).

Mr J.-M. Lambert a composé un volume de poésies ; François Coppée en a accepté la dédicace, et M. Fernand de Rocher a présenté le poète aux lecteurs. Avec ces deux parrains illustres le nouveau venu peut entrer sans crainte dans la vie. Qui oserait trouver mauvais des vers que notre Coppée recommande ?

Digitized by Google

Et vraiment M. Lambert est poète... Il a l'âme poétique, l'imagination poétique...

Lisez les *Premiers frissons maternels*, *L'embaumeur céleste*, *Déjeuner de soleil*, *L'hymne au printemps*, *Feux-follets*, *Notes tombées du ciel*... Cette imagination est au service d'une pensée élevée et toujours chrétienne. L'auteur même ne se contente pas d'être chrétien, il veut être apôtre. Il s'adresse aux jeunes. Puisse-t-il être entendu ! Il est l'avocat des causes non point mauvaises mais malheureuses. Il défend la religion proscrite; il ose crier encore : *Vivent nos petits pioupious*... Mais il est trop français pour rester sur la défensive : il prend spirituellement l'offensive dans « *Une famille préhistorique* », « *Le télescope de la raison*... », car M. Lambert est un de ces privilégiés qui ont autant d'esprit que d'imagination et de cœur. Il est de ce petit nombre pour lesquels Dieu a été prodigue.

> ..... *Pauci quos æquus amavit*
> *Juppiter*..... !

Mais pourquoi parler plus longtemps de M. Lambert, ne vaudrait-il pas mieux le faire parler ?

Les vrais lettrés goûteront certaines strophes vraiment jolies :

> Au fond de mon cœur
> Dans un coin rieur
> Il pleut des roses !!

On s'arrête un instant devant ce délicieux tercet, pour voir tomber la pluie odorante.

Comme le vers suivant exprime bien la sensualité coupable du voluptueux.

> Ma lèvre a savouré le poison des corolles.

Peut-on rendre plus délicatement la désolation de l'*Enfant trouvée* devant laquelle toutes les portes se ferment ?

> Et la seule maison qui ne se ferme pas
> Devant moi, c'est l'Eglise, où je pleure tout bas.

Il contemple la croix qui protège les tombes, et s'adressant à nos frères disparus il leur dit :

> La croix étend ses bras sur votre long sommeil !

Les beaux vers bien sonores, bien rythmés, sont nombreux dans l'œuvre que nous analysons.

Digitized by Google

J'ai dit que ce poète pathétique savait sourire : Que pensez-vous du quatrain suivant ?

Ah ! qu'il fait bon rêver au *ziri* des cigales ;
Quand le chaud soleil d'août au ciel a resplendi !
Elles chantent *gratis*, sans venir du midi ;
Ces artistes du sol, ces berceuses frivoles !

C'est ainsi qu'après Platon et Virgile, M. Lambert parle agréablement des cigales !

J'ai éprouvé un vrai plaisir intellectuel en lisant la pièce intitulée *Promenade*. Comme je ne voudrais pas être égoïste, je ferai partager mon plaisir aux lecteurs de l'*Université catholique*.

Un matin de printemps, tout plein de frisselis,
Je promenais mon rêve ivre de friandises,
Au milieu des parfums, des oiseaux et des brises...
— Et mon cœur se grisait d'arômes purs, exquis...

Les fleurs étincelaient de perles, de rubis...
Les chansons s'égrenaient en fines vocalises,
Et les merles moqueurs à l'ombre des cytises,
Riaient dans la ramure ainsi que des amis.

Partout des rayons clairs, des lilas et des roses
Des murmures divins et d'enivrantes choses...
— Partout des frissons d'or, du soleil, des clartés !

Je revins rayonnant, empli de griseries...
— Mon âme louait Dieu, semeur de pierreries,
De merveilleux décors, d'éternelles beautés.

Nous ne dirons pas, certes, que l'auteur de *Promenade* ait trouvé le « sonnet sans défaut » qui « vaut seul un long poème » ; ce dernier tercet nous semble un peu faible, mais quelle strophe exquise que le second quatrain !

Les fleurs étincelaient de perles, de rubis...
Les chansons s'égrenaient en fines vocalises ;
Et les merles moqueurs à l'ombre des cytises,
Riaient dans la ramure ainsi que des amis !

Boileau disait jadis :

Il est un heureux choix de sons harmonieux !

Ici les rimes en *is* et en *ises* bercent délicieusement l'oreille *ut musica poesis !* Cet iotacisme (pardonnez moi le substantif, ô lecteur !) est vraiment *exquis*, comme les *arômes* qui s'exhalent du quatrième alexandrin.

Digitized by Google

La savante douceur de ces rimes trahit un véritable artiste en syllabes. Et non seulement les syllabes s'harmonisent entre elles, elles s'harmonisent encore avec le sentiment que le poète veut rendre. Mais (car il y a un *Verumtamen*) le dernier tercet est faible ! Or chacun sait qu'un sonnet vaut surtout par le tercet final, et par l'alexandrin qui termine le dernier tercet.

In çauda venenum, faut-il répéter aux sonnettistes.

Que M. Lambert relise les sonnets de Hérédia, et qu'il étudie les finales. Elles sont aussi soignées que ces cadences de périodes que Flaubert soumettait à un si rigoureux examen.

C'est que si M. Lambert est *poète*, j'oserais lui reprocher de n'être pas assez *versificateur*.

Le malheureux ! Il cite Lamartine dans sa préface ! Il ignore donc que Lamartine, d'après la critique du jour, est peut-être un poète de génie, mais sûrement un versificateur médiocre !

Et M. Lambert rime trop souvent à la façon de Lamartine ou de Musset. Il est réactionnaire en poésie ; je veux dire que ses rimes pourraient être plus riches et plus originales. Il y a beau temps que nos artistes n'osent plus faire rimer *agneau* et *troupeau*, *gloire* et *victoire*.

Et toutefois, j'ai peur d'être trop sévère, car les pièces « *Le paysan* » et « *Eclaircie* » nous montrent quel virtuose serait M. Lambert s'il voulait se donner la peine de l'être.

Ce n'est pas qu'il ignore le métier : il varie le rythme avec une admirable souplesse, il traite le sonnet avec une sorte de maestria. Tantôt il le compose en alexandrins, tantôt en vers de huit pieds, tantôt en vers de six pieds. Il fait des monologues, des dialogues ; il emploie avec beaucoup de succès le procédé du refrain, ramenant tantôt le vers, tantôt la strophe qui exprime l'idée dominante, le *leit-motiv* de la pièce ; il connaît, en un mot, et pratique en véritable artiste les principaux chapitres de la métrique, mais qu'il surveille ses rimes... et aussi son vocabulaire : qu'il laisse à la langue du journal ou à la poésie de certains de nos modernes (qui croient bien parler parce qu'ils ne parlent pas la langue de l'Académie), qu'il leur laisse les termes qui n'ont point reçu la *praesens nota* dont parle Horace. Je ne peux pardonner à l'auteur ni *l'agneau qui sautèle*, ni le « *soleilleux levant* » ; je lui défends de manquer de respect au printemps en lui adressant ses hommages dans une langue que Phébus-Apollon, Dieu du soleil, des muses et du printemps, ne comprendrait pas :

Digitized by Google

Viens *emparadiser* et ma lèvre et mon cœur.

Ce terrible infinitif reparaît plusieurs fois.

En résumé, M. Lambert est poète et versificateur, mais chez lui le poète est supérieur au versificateur. C'est fort heureux, car si l'on naît poète on devient versificateur, ce que je traduirai en modifiant légèrement une maxime classique :

nascuntur poetæ fiunt versificatores.

M. Lambert est relativement jeune encore, il nous a donné son âge : 10 lustres. Quand on n'est pas plus vieux que cela, on a largement le temps de devenir versificateur, ou plutôt d'achever de le devenir.

Poète, faites-nous toujours des vers comme le quatrain que je veux citer encore une fois, car nous aussi nous aimons les refrains :

Les fleurs étincelaient de perles, de rubis...
Les chansons s'égrenaient en fines vocalises.
Et les merles moqueurs, à l'ombre des cytises,
Riaient dans la ramure ainsi que des amis.

De pareilles strophes les merles les plus « moqueurs » ne se moquent point, et les amis les répètent en riant, et en remerciant le poète de calmer par ses chants la tristesse qui est au fond de toute vie humaine, surtout aujourd'hui, dans notre malheureuse France.

L. Valentin.
Ch. h.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

AOUT-DÉCEMBRE 1905

SEPTEMBRE

	Pages
L'isolée, par l'abbé DELFOUR	5
Quatre siècles de Concordat, par Ch. DE LAJUDIE	22
La vierge Marie dans la littérature française et provençale du moyen âge, par A. LEPITRE	51
L'œuvre poétique de Dante, par FONTAINE	92
Un mot de plus sur la question du féminisme, par J. LAURENTIE	119
La princesse Wilhelmine de Prusse, d'après ses mémoires (suite), par M. M.	126
Bibliographie : *Piété confiante*, par l'abbé de Tourville, Claude BOUVIER	149
Un petit séminaire du diocèse de Lyon : L'Argentière, par André Leistenschneider, REURE	155
Flaubert, son hérédité, son milieu, sa méthode, par René Dumesnil D. C.	158

OCTOBRE

Un poète ecclésiastique, par l'abbé VALENTIN	161
Encore Lamennais, par l'abbé DELFOUR	208
La princesse Wilhelmine de Prusse, d'après ses mémoires (suite), par M. M.	233
Vie et office de sainte Marine, par Louis CHAVANET	265
Revue d'Ecriture sainte, par E. JACQUIER	273
Bibliographie : *Etudes d'histoire et de théologie positive*, par P. Batiffol. J. TIXERONT	295
L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge, par J. Trénel, E. C.	299

Digitized by Google

Pages

Commentarius in Epistolam ad Hebræos, par P. C. Huyghe; *L'évolution de la foi catholique*, par Marcel Hébert, J. T. 301
Marie d'après l'Evangile, par le chanoine Caron, Ph. GONNET. . . 302
La religion nouvelle, par Eugène Tavernier, Ph. GONNET 304
Le prêtre dans la littérature du XIXe siècle, par l'abbé Th. Delmont, Ph. GONNET. 305
La valeur de la science, par H. Poincaré, L. T. 307
La philosophie religieuse de Pascal et la pensée contemporaine, par Victor Giraud 309
Histoire de l'Eglise, par M. Marion 310
Le christianisme dans l'empire perse sous la dynastie sassanide, par J. Labourt, J. TIXERONT 311
Répertoire des sources historiques du moyen âge, par Ul. Chevalier, F. V. 313
Un couvent persécuté au temps de Luther, par Charité Pirkheimer, D. C.; *H. Taine*, D. C. 314
Le secret de la Franc-maçonnerie, D. C. 315
The World-Wide Atlas of modern Geography political and physical, par J. Scott Keltie, E. J. 316
Le partage de l'Océanie, par Henri Russier 317
Lettres du Japon, par Rudyard Kipling, D. C. Publications nouvelles. 318

NOVEMBRE

Quatre siècles de Concordat (suite et fin), Ch. DE LAJUDIE 321
Un catholique progressiste, abbé DELFOUR 357
Ce que l'Etat doit à l'Eglise, d'après un ouvrage récent, J. BARRALLON 379
La princesse Wilhelmine de Prusse, d'après ses mémoires (suite), M. M. 394
Revue historique, abbé Claude BOUVIER. 426
Bibliographie : *La Pensée chrétienne* : I, *Les Actes des Apôtres*, par V. Rose; II, *Les Epitres de saint Paul*, par A. Lemonnyer; III, *Epitres catholiques, Apocalypse*, par Th. Calmes; IV, *L'Apocalypse devant la tradition et devant la critique*, par Th. Calmes, E. JACQUIER 466
L'Antéchrist, par A. Lémann, E. JACQUIER 470
Dissertations et discussions exégétiques, par le chan. Magnien, E. J. 471
La théologie affective, par L. Bail, Ph. GONNET 472
Les fondements de la connaissance et de la croyance, par P. Vallet, B. 474
La démocratie triomphante ou cinquante ans de l'histoire des Etats-Unis, par A. Carnegie. 476
I, *En zigzag de Singapour à Moscou*, par J. de Nettencourt-Vaubecourt; II, *Coins d'Egypte ignorés*, par A. Gayet, C. B. 477
Publications nouvelles. 479

Digitized by Google

DÉCEMBRE

	Pages
La crypte de l'église Saint-Nizier à Lyon (son origine, ses transformations, ses mosaïques), par J. C.	481
La neutralité à l'école, par F. LAVALLÉE.	510
L'ascétisme dans Platon, par Ph. GONNET	533
Trois romans, par l'abbé DELFOUR.	559
La princesse Wilhelmine de Prusse, d'après ses Mémoires (suite et fin), par M. M.	577
La Séparation des Eglises et de l'Etat (texte de la loi sur la Séparation), par R. PARAYRE.	597
Bibliographie : *The Letters to the seven Churches of Asia and their place in the plan of the Apocalypse*, par W. M. Ramsay, E. JACQUIER	618
Histoire du bréviaire, par Dom Suitbert Bauemer, T. S.	619
Les objections contemporaines contre la religion, par l'abbé Gibier, B.	621
Ce que l'Etat doit à l'Eglise, par C. Léouzon-le-Duc, B.	622
Portraits de croyants au XIX^e siècle, par Léon Lefébure, Cl. BOUVIER	623
Légendes d'Alsace, poèmes de Georges Spetz	625
Horizons poétiques d'un enraciné, par J.-M. Lambert, L. VALENTIN.	626

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

ET ALPHABÉTIQUE DE L'ANNÉE 1905

I. *Auteurs des Articles et sujets traités.*

André. Les Missions sulpiciennes : juin, p. 202; août, p. 566.

Barrallon (J.). Ce que l'Etat doit à l'Eglise : novembre, p. 379.

Benoit (J.). R. Wagner dramatiste : juillet, p. 375. — Faust, tragédie de Gœthe, traduction nouvelle par Schrapp : août, p. 611.

Boucaud (G.). Une grande voie de communication : mars, p. 340.

Bourchany (J.). Le miracle dans la vie du Bienheureux J.-B. Vianney, curé d'Ars : juin, p. 232.

Bouvier (Claude, abbé). Revue historique : janvier, p. 120; novembre, p. 426.

Broussolle (abbé). La Bible de l'Aréna à Padoue (suite) : avril, p. 420; juin, p. 175.

Chavanet (Louis). Vie et office de sainte Marine : octobre, p. 265.

Condamin (J.). La crypte de l'église de Saint-Nizier à Lyon : décembre, p. 481.

Dard (A.). Dans la terre de Huss : février, p. 161; avril, p. 365 : mai, p. 62 : août, p. 358.

Delfour (abbé). Immaculée Conception : janvier, p. 100. — Entre Mgr Delamaire et Mgr Fuzet : février, p. 189. — Un apologiste : mars, p. 321. — Marc Sangnier : avril, p. 548. — « L'Homme » d'Ernest Hello : mai, p. 43. — Deux poètes : juin, p. 254. — Université et enseignement libre : juillet, p. 399. — Un discours de M. Bazire : août, p. 522. — L'Isolée : septembre, p. 5. — Encore Lamennais : octobre, p. 208. — Un catholique progressiste : novembre, p. 357. — Trois romans : décembre, p. 559.

E. O. Mme de Stael philosophe : février, p. 206; mars, p. 367.

Ferrez (Pierre). Le poète Louis Le Cardonnel : juillet, p. 352.

Floridy. La tuberculose et les sanatoria ; juin, p. 271.

Digitized by Google

FONTAINE (Prosper). L'œuvre poétique de Dante : février, p. 237 ; septembre, p. 92.
GAIRAL DE SÉRÉZIN (F.). Autour du conflit d'Extrême-Orient : mars, p. 384.
GONNET (Phil.). Du principe fondamental de la morale, d'après Aristote et saint Thomas : août, p. 588. — L'ascétisme dans Platon : décembre, p. 533.
JACQUIER (E.). Revue d'Ecriture sainte : mai, p. 95 ; juin, p. 283 ; octobre, p. 273.
LAJUDIE (DE). Quatre siècles de Concordat : septembre, p. 22 ; novembre, p. 321.
LAURENTIE (J.). De l'esprit démocratique : mars, p. 401. — Un mot de plus sur la question du féminisme : septembre, p. 119.
LAVALLÉE (F.). La neutralité à l'école : décembre, p. 510.
LEPITRE (A). Revue de linguistique : mai, p. 116.— Revue d'études romanes : juillet, p. 444. — La Vierge Marie dans la littérature française et provençale du moyen âge : septembre, p. 51.
MARÇAY (DE). Charles Chesnelong (suite) : janvier, p. 5.
M. M. Le soldat Pierre Halket dans le Mashonaland : avril, p. 602. — La princesse Wilhelmine de Prusse, d'après ses Mémoires : août, p. 81 ; septembre, p. 126 ; octobre, p. 225 ; novembre, p. 394 ; décembre, p. 577.
MOULARD (J.). La pitié dans Virgile : juillet, p. 321.
MOUTERDE (R.). Les grands souvenirs lyonnais de l'an 1643 : mai, p. 5.
PARAYRE (R.). La diplomatie pontificale (suite) : janvier, p. 72. — Revue théologique et canonique : février, p, 268. — La franc-maçonnerie et les œuvres sociales : mars, p. 419. — La Séparation des Eglises et de l'Etat (texte de la loi sur la Séparation : décembre, p. 597.
PIE X. Encyclique sur l'enseignement de la doctrine chrétienne : juin p. 161.
SYLVESTRE (Les sonnets de) : janvier, p. 139; mars, p. 426.
Texte du projet de séparation des Eglises et de l'Etat : février, p. 285.
TIXERONT (J.). Revue de patrologie : mars, p. 405.
VANEL (J.-B., abbé). Le cardinal Fesch et les sulpiciens lyonnais : avril, p. 481.
VALENTIN (chanoine). Un poète ecclésiastique : octobre, p. 161.
VORON (P.). Quelques leçons du crime : juillet, p. 415.

II. Bibliographie : *Ouvrages analysés.*

Abbé (L') J.-B. Bottex, sa vie, par l'abbé DEMENTHON : février, p. 309.
An introduction to the early History of christian doctrine, par J.-F. BETHUNE-BAKER : avril, p. 621.
Ancien (L') Testament et la langue française du moyen âge, par J. TRÉNEL : octobre, p. 299.
Année (L') des malades, par la comtesse de FLAVIGNY : août, p. 625.
Antéchrist (L'), par A. LÉMANN : novembre, p. 470.

Digitized by Google

Apocalyse (L') devant la tradition et devant la critique, par Th. CALMES : novembre, p. 466.
Apocryphes (Les) de l'Ancien Testament, par TONY : janvier, p. 146.
Aristoxène de Tarente et la musique de l'antiquité, par L. LALOY : août, p. 628.
Au seuil de leur âme, par Albert REGGIO : mars, p. 476.
Bible (La sainte) traduite en français par Aug. CRAMPON : mai, p. 139.
Cardinal (Le) Manning, par Victor MAROLLES : mai, p. 156.
Catholicisme (Le) aux Etats-Unis, par G. ANDRÉ : février, p. 301.
Ce que l'Etat doit à l'Eglise, par C. LÉOUZON-LE-DUC : décembre, p. 622.
Césarisme et Démocratie, par J. FERRAND : mai, p. 151.
Christian Worship, its origin and evolution, par Mgr DUCHESNE : juin, p. 308.
Christianisme (Le) dans l'empire Perse sous la dynastie sassanide, par J. LABOURT : octobre, p. 311.
Christianisme (Le), par A. PASCAL : janvier, p. 147.
Collection « Science et Religion », trois brochures de FUNK BRENTANO : janvier, p, 150.
Commentarius in Epistolam ad Hebræos, par HUYGHE : octobre, p. 301.
Conciles et Bullaire du diocèse de Lyon, par J.-B. MARTIN : juin, p. 475.
Contes et légendes du vieux Japon, par MITFORD : mars, p. 478.
Contre la séparation, par A. DE MUN : juillet, p. 473.
Crise (La) du patriotisme à l'école, par G. BOCQUILLON : août, p. 630
Crise (La) du libéralisme et la liberté d'enseignement, par SORTAIS : mai, p. 149.
Critique (La) des traditions religieuses chez les Grecs, par DECHARME : mars, p. 453.
Das Evangelium des Mattheus, par le Dr Theodor ZAHN : mars, p. 450.
Démocratie (La) triomphante, par Carnégie : novembre, p. 476.
Der dom zu Aachen und Seine Entstellung : mai, p. 151.
Der erste und zweite Thessanolicherbrief, par WOHLEMBOURG : mars, p. 450.
Deuxième centenaire (Le) de Bossuet, par Th. DELMONT : mars, p. 477.
Discours de combat, par F. BRUNETIÈRE : février, p. 302.
Discours et écrits divers, par Al. de MUN : mars, p. 473.
Dissertations et discussions exégétiques, par MAGNIEN : p. 471.
Dix-neuvième siècle, par le R. P. LONGHAYE : août, p. 634.
Eglise (L') et l'Etat laïque, par B. GAUDEAU : juin, p. 315.
Empire (L') libéral, par E. OLLIVIER : mars, p. 469.
En allant à Jérusalem, par MONTAGNON : février, p. 311.
En zigzag de Singapour à Moscou, par NETTENCOURT : novembre, p. 177.
Einleitung in das neue Testament, par Ad. JUELICHER : février, p. 290.
Epîtres de saint Paul, par A. LEMONNYER : novembre, p. 466.
Epîtres catholiques, apocalypse, par Th. CALMES : novembre, p. 466.
Esprit saint (L'), méditations inédites de Mgr DUPANLOUP : mai, p, 46.
Etude sur les religions sémitiques, par le P. LAGRANGE : août, p. 622.
Etude de la sainte Ecriture : juin, p. 307.
Etudes de critique et d'histoire religieuse, par VACANDARD : juillet, p. 466.
Etudes d'histoire et de théologie positive, par BATTIFOL : octobre, p. 295.
Œuvres de saint François de Sales : février, p. 316.
Œuvres historiques de M. l'abbé GAUTHIER : mai, p. 157.

Digitized by Google

Evolution (L') de la foi catholique, par Marcel Hébert : octobre, p. 301.
Fausse Exégèse, mauvaise théologie, par Mgr Le Camus : mai, p. 142.
Feu (Le) du Purgatoire, par le Dr Franz Schmid : août, p. 619.
Flaubert, son hérédité, son milieu, sa méthode, par Dumesnil : septembre, p. 158.
Fondements (Les) de la connaissance et de la croyance, par P. Vallet : novembre, p. 474.
Grammaire grecque du Nouveau Testament, par Ernest Combe : mars, p. 452.
Grandeurs (Les) de la maternité chrétienne, par une mère : mai, p. 147.
Grand-Séminaire (Le), par Mgr Fuzet : avril, p. 629.
Heures (Les) de Garde de la sainte Passion, par le P. Galwey, traduit par A. Rosette : mars, p. 456.
Histoire de l'Eglise, par Marion : octobre, p. 310.
Histoire des Dogmes. I, La théologie anténicéenne, par J. Tixeront : février, p. 294.
Histoire des livres du Nouveau Testament, par E. Jacquier : février, p. 296.
Histoire des missions du Thibet, par Adrien Launay : février, p. 305.
Histoire du bréviaire, par Dom Suitbert Bäumer : décembre, p. 619.
Horizons poétiques d'un enraciné, par J.-M. Lambert : décembre, p. 626.
Infiltrations (Les) protestantes et l'Exégèse du N. T., par Fontaine : avril, p. 619.
Instructions aux Enfants de Marie et aux personnes pieuses, par Edelin ; juillet, p. 470.
Italie (L') des romantiques, par Urbain Mangin : janvier, p. 156.
Jean-Marie de La Mennais : avril, p. 635.
Jésus, Messie et Fils de Dieu, d'après les Evangiles synoptiques, par M. Lepin : mai, p. 141.
Laïcisation (La) des hôpitaux : juin, p. 313.
Le Bienheureux curé d'Ars, par J. Vianey : avril, p. 632.
Leçons de philosophie préparatoire aux bacc. classiq. et mod., par Bernard : juillet, p. 472.
Légendes d'Alsace, poèmes de Georges Spetz : décembre, p. 625.
Les objections contemporaines contre la religion, par l'abbé Gibier : décembre, p. 621.
Lettres du Japon, par Rudyard Kipling : octobre, p. 318.
Liberté (La), conférences de N. D. de Paris, par E. Janvier : avril, p. 624.
Logique (La) des sentiments, par Th. Ribot : janvier, p. 148.
Manuel d'archéologie française depuis les Temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance : mars, p. 457.
Marie d'après l'Evangile, par Caron : octobre, p. 302.
Mère de Puteau et la Congrégation du Bon-Sauveur : février, p. 307.
Monarchies (Les) de l'Empire allemand, par Combe de Lestrade : mars, p. 467.
New sayings of Jesus and Fragments of a lost Gospel from Oxyrhynchus par Greufell et Hunt : avril, p. 614.
Neo-Confessarius practice instructus, par J. Reuter : juillet, p. 470.
Notes de bibliographie pour l'histoire religieuse de la Révolution dans le département de l'Ain, par Ch. Dementhon : mai, p. 152.
Old Testament Prophecy, par Davidson : juin, p. 305.

Digitized by Google

Olier (J.-J.), par G. M. DE FRUGES : avril, p. 631.
Opuscules (Les) de saint François d'Assise, par Ubald D'ALENÇON : août, p. 624.
Origines (Les) de l'Eglise, saint Jean et la fin de l'âge apost., par FOUARD : février, p. 300.
Partage (Le) de l'Océanie, par H. RUSSIER : octobre, p. 317.
Persécution (La) religieuse dans le département de l'Isère de 1790 à 1802, par A. M. DE FRANCLIEU : mars, p. 471.
Pensée (La) chrétienne, par Joseph FABRE : juin, p. 310.
Philosophie (La) religieuse de Pascal et la pensée contemporaine par V. GIRAUD : octobre, p. 309.
Piété confiante, par l'abbé DE TOURVILLE : septembre, p. 149.
Poésies de François Fabié, par Victor RAYNAUD : mars, p. 474.
Portraits de croyants au XIXe siècle, par Léon LEFÉBURE : décembre, p. 623.
Précis de philosophie scientifique et de phil. morale, par G. SORTAIS : mai, p. 148.
Prêtre (Le) dans la littérature au XIXe siècle, par Th. DELMONT : octobre, p. 305.
Question (La) macédonienne et les réformes en Turquie, par VOINOT : juin, p. 318.
Questions brûlantes, par Ferdinand NICOLAY : août, p. 626.
Ratisbonne (Le T. R. P. Marie-Théodore) : mai, p. 153.
Religion (La) nouvelle, par Eugène TAVERNIER : octobre, p. 304.
Répertoire des sources historiques du moyen âge, par Ulysse CHEVALIER : mars, p. 466; octobre, p. 313.
Repertorium hymnologicum, par Ulysse CHEVALIER : février, p. 301.
République huguenote et liberté, par Léon ROSTAING : p. 314.
Retraite ecclésiastique d'après l'Evangile et la vie des saints, par un religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs : avril, p. 625.
Retraite de rentrée, instructions sur la Pénitence, le Salut, les Fins dernières, etc. : avril, p. 626.
Sainte Bible (La) polyglotte : juin, p. 304.
Saint Jean Damascène, par ERMONI : juin, p. 309.
Saint Bernard, par VACANDARD : juin, p. 309.
Sainte Vierge (La) dans la tradition, dans l'art, dans l'âme des saints et dans notre vie, par J. HOPPENOT : avril, p. 628.
Saint Irénée, par Albert DUFOURCQ : juillet, p. 477.
Satire (La), par Léon LEVRAULT : mars, p. 470.
Secret (Le) de la Franc-maçonnerie : octobre, p. 315.
Sources (Les) de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie : juin, p. 316.
Sources (Les) de la croyance en Dieu, par A. D. SERTILLANGES : mai, p. 142.
Souvenirs du Consulat et de l'Empire dans le département de la Drôme et spécialement dans le Diois, par Jules CHEVALIER : mai, p. 153.
Syrische Grammatik, par Carl BROCKELMANN : août, p. 633.
Taine (H.), sa vie et sa correspondance, t. III : octobre, p. 314.
Talleyrand, évêque d'Autun, par B. DE LACOMBE : janvier, p. 152.
The Book of Psalms, par A. F. KIRPATRIK : juillet, p. 466.

Digitized by Google

Théologie (La) de Tertullien, par Adhémar d'Alès : août, p. 618.
Théologie (La) affective de saint Thomas, par L. Bail : avril, p. 623 ; novembre, p. 472.
Théologie (La) au XIXe siècle, par Bellamy : juillet, p. 465.
The Bible in the nineteenth Century, par Carpenter : avril, p. 617.
The Letters to the seven Churches of Asia and their place in the plan of the Apocalypse, par W. M. Ramsay : décembre, p. 618.
Tho World-Wide Atlas of modern Geography political and physical, par J. Scott Keltie : octobre, p. 316.
Un couvent persécuté au temps de Luther, par Charité Pirkheimer : octobre, p. 314.
Un petit séminaire du diocèse de Lyon, l'Argentière, par André Leistenschneider : septembre, p. 155.
Une vie de médecin, Dr Abel Clermont, par Juste Fennebresque : février p. 314.
Valeur (La) de la science, par Poincaré : octobre, p. 307.
Vie (La) cachée de Jésus, par le R. P. Ollivier : juillet, p. 468.
Vie du vénérable Justin de Jacobis, par Mgr Demimuid : juin, p. 317.
Vie (La) liturgique, par Eugène Chipier : août, p. 620.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 067478493

Digitized by Google

Digitized by Google